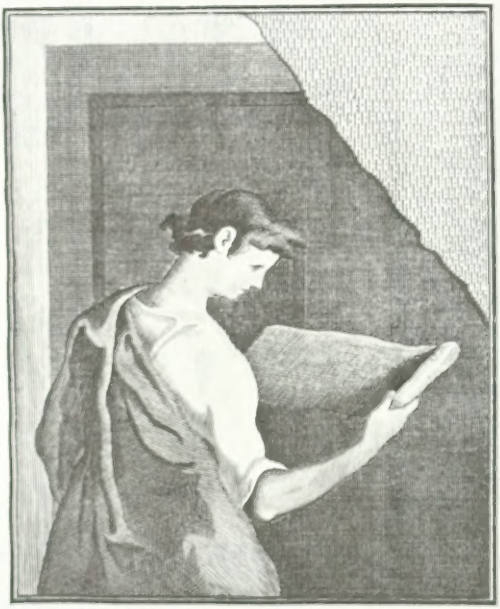

THE J. PAUL GETTY MUSEUM LIBRARY

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ POUR LA CONSERVATION

DES

MONUMENTS HISTORIQUES

D'ALSACE.

3. 1858/60

STRASBOURG, IMPR. DE VEUVE BERGER-LEVRAULT.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ POUR LA CONSERVATION

DES

MONUMENTS HISTORIQUES

D'ALSACE.

TROISIÈME VOLUME

(1858—1860).

PREMIÈRE PARTIE. — PROCÈS-VERBAUX.

VEUVE BERGER-LEVRAULT ET FILS, LIBRAIRES,

PARIS, RUE DES SAINTS-PÈRES, 8. | **STRASBOURG,** RUE DES JUIFS, 26.

1860.

THE J. PAUL GETTY CENTER
LIBRARY

SOCIÉTÉ

POUR LA

CONSERVATION DES MONUMENTS HISTORIQUES

D'ALSACE.

Séance du Comité du 2 août 1858.

Présidence de M. SPACH.

La séance est ouverte à onze heures et demie.

Le secrétaire dépose sur le bureau huit cahiers de publications envoyés par la société historique et archéologique de Darmstadt, et une livraison du Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie.

Le procès-verbal de la séance du 5 juillet, et celui de la séance extraordinaire du bureau, tenue le 19 du même mois, sont adoptés.

M. le président procède à la lecture de la correspondance.

M. le directeur de l'église de la confession d'Augsbourg le prie d'exprimer ses remercîments à la Société pour le titre de membre honoraire qui lui a été conféré dans la dernière assemblée générale.

M. le Préfet, en réponse à la demande qui lui a été adressée par le Comité, d'intervenir, auprès de l'administration municipale de Strasbourg, pour la conservation du redan établi en avant de la tour des Ponts-Couverts, qui est située à l'extrémité de la digue du Wœrthel, fait savoir que, d'après le rapport de l'architecte de la ville, il y a deux partis à prendre.

1° Celui de se borner à des travaux de consolidation, qui coûteraient 200 fr.;

2° Celui de se livrer à une véritable restauration du redan, ce qui causerait une dépense de 800 fr.

M. le Maire offre d'exécuter soit l'une soit l'autre combinaison, selon que M. le Préfet le jugera convenable. Le premier magistrat veut bien, à ce sujet, demander l'avis de la Société.

Le Comité, en présence de cette décision, et vu l'importance de cette partie des anciennes fortifications de la ville, charge son président d'intercéder, auprès de M. le Préfet, pour la restauration entière.

Le premier secrétaire dépose sur le bureau une proposition tendant à provoquer, à six mois de distance de l'assemblée générale tenue à Strasbourg, une seconde assemblée générale à Colmar, où seraient également convoqués tous les membres de la Société. Cette proposition est longtemps débattue. Le Comité, considérant qu'une telle mesure ne saurait être prise que par l'assemblée réunie, charge son président de formuler à ce sujet un nouvel article à insérer aux statuts, lequel sera soumis à la sanction de la prochaine assemblée générale.

Une lettre de M. Valois, sous-préfet à Schlestadt, adressée à M. le Préfet et renvoyée au Comité, demande un crédit de 150 fr. sur le crédit de 1500 fr. inscrit au budget départemental de 1858 (art. 20 du sous-chapitre XVI, sous la rubrique *Recherche de monuments antiques*), pour faire faire des fouilles dans les environs d'Ohnenheim, d'Heidolsheim et d'Hilsenheim, tous lieux où se montrent un grand nombre de débris romains. Le président lit, à ce sujet, un passage d'une lettre de M. Coste, qui tend à justifier l'opinion qu'il a émise, lors de la dernière assemblée générale, touchant la route romaine qui devait entrer du côté sud dans Strasbourg.

M. de Ring observe que cette question lui semble en dehors des attributs du Comité, et regarde spécialement la Commission pour la topographie romaine des contrées rhénanes, à la-

quelle devrait être adressé tout ce qui la concerne. Néanmoins, il ne s'oppose pas à ce que le Comité, dans le sein duquel la Commission a été nommée, intervienne auprès de M. le Préfet par l'organe de son président. Cette proposition est adoptée.

M. le baron Alfred de Turckheim, à Truttenhausen, envoie au président un projet de publication, que l'ordre du jour de l'assemblée générale du 19 juin dernier ne lui a pas permis de produire alors. Il expose l'opportunité qu'il y aurait à faire exécuter un *Album* qui pût servir de base au classement des monuments par ordre d'importance, et serait le moyen d'information et de contrôle le plus sûr pour l'allocation des sommes à accorder aux travaux de conservation et de préservation.

Le Comité, tout en reconnaissant ce que la proposition de l'honorable membre offrirait d'intérêt sous le rapport artistique, regrette de ne pouvoir la prendre en considération, vu les grands frais qu'un tel Album occasionnerait, et parce que, d'un autre côté, ce qui motive principalement la demande de M. de Turckheim, est poursuivi avec zèle par le Comité au moyen de la publication du relevé des monuments historiques dans chaque canton.

M. le colonel de Morlet, présent à la séance, dépose sur le bureau un croquis de carte, indiquant l'emplacement des ruines gallo-romaines, signalées, par M. Alfred Goldenberg, sur les hauteurs du Wasserwald et du Baumwald, entre la Zorn et le Bærenbach. Il se plaît à reconnaître toute l'importance des découvertes de M. Goldenberg, qui enverra un Mémoire détaillé au Comité.

Le croquis est, en attendant, déposé dans les archives de la Société.

Deux Mémoires, l'un de M. le curé Siffer, à Weyersheim; l'autre de M. le pasteur Ringel, à Diemeringen, sont renvoyés à l'examen de M. de Ring.

Une autre communication du même pasteur, renfermant les inscriptions tumulaires de son église, est renvoyé à l'examen de M. le professeur Jung.

Le reste de la séance est rempli par la lecture d'un Mémoire du même professeur sur les anciennes inscriptions de l'église de Saint-Étienne, à Strasbourg, travail d'introduction aux inscriptions tumulaires des autres églises de la cité.

Cet intéressant Mémoire sera publié dans le prochain bulletin du Comité.[1]

La séance est levée à une heure et demie.

Séance du Comité du 4 octobre 1858.

Présidence de M. SPACH.

La séance est ouverte à onze heures et quart.

Douze membres du Comité sont présents.

Le procès-verbal de la dernière séance, lu par le secrétaire, ne donnant lieu à aucune réclamation, est adopté.

M. de Ring dépose sur le bureau la deuxième livraison du Messager des sciences historiques de Belgique (année 1858); la huitième livraison de la Revue de l'art chrétien, publiée sous la direction de M. l'abbé Corblet; les cahiers des premier et deuxième trimestres du Bulletin de la Société des antiquaires de France à Paris; et un certain nombre d'exemplaires des troisième et quatrième comptes rendus annuels du Musée national germanique à Nuremberg (*Dritter und vierter Jahresbericht des germanischen Nationalmuseums in Nürenberg*).

Le président demande l'autorisation d'envoyer, en échange à ces deux dernières Sociétés, quelques cahiers du Bulletin

1. Voy. t. II, p. 98—108.

de la Société d'Alsace. A cette occasion, il communique au Comité une lettre de M. Victor Simon, président de la Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle, à Metz, qui demande également l'échange des publications de cette Société contre le Bulletin. Le Comité, qui voit dans ces échanges mutuels une preuve de sympathie pour des travaux analogues, autorise le bureau à faire ces envois.

M. Mertian, sous-préfet à Saverne, instruit le Comité que, le 3 août dernier, informé par M. le Maire de Lohr que les ouvriers, occupés à asseoir les fondations de la clôture d'un terrain acquis récemment pour les inhumations, venaient de découvrir plusieurs cercueils et dalles paraissant remonter à une époque très-reculée, il s'est rendu sur les lieux, accompagné de MM. de Morlet et Arth, membres de la Société pour la conservation des monuments historiques, afin de donner les ordres nécessaires pour que ces fouilles se continuassent avec le plus grand soin, et que les objets et les débris de poteries qui pourraient être trouvés fussent religieusement conservés. M. de Morlet, présent à la séance, communique plusieurs fragments de métal, les uns de bronze, les autres de fer incrustés d'argent, tirés d'un de ces tombeaux.

« Deux tombes, dit-il, avaient été trouvées, lorsque « nous arrivâmes sur les lieux. L'une d'elle avait été com- « plétement détruite ; les pierres tombales et les ossements « avaient été dispersés ; l'excavation seule était encore « visible. L'autre tombe n'avait été fouillée qu'en partie, et « nous pûmes reconnaître qu'elle était creusée, à $0^{m},30$ « environ, dans un roc calcaire, qui en formait le fond. « Les parois étaient en dalles de grès bigarré, semblables à « celles que l'on tire des carrières des environs. Le cou- « vercle, dont les pierres étaient enlevées, se composait de « dalles pareilles. La longueur de la tombe était de $1^{m},80$

« à l'intérieur ; la largeur, dans le haut, mesurait $0^m,60$ à « la tête et $0^m,50$ aux pieds. Les parois étaient légèrement « inclinées de dehors en dedans.

« Ces deux tombes, dont le fond était à $1^m,10$ au-dessous « du sol, étaient placées, parallèlement l'une à l'autre, à « 4 mètres de distance, et orientées, de l'est à l'ouest, près « du chemin qui conduit de Lohr à Ottenwiller. D'après le « dire des ouvriers, la tombe détruite avant notre arrivée « était divisée en deux compartiments égaux par une dalle « placée longitudinalement. Un squelette se trouvait dans « chaque compartiment, et les têtes étaient posées en sens « contraire.

« Quant à l'autre tombe, que nous avons trouvée vidée « sur un tiers de sa profondeur, nous avons pu y constater « la présence d'un squelette placé au fond, les pieds tournés « vers l'est. En déblayant la terre qui le recouvrait, nous « avons remarqué des ossements appartenant à un autre « squelette, posé au-dessus du premier.

« Aucun fragment de poterie, aucune cendre ni aucun « ossement calciné n'ont été découverts, mais seulement « quelques objets en fer et en bronze, parmi lesquels on « remarque une pointe de ce dernier métal, en forme de « spatule, d'un travail délicat, et deux fragments en fer qui « paraissent provenir des débris d'une pièce d'armure, et « qui sont recouverts d'incrustations en argent et en bronze « d'un travail remarquable.

« Le village de Lohr faisait autrefois partie du comté de « la Petite-Pierre, et était la demeure d'un prévôt (*Schult-* « *heiss*). Le seul édifice remarquable qu'il renferme est la « tour du clocher. Cette tour est ronde. Elle a $2^m,50$ seule- « ment de diamètre intérieur. Ses murs, qui ont 2 mètres « d'épaisseur, sont percés de créneaux, et annoncent qu'elle « a dû faire partie d'une construction défensive très-

« ancienne, que l'on peut faire remonter aux premiers temps « de l'époque romane.

« Une bulle du pape Alexandre III, donnée en 1178 à « l'abbaye de Neuwiller, fait mention du village de Lohr, « qui est désigné dans cette bulle sous le nom de *Lora.* »

L'honorable membre, en terminant son rapport, fait remarquer que, malgré l'empressement qu'a mis M. le Sous-préfet de Saverne à faire suspendre les travaux dès qu'il apprit la découverte de ces tombeaux, il faut déplorer leur profanation et la dispersion de la plupart des ossements et des objets qu'elles renfermaient. Ne serait-il pas possible, dit-il, d'obtenir plus de vigilance de la part des autorités municipales, et ne pourrait-on pas faire peser une responsabilité réelle sur les entrepreneurs et leurs ouvriers? J'appelle à ce sujet l'attention du Comité.

M. Dugas de Beaulieu, membre de la Société des antiquaires de France et auteur d'un ouvrage sur le comté de Dabo, écrit au président, pour le prier de vouloir bien le faire admettre au nombre des membres de la Société pour la conservation des monuments historiques de l'Alsace, auxquels il prend le plus vif intérêt. Dans l'espoir que sa demande lui sera accordée, il joint à sa lettre un bon de 50 fr. pour sa quote-part dans l'exécution de ces travaux et son abonnement de l'année.

Le président donne lecture au Comité d'une circulaire du Ministre de l'instruction publique, adressée, à MM. les présidents des Sociétés savantes et à MM. les correspondants du ministère, pour les travaux historiques sur l'exécution d'un Dictionnaire géographique de la France.

M. Heitz, qui déjà a fait un pareil travail pour ses propres études sur l'Alsace, veut bien se charger des nomenclatures demandées par le Ministre pour les deux départements.

M. Schirr appelle l'attention du Comité sur les restes de

l'ancienne chapelle de Saint-Jacques, située dans une clairière de la forêt domaniale, dite Pfaffenwald, à un demi-kilomètre des ruines de l'abbaye de Niedermünster.

« Les souvenirs de ce monument, dit-il, se rattachent à « ceux de la célèbre abbaye que je viens de nommer. Sa « position sur un tertre, qui se termine, au nord et à l'est, « par un profond ravin, lui donne un air très-pittoresque. « La chapelle, qui appartient à l'époque du roman secon- « daire, est assez bien conservée dans quelques-unes de ses « parties pour mériter de fixer notre attention. Le mur « latéral du chœur, à gauche, subsiste jusqu'à la hauteur, « et même au-dessus des deux colonnettes engagées dans « ses angles. Les fûts, ainsi que les chapiteaux de ces gra- « cieuses colonnettes, sont parfaitements intacts ; et il n'y a « pas de doute qu'il n'en soit de même de leurs bases, « cachées sous les décombres.

« Presque toutes les pierres qui formaient les colonnettes « des deux autres angles, gisent sur la surface du sol, de « manière qu'elles pourraient facilement être redressées. « Dans le même mur, on voit une niche ou un renfonce- « ment carré, de 0m,60 d'ouverture, et qui ne pouvait être « autre chose que la *custode* du sanctuaire. Une feuillure, « taillée dans l'encadrement de la niche, était évidemment « destinée à recevoir la petite porte du tabernacle. Le chœur « pourrait n'avoir reçu le jour que par deux petites fenêtres « jumellées cintrées, placées à son chevet, et dont l'une « subsiste encore en partie ; les pierres de l'autre sont « éparses au pied du mur, et ne demandent qu'à reprendre « leur ancienne place.

« Bien qu'on ne remarque aucune trace de contre-forts, « on ne saurait douter que le chœur n'ait été voûté. Les « quatre piliers, engagés dans ses quatre angles, ne pou- « vaient avoir d'autre but que de supporter une voûte

« croisée, dont la solidité était, d'ailleurs, suffisamment « garantie par son peu de développement, ainsi que par « l'épaisseur des murs, qui n'est pas moins d'un mètre dans « leur partie élevée. Les dimensions du chœur sont de $3^m,50$ « sur $3^m,45$.

« La nef, qui a $9^m,45$ de longueur sur une largeur pro- « portionnée, a beaucoup plus souffert des ravages du temps. « Cependant, sur les côtés nord et est, ses murs présentent « encore une hauteur moyenne d'environ un mètre et demi « au-dessus du sol, ou, pour mieux dire, au-dessus des « décombres ; car il est probable que, ceux-ci une fois « enlevés, l'élévation des murs serait au moins doublée. « Du côté sud, on ne voit plus que les assises inférieures « du monument; mais on distingue parfaitement encore, « de ce même côté, le soubassement d'une porte latérale, « qui paraît avoir été l'entrée principale de la chapelle ; son « ouverture est de $1^m,60$. »

M. Schirr, qui a récemment visité ce monument, de concert avec M. l'architecte Klotz, pense qu'une modique somme de 150 à 170 fr. suffirait pour remettre à leur place les pierres écroulées appartenant aux deux colonnettes renversées et aux fenêtres jumelles du chœur; à quoi l'on pourrait ajouter quelque peu d'ouvrages de maçonnerie, pour empêcher la chute du pan du mur dans lequel se trouve la *custode*.

Le Comité vote cette somme.

M. le colonel de Morlet annonce au bureau que les travaux de consolidation du château de Guirbaden seront entrepris, cette année encore, par M. le baron de Wangen, sauf ceux qui concernent la tour principale, dont l'importance et la difficulté exigent un ajournement jusqu'en 1859.

Le président lit deux lettres de M. l'architecte Ringeisen, qui rend compte des fouilles exécutées sur les bans des trois communes d'Heidolsheim, d'Ohmenheim et de Hilsen-

heim, sur une zone à peu près droite entre ces trois villages et la Blind. Les terrains, sur chacun de ces groupes, sont littéralement jonchés de débris de tuiles romaines; et les fouilles exécutées ont donné, à $0^{m},30$ au-dessous de la terre végétale, une couche de béton sur un pavé en cailloux, et, au-dessous, sur une profondeur de $0^{m},40$ à $0^{m},80$, des couches de débris de grandes tuiles à rebords, décombres, terre, etc.; pas de murs, pas de pierres, quelques fragments de poterie, pas de monnaies. — Le reste de cette correspondance regarde les travaux de consolidation dont M. l'architecte a bien voulu se charger, et surtout la visite qu'il a faite récemment au château d'Andlau, pour lequel, dit-il, il n'y a point grand'chose à faire, mais dont il serait important de consolider la porte d'entrée du chemin en rampe de la face *est*, qui est du plus grand intérêt comme aspect et comme indice. Son écroulement serait un malheur. Il estime qu'une somme de 200 à 300 fr. pourrait suffire à faire les déblais nécessaires.

Cette somme est votée par le Comité.

Le secrétaire lit une lettre, qui lui a été adressée par M. Stoffel, percepteur à Habsheim, Haut-Rhin, dans laquelle le correspondant rend compte des fouilles, que, de concert avec d'autres membres de la Société, et entre autres avec M. le professeur Stœber, à Mulhouse, il a fait dans un *tumulus* situé sur le ban de la commune de Rixheim. Il promet dans sa lettre d'envoyer au Comité un Mémoire où seront consignées les différentes circonstances de ces recherches; il y ajoutera les dessins représentant les objets trouvés.

Un Mémoire de M. Siffer, sur un fragment d'inscription romaine, trouvé dans la forêt communale de Langensoultzbach, est renvoyé à l'examen de M. de Ring.

M. N. Niclès, membre de la Société, à Benfeld, donne

quelques détails sur les tombeaux d'origine celtique, qui se trouvent sur la prairie de la banlieue de Herbsheim.

« Attachant, dit-il, au mot *Græber* un sens traditionnel, « nous soupçonnions des tombeaux sur les emplacements « que les habitants désignent sous ce nom sur plusieurs « points du territoire de cette commune. Nous les compa- « rions à ceux de Mertzwiller et aux Hünengræber de Fri- « bourg. Mais, quoique nous ayons creusé jusqu'au gravier, « le sol ne rendit rien. La régularité des couches de l'allu- « vion nous prouva que ce terrain n'avait jamais été remué « par la main des hommes. Quoique ces inégalités rappellent « assez les buttes d'un ancien cimetière, il est probable « qu'elles n'ont été formées que par un parcours de bétail, « et que le mot *tombeaux* ne leur a été donné que par ana- « logie.

« Mais il en est tout autrement des tertres, dits *Heiden- « bückel,* qui sont, à n'en point douter, des tombeaux d'ori- « gine celtique. Un de ces *tumuli* de la prairie a été entamé « par une tranchée de $1^{m},50$ de large, dans le sens du « sud-ouest au nord-est. A $0^{m},70$ de profondeur, et à côté « du point central, nous avons rencontré un vase en terre, « fendillé en tous sens, et rempli d'argile constituant le sol « ambiant.

« Le vase se brisa malheureusemeut lors de son extrac- « tion. Il occupait le côté sud d'un foyer, reconnaissable par « un dépôt de cendres, et était placé aux pieds d'un sque- « lette orienté dans le sens de la tranchée. Le cercle sacré « était très-bien indiqué par une traînée de cendres; il pou- « vait avoir 3 mètres de diamètre, et renfermait le squelette « dont les ossements étaient dans un tel état de friabilité « qu'on n'en put retirer que quelques éclats informes, avec « une dent molaire et quelques canines. Il n'y avait aucun « vestige d'ornement ni d'ustensiles en métal; mais, à la

« région du cou, on a trouvé deux jolis morceaux d'ambre « bien conservés. »

Quelques inscriptions de l'église de Weiterswiller, récemment envoyées par M. Jungbluth, curé du lieu, sont, sur la proposition de M. de Ring, renvoyées à l'examen de M. le professeur Jung.

M. Eissen, second secrétaire, réclame du Comité quelques fonds pour la tour de Niedeck. Avant de pouvoir répondre à cette demande, le Comité croit devoir charger M. Morin de vouloir bien visiter cette ruine, et de faire un rapport sur son état et un devis sur les travaux qu'elle pourrait exiger.

Le même membre appelle l'attention du Comité sur plusieurs dessins inédits très-intéressants, enfouis dans les cartons du Comité, et dont la publication serait désirable. Le Comité charge le second secrétaire d'en faire le triage de concert avec M. l'archiviste de la Société.

M. de Ring, à l'examen duquel ont été renvoyés un Mémoire de M. Siffer, et un autre de M. Ringel, pasteur de Diemeringen, en rend compte en ces termes :

« Messieurs, dit-il, les détails que M. le curé Siffer nous « a envoyés sur l'autel quadrilatéral, trouvé à Langensoultz-« bach en 1847, manquaient à la notice fournie sur ce mo-« nument par M. Süss, maire de cette commune. Le point « le plus important de son travail est la rectification qu'il fait « de la figure de Jupiter, qui, selon le premier correspon-« dant, orne l'une des quatre faces de l'autel, mais dans « laquelle M. Siffer reconnaît un Hercule. Cette rectification « est importante, parce que, dès lors, le monument nous « offre le cycle des quatre divinités qui présidaient au déve-« loppement physique et intellectuel de l'homme jusqu'à sa « mort. Junon, toute-puissante, le reçoit à sa naissance : « Minerve, déesse de la sagesse, éveille son esprit et guide

« ses facultés morales; Hercule lui donne la force et la santé; « Mercure, enfin, l'assiste à ses derniers moments, et le con- « duit dans l'empire des ombres. M. Siffer, au contraire, voit « personnifié dans Mercure le commerce et l'industrie; dans « Minerve, la paix, la sagesse; dans Hercule, la guerre et la « victoire; dans Junon, enfin, l'hyménée et la vie de famille. « Il cite les différents autels de ce genre, trouvés en Alsace, « à Ell, à Wœrth, à Niederbronn. Il pouvait y ajouter ceux, « en plus grand nombre encore, découverts dans les pays « du Bas-Rhin, du Necker et du Mein. Leur allégorique « signification s'est trouvée complétée dans ces régions par « les figures qui recouvrent le couronnement de l'un d'eux, « trouvé dans les ruines romaines de Cassel, vis-à-vis de « Mayence, et qui représentent les sept divinités planétaires « présidant aux sept jours de la semaine, en commençant, « d'après le rite égyptien, par le samedi, à l'opposé des « juifs, dont ce jour était le dernier. Le corps de l'autel « supporte donc les quatre divinités qui président à la des- « tinée de l'homme; et le couronnement, les sept génies qui « veillent à chacun de ses jours.[1]

« Un autre Mémoire, qui nous a été adressé par M. Ringel, « pasteur et membre de la Société pour la conservation des « monuments historiques à Diemeringen, traite du *Burg*, « ou enceinte fortifiée, qui, à 8 kilomètres de ce lieu, « couronne le sommet aplati d'une montagne dont le pied, « d'un côté, est arrosé par la petite rivière de l'Eichel, et « dont le flanc nord s'incline mollement vers la montagne « adjacente, et forme un vaste glacis triangulaire, appelé la « *Vorder-Stadt*, ou le faubourg. La partie comprise dans « l'enceinte porte elle-même le nom de *Versunkene* ou *Ver-* « *lorne Stadt* (la ville engloutie ou perdue). De beaux hêtres

1. Voy. De Ring, Établissements romains du Rhin et du Danube; t. II, p. 261, 262.

« recouvrent ces ruines, ainsi que les vallées profondes qui « les environnent. Le mur d'enceinte peut encore être étu- « dié dans tout son parcours. Il mesure 1072 mètres dans « sa périphérie culminante, 12 mètres de large à sa base, et « 7 mètres de haut. Les pierres qui le composent, d'un grain « de sable très-fin et très-dur, ne portent aucune empreinte « de taille. A ses pieds s'ouvre un large et profond fossé, « au delà duquel se dessine un rempart composé avec les « énormes blocs de roches, qui, sans doute, en ont été « extraits. Plusieurs de ces blocs mesurent jusqu'à 3 mètres « de long sur 2 mètres de haut. Une tranchée, pratiquée à la « partie du mur qui regarde le glacis, marque l'emplacement « de la porte principale. Du côté de l'est sont deux autres « ouvertures donnant accès à deux chemins.

« M. Ringel cite les diverses traditions qui se rattachent à « ces lieux, et dont la plus importante est, sans contredit, « celle qui mentionne une défaite que César, pendant son « expédition des Gaules, aurait eu à supporter dans la vallée « et sur les bords de l'Eichel. « « Mon but principal, dit-il, « « est d'appeler l'attention de la Société sur cette antique « « enceinte, et d'engager le Comité à mettre fin au vanda- « « lisme des habitants de plusieurs communes, qui viennent « « enlever les pierres dont se compose ce gigantesque mo- « « nument, d'un intérêt palpable, mais trop peu connu. » »

« Je pense, Messieurs, que vous vous associerez au vœu du « correspondant. Comme le plan qui accompagne son Mé- « moire n'est pas géométriquement levé, et qu'il serait « important pour nous de l'avoir, je vous propose d'écrire « en même temps à M. le Préfet, pour qu'il fasse cesser les « mutilations du monument, et pour qu'il veuille bien nous « en faire fournir le plan par l'autorité. Et, comme, d'un « autre côté, M. Ringel n'émet aucune opinion sur l'origine « de ces fortifications, et qu'il est indispensable que la Com-

« mission, pour la topographie romaine du département, « s'éclaire à ce sujet, je vous propose de renvoyer ce Mé- « moire à l'examen d'un de ses membres. »

Ces conclusions du secrétaire sont adoptées. M. le colonel de Morlet s'offrant d'aller lui-même visiter ces ruines, le Comité lui fait remettre le mémoire et le plan du correspondant, et charge le secrétaire d'écrire dans le sens de son rapport à M. le Préfet.

La séance est levée à une heure et demie.

Séance du Comité du 8 novembre 1858.

Présidence de M. SPACH.

A 11 heures et quart, M. le président ouvre la séance.

Quatorze membres du comité sont présents.

Le procès-verbal de la dernière séance, lu par le premier secrétaire, est adopté.

M. George, inspecteur des forêts, et membre de la société, est invité par le président à donner quelques détails sur les travaux que l'administration forestière a fait exécuter pour rendre plus abordables les ruines du château de Niedeck. Il espère que le comité, après avoir entendu le rapport que, dans sa dernière séance, il a chargé M. Morin de lui faire sur l'état du monument, et sur les travaux que sa conservation pourrait nécessiter, s'intéressera d'autant plus à ces vieux débris, qu'ils forment l'un des points de prédilection des touristes dans cette partie des Vosges à laquelle ils prêtent leur charme pittoresque.

Le secrétaire dépose sur le bureau les ouvrages suivants :

1° De M. Anatole de Barthélémy : *Tombeau de saint Dizier, évêque et martyr*, brochure in-4°.

2° De M. d'Otreppe de Bouvette, à Liège : *Excursion dans le monde moral*, petit in-12.

3° De M. Sabourin de Nanton, membre libre de la société d'émulation des Vosges : *Notice historique et archéologique sur les dames chanoinesses d'Épinal et sur la chapelle des Innocents*, brochure in-8°.

4° Du même correspondant : *Notice sur l'imagerie Pellerin d'Épinal*, brochure in-8°.

M. de Nanton demande, au nom de la société d'émulation des Vosges, l'échange des publications de cette société contre celles de la société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace.

Le comité charge son président de répondre à ce vœu.

Un cahier des *Alterthümer unserer heidnischen Vorzeit*, publiés sous la direction de M. L. Lindenschmidt, et accompagnés d'une lettre de ce dernier et de M. le docteur Wittmann, président de la société d'histoire et d'archéologie du Rhin, à Mayence, est renvoyé à l'examen de M. de Ring.

M. Nicklès, à Benfeld, écrit au comité sur différents sujets d'antiquités des environs de Herbsheim.

Il lui envoie une figurine en terre cuite, trouvée, il y a quelques années, par un adjoint du maire de cette commune, dans un ancien puits abandonné, rempli de cendres et recouvert de terres. Curieux de voir le fond de ce puits, qu'il atteignit en exécutant un travail de terrassement, le maire, après en avoir enlevé toutes les cendres, y a trouvé cette figurine qui, alors, était entière, mais qui, depuis, a malheureusement été brisée. La partie inférieure a disparu. La tête de la femme est entourée d'une espèce de torque ou ruban et a les cheveux pendants en doubles tresses par der-

rière. Le puits où cette figurine a été trouvée, était situé à peu de distance des *tumuli* de la forêt de Maily.

A un kilomètre environ au nord de Herbsheim est un canton de terres arables, appelé Gietzenfeld, mais indiqué sur un plan du XVIIe siècle sous le nom de Geetzenfeld. Le chemin qui y conduit, longe la rivière du Zembs, et est lui-même appelé Gietzenweg. Une douzaine de pièces de terre de ce canton sont désignées sous le nom de Kirchsträng. Le sol y est, pour ainsi dire, jonché de débris de tuiles à rebord et de briques striées. En y creusant, au hasard, le correspondant s'est trouvé sur une substruction en béton. S'il faut en croire la tradition, on y aurait trouvé des monnaies d'or, des briques avec figures, des têtes d'anges en pierre dorées; malheureusement tous ces objets ont été dispersés.

A environ un kilomètre plus loin, se trouve un autre canton, en nature de prés et de terres, appelé Mördsfeld. Une certaine étendue porte le nom de Hafneracker. Là aussi se trouvent des tuiles à rebord et des substructions.

Kirchsträng et Hafneracker se dirigent à peu près en ligne directe vers Ehl, dont ils sont éloignés, l'un à peu près de trois kilomètres, l'autre de deux. Faut-il voir dans le Geetzenfeld du plan du XVIIe siècle une corruption de Götzenfeld (le champ des idoles), ou bien le nom de Gietzenfeld, comme celui de Gietzenweg, dérive-t-il de Giessen (courant d'eau), à cause de la proximité de la rivière de Zembs, c'est une question que le correspondant ne croit pas pouvoir résoudre. Dans tous les cas, Kirchsträng implique bien l'idée d'une église; ce qui s'accorde avec une ancienne tradition, qui place en ce lieu la primitive église de Herbsheim. Ehl ou Ell, l'antique *Hellenum* de l'époque gallo-romaine, passe pour avoir éte le berceau du christianisme en Alsace, et il serait possible que, sur la place qui nous occupe, eût été placé un ancien temple, sur lequel la première église de Herbsheim

eût été implantée. Hafneracker rappelle un établissement de poterie; Mördsfeld celui d'un grand carnage dont ce champ peut avoir été témoin lors de l'invasion des barbares, quand partout les établissements romains furent incendiés et pillés. Les fouilles que les membres de la société, en résidence à Benfeld, se proposent de faire en ce lieu l'année prochaine, lèveront peut-être un coin du voile qui aujourd'hui encore recouvre ces débris.

Le même correspondant annonce que, dans une maison du village de Herbsheim, se trouve un carrelage ancien, en briques moulées. Il envoie l'estampage de deux d'entre elles; sur l'une se repète plusieurs fois en lettres gothiques la légende *im glaube*. L'autre est moins bien conservée. L'ensemble du carrelage, dit-il, produit l'effet d'un joli parquet, malheureusement usé au milieu, mais qui sur les côtés est encore bien conservé. Le propriétaire de ce carrelage, placé au grenier le plus élevé de sa maison, en ignore l'origine. M. Nicklès penche à croire, qu'après la ruine du château de Herbsheim, dont parle Schœpflin, et qui appartenait à la famille de Bornhausser et plus tard aux Grafenstein, desquels il fut racheté en 1347, ce dallage aura pu être transporté ici avec d'autres matériaux du manoir. La maison rustique porte en effet le cachet du XVIe siècle, époque de la destruction du château. Quoi qu'il en soit, le dallage, dit en terminant le correspondant, est un spécimen d'ornementation intérieure qui lui paraît digne de conservation, et par cela même se recommande à l'intérêt de la société archéologique.

Remercîments et dépôt dans les archives.

M. Eisen, chargé de concert avec M. l'archiviste, de choisir dans les cartons de la société ceux des dessins inédits qui pourraient trouver place dans les publications du bulletin, rend compte du triage qu'il a fait, et soumet au comité ceux

d'entre eux qui occasionnellement pourront être reproduits par la gravure. — M. le colonel Morlet promet, à ce sujet, d'envoyer au comité un dessin du château de Greifenstein qu'il accompagnera d'une notice.

M. le professeur Jung rend compte d'une excursion qu'il a faite sur les hauteurs de Saverne explorées par M. Alfred Goldenberg.

Lorsque, dit-il, on monte de Lützelbourg au village de Harbourg, on entre dans la forêt, et l'on se trouve sur une double ligne de fortifications prolongées. Les détails font même voir le seuil d'une grande entrée. Les murs, à environ trois mètres de distance l'un de l'autre, et composés de pierres sèches, s'étendent de là sans interruption pendant l'espace d'environ six kilomètres. Dans plusieurs endroits, il y a des fortifications secondaires rattachées à cette ligne; tantôt elles forment de vastes carrés, tantôt elles sont circulaires. Deux endroits ont conservé des monuments funéraires, qui ont une forme étrange. Ils présentent des sculptures d'ornementation, mais pas d'inscription; les tombes elles-mêmes étaient couvertes par ces pierres.

La crête de ces hauteurs se divise, vers Saverne, en deux branches, et la ligne de défense se sépare également, en suivant l'une et l'autre; elle se termine au point où commence la descente.

Ce qui frappe surtout l'esprit de l'observateur, lorsqu'il considère ces trois lignes fortifiées, c'est la nature des hauteurs où elles sont assises. Sur le versant occidental des Vosges, le pays présente des conditions tout différentes de celles du côté de la vallée du Rhin. Le terrain, avec ses ondulations plus ou moins sensibles, monte presque en plaine jusqu'à la hauteur des montagnes; les habitations et la culture l'ont pu suivre jusqu'au point où commence la descente

raide dans la vallée d'Alsace. C'est à ce point que se trouvent ces murs si étendus.

Le second fait que nous devons constater, et qui semble résulter de la position géographique, c'est l'absence de toute espèce de circonvallation, de camp fortifié, comme on les a souvent cherché dans ces antiques constructions, et telles qu'elles se montrent au mont Saint-Odile et sur un grand nombre d'autres points. Mais il paraît que les Vosges renferment de ces vestiges qui n'appartiennent pas à cette espèce de monuments.

C'est ainsi que d'anciennes traditions locales sur une ligne fortifiée, qui suivait les Vosges, se retrouveraient constatées du moins dans cette partie de nos montagnes.

L'histoire de notre province ne commence pas avec César. Nous sommes certains que des invasions de l'autre côté du Rhin ont eu lieu longtemps avant lui; qu'Ariovisto a trouvé en Alsace des peuples d'origine germanique, mais qui sous son commandement, marchèrent avec les populations celtiques, et qui peut-être en avaient déjà adopté la langue et la civilisation. Ce fut à l'occasion de ces invasions que les habitants des plaines élevées, au delà des Vosges, ont probablement construit ces défenses dont l'étendue cause notre étonnement.

Ce sera, dit en terminant le savant professeur, un travail et une découverte d'un grand intérêt que M. Goldenberg présentera à la société.

L'ordre du jour appelle M. Fries à lire son rapport sur le mur païen de Sainte-Odile.

Messieurs, dit l'architecte, d'après l'invitation que j'ai reçue du comité de donner des éclaircissements sur la nouvelle route de Sainte-Odile, à son arrivée sur le plateau central, j'ai l'honneur de lui soumettre :

1° Le croquis ou plan général, fait d'après la carte de

Thomassin, indiquant l'état des lieux avant les travaux de la nouvelle route.

2° Un croquis de détail de l'état actuel, c'est-à-dire, depuis l'exécution de ces mêmes travaux.

On voit par le premier de ces croquis (A) que la voie antique d'Ottrott arrive sur le plateau central par l'entrée inférieure, et après un brusque retour sur elle-même.

Ce retour est parallèle à l'extrémité de la voie antique de Barr arrivant sur le plateau par l'entrée supérieure avant la première, mais un peu plus haut.

Ces deux entrées, inférieure et supérieure, étaient, avant l'exécution de la nouvelle route, séparées l'une de l'autre par une suite de rochers, formant une double gorge ou défilé. En avant, vers le plateau, est un emplacement rectangulaire, dominant de 4 à 5 mètres la susdite double entrée et entouré d'une enceinte antique, dont il reste plusieurs assises de hauteur.

Cet emplacement était la porte du garde du *castellum,* occupant le plateau central. On peut encore y reconnaître une cheminée avec chute, sans doute pour latrine, taillée dans le rocher extrême.

Cet emplacement est isolé sur trois côtés. Sur le devant, vers la Bloss, est une échancrure ou un fossé, formant la précinction du plateau central.

Par le deuxième croquis (B), celui qui indique en détail et sur une plus grande échelle l'état actuel, on voit que l'antique voie d'Ottrott, après être retournée vers l'entrée inférieure, est subitement interrompue par le remblai de la nouvelle route, placée à environ 3 mètres en contre-haut du dallage antique.

Ce remblai est retenu par un mur sec, fait avec les éclats de rocher de l'ancienne double gorge, précédant les deux entrées inférieure et supérieure.

Par la pente ascendante de cette voie antique d'Ottrott, le remblai du nouveau chemin qui d'abord est d'environ 3 mètres, est réduit à $0^m,65$, de telle sorte que les deux entailles inférieures pour barres sont à fleur du nouveau sol.

Sur la gauche de la nouvelle route, on voit dans le même croquis B un reste ou arrachement de la voie antique de Barr, venant se perdre dans la nouvelle route.

Cette deuxième voie antique arrive, comme précédemment, sur le plateau central, et sans autre altération qu'un léger déchaussement d'environ $0^m,20$.

A droite et à gauche de la voie antique d'Ottrott, on voit les deux derniers rochers du défilé inférieur; les autres rochers de ce défilé ont disparu sous la nouvelle route.

En résumé, l'extrémité de la voie antique d'Ottrott est devenue, il est vrai, un impasse, et celle de Barr est noyée dans le nouveau chemin. Les deux gorges ou défilés ont disparu sous la nouvelle route, et on n'a conservé que les deux derniers rochers du défilé inférieur.

Par contre, l'entrée supérieure a été entièrement conservée, ainsi que sa paroi de gauche.

L'entrée inférieure n'a été que remblayée de $0^m,65$.

Les deux rochers, formant cette entrée, et leurs entailles pour barres sont intacts.

On ne peut disconvenir, en un mot, que l'état ancien du chemin antique ne soit complétement changé sur ce point, mais que, d'un autre côté, l'on a conservé tous les éléments matériels et, qu'à la rigueur, on pourrait, sans peine, en faire une restitution graphique; ce qui est surtout important au point de vue archéologique.

Quant au mur payen, on n'y a touché en aucune manière.

Des remercîments sont votés au rapporteur.

M. Ringeisen rend compte des travaux de consolidation

exécutés au château de Guirbaden par son propriétaire, M. le baron de Wangen.

Ces travaux consistent :

1° Dans la reprise en sous-œuvre des deux angles de la tour carrée du couchant dont l'architecte avait signalé le mauvais état, et dans la réparation de deux brèches dans le parement intérieur de la muraille d'enceinte contre ladite tour.

2° Dans le rétablissement d'une arcade ogivale d'entrée, portant au sommet les écussons qui paraissent être ceux de Strasbourg et de l'évêque Berthold de Bucheck, dont la chute s'était opérée depuis la visite que l'architecte fit l'année dernière dans ces ruines.

3° Dans la reconstruction d'une baie circulaire dans le mur d'enceinte méridional du donjon.

Il résulte de ces premiers travaux que quelques parties, annonçant un commencement de dégradation, ont été reprises à temps pour les consolider et prévenir des dégâts ultérieurs, et que trois autres parties d'une importance majeure, très-gravement compromises, se trouvent dès à présent sauvées.

M. Ringeisen ne croit pas trop s'avancer, en donnant l'assurance que ce qui reste du grand donjon de l'Est pourra être maintenu. Il résulte d'un examen attentif des lieux que l'écroulement du mur méridional doit être attribué à la présence de plusieurs arcades circulaires, dont on aperçoit encore les naissances à diverses hauteurs de cette face, et qui présentant moins de consistance que des murs pleins, ont été plus facilement attaquées, et ont entraîné dans leur chute toutes les maçonneries au-dessus, en laissant en encorbellement quelques parties compactes et mieux travaillées, qui se sont maintenues en l'air. En reconstruisant un mur plein par assises en retraite, depuis la base jusqu'au sommet, on ob-

tiendrait un contre-fort qui se relierait avec l'angle de la face du levant et le consoliderait contre les attaques du temps. Ce travail pourrait s'élever de 1000 à 1500 francs. Il intercède auprès du comité, pour porter le généreux et intelligent propriétaire de cette belle ruine à ne point reculer devant cette dépense, et à conserver ce reste élevé du manoir féodal dont l'aspect est si pittoresque, surtout quand on l'aperçoit de la plaine.

Le comité charge son président de correspondre à ce sujet avec M. le baron de Wangen, et remercie M. Ringeisen de cette intéressante communication.

M. l'abbé Straub annonce au comité la décision prise par la société française d'archéologie pour la conservation des monuments historiques de tenir, l'année prochaine, à Strasbourg, le congrès annuel d'archéologie.

M. de Ring rend compte du contenu de deux communications qui ont été renvoyées à son examen, lors de la dernière séance.

« La première, dit le secrétaire, est un cahier de l'armorial « de la noblesse de France, accompagné d'une lettre de M. le « comte de Widranges à Bar-le-Duc. Le correspondant de- « mande quelques renseignements sur le château de Thanvillé, « qui a autrefois appartenu à sa famille. Je me suis, à ce sujet, « adressé à M. de Dartein, auquel le comité doit une notice « sur ce château, et j'ai fait parvenir à M. de Widranges l'ex- « trait de la lettre, où notre collègue a bien voulu me donner « quelques renseignements nouveaux, tirés de ses papiers de « famille, ainsi qu'une lithographie du château dans son état « actuel.

« M. de Widranges exprimait le désir de recevoir le cahier « du bulletin où se trouve la notice de M. de Dartein. Nous « regrettons de ne pouvoir obtempérer à cette demande, vu

« le petit nombre d'exemplaires, dont nous avons malheu-
« reusement encore à disposer.

« Le second renvoi qui m'a été fait, est un mémoire de
« M. Siffer, sur un fragment d'inscription romaine, récem-
« ment trouvé dans la forêt de Langensoultzbach, au canton
« dit Mattermannsbronn :

/// IIV ////
/// OIVN /////
/// IFLLM ///

« Le correspondant cherche à en compléter le sens. Le
« peu qui reste de l'inscription rend cette restitution hypo-
« thétique. Néanmoins ce fragment est précieux, parce qu'il
« confirme la prévision de M. le curé Siffer sur les ruines
« romaines que le sol de cette forêt doit contenir, et qu'il
« serait important de fouiller. Je vous propose de renvoyer
« ce mémoire à la commission pour la topographie de la
« Gaule. » — Adopté.

M. Klotz, trésorier, soumet au comité l'état des membres de la société au 8 novembre 1858 :

Membres inscrits au 1er juin 1857	267
Nouveaux membres inscrits depuis. . . .	58
TOTAL	325
Décès et démissions . . .	27
EFFECTIF	298 membres.

La séance est levée à 1 heure et demie.

Séance extraordinaire du Bureau du 22 novembre 1858.

Présidence de M. SPACH.

Le bureau est extraordinairement convoqué pour entendre une communication de M. le Maire de Strasbourg, relative au congrès archéologique qui doit se réunir dans cette ville, en août 1859. Le président est chargé de donner à M. le Maire les renseignements demandés, après en avoir conféré, par écrit, avec M. de Caumont, président de la Société française d'archéologie.

Le reste de la séance est consacré à la lecture de la première partie d'un mémoire du président sur le comté de Hanau-Lichtenberg. — L'impression de ce mémoire, avec cartes at photographies à l'appui, est votée.[1]

Séance du Comité du 6 décembre 1858.

Présidence de M. SPACH.

La séance s'ouvre à onze heures et un quart.

Le secrétaire lit le procès-verbal de la dernière séance, dont la rédaction est adoptée.

Il dépose sur le bureau :

1° Le 3e cahier, complétant le 17e volume du *Oberbayerischen Archiv von dem historischen Vereine von und für Oberbayern*, et le 1er et le 2e cahier du 18e volume de la même publication ;

1. Lecture de la seconde partie du mémoire a été donnée dans le courant de décembre au bureau convoqué à cet effet.

2° La 1re livraison du tome III du *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois;*

3° Le 3e cahier du *Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie,* année 1858;

4° Un spendide volume de planches photographiées, représentant les plus beaux sites et les monuments les plus importants du département du Haut-Rhin, par M. Adolphe Braun, à Dornach, près de Mulhouse.

L'auteur de ce dernier travail, dans une lettre, adressée au président, lui explique le but qu'il s'est proposé par cette publication, destinée, dit-il, à conserver le souvenir de ces restes imposants du passé, dont la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace tend avec zèle à prévenir la ruine complète. « Je serai récompensé, ajoute-« t-il, des efforts que j'aurai faits pour la rendre digne de « ces résultats, si je puis compter sur votre approbation; « votre patronage sera le plus puissant encouragement que « je pourrai recevoir. »

Le comité, unanime dans les éloges qu'il donne à cette vaste et intéressante entreprise, aussi remarquable par la beauté et la perfection des photographies que par le choix des sites représentés, prie son président de remercier avec effusion l'auteur, et renvoie l'ouvrage à M. l'architecte Morin, en le chargeant d'en faire un rapport détaillé pour être inséré dans la prochaine livraison du Bulletin.

M. Heitz communique au comité le travail qu'il vient d'achever pour être envoyé au Ministre de l'instruction publique et des cultes, sous le titre de : *Liste des villes, bourgs, villages, hameaux, châteaux, monastères*, etc., des deux départements du Haut- et du Bas-Rhin.

M. Jung est appelé à lire son rapport sur les inscriptions

tumulaires de la famille de Fleckenstein à Dagstuhl, communiquées par M. Jungbluth, curé à Weiterswiller.[1]

« Cette famille, dit le professeur, remonte, selon les uns, « au Xe siècle, selon d'autres, qui ne veulent s'appuyer que « sur des documents certains, au XIIIe siècle seulement. « C'est une des plus puissantes dans la Basse-Alsace. Schœpflin « (*Alsat. illustr.*, II, 240) expose ses riches possessions et le « nombre de ses vassaux (p. 627); les registres des tour- « nois la citent également; enfin, nous rencontrons ses « tombeaux dans les églises de Soultz, de Stürzelbronn, de « Weiterswiller, etc.

« Au XIVe siècle, la famille se divise en trois branches « principales, fondées par les trois frères Wolfram, Fréderic « et Rodolphe. Ce dernier avait accru ses possessions par « l'acquisition de la baronie de Dagstuhl, fief de l'archevêque « de Trèves, que lui apportait sa femme. Depuis, cette « branche a pris le nom de barons de Fleckenstein à Dag- « stuhl. Elle avait conservé sa résidence en Alsace, dans le « château de Weiterswiller; car, dans le partage des biens « d'Alsace, la part qui lui était échue avait plus d'importance « que n'en avait le fief de la vallée de la Moselle. Cette branche « s'est éteinte avec George II, qui mourut en 1644. Les pos- « sessions d'Alsace furent réunies à celles de l'autre branche; « le fief de Trèves retourna à son suzerain. Henri-Jacques, « décédé en 1720, dix ans après son fils, a ouvert une suc- « cession qui, pendant de longues années, a été disputée « devant les tribunaux. Le roi de France avait donné aux « Rohan-Soubise les fiefs que la paix de Westphalie avait « mis à sa disposition.

« Les quatre tombes, signalées par M. le curé, et conser- « vées dans l'église du village de Weiterswiller, dont les « Fleckenstein avaient acheté le patronat de l'abbaye de Neu-

1. Voir la séance de Comité du 4 octobre p. 12.

« willer, appartiennent à la branche de Rodolphe. Trois « rappellent la mémoire des fils du baron Henri VI. L'aîné, « Henri VII, qui est mort le 24 septembre 1561 et que « Schœpflin désigne seulement comme sous-avoué (*subad-* « *vocatus*) de l'Alsace, a été en même temps, selon l'inscrip- « tion, conseiller de l'électeur du Palatinat et du duché de « Deux-Ponts. Le second, Jean, a eu un commandement « militaire, je suppose, dans l'armée impériale (*præfectus* « *militiæ*) ; il est mort en 1552. Le troisième, George Ier, a « eu pour épouse la comtesse Jeanne, de la famille des Rhin- « graves, qui lui a donné plusieurs enfants, parmi lesquels « se trouve le baron Louis, marié avec Sibylle, comtesse de « Hanau. Schœpflin n'a pas connu l'époque de sa mort « (1577) ; nous la trouvons sur la quatrième pierre tumu- « laire.

« La notice, on le voit, communiquée par M. le curé de « Weiterswiller, sert à constater des faits connus, et à com- « pléter des lacunes dans la généalogie d'une famille qui, « pendant plusieurs siècles, a régné sur une partie notable « du pays. »

Voici les inscriptions :

1. *Anno Do 1552 uf den 4 novembris starb der edel u. wohlgebore Hanns von Fleckenstein, Freiherr von Dagstuhl, dessen Seele der Allmächtig Gott eine fröhliche Uferstentniss geben wolle. Amen.*
2. *Anno Do 1553 uf den 27 octo.. starb der edel u. wohlgebore Jörg von Fleckenstein, Freiherr von Dagstuhl, dessen Seele der Allmächtig Gott eine fröhliche Uferstentniss geben wolle. Amen.*
3. *Anno Dom. 1561 uff Mitwoch den 24 septembris starb der wohlgebore Her Heinrich von Fleckenstein Freiherr zu Dagstul churfürstlicher Pfalz auch des*

Herzogthumbs Zweybrucken Rath und Ampmann zu Lutzelstein dessen Seelen der Allmechtich Gott genedich und barmherzich sein wolle.

4. *Anno Do 1577 den ..... entschlief selig in Christo der woldgeborr Herr Herr Ludwig von Fleckenstein.....*

Le reste de cette dernière inscription ne peut pas être lu entièrement, parce que le mausolée où elle est gravée a été mutilé et caché par le buffet de l'orgue, que les protestants ont adossé en 1842 contre le mur qui sépare le chœur de la nef.

Le premier secrétaire rappelle au comité que, lors de la dernière séance, il a été renvoyé à son examen un cahier des *Alterthumer unserer Vorzeit*, publié sous la direction de M. L. Lindenschmidt, conservateur du Musée d'antiquités à Mayence.

« M. Lindenschmidt, dit le secrétaire, de concert avec « M. le docteur Wittmann, directeur de la société d'archéo- « logie et d'histoire du Rhin, dans cette ville, en nous « envoyant le premier cahier de cet ouvrage, destiné à re- « produire tout ce que le musée de Mayence et les différents « cabinets particuliers, avec lesquels il est en rapport, con- « tiennent d'antiquités des époques celtique, romaine et « germanique, y a ajouté une liste de souscription, en nous « demandant notre concours. »

« Nos statuts ne nous permettant pas de souscrire au nom « de la société, à cet ouvrage, je vous propose de le recom- « mander officiellement à tous les membres de la société « comme très-utile pour les recherches qu'ils auraient à « faire, et si ma proposition est adoptée, de m'autoriser à « envoyer en votre nom cette liste à MM. Treuttel et Würtz, « où les membres, qui voudraient l'acquérir, pourront « souscrire individuellement. »

Cette proposition reçoit l'assentiment du comité.

M. Rigaut, juge de paix à Wissembourg, fait parvenir au bureau un travail sous le titre d'*Enumération des ruines et monuments historiques du canton de Wissembourg.*

Renvoi à M. l'abbé Straub pour en faire un rapport.

Un dessin de l'ancien baptistère de l'église Saint-Pierre et Paul, à Wissembourg, envoyé par M. Matusczynski, architecte d'arrondissement et membre du comité dans cette ville, est déposé dans les archives de la société.

Un mémoire de M. Siffer, curé à Weyersheim, sur diverses antiquités romaines découvertes, en 1858, à Mertzwiller, est renvoyé à l'examen de M. de Ring.

M. de Dartein écrit au comité qu'il existe, dans une salle de l'École d'artillerie de Strasbourg, un portrait à l'huile représentant un pacha fait prisonnier par un Strasbourgeois, Florian Zeiss, qui servait dans l'armée impériale de Hongrie, en 1599. L'inscription qui entoure la face du personnage explique l'origine et la conservation de ce souvenir d'un exploit déjà ancien. Le héros alsacien, revenu dans sa ville natale avec ce trophée lui en fit hommage. Le portrait et la canne du Musulman vaincu furent placés dans l'arsenal de la cité souveraine, d'où il passa avec toutes les richesses archéologiques qu'il renfermait, dans l'arsenal militaire de l'État, à la fin du siècle dernier. Tous ces objets ont été absorbés plus tard par l'administration de la guerre qui les transporta à Paris au musée d'artillerie. Si le portrait de Soliman est resté à Strasbourg, c'est qu'il n'a pas, sans doute, paru mériter d'accompagner les trophées d'armes, conquis par le vaillant Strasbourgeois aux confins de la Turquie. M. de Dartein intercède auprès du comité pour que ce portrait, digne de l'intérêt de la Société, soit placé à la Bibliothèque, ou au Musée artistique du Broglie.

Le comité décide que le président écrirait en ce sens à M. le Maire de Strasbourg.

Une lettre de M. Schaller, avec l'indication d'antiquités romaines, est renvoyée à l'examen de M. de Ring.

Une autre notice de M. Walter, curé d'Altenstadt, est renvoyée à l'examen de M. l'abbé Straub.

La séance est levée à une heure et demie.

Séance du Comité du 5 janvier 1859.

Présidence de M. SPACH.

La séance est ouverte à onze heures et quart.

Quatre membres libres de la société, MM. de Schauenburg et de Dartein, à Strasbourg; Goldenberg, à Saverne; Rosenstiel, architecte à Ribeauvillé, assistent à la réunion du comité.

Le secrétaire lit le procès-verbal de la dernière séance, qui ne donne lieu à aucune réclamation. Il dépose sur le bureau la troisième livraison du *Messager des sciences historiques de Belgique*. Sur l'invitation de M. le président, il rend compte en ces termes de deux communications de M. le curé Siffer et de M. le pasteur Schaller, renvoyées à son examen lors de la dernière réunion du comité.

« Messieurs, dit le secrétaire, j'ai l'honneur de vous proposer le renvoi des mémoires de ces deux membres à la commission pour la topographie de la Gaule.

« Le mémoire de M. Siffer contient une notice digne d'intérêt, sur des restes de substructions romaines, découvertes, au mois de mars dernier, sous le sol d'une prairie, dite *Hintermatt*, à quelques pas des dernières maisons de Mertzwiller. Au milieu de ces décombres se trouvaient des

« fessons de vases, dont quelques-uns, en terre rouge, « étaient recouverts de différents dessins. A côté, gisait une « grande quantité de tuiles à rebords. Deux vases étaient « entiers; l'un en poterie ordinaire, revêtu d'un enduit mat, « étroit par la base, renflé au milieu, et resserré à l'orifice; « l'autre, en grès, garni de deux anses. Malheureusement la « cupidité et l'ignorance en ont de suite amené la destruc- « tion. C'est là, comme le déplore le digne curé, ce qui « occasionne toujours la perte de tant d'objets précieux, dont « la conservation ne pourra être garantie que lorsque l'au- « torité prendra les mesures les plus efficaces à cet égard. « Les restes d'un mors de bride et un fragment de pierre « épigraphique, ne contenant que les deux lettres A et T, « espacées l'une de l'autre de huit centimètres, et de près de « quinze centimètres de hauteur, sont tout ce qui a été « conservé. Le pavé en béton, encore intact, trouvé au- « dessous de ces décombres, a été détruit; les assises d'une « muraille, composée de moellons, mêlées à de grosses « pierres, étaient encore d'une solidité telle qu'il a fallu « renoncer à leur complète destruction. Déjà, à une époque « antérieure, d'autres pierres de taille avaient été retirées du « même sol.

« Si l'on se rappelle l'inscription, dédiée à Mercure et à « Maïa, trouvée à Mertzwiller, et dont j'ai rendu compte « dans une séance précédente; si l'on résume les autres no- « tices, pleines d'intérêt, fournies sur ce lieu et sur les loca- « lités environnantes, par M. Siffer, dans les différents « mémoires qu'il nous a adressés, on ne pourra refuser à « cette antique position romaine, une importance qui doit la « rendre digne des études de la commission chargée de la « géographie romaine de nos contrées.

« La notice, fournie par M. le pasteur Schaller, de Stras- « bourg, doit aussi appeler l'attention de votre commission

« sur la petite ville d'Ingwiller. M. Schaller rappelle qu'en « creusant les fondements de la maison d'école actuelle, il y « a une quinzaine d'années, on trouva, à l'angle qui regarde « la maison commune, un autel en grès blanc, trilatéral, sur « les trois faces duquel se montraient les figures d'Hercule, « de Cérès et de Bacchus. Cet autel, dit-il, très-bien con- « servé, orna d'abord le jardin de feu M. Cairel, qui, en sa « qualité d'entrepreneur des travaux de construction, se « l'était approprié. Les démarches de M. le pasteur Schaller « pour conserver cet intéressant monument dans la localité « même, ont été infructueuses, et la pierre se trouve aujour- « d'hui placée à Brumath dans la collection d'antiquités, « recueillies par M. le docteur Schœringer, auquel M. Cairel « le céda quelques jours avant de mourir.

« Le gisement de cet autel dans le sol d'Ingwiller, la pré- « sence de monnaies et de tuiles romaines près d'Ober- « mothern, et les restes de constructions romaines, aperçues « en 1825, par feu M. le professeur Schweighæuser dans la « forêt de Sparspach, toutes ces circonstances prouvent assez « combien la colonisation romaine s'étendait le long de la « Moder, où s'aperçoivent aussi les traces de voies romaines, « dont il importe à votre commission de signaler l'exis- « tence. »

Les comité adopte le renvoi proposé par le rapporteur.

M. de King lit ensuite un petit mémoire sur les tombes celtiques de Niedernai, dont l'insertion aura lieu dans un des prochains numéros du Bulletin.

Sur l'invitation de M. le président, M. Goldenberg soumet au comité les plans généraux et détaillés des fortifications romaines, dont il recherche depuis plusieurs mois les assises sur le sommet des Vosges près de Saverne. La rigueur de la saison a suspendu ces travaux d'exploration, qu'il espère pouvoir reprendre dès le retour du printemps. Sur la propo-

sition de M. de Ring, le comité décide dès aujourd'hui que ces plans d'ensemble, réduits à une plus petite échelle, seront joints au mémoire que M. Goldenberg promet d'envoyer dès qu'il aura terminé ses recherches.

M. Morin lit un rapport sur l'atlas de photographie envoyé au comité par M. Braun, de Dornach. Ce rapport sera inséré dans le prochain numéro du Bulletin.

M. le professeur Jung, chargé de rendre compte des inscriptions tumulaires, fournies par M. le pasteur de Diemeringen, et renvoyées à son examen, propose le dépôt de ces épigraphes dans les archives du comité. Il serait à désirer, dit le rapporteur, que, par les soins de l'autorité, ces pierres tombales, aujourd'hui abandonnées dans les ruines de l'église dite *Todtenkirche,* en fussent retirées, pour être conservées dans l'église même du lieu, pour lequel elles ont surtout de l'intérêt.

Le comité charge son président d'écrire, en ce sens, à M. le préfet.

Quelques questions d'ordre intérieur remplissent le reste de la séance.

ERRATUM.

Tome II, page 331, première ligne : *Sainte-Sapience*, lisez *Sainte-Sophie*.

SOCIÉTÉ

POUR LA

CONSERVATION DES MONUMENTS HISTORIQUES D'ALSACE.

Séance du Comité du 7 février 1859.

Présidence de M. SPACH.

La séance est ouverte à 11 heures et un quart.

Le secrétaire dépose sur le bureau les ouvrages suivants :

1° De M. Stœber, membre de la Société à Mulhouse, *Der Hühnerhubel, ein gallisches Hügelgrab bei Rixheim*, br. gr. in-12 ;

2° *Anzeiger für Kunde der deutschen Vorzeit*, in-4°, 6e année; 1859, 1er cahier ;

3° De M. de Caumont, *Séances du Congrès archéologique de France, tenues à Mende, à Valence et à Grenoble, en 1857*, 1 vol. in-8°.

4° Un prospectus adressé à la Société sous le titre de *Feuille archéologique, historique et provinciale.*

M. le Président procède à la lecture de la correspondance.

M. le recteur de l'académie de Strasbourg transmet l'extrait d'une lettre de M. le Ministre de l'instruction publique et des cultes, dans laquelle Son Excellence exprime ses remercîments pour la *Nomenclature des localités des départements du Haut- et du Bas-Rhin antérieure à 1789*, rédigée par M. Heitz. Le Ministre annonce que ce travail sera prochainement examiné par le Comité des travaux historiques des sociétés savantes.

M. le Maire de Strasbourg, en réponse à la lettre qui lui a été adressée par le président sous la date du 29 décembre 1858, au sujet des dispositions arrêtées par M. de Caumont, pour la tenue du prochain congrès archéologique, fait savoir que les explications données ont pleinement satisfait le Conseil, qui a mis à la disposition de M. le Maire un crédit de 3000 fr. destinés aux frais de réception de la Société française d'archéologie.

M. de Caumont adresse au président un projet de programme des questions qui seront discutées pendant la durée dudit congrès à Strasbourg.

M. le Ministre de l'instruction publique, dans une lettre adressée au président, rappelle que par une circulaire précédente (du 29 mars 1858), il lui a fait connaître le but qu'il s'était proposé en donnant une extension nouvelle à la Revue des Sociétés savantes. Il le prie de vouloir bien lui remettre avec toute la régularité possible, des extraits des procès-verbaux de ses séances, toutes les fois qu'ils contiendront quelque indication utile, et informer exactement le ministère des mutations qui peuvent avoir lieu dans la composition du bureau ou du conseil d'administration de la Société, des décès et des nominations nouvelles, en un mot, de toutes les modifications qui surviennent dans son personnel.

Le président se concertera avec le premier secrétaire pour qu'il soit répondu en ce sens au vœu du Ministre.

Un programme pour le couronnement de la tour centrale de la cathédrale de Bayeux, envoyé par la Société française d'archéologie, est soumis à l'examen de MM. les architectes, membres du comité.

La commission administrative du Congrès des délégués des Sociétés savantes, prévient le président que la session de 1859 s'ouvrira à Paris le 25 avril et sera close le 4 mai. Elle le prie de faire désigner par la Société d'Alsace réunie, ou

par son bureau, ou de désigner lui-même les délégués qui devront la représenter à cette réunion centrale des Sociétés académiques de France.

M. Stahl, membre de la Société à Heiligenstein, écrit au comité pour que les réparations votées en faveur de l'ancienne chapelle de Saint-Jacques, au-dessus de l'antique abbaye de Niedermünster, s'étendent aussi à l'arceau, à la grande voûte et aux deux escaliers en spirale, derniers vestiges de cette abbaye.

Le comité charge M. Ringeisen de constater l'état de ces ruines, sur lesquelles M. l'architecte donne dans la séance même quelques détails plein d'intérêt. Il promet son concours, si, lors de la prise des travaux de la chapelle, le comité, dans les limites de ses ressources, croit aussi devoir ouvrir un crédit en faveur de ces vieux restes.

M. Merck, membre de la Société, présent à la séance, est invité à donner lecture d'un Mémoire sur quelques restes tumulaires, découverts à Brumath en 1854. Il fait circuler un plan de ces sépultures, et le dessin d'une urne à col allongé garni d'une anse et d'un type très-élégant. Sur la proposition du secrétaire, ce Mémoire et une des planches qui l'accompagnent seront insérés dans la seconde livraison du Bulletin.

M. Ringeisen dépose sur le bureau l'état sommaire des dépenses faites pendant la campagne de 1858 au château de Hoh-Kœnigsbourg. Elles s'élèvent à la somme de 968 francs. Il avait été ouvert par le bureau un premier crédit de 800 francs, plus un second de 200 fr.; il reste donc une somme de 32 francs à reporter sur l'exercice 1859, dans le cas où le comité jugerait à propos de continuer ces travaux. — Adopté.

M. l'abbé Straub donne lecture d'une notice sur l'église d'Altenstatt près de Wissembourg, par M. le curé Walther,

renvoyée à son examen. Ce monument, des réparations duquel il a été rendu compte dans une des séances de l'année dernière, forme d'un bout à l'autre un rectangle d'environ 24 mètres de long sur 16 mètres de large, sans transept saillant ni abside semi-circulaire. Il se divise en trois nefs, séparées par deux rangées d'arcades en plein-cintre, qui reposent sur des piliers carrés et trapus. Ces piliers, dont les arêtes ont été écourtées plus tard, sont couronnés de tablettes quadrangulaires en guise de chapiteaux.

Le clocher, carré, est sans contredit la partie la plus belle de l'édifice. Il se compose de quatre étages, et est couronné d'une toiture en pyramide à quatre pans. La voûte du porche est en berceau. On peut considérer comme contemporains du clocher les sarcophages monolithes enfouis dans l'atrium et près des portes de l'église, sarcophages que quelques-uns ont voulu faire remonter à l'âge gallo-romain.

Le transept, faisant usage de chœur, paraît avoir été ajouté plus tard. Le chœur s'incline à gauche, et les transepts latéraux ne s'harmonisent point entre eux ; celui du côté gauche s'ouvre sur le chœur par deux arcs élégants en plein-cintre ; il est enfoncé en terre et servait de crypte ou plutôt de lieu de sépulture ; il s'y trouve adossé une chapelle funéraire gothique du XIVe siècle. Celui de la droite, au contraire, est de niveau avec le chœur dont il est séparé par un arc unique surbaissé. Il devait renfermer la table où les fidèles venaient déposer leur offrande en pain et en vin pour le sacrifice.

Après quelques observations sur l'âge présumé de l'église d'Altenstadt, et particulièrement sur les sarcophages dont parle l'auteur de la notice, M. l'abbé Straub dépose sur le bureau le dessin d'une inscription qui se lit sur le couvercle d'un sarcophage déterré il y a deux ans.

Le comité remercie le rapporteur de cette communication et charge son président de prier M. le curé Walther, de vou-

loir bien envoyer l'estampage de l'inscription dont parle M. Straub, et qui est un spécimen intéressant de l'épigraphie du moyen âge.

Une statistique monumentale du canton de Wissembourg, envoyée par M. Rigaut, et sur laquelle M. l'abbé Straub présente aussi un rapport, est préalablement déposée dans les archives de la Société. Le président se charge de transmettre à M. Rigaut les remercîments et les désirs du comité sur la suite à donner à ce travail.

M. de Ring a la parole.

« Messieurs, dit-il, dans votre précédente séance, M. de « Dartein, membre de la Société, vous a présenté une aigle « de bronze, provenant, selon les indications que m'a four- « nies son propriétaire, M. de Castex, du plateau du Mont- « Terrible, dit le *Jules-César,* où l'on a trouvé aussi, à 55 « centimètres de profondeur, entre le puits et la ruine, une « inscription adressée par la seconde cohorte de la XIVe légion « à Labiénus, légat de Jules-César, et pour la quatrième fois « tribun[1], et un médaillon de marbre blanc, recouvert d'un « bas-relief de Mercure, jouant d'une sorte de flûte et ayant « à ses pieds le caducée uni à un glaive.

« L'aigle, en bronze, mais présentant indice de dorure, « mesure $0^{m},14$ et avec son support, $0^{m},27$ de hauteur; elle « pèse 2,900 grammes. Deux de vos membres, et principale- « ment M. de Schauenburg, membre de la Société, assis- « tant à ladite séance, ont cru devoir s'élever contre son « authenticité, principalement à cause du grand poids de « ce signe de ralliement, ensuite à cause de la forme du « support qui, selon eux, n'était pas conforme en tout à celle « que l'on remarque sur plusieurs monuments antiques.

« J'ai cru devoir faire à ce sujet quelques recherches, et « ces recherches m'ont, au contraire, convaincu que la pose

1. Procès-verbaux de la Société jurassienne d'émulation. 1852.

« de l'aigle trouvée sur le plateau du Mont-Terrible, est, « ainsi que ledit support et le haut de la hampe, exactement « semblable à l'aigle bien authentique qui orne le cabinet du « comte d'Erbach, et qui fut trouvée sur les terres du comte, « à deux pieds sous le sol, soigneusement recouverte de « pierres. Le comte d'Erbach, antiquaire très-distingué, qui « a écrit un mémoire sur ce dernier monument, pense « que ce fut l'aigle de la vingt-deuxième légion, laquelle, « pendant de longues années eut ses quartiers en cette partie « de la Germanie supérieure transrhénane, et qui aura été « enterrée par l'aquilifère, pendant une retraite précipitée. « Cette dernière aigle est fortement dorée, et pèse plus de « huit livres. Avec la partie du support qui forme la hampe, « sa hauteur est de $0^{m},32$. Vous pouvez, d'après le dessin « ci-joint, comparé à l'aigle de M. de Castex que je présente « de nouveau, vous convaincre que les deux monuments ne « diffèrent que par le poids et la grandeur, beaucoup plus « forts l'un et l'autre dans le monument de l'Odenwald que « dans celui du Mont-Terrible.

« L'inscription ci-dessus citée parlant de la seconde co- « horte de la XIVe légion, et les aigles des demi-légions, des « cohortes et d'autres petits détachements étant en général, « chez les Romains, moins grandes que celle des légions en- « tières, ne serait-il point possible que l'aigle, trouvée près « du puits sur le Mont-Terrible ait été celle de cette cohorte, « enterrée là par un événement qui nous est inconnu, comme « l'aura été dans l'Odenwald, l'aigle dorée qui a pu servir de « ralliement à la vingt-deuxième légion, ainsi que l'a soup- « çonné M. le comte d'Erbach. »

L'aigle présentée par M. de Ring n'ayant point été trouvée en Alsace, le comité ne croit pas devoir en reproduire le dessin dans le bulletin. Il ne s'oppose pas néanmoins à ce que la notice fournie par son auteur soit, comme document

historique, insérée dans son procès-verbal, sauf à entendre les répliques des membres opposants, dans la prochaine séance.

Un mémoire de M. Siffer, curé à Weyersheim, est renvoyé à l'examen du premier secrétaire.

La séance est levée à 1 heure et demie.

Séance du Comité du 7 mars 1859.

Présidence de M. SPACH.

La séance s'ouvre à onze heures un quart.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté sans réclamation.

Le président dépose sur le bureau :

1° De la part de M. Stælin, conservateur de la bibliothèque nationale de Stuttgart, *Würtembergisches Urkundenbuch*, 2 vol. in-4°;

2° De la part de la Société des antiquaires de Picardie; une série de bulletins de cette société;

3° Une série de dessins et de plans de monuments alsaciens provenant de la succession de feu M. le professeur Schweighæuser.

Le président procède à la lecture de la correspondance.

M. Delaporte, adjoint, faisant les fonctions de maire de Strasbourg, informe le président que S. Exc. le Ministre de la guerre, par une dépêche du 15 février, ayant annoncé avoir fait don à la municipalité de Strasbourg, du tableau du XVIe siècle, sur lequel le comité avait appelé l'attention du magistrat de la ville, les démarches nécessaires seraient faites pour en obtenir la délivrance. Il remercie le comité pour les renseignements qu'il a bien voulu lui fournir.

M. Rigaut, membre de la société à Wissembourg, écrit au président, en réponse à la lettre par laquelle ce dernier lui a annoncé la décision prise par le comité, à l'égard de l'exposé des monuments historiques de ce canton : qu'il regrette que ses occupations ne lui permettent pas de se rendre à la séance du comité pour se mettre en rapport direct avec lui, et y défendre ses opinions. Dans tous les cas, le comité peut compter sur son zèle et sur sa sympathie.

Le président donne lecture du rapport qu'il a adressé au Ministre de l'instruction publique et des cultes sur les travaux du comité pendant l'année qui vient de s'écouler.

A cet envoi, motivé par la circulaire ministérielle qui a été adressée à tous les présidents des sociétés savantes, et dont lecture a été donnée au comité dans sa dernière séance, le président a joint le tome II du bulletin.

M. Ringel, pasteur à Diemeringen, signale les travaux qui ont récemment amené la découverte d'antiquités intéressantes non loin de Domfessel (l'ancien *Domus vassalorum*), près de la *Heerstrass*, ou voie romaine.

Ces travaux, dit le correspondant, avaient été entrepris pour conduire l'eau pure d'une source dans ce village, afin d'alimenter sa fontaine.

Arrivés à $1^{m}70$ de profondeur, les ouvriers se trouvèrent sur les débris d'un antique bassin, encombré de restes de tuyaux, et au centre duquel se trouvait un tronçon de colonne en grès grisâtre, de $0^{m},40$ de diamètre, de $0^{m},15$ de hauteur, et d'environ 1 mètre au-dessus du niveau de l'eau. Ce bassin, circulaire, à l'exception de la partie tournée au Nord, où il forme une ligne droite, mesure 12 mètres de circonférence. Il était revêtu, dans tout son pourtour, de fortes pierres de taille. Quatre pièces de monnaie (le correspondant ne les décrit point), différents débris de vases, d'urnes et d'amphores, une grande quantité de briques, dont quelques-

unes à rebord, de 15 à 30 centimètres de long, sur 3 à 9 d'épaisseur, plusieurs morceaux de marbre blanc, veiné de rouge, et poli sur un des côtés, plusieurs morceaux de fer oxydé, étaient enfouis dans le bassin.

M. le pasteur a pris toutes les mesures nécessaires auprès de l'autorité locale et auprès de M. le juge de paix du canton, pour que cette découverte ne soit pas perdue pour la science. Il prie M. le président de la Société d'user de son influence auprès de l'autorité départementale, pour que les fouilles soient continuées sous une sage direction et soumises à un examen consciencieux.

Le président annonce avoir déjà écrit à ce sujet à M. le sous-préfet de Saverne, à M. le maire de Domfessel et à M. le préfet, dont il lit la réponse. « J'ai joint, dit le magistrat dé-« partemental, mes recommandations aux vôtres, afin que « le meilleur parti possible soit tiré des fouilles de Dom-« fessel. »

Le président ayant aussi écrit à M. le préfet pour le prier d'intervenir en faveur de la Société auprès de son collègue du Haut-Rhin pour les travaux projetés dans ce département, M. le préfet lui répond qu'il a recommandé à la sollicitude de M. Odent, l'exécution du vœu de la Société sur les châteaux de Ribeauvillé, objet des communications que le président s'est proposé de faire au maire de cette localité.

Le préfet, répondant à une autre lettre du président, assure la société qu'elle peut compter que les allocations municipales en faveur des monuments historiques d'Alsace, seront toujours approuvées et encouragées par lui, en tant qu'elles ne seront pas de nature à compromettre les services obligatoires.

M. Ringeisen, présent à la séance, demande, au nom de M. le baron de Wangen, une subvention de 400 fr., pour être employée à la consolidation de la vieille tour du château de Guirbaden. Les travaux, d'après l'estimation de l'ar-

chitecte, exigeront une dépense de 800 fr., dont la moitié sera supportée par le propriétaire. Le comité, en présence de la situation du budget présentée par M. Klotz, trésorier de la Société, vote cette allocation.

M. le baron de Schauenburg, membre de la Société, présent à la séance, demande à lire un mémoire, destiné à exposer ses doutes sur la destination de l'aigle romaine, dont le secrétaire a entretenu l'assemblée dans sa dernière séance.

Selon ce membre, cette aigle ne saurait être une aigle légionnaire, ni une aigle de cohorte. Il se refuse à croire qu'une aigle ait pu être perdue ou être enfouie sur un champ de bataille.

Le secrétaire soutient, au contraire, l'opinion qu'il a émise dans la dernière séance.

Le comité voulant laisser à chacun des deux membres la responsabilité de ses opinions, vote l'impression du mémoire de M. de Schauenburg dans le bulletin, et autorise son secrétaire à ajouter dans une note les objections qu'il croira devoir faire.

M. de Ring rend compte d'un mémoire de M. Siffer, curé à Weyersheim, renvoyé à son examen. « Dans ce mémoire, « dit le rapporteur, notre zélé correspondant appelle l'atten- « tion du comité sur un nouveau bas-relief de Mercure, en « grès rouge, trouvé, au mois de juin dernier, dans la « cour du vieux château d'Oberbronn, dont on a abaissé le « terrain.

« Le dieu y est représenté dans une niche, les cheveux « courts et frisés, le visage imberbe, le corps nu, tenant levé « de la main gauche le caducée, et drapé d'un manteau qui « retombe de l'épaule du même côté. La partie inférieure du « monument a disparu. Ce qui en reste est brisé. Les deux « morceaux mesurent ensemble $0^{m},72$ de haut sur $0^{m},62$ de

« large et sur $0^m,16$ d'épaisseur. La pierre était destinée à « être murée, comme la plupart des monuments du même « genre trouvés dans les environs d'Oberbronn, et dont le « grand nombre, ainsi que l'observe judicieusement le curé, « semble indiquer que le dieu devait, comme l'*Hermès* grec, « être placé dans toutes les cours, dans les jardins, dans les « champs, sur toutes les routes et dans les carrefours. Les « antiquités celtiques, déjà découvertes antérieurement à « Oberbronn, prouvent évidemment la superposition de « l'établissement romain sur l'établissement du peuple pri- « mitif.

« Dans le courant de la même année, l'on a aussi déblayé « les décombres d'une cave que M. le curé fait remonter au « XIIe ou au XIIIe siècle. Les voûtes reposent sur des piliers, « dont les arcs sont ornés d'ancres héraldiques. M. Siffer fait « observer à ce sujet que les chevaliers de Born, auxquels le « château d'Oberbronn a appartenu, avaient traditionnelle- « ment l'ancre doublée dans leurs armoiries. »

M. Petit-Gérard présente un vitrail restauré de l'abbaye de Wissembourg, sur lequel il lit une notice.

Le comité le remercie de cette communication, et décide que ce mémoire et le dessin qui l'accompagne seront insérés dans une des prochaines livraisons du bulletin.

La séance est levée à une heure et demie.

Séance du Comité du 4 avril 1859.

Présidence de M. SPACH.

La séance est ouverte à onze heures.

Vu l'absence de M. de Ring, lecture est donnée du procès-verbal de la séance du 7 mars par le deuxième secrétaire.

Le comité décide qu'avant l'adoption du procès-verbal, il sera renvoyé de nouveau au premier secrétaire.

Le président dépose la correspondance qui comprend :

1° Un exemplaire de l'*Étude historique sur la ville de Landau*, par M. *L. Lerrault*, membre du comité, dont l'auteur fait hommage à la Société.

Le comité vote des remercîments au donateur.

2° *Fouilles, recherches*, etc.

3° *Beilage und Anzeigen fur Kunde der deutschen Vorzeit.*

4° Une lettre du président de la *Commission historique et archéologique de Maine-et-Loire.*

Le comité invite le président à établir des rapports avec cette société savante.

5° Une lettre de M. Schœll, de Saverne, membre de la Société, proposant de se mettre en rapport avec la *Société d'émulation des Vosges.*

Le comité se prononce pour cette mise en rapport.

6° Un plan régulier du bassin romain découvert à Domfessel, exécuté et envoyé par M. l'agent voyer de Wissembourg.

7° Une lettre de M. le curé d'Altenstadt concernant les estampages des inscriptions trouvées dans son église.

Un membre appelle l'attention du comité sur la nécessité de bien étudier la législation sur les monuments, pour avoir

la certitude que les sacrifices faits par la Société ne seront pas perdus à la suite de mutations de propriété.

Le comité décide que cette question sera soumise à l'autorité supérieure.

M. Ringeisen, architecte de l'arrondissement de Schlestadt, lit un rapport sur la ruine du château de Saint-Ulrich, à Ribeauvillé.

Cette lecture est écoutée avec un vif intérêt; des remercîments sont votés à l'auteur, qui ne cesse de donner à la Société des preuves de son zèle et de son talent.

M. le président annonce à cette occasion qu'il a écrit à M. le préfet du Haut-Rhin relativement à l'allocation votée par la Société pour la conservation de la ruine de Saint-Ulrich.

Le comité vote l'insertion du rapport de M. Ringeisen au bulletin.

M. le professeur Oppermann, membre de la Société, rend compte d'une analyse à laquelle il a pu soumettre quelques faibles parcelles de l'aigle romaine, qui occupe depuis quelque temps l'attention du comité.

Il y a trouvé tous les éléments du bronze antique, de plus des traces de dorure inattaquables à l'acide nitrique fumant.

M. le professeur Oppermann prend du reste ses réserves sur le caractère authentique de l'objet; car, dit-il, bien que l'analyse ait constaté la réalité de l'antiquité du bronze, elle ne saurait fournir aucune donnée sur la date de la fabrication de l'aigle, ni sur sa destination ou son usage.

Le comité vote des remercîments à M. le professeur Oppermann, dont le mémoire sera inséré au bulletin de la Société.

Un membre appelle l'attention du comité sur l'intérêt historique de l'église actuelle de la Robertsau, qui va prochainement tomber sous le marteau du démolisseur.

Le comité reconnaît cet intérêt, tout en déplorant son impuissance à rien pouvoir faire pour la conservation de ce petit monument.

Il charge une commission de prendre des mesures pour la conservation des parties qui peuvent être sauvées.

Séance du Comité du 2 mai 1859.

Présidence de M. Spach.

La séance est ouverte à 11 heures et un quart.

L'adoption du procès-verbal de la séance du mois de mars, ajournée pour cause d'absence du premier secrétaire, a lieu après les explications données par ce dernier.

Le procès-verbal du mois d'avril, rédigé par M. le docteur Eissen, second secrétaire, est de même adopté.

Les ouvrages suivants ont été envoyés au Comité dans l'intervalle de la dernière séance à la présente :

1° La 4e livraison du *Messager des sciences historiques de Belgique* pour 1858 ;

2° La 1re livraison du même Recueil pour 1859 ;

3° Les Mémoires de la *Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle* publiés en 1858, ainsi que le Bulletin de cette Société ;

4° 29 cahiers du *Bulletin de la Société des antiquaires de la Morinie à Saint-Omer* ;

5° L'*Anzeiger für Kunde der deutschen Vorzeit*, de Nuremberg, n° 2, 1859 ;

6° La 2e livraison du tome II du *Bulletin de l'Institut liégeois* ;

7° *Causeries de salons*, par M. d'Otreppe de Bouvette, brochure in 12.

Le secrétaire donne lecture au Comité de la lettre que le secrétaire général de la Société des antiquaires de la Morinie, M. de Laplane, a bien voulu lui écrire, en lui exprimant le désir, de la part de ses collègues, d'établir des relations littéraires avec les membres du Comité de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace à Strasbourg. M. de Laplane lui annonce que l'envoi qu'il fait, au nom de la Société de la Morinie, des 29 livraisons parues du Bulletin de cette Société, sera suivi de ceux d'entre les dix volumes de Mémoires publiés par elle, non encore épuisés. Il espère plus tard pouvoir compléter cette collection.

Le Comité charge son secrétaire de remercier, en son nom, les membres du bureau de la Société des antiquaires de la Morinie et de leur adresser les volumes du Bulletin de la Société archéologique de Strasbourg déjà publiés, et dorénavant les livraisons des volumes, en cours de publication.

Le président communique une lettre de M. le Préfet du Haut-Rhin adressée à M. le préfet à Strasbourg, où il lui fait connaître que M. le maire de Ribeauvillé vient de donner à M. l'architecte voyer de cette ville l'ordre de prêter son concours le plus actif à M. l'architecte Ringeissen de Schlestadt, pour soigner et surveiller, sous sa direction, les travaux de consolidation que la Société pour la conservation des monuments historiques se propose d'exécuter aux ruines du château de Saint-Ulrich près Ribeauvillé.

A cet e lettre est joint un extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de cette ville, lequel, *secondant les intentions bienveillantes de l'association,* affecte une somme de 500 fr. à l'établissement d'un sentier qui permette d'aborder plus facilement les ruines pour lesquelles les travaux de consolidation sont projetés.

Le Comité prie son président de remercier, en son nom, le Conseil municipal de Ribeauvillé.

S. Ex. le Ministre de l'instruction publique et des cultes adresse aux correspondants de son ministère une circulaire relative au *Répertoire archéologique de France*, dont le plan a été adopté par le Comité impérial des travaux historiques et des sociétés savantes, dans sa séance du 14 juin 1858. Lecture est donnée du programme adopté dans la séance du 17 janvier 1859 du même Comité.

Le président annonce que M. l'abbé Straub, absent momentanément, a déjà en partie réuni pour le Bas-Rhin l'inventaire demandé, dans cette circulaire, par le Ministre. Il réclame de quelques-uns des membres du Comité présents à la séance, leur concours pour la réponse à l'une ou l'autre des questions posées. M. le professeur Jung et M. l'abbé Guerber se montrent particulièrement disposés à répondre à ce nouvel appel du gouvernement.

Les communes des arrondissements de Strasbourg et de Wissembourg étant en retard pour la transmission des renseignements demandés dans l'intérêt de l'ouvrage projeté de la *Topographie de la Gaule*, M. le Préfet a adressé aux maires de ces communes une nouvelle circulaire, dont le président donne lecture au Comité.

M. Richard, directeur de l'établissement des aliénés à Stéphansfeld, membre de la Société pour la conservation des monuments historiques, communique au bureau une collection, peinte à l'aquarelle, des urnes, vases cinéraires, verreries et divers autres objets d'antiquités romaines trouvés sur le territoire de l'hospice pendant les travaux qui y ont été faits à différentes époques.

L'importance de cette collection, joint au mérite de l'exécution des planches, porte le secrétaire à demander que tous ces objets soient publiés au trait et à petite échelle dans un des cahiers du Bulletin.

Une commission, chargée de faire un rapport, est nom-

mée à cet effet, composée de MM. Jung, Morin et de Ring, auquel est adjoint M. le baron de Schauenburg, membre de la Société.

M. Merck fait hommage au bureau de trois haches de fer, d'une clef à laquelle est appendue une chaînette de cuivre, et d'un éperon, à bouton du même métal, trouvés près de Mommenheim pendant les travaux de creusement du canal.

M. Walther, curé d'Altenstatt, près de Wissembourg, envoie l'estampage des deux monuments funéraires de son église réclamés par le Comité.

Le Comité vote des remercîments aux deux membres.

M. le colonel de Morlet, présent à la séance, signale le gisement d'une colonne de grès, brisée et sans inscription, trouvée récemment dans le sol près de Weitbruch, juste à trois *leucæ* de distance de Brumath, dans la direction de l'ancienne chaussée romaine, déjà indiquée par feu M. le professeur Schweighæuser. Le président est chargé de remercier M. le maire de Weitbruch des soins donnés à la conservation préalable de ce débris; il écrira à l'administration forestière pour la prier de concourir à sa conservation ultérieure.

M. le colonel communique de plus une petite figurine de bronze représentant la *Fortune*, et un cure-oreille du même métal, tous deux de l'époque romaine, trouvés récemment dans le sol de fondation des nouvelles bâtisses qui s'élèvent autour de l'église de Saint-Étienne à Strasbourg.

M. Knoll, membre de la Société, à Soultz (Haut-Rhin), envoie un Mémoire sur le prieuré de Notre-Dame de Thierbach.

« La tradition, dit M. Knoll, en fait remonter l'origine au « neuvième siècle, époque où les pèlerins se rendaient déjà « en ces lieux, occupés alors par quelques religieux du « groupe de moines écossais qui, à quelques pas de là, fon- « dèrent en 730 la célèbre abbaye de Murbach.

« En 1130, Pierre le Vénérable, troisième abbé de Cluny, « fit un voyage en Alsace, et visita Thierbach. Il conçut l'idée « d'y fonder un monastère, et porta les habitants de Soultz « et le comte Ulric d'Éguisheim à lui prêter aide et assis- « tance. Le couvent surgit la même année avec l'approbation « de l'évêque de Strasbourg Guebhard et du comte Wernher « de Habsbourg, landgrave de la Haute-Alsace. Deux cloîtres « y existaient alors, conformément aux mœurs du temps, « l'un pour les hommes, l'autre pour les femmes. Ce dernier « fut bientôt après supprimé.

« En 1135, les habitants de Soultz concédèrent au monas- « tère naissant trente journaux de prés, trente de terres « arables, et quatre-vingt journaux de forêts. Aussi l'abbé de « Cluny, par une lettre, datée du 5 mai 1142, leur annonça-t- « il qu'il les rendait *participants* des prières de l'ordre, en « reconnaissance de ce qu'ils avaient fait en faveur du cou- « vent.

« Pour alimenter les revenus du prieuré, les communes « environnantes organisèrent des processions annuelles pour « Thierbach. Soultz avait donné l'exemple. En 1138, le curé « de cette ville, Diethelm, au nom de la noblesse, de la « bourgeoisie et de tous les habitants de la paroisse, institua « le pèlerinage annuel ou *Gelübdstag*, au jour même de « l'*Invention de la Sainte-Croix* (3 mai), afin d'obtenir du « ciel la fécondité des vignes et des terres, et pour empê- « cher le retour des affreuses famines qui désolaient si sou- « vent la contrée.

« Les habitants de Rouffach firent un vœu analogue en « 1142 ; ceux de Guebwiller, de Rimbach, de Wuenheim et « de Hartmannswiller les imitèrent. Les deux premières « communes ont néanmoins depuis longtemps renoncé à ce « vœu, que Soultz au contraire accomplit encore chaque « année.

« En 1525, les paysans révoltés saccagèrent le prieuré et « en chassèrent les habitants. C'était aux premiers jours du « mois d'août. Après avoir pillé le prieuré, ils se dirigèrent « vers le Freundstein, l'antique manoir des Waldner, qu'ils « détruisirent de fond en comble. Pendant la guerre de « trente ans, le couvent qui s'était relevé fut détruit une se- « conde fois. Les bénédictins se refugièrent avec leurs ar- « chives à Saint-Mont en Lorraine, maison la plus proche de « leur ordre. Ces archives furent elles-mêmes détruites plus « tard, dans un incendie qui dévora le couvent où les « moines avaient trouvé un asile. Ils revinrent en Alsace, en « 1670, et défrichant de nouveau les terres, relevèrent l'église « et le couvent, qui ne fut néanmoins achevé qu'en 1724. « En 1697, il était encore dans un tel état de délabrement, « que sa suppression eût été décretée sans l'énergique pro- « testation de l'évêque de Bâle, et surtout sans celle de la « municipalité de Soultz qui fit valoir ses anciens droits, « déduits des dotations que la ville avait faites à Thierbach. « Vendu comme propriété nationale en 1793, il fut racheté « par les bourgeois. Actuellement, le prieuré avec sa ferme, « appartient à la commune de Soultz. Chaque samedi et sur- « tout aux jours de fêtes consacrés à la Vierge, de nombreux « pèlerins s'y rendent, cherchant des consolations aux pieds « de l'autel, et plaçant sur les piliers du temple les innom- « brables *ex-voto* de la foi et de la reconnaissance.»

Le comité vote des remercîments à M. Knoll pour cette intéressante communication.

M. de Ring rend compte d'un mémoire de M. le curé de Weyersheim, envoyé à son examen.

« M. Siffer, dit le rapporteur dans la notice qu'il fournit, « fait la critique de la description des deux bas-reliefs de « Preuschdorf, donnés par M. Müller, curé de Gœrsdorf à « la Société (Voir séance du comité du 5 octobre 1857, t. II

« du Bulletin, p. 120. Selon M. Siffer, la figure de Vénus « qui se voit sur l'un des bas-reliefs, n'est pas accompagnée « d'un agneau, ni d'un bouc, mais il croit plutôt reconnaître « dans la partie fruste du monument un cygne. Il demande, « si à raison de cet attribut, on ne doit pas voir dans la déesse « une Vénus armée.

« J'ignore sur quoi M. Siffer fonde cette dernière opinion. « Vénus est en effet représentée quelquefois, revêtue des « armes de Mars qui préside aux décans du bélier avec elle « et avec le soleil qui y a aussi son exaltation. Mais le cygne « reste dans ce cas, étranger à la représentation.

« Comme les deux pierres de Gœrsdorf sont destinées à « être transportées à Strasbourg, et que nous pourrons alors « en étudier les reliefs, je pense, dit le secrétaire, que toute « dissertation à ce sujet est en ce moment inopportune et je « vous propose, Messieurs, de conserver dans vos archives « la note envoyée par M. le curé de Weyersheim, laquelle « pourra plus tard être examinée de nouveau lorsque ces « deux pierres seront à notre portée. »

Les conclusions du rapporteur sont adoptées.

M. Schirr signale le danger qui menace l'arcade principale de la ruine de Niedermünster, dont plusieurs pierres se sont détachées.

Le comité charge M. l'architecte Ringeisen de veiller à la conservation de ce monument et vote à ce sujet un crédit préalable de 200 fr., pour être employés aux travaux d'urgence.

La séance est levée à une heure et demie.

Séance du Comité du 6 juin 1858.

Présidence de M. SPACH.

La séance est ouverte à 11 heures un quart.

Le président dépose les ouvrages suivants :

1° Huit cahiers des *Mittheilungen des historischen Vereines für Steiermark*, 1850-1858 ;

2° *Die Steiermœrkischen Schützen-Freiwilligen-Bataillone und ihre Leistungen in den Jahren 1848-1849*, broch. in-8° ;

3° *Schriften des historischen Vereines für Innerœsterreich*, 1er cahier, 1848 ;

4° *Essai de Tablettes liégeoises*, par M. d'Otreppe de Bouvette, 27e livraison ;

5° *Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie*, 1859, 1er cahier ;

6° *Bulletin de la Société impériale des antiquaires de France*, 1859, 1er trimestre ;

7° *Anzeiger für Kunde der deutschen Vorzeit*, nos 3, 4 et 5, 1859.

Le secrétaire lit le procès-verbal de la dernière séance qui ne donne lieu à aucune réclamation.

Le comité décide que, conformément au vœu exprimé par le comité d'administration de la Société historique de Styrie, les publications de la Société archéologique de Strasbourg lui seront envoyées.

La même décision est prise à l'égard de la Société d'émulation des Vosges, dont le président M. Maud'heux annonce le prochain envoi des annales de cette Société, en exprimant le désir, au nom du bureau qu'il préside, de posséder intégralement la collection du bulletin de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace.

Le président donne lecture des différentes lettres adressées par lui au Ministre de l'instruction publique et aux autorités départementales depuis la dernière séance.

Il annonce avoir obtenu de l'autorité départementale pour la Société, un crédit de 1350 fr. sur celui de 1500 fr. inscrit au budget de l'exercice 1858 pour être employés à la recherche et à la conservation des monuments historiques de l'Alsace, 150 francs ayant été mandatés pour les fouilles exécutées à Ohnenheim, Heidolsheim et Hilsenheim.

M. l'abbé Straub communique au nom de M. Zimberlin, curé à Orschwihr (Haut-Rhin), les inscriptions qui se trouvent sur les quatre colonnes qui supportent la tribune de l'église paroissale de Bergholz-Zell, et celles qui recouvrent le couvercle et la partie antérieure du sarcophage des sept moines, massacrés par les Huns dans l'église de Murbach.

Le comité prie M. Straub de réclamer du correspondant les estampages de ces inscriptions, dont il vote l'insertion dans le bulletin.

M. Eissen, chargé, conjointement avec M. Morin, de visiter le château de Nideck, lit un rapport sur l'état de ces ruines pour lesquelles, dit-il, l'administration forestière a déjà beaucoup fait, en en rendant les abords faciles au moyen des sentiers qu'elle y a pratiqués. Il réclame de la Société le crédit de 200 francs déjà voté en principe, pour être mis immédiatement à la disposition de M. Jolivet, garde général des forêts à Niederhaslach, qui se chargera de la direction des travaux de consolidation.

Cette somme est définitivement votée.

La parole est au secrétaire :

Messieurs, dit-il, la commission nommée dans la séance « précédente, pour l'examen des planches d'antiquités de « Brumath, communiquées par M. Richard, directeur de « l'asile des aliénés à Stéphansfeld, a jugé que 25 des objets

« représentés méritaient particulièrement d'être reproduits « par la gravure. Elle vous propose donc de les publier dans « le bulletin. La bibliothèque de Strasbourg et le cabinet « d'antiquités de M. le docteur Schnœringer, à Brumath, pos- « sédant aussi plusieurs objets qui proviennent de cette « même localité, votre commission a pensé qu'il était op- « portun, avant cette publication, de procéder également à « l'examen de ces objets et de choisir ceux d'entre eux « qu'elle croirait utile de joindre par la gravure à ceux de la « collection de M. Richard. Tous ces dessins, accompagnés « d'une courte notice descriptive dont M. le professeur Jung « veut bien se charger, formeraient une monographie des « antiquités romaines trouvées dans le sol de Brumath. »

M. Schirr, vice-président, rend compte des travaux de déblai et de consolidation de l'ancienne chapelle de Saint-Jacques près de Niedermünster.

Les soubassements de l'édifice ont été dégagés dans tout le pourtour; le sanctuaire a été déblayé jusqu'à son ancien pavé qui est conservé en grande partie; les brèches qui existaient dans les socles extérieurs sont presque entièrement réparées; un mur latéral et le chevet du chœur ont été relevés jusqu'à l'appui de la fenêtre; les quatre jolies colonnettes romanes, qui supportaient la voûte du sanctuaire sont redressées et consolidées pour longtemps; le socle intérieur sur lequel elles s'appuient, est complétement remis en vue. Le style de l'édifice se dessine aujourd'hui nettement dans toutes les parties qui ont échappé aux ravages du temps, et l'on devine au premier abord, comment il a dû être disposé dans son ensemble.

M. Schirr réclame encore du comité une somme de 125 francs pour terminer ces travaux, pour porter jusqu'à la hauteur des corniches le revêtement extérieur du mur latéral à gauche du chœur, pour remettre à leur place, au che-

vet au chœur, ce qui se retrouvera encore des pierres de l'encadrement de la fenêtre, pour compléter le dallage et pour achever les travaux de terrassement autour du monument.

Cette somme lui est allouée en principe.

M. le colonel de Morlet présente deux mémoires, l'un sur le tronçon de colonne trouvé près de Weitbruch, l'autre sur la statuette de la Fortune, trouvée dans les décombres de l'ancien couvent de Saint-Étienne, et sur lesquels il a déjà appelé l'attention du comité dans la dernière séance. Ces deux mémoires et les planches qui les accompagnent seront insérés dans le bulletin de la Société.

M. Matuszinski, présent à la séance, veut bien, sur la prière que lui en fait le président, se charger du relevé des monuments historiques de l'arrondissement de Wissembourg.

Le secrétaire donne lecture au comité d'un mémoire de M. le curé Siffer, sur une ancienne voie romaine, conduisant de Brumath à Niederbronn, par Mertzwiller. Renvoi du mémoire à la commission pour la topographie des Gaules.

La séance est levée à 1 heure.

Séance du Comité du 4 juillet 1859.

Présidence de M. SPACH.

La séance est ouverte à onze heures et quart.

Le secrétaire, après la lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui ne donne lieu à aucune réclamation, dépose sur le bureau les ouvrages suivants :

1° *Notice rédigée d'après le nobiliaire de Belgique*, par M. N. J. van der Heyden, 2e édit. ;

2° *Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique* (tom. XV, 3e et 4e livr.);

3° *Anzeiger für Kunde der deutschen Vorzeit,* 1859, n° 6.

Le président lit une lettre de M. le Ministre de l'instruction publique et des cultes, dans laquelle il le prie d'agréer et de faire agréer à MM. ses collègues l'expression de sa gratitude, pour la promesse qu'il lui a faite du concours du Comité historique d'Alsace à la préparation de l'Inventaire archéologique de la France.

M. Ingold, membre de la société, à Cernay, demande si les dames qui voudraient faire partie de la Société d'archéologie d'Alsace, ne pourraient pas, en payant la cotisation prescrite par le règlement, recevoir les bulletins de la société.

Quoique ce cas n'ait pas été prévu lors de la rédaction du règlement intérieur de la société, le Comité est d'avis que rien ne s'oppose à l'inscription des dames au nombre des sociétaires. Ce sera l'objet d'une proposition à l'assemblée générale.

Cette réponse sera transmise au correspondant.

M. Ringeisen ayant déposé entre les mains du président, le relevé des édifices de Schlestadt pour être envoyé au Ministre de l'instruction publique, le Comité décide que le travail serait transmis, sans attendre les communications ultérieures sur le même objet.

M. Teste, architecte à Vienne, département de l'Isère, demande quelques éclaircissements sur une question archéologique digne d'intérêt, qui a rapport à *Jehan Lelou,* dont le sceau avec les emblèmes maçonniques a été découvert, il y a quelques mois, sur le territoire de cette ville. Aux détails contenus dans la lettre sont ajoutés un numéro du *Moniteur viennois,* du 11 mars dernier, dans lequel M. Teste

a rendu compte de cette découverte, et une empreinte du sceau, sur lequel se remarque une *branche d'acacia à sept feuilles*, suivie d'une *rose* et de *trois points*, lesquels signes, dit-il, sont encore aujourd'hui, dans la *loge*, caractéristiques de la *maîtrise*.

Il demande si, eu égard à ces signes maçonniques, ce Jehan Lelou ne doit pas être regardé *comme un architecte, maître dans la loge*, et si *le chef aux armes de France*, qui se remarque sur le haut du sceau, ne pourrait pas être considéré comme héréditaire des armes de ce personnage, premier du nom, qui aurait mérité cette insigne faveur héraldique par une longue carrière dans la construction des édifices royaux.

« Strasbourg, dit-il, est le berceau de la franc-maçonnerie organisée régulièrement. Il pense donc que personne mieux que le Comité de Strasbourg ne saurait résoudre ces questions. »

Renvoi à M. Klotz, architecte de l'Œuvre Notre-Dame, pour en faire un rapport.

M. le baron de Faviers rend compte de la déplorable disparition d'une des portes de Châtenois, récemment démolie. Il prie le Comité d'intervenir auprès de l'autorité supérieure pour que l'autre porte, d'un effet bien plus pittoresque encore, n'ait pas le même sort.

M. Ringeisen fait observer que la même manie de moderniser les villes a fait disparaître une vieille tour de Villé, et qu'à Andlau, où l'on a aussi démoli une vieille porte d'entrée, une autre porte intérieure est de même menacée.

Le Comité charge le président d'écrire à ce sujet à M. le préfet.

M. Schœll, avocat à Saverne, membre de la Société, présente l'estampage d'une inscription, scellée dans l'intérieur

de l'église de Monswiller, près de Saverne, à gauche du porche. La pierre est noircie, les lettres sont peintes en rouge; un écusson, taillé dans un carré, à la partie supérieure de gauche, a été entièrement effacé.

D'après cette incription, dit le membre, Guillaume de Diest, le soixante-quinzième évêque de Strasbourg, aurait été ordonné prêtre dans l'église de Monswiller, le samedi où l'on chante *Caritas*, de l'année 1417, c'est-à-dire, le samedi après Pentecôte.[1]

On ne peut, dit M. Schœll, donner à ces expressions, *ordinatus est in presbyterium*, un autre sens que celui, *fut ordonné prêtre*. Cependant le père Laguille, dans son Histoire d'Alsace (t. Ier, p. 317), affirme qu'au concile de Constance, on se contentait d'appeler Guillaume de Diest, *élu évêque, parce que, n'étant pas prêtre, il ne fut jamais sacré.*

Quelque temps après son élection, Guillaume de Diest mécontenta fort le chapitre et la ville de Strasbourg par ses dilapidations et ses prodigalités. Herzog raconte son arrestation en 1416 par le doyen et le camérier du chapitre, qui avaient reçu des ordres du magistrat. Jeté d'abord dans la tour aux *pfennings*, l'évêque fut ensuite relégué au-dessus de la chapelle de Saint-Jean à la cathédrale, et remis en liberté, après plusieurs mois de captivité, à la sollicitation de l'empereur Sigismond et des évêques de Worms et de Merseburg. Comme condition, on exigea qu'il se rendrait au concile de Constance. Guillaume y parut la première fois le 27 juin 1416. Le père Laguille donne cette date. Le concile, chargé de régler les différends qui existaient entre la ville, le chapitre et l'évêque, lança, le 7 novembre 1417, une sentence d'excommunication contre les chanoines et quelques bourgeois de Strasbourg. D'après l'inscription, Guil-

2. Jour où en effet l'introit commence par le mot *caritas*.

laume de Diest était à Monswiller, à la Pentecôte, au mois de mai ou de juin 1417; d'après le père Laguille, il se trouvait encore à Constance en ce moment.

Or il y a une troisième contradiction. Le 22 décembre 1415, le chapitre de Strasbourg avait fait un règlement, connu sous le nom de *grande confraternité*, qui fut approuvé par le pape Martin V, pendant le concile de Constance. Plus tard, l'évêque reconnut aussi l'utilité de ce règlement, et voulut *le souscrire et s'y soumettre par un acte célèbre, daté de Saverne, le mardi d'après la Purification, 1431. Par cet acte*, dit le père Laguille, *il consentit à ne faire aucune imposition, et il promit de prendre les ordres, à se faire sacrer dans l'espace d'un an, et de rien omettre de ce qui pouvait dépendre de lui pour y parvenir.*

Si cet acte existe, dit M. Schœll, dans les termes que le père Laguille lui attribue, quel sens donner à l'inscription? D'après la coïncidence des dates, Guillaume se serait-il conformé à une des clauses de la *grande confraternité*, qui veut que l'évêque soit prêtre au moment où Martin V approuvait cet acte?

Le Comité, laissant à l'auteur du mémoire la responsabilité de ses assertions, écoute avec intérêt cette communication, dont il ordonne le dépôt dans ses archives, ainsi que de l'inscription.

Le président veut bien se charger de faire dans les archives du département des recherches qui pourraient éclairer la question.

M. Ringeisen donne quelques détails sur les travaux entrepris à Ribeauvillé au château de Saint-Ulric. Des déblais y ont été opérés; des chemins ont été établis, d'autres sont en cours de construction.

M. Klotz, trésorier de la société, présente l'état des dépenses votées jusqu'à ce jour pour les divers monuments en réparation.

M. Morin, qui a récemment visité Guirbaden, décrit les travaux opérés dans cette magnifique ruine. La porte ou arcade principale a été relevée; une grande brèche a été remplie; une partie très-intéressante des vieux murs encombrés et, entre autres, une belle porte romane ont été découverts. On a déblayé la chapelle, dont on peut maintenant distinguer la forme de l'abside. Il reste à soutenir le donjon pour lequel le Comité a voté des fonds dans son avant-dernière séance.

M. Ringeisen appelle l'attention du Comité sur le château de Landsberg, dont l'arcature romane, soutenue par des colonnettes, tend à disparaître. N'oublions pas, dit-il, d'y porter remède, et que ce château, par sa belle exposition et par ses motifs d'architecture, est peut-être la ruine la plus intéressante de toutes celles qui couronnent cette partie de nos montagnes.

Le Comité vote pour ces réparations, sur la demande de l'architecte, une somme de 300 fr.

La séance est levée à une heure et demie.

Séance du Comité du 1er août 1859.

Présidence de M. SPACH.

Depuis la dernière séance, ont été envoyés à la société les ouvrages suivants :

1° De la part de la société de Lucerne, Uri, Schwytz, Unterwalden et Zug, *Der Geschichtsfreund,* 14e et 15e volumes;

2° Le premier cahier du tome VIII de la société d'émulation des Vosges;

3° De la part de la société historique de Munich : 4 cahiers du *Oberbayerisches Archiv*, et le 20e compte rendu de cette société ;

4° Compte rendu et supplément de la société d'émulation de Montbéliard ;

5° Revue de l'art chrétien, n° 3 ;

6° *Anzeige für Kunde der deutschen Vorzeit*, n° 6 ;

7° Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique, à Anvers, 2 cahiers.

Le procès-verbal de la dernière séance, lu par le premier secrétaire, est adopté.

Le président annonce qu'en vertu de la décision prise par le Comité, il a fait l'envoi à la société historique de Styrie, des publications de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace.

Par une lettre, en date du 21 juillet, M. le Ministre de l'instruction publique et des cultes fait remercier, par M. le président de la société, M. l'architecte Ringeisen pour l'indication sommaire des monuments les plus remarquables de l'arrondissement de Schlestadt, que le président lui a fait parvenir. Son Excellence, par une autre lettre, en date du 29 du même mois, l'informe que, par un arrêté du 14 juillet dernier, et sur la proposition du comité impérial des travaux historiques et des sociétés savantes, il a décidé qu'une subvention de 300 fr. serait attribuée, à titre d'encouragement, à la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace.

Le président dépose sur le bureau un numéro du Journal hebdomadaire du canton de Ribeauvillé, qui rend compte des travaux de fouilles et de déblais qui se poursuivent dans la ruine du château de Saint-Ulric.

M. Dugas de Beaulieu envoie à la société pour son abonnement au bulletin et comme membre de la société, une somme de 20 fr. pour l'année courante. — Remercîments.

Le président prend la parole comme membre du Comité :

« Messieurs, dit-il, dans la dernière séance, M. Schœll fils « vous a présenté l'estampage d'une inscription qu'il a décou- « verte dans l'église de Monswiller, et dont il résulterait que « l'évêque Guillaume de Diest aurait été ordonné prêtre en « 1417, le samedi après la Pentecôte.

« M. Schœll, à l'aide de cette inscription, soulève plusieurs « objections contre des faits jusqu'ici admis sur la foi du père « Laguille, en ce qui concerne le même évêque, et, signalant « les contradictions manifestes de ces faits, avec l'inscription « de Monswiller, il demande au Comite des éclaircissements « et, si possible, une solution.

« Je suis aux regrets de devoir contester l'exactitude, « peut-être même l'authenticité de l'inscription relatée par « M. Schœll. Parmi les très-nombreuses chartes que renfer- « ment les archives départementales du Bas-Rhin (*fonds de « l'évêché de Strasbourg*) sur l'évêque Guillaume de Diest, il « existe une bulle de Martin V, à la date du 15 octobre 1420, « destinée à faciliter à ce même évêque, à juste titre si mal « famé, la cérémonie de la consécration. Ainsi, à plus de « trois ans de date de l'inscription de Monswiller, Guillaume « n'avait point pris les ordres; il continua ultérieurement à « s'y refuser.

« Nos archives départementales ne possèdent point le « document du 22 décembre 1415, auquel M. Schœll fait « allusion dans sa note ou son commentaire; elles ne con- « tiennent pas non plus le titre de 1431; mais j'ai pleine « confiance dans l'exactitude du père Laguille qui, sans au- « cun doute, a tenu en main ce document. Il en résulte « qu'en 1431, Guillaume ne s'était pas encore conformé

« aux prescriptions du Saint-Siége. Il serait difficile de « réhabiliter en toute chose la mémoire de cet évêque dila- « pidateur et épicurien. J'ai tenté toutefois de le justifier d'un « fait que l'on a mis à sa charge, bien certainement à tort ; « je veux parler de l'invasion des Armagnacs, que Guillaume « de Diest aurait provoquée par esprit de vengeance. Guil- « laume de Diest a fait partie de l'alliance conclue le 5 février « 1439 contre les Armagnacs[1], et rien absolument n'autorise « à penser qu'il ait, d'une part, contribué aux mesures de « défense, et, sous main, appelé en Alsace ces bandes incen- « diaires. Le traité de 1439 fut un des derniers actes de sa « carrière politique. Il mourut, laissant après lui un renom « détestable, un domaine épiscopal à peu près engagé en to- « talité, et un trésor vide. Ses successeurs passèrent leur vie « à réparer ces brèches, à dégager les châteaux et les villages, « à ramener à l'ordre les esprits troublés.

« Il me reste à remercier sincèrement M. Schœll de son « intéressante communication, à le prier de vouloir bien rester « en rapport avec le Comité, et à former des conjectures « sur l'origine de l'inscription de Monswiller; peut-être est- « elle due à un ami de l'évêque ; pour le justifier d'un des « reproches les plus graves, lancé contre son caractère épis- « copal, on a peut-être eu recours à ce subterfuge. »

Le premier secrétaire donne lecture d'un mémoire de M. Stoffel, membre de la société, à Habsheim, sur un *tumulus* ouvert par lui, près de Rixheim, et dont il a déjà été rendu compte dans le *Samstagsblatt*, de Mulhouse, et dans une publication particulière de M. le professeur Stœber.

Le Comité ajourne à la prochaine séance la décision à prendre sur l'insertion de ce travail dans le bulletin.

Un mémoire de M. Siffer sur deux sculptures païennes,

1. Une alliance contre les Armagnacs. Charte publiée en 1840 par l'archiviste du Bas-Rhin.

trouvées en 1845, entre Pfaffenhoffen et Ringeldorf, est renvoyé à l'examen de M. de Ring.

M. l'abbé Straub dépose sur le bureau :

1° La statistique monumentale du canton de Ribeauvillé; 2° la statistique monumentale du canton de Kaysersberg, tous deux dans le Haut-Rhin. Le Comité vote l'insertion de ces deux mémoires dans le 2e cahier du bulletin; ils seront transmis par le président, à S. Exc. le Ministre de l'instruction publique.

Le président prend la parole pour une communication.

« Messieurs, dit-il, la famille de feu M. Fries a bien voulu « faire déposer entre mes mains, par l'un de ses membres, « le manuscrit que notre collègue avait préparé pour le bul- « letin de la société. J'ai examiné ces nombreux feuillets sur « les monuments historiques de Strasbourg avec un religieux « intérêt; et cette revue des travaux que feu M. Fries avait « entrepris sur la demande du Comité, m'a confirmé dans « la haute opinion que j'avais de son zèle scrupuleux et de « son activité désintéressée. Des membres du Comité, plus « compétents que moi, vous confirmeront, je pense, dans « le jugement que vous avez porté sur l'architecte et sur « l'artiste, lorsqu'en novembre 1857, il vous a communiqué « ses plans de restauration des châteaux des environs de « Barr.

« Depuis le mois d'août 1856, époque à laquelle le Comité « avait chargé M. Fries de l'inventaire et de la description « des monuments de Strasbourg, il a donné à peu près tous « ses loisirs à cette œuvre, qui formera, j'en suis sûr, l'une « des parties les plus curieuses et les plus instructives de « nos publications. C'est un legs qu'il nous laisse, et que nous « devons chercher à faire valoir avec une pieuse reconnais- « sance.

« Le travail de M. Fries est divisé en trois parties : monu-

« ments religieux et civils de Strasbourg, — les portes, — « les maisons de Strasbourg.

« Une notice historique succincte précède la description « de chaque monument (église, hôtel, etc.); des plans ac- « compagnent chaque édifice marquant; quelquefois des « détails d'architecture y sont joints. »

Une commission de deux membres est nommée au sein du Comité, pour procéder avec le président à l'examen de ces feuilles, et pour s'entendre sur le mode de publication le plus convenable.

Un relevé complet de tous les châteaux existants ou disparus de la province est déposé par M. Heitz entre les mains du président, pour servir à élucider une des questions proposées dans le programme du prochain congrès archéologique.

La séance est levée à une heure un quart.

SOCIÉTÉ

POUR LA

CONSERVATION DES MONUMENTS HISTORIQUES

D'ALSACE.

Séance du Comité du 5 octobre 1859.

Présidence de M. SPACH.

La séance est ouverte à 11 heures et demie.

Sont présents : MM. Spach, président; de Ring, secrétaire; Heitz, archiviste; Schirr, Straub, Ringeisen, Morin et Jung, membres du Comité; de Morlet, membre libre de la Société.

Le procès-verbal de la dernière séance, lu par le secrétaire, est adopté.

Les ouvrages suivants, offerts au Comité depuis sa dernière réunion, sont déposés sur le bureau :

1° De la part de M. de Ring, la 2e édition, in-folio, des *Tombes celtiques d'Ensisheim et du Hübelwœldele.*

2° De la part de M. de Caumont, *Essai sur les poteries romaines, découvertes au Mans en 1859*, par M. Daudin.

3° *Essai sur le système défensif des Romains dans le pays Éduen*, par M. J. C. Bulliot.

4° *Annales de la Société d'émulation du département des Vosges*, t. X, 1er cahier, 1858.

5° *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. III, 3e livraison.

6° *Chronik der niedrigsten Wasserstænde des Rheins vom Jahre 70 n. Ch. bis 1858*, par M. le docteur Jos. Wittmann,

directeur de la Société d'histoire et des antiquités du Rhin, à Mayence.

7° *Bulletin historique de la Société des antiquaires de la Morinie*, 8e année, 3e livraison.

8° *Bulletin de la Société des antiquaires de la Picardie*, ann. 1859, n° 2.

9° *Le château de Ham et ses prisonniers*, par M. Ch. Gomart, broch. in-8°.

10° *Bulletin de la Société des antiquaires de France*, 1859, 2e trimestre.

11° *Anzeiger für Kunde der deutschen Vorzeit*, 1859, n°s 7 et 8.

12° *Vue panoramique de l'Alsace et des Vosges*, éditée par M. Bisler, à Sainte-Marie-aux-Mines.

Le président annonce s'être mis en rapport avec M. Forchhammer, professeur d'archéologie à Kiel, et auteur de la *Topographie d'Athènes*, qui lui a exprimé le désir de voir des relations s'établir entre la Société historique de Kiel et celle pour la conservation des monuments historiques d'Alsace. M. Spach, dans l'attente de l'arrivée prochaine des publications de cette Société, demande l'autorisation d'envoyer en échange les publications de la Société d'Alsace. Le Comité lui donne à cet égard plein pouvoir.

Le président explique ensuite le retard qu'a éprouvé l'apparition du deuxième cahier du Bulletin de la Société. Il demande que les travaux manuscrits de feu M. Fries, confiés à ses soins par la famille du défunt, soient mis à profit pour le Bulletin, dans leurs parties les plus saillantes. Il est d'avis que successivement, et à défaut d'autres mémoires, les dessins et descriptions d'églises, de châteaux et d'autres édifices, faites par l'auteur, soient publiés par la Société. Il est appuyé dans cette proposition par plusieurs membres du Comité, qui décide néanmoins qu'avant cette publication les

dessins et les articles, choisis par la commission nommée *ad hoc,* seront soumis à sa sanction.

Une lettre de M. de Türckheim, garde général des forêts à Neuwiller, signale à l'attention du Comité deux pierres auxquelles il croit reconnaître une origine druidique. Il exprime le désir de voir quelques membres du Comité visiter ces monuments.

Remercîments et dépôt dans les archives. M. Goldenberg promet de se rendre sur les lieux.

M. de Ring fait part au Comité de la visite qu'il a tout récemment faite aux ruines de Ribeauvillé, et des travaux de déblayement qui ont eu lieu dans l'intérieur du château de Saint-Ulric. Il serait à désirer, dit le secrétaire, que des fonds fussent alloués à l'architecte pour commencer les travaux d'étayage et surtout pour reprendre en dessous les murs laissés suspendus par suite de déblai. Le chemin qui conduit à ces ruines, naguère encore si délaissées, est maintenant parcouru par de nombreux visiteurs, grâce aux soins pris par l'autorité municipale pour en rendre l'abord facile. Il serait désirable que cet exemple servît aux autres localités qui possèdent dans leurs environs des ruines historiques, riches en souvenirs, et qui, trop souvent, ont été laissées dans l'abandon et dans l'oubli.

Le président donne communication d'une lettre de M. le Préfet, adressée à M. le Maire d'Eschau, pour faire sceller dans le mur de l'église les pierres historiques qui se trouvent dans le cimetière et sur l'une desquelles M. l'abbé Straub a déjà antérieurement appelé l'attention de M. le curé du lieu.

Il donne ensuite lecture d'une circulaire de M. le Ministre de l'instruction publique et des cultes, en date du 20 août dernier, relative au Dictionnaire géographique de la France. A ce sujet il annonce que, le 1er de ce mois, il a fait parvenir à Son Excellence un travail supplémentaire de M. Heitz, destiné à la rédaction de ce dictionnaire.

Une autre lettre du Ministre, datée du 27, annonce que le travail de M. l'abbé Straub, sur la statistique monumentale du canton de Kaysersberg, qui fait suite au travail de M. Ringeisen, a été placé sous les yeux de la commission du répertoire archéologique.

M. de Morlet, chargé du travail sur la topographie romaine des arrondissements de Strasbourg et de Saverne, informe le Comité que ce travail, selon ses prévisions, pourra être livré, pour l'arrondissement de Strasbourg, dans le courant de l'exercice prochain; que deux cantons de celui de Saverne sont préparés.

M. de Ring, revenu d'une excursion archéologique dans le Haut-Rhin, lit un rapport sur les fouilles entreprises par lui les 19, 20 et 21 septembre dans un *tumulus* de la plaine de Reguisheim. Ce mémoire et les dessins qui l'accompagnent seront publiés dans le Bulletin.

M. le colonel de Morlet rend compte d'urnes cinéraires, trouvées le long du chemin de grande communication de Wœrth à Haguenau (ligne n° 7), dans la banlieue de Morsbronn.

« Ces urnes, dit-il, au nombre de neuf, formaient trois « groupes, distant l'un de l'autre de 1^{m},50. Dans chaque « groupe les urnes étaient placées aux trois angles d'un « triangle équilatéral d'environ trente centimètres de côté; « elles étaient formées d'une terre noirâtre et grossière, et « renfermaient des fragments d'os calcinés et des cendres.

« Ces urnes ont été complétement brisées, et leurs fragments « dispersés.

« Cette découverte fixe d'une manière précise la direction « de la voie romaine de Brumath à Wœrth, aux abords de « cette dernière localité. De nouvelles fouilles permettront « sans doute de retrouver les traces de cette voie qui con- « duisait à Brumath, soit en passant par Schweighausen, où « existent de nombreux vestiges gallo-romains, soit en se di-

« rigeant sur Mertzwiller, et de là sur Brumath par la Burg-« strass, qui est certainement une voie antique, ainsi que « M. le curé Siffer l'a démontré dans le mémoire adressé au « Comité le 30 mai dernier. »

M. de Morlet pense que, pour intéresser les ouvriers ou laboureurs à la conservation des vases, urnes ou ustensiles antiques, il serait convenable de leur promettre une prime à payer sur les fonds que le département affecte aux monuments historiques. Le président se charge d'en écrire à M. le préfet.

M. de Ring, auquel, lors de la dernière séance, a été renvoyé un mémoire de M. le curé Siffer, sur deux pierres trouvées en 1845 au lieu dit Kalkœfen, près de Pfaffenhoffen, en rend compte, sur l'invitation du président.

« L'une, dit le rapporteur, représente Mercure; l'autre, « fragment de bas-relief, est surmontée d'une inscription « adressée à Mercure et à Maïa, dont les deux têtes sont « seules conservées. Celle du dieu, à gauche, est recouverte « du pétase ailé, celle de sa mère, à droite, est ornée du « bandeau. Le culte connexe de ces deux divinités paraît « avoir été très-répandu dans cette partie de la province.

« Remercions M. Siffer de nous avoir appris la provenance « de ces deux monuments qui sont déposés sans indication « au musée lapidaire de Strasbourg. Quoique très-fruste, « l'inscription peut facilement être rétablie. Elle doit, selon « moi, se lire ainsi :

MER ET MAIAE
B. ITOMARUS C
CISSAE V S L L M.

Mercurio et Maiæ B. Itomarus, *civis* Cissæ, *votum solvit lætus libens merito.*

« c'est à dire : *B. Itomarus, citoyen de Cissa, s'est acquitté « avec joie et de bon gré, tel qu'il convient, de son vœu en-« vers Mercure et Maïa.*

« Cissa était, comme nous l'apprend Polybe[1], une ville « d'Espagne, près de laquelle, pour la première fois, Scipion « défit les Carthaginois.

« Le lieu où ces deux pierres furent trouvées montre en- « core les vestiges d'anciennes bâtisses romaines; il n'est pas « douteux, dit M. Siffer, qu'il ait existé là un édicule sacré. « Si donc, ajoute-t-il, on veut placer cette position sur la carte « romaine de la Gaule, ce sera sur la nouvelle route, formant « la ligne 6, entre les deux aqueducs, à gauche en allant de « Pfaffenhoffen à Ringeldorf. Je vous propose le renvoi de son « mémoire à la commission pour la topographie de la Gaule. »

Le renvoi est adopté.

M. le grand vicaire Schir entretient le Comité de protubérances granitiques dépassant le niveau de l'ancien dallage de la chapelle Saint-Jacques de 65 centimètres. Il demande l'avis des hommes de l'art sur cette circonstance. M. l'architecte Ringeisen se charge d'en faire l'examen et d'en rendre compte.

La séance est levée à une heure et demie.

1. III, 29 (en grec Κισσα) : Tite-Live l'écrit *Scissa*.

Séance générale du 27 octobre 1859.

Présidence de M. le PRÉFET, président honoraire.

La séance est ouverte à deux heures et quart.

Soixante membres environ sont présents.

M. Spach, président de la société, prend la parole en ces termes :

« Messieurs, dit-il, je dois commencer par vous donner « quelques explications sur le retard que nous avons mis à « vous convoquer. Seize mois se sont écoulés depuis la der- « nière assemblée générale ; quelques-uns d'entre vous ont « peut-être trouvé que cet intervalle était un peu long et que « les comptes à rendre de nos travaux et de notre situation « financière devraient se suivre à des époques plus régulières.

« La question avait été débattue au sein du Comité, en « mars dernier. On s'est décidé à remettre jusqu'en octobre « ou novembre la réunion à laquelle nous venons de vous « convier, afin d'être en mesure de vous entretenir des tra- « vaux de conservation entrepris pendant la saison d'été, et « surtout afin d'échapper à la coïncidence des fêtes agricoles, « artistiques et archéologiques, dont nos deux départements « ont fait, depuis le mois de mai dernier, les frais et les « honneurs. Nos modestes réunions ne semblaient pas de « nature à entrer en lutte avec l'exhibition des produits du « sol de huit départements ; elles devaient s'effacer devant la « solennité musicale qui appelait, dans une ville voisine, l'élite « des chanteurs de la vallée du Rhin, pour exécuter et en- « tendre la belle hymne patriotique d'un poëte alsacien et « d'un savant compositeur, né dans nos murs et récemment « appelé dans le sanctuaire de l'Institut. Nos séances devaient

« céder le pas au congrès archéologique, organisé au nom « d'une société, à laquelle nous nous rattachons par une « filiation presque directe, et à laquelle nous avions à mon- « trer, dans nos murs, et sur la lisière des Vosges quelques- « uns de ces châteaux, dont nous nous appliquons à pro- « longer l'existence, quelques-unes de ces églises, dont nous « enregistrons les richesses, et dont nous étudions les an- « nales dans les documents oubliés ou inconnus. Que dirai-je « enfin ? Pouvions-nous, devions-nous venir avec nos rap- « ports et nos travaux un peu austères, dans une saison où « Colmar posait une couronne de lauriers sur la statue d'un « illustre aveugle[1], d'un poëte-moraliste, qui, Français de « cœur et d'âme, a conquis une place dans les hautes régions « du Parnasse allemand, et dont l'apothéose a fourni à nos « magistrats une occasion bienvenue de proclamer que la « France ne reniait aucune de ses gloires, et qu'elle conviait « ses voisins, un peu passionnés, à une fête pacifique de la « poésie, au moment où des animosités irréfléchies écla- « taient le long de nos frontières.

« Nous nous sommes donc volontairement et sciemment « retirés sur l'arrière-plan; et si nous comparaissons mainte- « nant devant vous, dans l'arrière-saison, il nous est permis « peut-être de vous présenter quelques titres à un accueil « indulgent.

« En même temps, nous comptons fixer d'une manière « plus précise les réunions générales à venir. Vous avez bien « voulu me charger, en juin 1858, de la rédaction d'un ar- « ticle réglementaire, qui consisterait à nous réunir, une fois « par an à Colmar, dans l'intention de délibérer sur place, « avec nos collègues du Haut-Rhin, sur la meilleure applica- « tion à donner aux fonds destinés à des travaux de conser- « vation dans la Haute-Alsace. J'ai donc l'honneur de vous

1. G. D. (Théodore de), (Colmar en 1734, mort en 1809.

« soumettre l'adoption du projet suivant, préalablement ap-
« prouvé par le Comité :

La Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace, réunie en assemblée générale,

Considérant qu'il importe de donner aux membres de la société résidant à Colmar et dans les autres localités du Haut-Rhin, une occasion officielle et facile pour émettre des propositions et des vœux,

Arrête :

Une assemblée générale sera tenue chaque année, dans la seconde moitié d'avril, à Colmar, sous la présidence de M. le Préfet du Haut-Rhin.

On y discutera les projets de travaux de conservation à exécuter dans le Haut-Rhin pendant la saison d'été.

Des mémoires historiques ou archéologiques, concernant de préférence le Haut-Rhin, seront lus dans cette séance. Les sujets et la dimension approximative de ces lectures devront être communiqués au président de la Société dans le courant du mois de mars.

L'assemblée générale de Strasbourg aura lieu au mois d'octobre ou de novembre.

« Il serait inutile, je le pense, d'appuyer sur la conve-
« nance de donner, par une réunion spéciale, satisfaction
« aux intérêts de nos confrères et souscripteurs de la Haute-
« Alsace. Les mesures financières demeurent réservées au
« Comité central, et il est bien entendu aussi que la présen-
« tation de la situation financière se fera seulement dans
« l'assemblée générale de Strasbourg. »

Cette proposition, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Le président continue :

« Je saisis cette occasion pour vous informer, Messieurs,
« que quelques membres de votre Comité ont émis le désir

« que des réunions générales régulières, eussent lieu à « Strasbourg, de trois mois en trois mois. Une proposition « analogue avait été faite, dès la seconde assemblée géné- « rale, le 5 février 1856, par l'honorable M. de Schauen- « burg, et elle n'a point eu à cette époque une solution fa- « vorable. Nous existions alors à peine, et nous ignorions « jusqu'à quel point cette institution naissante rencontrerait « des sympathies parmi nos concitoyens et une assistance « soutenue parmi les hommes lettrés et les artistes.

« Je dois maintenant reproduire cette même demande, « parce que j'ai l'honneur d'être l'organe des vœux de nos « membres, même si ces vœux ne procédaient que d'une mi- « norité. Dans la pensée de ceux de mes collègues, qui dési- « reraient établir un contact plus fréquent entre le Comité « et les membres en général, ces réunions trimestrielles ne « seraient point destinées à des questions d'administration « mais plus spécialement, soit à la lecture de mémoires, soit « à des discussions historiques et archéologiques d'un intérêt « général. Le bureau fixerait ce programme, qui n'empiéte- « rait pas sur la tenue des séances mensuelles.

« J'ai pour ma part soulevé une objection timide, mais « sans avoir la prétention d'en faire un argument contre un « projet, très-utile au fond, et de nature à donner à tous nos « souscripteurs, une occasion régulière de faire preuve de « leur zèle et de leur bienveillant concours à nos travaux. J'ai « craint, je dois le dire, que la matière ne nous fît défaut, « car il ne semble pas jusqu'ici que nous ayons surabon- « dance de mémoires ou de notes à entendre; ma pensée « personnelle toutefois se trouve complétement subordonnée « à ce que vous déciderez. C'est un essai à tenter. Peut-être « pourrait-on se borner — puisque nous aurons désormais « des réunions générales en avril et en octobre — à des con- « vocations de tous les membres en janvier et juin; ce se-

« raient des pourparlers scientifiques et littéraires, qui con-
« serveraient le caractère de réunions périodiques (trimes-
« trielles) et seraient assez solennelles pour ne pas être
« mises au même rang que les séances ordinaires et plus in-
« times du Comité administratif.

« Je vous prie, Messieurs, de vouloir bien autoriser le
« Comité à débattre ce projet, et à s'arrêter au parti le plus
« convenable, à moins que vous ne préfériez vous-mêmes
« élucider la question et prendre une décision, séance te-
« nante. »

Le premier secrétaire combat la proposition. Il la regarde comme inopportune avec d'autant plus de raison, dit-il, que chaque membre de la Société a le droit d'assister, sans prendre part aux délibérations, aux séances mensuelles du Comité. Nous sommes 313 membres inscrits, et si je compte ceux qui assistent à cette séance, leur nombre ne dépasse pas soixante. Que sera-ce dans les assemblées trimestrielles dont la solennité est bien moins importante.

M. Drion, de Schlestadt, soutient l'opinion de M. de Ring.

L'assemblée, consultée par le président, laisse au Comité le soin de débattre ce projet.

« Une proposition d'une toute autre nature, continue
« M. Spach, m'a été adressée dans le courant de l'année, de
« la part d'un membre du Haut-Rhin, qui désirerait que l'ad-
« mission des dames, au nombre de nos souscripteurs, fut
« décidée par un article additionnel aux statuts. Le Comité
« s'est préalablement prononcé à ce sujet; il a pensé que
« rien ne s'oppose à ce que des dames nous honorent de
« leur concours. Leurs noms seraient accueillis avec recon-
« naissance, ainsi que cela se pratique dans une société
« vouée au culte des arts et qui a son siége à Strasbourg. Il
« serait superflu de faire de cette admission l'objet d'une

« décision officielle. Je pense, Messieurs, que vous ratifierez « cette décision. »

Adopté.

« Je passe, Messieurs, à un acte d'administration intérieure, que je n'ai pas voulu reléguer au bout de l'ordre « du jour, afin de vous laisser la pleine latitude de votre dé« cision.

« Le bulletin de convocation porte les noms de quatre « membres du Comité qui doivent sortir cette année, c'est-à-« dire, ou recevoir le renouvellement de leur mandat par « votre suffrage ou être remplacés.

« Ces membres sortants sont MM. Boersch, Schir, de Fa« viers et Morin.

« Mes collègues m'en voudraient, je le sais, si je faisais « ici l'éloge de la part active que chacun d'eux apporte à nos « réunions et à nos travaux. Je me borne simplement, Mes« sieurs, à vous prier de prendre une décision au sujet de « ce mandat à conférer. »

L'assemblée, consultée, déclare maintenir le mandat des quatre membres.

« Deux de nos collègues du Comité, MM. Arth, de Sa« verne (série de 1857), et Piton (série de 1858), ont donné « leur démission ; le premier comme membre du Comité « seulement, le second comme membre du Comité et de la « Société. J'ai fait, Messieurs, vous devez m'en croire, de « vives et sincères instances auprès de l'un et de l'autre pour « les retenir : mes devoirs comme président, et mes pen« chants personnels me portent constamment à concilier « toutes les tendances, à réunir toutes les forces vives de « notre société, à maintenir intact le faisceau qui a été, dès « notre début, une cause de réussite, et qui pour notre ave« nir, devra être une condition de durée. Je n'ai donc cédé « qu'à des intentions bien décidées, et à cette heure encore,

« je suis l'organe du Comité, en manifestant le regret que « nous a causé cette séparation.

« La mort a enlevé récemment un autre collègue très-actif « et très-utile; je veux parler de feu M. Fries, ancien archi- « tecte de la ville de Strasbourg. Vous verrez dans les livrai- « sons à venir de notre Bulletin, des preuves patentes de sa « belle activité; il nous a laissé un legs auquel j'ai rendu un « solennel hommage dans la dernière séance du Congrès ar- « chéologique et une appréciation plus intime dans nos réu- « nions particulières.

« Il s'agit donc de remplacer ces trois membres. J'ai l'hon- « neur de vous proposer, d'accord avec mes collègues du Co- « mité :

« En place de M. Arth : M. le colonel de Morlet;

« De M. Fries : M. le professeur Oppermann;

« De M. Piton : M. le baron de Schauenburg.

« Vos bulletins vous ont fourni la preuve surabondante « du concours que nous ont prêté, pendant et en dehors de « nos séances, MM. de Schauenburg et de Morlet.

« Depuis deux ans ils assistent régulièrement à nos réu- « nions mensuelles; nous les considérons de fait comme nos « collègues, et nous serons trop heureux de trouver dans « leurs lumières et leur zèle, une collaboration inappréciable. « M. le professeur Oppermann, malgré ses occupations offi- « cielles, nous a aussi donné des preuves d'un concours ac- « tif, et je compte bien sur son assistance suivie, si vous « voulez bien ratifier, par votre vote, le choix préalable que « nous avons fait de cet excellent candidat.

« Enfin, je vous propose de vouloir bien adjoindre au Co- « mité du Haut-Rhin M. Auguste Stœber, professeur à Mul- « house. Son nom me dispense de tout commentaire. »

L'assemblée ratifie la nomination des quatre membres proposés.

« Enfin, Messieurs, vous avez à renouveler le mandat ou « à décider du sort de votre président, qui attend votre dé- « cision avec la déférence qu'il doit à tout ce qui émane de « vous. »

L'assemblée déclare qu'elle maintient le mandat du président actuel.

Après avoir remercié ses collègues de cette nouvelle preuve de confiance, M. Spach continue:

« Je ne suis point au bout de mes propositions, Messieurs, « je dois donc réclamer encore un peu votre indulgence.

« J'ai eu l'occasion, il y a un mois, d'entretenir de nos « travaux un archéologue bien connu, qui a recueilli, il y a « plus de vingt ans déjà, sur le sol classique de l'Italie et de « la Grèce, des résultats considérables, et dont le nom est « inscrit depuis lors, surtout comme restaurateur du plan de « l'antique Athènes, dans les fastes du monde savant con- « temporain. Je veux parler de M. Forchhammer, professeur « d'archéologie à l'université de Kiel, en Holstein. M. Forch- « hammer m'a promis de nous mettre en rapport avec la « société historique de cette lointaine université, dont il est « l'un des centres et des points d'appui. Cet échange de nos « productions avec une société savante sur les confins de la « Scandinavie, ne pourra qu'être profitable à notre avenir, « et nous valoir des sympathies, je l'espère, dans une con- « trée, où bien certainement notre nom n'a pas pénétré jus- « qu'ici. Je vous demande donc, Messieurs, de me permettre « d'ouvrir ces relations et de donner à M. Forchhammer le « titre de membre correspondant. Au moment de passer dans « nos murs, il venait de remercier à Nancy la société Sta- « nislas, qui l'avait spontanément admis au nombre de ses « collègues honoraires. C'est vous dire que nous ne serions « pas les premiers à reconnaître sur notre sol le mérite émi- « nent de M. Forchhammer. »

Cette nomination est ratifiée.

« Il me reste à vous faire part, dit le président, du désir « d'un grand nombre de nos collègues. Je le répète, en cette « circonstance surtout, je n'ai aucun avis préconçu, je ne « prends aucune initiative propre, je ne suis que le rappor- « teur de demandes instantes qui m'ont été faites; je repro- « duis un vœu exprimé pendant le congrès archéologique et « déjà formulé par l'opinion publique.

« Strasbourg n'a point jusqu'ici de local convenable pour « un musée d'antiquités. Je n'ignore point qu'à Strasbourg il « sera excessivement difficile d'y remédier, qu'il sera presque « impossible de combler cette lacune, que présente la belle « série de nos établissements publics et de nos collections « scientifiques. Cependant il faut préparer la voie, et il suffira « je pense, d'appeler sur ce grave sujet l'attention du magis- « trat départemental qui nous préside, du magistrat munici- « pal inscrit parmi nos membres, et de plusieurs de nos « collègues, voués par goût et par devoir à l'étude des anti- « quités et à leur conservation. Il appartient à notre Société « de songer à l'aggrandissement successif des rudiments qui « se trouvent sous nos yeux, mais qui manquent d'espace « pour attirer tous les regards; nous devons autant qu'il est « en nous, répandre le goût de ce genre d'instruction dans « tous les rangs de la société cultivée, et fournir un attrait « de plus aux étrangers qui affluent dans notre cité. Il ap- « partient surtout au professeur éminent, qui a fait de « notre immense bibliothèque un arsenal, où tous les « hommes d'étude trouvent avec une étonnante facilité des « armes et des munitions scientifiques à leur usage; il lui ap- « partient, dis-je, de prêter dans cette circonstance le con- « cours de son expérience, de couronner sa longue et utile « carrière, en faisant pour les monuments ce qu'il a fait « pour les livres, et d'inscrire définitivement dans notre

« mémoire et dans celle de nos enfants, son nom à côté de « celui de Schœpflin. Il trouvera des disciples, des aides, et « j'en atteste toute l'assemblée qui me prête l'oreille, il « trouvera de son vivant encore des applaudissements et des « palmes civiques. »

M. le professeur Jung, présent à la séance, accède à la proposition du président. Il pense que le meilleur emplacement pour un musée d'antiquités serait à côté de la bibliothèque, et il propose de le placer dans la salle du rez-de-chaussée, qui, appropriée à cet effet, pourrait contenir toutes les richesses archéologiques qui sont aujourd'hui disséminées.

M. le Préfet invite le président à formuler une demande en ce sens, afin de la communiquer à M. le maire de Strasbourg. Il ne doute pas que le magistrat municipal n'accède avec empressement au vœu exprimé par la Société.

La proposition, mise aux voix, passe à une très-forte majorité.

La parole est à M. Eissen. Le second secrétaire résume l'ensemble des travaux du Comité depuis la dernière assemblée générale. Son travail est entendu avec intérêt.

M. de Morlet communique une note sur l'état d'avancement des études relatives à la carte des Gaules, dans les arrondissements de Strasbourg, de Saverne et de Wissembourg.

« Ce travail, dit-il, se compose de deux parties distinctes:

« La partie historique qui consiste à rechercher dans les anciens historiens et dans les documents locaux, les traces de l'occupation romaine en Alsace.

« La partie topographique qui a pour but de retrouver ces traces sur les lieux mêmes, et de les rapporter sur des cartes.

« Le travail historique a été entrepris à l'aide des manus-

crits de Schweighæuser et de l'excellente carte éditée par M. le professeur Jung. Les renseignements fournis par les communes, conformément aux circulaires de M. le Préfet, ont apporté quelques utiles renseignements qui ont été vérifiés et rectifiés par l'examen détaillé des registres des chemins vicinaux et ruraux déposés à la Préfecture. M. le curé Siffer et M. le pasteur Ringel ont donné de leur côté de précieuses indications, le premier sur les voies qui aboutissent à Mertzwiller, le second sur celles qui se croisent à Domfessel.

« Tous ces renseignements, groupés par commune, puis par canton et par arrondissement, présentent une série de documents bien incomplets sans doute, mais suffisants cependant pour pouvoir commencer les études topographiques.

« Celles-ci auraient offert des difficultés très-grandes sans le concours que M. l'ingénieur en chef, directeur du service de la vicinalité, nous a donné avec le plus louable empressement; grâce à ce concours et au zèle de MM. les agents voyers, ce travail est entrepris partout. Déjà il est très-avancé dans l'arrondissement de Strasbourg, où M. l'inspecteur voyer Mäller et MM. les agents voyers Kopp, Kléber, Beilstein et Moritz ont retrouvé sur différents points les traces partielles de plusieurs voies antiques; les arrondissements de Saverne et de Wissembourg ne tarderont pas à fournir aussi leur contingent dans ce grand travail qui offre un immense intérêt, et qu'il importe de terminer bientôt, car malgré tous nos efforts, chaque jour voit disparaître quelques débris de cette antique civilisation dont nous cherchons les traces.»

L'ordre du jour appelle M. Ringeisen à lire son rapport sur les travaux d'ensemble entrepris cette année par les soins de la Société, sous sa direction spéciale.

« Les sommes versées, s'élevaient, dit-il, à 2132 francs, à

répartir entre six édifices différents, dont je vais vous entretenir successivement.

Hohkœnigsbourg (500 fr.).

« Les travaux du Kœnigsbourg, sous la bonne impulsion de M. de Faviers, ont suivi cette année leur cours régulier; à l'aide des 500 fr. accordés et des 32 fr. de reliquat de l'année dernière, il nous a été possible de consolider : 1° un pan de mur intérieur du premier étage, immédiatement au-dessus de la porte d'entrée du premier vestibule, compromis par suite de l'ouverture après coup de tuyaux de cheminée et de modifications inintelligentes; 2° la cage d'escalier *nord-est*. Cet escalier circulaire desservant autrefois tout le corps du bâtiment *nord* au-dessus des cuisines, a été affreusement mutilé; il ne reste plus que des fragments de marches engagés dans les murailles de la cage, laquelle percée de baies et dégradée, menaçait elle-même de disparaître. Nous avons jugé très-urgent de conserver ces indications précieuses, et à l'aide du rétablissement d'une partie d'un grand mur adjacent, sous forme de contre-fort, nous sommes parvenus à lui donner une solidité qui retardera pour longtemps encore sa chute.

« A côté de ces travaux d'une importance majeure, nous avons commencé des déblais extérieurs. La première cour d'entrée a été nivelée, l'ancien passage par la porte *nord-ouest* a été dégagé, ainsi que le chemin de ronde le long de la courtine *nord* qui avait disparu sous les décombres. En même temps on a commencé à déblayer les abords intérieurs des terrasses des deux grandes tours *ouest*, et cette partie de l'enceinte a été mise en communication avec le château principal, au moyen d'un pont rustique jeté sur le saut de loup intérieur. Le déblai de ce même fossé a été entrepris et il a donné pour résultat la découverte d'une

longue galerie souterraine communiquant avec le cul de basse-fosse de la grande tour ronde dont il a été parlé ci-dessus.

Ribeauvillé (500 fr.).

« La ville de Ribeauvillé a été désireuse de montrer l'intérêt qu'elle porte à son château. Par les soins d'une administration municipale intelligente et dévouée, les chemins qui naguère étaient impraticables, sont devenus commodes et agréables; les sentiers à travers les vignes ont été nivelés et élargis; de nouveaux chemins à travers la forêt et au pied du château ont été tracés de manière à ménager les pentes. Des reposoirs garnis de bancs et d'entourages rustiques ont été établis de distance en distance et aux points de vue les plus favorables pour la commodité des visiteurs. Un premier crédit de 500 francs et un deuxième de pareille somme, successivement votés par le conseil municipal, ont été employés à ces travaux.

« Les 500 francs accordés par la société des monuments historiques ont été affectés aux déblais des décombres qui s'étaient amoncelés dans le château. Ces déblais, exécutés sous la surveillance immédiate de M. Rosenstiel, architecte à Ribeauvillé et notre collègue, qui a fait preuve d'un grand zèle, ont donné pour résultat le dégagement presque complet de toutes les parties du château. Il est facile de reconnaître dès à-présent deux constructions romanes bien distinctes: la première composée d'un petit corps de logis irrégulier dans lequel on remarque plusieurs petites baies romanes, portant un palmier dans le tympan plein, et une cheminée ornée de 2 colonnettes à chapiteau cubique, le tout adjacent au premier donjon rectangulaire d'entrée : la deuxième, vers le sud, de dimensions plus grandes, composée d'un soubassement surmonté d'une belle salle d'honneur, décorée d'une ordonnance d'arcades sur deux faces.

Au-dessus de ce deuxième corps de logis, à l'ouest, est appliquée la petite chapelle, le tout dominé par une grande construction rectangulaire, formant probablement autrefois un deuxième donjon.

« Ces deux corps de logis primitifs ont été reliés et surmontés par des constructions plus récentes, établies suivant les besoins, le tout enclavé de murs d'enceinte et d'ouvrages avancés.

« Les parties romanes du château, en pierre de grès de moyen appareil à bossage, sont bien traitées, d'un grand intérêt archéologique et sont généralement en bon état de conservation.

« Les autres parties plus récentes, en simple maçonnerie de moellons, sans grand intérêt de détail, ont été faites avec moins de soins et sont en ruine.

« Nous estimons que quelques travaux de consolidation qui feront l'objet de propositions spéciales, devraient être exécutés dès le retour de la bonne saison, entre autres la consolidation de quatre baies, d'un grand pan de muraille effondré, et le rétablissement de deux escaliers pour permettre les communications entre les deux parties principales du château.

« En attendant, les matériaux extraits des décombres ont été conservés et rangés avec soin. Malheureusement, excepté les margelles du puits, peu de détails d'architecture ont été retrouvés, et aucune partie des anciennes galeries ogivales, qu'on avait vues autrefois au-dessus de l'étage roman, n'a pu être découverte.

Landsberg (300 fr.).

« Le château de Landsberg tel qu'il se trouve actuellement au milieu de ses ruines et de ses décombres, laisse facilement reconnaître les traces de deux constructions romanes bien distinctes et de dates différentes.

« La plus ancienne, au nord, forme un rectangle délimité à l'extérieur par trois faces en pierre de taille de moyen appareil en granit et en grès, laissant apercevoir les encadrements de baies plein-cintres sur deux hauteurs d'étage, mais bouchées après coup. Ces mêmes étages sont nettement accusés à l'intérieur par les vastes ébrasements des mêmes fenêtres également bouchées, par des corbeaux destinés à supporter les solivages et par des cheminées dont l'une à colonnettes engagées formant montants de chambranle, est fort intéressante.

« Ces murs, en fort bon état, sont arrêtés à hauteur des anciens chemins de ronde par des fragments de bandeau en saillie. A la rencontre desdits murs s'élèvent 2 tours rondes avec portes basses intérieures. Ces tours en maçonnerie de moyen appareil avec créneaux maçonnés dans la partie supérieure, sont éventrées et dégarnies de leurs parements du côté du *sud-ouest,* dans la hauteur dépassant les murs d'enceinte. Ces murs et ces tours reposent sur des rochers abrupts en granit, entourés de fossés et précédés de plates-formes arrêtées par des murs. La quatrième face a disparu et laisse ouvert tout l'emplacement servant autrefois d'habitation, pour former une place intérieure fortifiée devant le nouveau château. Ce deuxième château plus récent, s'appuie sur un donjon rectangulaire, posé en diagonale sur le mur *est* d'enceinte, et forme après un léger pli sur cette face, une construction rectangulaire, de laquelle il reste encore deux faces, à l'est et au sud; la première, percée d'une rangée de barbacanes plein-cintres à rez-de-chaussée et au premier étage d'une rangée de 4 arcades également plein-cintres, divisées chacune par deux baies accouplées, surmontées d'un oculus; à côté sont deux petites baies plus petites.

« La deuxième face au sud est percée d'une porte ogivale

au rez-de-chaussée et de baies plein-cintres au premier étage, avec une petite absidiole circulaire au milieu.

« Les 2 autres murs d'enveloppe ont disparu et leurs fondations sont cachées sous les décombres.

« Ce qui reste de ce château est extrêmement intéressant : une énorme brèche sur la face *est* pouvant compromettre les parties voisines encore intactes, a été réparée avec bonheur. L'extrémité de la face *sud*, terminée dans sa partie haute par deux baies accouplées, dont les larges ébrasements intérieurs, portés par une colonnette romane, menaçaient de s'écrouler, a été soutenue par une maçonnerie de raccord sous forme de contre-fort.

« Ces travaux très-délicats et de la plus extrême urgence ont absorbé les fonds accordés par la Société. M. le baron de Türckheim, qui apprécie ces travaux, les a fait surveiller par son garde et son régisseur et se propose de les continuer à ses frais.

« Le temps et l'insuffisance de crédit ne m'ont pas permis d'entreprendre la réparation de la calotte de l'absidiole à laquelle j'attachais la plus grande importance. J'aurai probablement l'année prochaine à vous demander de nouveaux fonds à cet égard.

Andlau (200 fr.).

« Le château d'Andlau, comme la plupart de nos châteaux d'Alsace, a subi plusieurs transformations importantes. Sa forme d'heptagone très-allongé est déterminée par les gros murs d'enveloppe, terminés aux deux extrémités nord et sud par deux donjons circulaires. Il ne reste plus de traces intérieures de murs de refend ou de voûtes ; toutes les séparations ont dû être en cloisonnage, et les solivages en charpente. Des corbeaux en saillie, dont un aux armes de la famille d'Andlau, indiquent les hauteurs de ces solivages, auxquels correspondent les baies des façades.

« Toute cette construction, en pierres de granit de moyen appareil, est généralement en bon état de conservation. Aucune partie d'un grand intérêt archéologique ne menace ruine ; les toitures des deux donjons, en charpente de sapin recouverte en bardeaux de châtaigniers, ont été, il est vrai, récemment enlevées par la violence du vent et laissent à découvert les créneaux des deux tours. Il serait utile de visiter d'abord, et de protéger au besoin leur sommet, afin d'empêcher les murs de se détériorer par l'action des pluies et du vent ; mais cette découverture n'est pas à regretter, à mon sens, et sa reconstruction serait une dépense inutile qui n'ajouterait ni à l'effet, ni à la conservation des tours.

« Il serait plus urgent de rétablir deux parements extérieurs sur les faces *sud-ouest* des deux tours attaquées par le temps, et qui à la longue, entraîneraient la ruine de ces deux parties importantes. Deux autres parties dans le voisinage de fenêtres, sont également attaquées. Après avoir bien étudié les lieux, j'ai la conviction que les parties compromises pourraient être consolidées complétement moyennant 2000 fr. environ. J'indique ce chiffre, parce que j'ai su que M. le comte d'Andlau, propriétaire de ce château, aurait été effrayé dans le temps des sommes énormes qui lui auraient été demandées pour les réparations. J'ignore en quoi elles consistaient, mais je puis affirmer, sans crainte d'exagération, qu'il me serait possible d'exécuter une consolidation durable dans ces limites.

« En attendant, la Société a entrepris à son compte la réparation de la petite porte d'entrée extérieure, à l'arrivée du chemin en rampe le long de la face *est*, qui allait disparaître.

« Cette construction ajoutée après coup, et de même époque que la grande porte inférieure, reconstruite en 1524, était disloquée ; les claveaux du cintre étaient brisés et des-

cendus par suite de l'écartement du piedroit gauche, par la démolition des murs adjacents et l'enlèvement du seuil dans lequel a dû tourner un tourillon du pont-levis. Cette porte très-intéressante en ce qu'elle indique une modification apportée au système de défense ancien, par suite de l'usage des armes à feu, a été reprise à sa base, et sera continuée cette année dans toute sa hauteur si le temps le permet encore, et en cas d'impossibilité, sera reprise au printemps, au moyen des 200 fr. votés à cet effet. S'ils étaient insuffisants, la ville de Barr qui aime les magnifiques ruines qui l'environnent, compléterait la différence. M. le Maire a cru pouvoir m'en donner l'assurance. Ces travaux ont été surveillés par M. Girold, brigadier forestier à Barr, qui a tenu à inaugurer son entrée dans la société des monuments historiques par un zèle aussi dévoué qu'intelligent.

Guirbaden (400 fr.).

« Des travaux de consolidation ont été entrepris l'année dernière au château de Guirbaden, par M. le baron de Wangen, son propriétaire. Plusieurs parties menaçantes ont été réparées; des déblais ont été effectués et si ceux au pied de la charmante arcade romane n'ont pas encore donné tout le résultat que l'on était en droit d'espérer, par contre ceux exécutés autour de la chapelle ont fait découvrir les fondations d'une ancienne construction romane à 3 nefs, terminées à l'orient par 3 absides. Ces travaux devaient être continués. Sur ma proposition, la consolidation de la face encore debout du donjon *est* a été arrêtée en principe, et une somme de 800 fr., fournie moitié par la société et moitié par le propriétaire a été mise à ma disposition pour ces travaux. Ces réparations étant très-difficiles et exigeant une surveillance spéciale, il m'a été impossible de les entreprendre en temps opportun. Des travaux communaux qui

devaient s'effectuer à Mollkirch et qui devaient me conduire souvent sur les lieux, n'ont pu être commencés cette année. Cependant par suite de circonstances favorables, M. Jehu, entrepreneur des travaux de la restauration de l'église de Rosheim, a bien voulu se charger, par amour de l'art, de la mise en train et de la surveillance de ces travaux. Toutes les dispositions sont prises, et si le temps le permettait, peut-être arriverions-nous encore à terminer complétement ces travaux cette année. Dans tous les cas, ils seront exécutés dans le courant de la campagne prochaine et j'en ai la ferme conviction, cette partie si intéressante de ce beau monument sera sauvée d'une ruine imminente.

Niedermünster (200 fr.).

«Une somme de 200 fr. avait été votée pour la consolidation de la grande arcade encore debout de la nef de Niedermunster. Après un examen attentif, j'ai cru reconnaître qu'il n'y avait pas péril absolu pour le moment; et afin de ne pas multiplier les ateliers, j'ai cru plus rationnel d'attendre que des ouvriers qui auraient déjà fait leur apprentissage au Landsberg, pussent être détachés et chargés de ces travaux moins importants.

«Ils seront faits au printemps prochain.

«En résumé, les 2132 francs accordés cette année par la Société des monuments historiques d'Alsace, ont provoqué un concours étranger de 1600 fr. L'attention publique a été éveillée; de nombreux pèlerinages vers les endroits nouvellement réparés témoignent de l'intérêt qui se fait jour: facilitons les moyens de parvenir à ces monuments et de les étudier dans leurs détails; plus ils seront connus, plus ils seront admirés, et non-seulement nous n'aurons plus à redouter ces actes de vandalisme qu'il faut principalement attribuer à l'ignorance, mais nous serons récompensés par la

reconnaissance de nos enfants, de la conservation, pendant qu'il en était encore temps, de ces témoins de notre histoire. »

L'assemblée entend ce rapport avec le plus vif intérêt, et sur la proposition du président, vote des remercîments à son auteur.

M. le Préfet, à cette occasion, parle des ruines du Nideck qu'il a eu l'occasion de visiter dans une récente tournée. Il se plaît à rappeler le concours de l'administration forestière qui en a rendu les abords faciles jusqu'au sommet de la tour.

Le président propose que des médailles d'argent et de bronze soient données par la Société à ceux de MM. les agents forestiers ou autres, qui par leur zèle, auraient le plus contribué à la conservation des monuments historiques.

Cette proposition est prise en considération et adoptée.

M. Schir lit un rapport sur l'ensemble des travaux exécutés aux ruines de l'ancienne chapelle de Saint-Jacques.

« Messieurs, dit-il, vous venez d'entendre ce que notre Société a fait depuis sa dernière assemblée générale, pour la conservation de ceux de nos anciens châteaux qui lui ont paru les plus dignes de son intérêt. Toutefois sa sollicitude ne s'est point attachée exclusivement à ce genre de monuments ; elle s'est étendue en même temps aux nobles restes de plusieurs anciens édifices religieux que les efforts réunis du temps et d'un stupide vandalisme n'étaient pas parvenus à détruire complétement ; il a suffi de signaler, entre autres, à l'attention de votre Comité d'administration les ruines de la chapelle de Saint-Jacques et celles de l'ancienne abbaye de Niedermünster, pour qu'il s'empressât de voter les fonds jugés nécessaires à la consolidation de ces intéressants débris. Nous n'avons à vous entretenir pour le moment, Messieurs, que du premier de ces deux monuments,

les travaux projetés pour Niedermünster ayant dû être remis à la campagne prochaine.

« La chapelle de Saint-Jacques est un petit édifice roman dont une légende, accréditée dans le pays, attribue la fondation aux cinq nobles chevaliers bourguignons qui, par ordre du comte Hugues de Bourgogne, avaient accompagné jusqu'à Niedermünster le chameau chargé du célèbre reliquaire qui attira, pendant des siècles, de nombreux pèlerins dans cette église abbatiale, et dont on regrette aujourd'hui si vivement la perte. Située sur un mamelon granitique dans la forêt domaniale, dite Pfaffenwald, à un kilomètre de distance des ruines de Niedermünster, la chapelle de Saint-Jacques était peu connue dans ces derniers temps, parce que d'épaisses broussailles, qui l'avaient envahie de tous côtés, la dérobaient aux regards des passants et en rendaient l'accès extrêmement difficile. Nous l'avons cependant visitée à plusieurs reprises, et à chaque visite nous eûmes quelque nouvelle détérioration à constater dans l'état du petit monument. Nous étions vivement préoccupés des moyens de conserver ce qui en restait encore debout, lorsque le digne chef du département eut l'heureuse idée de créer la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace. Dès lors la conservation des restes du sanctuaire des chevaliers bourguignons nous parut assurée, et nous attendions avec confiance le moment où nous pourrions le recommander à la sollicitude de nos honorables collègues.

« La proposition que nous eûmes l'honneur de faire au Comité à ce sujet fut accueillie, comme nous l'avons dit, avec une faveur marquée, et un premier crédit de 170 fr. nous fut ouvert pour les travaux les plus urgents. Mais avant de mettre la main à l'œuvre nous dûmes nous entendre avec l'administration forestière, dont l'autorisation nous était indispensable pour opérer sur un terrain et pour toucher à

un monument qui sont la propriété de l'État. L'autorisation nous fut accordée de la manière la plus obligeante, et l'honorable chef de cette administration voulut bien se rendre avec nous sur les lieux pour ordonner la coupe et l'enlèvement des broussailles qui couvraient le terrain.

« Nous pûmes dès lors y installer un atelier d'ouvriers terrassiers pour déblayer le sol tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la chapelle. Cette opération fut assez longue et, par conséquent, assez dispendieuse, parce qu'il a fallu enlever les débris non-seulement de la chapelle, mais encore ceux d'une maison forestière qu'on avait établie dans son enceinte et qui fut consumée par le feu il y a environ quarante ans. Il était d'ailleurs recommandé aux ouvriers de procéder avec la plus grande précaution et de mettre soigneusement de côté toutes les pierres portant quelques traces de moulure ou de sculpture. Les décombres s'étaient amoncelés dans l'intérieur jusqu'à la hauteur d'un mètre et demi.

« A mesure que ce travail avançait, les formes du monument se dessinaient de plus en plus nettement, et on arriva enfin à mettre à découvert toute l'enceinte de la chapelle jusqu'à la naissance des socles tant intérieurs qu'extérieurs. Alors se présenta un phénomène des plus curieux et dont il nous a été impossible de nous rendre compte. Nous demandons à l'honorable assemblée la permission de le lui exposer tel qu'il nous a paru.

« Le sol de la nef se trouvant déblayé jusqu'au niveau présumé de l'ancien dallage, grande fut notre surprise de voir ce sol hérissé partout de protubérances rocheuses, granitiques, d'une hauteur variant de 20 à 60 centimètres. Comment s'expliquer la présence de ces fortes inégalités de sol dans une enceinte qui a servi autrefois aux exercices du culte ? Impossible d'y faire quelques pas sans heurter contre l'un ou l'autre de ces obstacles. Dira-t-on qu'on a poussé

trop loin le déblaiement et que ces rochers devaient rester sous terre? Mais l'état du socle intérieur et les soubassements des piliers prouvent d'une manière irréfragable le contraire. Impossible aussi de supposer que les murs se soient affaissés sur eux-mêmes au point de rendre apparents ces rochers qui ne l'étaient pas dans le principe. Un pareil mouvement n'aurait pu se faire sans plus ou moins de dérangement ou de dislocation dans les parements des murs, et nulle part on n'en remarque la moindre trace. D'ailleurs, comme nous l'avons dit d'abord, tout l'édifice repose sur le plateau d'un mamelon, où aucune dépression n'était possible. Reste une seule hypothèse: celle de dire que les rochers en question devaient avoir dans le temps quelque signification symbolique dont on a perdu le souvenir. Quoi qu'il en soit, la chose est assez extraordinaire pour fixer l'attention des hommes de l'art; et c'est ce qui nous a engagé à la porter à leur connaissance.

« Nous reprenons la suite de notre rapport. La chapelle se trouvant ainsi dégagée de ses décombres, c'était le moment d'y appeler des ouvriers maçons. Mais le travail de déblaiement avait absorbé, à peu de chose près, les premiers fonds mis à notre disposition; nous dûmes demander un crédit supplémentaire de 125 fr., lequel nous fut accordé avec le même empressement que la première allocation. Voici, Messieurs, le résultat qui fut obtenu à l'aide de ce nouveau crédit :

« La partie la plus intéressante et la mieux conservée était le chœur. C'était donc à la restauration de cette partie que nous dûmes particulièrement nous attacher. Une des quatre colonnettes romanes engagées dans les quatre angles du sanctuaire existait encore en entier; les soubassements des trois autres se trouvaient également à leur place. Il s'agissait donc de redresser leurs fûts et leurs chapiteaux, et

nous fûmes assez heureux d'y parvenir; car, par un bonheur inespéré, toutes les pièces dont se composaient les colonnettes renversées se retrouvèrent parmi les décombres, à l'exception d'une seule assise, laquelle fut remplacée par une pierre neuve. Le mur latéral de l'abside du côté nord qui existait encore jusqu'à la hauteur de la corniche, et dans lequel on remarque une ancienne custode ou tabernacle, était dépouillé de son revêtement extérieur. Ce revêtement fut rétabli par des assises régulières de moellons piqués, retrouvés, pour la plupart, au pied du mamelon. Le mur du chevet fut également relevé jusqu'à la hauteur de la seule fenêtre qui éclairait le chœur autrefois. De la fenêtre même on n'a remis à leur place que la pierre d'appui et la première assise des deux montants. La plupart des claveaux du cintre et quelques assises des montants gisent encore sur le sol et il n'y aurait qu'à tailler trois ou quatre pierres neuves pour rétablir cette fenêtre en entier. Le mur latéral du côté sud avait souffert davantage. On en avait arraché les plus belles pierres pour les faire servir à un abornement dans les forêts voisines. Nous n'avons pu, pour la réparation de ce côté de l'abside, que faire redresser quelques assises disloquées et remplacer les pierres angulaires qui y manquaient. Nonobstant cette lacune qui reste à remplir, l'abside a repris un aspect de conservation qui fait désirer de voir bientôt compléter les travaux exécutés jusqu'à ce jour dans cette partie du monument.

« Quant aux murs de la nef qui avaient, en grande partie, disparu sous les décombres, on n'y a fait autre chose que de les dégager dans tout leur pourtour, de façon qu'ils présentent maintenant une hauteur moyenne d'un mètre. Le socle extérieur composé de deux assises subsiste presque en entier. Nous avons cru devoir faire enlever ce qui restait encore des murs de la maison forestière dont la façon con-

trastait d'une manière choquante avec ceux de la chapelle. La nef était percée de deux portes latérales, l'une de la largeur de $1^m,06$ l'autre de $0^m,76$. Les premières assises de leurs montants sont parfaitement conservées, et les moulures qu'on remarque dans celle du côté sud, qui formait l'entrée principale, attestent qu'on n'avait pas négligé une certaine élégance dans la construction de la chapelle. Cette élégance se remarque, du reste, également dans les fragments de corniches, de soubassements de piliers et de chapiteaux qu'on a retrouvés, en assez grande quantité, et surtout dans la belle pierre triangulaire qui formait le couronnement du fronton.

« Les soubassements de six piliers, posés symétriquement en saillie des deux côtés de la nef, montrent évidemment que la voûte de celle-ci consistait en deux berceaux croisés, séparés par un arc doubleau.

« De tout cela on peut conclure, Messieurs, que la chapelle de Saint-Jacques était un fort joli monument du style roman secondaire, auquel son site sur ce mamelon escarpé, en face de la vallée de Niedermünster et du sommet de la montagne de Sainte-Odile, qui le domine au nord, prêtait un charme tout particulier. Ses dimensions étaient, pour la nef, de $9^m,35$ sur $6^m,90$ et pour le chœur, de $3^m,50$ sur $3^m,37$ dans œuvre.

« Au pied du mamelon, du côté sud, et à 15^m de distance de la chapelle, on voit les restes d'une enceinte rectangulaire de $10^m,00$ de long sur $9^m,00$ de large. C'était, selon toute apparence, la modeste habitation des chevaliers ermites. D'autres fragments de murs en maçonnerie sèche, qui se développent dans une certaine étendue autour de l'ermitage, marquaient probablement les limites de leur petit domaine.

M. le premier secrétaire, en l'absence de M. Klotz, tréso-

rier, donne lecture du rapport annuel sur la situation financière de la Société.

« Messieurs, dit-il au nom de M. Kletz, le comité n'ayant décidé que dans le courant de l'année 1858 que sa comptabilité serait soumise aux formes budgétaires communément en usage, j'ai l'honneur de vous présenter les comptes du dernier exercice dans les formes des comptes précédents, c'est-à-dire par recettes et dépenses non astreintes à des chiffres fixés à l'avance.

« Sur le bureau sont déposés les registres de toutes les pièces relatives aux recettes et aux dépenses faites pour le compte de la Société des monuments historiques d'Alsace depuis la clôture du précédent exercice, soit du 1er juin 1858 au 1er juin 1859.

« Je vais avoir l'honneur de vous en présenter le détail suivant. »

SECTION Ire

Recettes.

Les recettes comprennent :		
1° Le solde en caisse au 1er juin 1858		2056f 80c
2° Deux subventions départementales délivrées avec affectation spéciale, la première pour les travaux exécutés au château de Hohkoenigsbourg	500f » c	
la seconde pour aider aux frais de publication du 2me volume du Bulletin de la Société	850 »	
ensemble		1350 »
3° Le versement de cotisations arriérées de l'année 1857 pour . .		120 »
A reporter		3526 80

Report		3526f 80c
4° La cotisation et un don de M. de Beaulieu		50 »
5° Une somme non dépensée à Hohkœnigsbourg, ainsi qu'il résulte de l'état précité par M. Ringeisen .		32 »
6° Enfin le produit des cotisations de l'année 1858, pour lesquelles il a été détaché du registre à souche 287 quittances ci 287 dont 5 ont été retournés pour diverses causes telles que départs, décès et démissions. . 5		
Reste 282		
dont le produit est		2820 »
Total des Recettes		6428f 80c

SECTION II.

Dépenses.

Les dépenses ont compris:		
1° Deux versements à M. Ringeisen pour la continuation des travaux de consolidation des ruines du château de Hohkœnigsbourg		
au 2 août	800f »c	
au 2 novembre	200 »	
Le 7 février 1859 pour le garde .	20 »	
		1020f »c
2° Une note de la maison Berger-Levrault pour frais du Bulletin . .	1327f 20c	
pour fournitures de bureaux . .	151 90	
		1479 10
A reporter. . . .		2499 10

Report		2499f 10c
3° La fourniture d'une armoire pour les archives au prix de . . .	48f 65c	
La reliure de l'Album Braun . . .	6 »	
		54 65
4° Le remboursement de déboursés à M. le président; 2 notes, ensemble	42f 95c	
le port d'un paquet de Mayence . .	0 50	
		43 45
5° Les frais de perception qui se sont élevés pour le Haut-Rhin à .	8f 80c	
et pour le collecteur des cotisations dans Strasbourg	30 »	
		38 80
6° Enfin les gratifications votées par le Comité à un jeune surnuméraire employé par le président . .	40f 00c	
et aux garçons de bureau de la préfecture	30 00	
		70 »
Total des dépenses		2706f »c

Resume.

Les recettes se sont élevées à	6428f 80c
Les dépenses à	2706 80
Il en résulte un excédant de recettes de	3722f 80c

En vue d'une situation relativement si prospère, le Comité a pu étendre son cercle d'action et voter au budget de 1859 une somme dépassant 4000 fr. pour travaux de conservation aux monuments des deux départements de l'Alsace, tout en assurant par un crédit de 2250 fr. les frais du Bulletin et les autres menues dépenses.

SITUATION FINANCIÈRE (Exercice 1858-1859).

RECETTES.			DÉPENSES.		
Solde en caisse (au 1er juin 1858)		2056f 80c	1° Consolidation des ruines de Hohkœnigsbourg. — Versements à M. Ringeisen :		
Subvention départementale :			Au 2 août 1858	800f »c	1020f »c
1° Pour les travaux de Hohkœnigsbourg	500f	1350 »	Au 8 novembre 1858	200 »	
2° Pour la publication du 2e volume du Bulletin de la société	850		Au 7 février 1859, pour le garde	20 »	
Cotisations arriérées de 1857. — Versements effectues		120 »	5° Note de la maison Berger-Levrault du 30 décembre :		
Cotisation et don de M. de Beaulieu		50 »	Frais du Bulletin	1327f 20c	1479 10
Reliquat des comptes de Hohkœnigsbourg suivant état et pièces justificatives		32 »	Fournitures de bureau	151 90	
Cotisations de 1858 :			3° Fourniture d'une armoire pr les archives	48 65	54 65
Le nombre de quittances détachées du registre à souche est	287		Reliure d'un atlas photographique	6 »	
Il en a été retourné au trésorier pour décès, départs et démissions	5		4° Remboursement de déboursées à M. le président :		
			2 notes	42f 95c	43 45
			Port d'un paquet de Mayence	» 50	
			5° Frais de perception :		
			Dans le Haut-Rhin	8 80	38 80
			Au collecteur dans Strasbourg	30 »	
			6° Gratifications : A un expéditeur	40 »	70 »
			Aux garçons de bureau	30 »	
Reste	282 soit	2820 »	Solde en caisse (au 1er juin 1859)		3722 80
TOTAL		6428 80	TOTAL		6428 80

La présente situation est arrêtée à un excédant de recette de trois mille sept cent vingt-deux francs quatre-vingt cent.

Strasbourg, le 1er juin 1859.

Le trésorier,
G. KLOTZ.

Le président prie les membres présents de vouloir bien faire des remarques, s'il y a lieu. Aucune objection ne s'élevant, il déclare régularisés les comptes déposés sur le bureau par le secrétaire au nom du trésorier.

La parole est à M. Alfred Goldenberg pour lire son mémoire sur le *castrum* gallo-romain du Gross-Limmersberg près de Saverne.

Déjà dans la séance du 3 janvier dernier, le comité d'administration avait décidé que le plan d'ensemble de ce travail serait publié. L'assemblée sanctionne ce vote. Le mémoire, avec le plan topographique et les diverses planches d'antiquités qui l'accompagnent seront insérés dans le prochain numéro du Bulletin.

La séance est levée à 4 heures et demie.

Séance du Comité du 7 novembre 1859.

Présidence de M. SPACH.

La séance est ouverte à 11 heures et demie.

Présents à la séance: MM. Spach, de Ring, Eissen, de Schauenburg, Schir, Straub, Petit-Gérard, Oppermann, Ringeisen, Morin, Jung, de Morlet, Guerber, Heitz et Bœrsch.

Le secrétaire dépose sur le bureau les ouvrages suivants:

1° *Messager des sciences historiques de Belgique*, 2e et 3e livraisons, 1859.

2° *Anzeiger für Kunde der deutschen Vorzeit*, 1859, n°s 9 et 10.

3° *Annales de l'Académie archéologique de Belgique*, t. XIII, 2e livraison.

4° *Histoire de l'industrie dans la vallée de Liépvre* et *En-*

virons de Sainte-Marie-aux-Mines, 2 brochures, par M. D. Risler.

5° *Carte historique de l'Alsace*, par M. le comte Hallez-Claparède, député et conseiller général du Bas-Rhin, 1859, in-folio.

Remercîment et dépôt dans les archives.

Lecture est donnée par le secrétaire du procès-verbal de la dernière séance du comité et de celui de la séance générale de la Société tenue le 20 octobre dernier. Ces deux procès-verbaux sont adoptés.

Sur la proposition de M. Heitz, les noms des nouveaux membres reçus par le Comité, dans l'intervalle d'une séance à l'autre, seront dorénavant insérés au procès-verbal.

Sur la proposition de M. l'abbé Straub, une nouvelle liste de tous les membres de la Société, par arrondissement et cantons dans les deux départements, sera imprimée en tête du prochain Bulletin.

Le président procède à la lecture de la correspondance. Il mentionne l'envoi fait par M. le professeur Gerhard, de Berlin, de la lettre adressée à M. le professeur Welcker, à Bonn, à l'occasion de son jubilé, par les membres de l'Institut archéologique de Rome, et de la lettre que le secrétaire de la Société des antiquaires de la Morinie a adressée au Comité pour le remercier de l'envoi du dernier numéro du Bulletin.

S. Exc. le Ministre de l'instruction publique et des cultes accuse réception de l'envoi supplémentaire que le président lui a fait parvenir le 1er octobre dernier, au nom de M. Heitz, membre de la Société, pour la conservation des monuments historiques d'Alsace.

M. le préfet du Haut-Rhin accuse réception de la lettre que le président lui a adressée pour l'informer qu'une séance annuelle aura lieu dans le département du Haut-Rhin. Cette

décision, dit le magistrat départemental, ne peut que resserrer les liens qui unissent déjà les membres de cette Société appartenant au Haut-Rhin, à ceux du département du Bas-Rhin.

Le secrétaire, revenant sur la question ajournée du mémoire de M. Stoffel, membre de la Société, à Habsheim, dépose sur le bureau les trois planches que le correspondant lui a fait parvenir. Il demande qu'une décision définitive soit prise à cet égard.

Le Comité renvoie le mémoire à l'examen de M. Heitz et charge le secrétaire de faire faire un devis des planches à exécuter.

M. A. Goldenberg fait parvenir un mémoire sur les *Heidenmauern* de la forêt du Haberacker, territoire de Reinhardsmünster. Ce mémoire accompagné d'un plan est renvoyé pour la lecture à l'une des prochaines séances.

Des remercîments lui sont adressés.

M. Dagobert Fischer, à Saverne, dans une lettre adressée au président, présente quelques observations au sujet de l'ordination de l'évêque Guillaume de Diest dont il a été question dans la séance du 1er août.

L'inscription de Monswiller, écrit le correspondant, lui avait aussi paru contraire à la vérité, en présence de l'assertion formelle du père Laguille, lorsque la publication de *l'Archiv-Chronick* de la ville de Strasbourg l'a fait revenir de son opinion première. Le véridique chroniqueur raconte, en effet, que Guillaume, en quittant Constance, se rendit à Saverne dont les habitants lui firent une réception digne et convenable ; que, peu de temps après, il reçut l'onction sacerdotale, mais qu'il n'a jamais chanté de messe solennelle. (*Dornoch wart der byschoff priester geweicht, er helt aber nie kein Mess* (Code diplomatique de la ville de Strasbourg, 2e partie, p. 138). La bulle du pape Martin V,

datée du 13 octobre 1420, destinée à faciliter à Guillaume la cérémonie de la consécration, ne put déterminer ce prélat à se faire sacrer; avec le titre d'évêque, il est resté toute sa vie dans la position d'un évêque non consacré.

Guillaume n'a trouvé que des historiens qui nous le représentent sous les couleurs les plus défavorables. Aucun ne s'est levé pour nous dire le peu de bien qu'il a fait. Pourtant les archives de Saverne nous ont conservé plus d'un bon souvenir de son administration et de sa sollicitude pour cette cité, depuis son retour de Constance. Il dota le magistrat communal de cette ville d'un remarquable règlement, décréta l'augmentation de l'*Ohmgeld*, applicable à l'entretien du mur d'enceinte et des édifices communaux, construisit une nouvelle route sur la montagne appelée *Zaberner-Steig*, pour remplacer l'ancienne voie romaine dont les vestiges étaient effacés, ainsi que l'atteste l'inscription suivante gravée sur le rocher dit *Saut du prince Charles:*

Bischoff Wilhelm von Strasburg der zweite, hat dise Steige zu Befürderung gemeinen Nutze machen lassen im Jor M.CCCC.XXVII.

Selon le correspondant, l'évêque n'aurait pas été de l'illustre famille de Diest et ses armes étaient différentes. La maison de Diest portait de gueules à deux lions léopardés d'or, armés et lampassés d'azur, passant l'un sur l'autre, tandis que l'écusson de Guillaume était d'or à deux fasces de table. Cet écusson se trouve sculpté sur l'un des points d'intersection de la voûte de l'église paroissiale de Saverne.

M. Spach croit devoir combattre ces diverses opinions de l'auteur de la lettre. De quelque secours, dit-il, que soit une chronique pour la vérification et l'appréciation de faits contestés, elle ne peut toujours venir qu'en seconde ligne, après les chartes authentiques et les documents primitifs. Le passage qui vient d'être cité peut, il est vrai, faire naître

doutes sur l'assertion contraire contenue dans les chartes citées; cependant, d'après les règles de toute bonne et sérieuse critique historique, il y a lieu d'ajouter plus de foi à ces documents qu'au dire du chroniqueur, qui compile et ne fait que reproduire en partie des chroniques antérieures.

Quant à l'orthographe du nom de l'évêque, il ne peut y avoir de doute à ce sujet. Toutes les chartes émanées de Guillaume II, munies de son sigille et ayant le caractère d'une indubitable authenticité portent : Diest et non Dietsch ni Dietz. Guillaume était issu d'une famille néerlandaise de Diest ; vous trouverez le nom ainsi écrit sur toutes les cartes de la Hollande. Dietsch n'est autre chose que la prononciation alsacienne du nom hollandais. C'est une raison de plus pour me faire considérer, dit le président, l'inscription de Monswiller, comme un *factum ex post*.

M. l'abbé Guerber ne pense pas néanmoins qu'on puisse rejeter sans un examen plus scrupuleux la véracité de l'inscription. Il est soutenu par M. le colonel de Morlet, qui, dit-il, voit ici en présence l'histoire et l'archéologie.

S'il y a entre elles contradiction, ce n'est que par l'assertion du père Laguille qui cite un document qui n'existe point. A-t-il existé, c'est ce que nous ne pouvons croire que sur la foi de l'historien. Ici l'inscription parle. Si cette épigraphe était placée dans une église au milieu d'autres inscriptions, dans un lieu peu apparent, on comprendrait qu'elle y ait pu être mise par un motif de réparation pour la mémoire du prélat ; mais dans l'église de Monswiller elle est seule; aucune autre inscription ne se trouve dans le temple ; elle est murée dans le lieu où les regards peuvent le mieux l'apercevoir. Elle est digne dans tous les cas de fixer l'attention, et il ne croit point que le débat puisse être regardé comme irrévocablement terminé.

M. Eisen donne lecture d'un mémoire de M. Siffer sur

une voie romaine de Brumath au Rhin. Ce mémoire est renvoyé à M. le colonel de Morlet, chargé du travail sur la topographie romaine de la Gaule.

M. l'abbé Straub présente le texte annoté par lui du travail de feu M. l'architecte Fries, sur l'église de Saint-Étienne. Cette notice et les plans qui l'accompagnent seront insérés dans le prochain numéro du Bulletin.

La séance est levée à une heure et demie.

Séance du Comité du 5 décembre 1859.

Présidence de M. SPACH.

Présents : MM. Bœrsch, Eissen, Guerber, Heitz, Jung, Morin, de Morlet, Oppermann, Petit-Gérard, Ringeisen, de Schauenburg, Straub.

MM. Merk et Wolf, membres de la Société, assistent à la séance.

Le premier secrétaire étant absent, lecture est donnée du procès-verbal de la séance du 7 novembre par le deuxième secrétaire.

Le procès-verbal est adopté.

Le président dépose sur le bureau :

1° Les volumes V et VI des *Mémoires de la Société académique de Maine-et-Loire;*

2° *Zeitschrift des Vereins zur Erforschung der rheinischen Geschichte und Alterthümer in Mainz;* 1re et 2e livr. du IIe vol.

3° *Beiträge sur vaterländischen Geschichte der historischen Gesellschaft in Basel;*

4° Vingt-sept livraisons de l'*Essai des tablettes liégeoises;*

5° *Anzeiger für Kunde der deutschen Vorzeit;*

6° *Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie.* 1859; n° 3;

7° *Die St.-Thomaskirche in Strasburg*, don de M. Heitz;

8° *Das Zunftwesen in Strasburg;* id.;

9° *Catalogue des principaux ouvrages et des cartes imprimés dans le Bas-Rhin*, id.

Des remercîments sont votés à M. Heitz.

Le président donne lecture d'une lettre de M. Stœber, qui remercie le Comité pour sa nomination de membre du Comité pour le Haut-Rhin.

Le Comité décide que MM. Ingold et Stœffel seront adjoints à M. Stœber pour les travaux de la topographie des Gaules.

Sont proposés à l'admission comme membres de la Société : M. Barthe de Sainte-Fare, conservateur des forêts, par M. le colonel de Morlet ;

M. l'abbé Lichtlé, curé catholique à Christiania (Norwége), par M. l'abbé Straub ;

M. Lemaître, maire de Schlestadt, par M. Ringeisen.

Ces admissions sont prononcées.

La parole est à M. Heitz, rapporteur d'un mémoire de M. Stoffel, intitulé : *Le tombeau celtique, dit* Hünerhubel.

Le Comité décide, à la suite de ce rapport, que le mémoire de M. Stoffel ne serait pas inséré au bulletin, des travaux plus étendus sur le même sujet ayant déjà paru dans d'autres publications.

M. le président annonce que dans l'intervalle des deux séances, MM. de Ring, Morin, de Schauenburg et Jung se sont rendus à Brumath pour examiner le musée de M. le docteur Schmeringer et celui de Stéphansfeld.

M. le professeur Jung fait observer que cette visite nécessite un rapport circonstancié et écrit, et promet de commu-

niquer au Comité ce travail dans une de ses prochaines séances.

M. le président donne lecture d'une lettre de M. le pasteur Ringel, de Diemeringen, annonçant l'importante découverte, au Hemst, près Mackwiller, des fondations d'une *villa* romaine avec bains. Cette lettre est accompagnée d'un fort beau plan en relief de ces antiques débris, exécuté par M. Ringel.

La parole est à M. Morin qui a visité les travaux déjà exécutés, et qui présente le rapport suivant :

« Messieurs,

« La subvention de 100 fr. accordée par la Société fran-« çaise d'archéologie a produit le meilleur résultat, en per-« mettant à M. Ringel, pasteur à Diemeringen, de faire « exécuter des fouilles dans un verger de la commune « de Mackwiller, et de mettre ainsi à découvert d'impor-« tantes substructions romaines, comprenant entre autres « choses un bain avec tous les accessoires en usage chez le « peuple-roi.

« M. Ringel a eu soin de reproduire en argile le relief de « ces constructions qui ne se trouvaient qu'à trente et quel-« ques centimètres sous le sol. Le dallage de l'édifice était à « peu près au même niveau ; le plan représente, par consé-« quent les fondations.

« On y retrouve les dispositions constantes des bains ro-« mains, telles qu'elles sont décrites par Vitruve, qu'elles se « voient sur les peintures des Thermes, ou bien encore telles « qu'elles se trouvent à Pompéïa, à Baden et à Baden-« weiler.

« La construction générale est en moellons de grès bigarré « de la carrière de Mackwiller ; mais ces moellons sont « taillés à petite dimension et appareillés comme la brique.

« Cette pierre de grès étant peu réfractaire, on a construit

« les foyers et les piles des *hypocaustes* en briques tantôt « rondes, tantôt carrées. Des colonnettes supportaient un « plafond en terre cuite. On a retrouvé une aire en béton, « et enfin le dallage de la salle.

« On reconnaît très-distinctement le *Laconicum* ou hémi- « cycle invariable du *Calidarium*. Les autres parties ne pour- « ront être parfaitement déterminées qu'après l'achèvement « complet des fouilles.

« Comme mesure de conservation, il importe d'entourer « les murs d'une lisse en bois brut pour former enceinte de « 32 mètres de côté environ, de recouvrir provisoirement « les murs de paille pour les préserver des dégradations de « la pluie, d'intéresser un voisin, le sieur Janus, à la con- « servation des ruines, d'acheter le terrain où elles sont « situées et qui appartient par moitié à la fabrique de Hars- « kirchen et à deux propriétaires pour l'autre moitié, dépense « qui peut s'élever à 500 fr. environ.

« De plus, il faut enlever les terres et décombres et pour- « suivre les fouilles dans le même emplacement pour mettre « toutes les maçonneries à découvert.

« Il faut ensuite surmonter le tout d'une toiture légère de « manière à garantir particulièrement les deux *Calidarium*, « soit environ 300 mètres de surface à 5 fr.; dépense: « 1,500 fr.

« Il conviendrait aussi que la Société demandât, pour son « Musée, la sonnette à triple rangée trouvée dans les fouilles, « plus un échantillon des revêtements et moulures en marbre, « des tuyaux, carrelages, grandes tuiles, clous, etc. Le sur- « plus pourrait être versé au Musée de Saverne, où il con- « viendrait également de placer le fragment de sculpture « antique scellé dans l'intérieur de l'église catholique et une « tête également antique exposée à l'angle du mur de clôture « qui entoure cette église.

« Je propose de plus de voter des remercîments à M. le « pasteur Ringel pour la bonne et intelligente direction donnée « aux fouilles, des soins tout paternels apportés à la conser- « vation des murs et des débris, soins qui ont exigé de la « part de cet honorable archéologue deux courses par jour « et un séjour sur les lieux des travaux presque constant. »

Le Comité, adoptant les conclusions du rapport, vote des remercîments à M. le pasteur Ringel, et décide, de plus, que les résultats de ses travaux seront communiqués à M. de Caumont, président de la Société française d'archéologie, qui avait pris l'initiative pour mettre M. Ringel à même d'entreprendre ses investigations.

Un membre insiste sur la nécessité de trouver un local convenable pour le Musée de la Société, et fait remarquer qu'en ce moment différentes circonstances se présentent, qui pourraient favoriser ce projet.

Cette motion provoque une discussion de laquelle il résulte que la question mérite un sérieux examen, en ce qu'elle fait naître certaines difficultés qu'il s'agit de peser mûrement.

La proposition faite par le même membre d'autoriser M. le président à faire à M. le maire de Strasbourg la demande d'un local, sous de certaines conditions à ratifier par la prochaine assemblée générale, est adoptée. Le Comité prie M. le professeur Jung de se joindre au président et de se mettre en rapport avec M. le maire pour cet objet.

M. le président communique une lettre de M. le sous-préfet de Schlestadt à M. le préfet, proposant pour une récompense honorifique un certain nombre de personnes ayant concouru aux travaux de la topographie des Gaules.

Le deuxième secrétaire rappelle à cette occasion qu'il y a

lieu de s'occuper de la médaille de la Société, dont la confection a été décidée par la dernière assemblée générale.

Je propose à cet effet, dit-il, M. Kirstein, membre de la Société, qui, comme artiste, s'est déjà distingué dans des travaux du même genre.

Le Comité décide que l'on demandera un projet à M. Kirstein.

La séance est levée à une heure.

LISTE DES MEMBRES

PAR DÉPARTEMENTS, ARRONDISSEMENTS ET CANTONS.

DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN.

ARRONDISSEMENT DE SAVERNE.

Canton de Bouxwiller.

M. Schattenmann, membre du conseil général, à Bouxwiller.

Canton de Drulingen.

M. Ringel, pasteur à Diemeringen.

Canton de Hochfelden.

M. May, curé à Hochfelden.

Canton de la Petite-Pierre.

M. Grünsfelder, docteur en médecine à Neuwiller.

Canton de Saverne.

MM. Arth, propriétaire à Saverne.
Fürst, architecte de l'arrondissement, à Saverne.
Gangloff, ancien notaire, à Saverne.
Goldenberg (Alfred), fabricant au Zornhof (près Saverne).
Mertian, sous-préfet à Saverne.
Schœll (fils), avocat à Saverne.

ARRONDISSEMENT DE SCHLESTADT.

Canton de Barr.

MM. Dietz, maire à Barr.
Girold (Antoine), brigadier forestier à Barr.
Gangloff, vicaire à Epfig.
Stahl, propriétaire à Heiligenstein.
Ruhlmann, propriétaire à Nothhalten.

Canton de Benfeld.

MM. Baumstarck, vétérinaire à Benfeld.
Dietrich, curé à Benfeld.
Guérin, garde-magasin des tabacs à Benfeld.
Mangenot, garde général des forêts à Benfeld.
Meyer, vétérinaire à Benfeld.
Nicklès (Napoléon), pharmacien à Benfeld.
Rudolphi, docteur en médecine à Benfeld.
Schneider, contrôleur des contributions directes, à Benfeld.
Siffert, directeur de la manufacture à Ehl, près Benfeld.
Stackler, propriétaire à Benfeld.
Wohlfarth, juge de paix à Benfeld.
Heimburger, propriétaire et géomètre à Kertzfeld.
Reibel, notaire à Rhinau.
Albrecht, propriétaire de l'usine à Sand.
Barthelmé (Adolphe), propriétaire à Sand.

Canton d'Erstein.

MM. Gilliot (Alphonse), notaire à Erstein.
Bancalis (Rodolphe de), propriétaire à Gerstheim.
Martin, curé à Nordhausen.
Bulach (de), chambellan de S. M. l'Empereur, propriétaire à Osthausen.

Canton d'Obernai.

MM. Reinach (baron de), membre du conseil général, maire à Niedernai.
Levrault, percepteur à Obernai.
Cleiber, propriétaire à Valff.

Canton de Rosheim.

MM. Florent, ancien instituteur, propriétaire à Saint-Nabor.
Dartein (Théodore de), propriétaire à Ottrott.

Canton de Schlestadt.

MM. Donveraa, curé à Châtenois.
Meyer (abbé), vicaire à Châtenois.
Lauers (baron de), propriétaire à Kintzheim.

MM. Coste, juge au tribunal civil de Schlestadt.
Dispot, avocat à Schlestadt.
Dorlan, avocat à Schlestadt.
Drion, président du tribunal civil de Schlestadt.
Lacomble (de), receveur des finances à Schlestadt.
Müllenheim (de), sous-préfet à Schlestadt.
Ortlieb, curé de Sainte-Foi de Schlestadt.
Ringeisen, architecte de l'arrondissement de Schlestadt.
Vatin, avocat, bibliothécaire à Schlestadt.

Canton de Villé.

M. Pernot, curé à Fouchy.

ARRONDISSEMENT DE STRASBOURG.

Canton de Brumath.

MM. Trautmann, membre du conseil d'arrondissement, maire à Brumath.
Schnœringer, docteur en médecine à Brumath.
Schifferstein (Antoine), propriétaire et maire à Mommenheim.
Siffer, curé à Weyersheim.

Canton de Geispolsheim.

M. Fuchs, propriétaire à Illkirch.

Canton de Haguenau.

MM. Guerber, curé de Saint-George à Haguenau.
Kleinklaus, notaire à Haguenau.
Nessel. propriétaire à Haguenau.
Paganetto, membre du conseil d'arrondissement à Haguenau.
Pugnière, ingénieur des ponts et chaussées à Haguenau.
Roberdeau, architecte de la ville de Haguenau.
Schweissguth (Louis), à Haguenau.
Schouller (Eugène), fabricant à Geisselbronn (près Haguenau).

Canton de Molsheim.

MM. Audéoud, maire à Avolsheim.
Bausinger, curé à Dachstein.
Kramer, curé à Niederhaslach.

Canton de Schiltigheim.

MM. Ring (Maximilien de), membre correspondant de l'institut archéologique de Rome, correspondant du ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques, à Bischheim.
Hauser, instituteur à Mundolsheim.
Greiner, pharmacien à Schiltigheim.
Roudolphi, membre du conseil général, maire à Schiltigheim.
Stahl (fils), marchand de bois à Schiltigheim.

Canton de Strasbourg.

Ville de Strasbourg.

MM. Adam (abbé), vicaire à Saint-Pierre-le-Jeune.
Arnold, architecte.
Aubry, doyen de la faculté de droit.
Baltz, représentant de commerce.
Baltzer, professeur au gymnase.
Barte de Sainte-Fare, conservateur des forêts.
Barth, propriétaire.
Bauer, chef de division à la préfecture.
Bayer.
Berger-Levrault, imprimeur libraire.
Bergmann (Frédéric-Guill.), prof. à la faculté des lettres.
Blanck, entrepreneur.
Bœckel, libraire.
Bœrsch (Charles), membre du conseil général.
Bœswillwald, négociant.
Braunwald, pasteur.
Brincard, colonel du génie.
Bruch, doyen de la faculté de théologie.
Buchmüller, marchand de bois.

MM. Chastelain, membre du conseil général.
Choppin d'Arnouville, colonel d'artillerie.
Coulaux, député au Corps législatif, maire de Strasbourg.
Coumes, ingénieur en chef.
Conrath, architecte de la ville.
Cuntz, négociant.
Dacheux (abbé), précepteur.
Dartein (François-Félix de), propriétaire.
Daubrée, doyen de la faculté des sciences.
Delcasso, recteur de l'Académie.
Diehl (Bernard), aubergiste au Rocher des Sapins.
Durrieu, receveur général des finances.
Duval-Jouve, inspecteur de l'Académie.
Ehrmann (Auguste), propriétaire.
Ehrmann (Maurice), propriétaire.
Ehrmann, doyen de la faculté de médecine.
Eissen, docteur en médecine.
Engelbach, propriétaire.
Eschbach, professeur à la faculté de droit.
Fée, professeur à la faculté de médecine.
Finck, professeur à la faculté des sciences.
Forget, professeur à la faculté de médecine.
Frantz, avocat.
Fues (abbé), professeur au grand séminaire.
Georges, inspecteur des forêts.
Girardot, chef de division à la préfecture.
Goguel, officier de l'instruction publique.
Grass (Philippe), artiste statuaire.
Guerre, ingénieur en chef.
Hægy (abbé), vicaire à la cathédrale.
Heiser.
Heitz, imprimeur-libraire.
Hemberger, aumônier de l'hospice civil.
Herrgott, docteur en médecine.
Huder, membre du conseil général, propriétaire de l'Alsacien.

MM. Jundt (Eugène), négociant.
Jung, professeur à la faculté de théologie, bibliothécaire de la ville.
Kablé, avocat.
Kastler, ancien notaire.
Kirschleger, professeur à l'école de pharmacie.
Klose, banquier, consul des Pays-Bas.
Klotz, architecte de l'Œuvre Notre-Dame.
Kœtschet (abbé), professeur au collége libre de Saint-Arbogast.
Kræuter, libraire.
Kratz, membre du conseil général.
Kreiss, professeur au séminaire protestant.
Küss, professeur à la faculté de médecine.
Laugel, serrurier entrepreneur.
Lauth (Charles), juge.
Lebel (baron), juge d'instruction.
Lehr (Paul), propriétaire.
Lelièvre, secrétaire de l'Académie.
Lemaistre-Chabert, propriétaire.
Lerbs (abbé), professeur au petit séminaire.
Lereboullet, professeur à la faculté des sciences.
Levy (Félix), marchand d'antiquités.
Levy (Robert), architecte.
Linder (père), avocat.
Mæder, président du consistoire réformé.
Masse, avocat.
Mayer (le docteur), homme de lettres.
Meyer (abbé), vicaire à la cathédrale.
Merck, rentier.
Morin, architecte du département.
Morlet (de), colonel du génie.
Muhl, docteur en médecine.
Mury (Joseph), professeur au petit séminaire.
Mury (Pantaléon), professeur au petit séminaire.
Nœtinger (Alfred), avocat.

MM. Nœtinger, notaire.
Oberlin, professeur à l'école de pharmacie.
Oppermann, directeur de l'école de pharmacie.
Petit-Gérard, peintre sur verre.
Petiti (Eugène), architecte.
Perrin, architecte.
Prost, membre du conseil général.
Rapp, vicaire général du diocèse.
Ratisbonne (Achille), président du consistoire israélite.
Rau, professeur à la faculté de droit.
Reboul, secrétaire général de la préfecture.
Rencker (abbé), professeur au collége de Saint-Arbogast.
Renouard de Bussierre (baron A.), député au Corps législatif.
Rigaud, professeur à la faculté de médecine.
Ristelhueber (Paul), licencié ès lettres.
Ritleng (abbé), professeur au petit séminaire.
Rœhrich, pasteur à Saint-Guillaume.
Saglio (Alphonse), ancien député.
Saum, inspecteur de la librairie étrangère.
Sarrus, professeur à la faculté des sciences.
Schæck (abbé), professeur au petit séminaire.
Schauenburg (baron de), membre du conseil général.
Scheffer, pasteur à Saint-Pierre-le-Jeune.
Schir, vicaire général du diocèse.
Schmitt-Batiston, avocat.
Schnell (abbé), économe du collége de Saint-Arbogast.
Schott (abbé), au petit séminaire.
Schwebel, professeur agrégé au séminaire protestant.
Sengenwald (Jules), président de la chambre de commerce.
Silbermann, imprimeur.
Simon, imprimeur-lithographe.
Spach, archiviste du département.
Spach (Gustave), secrétaire en chef de la mairie de Strasbourg.

MM. Stæhling, négociant.
Stœber, professeur à la faculté de médecine.
Stoltz, professeur à la faculté de médecine.
Stotz (Jean-Jacques), propriétaire.
Straub (abbé), professeur au petit séminaire.
Teutsch (Charles), négociant.
Thiebaut, avocat.
Tourdes, professeur à la faculté de médecine.
Uhrin (abbé), professeur au collége Saint-Arbogast.
Weyer (André), architecte.
Wolff, avoué.
Wolff (abbé), professeur au petit séminaire.
Zeller, curé à la citadelle.
Zimmer, notaire.

Canton de Truchtersheim.

M. Ohlmann, curé à Truchtersheim.

Canton de Wasselonne.

MM. North, membre du conseil général, maire à Wasselonne.
Lallemand, percepteur à Wasselonne.

ARRONDISSEMENT DE WISSEMBOURG.

Canton de Niederbronn.

M. Kuhn, ancien médecin cantonal et médecin de l'établissement thermal de Niederbronn.

Canton de Wissembourg.

MM. Matuszinski, architecte de l'arrondissement de Wissembourg, à Wissembourg.
Pugnière, membre du conseil général, maire à Wissembourg.
Richert, procureur impérial à Wissembourg.
Rigaut, juge à Wissembourg.
Schauenburg (de) fils, juge à Wissembourg.
Vernhette (vicomte de), sous-préfet à Wissembourg.

DÉPARTEMENT DU HAUT-RHIN.

ARRONDISSEMENT DE BELFORT.

Canton de Cernay.

M. Ingold, notaire à Cernay.

Canton de Massevaux.

M. Bian, manufacturier à Sentheim.

Canton de Thann.

MM Mercklin, greffier de la mairie de Thann.
Kæstner (Charles), manufacturier à Thann.

ARRONDISSEMENT DE COLMAR.

Canton de Colmar.

Ville de Colmar.

MM. Bussierre (Paul de), receveur général.
Chauffour (Ignace), avocat.
Cherrier, juge suppléant au tribunal civil.
Doyen, avoué.
Ehrlen (Gustave).
Ernst (Antoine), avoué à la cour impériale.
Ernst (Ignace), avoué.
Faudel, docteur en médecine.
Fleischhauer, négociant, juge au tribunal de commerce.
Gérard, avocat.
Hamberger, président de chambre à la cour impériale.
Jenner (abbé), professeur au collége libre.
Koch, avocat.
Kohler (Alphonse), propriétaire.
Lebert (Henri), dessinateur et propriétaire.
Liblin, directeur de la Revue d'Alsace.
Meyer, curé.
Ostermeyer, avocat à la cour impériale.
Peyrimhof, maire de Colmar.
Reinhard (abbé), vicaire.
Rencker, notaire.

MM. Robin, ingénieur civil.
Sandherr (Charles), avocat.
Schmitt (J. J.), directeur de la compagnie l'Union.
Simottel, avocat à la cour impériale.
Stœcklin (Auguste), ingénieur des travaux du Rhin.
Ulrich (abbé), vicaire.
Véron-Reville, conseiller à la cour impériale.
Wimpfen, docteur en médecine.

Canton de Guebwiller.

MM. Bary (Albert de), manufacturier à Guebwiller.
Bary (Fréderic de), id.
Bourcart (Henri), id.
Braun (abbé), ancien rédacteur du *Volksfreund*, id.
Burkard, fabricant, id.
Frey-Bourcart, manufacturier, id.
Frey (Henri), fabricant, id.
Pépin, notaire, id.
Schlumberger-Dollfus (Jean), id.
Schlumberger-Hartmann (fils), fabricant, id.
Zimberlin, curé à Orschwyhr.

Canton de Münster.

MM. Hartmann (Alfred), manufacturier à Münster.
Hartmann (Fréderic), ancien pair de France, président du conseil général du Haut-Rhin, à Münster.
Hartmann (Fréderic), manufacturier à Münster.
Hartmann (Henri), id.
Hartmann (Jacques), id.

Canton de Ribeauvillé.

MM. Feltz (abbé), aumônier du pensionnat des sœurs de la Providence, à Ribeauvillé.
Rosenstiel, architecte à Ribeauvillé.

Canton de Rouffach.

M. Stœcklé, curé à Rouffach.

Canton de Sainte-Marie-aux-Mines.

MM. Lesslin (Adolphe), à Sainte-Marie-aux-Mines.
Risler, auteur du Panorama des Vosges, id.

Canton de Soultz.

MM. Heckeren (baron de), sénateur, à Soultz.
Knoll (Charles), artiste vétérinaire, id.

Canton de Wintzenheim.

M. Deybach, curé à Türckheim.

ARRONDISSEMENT DE MULHOUSE.

Canton d'Altkirch.

MM. Chauffour, avocat à Altkirch.
Bockenmeyer, curé à Obermorschwiller.
Hoeh (abbé), vicaire à Carspach.

Canton de Ferrette.

M. Jæger, curé à Fislis.

Canton de Habsheim.

MM. Stoffel, percepteur à Habsheim.
Reinhart (André), pharmacien à Rixheim.

Canton de Mulhouse.

Ville de Mulhouse.

MM. Bader, directeur de l'école professionnelle.
Chacre, architecte de la ville.
Delbos, professeur.
Doll, directeur de la société d'assurance mutuelle.
Grosjean (Émile), manufacturier.
Jancigny (de), sous-préfet.
Kestner-Kœchlin, docteur en médecine.
Lasablière (de), professeur.
Lœderich-Kitz, négociant.
Maine, inspecteur des douanes.
Meyblum (abbé), vicaire.
Mieg (G.), négociant.
Paraf (B.), négociant.
Sandherr, greffier du tribunal de commerce.
Schlumberger (Eugène), manufacturier.

STOEBER (Auguste), professeur au collége.

UHLMANN, curé.

ZETTER-GRAF, rédacteur du *Samstagsblatt*.

ZUBER (Frédéric), manufacturier.

DÉPARTEMENTS HORS D'ALSACE.

MM. RÉGUE (DE), ingénieur en chef, au château de Contreuil, près Ville-en-Tardenais (département de la Marne).

NICKLES, professeur à la faculté des sciences à Nancy (Meurthe).

HUN, conservateur des forêts à Bar-le-Duc (Meuse).

VALLOIS, sous-préfet à Péronne (Somme).

BARDY, pharmacien à Saint-Dié (Vosges).

VAULX (DE), premier président de la cour impériale d'Alger.

DÉPARTEMENT DE LA SEINE.

Ville de Paris.

MM. BECQUET, conservateur des forêts, membre du conseil général.

BLANCHARD, général de brigade.

BUSSIERRE (baron Léon DE), conseiller d'État.

DUGAS DE BEAULIEU, membre des antiquaires de France.

GRÜN (Al.), chef de section aux archives de l'Empire.

HALLEZ DE CLAPARÈDE, député du Bas-Rhin au Corps législatif.

KASTNER, membre de l'Institut.

KELLER (Émile).

OPPERMANN (Louis-Charles), banquier.

ÉTRANGER.

MM. APPERLEURS, abbé à Fribourg (en Suisse).

LICHTEL, curé catholique à Christiania (Norwége).

SOCIÉTÉ

POUR LA

CONSERVATION DES MONUMENTS HISTORIQUES D'ALSACE.

LISTE SUPPLÉMENTAIRE

PAR DÉPARTEMENTS, ARRONDISSEMENTS ET CANTONS,

DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

qui ont été inscrits depuis la publication de la 3e livraison du tome III.

DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN.

ARRONDISSEMENT DE SCHLESTADT.

Canton de Barr.

MM. Frey, secrétaire de la mairie de Barr.
Schmidt (Jean), propriétaire à Barr.
Taufflieb (Auguste), négociant à Barr.
Taufflieb, docteur en médecine à Barr.
Nebinger, maire à Heiligenstein.

Canton de Marckolsheim.

Kastler (Jérémie), notaire à Sundhausen.

Canton d'Obernai.

Blandin (César), notaire honoraire à Obernai.
Hervé, percepteur à Obernai.
Mohler (Adolphe), père, à Obernai.
Stœber (Louis), médecin à Obernai.
Wagner (Richard), à Obernai.

Canton de Rosheim.

Bigeault (Remi-Marc), percepteur à Rosheim.
Schmitt-Batiston (Émile), à Rosheim.

ARRONDISSEMENT DE STRASBOURG.

Canton de Haguenau.

MM. SCHOULLER (Eugène), fabricant au Geisselbronn, près Haguenau.

Canton de Strasbourg.

BERNHARD (Joseph-Félix), receveur des hospices de Strasbourg.

REUSSNER (Fréderic), professeur au gymnase de Strasbourg.

DÉPARTEMENT DU HAUT-RHIN.

ARRONDISSEMENT DE COLMAR.

Canton de Colmar.

BARTHOLDY (Charles), à Colmar.

BIAN, conseiller à la Cour impériale de Colmar.

BOYER, conseiller à la Cour impériale de Colmar.

CANFERRA, inspecteur des forêts à Colmar.

DILLEMANN, conseiller à la Cour impériale de Colmar.

GALLIMARD, conseiller à la Cour impériale de Colmar.

GANTER (abbé), vicaire à Colmar.

HUN (abbé), vicaire à Colmar.

HUOT, conseiller à la Cour impériale de Colmar.

JÆNGER, docteur en médecine à Colmar.

LAURENT-ATHALIN, propriétaire à Colmar.

MEYBLUM (Wendelin), aumônier à l'hôpital milit. de Colmar.

MEYER, conseiller à la Cour impériale de Colmar.

NEYREMAND, conseiller à la Cour impériale de Colmar.

NOLL (abbé), vicaire à Colmar.

RIEFF, premier président à la Cour impériale de Colmar.

SCHIRMER, conseiller à la Cour impériale de Colmar.

SCHULTZ, conseiller à la Cour impériale de Colmar.

WERNER (abbé), professeur au collége libre de Colmar.

ZÆPFEL (Edgar), conseiller de préfecture à Colmar.

ZÆPFEL (Henri), conservateur des forêts à Colmar.

Canton de Wintzenheim.

WIRTH (abbé), vicaire à Éguisheim.

ARRONDISSEMENT DE MULHOUSE.

Canton de Habsheim.

MM. Ettlin (Jacques), propriétaire à Zimmersheim.

Canton de Hirsingen.

Tallon, employé des contributions indirectes à Hirsingen.

Canton de Mulhouse.

Chacre, architecte de la ville de Mulhouse.
Ehrsam, archiviste de Mulhouse.
Klenck (Auguste), professeur au collége de Mulhouse.
Michel, instituteur de l'école communale de Mulhouse.
Risler (J. P.), imprimeur-libraire à Mulhouse.
Sandherr, notaire honoraire à Mulhouse.
Scheidecker (Mathias), ingénieur-mécanicien à Mulhouse.
Schœnhaupt (Louis), président de la Société de dessin industriel de Mulhouse.
Weber-Blech (Émile), à Mulhouse.

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE.

Conrad, sous-préfet à Meaux.

WURTEMBERG.

Kühlmann (Émile), chancelier de la Légation de France à Stuttgart.

Présidents honoraires.

MM. Migneret, préfet du Bas-Rhin, fondateur de la société, premier président honoraire.
Odent, préfet du Haut-Rhin, second président honoraire.

Membres honoraires à Strasbourg.

Mgr Ræss (André), évêque de Strasbourg.
MM. Braun, président du Directoire de la Confession d'Augsbourg.
Delcasso, recteur de l'Académie de Strasbourg.

Membres honoraires correspondants.

MM. Gerhardt (Édouard), membre de l'Académie des sciences à Berlin.

Wittmann, président de la Société archéologique de Mayence.

Mone, directeur des archives grand-ducales de Bade, à Carlsruhe.

Keller, président de la Société archéologique de Zurich.

De Longpérier, membre de l'Institut à Paris.

Morin-Pons, banquier à Lyon.

Forchhammer, professeur d'archéologie à Kiel (en Holstein).

Sociétés savantes avec lesquelles la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace se trouve en rapport.[1]

1. *Société historique et archéologique de Darmstadt.*
2. *Bibliothèque publique de Stuttgart.*
3. *Société d'archéologie de Bade à Carlsruhe.*
4. *Société d'histoire et d'archéologie rhénane à Mayence.*
5. *Société des antiquaires à Zurich.*
6. *Société historique et archéologique des quatre cantons forestiers à Lucerne.*
7. *Messager des sciences historiques de Belgique à Gand.*
8. *Institut archéologique liégeois à Liége.*
9. *Société des antiquaires à Amiens.*
10. *Académie d'archéologie à Anvers (Belgique).*
11. *Société d'histoire et d'archéologie de la Moselle à Metz.*
12. *Société impériale des antiquaires de France à Paris.*
13. *Musée germanique à Nuremberg.*
14. *Société d'émulation de Montbéliard.*
15. *Société d'émulation des Vosges.*
16. *Société archéologique de Maine-et-Loire à Angers.*
17. *Société des antiquaires de la Morinie à Saint-Omer.*

1 Rangées par ordre d'inscription.

Séance du Comité du 2 janvier 1860.

Présidence de M. SPACH.

Sont présents : MM. de Ring, Eissen, Schir, Oppermann, Petit-Gérard, Straub, Morin, de Morlet, Heitz, Jung, Ringeisen et Bœrsch.

MM. Saum et l'abbé Glœckler, membres de la Société, assistent à la séance.

Le secrétaire dépose sur le bureau les ouvrages suivants offerts au Comité :

1° Un volume des *Mémoires de la Société des antiquaires de France* (t. XXIV, 3e série, in-4°).

2° *Bulletin* de la même Société, 1859, broch. in-8°.

3° *Mémoires de la Commission archéologique de Maine-et-Loire,* 1858-1859, 1 vol. in-8°.

4° *Anzeige für Kunde der deutschen Vorzeit*, nos 11 et 12, in-4°, 1859.

5° *Notice sur deux cloches anciennes d'Obernai,* par M. l'abbé Straub, broch. in-8° avec planche.

Le procès-verbal de la dernière séance, rédigé par M. Eissen, en l'absence du premier secrétaire, est adopté.

Le président annonce avoir écrit dans l'intervalle de la séance du 5 décembre 1859 et de la présente séance de janvier 1860 :

1° A M. le préfet du Bas-Rhin pour demander une allocation de 500 fr., applicable au *Bulletin.* La somme a été versée chez le trésorier ;

2° A M. A. Stœber à Mulhouse, au sujet de sa demande pour l'adjonction de MM. Stoffel et Ingold aux travaux de la topographie des Gaules ;

3° A M. le préfet pour le remercier au sujet des dispositions prises pour les *thermes* de Mackwiller;

4° A M. le pasteur Ringel, à Diemeringen, pour le remercier des soins donnés à ces mêmes fouilles.

M. le Ministre de l'instruction publique et des cultes, par une circulaire du 10 décembre dernier, adressée au président, lui rappelle le projet de publication qu'il lui a antérieurement fait connaître du *Répertoire archéologique de France*, qu'il s'est proposé de faire exécuter, sous les auspices de son ministère, par le Comité impérial des travaux historiques et des Sociétés savantes.

Ce répertoire sera divisé, comme le *Dictionnaire géographique* et la *Description scientifique de la France*, en 86 livraisons. Son Excellence joint à sa lettre un *spécimen* contenant la description d'un certain nombre de communes du département du Morbihan.

Renvoi à M. l'abbé Straub, occupé de réunir les matériaux qui concernent l'Alsace.

Sur l'invitation du président, M. Morin donne lecture d'un mémoire de M. le pasteur Ringel sur les bains romains récemment découverts à Mackwiller. Ce mémoire et les plans qui l'accompagnent sont renvoyés à M. le professeur Jung, chargé d'en faire un rapport.

M. de Morlet fait observer que le crédit de 100 fr., mis à la disposition de M. Ringel par la Société française d'archéologie lors des séances qu'elle a tenues à Strasbourg, au mois d'août dernier, a déjà été dépassé par les fouilles entreprises. Il demande, pour mettre M. le pasteur Ringel en mesure de les poursuivre, qu'un nouveau crédit de 200 fr. lui soit alloué par la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace.

Le Comité, consulté par le président, vote cette somme à la majorité.

Une notice, avec plan et photographie, sur une pierre sculptée, encastrée dans la tour de l'église de Reutenbourg, par M. Schœll fils, membre de la Société à Saverne, est renvoyée à l'examen de M. le professeur Straub.

Le Comité charge son président de remercier M. Schœll de cette communication, ainsi que M. Hoffmann, auteur de la photographie représentant cette sculpture, et d'une seconde représentant la façade de l'église de Marmoutier.

Sur l'invitation du président, M. de Ring donne lecture d'un mémoire de M. Goldenberg fils, sur les *Heidenmauern* de la forêt de Haberacker, territoire de Reinhardsmünster.

Ce mémoire, ainsi que le plan qui l'accompagne, seront, par décision du Comité, publiés dans la prochaine livraison du *Bulletin.*

M. l'abbé Straub soumet à l'assemblée l'estampage de la dalle funéraire de Pierre d'Epfich, prévôt du chapitre de Saint-Pierre-le-Vieux. Ce monument, dit-il, rappelle le souvenir d'un homme qui, en 1400, a joué un grand rôle dans le conflit élevé entre le chapitre nouvellement établi à Strasbourg et l'autorité civile et religieuse de la cité.

Voici ce que l'on trouve dans la petite notice sur Saint-Pierre-le-Vieux par Strobel, au sujet de ce dignitaire ecclésiastique :

« Le prévôt Pierre d'Epfich s'était permis, en présence de « tous les membres du sénat, de prononcer des paroles in- « jurieuses contre l'autorité, et avait gravement manqué « d'égard à l'évêque. C'est pourquoi celui-ci fit saisir et « mettre en prison l'audacieux prévôt, et ne le remit en li- « berté qu'après d'instantes prières et des supplications réi- « térées, et après lui avoir fait prêter serment qu'il ne se « permettrait plus aucune faute de ce genre ou d'un autre « contre l'autorité civile et religieuse. »

Intéressante sous le rapport de l'histoire, continue M. Straub,

cette dalle tumulaire ne l'est pas moins sous celui de l'épigraphie et de plusieurs détails de sculpture. Le prévôt est représenté, revêtu de l'aube et de l'ample chasuble, et tenant un calice à la hauteur de la poitrine. Il ne porte ni étole, ni manipule. Toute la figure est dessinée au trait dans la pierre, à l'exception de la tête qui est rehaussée en relief, sans toutefois faire saillie. Autour du monument on lit en belles minuscules gothiques :

† Anno. dni. CCCC o. petrvs de epphiche. prepositvs. ec.... Sanctorv. petri. et michahelis. argentinen.

Comme il y a un espace vide assez considérable après le millésime et la lettre *o*, abréviation du mot *obiit*, ainsi qu'à la suite du mot *argentinen.*, M. l'abbé Straub pense que ce monument a dû être sculpté du vivant de Pierre d'Epfich, d'après une coutume assez fréquente au moyen âge. L'indication du jour de la mort étant plus essentielle même que celle de l'année, à cause des anniversaires qu'on devait célébrer pour le défunt le jour du décès, elle n'eût certes pas été omise si la pierre tombale avait été exécutée après la mort du prévôt. Le second espace vide a été ménagé pour le cas où Pierre d'Epfich eût été élevé à une nouvelle dignité et pour la clausule ordinaire, *orate pro eo*. Des deux côtés de la tête on voit les lettres A et B en majuscules de belle exécution. Ces lettres peuvent être considérées comme l'indication de la place où se trouve le tombeau que la pierre sépulcrale ne recouvrait pas toujours; peut-être aussi la lettre B doit-elle figurer un ω qu'un sculpteur ignorant aurait par mégarde redressé et dont il aurait fait un B. On sait, dit M. Straub, que les deux lettres α et ω se rencontrent ailleurs sur un grand nombre de monuments funéraires. Il est à observer encore que saint Pierre est nommé avant saint Michel, contrairement à ce qui se voit dans les documents de l'époque et sur le sigille de Saint-Pierre-le-Vieux.

Au bas du monument on lit la date de 1766, indiquant sans doute une translation de cette pierre qui se trouvait encore, il y a quelques années, à l'entrée du chœur, c'est-à-dire sous la tribune actuelle.

Le président adresse des remercîments à M. l'abbé Straub pour cette intéressante communication; par décision du Comité, il écrira à la fabrique de l'église de Saint-Pierre-le-Vieux pour demander le redressement de cette pierre.

Vu l'heure avancée, la lecture de quelques autres mémoires adressés au Comité est remise à la prochaine séance.

Séance du Comité du 6 février 1860.

Présidence de M. SPACH.

La séance est ouverte à 11 heures et quart.

Sont présents: MM. de Ring, Eissen, de Morlet, Straub, Oppermann, Petit-Gérard, Grass, Jung, Heitz, de Schauenburg et Ringeisen.

MM. Dacheux, Glœckler, Saum et Merck, membres libres de la Société, assistent à la séance.

M. le professeur Jung propose l'admission, comme membre de la Société, de M. Reussner, professeur au Gymnase protestant de Strasbourg. Adopté.

Le premier secrétaire dépose sur le bureau les ouvrages suivants, offerts au Comité :

1° *Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique*, t. XVI, 2e et 3e livraisons.

2° *Mémoires de la Commission archéologique du département de Maine-et-Loire*, année 1860, janvier et février.

3° *Bulletin historique de la Société des antiquaires de la Morinie*, 8e année, 31e et 32e livraisons.

4° De la part de M. de Caumont, *Séances générales du Congrès archéologique, tenu à Périgueux et à Cambrai en 1858*, 1 vol. in-8°.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

Le président annonce avoir écrit :

1° A M. le Maire de Strasbourg, en réponse à la demande faite par lui, au nom d'un membre du Corps législatif, du règlement de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace ;

2° A M. de Caumont, en lui envoyant la copie du mémoire de M. Ringel sur les fouilles de Mackwiller, ainsi que le plan dressé par M. de Schauenburg, d'après l'original de l'auteur ;

3° A M. le curé de Saint-Pierre-le-Vieux, au sujet de la pierre tombale de Pierre d'Eptich, dont il a été question lors de la dernière séance ;

4° A M. Ringel, pour lui annoncer le crédit de 200 fr. alloué par le Comité, le mois dernier, pour continuer les fouilles de Mackwiller.

Le premier secrétaire donne lecture d'une lettre de M. le professeur Forchhammer à Kiel, contenant les remercîments de ce savant, adressés à la Société d'Alsace, pour le titre de correspondant qu'elle lui a conféré, et dans laquelle il annonce l'envoi de deux brochures qu'il la prie de vouloir bien agréer.

Dans l'un de ces opuscules, dit l'auteur, il a voulu appeler l'attention sur le style ogival qui, par ses colonnes plus minces, et un plus grand intervalle entre elles, donne, par cela même, une extension plus grande au domaine de la chaire et à l'espace destiné aux auditeurs. Ce fait, selon lui, contient l'explication de la diffusion subite du style ogival au moment où le style plein-cintre venait d'atteindre son

point culminant. Il fait remarquer que la diffusion rapide du nouvel ordre d'architecture coïncide, en effet, avec l'établissement des Dominicains et des Franciscains, qui avaient pour mission principale de prêcher.

Dans le second petit ouvrage, il saisit l'occasion des recherches récentes sur les légendes des Troyens près des rives du Rhin, pour s'étendre sur la ville de Xanten, son climat et son sol. Cette ville, dit-il, avant de recevoir son nom, dérivé du fleuve *Xanthus*, s'appelait *Troja*. Il est porté à croire, que ce nom n'est pas dû à la personnification historique d'Ulysse sur le Rhin, mais qu'il se rattache à la tradition de Hægen ou Hagen des Niebelungen. Il demande si la répétition de semblables traditions, leur origine et leur communauté ne seraient pas dues à des mythes qui ne sont que les formules d'une cosmogonie religieuse antérieure à l'établissement du Christianisme.

Ces communications provoquent de la part de quelques membres des objections qu'ils se chargent de reproduire après le vu des brochures annoncées.

M. l'abbé Reinhard, à Colmar, rend le Comité attentif sur le projet de démolition de l'ancien tribunal, édifice de la fin du XIVe et du commencement du XVe siècle, situé sur la place de la Cour impériale, et qui, d'après une décision de l'administration municipale de cette ville, doit disparaître pour faire place à de nouvelles constructions destinées aux écoles communales. Il exprime le regret de voir disparaître cet édifice, qui offre de l'intérêt archéologique, mais qui est surtout remarquable au point de vue historique, parce qu'il a été, pendant près de trois siècles, le siége de la magistrature de Colmar.

Le Comité partage ce regret, et charge son président d'écrire en ce sens à M. le Préfet du Haut-Rhin, afin de

sauver cet édifice, tout en l'appropriant à la nouvelle destination proposée par le Conseil municipal.

L'ordre du jour appelle M. le professeur Oppermann à donner lecture d'un mémoire sur le Ziegenburg près de Niederbronn.

Le Comité vote l'insertion de ce travail et de deux des dessins qui l'accompagnent, dans la 4e livraison du Bulletin.

M. Merck communique au Comité le dessin d'un lion grossièrement sculpté, trouvé, en 1800, dans le sol d'une maison située sur la place du marché à Brumath, avec plusieurs dalles revêtues d'inscriptions. Les dalles furent malheureusement brisées pour être employées aux murailles de fondation. Le lion, après avoir, lui-même, trouvé place dans la fondation d'une étable à porcs, où il servit de base à un poteau, a pu en être extrait sur la prière de M. Merck qui en est devenu propriétaire. Le monument est encore intact, sauf un morceau de la mâchoire inférieure qui a été enlevé.

Ce lion, en grès rouge, porte sur sa base l'inscription suivante:

. . . . R TERTIVS EX VOTO.

Sa hauteur est de trente-cinq centimètres sur cinquante-deux centimètres de long et vingt centimètres d'épaisseur.

Il est couché, et tient avec la patte de derrière une urne cinéraire, présentant la forme des urnes qu'on rencontre journellement dans les tombes romaines.

Ce monument funéraire est très-curieux, si on le compare au fragment d'un autre lion trouvé, dans le courant de l'hiver de 1853 à 1854, dans un autre lieu de sépulture de l'antique Brumath[1], et à d'autres monuments analogues trouvés à Saltzbourg et à Bourbonne. M. Merk combat avec beaucoup de raison l'opinion de M. de Beaulieu qui avait pensé en faire un monument mythriaque. Il est évident que

1 Voy. p. 76 du mémoire.

l'urne était destinée à contenir les cendres d'un mort, soit de *Tertius* même, d'après un vœu qu'il fit de son vivant, soit d'un ami, dont il fut l'exécuteur votif.

M. le professeur Jung lit un rapport sur le mémoire de M. le pasteur Ringel à Diemeringen. Il pense que les murs, trouvés sous le sol de Mackwiller, n'appartiennent pas tous à des thermes romains; mais qu'ils sont, en grande partie, les restes d'une *villa* considérable, dans laquelle se trouvaient des salles de bains particuliers.

Dans l'intérêt de la question débattue, le Comité vote, à la fois, l'insertion, dans le Bulletin, du mémoire de M. le pasteur Ringel et du rapport de M. le professeur Jung.

Un autre mémoire de M. Ringel, sur les tuileries romaines trouvées sur le Butterberg près Rœmersdorf, contient quelques détails intéressants.

Ces antiques tuileries sont situées sur le territoire de la commune de Rimsdorf, canton de Saar-Union. Les propriétaires de la ferme dite Buscherhof n'ont cessé de démolir, depuis quinze ans, des ruines d'édifices que le sol récèle, pour en vendre les pierres.

Les fouilles opérées ont mis à découvert une série d'appartements de toute dimension, ayant encore les revêtements colorés des murailles. Partout on a pu faire la remarque que cet établissement a été détruit par incendie. Les murs sont construits en moellons d'appareil moyen. L'épaisseur des murs extérieurs est de $0^{m},75$; celle des pans transversaux de $0^{m},37$. Ils reposent sur un pavé en pierres calcaires, placées verticalement et liées par un ciment très-épais, composé de chaux et de briques pilées. Selon les informations soigneusement recueillies par M. Ringel, les propriétaires de la ferme ont vendu des quantités prodigieuses de briques striées, de tuileaux, de tuiles creuses, de carreaux de toute grandeur et de moellons de grès.

Le même membre envoie un troisième mémoire sur ce qu'il nomme le temple de Mackwiller. L'édifice, dit-il, affecte la forme d'un rectangle dont les quatre côtés font face aux quatre points cardinaux. Sa longueur est de 19 mètres sur $13^{m},60$ de haut. La hauteur de l'ancien mur est encore de 8 mètres.

Cet édifice est bâti sur le penchant abrupte d'un mamelon et était soutenu du côté Ouest par un contre-fort de la hauteur du temple.

Le côté de sa base, carrée, mesurait 3 mètres. Le mur extérieur est construit en gros blocs d'un grès bigarré très-dur. Ces blocs, de différentes dimensions, ont pour la plupart $1^{m},50$ de long sur $0^{m},60$ de haut. Ils ne sont liés que par des queues d'aronde en chêne, longues de $0^{m},30$ sur $0^{m},10$ de largeur au milieu et $0^{m},14$ aux extrémités. L'épaisseur du bois est de $0^{m},04$. Il y a absence totale de ciment ou mortier. Ces queues sont toutes encochées dans les plans horizontaux. La plupart de ces blocs, notamment ceux qui forment le socle de l'édifice, ont au milieu un trou de louve assez profond pour avoir pu les soulever.

Les assises supérieures du côté Sud et la moitié du mur de l'Ouest sont calcinées.

L'entrée du temple était au Nord. Lors de la dernière restauration de l'édifice, en 1842, on avait, au dire de l'architecte chargé des travaux, trouvé dans les décombres qui cachaient le socle, et près de cette entrée, une statue en bronze doré, haute de $0^{m},40$. Elle fut vendue à un brocanteur. L'idole en pierre, scellée dans le mur de l'édifice, n'a pas changé de place, mais bien de position. Elle cache sa face dans le mur.

L'espace entre ce mur intérieur et le mur extérieur mesurait $0^{m},75$. Il était rempli de terre rougeâtre qui couvrait une vingtaine de squelettes humains. Des dalles les recouvraient,

reliant les deux murailles et formant, à l'intérieur, un trottoir tout autour de l'enceinte. L'excavation, produite par les pieds, était profonde de cinq centimètres. Le sol de l'édifice était dallé et caché sous des décombres provenant de la voûte dont on trouva encore des débris en 1842. Dans ces restes de voussures gisaient encore des ossements humains calcinés, mêlés à de fortes couches de charbons, de cendres, et entourés d'une terre grasse.

Huit marches en pierre conduisent à un caveau où l'on découvrit deux sarcophages dont l'un fut brisé; il contenait un squelette.[1]

A la suite de ce mémoire, M. Ringel fournit le plan d'un bassin de forme elliptique, situé à peu de distance de ce temple. M. Ringel le regarde comme la source qui a pu alimenter les bains antiques qu'il a fouillés.

Lorsque, dit-il, on découvrit ce bassin en 1720, le mur d'enceinte était écroulé. La source était comblée de débris, couverts eux-mêmes de buissons et de plusieurs vieux cerisiers sauvages.

Le sol en est dallé. Le mur, construit en moellons, liés avec du ciment, a $0^{m},75$ d'épaisseur. Son développement (forme ovale) ouvert au Nord où se trouve le nouveau puits, mesure 32 mètres. Ce puits fournit par jour 240 hectolitres d'eau.

Remercîments et dépôt dans les archives.

M. de Ring, chargé d'examiner un mémoire de M. Siffer, en rend compte en ces termes:

« M. Siffer entretient dans ce travail le Comité de deux « fragments de sculpture gallo-romaine, trouvés, l'un en « 1833 dans un champ situé entre Langensoultzbach et « Mattstall, l'autre en 1828 à Niederbronn, à peu de dis-

1. Toutes ces données sont rapportées par M. l'architecte, conducteur des travaux.

« tance des sources minérales. Ils représentent, comme les « autres monuments du même genre, déjà cités par lui, « (t. I, p. 88 du *Bulletin*, et t. II, p. 105 et 219) des guer- « riers qui combattent à cheval. Ils n'ont d'autre intérêt « que celui qui se rattache à tout ce qui nous atteste la pré- « sence du grand peuple dans nos contrées. Je vous pro- « pose simplement de renvoyer ce mémoire à la Commission « pour la topographie des Gaules. » — Adopté.

La séance est levée à 1 heure et quart.

Séance du Comité du 5 mars 1860.

Présidence de M. SPACH.

Sont présents les deux secrétaires MM. de Ring et Eissen; M. Schir, vice-président; MM. Heitz, Oppermann, Morin, de Schauenburg, Bœrsch, Ringeisen, Guerber, Straub et de Morlet.

MM. Saum et Merck, membres de la société, assistent à la séance.

Le premier secrétaire dépose sur le bureau les ouvrages suivants :

1° De la part de M. d'Otreppe de Bouvette, la 30e livraison de l'*Essai des tablettes liégeoises*.

2° Le n° 1 de l'*Anzeiger für Kunde der deutschen Vorzeit*, pour 1860.

3° De la part de M. Heitz, archiviste de la société, l'*Alsace en 1789*, br. in-4°.

4° De la part de M. le colonel de Morlet, *Notice sur les anciens aqueducs de Strasbourg*, in-8°.

Cette dernière brochure est accompagnée d'une lettre de l'auteur dans laquelle il annonce que ce travail a presque en

totalité été inséré, par M. l'Ingénieur de la ville, dans un rapport à l'appui du projet de distribution d'eau, soumis récemment au conseil municipal.

Remercîments et dépôt dans les archives.

Sur la présentation de M. Ringeisen, MM. Adolphe Mohler, père, Richard Wagner, Am. Hervé, percepteur, César Blandin, notaire honoraire, Louis Stœber, médecin, tous à Obernai, MM. Émile Schmitt-Batiston et Remi Bigeault, percepteur à Rosheim, et Nebinger, maire de Heiligenstein, sont nommés membres de la société.

Le procès-verbal de la dernière séance, lu par le premier secrétaire, est adopté.

Immédiatement après cette lecture, un membre soumet au comité les plans de restauration du bâtiment des anciennes boucheries, dont le premier étage, suivant le projet municipal, doit être affecté au musée artistique de la ville de Strasbourg. Il signale les innovations des pignons et de l'ornementation de la toiture, proposées par l'architecte, et demande l'avis du comité. Après une chaleureuse discussion, à laquelle prennent part plusieurs membres, il est décidé qu'une lettre serait adressée à l'administration, par le président, au nom du comité, afin de faire respecter le style simple et sévère de l'édifice.

Le président annonce avoir écrit dans l'intervalle de la dernière séance :

1° A Monseigneur l'évêque de Strasbourg, à M. le Préfet du Bas-Rhin et à M. le président du consistoire protestant, pour que, en temps et lieu, lors des travaux que doit nécessiter la nouvelle voie ferrée départementale, MM. les curés, pasteurs et agents du gouvernement, veuillent bien porter leurs soins à préserver de destruction et de dilapidation les antiquités, de quelque nature qu'elles soient, qui pourraient être trouvées dans le sol.

2° A M. le Préfet du Haut-Rhin, en faveur du bâtiment de l'ancien tribunal de Colmar, afin de conserver le caractère de cet édifice en l'appropriant au projet municipal qui tend à établir sur son emplacement les écoles de la ville.

3° A M. le Ministre de l'instruction publique et des cultes, en lui envoyant un nouveau supplément de M. Heitz pour le Dictionnaire géographique.

4° A M. de Caumont, en lui accusant réception de l'appel fait à la société d'Alsace au *Congrès des délégués des sociétés savantes* à Paris.

M. le pasteur Ringel, à Diemeringen, annonce pouvoir reprendre sous peu les travaux de déblai dans les fouilles de Mackwiller. Il a, sur la demande de M. le colonel de Morlet, expédié au musée de Saverne, une collection d'objets trouvés dans les thermes de Mackwiller, semblables à ceux déposés à la Préfecture du Bas-Rhin, le piédestal d'une statue, le tronçon d'une colonne, trois fragments d'un socle, un tuileau strié du Buscherhof, un fragment d'une amphore de la banlieue de Rœmersdorf, et plusieurs débris de poterie rouge, quelques clous, etc.; ces derniers objets destinés au musée de Strasbourg.

M. Doyen, avoué à Colmar, instruit le comité, que dans le jardin d'un ami, il a trouvé, il y a deux ans, une pierre antique servant de banc, et ayant la forme bien accusée d'un autel romain. Cet autel porte l'inscription suivante :

SILVANO
TETEO
SERVS
FITACIT
EXVOTO. R

Il l'offre à la société.

Le secrétaire auquel sa lettre avait été renvoyée, observe que déjà cinq autres monuments connus, tous trouvés à

Rheinzabern, portent la même inscription. Quatre de ces monuments sont déposés dans la collection lapidaire de Spire ; le cinquième est placé dans l'*Antiquarium* de Munich. Sur deux d'entre eux se lit le nom TETEO ; sur les trois autres on lit TETTO. Quatre de ces pierres et argiles portent en entier le nom de FITACITI. Il faut donc lire :

Silvano Teteo, servus Fitaciti, ex voto retulit.

L'autel de Colmar, dit M. Doyen dans sa lettre, est intact, et d'un grès grisâtre. Il mesure en hauteur $0^{m},45$ sur $0^{m},20$ de largeur. On ignore son origine. Selon toute probabilité, observe le secrétaire, il vient de Rheinzabern, seul lieu où cette inscription ait été reproduite. Il faut, ajoute-t-il, n'admettre son authenticité qu'avec la plus grande réserve, d'autant plus que ces monuments répétés peuvent déjà provoquer quelque méfiance, et qu'on connait le honteux trafic auquel on s'est principalement livré à Rheinzabern au siècle dernier et au commencement du nôtre.

Le comité charge son président de vouloir bien écrire à M. Doyen, afin qu'occasionnellement cette pierre soit transportée à Strasbourg.

Un membre saisit cette occasion pour demander où en est le projet d'installation du musée d'antiquités. Il exprime le désir que le président veuille bien rappeler à l'administration municipale le vœu du comité à ce sujet.

Cette proposition est adoptée.

Un mémoire de M. Siffer, sur une voie romaine, conduisant d'Ingwiller à Schweighausen, d'où elle se dirigeait sur Marienthal, pour faire sa jonction avec la grande voie de Brumath à Seltz, est renvoyé à M. le colonel de Morlet, chargé du travail sur la topographie romaine dans nos contrées.

Le président entretient le comité de deux chartes, l'une de 1187, sur le moulin à trois tournants d'Eckbolsheim,

l'autre de Martin V, datée du 15 octobre 1420, et ayant pour but de faciliter à l'Évêque Guillaume de Diest la cérémonie de sa consécration.

La lecture de cette dernière bulle a d'autant plus vivement fixé l'attention du comité que, d'après l'opinion des ecclésiastiques, présents à la séance, elle tend à faire saisir le sens de l'inscription de l'église de Monswiller, communiquée par M. Schœll fils, dans la séance du 4 juillet 1859, où il n'est parlé que de l'ordination.

Ces deux chartes, que M. Spach a copiées et traduites, seront insérées textuellement, ainsi que la traduction, dans la 4e livraison du Bulletin.

La séance est levée à 1 heure.

Séance du Comité du 2 avril 1860.

Présidence de M. SPACH.

La séance est ouverte à 11 heures et un quart.

Sont présents : les deux secrétaires, MM. de Ring et Eissen; MM. de Schauenburg, Straub, Petit-Gérard, Oppermann, Grass, Jung, Ringeisen, de Morlet, Bœrsch et Heitz, membres du comité.

MM. Saum, Robert, architecte, et Gloeckler, vicaire à Saint-Pierre-le-Vieux, membres de la société, assistent à la séance.

Le secrétaire dépose sur le bureau les ouvrages suivants :

1° *Bulletin de la société des antiquaires de Picardie*, ann. 1859, n° 4.

2° *Répertoire archéologique de l'Anjou*, ann. 1860, mars.

3° *Annales de l'académie d'archéologie de Belgique*, T. XVI, 4e livr.

4° *Messager des sciences historiques de Belgique*, 1859, 4e livr.

5° *Fünfter Jahresbericht des Germanischen Nationalmuseums zu Nürnberg.*

6° *Anzeiger für Kunde der deutschen Vorzeit.* 1860, nos 2 et 3.

M. Petit-Gérard offre au comité de la part de M. Winter, une photographie du portail de l'ancienne église de la Robertsau.

Remercîments et dépôt dans les archives.

Sont nommés membres de la société :

1° Sur la proposition de M. l'abbé Reinhard, vicaire de Colmar : MM. les abbés Meyblum, aumônier de l'hôpital militaire, et Werner, professeur au collége libre, à Colmar ;

2° Sur la proposition de M. A. Stœber, professeur à Mulhouse : MM. Sandherr, notaire honoraire, Émile Weber-Blech et Nicolas Ehrsam, archiviste de la ville, à Mulhouse ;

Sur la proposition de M. de Morlet : MM. Henri Zæpfel, conservateur des forêts, et Edgar Zæpfel, conseiller de préfecture à Colmar.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

Le président rend compte de la correspondance.

A l'occasion de la séance générale qui doit se tenir le 19 de ce mois à Colmar, il annonce que, sur la demande de M. le baron de Bussierre, l'administration du chemin de fer de l'Est accorde une remise de 40 % à ceux des membres de la société qui se rendront à cette séance. Ils devront justifier de leur qualité par la présentation de leur diplôme.

Des remercîments sont votés à M. de Bussierre.

Son Excellence le Ministre de l'instruction publique et des cultes accuse réception du nouveau travail de M. Heitz (*Second supplément à la liste des villes, bourgs et villages de l'ancienne province d'Alsace*) qui lui a été adressé. Ce tra-

vail a été transmis à la commission de rédaction du Dictionnaire géographique de la France.

Une autre lettre de Son Excellence, informe le président que la commission de rédaction du Répertoire archéologique de la France a examiné avec un vif intérêt les documents qu'il lui a adressés, en vue de cette publication, de la part de MM. Straub et Ringeisen, et qui ont été accueillis de la manière la plus favorable.

M. le président de la Commission du Musée Napoléon à Amiens, sollicite, en faveur de l'achèvement de ce musée, le bienveillant concours de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace, avec laquelle la Société des antiquaires de Picardie entretient des relations suivies. A cette lettre est joint l'Extrait du registre des délibérations de la commission, dont il est l'organe, et qui a décidé qu'une souscription publique, dont le minimum est de 300 francs, serait ouverte pour concourir aux frais de l'achèvement de ce musée.

Le comité, tout en reconnaissant le noble but que cette commission poursuit, regrette de devoir refuser son concours, aucune souscription de ce genre n'étant autorisée par les statuts de la société.

M. le pasteur Ringel, dans une lettre adressée à M. le colonel de Morlet, signale plusieurs nouvelles découvertes d'antiquités. Il a eu occasion de voir, dans la maison d'un pharmacien de Saar-Union, quelques jolies briques à moulure, et des fragments de briques que ce dernier avait fait extraire lors de diverses constructions entreprises sur sa propriété. Il a reconnu dans ces fragments, trouvés à trois mètres de profondeur dans le sol, des restes de calorifères qui ne diffèrent de ceux des bains de Mackwiller que par leur hauteur et leur forme.

Les fouilles du Buscherhof qu'il a reprises, ont eu pour

résultat la découverte de deux hypocaustes avec leurs piliers en carreaux sur un parquet en mastic cimenté très-poli. Il en envoie le dessin.

Une découverte semblable a été faite à trente mètres de distance de cet endroit.

Déjà quelques années auparavant, à huit mètres de cette place, le propriétaire, en faisant creuser les fondements de sa grange et des écuries, découvrit un grand parquet en mastic blanc poli, supportant beaucoup de piliers, composés de briques rondes et, de plus, un foyer. Il est à remarquer que l'enduit des murs d'un des hypocaustes est d'un blanc très-pur, parfois d'un blanc tant soit peu grisâtre, peint en lignes verticales de couleur rouge, larges environ d'un centimètre et distantes de cinq centimètres. Quelques débris de l'enduit portent des arabesques en feuilles, d'un vert assez frais et d'un dessin hardi; d'autres encore sont ornés de bandes en couleur lilas et vert, bleu et rouge. Les tuyaux calorifères sont malheureusement brisés. Ils sont de la même dimension que ceux de Mackwiller.

Une dalle en terre cuite fine, extraite d'un hypocauste, mesure $0^m,56$ de long, $0^m,06$ d'épaisseur et $0^m,41$ de largeur. Elle est brisée dans ce dernier sens. Les piliers sont distants dans la direction du Sud au Nord de $6^m,40$ et de $0^m,30$ dans la direction transversale. Le mur de l'édifice épais de $0^m,75$ est construit en pierres calcaires, en forme de briques comme à Mackwiller.

Les socles des murs sont peints en rouge.

Le pasteur a engagé les propriétaires à user de prudence et à suspendre pour quelques temps la démolition et la vente des pierres.

Une autre exploration signalée par M. Ringel, a eu lieu dans un mamelon qui s'élève au milieu d'une forêt sur la pente douce d'une grande et large colline appelée Riweneck,

distante de trois kilomètres de Saar-Union, entre cette ville et Œrmingen. Il est connu sous le nom de Heidenhübel. A vingt centimètres de profondeur des tuileaux romains de la plus grande dimension ont été mis à jour, et bientôt s'est présenté un mur en pierres calcaires et de petit appareil, en forme de briques. Les pierres sont liées par un mortier blanc, par lequel passent des lignes creuses peintes en rouge. La pose des pierres est d'une symétrie admirable. Cette pièce était voûtée, elle est profonde de trois mètres, hauteur du mamelon.

Des ossements humains se trouvaient mêlés à des cendres et à des charbons. Puis, on a extrait un fragment de colonne en grès bigarré, long de $0^{m},50$ sur $0^{m},40$ de diamètre. Il y a une vingtaine d'années on y a découvert des monnaies antiques.

M. Müller, directeur de l'octroi, signale à l'attention du comité les armoiries d'Étienne et de Erard Lumhart dont M. le professeur Jung a donné les épigraphes dans son travail sur les inscriptions du monastère de Saint-Étienne à Strasbourg[1]. Ces armoiries[2], d'un travail fort délicat et fort intéressant, et dans un état de conservation parfaite, moins la dorure que le lavage de la pierre a fait complètement disparaître, ont récemment été retirées des décombres provenant de l'antique temple parmi lesquels elles avaient été jetées en 1789, lorsque l'église de Saint-Étienne fut transformée en magasin.

M. le professeur Straub se charge de les examiner.

M. le curé de Saint-Pierre-le-Vieux instruit le président que, conformément au désir exprimé par le comité, la pierre tumulaire de Pierre d'Eplig[3] sera adossée à un mur, et mise

1. T. II du Bulletin, p. [illegible].

2. Ferner findet sich inwendig gedachter Stephanskirch an einem Pfeiler das *Lombardische Wappen* ganz vergoldt mit diesen beiden Unterschrifften Vatter und Sohn zu Ehren gesetzt. Huber, p. 198.

3. Voir séance du 2 janvier 1860.

à l'abri de toute dégradation. Le conseil de fabrique sera saisi de cette question dans sa séance prochaine du 15 de ce mois.

M. le professeur Jung, rapporteur de la commission pour le choix et la classification des antiquités de Brumath, qui doivent servir de base à la monographie ancienne de cette ville sous les Romains, rend compte de ce choix.

Son rapport sera, par ordre du comité, inséré dans l'un des prochains numéros du Bulletin.

M. le professeur Oppermann, auquel M. de Ring avait confié l'examen des matières trouvées dans un *tumulus* de Reguisheim, à côté d'un vase cinéraire, en donne l'analyse chimique.

« En les examinant, dit-il, à l'œil nu, on y reconnaît un mélange de matières charbonnées et de substances blanches amorphes, friables, sur lesquelles, à l'aide de la loupe, on distingue de petits cristaux. L'examen chimique a donné les résultats suivants :

« Les matières blanches, friables, font effervescence avec les acides ; l'acide chlorhydrique les dissout sans résidu.

« Les réactifs y ont démontré la présence du phosphate et du carbonate de chaux.

« La substance molle (brune et noire) ne se dissout pas « dans les acides, à froid ; mais en la chauffant à la lampe, dans un tube fermé, après l'avoir mélangée de chaux sodée, on obtient un dégagement abondant de matières empyreumatiques et d'ammoniaque, preuve manifeste d'une matière organique, azotée, non entièrement détruite.

« En résumé, les matières trouvées dans le *tumulus* de la plaine de Reguisheim, et dont la découverte est décrite par M. de Ring dans le tome III du Bulletin (p. 145 des mémoires), est un composé de cendres, de phosphate et de carbonate de chaux (de charbons et d'os), et d'une matière organique, azotée, non entièrement décomposée.

« Ce résultat est extrêmement remarquable, si l'on songe que les corps humains dont ces matières sont les restes, ont été déposés sous le sol, il y a plus de vingt siècles. »

M. le colonel de Morlet met sous les yeux du comité le plan des nouvelles constructions de Saint-Étienne, sur lequel sont indiqués toutes les traces des murailles romaines observées.

« Le couvent de Saint-Étienne, dit M. de Morlet, est le seul lieu de Strasbourg où les documents historiques indiquent d'une manière précise la superposition des monuments du moyen âge, sur les ruines même d'*Argentoratum*. Chose remarquable, c'est peut-être le seul point de la ville où, jusqu'à présent, aucune fouille n'avait révélé l'existence de l'enceinte romaine. Le tracé, donné par les travaux si bien faits de Silbermann, part de Saint-Étienne, et se dirige vers la préfecture et de là vers le Temple-neuf, puis sur les grandes Boucheries, en s'arrêtant à l'Ill. Mais à Saint-Étienne, au point de départ, rien n'indiquait la forme de l'angle sud-est de l'enceinte, rien ne faisait préjuger l'existence d'un prolongement de cette enceinte le long de l'Ill.

« Ces questions peuvent être aujourd'hui, si non complètement résolues, du moins fort éclaircies, grâce aux recherches qui ont été faites dans les fondations du nouveau bâtiment que l'on construit. Un mur antique a été découvert à l'extrémité sud-est du transept de l'église, dans le prolongement même du côté de l'enceinte, déterminée par Silbermann. Ce mur s'arrête à 4 mètres du transept et forme à ce point un angle obtus, en se dirigeant vers la rue des Veaux, de manière à former le prolongement des façades des maisons du côté nord de cette rue.

« Le mur dont il s'agit, bien qu'ayant un aspect d'antiquité incontestable, n'offre cependant pas une ressemblance exacte avec les fondations décrites par Silbermann. Son épaisseur,

à la base, est de $2^{m},10$ et de $1^{m},00$ seulement au niveau du sol. Sur beaucoup de points, cette fondation ne descend pas sur le gravier, mais s'arrête sur une couche de terre argileuse, à une profondeur de 2 à 3 mètres seulement.

« Ces dimensions sont bien plus faibles que celles des fondations décrites par Silbermann qui n'ont pas moins de 4 à 5 mètres de largeur et au-dessus desquelles s'élèvent d'épaisses murailles et des tours dont on ne trouve à Saint-Étienne aucune trace.

« A 12 mètres en dehors de l'angle que nous avons signalé, on a découvert un pilotage fort remarquable qui soutenait un risberme en madriers, descendant jusqu'au gravier, et destiné sans doute à protéger l'angle saillant de l'enceinte romaine contre les corrosions de la rivière. Ce risberme dont l'existence a pu être parfaitement constaté, donne un degré de probabilité très-grand au tracé que nous avons indiqué, lequel ne pourra d'ailleurs être regardé comme définitif, qu'autant que toutes les fouilles auront été terminées.

« Les résultats que nous venons de signaler, ajoute en terminant M. de Morlet, sont dus principalement aux soins persévérants et à l'intelligence de M. Stolz, conducteur des travaux, qui a consigné toutes les recherches sur le plan spécial que je mets sous les yeux du comité. Cet employé mérite tous les éloges de la société, qui doit aussi des remercîments à M. Petiti, entrepreneur, et avant tout, à Monseigneur l'Évêque, qui a donné les ordres les plus formels pour que toutes les découvertes fussent soigneusement constatées. »

Le comité décide que des remercîments seraient adressés à Monseigneur et à MM. les entrepreneurs des travaux; pour récompenser le zèle de M. Stolz, on lui alloue une gratification de 100 francs.

La séance est levée à 1 heure et demie.

Séance générale tenue à Colmar, le 21 avril 1860.

Présidence de M. Paul ODENT, préfet du Haut-Rhin, président honoraire.

La séance est ouverte à deux heures et quart.

Soixante-deux membres sont présents.

Sur la proposition de M. le Président Hamberger, MM. Schultz et Gallimard, conseillers à la cour impériale; sur celle de M. l'abbé Straub, M. Wirth, vicaire à Éguisheim; sur celle de M. Stoffel, M. Jacq. Ettlin, propriétaire à Zimmersheim; et, sur celle de M. Zœpfel, MM. Huot, conseiller, et Canferra, inspecteur des forêts, à Colmar, sont inscrits au nombre des membres de la société.

M. Reboul, secrétaire général de la Préfecture à Strasbourg, délégué par M. le Préfet du Bas-Rhin, M. Spach, président du comité, M. de Ring, secrétaire, et MM. Hamberger, Véron-Réville et Chauffour, membres adjoints au comité, prennent place au bureau.

Sont en outre présents, comme délégués du comité d'administration, MM. Jung, Straub, de Schauenburg, Ringeisen et Matuszinsky.

M. le Préfet du Haut-Rhin ouvre la séance par le discours suivant :

« Messieurs,

« Avant de laisser la parole à votre digne et savant président, permettez-moi de profiter de la première occasion « où je me trouve au milieu de vous, pour vous remercier « de la pensée qui vous a guidés en me proposant le titre de « vice-président honoraire de votre société.

« J'ai accepté avec empressement cette honorable distinc-

« tion, non parce que je croyais avoir les connaissances né-
« cessaires pour diriger vos travaux ou vos études, mais
« pour vous montrer mon désir d'y concourir, de les faciliter
« même autant que cela dépendrait de moi, et surtout pour
« répondre à ce qui me paraissait être le fonds de votre in-
« tention, pour resserrer, en un mot, les liens qui unissent
« déjà les deux départements de l'Alsace.

« Vous avez complété cette pensée, Messieurs, par une
« autre proposition qui prouve la confraternité de vos senti-
« ments et qui a été accueillie avec une vive satisfaction par
« vos collègues du Haut-Rhin. Vous avez proposé de tenir
« annuellement à Colmar une séance générale. Cet acte de
« courtoisie a été, comme je vous le disais, vivement appré-
« cié : il aura pour résultat de stimuler le zèle des hommes
« d'intelligence et de travail associés dans le Haut-Rhin à
« l'œuvre commune, dont l'idée première est due à l'initia-
« tive de l'administrateur éclairé qui, dans le Bas-Rhin, vous
« a donné tant de preuves de dévouement aux intérêts de
« l'Alsace. Je crois être l'interprète de vos collègues du Haut-
« Rhin, en vous faisant connaître les sentiments qu'ils ont
« exprimés dans cette circonstance.

« Je ne pourrais vous donner des détails sur les études et
« les recherches qui ont pu être faites, antérieurement, dans
« le département du Haut-Rhin; ils vous seront sans doute
« présentés dans le cours de cette séance par des hommes
« plus compétents. Pour ce qui me concerne comme membre
« de votre société, la nécessité d'envisager surtout les amé-
« liorations à venir, m'a peut-être empêché de songer aussi
« souvent aux choses des temps passés, et je crains, je
« l'avoue, que le soin des intérêts des vivants ne m'ait un
« peu détourné du culte des morts.

« Toutefois je ne les ai pas complètement oubliés. J'ai
« prescrit des mesures pour assurer la conservation des ob-

« jets d'antiquité qui viendraient à être trouvés dans les « communes.

« Je me suis entendu avec M. le Maire de Colmar, pour « placer à la bibliothèque de la ville une collection de mon- « naies d'or et d'argent trouvées à Liebsdorf, et qui m'avait « été signalée comme digne d'intérêt.

« Il y a quelques mois un grand nombre de pièces de « monnaies connues sous le nom de *bractéates*, ont été trou- « vées au Vieux-Thann ; j'ai lieu de penser que le possesseur « de cette collection en donnera une partie à la bibliothèque « de Colmar.

« Des *tumuli* ont été signalés à mon attention dans la « commune de Friesen et dans la forêt de la Hart ; mais les « prétentions exagérées des propriétaires et d'autres motifs « n'ont pas permis jusqu'à présent d'exécuter les travaux de « recherches qui avaient été décidés.

« Tout récemment des fouilles faites dans le voisinage de « Soultz, ont mis à découvert des fondations ; des débris de « colonnes qui permettent de supposer qu'une construction « d'une certaine importance, peut-être une villa romaine, « avait existé sur ces lieux. Je suis disposé à concourir à la « dépense nécessaire pour continuer les fouilles.

« Enfin, Messieurs, grâce à vous, quelques travaux de « restauration ont pu être exécutés l'année dernière au châ- « teau de Saint-Ulric par M. Rosenstiel, architecte à Ri- « beauvillé, sous la direction expérimentée de M. Ringeisen.

« L'administration de Ribeauvillé a voulu en témoigner sa « reconnaissance et apporter sa part de concours, en donnant « un accès plus facile à ces ruines imposantes. Mais je re- « grette d'avoir à annoncer qu'un éboulement, sur lequel « je n'ai pas encore de détails, s'est produit il y a quelques « jours.

« Je pense, Messieurs, que votre société voudra persé-
« vérer dans cette voie, et qu'elle consentira encore cette
« année à consacrer, malgré l'exiguïté de ses ressources,
« quelques fonds à l'entretien des vieux monuments du
« Haut-Rhin.

« Continuez donc, Messieurs, une œuvre si bien com-
« mencée et qui, jeune encore, se recommande déjà par
« tant de travaux utiles. Votre société doit prospérer, car
« elle a le concours de tous les hommes qui aiment leur
« pays; elle contribue à développer ce sentiment, en ratta-
« chant les générations présentes aux souvenirs des ancêtres.

« Nous voyons à côté des aspirations si vives de notre
« époque vers la satisfaction des besoins nouveaux, s'étendre
« le désir de mieux connaître les premiers âges de notre
« pays, et de conserver les monuments qui en consacrent le
« souvenir. Sur toute la surface de la France, en effet, des
« travaux analogues aux vôtres sont exécutés; de tous les
« points du pays, des intelligences d'élite, soutenues par le
« patriotisme, apportent leur pierre pour l'édifice élevé aux
« souvenirs historiques de notre patrie sous un auguste pa-
« tronage. »

Après ce discours, chaleureusement accueilli, M. Spach prend la parole.

« Messieurs, dit-il, le vote du 27 octobre dernier qui nous
« appelle à siéger au milieu de vous une fois par année est
« un vote de remercîments. Il exprime la gratitude que les
« membres de notre Société dans le Bas-Rhin doivent aux
« membres résidant à Colmar, à Mulhouse, dans le Haut-
« Rhin. Sa formule officielle, traduite en langage vulgaire,
« serait conçue en ces termes: Messieurs et chers compa-
« triotes, vous êtes venus à nous, de confiance, dans un
« moment où l'on ne savait encore si nous étions nés très-

« viables ; vous avez doublé nos forces par votre concours ; « au lieu de fonder une société spéciale, poursuivant le même « but que nous, avec des moyens pécuniaires supérieurs et « des ressources intellectuelles toutes pareilles, vous avez « consenti à marier vos efforts aux nôtres, à regarder comme « non existantes les barrières administratives, et à rétablir, « en pensée et dans un but scientifique, la circonscription « de l'ancienne province d'Alsace. Notre devoir élémentaire « consistait donc à répéter ici, sur place, combien nous « étions touchés de ces procédés fraternels, et disposés à « faire régulièrement acte de présence dans les murs de l'une « des cités, sœurs et émules de Strasbourg.

« Je viens comme organe de mes collègues ici présents, « et de ceux qui n'ont pu se joindre à nous, je viens vous « dire merci. Du sein de notre air de marécage, nous venons « respirer un moment l'air vivifiant de votre belle plaine et de « vos magnifiques montagnes. Salut donc, au sol nourricier « où fleurissent les vignes, où mûrit le vin généreux ; à cette « terre qui exalte le courage du soldat et l'imagination du « poëte ; à la ville de Pfeffel, de Rapp et de Bruat, triple sa- « lut ! — Salut à la terre de nos communes origines alsa- « tiques, à la meilleure moitié de nous-mêmes ! Nous cher- « chons dans cette atmosphère également féconde pour le « travail de l'industrie créatrice et pour celui de la pensée ; « nous y cherchons un accueil indulgent, une adhésion sym- « pathique aux travaux entrepris par nous depuis quatre ans « dans le domaine de l'archéologie qui partout confine avec « celui de l'histoire, et, par quelques points, il faut bien en « convenir, avec celui de l'hypothèse, des fictions et de la « poésie. A toutes les époques, les habitants lettrés et les « hommes de science du Haut-Rhin se sont, comme leurs « confrères de la basse Alsace, jetés avec passion dans l'étude « détaillée de l'histoire locale.

« Sans remonter le cours des siècles déjà loin de nous, à « ne prendre notre point de départ qu'au moment où la « province d'Alsace commence à confondre ses destinées « avec celles de la France, le Conseil souverain d'Alsace de- « vient un centre où la magistrature et le barreau scrutent, « par devoir et par goût, les origines de nos anciennes insti- « tutions, et la connaissance des lois anciennes et contempo- « raines les introduit nécessairement dans le sanctuaire de « l'histoire.

« Au milieu du XVIIIe siècle, *de Bong* publie son inappré- « ciable collection des Ordonnances d'Alsace, et donne dans « ce vaste répertoire la clef de la transformation qui, depuis « cent cinquante ans, s'opère dans nos mœurs privées et « notre destinée publique.

« Pendant qu'à Strasbourg Schœpflin et Grandidier livrent « au monde savant le résultat formidable de leurs laborieuses « recherches sur nos origines et notre sort dans le cours des « siècles, pendant que l'un et l'autre collectent, copient, « analysent, commentent des diplômes et marchent, en pu- « bliant les trésors des Chartes, dans la voie qu'Augustin « Thierry et son école ont suivie de nos jours, à Colmar un « homme modeste s'applique à vulgariser leur science; il « change en monnaie courante l'or que ces grands maîtres « de l'érudition amoncèlent. *Billing,* dans sa description to- « pographique de l'Alsace, et dans son recueil du *Patriote* « *alsacien*, met entre les mains de la classe bourgeoise des « manuels, où, pendant plus de cinquante ans, elle apprend « à connaître, à aimer notre belle province, à donner un « nom à chacune de nos ruines pittoresques, à chacun de « nos hameaux. Et presque de nos jours, pendant les années « de la Restauration, un jeune savant, Philippe de Golbéry, « prend en main le bâton du pèlerin, l'album de l'antiquaire- « dessinateur; il escalade un à un les donjons féodaux de la

« montagne, visite une à une les basiliques de la plaine, de-
« puis les dernières ramifications septentrionales du Jura
« jusqu'au pied de Hohkœnigsbourg, tandis que son ami,
« Geoffroi Schweighæuser, fait des courses analogues dans
« l'Alsace inférieure jusqu'aux confins du Palatinat.

« Représentants de l'union intellectuelle des deux parties
« de notre province, les deux explorateurs publient dans un
« seul et même volume le résumé de leur tournée archéo-
« logique, de leur élégante et lucide érudition. Sous nos
« yeux, depuis dix ans, la *Revue d'Alsace*, éditée à Colmar,
« offre aux travailleurs bénévoles des deux départements un
« asile, un terrain neutre où ils apportent les fruits de leurs
« études sur toutes les époques et toutes les illustrations de
« notre histoire rhénane. Ainsi, ce qu'au milieu de regrettables
« conflits de passions et d'intérêts Strasbourg n'est point
« parvenue à organiser, un recueil pour la littérature histo-
« rique-provinciale, Colmar l'a tenté, Colmar a réussi; et
« tous les hommes studieux de la vieille ville universitaire
« déposent dans les colonnes d'une Revue du Haut-Rhin leur
« offrande périodique.

« Tandis qu'à Strasbourg on s'occupe encore de l'établisse-
« ment et de l'installation d'un musée, Colmar, dans la mesure
« de ses ressources, et avec l'assistance d'un des meilleurs ci-
« toyens de l'Alsace, a créé un musée modèle; elle donne un
« asile, dans le charmant cloître d'Unterlinden, à l'art italique
« et à l'art du moyen âge allemand, en recueillant la mosaïque
« romaine de Rixheim, et les tableaux naïfs de Martin Schœn.
« — Depuis l'organisation de notre Société archéologique, le
« Haut-Rhin a fourni une belle part aux explorations des tertres
« gaulois; les hommes de l'industrie, Mécènes intelligents,
« ont donné une main secourable aux hommes de la science,
« et contribué par une belle publication à illustrer le ber-
« ceau de notre histoire. — Longtemps avant que nous n'eus-

« sions songé à étayer et à rendre abordables nos vieux « châteaux, le Nestor illustre de vos industriels avait trans- « formé en vaste parc anglais la montagne que couronne le « Schwarzenbourg dans le val Saint-Grégoire. Les ruines « imposantes, ornements historiques de l'amphithéâtre de « montagnes qui ferment votre horizon vers le couchant, « auront leur tour, j'aime à le penser. Nous allons entendre « les vœux émis par l'un de nos confrères sur le Hohenack. « Peut-être dans un avenir prochain, Hohlandsberg, le do- « maine princier de Lazare de Schwendi, Hohlandsberg et « ses murs formidables que l'illustre aveugle, que Pfeffel « avait escaladés au risque d'y perdre la vie, seront-ils ren- « dus accessibles un jour même aux promeneurs nonchalants, « même aux obscurs invalides de la science.

« A Dieu ne plaise qu'en énonçant ces espérances, qu'en « relatant ces faits, j'aie l'air d'exalter une partie de l'Alsace « aux dépens de l'autre; telle n'est point ma pensée. J'ai « voulu dire que dans la poursuite d'un but scientifique, « désintéressé, tous les hommes, toutes les localités de notre « province ont des titres analogues à faire valoir; tous et « toutes doivent concourir à mettre en lumière le fonds de « nos antiquités et de nos annales. Dans cette lutte cour- « toise les dioscures de l'archéologie alsacienne, Schweig- « hæuser et Golbéry, seront notre symbole vivant, le modèle « de la confraternité entre les hommes du midi et ceux du « nord de notre pays. Leur devise, empruntée à une vieille « monnaie, mais de fort bon aloi encore de nos jours, leur « devise doit être la nôtre. Vous l'avez répétée, mieux que « cela, vous l'avez appliquée avant que je vous l'eusse rap- « pelée de ma faible voix : *L'union fait la force!*

La fin de ce discours est reçue aux applaudissements de l'assemblée.

M. Spach signale à l'ordre du jour cinq mémoires.

Un, de lui même, sur l'abbaye de Munster, d'après des chartes inédites, devenues propriété de Monseigneur l'évêque de Strasbourg;

Un de M. de Ring, sur le Bollenberg, près de Rouffach.

Un de M. le professeur Stœber, sur la vallée antérieure de l'Ill, sur le camp romain de Britzgyberg et sur le petit château de Küppele.

Un de M. Knoll, *Statistique monumentale du canton de Soultz.*

Et, enfin un cinquième, de M. Levrault, sur le château de Hohenack. Il propose la priorité de lecture pour les mémoires présentés par MM. les sociétaires du Haut-Rhin.

M. Ehrsam, en l'absence de M. le professeur Stœber, veut bien donner lecture du travail de ce dernier, dont l'insertion au bulletin est votée.

M. Knoll, appelé à lire son mémoire, *Statistique monumentale du canton de Soultz*, en remet le manuscrit au secrétaire, en demandant à donner seulement lecture de son introduction, qui est écoutée avec intérêt par l'assemblée. Il soumet à cette dernière une collection de tuileaux et de débris de vases de l'époque romaine, ainsi que le torse d'un aigle en marbre blanc, d'un travail supérieur, trouvé dans le ban de la commune de Hartmanswiller sur le coteau du Schimmelrain, au bas duquel passait la voie romaine.

Le mémoire de M. Knoll sera inséré dans un des prochains numéros du Bulletin.

M. Levrault lit une partie de son travail sur le château de Hohenack. Il termine, en appelant l'attention de M. le Préfet sur l'exploitation d'une carrière où la pioche de l'ouvrier va fouiller jusque sous les rochers qui servent d'assises aux

murailles, et menacent, par leur chute, d'entraîner les derniers vestiges de cette ruine historique.

M. le Préfet remercie l'auteur de l'avoir rendu attentif à ce fait, ignoré de l'autorité; il promet son généreux appui.

Le mémoire de M. Levrault sera inséré dans le prochain numéro du Bulletin.

M. l'abbé Straub, revenu d'une excursion archéologique dans le Haut-Rhin, entretient l'assemblée de l'église des Dominicains de Guebwiller, dont il déplore l'abandon.

« Messieurs, dit-il, je viens ici sous une impression bien « pénible. Il y a quelques heures seulement je visitai l'église « des Dominicains à Guebwiller, aussi remarquable comme « construction, qu'intéressante par les nombreux restes de « peintures murales dont elle était autrefois ornée. Le badigeon « les recouvre en majeure partie; celles qui sont aujourd'hui « visibles font vivement regretter l'abandon de cette église « devenue une sorte de magasin, où des marchandises de « toute espèce sont entassées le long des murs, et compro- « mettent gravement les peintures qui couvrent les parois. A « en juger par celles que j'ai pu examiner de plus près, elles « doivent être comptées parmi les plus belles productions du « genre, et se distinguent par la fraîcheur du coloris, par la « pureté du dessin autant que par cette inimitable expression « de naïve candeur, que nos anciens maîtres du XIVe siècle « savaient donner à leurs figures. Je dois particulièrement ap- « peler l'attention sur la fresque, qui, à raison de son état « de conservation et de son mérite artistique, mérite peut-être « le premier rang parmi les peintures murales de Guebwiller. « Elle me paraît dater de la fin du XIVe siècle et représente « sainte Catherine de Sienne aux pieds du divin Sauveur, qui, « d'une main lui présente une couronne d'or, de l'autre une « couronne d'épines, en lui adressant les paroles suivantes, « écrites en minuscules allemandes sur une longue banderole.

« *Katherina liebste dochter min. Diser Kronē mūstu eine* « *tragen sin. Begerstu die dörnin in dinem leben. In ewig-* « *keit wert dir die guldin geben.*

« Catherine, ma fille chérie, il faut que tu portes l'une de « ces couronnes. Si tu demandes la couronne d'épines pour « cette vie, la couronne d'or te sera accordée pour toute « l'éternité.

« La Sainte en habits de pénitente, tend la main vers la « couronne d'épines, en disant :

« *Min willē hab ich dir lib'her. Vffgebē hie ich beger nit* « *mer. Dan̄ durch lide nachzevolge dir. Die dörni kron* « *erwel ich mir. Das mir in diner ewigkeit die guldin kron* « *dört werd bereitt.*

« Mon Maître bien-aimé, j'ai fait entre vos mains le sacri- « fice de ma volonté sur cette terre, et je ne demande qu'à « marcher sur vos traces dans la voie des souffrances. Je « choisis pour moi la couronne d'épines, afin que là haut, « dans votre éternité, vous me réserviez la couronne d'or.

« Cette peinture, qui nous offre un des traits légendaires « les plus sublimes et les plus riches en enseignements de « la vie d'une sainte qui a été la thaumaturge de son siècle, « est peut-être actuellement la plus exposée de tout l'édifice, « et je saisis l'occasion de cette réunion générale pour la re- « commander vivement à la sollicitude de M. le Préfet. »

M. Odent s'adresse à ce sujet à M. De Bary, de Guebwiller, présent à la séance, et lui demande quelques renseignements.

Ce monument, dit M. De Bary, dont la ville a l'intention de devenir acquéreur, est en ce moment encore, propriété de M. Bourcart. Je ne doute pas qu'un mot de l'autorité en faveur du monument, ne soit favorablement accueilli par le

propriétaire. — M. Spach pense qu'il suffira de charger M. De Bary des démarches à faire auprès de M. Bourcart.

Cet avis est adopté.

M. l'abbé Straub communique ensuite ses impressions sur une autre église qu'il a visitée, celle de Bühl. Il donne la description de l'ancienne contre-table et des deux volets d'autel qui ornent actuellement les murs de cette église. Les panneaux présentent, sur les deux faces, des peintures dont l'une, appliquée contre le mur, se trouve par la force des choses, dans les conditions les plus défavorables, parce qu'elle est à la fois privée du jour, si nécessaire à sa conservation, et exposée aux ravages de l'humidité. Il saisit cette occasion pour recommander ce genre de monuments à la sollicitude de la société, avec prière d'aviser aux moyens d'assurer l'entière conservation de ceux-ci, soit en plaçant les panneaux dans un cadre qui les distance suffisamment du mur, et permette d'exposer alternativement et sans difficulté les deux faces, soit, comme le fait observer M. de Schauenburg, en les faisant refendre; ce qui vaudrait encore mieux.

Le bureau intercède auprès de M. le Préfet, et le prie de vouloir bien user de son autorité pour sauvegarder, autant que possible, ces débris de l'art des siècles passés.

Vu l'heure avancée de la séance, M. Spach propose la suspension de toute nouvelle lecture de mémoires, afin de permettre à l'assemblée de décider quels seront les monuments du Haut-Rhin sur lesquels se dirigeront, de préférence, les travaux de conservation pendant la campagne prochaine.

M. Rosenstiel, architecte de Ribeauvillé, dépose sur le bureau le plan de quelques éboulements survenus aux ruines du château de Saint-Ulric.

« Après l'une des bourasques du mois de décembre, dit-« il, le pan du mur, isolé par deux brèches, sur la partie la

« plus élevée des ruines, perdit son équilibre, et couvrit de « ses pierres à bossages et de ses moellons, le sol déblayé « des parties basses du château. La perte du dit mur est heu- « reusement sans importance pour l'archéologie, comme « pour le simple touriste. C'était un trumeau entre une baie « de porte et une des fenêtres disparues; son état était tel- « lement inquiétant, que, lors des travaux de déblai, en juillet « dernier, je défendis aux ouvriers d'y toucher, et, au lieu « de fouilles, j'exécutai un nivellement du sol.

« Mais, il y a trois semaines environ, un nouvel éboule- « ment s'est opéré. Cette fois, ce n'est pas l'ouragan qui peut « être mis en cause, mais bien la vétusté de la maçonnerie « écroulée.

« La cour principale, donnant passage à la salle des che- « valiers, conservait à l'Ouest, c'est-à-dire, à la droite du « visiteur, les restes d'un mur de fond, qui formait clôture « de la cour, et enceinte pour le corps de logis d'autrefois. « Ce pan de muraille, d'une date de construction, posté- « rieure au moins de deux siècles à celle du château, était « en maçonnerie ordinaire de moellons, petit appareil. Il « avait, vis-à-vis du puits, une brèche menaçante de plus de « dix mètres carrés de vide, plus une, moins formidable, « à sa base; de plus, des lézardes nombreuses et un mortier « moins remarquable que celui des bâtiments primitifs.

« L'éboulement, dont il s'agit, doit être attribué, en par- « tie, à la vétusté et, en partie, aux déblais exécutés l'an « dernier, et qui dépassent, en cet endroit, une hauteur de « deux mètres. C'est grâce à ces fouilles et à l'enlèvement « des décombres, que le puits a été découvert et que la « porte de la cave, sous la salle des chevaliers, a pu être « déterrée.

« La perte de ce mur est toutefois regrettable, attendu « qu'il dessinait parfaitement la cour et permettait, au pu-

« blic même, de reconnaître ce qui est cour et ce qui a dû « servir jadis d'habitation.

« Les travaux de consolidation sont donc urgents. »

Le bureau, après avoir entendu ce rapport et consulté l'assemblée, décide que ces travaux seront repris immédiatement.

Un membre appelle aussi l'attention sur l'une des tours du château d'Éguisheim qui menace ruine. Il demande qu'on veuille bien s'en occuper. Sur la proposition du bureau, M. le Préfet veut bien charger un des architectes du département de faire un devis à ce sujet, tout en limitant la dépense à cette tour, en attendant que l'on puisse, après la consolidation du château de Saint-Ulric, s'occuper plus spécialement de cette ruine doublement intéressante sous le rapport historique et pittoresque.

Le président, organe du Comité, exprime à M. le Préfet le vœu de recevoir du département du Haut-Rhin une subvention du même genre que celle que lui alloue, depuis la fondation de la Société, le Conseil départemental du Bas-Rhin. M. le Préfet promet d'user de son influence pour obtenir un secours à la Société.

Le reste de la séance est consacré à la question du Christ et des deux statues qui l'accompagnent, sur le cimetière de Colmar, et dont l'urgence de conservation, comme œuvre d'art, est reconnue par le magistrat local. M. le Préfet lit à ce sujet une lettre de M. le Maire de Colmar, contenant un projet de restauration, dans le cimetière même, de la part de M. Friederich, statuaire de Strasbourg. M. le curé de Colmar entretient l'assemblée d'un autre projet. Il désirerait que le Christ fût transporté, selon la demande qu'il en a faite, dans l'intérieur de la grande église.

L'assemblée laisse à l'administration municipale le soin de décider.

Avant de clore la séance, le président du Comité adresse, au nom de ses collègues, des remercîments à M. le Préfet du Haut-Rhin pour le vif intérêt qu'il a bien voulu prendre à la prospérité de la Société. Il ose manifester l'espérance que ce haut fonctionnaire voudra bien continuer ses bons soins aux travaux futurs ; les indications précieuses données par M. le Préfet, dans son discours d'ouverture, marquent suffisamment l'excellente voie dans laquelle il s'est engagé de son propre mouvement.

La séance est levée après quatre heures.

TABLE DES SÉANCES.

PAGES.

Séance du comité du 2 août 1858 1
Séance du comité du 4 octobre 1858. 4
Séance du comité du 8 novembre 1858 15
Séance extraordinaire du bureau du 22 novembre 1858 26
Séance du comité du 6 décembre 1858 26
Séance du comité du 3 janvier 1859. 32
Séance du comité du 7 février 1859. 37
Séance du comité du 7 mars 1859. 43
Séance du comité du 4 avril 1859 48
Séance du comité du 2 mai 1859 50
Séance du comité du 6 juin 1859 57
Séance du comité du 4 juillet 1859 60
Séance du comité du 1er août 1859 65
Séance du comité du 3 octobre 1859. 71
Séance générale du 27 octobre 1859. 77
Séance du comité du 7 novembre 1859 106
Séance du comité du 5 décembre 1859 111
Liste des membres par départements, arrondissements et cantons. 117
Liste supplémentaire . . . . . : 129
Séance du comité du 2 janvier 1860. 133
Séance du comité du 6 février 1860. 137
Séance du comité du 5 mars 1860. 144
Séance du comité du 2 avril 1860 148
Séance générale tenue à Colmar, le 21 avril 1860 156

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ POUR LA CONSERVATION

DES

MONUMENTS HISTORIQUES D'ALSACE.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ POUR LA CONSERVATION

DES

MONUMENTS HISTORIQUES

D'ALSACE.

TROISIÈME VOLUME

(1858 — 1860).

DEUXIÈME PARTIE. — MÉMOIRES.

VEUVE BERGER-LEVRAULT ET FILS, LIBRAIRES,

PARIS, RUE DES SAINTS-PÈRES, 8. | **STRASBOURG,** RUE DES JUIFS, 26.

1860.

LE

COMTÉ DE HANAU-LICHTENBERG.

En jetant un coup d'œil sur la carte d'Alsace de Homann, on aperçoit, dans la partie septentrionale et moyenne de notre province, plusieurs enclaves, qui portent la légende de Hanau-Lichtenberg. Le plus étendu de ces petits territoires renferme les villes et bourgades de Bouxwiller, d'Ingwiller, de Pfaffenhoffen, de Reichshoffen, de Wœrth; il occupe la belle plaine ondulée, au midi et à l'est de la montagne, couronnée par le château fort de Lichtenberg, où les premiers dynastes de ce nom ont pris naissance[1]. Un autre district se trouve un peu plus à l'est, vers le Rhin, au nord de la forêt de Haguenau; il est groupé autour de la bourgade de Hatten ; un autre lambeau de terrain se rattache à Brumath; un quatrième, à Offendorf, sur le Rhin; un cinquième, à Wolfisheim, presqu'aux portes de Strasbourg; un sixième, enfin, se montre derrière le Kronthal, autour de Westhoffen, et au pied des ruines d'Ochsenstein, que surplombe le Schnéeberg.

Sur la rive droite du Rhin, on découvre encore quelques fragments du même comté, autour de Bischoffsheim et de Lichtenau, dans le grand-duché de Bade actuel. Au nord

1. La montagne s'élève à une hauteur d'environ 426 mètres au-dessus du niveau de la mer, près des sources de la Rothbach.

de l'Alsace ou du Bas-Rhin actuel, le nom du même comté se trouve appliqué à un district, dont Pirmasens et Lemberg constituent le centre.

Comment tous ces fragments, qui formaient un ensemble de douze bailliages[1], se trouvaient-ils, au dix-huitième siècle, réunis dans la même main? Comment se faisait-il qu'un prince allemand, le landgrave de Hesse-Darmstadt, gouvernait, sous la suzeraineté du roi de France, la plus grande partie de ces beaux et riches domaines?

Les personnes familiarisées avec l'histoire d'Alsace n'ignorent point que trois ou quatre familles de dynastes ont successivement possédé cette seigneurie : les Lichtenberg, à partir des temps carlovingiens jusqu'en 1480; les comtes de Hanau, par indivis d'abord avec les comtes de Deux-Ponts-Bitche (1480 à 1570), seuls depuis 1570 à 1736; enfin, les princes de Hesse-Darmstadt, de 1736 à 1790[2]. On sait que les transmissions d'héritage ont eu lieu chaque fois par les femmes. Sans doute, l'histoire de ces petites dynasties n'offre point un intérêt dramatique comparable à celui des grandes maisons souveraines; des incidents majeurs, des catastrophes tragiques ne remplissent pas toutes les pages de leurs annales; mais les faits qui se sont produits sur ce territoire limité n'en méritent pas moins l'attention des écrivains, chargés de conserver ou de ranimer le souvenir des événements dont notre province a été le théâtre. Dans l'antique famille des Lichtenberg, quelques

1. Ce sont les bailliages de Bouxwiller, Ingwiller, Pfaffenhofen, Wœrth, Kutzenhausen, Hatten, Brumath, Offendorf, Westhoffen, Wolfisheim, en Alsace; les bailliages de Lichtenau et Willstett sur la rive droite du Rhin, et celui de Lemberg dans le Palatinat actuel. Les comtés de Hanau-Lichtenberg possédaient, en outre, une partie de la Marche de Marmoutier, et, temporairement, le bailliage de Niederbronn ou val de Reichshoffen.

2. Voir mon rapport au projet du Bas-Rhin sur le fonds de Hanau-Lichtenberg. Compte-rendu général du Bas-Rhin de 1849.

prélats illustres ont surgi et ont occupé le siége épiscopal de Strasbourg ; au XVe siècle, deux frères de Lichtenberg se trouvent au premier rang des seigneurs alsaciens ; parmi les comtes de Hanau, la réforme, au XVIe siècle, a trouvé des adhérents fervents, qui ont imprimé le cachet de leurs tendances à des institutions de charité et d'instruction publique, vivaces au point de surnager dans le grand cataclysme de 1793 ; enfin, quelques princes de Darmstadt, qui avaient établi à Bouxwiller un Versailles en miniature, ont laissé, de leur administration toute paternelle, un souvenir de reconnaissance dans une génération maintenant disparue.

Je vais indiquer les points culminants de cette histoire locale, en essayant toutefois de faire tomber de préférence le jour sur quelques parties moins connues de la maison de Hanau, et sur la place que ces dynastes ont occupée en Allemagne, avant de prendre en main l'héritage des anciens seigneurs de Lichtenberg. Je serai concis autant que le permettront les faits que je me propose de mettre en évidence.

La dernière partie de mon travail contiendra une appréciation sommaire des nombreux documents, qui forment, dans nos archives départementales, le fonds considérable de Hanau-Lichtenberg.

I. Les Lichtenberg d'Alsace.

L'origine de l'ancienne famille des Lichtenberg d'Alsace se perd dans l'obscurité de l'époque mérovingienne et carlovingienne. Je ne ferai point l'inutile tentative d'y porter le jour. Ces seigneurs n'existent pour nous qu'à partir du moment où ils jouent un rôle dans notre pays. La maison de Lichtenberg compte dans son sein trois évêques de Strasbourg, dont l'un surtout a laissé de longues traces dans l'histoire alsatique. C'est d'eux seuls, et des comtes Jacques et Louis, que je dois parler dans cette esquisse.

Une infinie quantité de documents conservent les noms d'autres membres de la famille ; ils fournissent la preuve évidente de l'extension que prit aux XIIIe, XIVe et XVe siècles le domaine des Lichtenberg ; mais l'histoire locale elle-même n'enregistre et ne conserve que les existences marquées au coin d'une forte individualité.

Tel est *Conrad de Lichtenberg*, qui monte sur le siége épiscopal de Strasbourg en 1273, en même temps que son ami Rodolphe de Habsbourg prend en main les rênes de l'empire d'Allemagne, et met fin à une longue anarchie.

Conrad de Lichtenberg se présente à nous sous les traits d'un prêtre guerrier ; c'était, au petit pied, un Jules II alsacien, moins la violence du pontife romain du XVIe siècle. Ce rapprochement n'est pas un simple jeu d'esprit ; car, de même que le pape issu de la famille *della Rovere* donna aux arts italiques une impulsion toute-puissante, et que son souvenir est marié à celui de Raphaël, de Michel-Ange et de Bramante, le nom de Conrad de Lichtenberg se trouve pour nous indissolublement uni à celui d'Erwin de Steinbach.[1]

Ce maître-architecte avait déjà fait ses preuves par la construction de l'église de Fribourg, en Brisgau, lorsque, vers 1275, il vint présenter à l'évêque de Strasbourg le plan du portail et de la magnifique façade occidentale, qui devaient compléter, que dis-je, transformer et grandir à l'infini l'œuvre primitive de l'évêque Werinhar et les travaux intermédiaires de huit à neuf générations. Notre-Dame de Strasbourg est redevable de son caractère distinctif à l'évêque et à l'architecte du XIIIe siècle. Sans la conception de maître Erwin, sans la protection active de Conrad de

1 Voir Une charte de Conrad de Lichtenberg, éditée avec commentaire par l'archiviste du Bas-Rhin, auteur de cette monographie. Strasbourg, 1841, in-8°. Nous reproduisons, sous le n° I des pièces justificatives, la-dite charte et le texte de notre traduction.

Lichtenberg, notre cathédrale ne présenterait pas le type exceptionnel que l'admiration du monde artistique tout entier lui reconnaît. La circulaire épiscopale, qui appelait, en 1275, le secours de tous les membres du clergé, et qui passait d'abbaye en abbaye, de ville en ville, le long du Rhin, des Vosges, de la Forêt-Noire, bien au delà des limites du diocèse, est le document majeur, constatant la vive sollicitude de Conrad de Lichtenberg pour la continuation et l'achèvement de cette œuvre de foi.

Au haut de la montagne, où, depuis quatre siècles, résidaient ses aïeux, Conrad a laissé trace de son passage dans l'architecture du donjon, qui forme encore le centre de la forteresse actuelle. C'est vers 1286 qu'eut lieu cette restauration des murs cyclopéens, qu'un évêque de Metz avait ruinés un quart de siècle auparavant, et que l'architecte-ingénieur du XVIe siècle, l'illustre Specklé, devait renouveler à son tour.

L'activité prodigieuse de l'évêque de Strasbourg se produisit, au surplus, dans une sphère plus étendue. Pendant les vingt-cinq années que dura son administration épiscopale (de 1273 à 1299), il fut constamment occupé, comme prince temporel, à regagner l'influence que quelques-uns de ses prédécesseurs avaient ou compromise ou perdue. La ville de Strasbourg, qui, peu d'années auparavant, avait été si hostile à l'évêché, maintenant ramenée par son intérêt bien compris et par la force des choses, en face de l'union étroite de l'empereur d'Allemagne et du prélat, Strasbourg se trouvait très-heureuse de baiser la main protectrice de Conrad, qui maniait au besoin l'épée et reprenait, au sortir des combats, la crosse épiscopale. Quelques bourgeois de la ville avaient été retenus en charte privée par le sire de Lobegasse; l'évêque eut la bonne chance de les délivrer; de plus, il mit fin aux courses déprédatrices que les seigneurs de Ribeaupierre se permet-

taient sur le territoire de la ville. Je ne prétends point dire que toutes les expéditions de Conrad de Lichtenberg aient été constamment couronnées de succès ; ce serait manquer à la vérité historique. Presque au début de sa vie publique comme prélat, lorsqu'il était grand chantre du chapitre, il avait fait une excursion malheureuse en Lorraine, pour aller au secours de l'évêque de Metz, attaqué par Fréderic ou Ferry, duc de Lorraine. Prisonnier du duc, Conrad de Lichtenberg fut obligé de payer, pour lui-même et pour son frère Fréderic, une rançon de 400 marcs, de donner son neveu, Louis de Lichtenberg, en ôtage, et de promettre qu'à l'avenir il serait prêt, à toute sommation, d'amener à Ferry soixante hommes de guerre[1]. Mais il se releva bien vite et bien haut après cette fâcheuse entrée en scène.

Dans ses rapports avec l'empereur d'Allemagne, Conrad de Lichtenberg fut en mesure de rendre des services signalés pendant les guerres de Bourgogne, de Montbéliard, de Fribourg, de Savoie. Sur un simple signe de son royal ami, l'évêque de Strasbourg courait sus au margrave de Bade-Durlach, et, lorsqu'à la mort de Rodolphe Ier l'élection eut fait passer le globe et le sceptre de l'empire aux mains d'Adolphe de Nassau, Conrad resta fidèle à la maison de Habsbourg, aux risques de perdre, par la chance des batailles, le fruit des vingt dernières années.

Un moment, toutefois, il se vit obligé de plier sous la loi du plus fort. Adolphe de Nassau était entré en Alsace, et s'était emparé de Colmar, que le propre frère de l'évêque, que Fréderic de Lichtenberg avait en vain essayé de défendre. Alors Conrad, vaincu par les instances de la ville de Strasbourg, consentit à faire la paix, avec la restriction mentale, sans doute, de prendre sa revanche. L'insolence des délégués impériaux en Alsace donna gain de cause aux prévi-

1. Voir Schœpflin, *Als. dipl.*, II, p. 5.

sions de l'évêque ; aussi parvint-il facilement à former une nouvelle ligue contre Adolphe de Nassau, et à conduire sur le champ de bataille de Worms un corps auxiliaire, qui contribua peut-être à décider la journée en faveur d'Albert d'Autriche, fils de Rodolphe Ier (1298).

Le jeune souverain, vainqueur de son rival, se rendit à Strasbourg, et combla de faveurs l'évêque intelligent et fort, qui avait déjà donné tant de preuves de dévouement à la maison de Habsbourg, et qui continua, pendant les derniers moments d'une carrière si remplie, à guerroyer, tantôt pour le compte de son diocèse, tantôt pour l'avancement de sa propre famille. Conrad mourut, on le sait, des suites d'une blessure reçue pendant une expédition contre Fribourg, en Brisgau (1299), et cette mort ne fut nullement regardée comme une punition du ciel. Son propre frère lui succéda sur le siége épiscopal, et l'épitaphe destinée à illustrer la mémoire du défunt, n'était point une flatterie, mais le simple énoncé de l'opinion contemporaine, qui estimait dans le prélat l'homme d'action autant et plus que le prêtre. Conrad de Lichtenberg était le produit de son époque ; il n'avait pas cru manquer à ses devoirs de pasteur en défendant son troupeau envers et contre tous, à l'aide des moyens que la Providence mettait entre ses mains.

Des deux autres évêques de Strasbourg qui appartiennent à la même famille, ni l'un ni l'autre ne ressemble à Conrad.

Fréderic de Lichtenberg (1299-1306), avant d'arriver à l'épiscopat, occupait la charge de prévôt du grand chapitre. Il avait été mêlé, comme son illustre frère, aux événements guerriers de son époque ; mais, évêque, il ne vécut que pour l'église[1] et pour des œuvres de piété, laissant à son

1. L'un des faits capitaux de son administration diocésaine, c'est le transférement du collége d'Obersteigen à Saverne, à la date du 1er avril 1303. (Voir Schœpflin, *Als. dipl.*, II, p. 79.) Les frères hospitaliers de

neveu, Jean de Lichtenberg, landvogt ou préfet d'Alsace, le soin de conserver les bons rapports de sa famille avec celle qui était assise sur le trône d'Allemagne. Il est le restaurateur de l'église de Haslach, qui avait été détruite par un incendie en 1287, et qui se releva en partie de ses ruines, sous la direction du fils d'Erwin de Steinbach, grâce à l'impulsion et aux secours de l'évêque, frère de Conrad de Lichtenberg.[1]

Quant à l'évêque Jean de Lichtenberg (1355 à 1365), il aurait eu grand besoin de la puissante organisation de son grand-oncle, pour faire face à de sérieuses difficultés intérieures[2] et à l'invasion des bandes aventurières d'Arnauld de Servole, dont l'Alsace devint la proie à cette époque. Doux et timide, Jean de Lichtenberg ne sut que prier pour son diocèse[3], et mourir, le cœur brisé, à la vue des hor-

Steige ne pouvaient plus, dans une localité infectée de brigands, remplir le but de leur institution, qui leur faisait une loi de soigner les pèlerins et les malades. — Le même prélat fit cession à l'Empire de la ville de Mulhouse et de la moitié de Wasselonne, et reçut en échange les fermes ou villages de Molsheim, de Mutzig, de Hermolsheim et le château de Neuenbourg en Brisgau. (Voir Archives dép. du Bas-Rhin; armoire des chartes, ann. 1367, 28 nov. et le n° 2 des pièces justificatives de la présente notice.)

1. Voir : « L'Église de Haslach, » monographie de l'auteur du présent mémoire. Strasbourg, 1854, in-8°.

2. Quoiqu'il eût délivré Strasbourg du ban pontifical, qui pesait sur elle, il se trouva en lutte avec la ville pour des questions de juridiction intérieure sur les *Usburger* et les *Pfahlburger*, que l'autorité impériale parvint à peine à trancher. Jean de Lichtenberg songea surtout à l'agrandissement de sa maison et de l'évêché. Il acquit le landgraviat d'Alsace des mains des comtes d'Œttingen (1358). Pour doter la fille de Sigismond de Lichtenberg, il engagea la ville de Rouffach.

3. Il allait souvent, pour faire ses dévotions, dans l'abbaye de Pairis, qui obtint, en cette occasion, de l'empereur Charles IV le privilège de pouvoir fermer ses portes à tout venant, comte ou baron de l'Empire, toutes les fois que l'évêque y résiderait. La charte émanée de Charles IV ouvre une échappée de vue sur l'hospitalité ruineuse que le couvent était obligé d'exercer, même de nuit. (Voir fonds de l'évêché de Strasbourg, armoire

reurs qu'il n'avait pu ni prévenir ni empêcher. Sa mémoire, au surplus, est à l'abri de tout reproche. Le soin de la défense de l'Alsace incombait à l'empereur Charles IV, qui n'ignorait nullement les projets d'Enguerrand de Coucy, dont Servole n'était que le lieutenant. C'est l'incroyable incurie de Charles de Luxembourg qui livra cette belle frontière de l'Empire à toutes les atrocités d'une véritable invasion de barbares.

Près d'un siècle plus tard, un descendant collatéral de l'évêque Jean (II), le comte Jacques de Lichtenberg fit au moins preuve de courage et de bonne volonté, en opposant une résistance, inutile mais louable, aux Armagnacs, qui descendaient dans la plaine d'Alsace par le col de Saverne, c'est-à-dire par la même route qu'Arnold de Servole et Enguerrand de Coucy avaient suivie. Jacques de Lichtenberg s'était posté à Steinbourg (1439), mais sa troupe, bien inférieure en nombre aux bandits étrangers, fut culbutée, massacrée en détail dans les forêts de Saverne, et Jacques de Lichtenberg dut s'abriter dans le château fort reconstruit par l'évêque Conrad. [1]

Jacques de Lichtenberg n'était pas le seul seigneur propriétaire des domaines alors ravagés par les Armagnacs. Il avait pour co-régent son frère Louis, avec lequel il vivait en bonne intelligence. Les noms de Jacques et de Ludemann ou Louis de Lichtenberg occupent une place très-grande dans les annales alsaciennes du XVe siècle. Ils avaient persisté dans le système de leurs ancêtres, en acquérant, surtout par des contrats de toute nature, des parcelles de territoire, pour s'arrondir et s'étendre au midi et à l'est de

des chartes, année 1359, 22 sept. Lettre-privilége de Charles IV en faveur de l'abbaye de Pairis : nous la donnons, avec traduction, sous le n° 3 des pièces justificatives.)

1. Voir : un traité d'alliance contre les Armagnacs ; charte publiée par l'archiviste du Bas-Rhin en 1840.

leur château patrimonial. Des rentes considérables, acquises par mariage dans le ban de Brumath, amenèrent des discussions, puis un conflit, puis des hostilités ouvertes avec la famille des Linange, qui avait aussi des prétentions et des perceptions analogues à faire valoir dans la même circonscription.

Au nombre des luttes partielles, de seigneur à seigneur, de ville à ville, qui caractérisent ces siècles de désordre, et qui font de l'histoire de ces temps un dédale souvent inextricable et peu intéressant de faits microscopiques, la guerre des Lichtenberg avec les Linange (1450 à 1452) présente un ensemble plus digne d'attention. Les intérêts qui sont en jeu, sans être majeurs, attirent et enferment dans leur réseau toute une ligne de dynastes alsaciens, lorrains, badois; ce n'est plus seulement une querelle de détails, c'est une lutte, où sont engagés, du côté des Lichtenberg, les seigneurs Jean et Guillaume de Fénétranges, le comte de la Petite-Pierre, puis des seigneurs de l'autre côté des Vosges, et d'outre-Rhin ; tandis que, du côté des Linange, on voit se présenter en première ligne l'électeur palatin Fréderic le Victorieux, le sire de Hohgeroldseck, George d'Ochsenstein, Jean de Fleckenstein et le comte de Saarwerden. A la seule lecture de ces noms, on devine que, sous une question de rentes à Brumath, se cache une lutte de prépondérance dans les contrées de la moyenne Alsace; la maison palatine, en y prenant part, lui imprimait un caractère spécial, et laissait percer ses projets ambitieux sur le comté de la Petite-Pierre, projets qu'elle mit à exécution bientôt après cette guerre intestine.

Le comte Schaffrid (Geoffroi) de Linange avait commencé, en 1450, par envoyer une lettre de défi fort insolente aux frères de Lichtenberg, quoiqu'il sût que l'un d'eux, Louis, se trouvait alors en pèlerinage à Rome. Schaffrid demanda

satisfaction pour des comptes, mal rendus, disait-il, et pour de mauvais traitements, qui auraient été infligés à ses serviteurs par les employés des Lichtenberg.

A ce défi se joignirent des voies de fait ; les villages de la belle plaine de Bouxwiller furent incendiés.

Les seigneurs de Lichtenberg, de leur côté, entrèrent en campagne, et prirent successivement Marlen le château, la ville et le château de Saarwerden, le château de Saint-Laurent, près Diemeringen, et parvinrent à enlever le comte de Saarwerden, beau-frère de Schaffrid de Linange. Puis ils passèrent le Rhin, et mirent le siége devant Schauenburg, près d'Oberkirch, où s'était réfugié le sieur de Hohgeroldseck ; le château et le seigneur tombèrent en leur pouvoir. Enfin, le 29 décembre 1450, ils mirent le siége devant le château de Brumath, et forcèrent, le 10 janvier 1451, la garnison à se rendre. La demeure seigneuriale des Linange subit la loi du plus fort ; elle fut livrée au pillage et aux flammes.

Un incident nouveau compliqua cette affaire. Les comtes de Lichtenberg[1] avaient libéré, sur parole, le comte de Saarwerden ; celui-ci non-seulement se parjura, en reprenant les armes ; il mit le comble à sa félonie, en s'embusquant, un jour de vendredi saint, près de l'église de Saint-Jean de Bassel en Lorraine, où la comtesse de Fénétrange avait fait ses dévotions. Au moment où cette dame, l'épouse d'un allié des Lichtenberg, retournait chez elle avec ses gens et ses femmes de chambre, le comte de Saarwerden se rua sur ce cortége inoffensif, et maltraita, de la façon la plus révoltante, sous les yeux même de la comtesse, les pauvres domestiques, dont les cris lamentables troublèrent la paix du sanctuaire voisin.

1. Jacques de Lichtenberg porte le premier de sa famille ce titre honorifique.

Un acte aussi déloyal ne devait point porter bonheur au parti qui comptait dans ses rangs le comte de Saarwerden. A la date du 21 juin 1451, il y eut une rencontre décisive près de Reichshoffen ; les Lichtenberg restèrent maîtres du terrain. Schaffrid de Linange, les Ochsenstein et vingt-trois gentilshommes tombèrent entre les mains des vainqueurs. Dans le premier moment d'exaspération, Louis de Lichtenberg s'était précipité sur Schaffrid, et il allait en finir avec son prisonnier, lorsque Jacques de la Petite-Pierre se jeta à la traverse, et emmena de vive force l'auteur de la guerre. Trois cents blessés furent transportés dans les donjons de Lichtenberg ; au milieu d'eux se trouvait le seigneur d'Ochsenstein, qui ne se doutait guère que cent vingt ans plus tard tous ses domaines passeraient, pacifiquement, entre les mains des seigneurs du château où il était retenu prisonnier.

L'évêque de Strasbourg, Robert de Bavière, intervint, et, sous sa médiation, le traité de Saverne fut conclu (2 mars 1452) ; les prisonniers payèrent 40,000 florins de rançon, et Schaffrid de Linange dut abandonner toutes ses prétentions sur Brumath. Les deux frères de Lichtenberg sortirent triomphants et enrichis d'une épreuve qui avait failli les anéantir. Un bonheur constant sembla, de ce jour, leur tomber en partage ; l'empereur Fréderic III les honorait de sa faveur, et leur octroyait de grands priviléges. Louis de Lichtenberg avait, pendant quelque temps, occupé la charge de landvogt ou préfet de Haguenau, du consentement de l'électeur palatin, qui en était le titulaire. Jacques portait le titre de grand maréchal de l'évêque de Strasbourg et d'avoué (vogt) de la ville. Il avait établi sa résidence à Bouxwiller, tandis que son frère continuait à occuper, à quelques lieues de là, le château de Lichtenberg. Des flatteurs lettrés eussent pu les comparer à deux héros mythologiques de l'ancienne

Grèce, tant ils ne formaient qu'un seul cœur et qu'une seule tête, lorsqu'un événement inattendu vint jeter le trouble dans la famille et la désunion entre ce Castor et ce Pollux du moyen âge alsatique.

Jacques de Lichtenberg, après la mort de sa femme — une comtesse de Saarwerden — crut pouvoir se permettre une distraction illégitime, d'autant plus qu'il n'avait point d'enfants. Il établit dans le château de Bouxwiller une belle paysanne badoise, Barbe d'Ottenheim[1], qui exaspéra, par ses prétentions en fait de corvées injurieuses, les habitants de la bourgade. Ceux-ci, d'un commun accord, allèrent porter plainte au château de Lichtenberg, où le seigneur Louis les accueillit avec faveur. Mais, pendant l'absence de ces délégués mâles de Bouxwiller, la châtelaine illégitime s'était livrée à de nouvelles exactions à l'endroit des femmes et des filles, à tel point que ces malheureuses — ainsi le veut la tradition — se révoltèrent, et parvinrent, avec des armes improvisées, à refouler dans le château les sergents seigneuriaux. Les détails de cette levée de bouclier féminine sont burlesques et prêtent le flanc à la critique. Il paraît que les huissiers de Jacques de Lichtenberg servaient aussi à contre-cœur et leur maître et sa « demoiselle d'honneur, » pour avoir perdu courage en face d'une bande de paysannes, armées de fourches, de balais et d'ustensiles de cuisine.

Louis de Lichtenberg ne se borna point à consoler les plaignants; il vint mettre lui-même le siége devant le château de Bouxwiller, et fut assisté dans cette entreprise morale, mais peu fraternelle, par des cavaliers strasbourgeois et des soldats du margraviat de Bade[2]. Jacques, poussé

1. D'autres données rattachent la belle Barbe à la famille noble d'Ottenheim.

2. A peu près à la même époque, en 1467, Louis de Lichtenberg était intervenu, mais d'une manière toute pacifique, entre l'évêque Robert de

à bout, ne pouvant, d'ailleurs, ignorer que l'opinion publique flétrissait sa propre conduite et les caprices tyranniques de sa jeune maîtresse, consentit à renvoyer cette nouvelle Hélène. Barbe d'Ottenheim se retira dans la ville de Haguenau, et les deux frères, officiellement réconciliés, réglèrent leurs affaires de succession ; car, tous les deux, ils étaient avancés en âge ; ni l'un ni l'autre n'avait d'héritiers mâles ; mais, tandis que le vieil amant de Barbe d'Ottenheim était sans enfants, Louis était père de deux filles, Anne et Élisabeth, l'une mariée à Philippe, comte de Hanau ; la seconde, à Simon Wecker, comte de Deux-Ponts. Une éventualité, prévue déjà deux siècles auparavant, allait se réaliser. En 1289, sur les instances de l'évêque Conrad, l'empereur Rodolphe de Habsbourg avait confirmé le privilége des dynastes de Lichtenberg, de pouvoir transmettre au besoin leurs domaines à la lignée féminine[1]. Pour assurer, toutefois, à ses gendres la succession de la seigneurie, Louis de Lichtenberg ne se borna point à évoquer les souvenirs et les titres historiques, il fit à son frère toutes les concessions compatibles avec ses droits et son honneur ; et le pacte nouveau, qui donnait à chacun des deux frères la survivance de l'autre, fut scrupuleusement observé. En 1471, le comte Louis, se sentant à la veille de quitter le monde, fit prier le seigneur, en résidence à Bouxwiller, de se rendre auprès de lui ; en face de l'éternité, le mourant demanda pardon à son frère de l'avoir violenté, même pour une cause qui lui semblait juste ; il lui recommanda ses deux filles, ses gendres, ses sujets. Jacques de

Strasbourg et les comtes d'Ochsenstein, dont le frère, doyen du grand chapitre, avait été emprisonné par le prélat. (Voir Arch. dép. du Bas-Rhin, armoire des chartes, année 1467, 30 juin et n° 4 des pièces justificatives.)

1. Charte de Rodolphe de Habsbourg, datée d'Esslingen, 29 mars 1289. Le privilége est accordé à un parent de l'évêque et se rapporte à tous les fiefs que la famille tenait de l'Empire (Voir Schœpflin, *Als. dip.*, II, p. 42.)

Lichtenberg, profondément ému, et comme s'il avait prévu que son amour extravagant devait porter malheur à la pauvre paysanne exilée, Jacques promit de regarder comme ses filles et héritières légitimes les dames de Hanau et de Deux-Ponts.

Sa verte vieillesse se prolongea pendant huit ou neuf ans encore; si, dans cet intervalle, qui s'écoula entre la mort de son frère et la sienne, il continuait à voir à la dérobée la belle Barbe d'Ottenheim, il est certain, du moins, que les habitants de Bouxwiller n'eurent plus de plaintes à formuler. Les matrones et les filles ne filèrent plus de lin pour elle, et ne portaient plus, gratuitement, la meilleure de leur crème au château. Il faut que les rancunes suscitées par l'élévation subite et par l'outrecuidance de cette étrangère aient été bien profondes, pour qu'au bout de dix ans, lorsque Barbe se trouva sans protecteur, la réprobation publique réclamât sa mise en accusation. La pauvre paysanne badoise fut brûlée vive pour crime de sorcellerie, comme s'il avait fallu un autre charme que celui des sens pour expliquer la faiblesse d'un vieillard passionné.[1]

Avec la mort de Jacques de Lichtenberg, un nouvel ordre de choses commence pour la seigneurie. Je dois dire d'où sortait le principal de ses successeurs, celui dont la famille, au bout de quatre-vingt-dix ans, réunira dans ses mains à peu près la totalité de l'héritage des Lichtenberg.

1. Les bustes de Jacques de Lichtenberg et de sa maîtresse, qui se trouvent à la bibliothèque de la ville, sont dus au ciseau de Nicolas van Leyen; ils furent placés, au XVIe siècle, au-dessus de l'escalier de l'ancien hôtel de ville. La physionomie de Barbe est loin d'être belle dans l'acception ordinaire du mot; on ne peut cependant refuser à ses traits une expression d'énergie, qui explique l'influence exercée par elle sur son protecteur, dont la tête n'offre pas non plus le type d'un *preux chevalier*. Voir la traduction que nous donnons du récit de Bernard Herzog sur Barbe d'Ottenheim, au n° 5 des pièces justificatives.

II. Les Hanau-Münzenberg et les Hanau-Lichtenberg.

Au nord-ouest, au nord et à l'est de Francfort-sur-le-Mein, dans l'ancienne Wetteravie, s'étend une longue lisière de territoire, depuis Bockenheim, par Bergen, Hanau, Gelnhausen, vers Florsbach ; c'est le principal domaine des anciens comtes de Hanau, qui joignaient à cette possession centrale plusieurs autres enclaves du cercle du Rhin supérieur, telles que Babenhausen, au midi de Francfort et de Hanau ; le château de Münzenberg et Ortenberg, plus au nord ; enfin Schlüchtern, Steinau, etc., un peu au nord-est. Ces territoires disséminés formaient un ensemble de treize bailliages, riches en partie, arrosés par le Mein, la Kintzig, la Wetter, la Nidda ; couverts de bourgades, de villages, de châteaux, de couvents, et renfermant quelques villes, au nombre desquelles se trouve Hanau. C'est elle qui a donné son nom à la famille ; les premiers possesseurs des terres qui environnent cette localité, se nommaient, au XIIIe siècle, tantôt sires de Büchen, tantôt sires de *Hagenowe* (par contraction : Hanau), et se trouvaient en rapport d'intérêt et d'intimité avec les derniers Hohenstauffen.

Avec René ou Reinhard de Hanau (vers 1248), le jour se fait dans l'histoire de cette famille. Reinhard avait épousé Adélaïde *de Munzenberg*, et hérita, en 1255, après la mort de son beau-frère, d'une partie de la seigneurie de ce nom. En relation de constante amitié avec Werner, archevêque de Mayence, qu'il accompagna à Rome, et avec l'évêque de Bamberg, il obtint des concessions matérielles très-importantes de ces princes-prélats[1]. Il entra hardiment en lutte avec la ville libre de Francfort pour des questions de juridiction féodale et aboutit à une transaction toute à son

1. Un fief castral à Aschaffenbourg, 400 marcs de Cologne sur le peage du Rhin, la charge honorifique de grand-échanson à Mayence.

avantage[1]. Enfin, il sut acquérir les bonnes grâces de Rodolphe de Habsbourg, et léguer à ses descendants des domaines, non compactes, il est vrai, mais assez considérables pour conférer à leurs possesseurs une place distinguée parmi les dynastes de cette partie de l'empire germanique.[2]

Son fils Ulric sut maintenir de bonnes relations avec la maison de Habsbourg et obtenir d'Albert Ier la charge de préfet (*landvogt*) des villes rhénanes de la Wetteravie, après avoir été libéré, par l'intercession de ce souverain, de la prison de Bingen, où l'archevêque de Mayence le retenait captif.

Ses descendants, les Ulric et les Reinhard de Hanau, suivirent au XIVe et pendant une partie du XVe siècle, la même politique habile, se rattachant tantôt aux empereurs, tantôt aux dignitaires ecclésiastiques des bords du Rhin et de la moyenne Allemagne, et ne dédaignant pas de procéder, dans cette sphère aristocratique, comme fait le prolétaire économe, c'est-à-dire, de gagner du terrain par petits morceaux. Une autre circonstance, qui forme l'un des traits caractéristiques de cette famille, c'est que tous les puînés passent, à peu près invariablement, comme chanoines ou prélats dans l'état ecclésiastique. Au milieu de la tendance au morcellement féodal, les dynastes de Hanau pressentaient la force que leur donnerait un système contraire; et lorsqu'au milieu du XVe siècle, ils dévièrent de cette ligne de conduite, dans la personne et en faveur de Philippe, frère puîné de Reinhard III, qui obtint la permission de se marier en vue de la santé compromise de son neveu, cette exception tourna encore à l'avantage de la maison. Philippe de

1. Il contestait à Francfort le droit d'admettre sur le territoire de la ville des sujets de Hanau, avant que ceux-ci eussent payé un droit de rachat à leur seigneur primitif.

2. Reinhard de Hanau est aussi le constructeur du château de Tellenheim ou de Windecken, qui devint la résidence de plusieurs de ses successeurs.

Hanau, en épousant Anna de Lichtenberg (en 1452), devint le fondateur de la branche de *Hanau-Lichtenberg*, en Alsace, tandis que les domaines de la Wetteravie germanique restèrent à la branche aînée, à celle de *Hanau-Münzenberg*.

Philippe Ier[1] avait été destiné à la cléricature; mais, quoique dévot au point de ne jamais voyager sans autel portatif, il répugnait à se lier par des vœux irrévocables, et embrassa de vive force la carrière des armes. C'était une nature droite et loyale. Dans ses rapports avec son neveu, dont il fut le tuteur pendant quinze ans, il fit preuve de sentiments vraiment paternels; toute sa conduite fut empreinte d'honnêteté. Deux souverains rivaux, Fréderic III, empereur d'Allemagne, et Fréderic le Victorieux, électeur palatin, apprécièrent l'un et l'autre ce rare caractère; l'empereur usa de l'assistance de Philippe de Hanau contre Charles le Téméraire, sans que l'électeur palatin cessât de le protéger.

Philippe l'aîné mourut le 10 mai 1480 à Ingwiller, en Alsace, peu de mois après Jacques de Lichtenberg, dont il venait d'hériter, du fait de sa femme, Anna de Lichtenberg, cinq bailliages alsaciens[2]. De sept enfants, issus du mariage de Philippe de Hanau, avec la riche héritière de Louis et de Jacques de Lichtenberg, un seul, Philippe II, son successeur, lui avait survécu. Celui-ci, pieux comme son père,

1. On l'appelle aussi Philippe l'aîné, pour le distinguer de Philippe le jeune qui continua la branche de Hanau-Munzenberg.

2. Ce sont les bailliages de Bouxwiller, Pfaffenhofen, Hatten, Westhofen et Wolfisheim. Les autres bailliages d'Alsace furent en partie le lot de Simon Wecker, comte de Deux-Ponts, beau-frère de Philippe de Hanau : quelques-uns furent administrés par indivis. Cet état de choses dura jusqu'en 1540, où un nouvel acte de partage vint y apporter de notables modifications. En 1590, Philippe V de Hanau-Lichtenberg réunit entre ses mains la presque totalité des anciens domaines des Lichtenberg d'Alsace.— Voir plus bas, p. 21.

fit, en 1491, le pèlerinage de Jérusalem, et suivit la même ligne politique, en s'attachant aux empereurs Fréderic III et Maximilien Ier.

Son fils, Philippe III (comte régnant de 1504 à 1538), n'eut pas la même prudence. Dans sa jeunesse, il avait été lié d'amitié avec l'électeur palatin Philippe l'Ingénu, et, dans la lutte de ce prince avec l'empereur Maximilien Ier, il ne voulut point renoncer à ses affections premières; aussi fut-il mis au ban de l'empire, et quelques-unes de ses propriétés, confisquées, passèrent à Hesse-Cassel. Plus tard, rentré en grâce auprès du souverain chef de l'Empire, il appliqua ses soins, comme ses devanciers, à s'arrondir, prit une part active à la compression de la révolte des paysans (1525), s'abstint, en face des premiers essais de réforme religieuse tentés dans ses domaines, et abdiqua, maladif, en faveur de son fils, Philippe IV, en 1538. De ses six filles, pas une ne s'était mariée; toutes avaient pris le voile; l'une d'elles, Christophora, était morte abbesse de Marienborn.

Dix ans avant son abdication, Philippe III de Hanau avait jeté les fondements d'une institution, qui existe encore aujourd'hui, vivace et florissante; je veux parler de l'hospice de Bouxwiller. Ses commencements furent modestes : une somme de 500 florins avait été affectée par le comte Philippe à l'entretien de bourgeois invalides nécessiteux, incapables de gagner leur vie, et un receveur spécial (*spittelmeister*) avait été préposé à la gestion de cette œuvre naissante. Bientôt des dotations plus fortes augmentèrent ce premier patrimoine, et, au XVIIIe siècle (vers 1740), tous les biens de fabrique d'église furent placés sous l'administration hospitalière[1]. Ainsi le moindre germe, confié à un terrain favorable et soigné par des mains intelligentes, peut prospérer et porter des fruits.

1. L'hospice de Bouxwiller, par un anonyme. Strasbourg, 1849. In-8°.

Avec l'avénement de Philippe (IV), une ère nouvelle commence pour la petite principauté de Hanau-Lichtenberg.

Studieux, précoce, mêlé déjà comme jeune homme au mouvement intellectuel de son pays, Philippe IV se jeta, non tête baissée, mais avec le pressentiment raisonné de l'avenir, dans le courant qui entraînait les hommes et les choses vers de nouvelles destinées, vers l'innovation en matière religieuse. A Bouxwiller, d'ailleurs, la Réforme avait déjà pris racine sous son père; l'eût-il voulu, Philippe ne pouvait plus arrêter sa croissance; au lieu de couper l'arbre naissant par le pied, il pensa qu'il valait mieux l'arroser à son profit. Par sa coopération active à la paix de religion (1555), le comte de Hanau-Lichtenberg acquit des titres et des moyens pour asseoir la Réforme dans ses domaines sur des fondements solides[1]. Un règlement ecclésiastique, émis en 1573, a fait loi pendant plus de deux siècles à Bouxwiller, où se trouvait le siége du consistoire général, c'est-à-dire, l'autorité centrale qui réglementait et dirigeait les affaires ecclésiastiques de tout le comté.

Sur le terrain des intérêts mondains, le comte Philippe (IV) termina une lutte presque séculaire avec l'archevêque électeur de Mayence, au sujet de Brumath, fief de ce prince ecclésiastique. Dans sa famille, il suivit la tradition de droiture et d'honnêteté dont ses ancêtres lui avaient donné l'exemple; deux fois, il exerça la tutelle des comtes mineurs de Hanau-Münzenberg (en 1561 et 1580), sans songer à tirer le moindre profit, pour sa lignée, de cette paternité

1. En 1528, il introduisit officiellement le nouveau culte à Bouxwiller en y instituant, comme pasteur, Thiebaut Gronher, l'ami du réformateur Bucer. Celui-ci indiquait au comte les missionnaires aptes à propager la nouvelle doctrine dans les campagnes. (Voir Röhrich, Histoire de la Réforme en Alsace II, p. 250.)

juridique; elle lui valut même de graves démêlés avec le comte Jean de Nassau et avec Frédéric IV, électeur palatin, au point de le forcer à recourir à l'empereur Rodolphe II, qui lui permit de transférer la tutelle des Münzenberg à son fils (Philippe V).

Après une carrière administrative et seigneuriale, prolongée au delà d'un demi-siècle, Philippe IV mourut à Lichtenberg, le 19 février 1590, dans ce même château, où, cent vingt ans auparavant, les premières dispositions avaient été prises pour faire passer aux Hanau une partie du domaine des Lichtenberg.

Philippe V (1590 à 1599), en prenant en main les rênes de ce petit gouvernement, réunissait de nouveau tout le territoire de ces anciens dynastes. Il avait épousé en premières noces Louise-Marguerite, fille de Jacques, comte de Deux-Ponts-Bitche ; ce mariage lui valut, dès 1570, après la mort de son beau-père, les bailliages lichtenbergeois, dont Simon Wecker, comte de Deux-Ponts-Bitche, époux d'Élisabeth de Lichtenberg, avait hérité en 1480[1]. Philippe V était aussi une nature très-distinguée; élevé à l'université de Tubingue, bon mathématicien, astronome, mécanicien, il avait, dit-on, confectionné un globe d'argent; il veillait lui-même à l'éducation de son fils Jean-Reinhard. Dans cette famille de Hanau, un enseignement solide et religieux faisait partie de l'héritage paternel. Au moyen âge, les clercs, les prélats, les abbesses, les religieuses avaient abondé dans la maison; après la Réforme, on s'appliqua à ne point déchoir sous le rapport intellectuel et moral; et une vie de famille puritaine remplaça les austérités du cloître. Sous ses deux fils, Jean-Reinhard (1599-1625, fondateur du

1. Il hérita de plus, aussi du fait de sa femme, la seigneurie d'Ochsenstein et le comté de Bitche. Louise-Marguerite étant morte en 1569, un an avant son père, son époux, Philippe V, se remaria deux fois encore.

gymnase de Bouxwiller), et Wolfgang-Philippe (1626-1641), la guerre de trente ans, avec toutes ses horreurs, vint fondre sur ce petit territoire, disséminé dans l'Alsace et l'Ortenau. Au début de cette lutte terrible, les comtes de Hanau-Lichtenberg avaient eu l'inutile précaution de faire déclarer la neutralité de leurs domaines; comment pouvaient-ils espérer qu'il fût possible de la respecter dans un conflit pareil, qui s'étendait sur toute l'Europe centrale?... Le comte Jean-Reinhard s'était posé comme médiateur entre catholiques et protestants, lorsque la conflagration n'était pas encore générale, et il était parvenu à prolonger la durée de la convention pacifique de Haguenau; mais lorsqu'il mourut à Lichtenberg (en 1626), son œil défaillant avait déjà pu compter, du haut de sa montagne, les villages dévastés par les troupes de Mansfeld et par l'armée épiscopale. Sous son fils, Philippe-Wolfgang, rien ne pouvait plus arrêter la marche fatale des événements. Le comte de Lichtenberg, studieux comme ses ancêtres, maladif, mais énergique comme plusieurs d'entre eux, se mit à la tête d'un corps de partisans, attaqua les batteries impériales près de Drusenheim et de Lichtenau, les démolit sur les deux bords du Rhin, et ne se retira dans les murs de Strasbourg que lorsque toute résistance ultérieure eût été un coup de folie. Dans la ville hospitalière, où il avait fait ses études, il se recueillit, déposa l'acte de sa dernière volonté en des mains sûres (1636), et attendit avec résignation l'issue de cette interminable guerre. En 1640, il put quitter son asile, et s'appliquer, à Bouxwiller, à cicatriser les plaies des survivants. Mais les cruelles émotions de ces années de massacre avaient usé sa frêle constitution; il mourut en 1641, à peine âgé de 45 ans.

Les mêmes désastres avaient fondu sur le territoire hanauien de la rive droite, et sur les domaines de la Wet-

teravie, où résidaient les comtes de Hanau-Münzenberg. Les dynastes de cette branche avaient aussi embrassé le parti de la Réforme et suivi, en toutes choses, des errements analogues à ceux des comtes alsaciens de leur famille. Les jeunes princes étaient élevés magistralement, tenus de s'appliquer à de fortes études à Strasbourg et à Tubingue, puis de faire leur tour d'Europe pour connaître les monarques et les peuples, les hommes d'État et les savants. Un prince de cette famille, Philippe-Louis, s'était trouvé à Paris, au moment de la Saint-Barthélemi, et n'avait échappé au massacre que par un miracle. Charles IX se montra courtois à son égard et lui fit délivrer un passe-port gratuit, quoique le grand seigneur chez lequel le jeune comte de Hanau s'était abrité, exigeât une rançon énorme. L'impression de cette nuit de terreur paraît avoir attaqué la source de la vie de Philippe-Louis, car il mourut, en 1580, à l'âge de 27 ans, laissant un enfant du même nom que lui, sous la tutelle de son parent collatéral, le comte Philippe (IV) de Hanau-Lichtenberg.

Louis-Philippe II fut accepté comme gendre par Guillaume d'Orange, et adopta, on le pense bien, la ligne politique de son beau-père. En ouvrant un asile à tous les exilés réformés de France et des Pays-Bas, en leur garantissant, par une capitulation formelle, tous les droits religieux, civils et politiques, il fit de sa petite capitale de Hanau, une ville industrielle, et presqu'une ville universitaire, par un gymnase établi sur le modèle de celui de Bouxwiller.

Ce fut sous son fils Philippe-Maurice, que, pendant la guerre de trente ans, une armée suédoise prit possession de Hanau, et que Gustave-Adolphe lui-même vint y résider temporairement (1631), comblant de ses bienfaits le jeune seigneur, qui, par sa mère, se trouvait allié avec les grandes familles protestantes souveraines. Ce bonheur passager devait coûter cher à la ville de Hanau. Des troupes impériales lui

firent subir, en 1635, les malheurs d'un siége prolongé, et après la délivrance de la ville, le commandant suédois Ramsay continua, sans égard aux épreuves subies pour son maître, à la tyranniser. Il fallut expulser de force ce gouverneur étranger; lorsque Philippe-Maurice revint prendre possession de la demeure de ses aïeux, ce ne fut que pour se coucher auprès d'eux dans leur caveau funèbre. Il mourut en 1638, à peine âgé de 33 ans, après une courte carrière, pleine d'agitation et de malheurs de toute nature.

Quatre années plus tard (1642), la branche de Hanau-Münzenberg s'éteignit, et, en vertu d'un traité de famille, qui avait été conclu dès 1610, entre Jean-Reinhard de Hanau-Lichtenberg et Philippe-Louis II de Hanau-Münzenberg, les domaines de la Wetteravie, cruellement labourés par la guerre, furent réunis à ceux des comtes alsaciens.

Ce fut le comte Fréderic-Casimir qui opéra cette fusion.

Né au milieu d'une époque désastreuse, élevé à l'école du malheur, issu d'une famille, dont les représentants étaient à peu près tous, sur le théâtre restreint de leur activité, des hommes remarquables, époux d'une princesse d'Anhalt, femme accomplie et dévouée, Fréderic-Casimir semblait avoir réuni autour de lui tous les points d'appui, qui soutiennent dans la lutte entre le devoir et les penchants. Et cependant il déjoua toutes les prévisions, et donna, dans son État de Hanau, le fâcheux exemple d'un petit souverain, livré sans contrôle à tous les caprices de son bon plaisir, de ses mauvaises passions et de l'impulsion de quelques courtisans malhonnêtes. Fréderic-Casimir ne résidait ni à Bouxwiller, ni à Lichtenberg. Ses débuts avaient été excellents. Aussi longtemps qu'il avait fallu songer à combler le déficit laissé par la guerre de trente ans, à payer les énormes contributions dues à la Suède (60,000 écus de

Taxationsgelder), à réclamer à Münster et à Osnabrück contre des lésions d'intérêts, et tâcher de sauver tous les débris du grand naufrage que les deux comtés de Lichtenberg et de Müntzenberg venaient d'essuyer, Fréderic-Casimir fut au niveau de sa tâche; le souvenir de son père et de son beau-père le protégeait. Ami et conseiller de l'empereur Ferdinand III, adonné à l'étude comme ses ancêtres, membre de l'ordre du Palmier ou de la Société frugifère, sous le pseudonyme d'Excelsior (*Erhœhender*), construisant des églises ou des presbytères, il suivait la voie tracée par d'honorables antécédents, lorsqu'après avoir assisté, en 1658, au couronnement de l'empereur Léopold à Francfort, son caractère subit une transformation inexpliquée. Peut-être s'était-il déjà jeté dans de folles dépenses pour faire face aux exigences de la solennité; bref, il commença dès lors à aliéner et à engager ses domaines, à donner des fêtes splendides à sa petite cour de Hanau, soit par un amour inné d'ostentation, soit par la manie d'imiter Louis XIV même, qui commençait alors à gagner les souverains allemands.

Trois flatteurs se partagèrent ses bonnes grâces et contribuèrent à nourrir, à développer en lui les penchants ruineux: le conseiller Cretschmar, médecin charlatan, et méchant homme, qui, pour se rendre nécessaire, excitait les unes contre les autres les coteries religieuses, entre lesquelles le petit État de Hanau était fractionné; à côté de Cretschmar, un aventurier suédois, nommé Skylte, chassé, pour athéisme, de son pays natal, et admis dans le service intime du comte Fréderic-Casimir; enfin un fol enthousiaste, Becher, très-savant, au dire de ses contemporains, mais amateur de chimères, dupe de ses propres illusions, et entraînant avec lui sur cette pente fatale le comte de Hanau. On entrait dans la période des grandes colonisations. Les puritains d'Angleterre cherchaient un asile au delà de l'Océan; la France et la Hollande suivaient

la voie, que l'Espagne et le Portugal avaient ouverte depuis près de deux siècles.

Becher persuada à son maître que dans les régions inexplorées de l'Amérique méridionale, il lui serait facile de fonder une colonie allemande, qui pourrait devenir le noyau d'une principauté ou d'un royaume. Sous le charme des rêves fantastiques évoqués par son favori, Fréderic-Casimir, acheta à titre de fief de la compagnie hollandaise, de vastes terrains situés dans la Guyane entre l'Orénoque et la rivière de l'Amazone, et pour couronner cette négociation insensée, il fit proclamer dans sa résidence de Hanau-Lichtenberg, au son des cloches, et avec des décharges d'artillerie, la ratification de ce traité.

Becher, qui avait été envoyé en Hollande, comme ambassadeur, fut largement récompensé pour avoir été l'artisan d'une entreprise, contre laquelle s'élevaient les agnats de la maison de Hanau, les sujets indignés, quelques conseillers fidèles, que l'on disgraciait, et le bon sens que l'on outrageait.[1]

Pour satisfaire à ces obligations, Fréderic-Casimir procédait à des ventes de domaines; il se préparait à engager le comté de Hanau-Lichtenberg au duc de Lorraine; mais le point d'arrêt, fixé par la Providence à ses extravagantes folies, était venu; une faible femme allait être l'instrument du salut de Fréderic-Casimir.

Anne-Madeleine de Hanau-Lichtenberg, belle-sœur du comte régnant, était veuve; mais elle avait à défendre l'héritage éventuel de ses deux fils, qui se trouvaient être les héritiers présomptifs de leur oncle, le comte Fréderic-Casimir. Appuyée par son frère le comte palatin Chrétien de Birkenfeld, elle porta plainte devant la chambre impériale de Spire, afin

1. Schlœzer, dans sa correspondance historique, traite d'insense ce projet de colonisation.

de prévenir la ruine totale des deux comtés; et, ne se fiant pas trop à la justice officielle de l'empire germanique, dont elle redoutait avec raison les lenteurs, elle fit un acte que l'intérêt du pays lui-même expliquait et justifiait; les délégués des bailliages alsaciens furent convoqués par elle au château de Lichtenberg, et mis en demeure de prêter un nouveau serment de fidélité aux héritiers futurs du comte régnant. Cette épreuve réussit. L'empereur lui-même intervint, en nommant des commissaires chargés de mettre un terme aux désordres de Fréderic-Casimir. Une conférence eut lieu, à Hanau, entre les parties, et il en sortit une décision régulatrice de l'avenir des comtés.

De ce moment, un nouveau revirement s'opéra dans les allures du seigneur fourvoyé; Fréderic-Casmir, dont l'épouse commençait à regagner du terrain, congédia ceux de ses conseillers que la voix publique désignait comme la peste du pays; il fit mieux, il paya ses dettes, désengagea ses domaines et adopta librement ses neveux. Si le bon sens naturel du prince s'était pendant longtemps éclipsé, il revint assez à temps pour projeter une bienfaisante lueur sur ses dernières années. Fréderic-Casimir mourut en 1685, après avoir prêté hommage au roi de France pour ses terres d'Alsace.

Après sa mort, ses neveux partagèrent les seigneuries conformément au traité de succession. Philippe-Reinhard gouverna le comté de Müntzenberg; Jean-Reinhard fut placé à la tête du comté de Lichtenberg.

C'étaient deux princes accomplis, formés par une mère intelligente et vertueuse, par des études commencées à Strasbourg, poursuivies à Paris, à Genève et pendant le cours de leurs longs voyages. A Rome, il avaient été accueillis par le pape Innocent XII, et par la reine Christine de Suède, et, lorsque très-jeunes encore, ils succédèrent à leur oncle,

l'empereur les distingua bien vite dans cette nuée de seigneurs immédiats, qui avaient alors le droit de siéger aux diètes de l'empire. Philippe-Reinhard fut officiellement élevé à la dignité de prince par Léopold d'Autriche, et nommé directeur des nobles de la Wetteravie. Plus tard, il concourut à l'élection de Charles VI, qui vint même résider pendant quelque temps au château de Hanau. Il est du devoir de l'historien d'appuyer sur la constante bienveillance que les souverains de la maison d'Autriche et ceux de la maison de Bourbon témoignèrent aux comtes de Hanau, quoiqu'ils fussent protestants zélés, et qu'ils eussent ouvert un asile aux fugitifs, que la révocation de l'édit de Nantes avait chassés de France. Cette faveur significative vient à l'appui de notre jugement, qui nous porte à trouver dans cette maison modeste, une série de dynastes, qui auraient, à peu d'exceptions près, fait l'ornement d'un trône.

Lorsque Philippe-Reinhard mourut en 1712, sans laisser d'enfants, la guerre de succession troublait encore les deux rives du Rhin, et Jean-Reinhard, son frère, en réunissant de nouveau tous les domaines de ses ancêtres, avait à panser bien des blessures. A une époque nullement prospère, il avait trouvé le moyen, sans pressurer ses sujets, de faire de sa résidence de Bouxwiller une miniature de Versailles, et de construire dans le lieu de sa naissance, à Bischofsheim, sur la rive droite du Rhin, un château considérable, de même que son frère avait élevé dans ses domaines allemands, le beau château de Philippsruhe, et créé l'établissement de Wilhelmsbad.

On a souvent, et avec raison, blâmé le faste des petits princes d'Allemagne, qui prétendaient, au XVIIIe siècle, lutter avec les magnificences de la cour de France, et qui se ruinaient, eux et leurs sujets, par des constructions splendides. Cette remarque ne s'applique point aux princes de

Hanau; économes et calculateurs, ils appliquaient seulement le superflu à leurs châteaux. Jean-Reinhard surtout visait au solide. Lorsqu'en 1707 il obtint de l'empereur Joseph Ier, le renouvellement de l'investiture pour les fiefs qu'il tenait de l'empire, il acquit en même temps le droit de conduite très-productif, depuis Strasbourg, par le Luxembourg, jusqu'en Brabant. Avec des revenus de cette nature, il lui était facile d'embellir le château de Hanau, d'agrandir les jardins de Philippsruhe, de jeter un pont magnifique sur la Kintzig et de laisser tomber des miettes sur la table du pauvre en Alsace et en Allemagne.

Jean-Reinhard s'était aussi fortifié par une belle alliance matrimoniale. Il était le mari de Dorothée-Fréderique de Brandebourg, sœur de Caroline, reine d'Angleterre, par conséquent, allié à deux maisons souveraines; raison de plus pour l'empereur, et même pour le roi de France, d'avoir des égards pour ce petit prince, dont les ancêtres, d'ailleurs, remontaient au temps des Hohenstauffen.

Une circonstance toutefois devait assombrir cet intérieur de Jean-Reinhard de Hanau-Lichtenberg. De son mariage avec la princesse de Prusse, aucun héritier mâle n'était issu; des discussions irritantes avec Hesse-Cassel, sur le mode d'interpréter le traité de succession de 1643, devaient blesser et inquiéter un prince, qui avait pour ses sujets une affection paternelle, et désirait leur épargner les tiraillements et les incertitudes d'une succession contestée.

Amélie-Élisabeth, sœur de Philippe-Maurice de Hanau-Münzenberg, avait épousé pendant la guerre de trente ans, le landgrave Guillaume de Hesse-Cassel, et cette alliance avait valu en ces temps désastreux, une protection assez efficace au comté de Münzenberg. En retour des services rendus, la convention de 1643 assurait à l'État de Hesse-Cassel des droits éventuels à la possession de Hanau-Münzen-

berg. Des règlements postérieurs (de 1714 et 1718) avaient, il est vrai, modifié en faveur de Hanau ces dispositions premières; mais Hesse-Cassel ne voulait en tenir compte; on trouvait Jean-Reinhard fort ingrat de se refuser à acquitter une dette contractée par la branche aînée de sa maison. Une guerre de brochures semblait n'être que le prélude d'un conflit plus sérieux.

Au milieu de ces démêlés, Jean-Reinhard se tourna vers un autre protecteur et donna la main de sa fille Charlotte-Christine à Louis (VIII) prince héréditaire de Hesse-Darmstadt. C'était un coup diplomatique fort habile, qui devait au moins mettre les possessions alsaciennes à l'abri des prétentions de Hesse-Cassel, et garantir aux sujets de ces domaines vosgiens la continuation d'un gouvernement paternel. Rien n'autorise d'ailleurs à penser que ce mariage ait été le simple résultat de convenances politiques, et que l'union des cœurs n'ait pas cimenté les arrangements de famille entre Hesse-Darmstadt et Hanau-Lichtenberg.

Pour prévenir des discussions, et sauver à son gendre toute espèce d'embarras en Alsace, Jean-Reinhard contracta quelques emprunts, à l'aide desquels il dégagea les fiefs qui relevaient de l'évêché de Metz. Pour consolider dans les mains de sa fille ou de son gendre un autre domaine, le beau bailliage de Brumath, sur lequel l'électeur de Mayence continuait à élever des prétentions comme ancien seigneur direct, Jean-Reinhard sacrifia une somme de 25,000 florins. Des arrangements analogues furent pris par lui avec le cardinal-évêque de Strasbourg (1717) pour les fiefs qui relevaient de ce pouvoir épiscopal.[1] Il avait fait plus, et je dois appuyer sur cette circonstance, parce qu'elle se rattache plus spécialement à notre histoire nationale. Par un article

1 Le château de Lichtenberg, par exemple, Bouxwiller, Ingwiller, etc.

du traité de Westphalie[1], les comtes de Hanau étaient restés exemptés de toute cession faite à la France. Cependant la chambre de réunion siégeant à Metz avait sommé les bailliages alsaciens de Hanau de reconnaître la suzeraineté de Louis XIV. Lorsque la guerre de succession éclata, Jean-Reinhard, effrayé sans doute des chances aléatoires qu'il allait courir, demanda formellement et obtint des *lettres patentes* du roi, qui lui attribuaient d'ailleurs tous les droits régaliens compatibles avec la souveraineté de la France.

Ainsi il pouvait se flatter d'avoir, en père de famille prudent, pourvu à toutes les éventualités; et lorsque, le 28 mars 1736, il mourut à l'âge de 71 ans, il savait que l'affection de ses sujets alsaciens accueillerait le successeur qu'il leur destinait.

La princesse Charlotte-Christine était morte dix ans auparavant, à la fleur de l'âge; cette circonstance ne changea en rien la pacifique transmission du comté de Hanau-Lichtenberg à la famille de Hesse-Darmstadt.

Dans le comté de Hanau-Münzenberg, les choses ne se passèrent point ainsi. Fréderic, landgrave de Hesse-Cassel, qui cumulait avec sa dignité landgraviale, celle de «roi de Suède,» avait, en 1730 déjà, exigé qu'une garnison hessoise fût admise à Hanau. Après la mort du comte Jean-Reinhard (1736), les domaines de la Wetteravie passèrent, sans réplique ultérieure, à la maison de Hesse-Cassel.

III. Hesse-Darmstadt à Bouxwiller (1736 à 1790).

Le prince héréditaire de Darmstadt, qui succédait à Jean-Reinhard de Hanau, descendait en ligne directe de George le Pieux, fils puîné de Philippe le Magnanime, c'est-à-dire, de l'un des acteurs principaux dans le grand drame de la

1. Article XII, § 87.

Réforme. Il était lui-même protestant fervent, mais sans étroitesse d'esprit, et il subordonnait, dans les questions politiques, ses convictions personnelles à l'intérêt de ses États. Au milieu du conflit entre la Prusse protestante et l'Autriche catholique, il demeura l'allié fidèle de cette dernière puissance et du cabinet de Versailles; il prescrivit même à son fils (Louis IX), qui était alors au service de Frédéric le Grand, de quitter les drapeaux prussiens. Il partagea nos revers à Rossbach (1757), et fut loyal, sans sourciller, sans porter sa pensée sur les invasions françaises du Palatinat, qui, à la fin du XVIIe siècle, avaient porté le ravage jusqu'à Darmstadt, sans se laisser ébranler par les fléaux de la guerre de sept ans elle-même, qui tombaient sur ses États de la rive droite du Rhin.[1]

Je dois croire au surplus que ses penchants étaient d'accord avec cette ligne de conduite. En 1745, il avait porté à François Ier de Lorraine le diplôme qui le nommait empereur d'Allemagne, et il avait été royalement récompensé de cet acte de courtoisie. Dix-neuf ans plus tard (19 mars 1764), vieillard septuagénaire et déjà penché vers la tombe, il s'était fait porter sur le passage de ce même empereur qui allait présenter son fils Joseph II, roi des Romains, aux délégués de l'empire réunis à Francfort. Cette entrevue touchante eut lieu dans les belles forêts qui s'étendent entre Darmstadt et l'ancienne ville libre impériale. Lorsque François Ier vit approcher le vieux landgrave, appuyé sur deux serviteurs, il se précipita au-devant de lui, le serra dans ses bras et dit à son fils : « Voilà mon meilleur ami! »

Il est évident qu'à part les affections personnelles, il y avait pour Louis de Darmstadt un motif d'intérêt bien marqué, qui devait le maintenir inébranlable dans

1 L'ouvrage intitulé *Feldzüge der Reichsarmee von* 1757 contredit notre assertion basée sur des appréciations de M. de Turckheim et de Schlozer.

l'alliance austro-française. La principauté de Hanau-Lichtenberg renfermait alors quatorze villes ou bourgades et cent soixante villages; à peu d'exceptions près[1], toutes ces localités étaient placées sous la suzeraineté française. A moins de bouleversements radicaux, les États héréditaires de Darmstadt, sur la rive droite, ne pouvaient lui échapper, tandis qu'en Alsace le maintien du *statu quo* dépendait du bon vouloir français.

On vit ainsi se prolonger, pendant plus d'un demi-siècle, la situation anormale d'un prince, qui siégeait, d'une part, dans les diètes de l'empire, et qui était lié cependant par des liens féodaux au roi de France, pour la partie la plus belle de ses domaines.

Louis VIII, comme prince et comme seigneur, avait de grandes et incontestables qualités. Ami des pauvres, il donna, sur les deux rives du fleuve, une extension notable aux hospices et aux fondations pieuses; ami des études, il protégea les écoles, les gymnases, l'université de Giessen, fondée par l'un de ses ancêtres (Louis V, en 1607); il étendit sa protection spéciale sur les chapitres destinés à ouvrir un asile et à former des établissements convenables à des existences qui, sans des ressources de cette nature, auraient été ou déclassées ou meurtries.

A une époque, où les questions d'économie politique n'étaient pas encore tombées dans le lieu commun, lorsque des esprits distingués seuls les devinaient, Louis VIII avait fait honneur à son éducation première[2], en cherchant à doter ses États de créations en harmonie avec leurs besoins présents ou futurs. C'est ainsi que dans une pensée d'avenir, il avait créé le port de Freystett, sur la rive droite du Rhin.

1. Le petit bailliage de Lemberg était dans le Palatinat; les bailliages de Willstett et de Lichtenau sur la rive droite du Rhin.

2. M. de Meltitz avait été son gouverneur.

Quant à ses domaines alsaciens, il en abandonna la gestion directe à son fils (Louis IX), qui justifia pleinement la confiance que le prince mettait en lui.

Quatre années après sa dernière entrevue avec le chef de l'empire, Louis (VIII) mourut presque subitement (le 17 octobre 1768), à Darmstadt, au moment où il venait de prendre congé de deux de ses petites-filles.[1]

Louis IX (landgrave de 1769 à 1790) avait passé plusieurs années de sa jeunesse dans la petite ville de Bouxwiller; puis il avait littéralement créé, dans une solitude des Vosges du Palatinat, la résidence de Pirmasenz. C'est de là qu'il expédiait avec promptitude, avec un exquis sentiment d'équité, avec un laconisme qui devint proverbial, les affaires de la principauté de Lichtenberg. Dans cette capitale improvisée, il vivait, entouré d'un bataillon superbe de seize cents gardes de haute stature, et d'un corps de hussards, qu'il faisait manœuvrer avec une précision étonnante, au dire de tous les contemporains compétents[2]. Avec ces tendances, il devait être un admirateur enthousiaste de Fréderic le Grand; aussi se mit-il à son service (de 1743 à 1757), et il ne le quitta, pendant la guerre de sept ans, que sur les injonctions formelles de son père. Fils et sujet obéissant, il sacrifia ses goûts personnels à la raison d'État et à des devoirs de vasselage nettement définis, puisqu'après la paix de Ryswick, les comtes de Hanau avaient librement reconnu la suzeraineté de la France, et que deux fois déjà (1717 et 1736), le roi leur avait donné l'investiture des fiefs qui relevaient autrefois de l'évêché de Metz.[3]

1. Teuthorn. Histoire de Hesse. *Ausführliche Geschichte der Hessen.* Bodenkopf. 1789. Onze vol. in-8°. T. XI *passim*, p. 1-169.

2. De Türckheim. Histoire généalogique de la maison souveraine de Hesse. T. II, *passim.*

3. Le landgrave Louis IX eut néanmoins, comme prince héréditaire, de vives discussions avec l'évêque de Metz, qui ne renonçait pas à ses pré-

Cette abnégation, jointe à son incontestable capacité militaire, lui valut au service d'Autriche le grade de lieutenant-général d'artillerie, celui de feldmaréchal au service de Russie, et le commandement de deux régiments français (celui de Royal-Allemand cavalerie et celui de Darmstadt.)

A ne voir que la surface des choses, ce goût pour les exercices militaires, qui touchait, dans l'organisation de la garnison de Pirmasenz, à la pédanterie prussienne, on serait tenté de penser que le prince Louis (IX) de Darmstadt n'était que l'imitateur d'un grand modèle, et l'un de ces princes allemands qui dévoraient les meilleures ressources de leur trésor dans les parades et les manœuvres. L'erreur de ce jugement précipité serait radicale; Louis IX s'entendait parfaitement en matière de finances; il administrait avec une sage économie les revenus de ses domaines, donnait des soins particuliers à l'agriculture, et partageait ou faisait défricher lui-même les terrains vagues. D'excellentes routes reliaient les centres de ses possessions; les chemins vicinaux étaient nombreux, et sur ces routes, sur ces chemins, circulaient les produits d'une culture surabondante, et d'une exploitation minière, germe des beaux établissements qui alimentent aujourd'hui la population de ces districts.

Bienveillant, affectueux, d'une politesse toute française, le prince de Darmstadt n'était ni faible, ni dominé par sa petite cour; si des domaines considérables lui étaient échus en

tentions, et avait accordé l'investiture des fiefs de Bouxwiller, d'Ingwiller, d'Ochsenstein, aux ducs de Fleury et de Saint-Simon. Il fallut l'intervention directe de la couronne de France pour y mettre un terme. En vain l'évêque de Metz voulut-il s'appuyer de l'exemple de l'évêque de Strasbourg, qui avait, sous la suzeraineté française, conservé sa cour féodale. Le cas était différent; l'article 70 du traité de Munster cédait à la France, sans clauses, l'évêché de Metz, tandis que l'article 87 du même traité réservait à l'évêque de Strasbourg son immédiateté, comme prince de l'Empire germanique.

partage, il aurait sans aucun doute fait preuve de talents de gouvernement, qui n'ont point trouvé à se déployer dans une sphère modeste, et sous la surveillance nécessairement ombrageuse du gouvernement français.

Louis IX mourut, le 6 août 1790, à l'âge de 71 ans, au moment où la Révolution française marchait déjà, enseignes déployées, à tel point que son successeur, le landgrave Louis X n'eut guère d'autre souci que de prendre des mesures de conservation préventive, en évacuant d'un sol ébranlé ce qui pouvait encore être sauvé.

Ainsi Louis IX était mort en temps opportun; il semble qu'il y aurait eu désaccord dans cette longue carrière, qui ouvre avec le XVIIIe siècle, et finit pour ainsi dire avec lui, si les terreurs de 1793 avaient projeté leur ombre sur une existence si pleine et si heureuse.

Le prince hessois avait eu, comme père de famille, des satisfactions bien grandes. Il avait épousé, en août 1741, une princesse palatine de Deux-Ponts, dont l'esprit énergique et cultivé se trouvait à l'unisson de celui de son mari. De quatre filles, issues de cette union heureuse, l'une avait épousé le roi Fréderic-Guillaume II de Prusse; une seconde le prince Charles-Louis de Bade; une troisième, Wilhelmine, devint l'épouse de Paul Ier de Russie, et mère des empereurs Alexandre et Nicolas; enfin Louise, la perle de la famille, épousa Charles-Auguste, duc de Saxe-Weimar, l'ami, le protecteur de Schiller et de Gœthe. Que la philosophie chrétienne insiste sur le néant des grandeurs, elle est dans son incontestable droit; mais l'historien manquerait à son devoir en ne faisant point ressortir les succès mérités et la situation prospère d'une famille de princes modestes, qui arrive par une attitude simple, à la fois honnête et habile, à conquérir un rang considérable, à placer quelques-uns de ses rejetons sur des trônes, et à conquérir pour l'une de ses filles une

gloire plus grande encore, celle d'avoir posé sur le front du génie ses premières couronnes.

Au moment où Louis X succédait à son père, les possessions de Hanau-Lichtenberg renfermaient en Alsace une population d'environ 90,000 habitants, et donnaient un revenu de près d'un million de livres.

La régence qui siégeait à Bouxwiller dirigeait les affaires des bailliages alsaciens; elle était formée d'un président et de six conseillers (les uns conseillers privés, les autres conseillers de régence), d'un secrétaire, d'un conseiller archiviste, d'un procureur fiscal, de plusieurs buralistes, avec l'appendice inévitable d'un huissier et d'un sergent. Neuf avocats étaient attachés au conseil.

Mais indépendamment de cette petite préfecture locale, qui réunissait à ses pouvoirs administratifs des pouvoirs judiciaires, trois autres corps siégeaient à ses côtés, sous le titre de « Chambres des fiefs, des comptes et des eaux et forêts. » Le personnel des fonctionnaires et des employés de la chambre féodale était le même que celui du conseil de régence; mais les deux autres chambres avaient une organisation spéciale, conforme à la nature du travail qui se faisait dans leurs bureaux. Un directeur, des assesseurs, un receveur général, des réviseurs de comptes, des buralistes, un garde général des forêts, complétaient cette organisation, dont les rouages fonctionnaient avec beaucoup de précision.

Que l'on ajoute à ce personnel celui du consistoire général, de l'instruction publique, etc., etc., et l'on se trouvera en face d'un mouvement assez considérable, hors de proportion peut-être avec l'exiguïté des domaines. Lorsque la cour du prince héréditaire habitait le château, Bouxwiller ressemblait à ces petites résidences princières de l'Allemagne, dont la confédération germanique conserve encore

de nos jours quelques traces, et qui répandaient, dans un espace étroit, une vie quelquefois factice. Quant à la principauté de Hanau-Lichtenberg, elle échappe, je l'ai déjà dit, à cette critique; la situation prospère de l'agriculture autour de ses villages alsaciens portait bon témoignage en faveur de ce petit gouvernement patriarcal. Les beaux jardins, l'orangerie[1], les volières, les fontaines, n'étaient point entretenues aux dépens des campagnards; une comptabilité parfaitement réglée permettait de voir clair dans les finances, et de ne point manger le fonds avec le revenu.

A Strasbourg, ces princes avaient fait construire vers 1740, le bel hôtel de Darmstadt; ils y résidaient, lorsque les devoirs de leur charge de colonels au service de France les appelaient au chef-lieu de l'Alsace. C'est de là que sortit le prince Louis (X), lorsque à la tête de son régiment, il vint rétablir l'ordre à l'hôtel de ville envahi le 21 juillet 1789 par une bande de pillards et de démolisseurs.

Il ne devait pas jouir longtemps du succès de ses efforts loyaux. Les temps de la vieille monarchie étaient accomplis, et le prince de Hesse-Darmstadt ne subit que la loi de la destinée, en quittant le territoire français passagèrement livré à l'anarchie.

Au nombre des fonctionnaires de Hanau qui n'émigrèrent point, se trouvait le receveur du bailliage de Wolfisheim. Cet agent comptable demeurait à Strasbourg même; il avait le titre et le rang de conseiller, et paraît avoir conservé pour son ancien maître un attachement que les lois révolutionnaires ne parvinrent point à ébranler. Henri Rausch fut accusé, en décembre 1793, d'avoir entretenu une correspondance avec le landgrave de Hesse, et d'avoir fait passer des fonds en Allemagne.

1. Les orangers de Bouxwiller ont été transportés, après la terreur, à Strasbourg, où ils font l'ornement de l'orangerie Joséphine.

L'inculpation était peut-être fondée; le receveur de Wolfisheim restait sans doute dépositaire des dernières rentrées. Ce crime fut puni de mort. Henri Rausch tomba l'une des premières victimes de la terreur à Strasbourg, et paya de sa tête une généreuse imprudence, qui, s'il avait atteint des temps plus heureux, lui aurait valu une couronne civique.

Au moment où son procès s'instruisait, les églises venaient d'être fermées; tous les pasteurs cependant n'étaient pas encore emprisonnés; l'un d'eux prêta son assistance au condamné, qui voulait, au milieu d'une société sceptique et désorganisée, mourir dans la foi de ses pères.

Le landgrave Louis, pendant ce temps, avait fourni son contingent de troupes au siége de Mayence, et chaudement épousé la cause de la monarchie proscrite. Lorsqu'arrivèrent les temps réparateurs de l'époque consulaire, il réclama une indemnité pour la perte de ses domaines alsaciens et de ceux de l'Ortenau, et obtint, le 25 février 1805, plusieurs bailliages mayençais, les restes de l'évêché de Worms et le duché de Westphalie, qui, depuis la dépossession de Henri le Lion, avait fait partie de l'archevêché de Cologne.

Entré dans la confédération du Rhin et placé sous l'égide de Napoléon Ier, il fut fait grand-duc de Hesse avec les honneurs royaux (1er août 1809), et prit le nom de Louis Ier.[1]

IV. Le fonds de Hanau-Lichtenberg dans les archives du Bas-Rhin.

Ces données historiques sur la maison de *Hanau-Lichtenberg* sont en partie contenues dans le fonds qui, dans les archives départementales du Bas-Rhin, porte ce titre; mais

1. Le grand-duc actuel de Hesse Louis III est le petit-fils de Louis Ier. Il règne depuis 1843

elles pourraient, à la rigueur, se reconstruire à l'aide de documents déjà imprimés ou des récits déjà publiés[1].... Quels sont les éléments nouveaux que les titres du dépôt départemental peuvent fournir à l'histoire religieuse, civile et administrative de la seigneurie de Hanau-Lichtenberg? J'essayerai de l'indiquer en quelques pages, de caractériser d'une manière succincte les parties principales de cette vaste collection, que j'ai fait connaître pour la première fois dans un rapport adressé, en 1849, au préfet du Bas-Rhin. Essayer d'aborder, dans cette revue rapide, les détails de 160,000 pièces de toute nature qui forment le fonds de Hanau-Lichtenberg, serait une œuvre dérisoire, où l'ennui des redites et des affaires minimes ne serait point compensé par l'utilité du résultat. Je ne puis effleurer ici que des têtes de chapitre.[2]

Le fonds est classé par bailliages, qui tous, même ceux d'outre-Rhin et du Palatinat, sont représentés par des titres nombreux. Les affaires qui concernent l'ensemble de la seigneurie, ou quelques bailliages simultanément, suivent dans une rubrique spéciale; un millier de volumes de comptes clôt la collection.

Le caractère général, uniforme, de toutes ces liasses, de tous ces parchemins, de tous ces volumes, c'est d'embrasser, dans sa totalité, la vie d'une fraction de province; les titres de propriété s'y reproduisent sous toutes les formes; les constitutions de rente, qui remontent au XIVe et même

1. Un ouvrage capital sur la matière, d'un auteur anonyme, est intitulé: *Geographische Beschreibung der Grafschaft Hanau-Munzenberg und Geschichte der ehemals regierenden Herren und Grafen zu Hanau überhaupt, mit den daher entstandenen Münzenbergischen und Lichtenbergischen Linien, nebst einer neuen Landkarte und Geschlechtstafel.* Hanau, 1782. 1 vol. in-8°.

2. L'inventaire du fonds, que j'ai refait et complété en 1857, comprend quatre-vingt cahiers in-folio, chacun d'environ 20 pages.

au XIIIe siècle, remplissent le plus d'espace; les ventes et les échanges, les donations et les actes testamentaires, les emphytéoses et les baux, les obligations et les créances, les pièces de procédure et les transactions, les dossiers qui concernent les travaux publics, les édifices et les routes, les fleuves et les cours d'eau pullulent, et dans les actes civils de toute nature dominent les noms des seigneurs de Lichtenberg eux-mêmes; mais autour d'eux se groupent les noms des seigneurs laïques et ecclésiastiques, des corporations civiles et religieuses de l'Alsace, de la Lorraine, du Palatinat, de Bade, de Wurtemberg et de Hesse, et leur font, incidemment, au milieu de ce dédale d'affaires civiles, un cortége vraiment historique. Je ne parle des « vilains » que pour mémoire, quoique les noms les plus obscurs, lorsqu'ils remontent à quelques siècles de distance, aient aussi une valeur relative, et constituent, pour une province, des espèces d'annales domestiques, que l'outrecuidante ignorance peut seule couvrir de dédain. A l'aide de ces documents de Hanau-Lichtenberg, on pourrait reconstruire, pour beaucoup de villages de l'Alsace moyenne, de petites notices spéciales, qui auraient, pour chaque clocher, l'incontestable mérite de montrer que, dans chaque petit groupe communal s'agitaient, à toutes les époques, des passions, preuve de vie et de fécondité; que, sur le point le plus imperceptible du territoire, il existait de modestes travailleurs, qui acquéraient lentement, péniblement, qui défendaient ce qu'ils avaient acquis, et se trouvaient en relations régulières et multiples avec des hommes d'épée ou des magistrats, avec des prêtres et des couvents. En lisant avec attention ces actes passés devant le prévôt, le bourguemestre et ses assesseurs, en parcourant les nombreux règlements municipaux, on arrive à reconstruire, par la pensée, cette organisation primitive de nos munici-

palités, si longtemps ignorée des historiens, prônée outre mesure peut-être par les modernes, mais, en tout cas, source féconde d'aperçus nouveaux sur la vie de nos ancêtres les plus obscurs.

Je prends, pour expliquer ma pensée, un genre de propriété spéciale, les moulins et les usines. Les cours d'eau et les petites rivières qui traversent les divers bailliages de Hanau-Lichtenberg sont nombreux; la Zorn, la Zinsel, le Sauerbach, le Selzbach, la Mussig, arrosent ces domaines, et chacun de ces courants est utilisé par ces établissements qui préparent la nourriture première de nos populations, ou qui contribuent à mettre en œuvre les richesses minérales du sol. Dans les liasses du fonds de Hanau-Lichtenberg, chaque moulin a son histoire domestique — je l'ai déjà fait remarquer dans mon rapport de 1849 — histoire qui remonte quelquefois très-haut, et qui se traduit en emphytéoses ou baux, en discussions des meuniers avec les seigneurs et les communes, en correspondances ou rapports de fonctionnaires et d'hommes d'affaires, en questions d'intérêts quotidiens, qui ouvrent des échappées de vue sur l'existence publique et privée des habitants. Ce sont des perles qu'il faut découvrir dans des matériaux intimes et diffus; mais les vrais résultats de l'érudition ne s'acquièrent partout qu'au prix de beaucoup de travail.

Parmi les villages, je prends celui de *Geudertheim*, qui a eu, pendant toute la durée du moyen âge, et même pendant les derniers siècles avant la révolution, le triste sort d'être partagé, comme la plupart des communes alsaciennes, entre plusieurs seigneurs. Mais ce fractionnement même devient, dans nos archives, la source d'une grande variété. Les actes relatifs à la copropriété de Geudertheim remplissent plusieurs liasses, et font passer sous les yeux de l'explorateur la famille d'Ochsenstein, qui acquiert, au

XIIIe siècle, le village des mains des Gougenheim ; puis les Rathsamhausen, les Müllenheim, les Linange et les Lichtenberg eux-mêmes, qui arrivent à acquérir, par cession volontaire des Linange, une partie des villages après leur lutte avec cette dernière famille (1452). Plus tard, vient le tour des Ramstein, auxquels les Lichtenberg revendent leur part ; puis celle d'Emmerich Ritter, de ce receveur général de la préfecture de Haguenau, qui remplit de son nom les titres de la landvogtei[1]. Ritter acquiert une partie de Geudertheim des mains des Ramstein, et reprend, en 1490, à ce sujet, des engagements vis-à-vis des deux gendres du comte Louis de Lichtenberg.

Au commencement du XVIe siècle, l'empereur Maximilien Ier, seigneur de la moitié du village, annonce son intention de la céder à son secrétaire, Matthieu Wurm, de Geudertheim ; de là, un litige de ce nouveau co-seigneur avec René, comte de Deux-Ponts-Bitche (1528) ; des émeutes villageoises, suscitées par Isaac Wurm (1571), et l'emprisonnement de ce perturbateur de l'ordre public ; enfin, aux XVIIe et XVIIIe siècles, des litiges incessants entre Hanau-Lichtenberg et les Gottesheim, qui entrent, à leur tour, dans le condominium de ce riche village.

Le moulin de Geudertheim possède des annales du XIIIe au XVIIIe siècle[2]. Des affaires de cours d'eau, de droit de cabaret et de mouture se rattachent à son exploitation. Les habitants du village figurent dans plus d'un acte de propriété ; quelques-uns d'entre eux — c'est la très-petite minorité — inscrivent leurs noms dans les dossiers criminels de la localité ; des investitures impériales, accordées aux

1. Voir mon rapport sur la préfecture de Haguenau. Session du Conseil général de 1856.

2. Le nom de Rodolphe de Habsbourg est consigné dans l'acte le plus ancien.

Gottesheim, attestent le droit de *bluthann*, ou de vie et de mort, sur les malfaiteurs.

Dans ce même bailliage de Brumath, où Geudertheim est situé, il n'y a presque point de communes dont les titres ne remontent au moins au XVe siècle. Pour Brumath même, les nombreux actes d'engagement et de rachat qui s'en suivent, mettent en relief l'instabilité de ces seigneuries. A partir de 1321, les Lichtenberg donnent successivement, à titre de gage, Brumath le château et la bourgade aux sieurs de Fénétranges, aux Bock, aux Linange, aux Zorn, aux Windeck, aux Fegersheim.

Enfin, les charges et les corvées, les obligations, les réclamations de toute nature, les marchés et leur privilége, forment, à la suite des communes isolées, une série de liasses, qui se reproduisent, sinon identiques, du moins analogues dans les autres bailliages.

Si les usines, les hameaux, les villages ont leur place marquée dans la collection archivale du Bas-Rhin, il est bien entendu que les bourgades, les villes, et surtout les châteaux, ne sont point privés de titres qui constatent leur origine, et leurs destinées diverses, heureuses ou malheureuses. Les demeures seigneuriales surtout, qu'elles soient sur la montagne ou dans la plaine, apparaissent — je ne dirai pas toutes, mais plusieurs d'entre elles — tantôt comme objet de transaction ou de construction, tantôt comme des localités où se concluent des traités castrenses. Aux noms de Reichshoffen et de Windeck, de Geroldseck et d'Ochsenstein, de Hatten et de Niederrœdern, de Brumath et de Bouxwiller, se rattachent ou de longues séries d'investitures, de lettres reversales, de pactes de famille, de conventions publiques, ou de simples affaires, des détails d'administration et de comptabilité.[1]

1. Le château de Lichtenberg, malheureusement, est mal partagé dans ces liasses : les données sur le compte de cet édifice sont presque nulles.

Un genre de propriété qui apparaît plus nombreux que tous les autres, c'est la propriété forestière. Beaucoup plus étendue avant la révolution que de nos jours, les forêts appartenant à Hanau-Lichtenberg sont l'objet de nombreuses procédures que la seigneurie soutient contre les communes ou contre des seigneuries voisines. Le Viergemeindewald (forêt des quatre communes de Dossenheim, Saint-Jean-des-Choux, Ernolsheim, Monswiller), la forêt de Herrenstein, l'Aspruch, les forêts de Haguenau et de Brumath, deviennent, pour l'affouage, la chasse, la pêche dans les étangs et les ruisseaux, le champ illimité où se débattent des intérêts plus ou moins graves, souvent à l'aide de documents historiques anciens.

Pour les questions d'histoire générale, c'est invariablement la guerre de trente ans qui occupe la première place avec son inévitable cortége de massacre et de misère. Les pièces de la plupart des bailliages confirment les faits déjà connus de cette effroyable période, ou contribuent à en varier les scènes ruineuses et les désolants tableaux[1]. Deux siècles auparavant, la guerre des Armagnacs, aussi funeste que celle de trente ans, mais sur un rayon moins étendu, laisse aussi quelques traces dans les titres des fonds de Hanau[2]. La Réforme, au contraire, n'y apparaît que très-incidemment; ce n'est point ici que l'on pourrait en suivre l'établissement et les progrès.

Quelques individualités déjà connues se dessinent dans ce dédale de papiers. Dans le bailliage de Wœrth, plus d'un rapport est écrit de la main de l'historiographe Herzog; plus d'une lettre que ce fonctionnaire adresse à ses maîtres,

1. J'ai cité, dans mon rapport de 1849, les chiffres qui constatent la ruine et le dépeuplement de certains villages, d'Ernolsheim, par exemple, où il ne restait que huit à dix habitants.

2. Par exemple, dans les titres du bailliage de Westhoffen.

Philippe V et Jean Reinhard, porte sa signature. Il acquiert des maisons et des terrains, soit de ses propres deniers, soit de la munificence de la seigneurie ; quelquefois on entrevoit des dissentiments entre elle et lui, preuve de l'indépendance de son caractère; d'autres fois il est délégué par le comte auprès d'autres seigneurs, amis ou antagonistes. C'est ainsi qu'il prend part, vers la fin du XVIe siècle, aux conférences de Strasbourg, où l'on discutait avec les copropriétaires de la Marche de Marmoutier des questions de juridiction très-complexes.

Cette Mark ou Marche de Marmoutier, patrimoine primitif du monastère du même nom, occupe, dans les papiers de Hanau-Lichtenberg, l'un des premiers rangs, quoique les comtes, loin d'en être les seigneurs uniques, partageassent avec six ou sept autres « puissances » ce domaine historique, ancien fief de l'évêché de Metz [1]. Les noms de plusieurs évêques de Metz et de Strasbourg, de quelques abbés-prélats de Marmoutier, de plusieurs dynastes alsaciens, lorrains et allemands (de la Petite-Pierre, de Ribeaupierre, de Fleckenstein, de Wangen, de Wurtemberg), se rattachent aux engagements, aux négociations, aux litiges, aux traités, auxquels donne lieu le condominium de la Marche ou sa transmission morcelée. A première vue, le chaos de ces rapports multiples engendre le découragement et trouble la vue ; peu à peu, cependant, on arrive, par l'analyse consciencieuse des pièces, à dégager, à juxtaposer, à comprendre ces intérêts croisés, à bénir surtout la simplification moderne. A ce point de vue, la correspondance des divers seigneurs, la nomination des fonctionnaires (baillis, directeurs de bâtiments, châtelains ou employés inférieurs), est loin d'être

1. C'est au XVIe siècle qu'une partie de la Marche de Marmoutier arrive avec la seigneurie d'Oelsenstein aux Hanau-Lichtenberg des mains des comtes de Deux-Ponts-Bitche, qui l'avaient acquise par mariage en 1485.

sans valeur. Dans ces conflits du XVIe siècle surgissent les noms de l'abbé Giselbert, de l'évêque Jean de Manderscheid, d'Égenolphe de Ribeaupierre, de Philippe de Hanau-Lichtenberg, et celui de Bernard Herzog, qui, simple secrétaire des conférences de 1575, ne se doutait point que son nom, maintenant acquis à la science, offrirait un jour autant et plus d'attrait que les noms des grands seigneurs, dont il était alors le très-humble sujet.

La vallée de Reichshoffen ou le bailliage de Niederbronn, quoique ce ne fût qu'une propriété temporaire (de 1570 à 1707) des Hanau-Lichtenberg, attire aussi l'attention à raison de la ville aux eaux thermales, qui en était le chef-lieu. L'ammodiation de la maison des bains, l'accueil à faire aux membres de la famille seigneuriale ou à d'autres personnages hauts placés, forment le sujet de quelques rapports de baillis. Dans le voisinage immédiat de cette remarquable localité, le Jægerthal et ses usines qui n'avaient pris, sous les comtes de Hanau, qu'un développement modeste, présentent, dans les diverses phases de leur exploitation première, un genre d'attrait que n'ont pas d'autres papiers de cette collection.

Le château et la ville de Reichshoffen, indépendamment des « paix castrenses » conclues dans leur enceintes, offrent une correspondance variée de la seigneurie avec les électeurs palatins, les évêques et le grand chapitre de Strasbourg, avec le margrave Jean-George de Brandebourg, administrateur protestant de l'évêché pendant les trente années de scission confessionnelle, qui forment la clôture du XVIe siècle dans l'histoire de Strasbourg.

Dans cette ville, la maison de Hesse-Darmstadt, héritière de Hanau, possédait, on le sait, plusieurs immeubles. L'acquisition de quelques maisons attenant à l'hôtel de Darmstadt (la mairie actuelle) est constatée par des docu-

ments authentiques; mais il n'existe, dans notre vaste collection, aucun titre sur la reconstruction de cette demeure vraiment princière, qui occupe l'emplacement de l'hôtel des Ochsenstein, riche en souvenirs du moyen âge. Je m'arrête, pour ne point tomber dans une sèche nomenclature de titres, et laisser entrevoir au lecteur, à l'aide de ces données, le genre d'intérêt qui peut se rattacher à ces débris des archives de Hesse-Darmstadt.

MUNZENBERG. MDCLXIII.

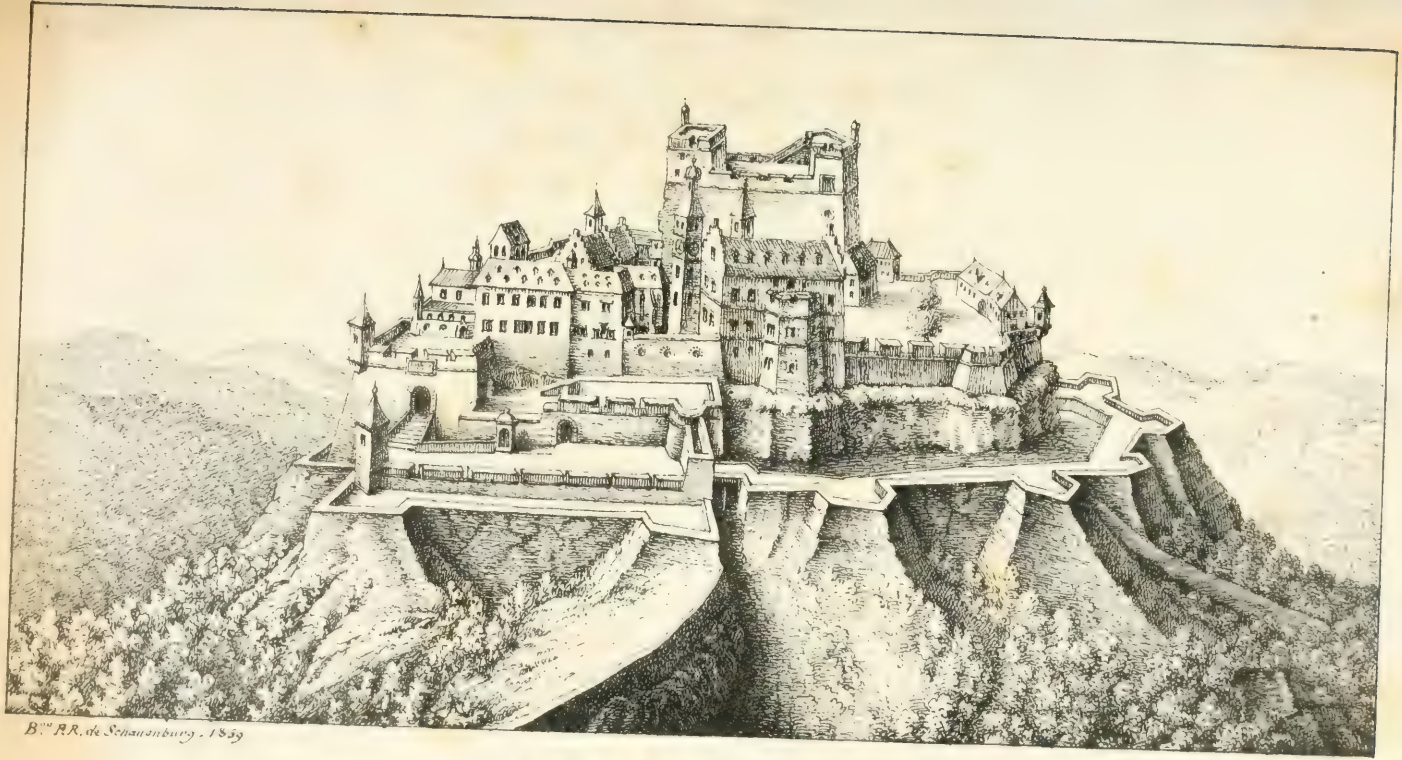

B.n R.R. de Schauenburg. 1859

LICHTENBERG. MDCLXIII.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

I.

Conradus dei gratia argentinensis ecclesie humilis minister. omnibus ecclesie dei prelatis abbatibus prepositis decanis plebanis et eorum vicariis. salutem et fraternam in domino dilectionem. Quanta reverentia excolendus sit locus argentinensis ecclesie in qua memoria beate dei genitricis veneratur et colitur. dilectioni vestre notum fore non ambigimus. Hec enim spiritalis (sic) *mater vestra salutem vobis corporis et anime per baptismi mysterium et consecrationem sancti crismatis et sacrati olei jugiter administrat. Hec etiam facit judicium omnibus injuriam patientibus. tutelam rerum et corporum conferens omnibus ad se confugientibus. Preterea quam sumptuoso et laborioso opere ipsa ecclesia in meliorem statum reedificetur notum esse omnibus ipsum locum frequentantibus. Ad quod perficiendum quando urbanorum nostrorum manus non sufficiunt. a vobis tanquam a piis filiis. mater vestra argentinensis ecclesia auxilium dulci petit affectu. Unde vestram rogamus fraternitatem et in remissionem peccatorum vobis injungimus. quatinus latores presentium cum testimonio sigilli nostri ad vos venientes benigne recipiatis. et in quantum potestis hilariter eis assistatis. ut per eos nobis et fratribus et urbanis nostris. boni odoris fama de vobis renuncietur et vestre benivolentie et largitatis munera collaudentur. Subjectos quoque vestros instanter ammoneatis. ut hanc primam hujus ecclesie petitionem. benigne suscipiant. et ad perficiendam domum beate dei genetricis. dona et oblationes suas hilariter tribuant. ut ipsa eis domum eternam in celis preparare dignetur. Omnibus ergo qui dona et oblationes suas ad opus jam dictum contulerint. per gratiam spiritus sancti et auctoritatem beate Marie indulgentiam a domino peccatorum suorum optamus. et omnium bonorum que infra ambitum argentinensis civitatis. tam in missis quam in diurnis et nocturnis horis fiunt communionem eis damus. Si qui vero quod absit latores presentium impedire vel molestare presumpserint. offensam dei et nostram graviter se incurrisse sciant. et insuper intolleratibilem beate dei genitricis vindictam. et hic et in futuro recipient. Qui vero aliquod supplementum jam dicte ecclesie contulerint. centuplam mercedem ab ipsa beata virgine et a filio suo recipient. Prestante domino nostro. Amen.*

Traduction.

Conrad, par la grâce de Dieu, humble ministre de l'église de Strasbourg, à tous les prélats, abbés, prévôts, doyens, curés de l'Église de Dieu, et à leurs vicaires, salut et amour fraternel dans le Seigneur. Vous savez de quelle vénération on doit entourer le lieu sur lequel est sise l'église de Strasbourg, où la mémoire de la sainte mère de Dieu est cultivée et vénérée. Votre charité connue ne nous permet point d'en douter; car cette bonne mère spirituelle vous procure abondamment le salut du corps et celui de l'âme par le mystère du baptême, par la consécration du saint chrême et de l'huile sainte; elle rend aussi justice à quiconque souffre une injure, puisqu'elle couvre de sa protection les corps et biens de quiconque cherche auprès d'elle un asile. En outre, combien de frais et quels labeurs sont nécessaires pour réédifier cette église dans un meilleur état, personne ne l'ignore de tous ceux qui fréquentent ce lieu saint. Pour terminer cette œuvre, puisque les mains de nos habitants urbains ne suffisent plus, c'est à vous, comme à de pieux enfants, que votre mère l'Église de Strasbourg demande affectueusement aide et assistance. C'est pourquoi nous prions votre fraternité, et lui enjoignons pour la rémission de vos péchés, en tant que les porteurs de ces lettres se présenteront à vous avec le témoignage de notre scel, que vous les receviez bénignement, et leur veniez en aide de bon cœur, afin que par eux nous arrive et à nos frères et habitants de notre ville le parfum de votre bonne renommée, et aussi que les œuvres de votre largesse et de votre bienveillance soient proclamées. Avertissez instamment ceux que vous dirigez qu'ils accueillent *cette première pétition* de notre église, et contribuent de bon cœur, par dons et offrandes, à terminer la demeure de la Sainte-Mère de Dieu, laquelle à son tour daignera leur préparer dans les cieux une habitation éternelle. Pour tous ceux donc, qui auront contribué par dons et offrandes à l'œuvre susdite, nous sollicitons l'indulgence du Très-Haut pour leurs péchés, au nom de la sainte vierge Marie et par la grâce du Saint-Esprit; et les rendons participants au mérite de toutes les bonnes œuvres, qui s'accomplissent dans l'enceinte de cette ville de Strasbourg, tant messes, que prières diurnes et nocturnes. Mais si quelques-uns, ce qui à Dieu ne plaise, osaient molester ou empêcher les porteurs des présentes, qu'ils sachent avoir gravement offensé Dieu et notre épiscopat, et avoir encouru de plus, ici-bas et à l'avenir, la redoutable vengeance de la bienheureuse mère de Dieu. Mais ceux qui auront déjà contribué par quelque secours à la construction de ladite église, Dieu aidant, ils recevront leur récompense au centuple des mains de la bienheureuse Vierge elle-même, et de celles de son Fils. Ainsi soit-il.

II.

Waldemarus, Dei gracia Brandeburgensis et Lusacie Marchio, universis Christi fidelibus ad quos presentes pervenerint, salutem et credere subnotatis. Dignum et convenicus arbitramur ut que Regalis dignitas dignis personis seu locis donationis vel gracie impartiri decreverit, nostre et collegarum nostrorum voluntates et consensus beneplacito fulciantur. Cum itaque serenissimus dominus noster dominus Henricus, Electus in Romanorum Regem pie consideratis meritis et obsequiis quibus Reverendus Pater dominus Johannes Argentinensis Episcopus Romano non absque laboribus et expensis multipliciter servivit Imperio, et ut inantea ad beneplacita Regia peremptioribus assurgat affectibus et ad Imperii procurandos profectus strictius astringatur, quandam permutacionem de opido sive villa Mollesheim et de villis Matziche, Hermoltzheim et Wege, Argentinensis dyocesis, necnon de castro Nunburg sito in Briscowe prope Eynstat Constanciensis dyocesis nomine Romani Imperii, cum eodem Episcopo, et ecclesie Argentinensis fecerit, ad oppidum Mullenhusen Basiliensis dyocesis et medietatem ville Wasselenheim site prope Cronenberg Argentinensis dyocesis cum universis eorundem bonorum attinentiis hinc et inde cumque ex amplioris dono gracie Judæos habitantes in opidis Rynowe et Mollesheim Argentinensis dyocesis, necnon in Rubiaco et Sultz Basiliensis dyocesis predicte Argentinensi ecclesie donaverit ac providerit eidem ecclesie Argentinensi ne homines ministeriales aut incole opidorum et villarum ipsius ecclesie recipiantur ad aliqua loca pro civibus seu burgensibus qui Phalburger vulgariter nuncupantur. Nos predicti Argentinensis episcopi et ecclesie sue commodis quantum ad nos pertinet salubriter providere cupientes permutacionem, donacionem ac provisionem hujusmodi per ipsum dominum Henricum in Romanum regem electum de consilio nostro recognoscimus esse factas prout in litteris suis Regalibus super eo confectis et traditis exprimitur et lucide continetur. Et ad omnia premissa consensum nostrum expressum et benevolum adhibemus. In cujus rei testimonium presentes litteras sigillo nostro jussimus communiri. Datum in Frankenfurt quarto Kalendas Decembris anno Domini millesimo trecentesimo octavo (1308, 28 novembre).

Traduction.

Waldemar, par la grâce de Dieu, margrave de Brandebourg et de Lusace, à tous les fidèles en Christ auxquels parviendront les présentes, salut et prière d'ajouter foi à ce qui suit : Nous jugeons digne et convenable d'appuyer du bon plaisir de notre volonté et de notre consente-

ment, ainsi que de celui de nos collègues, les donations et grâces dont la Majesté Royale a décidé de faire largesse à des personnes et à des localités éminentes. Or donc, puisque notre très-illustre seigneur Henri, élu roi des Romains, après avoir pris en pieuse considération les mérites et services infinis que le révérend Père le seigneur Jean, évêque de Strasbourg a rendus à l'Empire romain non sans peine et dépense, et afin de l'encourager à exécuter dorénavant avec plus d'ardeur et d'empressement encore les décrets royaux, et afin de l'attacher par des liens plus étroits aux intérêts de l'Empire, a ratifié certaine permutation faite au nom de l'Empire romain avec le même évêque et avec l'église de Strasbourg, savoir : des villages de Mutzig, Hermolsheim, Wege, sis dans le diocèse de Strasbourg et du château de Neunbourg, situé dans le Brisgau, près d'Eynstat, du diocèse de Constance, contre la ville de Mullenhusen (Mulhouse), dans le diocèse de Bâle, et contre la moitié du village de Wasselenheim (Wasselonne), sis près de Cronenberg, dans le diocèse de Strasbourg, avec tous les biens qui en dépendent, de ci et de là, et comme, par bienveillance et grâce plus grande encore, (notre dit seigneur) a donné à la susdite église de Strasbourg les juifs habitant la ville de Rynowe (Rhinau) et de Molsheim, dans le diocèse de Strasbourg, et Rouffach et Sultz, dans le diocèse de Bâle, et comme il a, en faveur de la même église de Strasbourg, fait défense qu'on reçût, en d'autres lieux, comme citoyens ou comme bourgeois de la classe de ceux vulgairement nommés *Phalburger*, les ministériaux ou les habitants des villes et villages de ladite église ;

Nous, désirant, pour notre part, pourvoir efficacement aux intérêts dudit évêque et de son église, avons reconnu que lesdites permutation, donation et défense ont été faites par notre seigneur Henri, élu roi des Romains, selon le texte et le contenu lucide des lettres royales, rédigées à ce sujet. Et à tout ce que dessus avons donné, de notre plein gré, notre consentement explicite. En foi de quoi avons prescrit d'apposer notre scel aux lettres présentes. Donné à Francfort, le 4e jour des Kalendes de décembre l'an de grâce mil trois cent huit (28 novembre 1308).

III.

Karolus quartus divina favente clementia Romanorum Imperator semper augustus et Bavie Rex. Venerabili Iohanni Argentinensis Episcopo, principi consanguineo et devoto suo dilecto gratiam suam et omne bonum. Sicut virtuosis ac pis operibus operam libenter impartimur accomodam, sic et in sacris locis in quibus ad preces humilium beneficia gratis prestat altissimus, tranquillitatem et quietem libenter providet nostra serenitas opportunam, ut tanto simus alacrius operam

bonorum participes, quanto dulcius viri contemplacioni vacantes, nostro suffulti suffragio, mundanorum strepitum sic sunt expertes; quia igitur, sicuti de certo didicimus, oportunitate captata, sepius ad monasterium de Parys, ordinis cysterciensis, Basiliensis diocesis, ex causa devotionis et amore contemplacionis accedere consuevisti, et id imposterum ex causa simili desideras visitare, cupientes ut idem monasterium ejusque persone, quod et quas grato in Christo domino favore prosequimur, pro tua presentia, uberiori pace, comodo et quiete letentur, et in ordinatus aliorum accessus, interim conquiescat volumus et imperiali edicto statuimus in hiis scriptis, ut quotiescumque ac quandocunque in eodem monasterio remorari contigerit, a die tui accessus, usque dum abinde discesseris, non liceat alicui Principi, Comiti, Baroni, vel alteri cujuscumque gradus, dignitatis vel condicionis existat, dictum monasterium introire, vel ipsum aut officiales et personas ejusdem nocturnis hospitacionibus aut quibuscumque vexacionibus, fatigis vel sumptibus onerare, sed idem monasterium, officiales pariter et persone, pro tua presencia, omni illa libertate fruantur, qua in nostre majestatis presencia potirentur. Damus enim tibi liberam auctoritate presencium facultatem, et omnimodam potestatem, omnes qui sine tua voluntate benivola dictum monasterium, te in ipso manente, attemptaverint introire, ab ingressu ipsius, tua, ymmo nostra auctoritate firmiter prohibendi, mandantes firmiter et expresse universis Principibus, Comitibus, Baronibus officiatis et fidelibus nostris et sacri Imperii universis, quibuscumque nominibus appellentur, quatenus hanc nostram gratiam et imperiale edictum nullo tempore audeant per se vel alios directe vel indirecte, quomodolibet violare, prout gravem nostre majestatis indignacionem et penam promodo transgressionis debitam voluerint evitare.

Presencium sub Imperialis Majestatis notre sigillo testimonio litterarum. Datum in Rutlingen, anno Domini millesimo trecentesimo sexagesimo indictione tertiadecima decimo kalendas octobres. Regnorum nostrorum anno quintodecimo Imperii vero sexto per Dominum cancellarium.

NICOLAUS DE CHREMSIR.

(Avec le grand sigille impérial.)

Traduction.

Charles IV, par la grâce de Dieu, Empereur des Romains, toujours auguste, et Roi de Bohême, à notre bien-aimé et dévoué parent, au vénérable Jean, prince-évêque de Strasbourg, salut et prospérité infinie. De même qu'aux œuvres pies et méritoires nous aimons à appliquer une assistance efficace, ainsi, dans les lieux saints, où le Très-Haut exauce à titre gratuit les prières des humbles, notre sérénité pourvoit volontiers

à la tranquillité et à la paix ; et ce afin de participer aux mérites des bonnes œuvres, dans une mesure d'autant plus large que des hommes adonnés à la contemplation, pourront, appuyés de notre suffrage, échapper avec plus de douce facilité aux bruits de ce monde ; or donc, puisque tu as coutume, ainsi que nous l'avons appris, de te rendre assez souvent, en temps opportun, par dévotion et amour de la contemplation, au monastère de Parys (Paris), de l'ordre de Cîteaux et du diocèse de Bâle, et que tu as l'intention de visiter ce lieu dorénavant, pour semblables motifs, nous désirons que ce même monastère et ses habitants, auxquels nous accordons, pour l'amour de notre Seigneur Christ, une faveur bienveillante, puissent à raison de ta présence, jouir d'une paix plus complète et d'un repos profitable, et que pendant ce temps, les allées et venues désordonnées du dehors viennent à cesser, voulons et statuons par édit impérial en ces présentes que, toutes les fois et à quelque époque que tu demeureras dans ledit couvent, il soit défendu, à partir du jour de ton entrée jusqu'à celui de ton départ, à tout Prince, Comte, Baron ou à toute autre personne, de quelque degré, condition ou dignité que ce soit, d'entrer dans ledit monastère, et de le troubler, lui ou ses dignitaires, ou ses habitants, par des hébergements nocturnes ou par des vexations, fatigues et dépenses quelconques, voulons, au contraire, que ledit couvent, ses dignitaires et ses habitants, jouissent de toute la liberté, dont ils seraient participants en présence de notre majesté. Car nous te donnons en vertu des présentes, libre faculté et plein pouvoir, de fermer d'une manière absolue, en ton nom, et, au besoin, en notre nom, l'entrée dudit monastère, toi y demeurant, à toute personne qui, sans ta gracieuse volonté, tenterait d'y pénétrer.

Mandons péremptoirement et expressément à tous nos Princes, Comtes, Barons, officiers et fidèles quelconques du saint Empire, de ne point enfreindre, ni eux-mêmes, ni par d'autres, directement ou indirectement, de quelque façon et en quelque temps que ce soit, le présent Édit et Privilège Impérial, en tant qu'ils veulent éviter le grave déplaisir de notre majesté, et une peine correspondant au degré de leur désobéissance.

En foi de quoi avons fait appliquer aux présentes le sigille de notre majesté impériale. Donné à Rutlingen (Reutlingen), l'an de grâce mil trois cent soixante, indiction XIII, le dix des kalendes d'octobre, la quinzième année de notre règne, et de notre Empire le sixième. (22 septembre 1360.)

Délivré par le seigneur chancelier :

NICOLAS DE CHREMSIR (Kremsier.)

(Avec le grand sigille impérial en cire jaune.)

IV.

Wir Friederich und Ludwig graven zu Helffenstein, gebruder, bekennen unns in crafft dis brieffs nach dem und der wolgeporne unnser lieber vettere Ludwig herre zu Lichtenberg, herr Johanns von Westernach, Altprobst zu Stuttgarten, und herr Johanns von Helmstat, officiate zu Strausburg, mit hohem ernsttichem vliss betediget mengerley ersuchet hant als wir vernommen habene zwischen dem hochwirdigen fürsten und herrn herrn Ruprechten byschoven zu Strausburg und landtgraven zu Elsas unnserm gnädigen herrn und dem würdigen wolgepornen herrn Johannsen graven zu Helffenstein, dechant zu Strausburg, unserm lieben herrn und bruder und so vil an sinen gnaden erbetten und herlangt haben daz ine sin gnade wyder gnædiglich von handes an usser Gefanguiss kommen lassen hat. Darumb so globen und versprechen wir in crafft diss brieffs als fromme graven und als hohe wir solchs versprechen sollen und magen dass wir die gefanguiss den handell und was sich in dien dingen gemacht und begeben hat unnsers bruders in keynen weg noch wyse wider den obgemelten fürsten unsern gnædigen herrn von Strausburg und alle die seinen zu ewigen zitten nimmerme efern rechen noch andern weder durch uns selbs noch yemants anders von unnsertt wegen heimlich oder offelich in dheinen weg ane alle geverde, und obe es were das unnser bruder grave hanns obgenannt in künfftigen zytten wider den genanten unsern gnædigen herrn von Strausburg seiner gnauden stifft oder die sinen dete oder thun wurde, da vor got sin wolle das wir Ime dann des in dheinen weg bystandt Ratt hilff oder zulegunge thun wællen durch uns oder yemants von unserntwegen sonder sin und sinem furnemen gein dem genanten unserm gnædigen herrn und den sinen der sachen halb gantz mussig gene und stene geverde und arglist hirinn gentzlich usgescheiden. Des zu urkunde so haben wir obgenant Fridrich und Ludwig graven zu Helffenstein unnser aigne Insigele offelich thun hanken an disen brieff der geben ist uff afftermentag nechst nach Petri et Pauli apostolorum *als man zalt von der geburt Christi vierzehnhundert sechtzig und syben Jare.*

(3 juin 1467.)

Traduction.

Nous Fréderic et Louis, comtes de Helffenstein, frères, reconnaissons en vertu de cette lettre qu'ayant appris, que notre bien-aimé cousin le noble sire Louis de Lichtenberg, le sire Jean de Westernach, ancien prévôt à Stuttgarten, et sire Jean de Helmstatt, juge de l'officialité à Strausbourg (Strasbourg), ont, avec toute espèce de diligence et d'applications, amené

une transaction sur divers points entre le très-vénérable seigneur, le seigneur Robert, évêque de Strausbourg et landgrave d'Alsace, notre gracieux seigneur, d'une part, et le noble sire Jean de Helffenstein, doyen à Strausbourg, notre cher seigneur et frère, d'autre part, et que, par instances et prières, ils ont obtenu de Sa Grâce (l'évêque) qu'elle voulût bien le libérer gracieusement de sa prison, promettons et prenons l'engagement à notre tour en vertu de cette lettre, ainsi qu'il convient à de pieux comtes de bonne maison, de ne point tirer vengeance publique ou secrète, par nous-mêmes ou par quelqu'un d'autre en aucune manière, ni de cet emprisonnement, ni de cette querelle de notre frère, ni de tout ce qui s'est passé en cette occurrence, et le promettons sans arrière-pensée. Et s'il arrivait un jour, ce qu'à Dieu ne plaise, que notre frère le comte Jean susdit agît contre notre gracieux seigneur (l'évêque) de Strausbourg ou contre son chapitre, ou contre les siens, nous ne lui prêterons alors ni aide, ni assistance, ni conseil, ni secours quelconque, soit par nous-mêmes, soit par quelqu'un d'autre, bien au contraire, nous nous tiendrons tranquilles et éloignés de lui et de son entreprise contre notre gracieux seigneur et les siens, et agirons ainsi sans dol ni arrière-pensée. En foi de quoi avons, nous les susdits Frédéric et Louis, comtes de Helffenstein, fait appendre officiellement notre propre scel à cette lettre, laquelle a été donnée le premier lundi après le jour des apôtres Pierre et Paul, l'an du Christ mil quatre cent soixante-sept.

(3 juin 1467)

(*Sans sigille.*)

V.

Récit de Bernard Herzog (Chronique d'Alsace, p. 32) sur Barbe d'Ottenheim.

Après la mort de la comtesse (de Saarwerden, épouse légitime de Jacques de Lichtenberg), le comte s'adjoignit Barbe d'Ottenheim, avec laquelle il tint maison à Bouxwiller. Cette femme illégitime fit beaucoup de mal aux pauvres gens, comme porte le proverbe :

Une catin dans un château,
Un manant à cheval,
Un pou dans * * * [1],
Sont les êtres les plus insolents.

Et furent les pauvres gens obligés, deux ou trois jours par semaine, de

[1] Intrécusé[illegible]

faire la corvée pour elle, semer, sarcler, faire la chandelle, filer ; et ne leur donnait-on, pour ce, pas une miette de pain. Les femmes durent lui donner, tous les ans, une livre de lin filé, et tous les jours la crème du lait, et quiconque disait un mot contre elle, était mis sous les verroux. Or, il advint qu'elle fit emprisonner une femme et en mettre une au carcan, qui, l'une et l'autre, étaient avancées en grossesse. Et lorsqu'elle fit publier de nouveau un jour de corvée, ceux de Bouxwiller se réunirent, et s'en allèrent devant leur seigneur et portèrent plainte : « Ne pouvant pas plus longtemps endurer chose pareille, ils étaient prêts à quitter plutôt la ville. » — Le comte Jacques ne leur fit point de réponse ; alors ils s'emparèrent d'une porte, prirent leurs armes, et sortirent de la ville, à six hommes près.

Et ils s'en allèrent ensemble chez le seigneur Louis, frère du comte Jacques, portèrent plainte contre la femme, et lui firent part de toutes ses violences et méchancetés, et demandèrent qu'il voulût bien être leur seigneur et curateur. Il leur fit bonne réponse et les engagea à rester.

A Bouxwiller, en attendant, la méchante Barbe pensa que, puisque les maris étaient loin, les femmes et les enfants devaient aussi quitter la ville. Mais les femmes (de Bouxwiller) l'apprirent, et se réunirent dans une maison, et jurèrent de rester unies et de se défendre. Alors elles rentrèrent chez elles, et cherchèrent, chacune, quelque arme; et lorsque la méchante Barbe réunit les valets du château, et voulut chasser de vive force les femmes, celles-ci accoururent avec hallebardes, fourches, massues, bâtons et haches, se défendirent vigoureusement, et refoulèrent la méchante Barbe avec ses aides jusque dans le château. Sur ces entrefaites, sire Louis vint avec les siens, à main armée, devant la ville et s'en empara. Après cela, le comte Jacques fit dire à son frère Louis, qu'il devait garantir la vie et la fortune à Barbe, et exiler de la seigneurie ceux qui avaient abandonné Bouxwiller, sinon il l'exhéréderait.

Sur ce, le sire Fréderic de Fleckenstein, Égenolphe de Lützelbourg et les deux stettmeistres de Strasbourg, ont mis toute espèce de soin et de diligence à se porter médiateurs entre les deux frères, et à arranger, par voie de douceur, leur querelle, et les ont-ils aussi réconciliés sous les conditions suivantes :

1° Le comte Jacques jurera de ne point amoindrir ni aliéner sa seigneurie à moins d'avoir le consentement de son frère.

2° Tous les sujets du comte Jacques jureront de n'accepter, après sa mort, d'autre seigneur si ce n'est le sire Louis, et de lui obéir en toutes choses.

3° Barbe a dû promettre de se rendre à Haguenau ou à Spire, et de ne point revenir sa vie durant.

Enfin, le comte Jacques a dû promettre de ne point tirer vengeance des pauvres gens qui ont quitté la ville en haine du gouvernement de

Barbe, et de les laisser, au contraire, jouir de leurs anciens us et priviléges.

Cette Barbe d'Ottenheim [1] s'est ensuite rendue à Haguenau, et lorsque le sire Louis fut mort, elle a de nouveau troublé le comte Jacques, au point de le porter à vouloir soustraire sa seigneurie aux filles de Louis. Mais le comte Philippe et le comte Simon [1] (Wecker) se sont de nouveau réconciliés amicalement avec le comte Jacques. Barbe, après la mort du comte, a été arrêtée à Haguenau pour cause de magie et d'autres méfaits, et a été exécutée, de manière à recueillir le prix que méritaient ses méfaits.

1 Ce sont les deux gendres de Louis de Lichtenberg.

Louis Spach,
Archiviste du Bas-Rhin.

LES TOMBES CELTIQUES

DES BOIS DE NIEDERNAI.

En sortant de Niedernai, du côté des montagnes, on se trouve sur la route départementale, désignée sous le nom de *Heerstrass*, nom qui semble indiquer que la route moderne parcourt la même direction qu'avait suivie l'ancienne voie militaire des Romains, qui avaient fait de ce lieu un de leurs établissements. M. le baron de Reinach, maire de Niedernai, a lui-même trouvé dans son parc, à deux mètres de profondeur sous le sol, un vase romain, aujourd'hui placé dans sa collection. Des monnaies romaines ont été rencontrées en grand nombre à Niedernai même et dans ses environs. Une brique portant le chiffre de la VIIIe légion y a été déterrée.[1]

C'est donc sur les débris de l'ancien établissement romain que se sont, au moyen âge, élevés les tours fortes et les murs d'enceinte de la ville de Niedernai, qui, après le bombardement qu'en fit le général Horn, pendant la guerre des Suédois, vit renverser ses fortifications et ses deux châteaux. Elle est descendue, depuis, au rang de simple village. Ses vieilles tours et les débris de ses créneaux et de ses meurtrières attestent seuls encore son ancienne importance.

Mais les Romains eux-mêmes, lors de leur conquête de la Gaule, avaient déjà dû trouver en ces lieux un centre de population, qu'ils relièrent par la route militaire, qui, par-

1. LEG. VIII. AVG. *Legio octava augusta.*

tant d'*Argentoratum*, allait joindre le penchant des montagnes, et servait au transport de leurs troupes dans les divers postes fortifiés, placés sur les hauteurs pour la défense des vallées. Si l'on parcourt la forêt qui s'étend au sud-est du village, à environ un kilomètre, on rencontre dans son fourré trois buttes, couronnées de chênes touffus, qui recèlent incontestablement les restes mortels de cette antique population. A l'opposé de Niedernai, du côté de l'ouest, dans le *Ettenhœlzel*, petit bois dont le nom est significatif, se distinguent trois autres *tumuli*, d'une élévation plus grande encore, et dont il est impossible de méconnaître la nature. Le premier tertre du dernier groupe mesure vingt-sept mètres de diamètre sur cinq mètres de haut; le troisième en mesure vingt-trois sur cinq et demi; entre eux se trouve le plus étendu, dont le diamètre est de vingt-huit mètres, mais qui n'a que deux mètres et demi de hauteur. Malheureusement des recherches n'ont pu être faites dans leur intérieur, parce que le bois qui les cache est la propriété de particuliers, qui ne consentiraient pas à voir détruire ces tertres sans une indemnité.

Dans la forêt du sud-est, deux des *tumuli* sont placés dans le canton dit *Fuchsenrain*, nom qui, incontestablement, lui a été donné du grand nombre de renards qui ont choisi ces tertres pour leurs terriers, et dont on trouve les ossements jusqu'à deux mètres de profondeur. Le troisième est situé dans le *Bannmatt*.

Le plus grand de ces *tumuli*, qui ne mesure pas moins de quarante mètres de diamètre sur deux mètres de haut, appartient à M. le baron de Reinach, qui a bien voulu le mettre à ma disposition. Le sommet a perdu sa forme conique, soit par suite des coupes successives du gros bois, soit (ce qui me paraît plus probable) parce qu'on l'aura déjà exploré à une époque reculée. L'excavation, de quatre

mètres carrés, que je fis pratiquer dans sa partie centrale, ne conduisit à aucun résultat. Je n'y trouvai que des ossements et des crânes de renards, et d'autres os et crânes de lièvres, que les premiers, sans doute, pendant leur vie, y avaient entraînés et dévorés. A un mètre de profondeur, je recueillis un fer à cheval, les débris d'une grande écuelle, des temps modernes, et un autre petit fragment de poterie qui m'a semblé antique. La profondeur où les premiers objets étaient déposés, ne laissait aucun doute sur les bouleversements antérieurs de ce terrain, que, cependant, je continuai à faire fouiller jusqu'à deux mètres de profondeur, et, par conséquent, au niveau du sol environnant, sans rencontrer aucun vestige d'inhumation.

La vue, du milieu de cette clairière de la forêt, s'étend sur la chaîne des montagnes vosgiennes, et, principalement, sur les châteaux de Lützelbourg et de Rathsamhausen, et sur le mont de Sainte-Odile, où s'aperçoit le monastère, et dont on distigue, jusqu'au *Mennelstein*, l'antique enceinte fortifiée qui entourait la montagne. Plus à gauche, on découvre les tours fortes du château d'Andlau, et celles de Landsberg, dont les châtelains, au moyen âge, étaient possesseurs de la seigneurie de Niedernai. Toutes les époques de l'histoire d'Alsace sont donc représentées dans ce cadre pittoresque, depuis le Celte agriculteur et guerrier, depuis le Romain qui lui succéda et mit à profit ses primitifs établissements, jusqu'au Bourgonde vainqueur, et à l'Allemane, dont la noblesse choisit les vieilles tours romaines pour protéger ses demeures, et qui, devenu chrétien, fit de Sainte-Odile la protectrice de la province, près des lieux mêmes où le Druide, aux temps primitifs, avait déployé le mystérieux appareil de son culte. Si je n'ai pu rien extraire de ces *tumuli*, si j'ai dû laisser debout sur leurs sommets les arbres qui les ombragent, la constatation

que j'ai faite de l'existence de ces tertres à côté de l'antique voie romaine, et à peu de distance de l'établissement du grand peuple, confirme ce que j'ai dit antérieurement de la superposition des établissements romains en général sur ceux du peuple primitif. Car ce sont incontestablement les restes de la population celtique que ces tertres funéraires renferment. Ils devaient se succéder dans toute la plaine, avant que la culture, faisant disparaître successivement les bois qui la recouvraient il y a dix-neuf siècles, abaissa leurs sommets jusqu'au niveau des prairies et des champs qui s'étendent entre les deux points où j'ai retrouvé ceux qui se montrent encore. C'est une position de plus à consigner sur la carte comme antérieure à l'occupation romaine dans nos contrées.

MAX. DE RING,

Secretaire de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace

RAPPORT de M. Morin, membre du comité, sur l'atlas photographique de M. Braun, à Dornach.[1]

La société pour la conservation des monuments historiques de l'Alsace a reçu de M. Ad. Braun, de Dornach, un atlas composé de quarante-huit photographies de grande dimension.

Ces planches représentent les édifices les plus remarquables et les sites les plus intéressants du département du Haut-Rhin, tels que châteaux en ruines, monuments religieux, villes modernes, vues pittoresques.

Nous citerons, comme intéressant plus particulièrement la société, l'ancien hôtel de Mulhouse, rare spécimen de constructions municipales du XVIe siècle, dont nous avons un exemple de moindre dimension à Molsheim; le balcon renaissance de Colmar; l'église de Thann, dont le charmant clocher du XIVe siècle est placé latéralement au chœur, et prouve que la beauté d'un édifice est indépendante d'une symétrie trop absolue. Le portail de cette même église est un livre complet d'iconographie chrétienne, qui mérite une étude spéciale.

L'église de Guebwiller, à trois clochers romans, laisse voir dans sa partie basse des arcs en tiers-point, vulgairement appelés ogives, déjà employés comme un puissant moyen de construction avant de prévaloir comme type de l'architecture dans les XIIIe et XIVe siècles.

Le chevet rectangulaire de l'église de Murbach, le plus complet et le plus beau style roman qu'on puisse voir, est

1. Voir : Procès-verbal de la séance du 6 décembre 1858, page 27.

décoré d'arcatures et de la galerie aveugle, spéciale aux édifices des bords du Rhin. L'inexorable précision de la photographie indique ici que l'architecte doit s'empresser de faire enlever des plantes parasites qui rongent les corniches, et faire ses efforts pour rétablir la sacristie en harmonie avec l'ancien édifice.

Au milieu de ces magnifiques paysages, reproduits par M. Braun, on remarque encore les ruines des anciens châteaux d'Engelbourg, de Freundstein, d'Eguisheim, de Hohlandsberg, de Schwartzenbourg, de Kaysersberg, d'Eschery, d'Ousberg, et surtout du château Saint-Ulrich, au-dessus de Ribeauvillé.

Ces vues, d'une exactitude que le dessin ne pourrait égaler, permettront à la société de proposer des moyens de conservation.

Comme exécution photographique, l'œuvre de M. Braun atteint à la dernière limite de cet art; l'emploi du collodion humide a permis d'introduire, dans ces différentes vues, des personnages qui donnent de l'échelle et du mouvement; les lignes sont admirables de netteté et de précision; l'emploi d'un instrument colossal a fait disparaître les inconvénients ordinaires de l'aberration des bords de l'épreuve; enfin, le choix heureux des motifs et l'emplacement judicieux des points de vue, beaucoup plus difficiles à obtenir qu'on ne le pense généralement, font de cet atlas une œuvre très-remarquable et d'un immense intérêt pour l'étude des monuments de la haute Alsace.

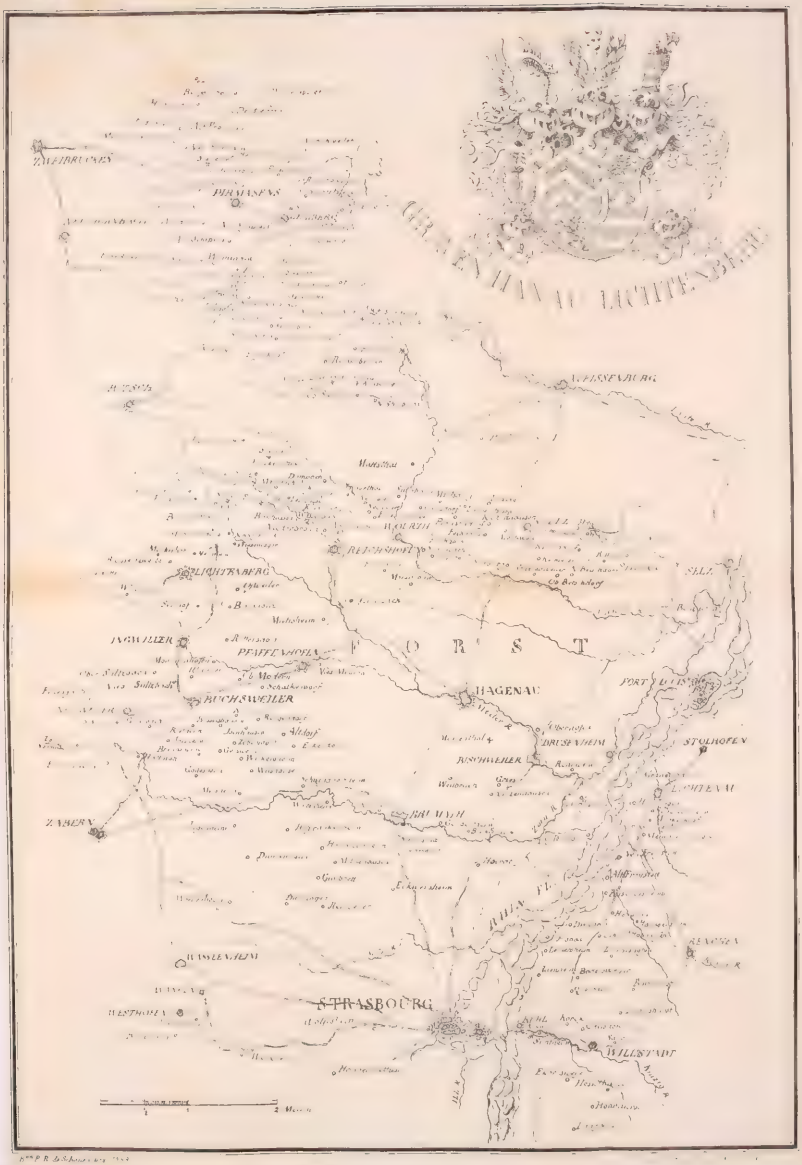
ZWEIBRUCKEN
BIRMASENS
GRAFEN THAL AU LACHTENBERG
LANDSTUHL
KAISERSLAUTERN
REICHSHOFEN
LICHTENBERG
SELZ
ZAGWILLER
PFAFFENHOFEN
FORST
BUCHSWEILER
HAGENAU
FORT LOUIS
STOLHOFEN
DRUSENHEIM
BISCHWEILER
LAUTENAU
ZABERN
BRUMATH
RIEN FL.
HOCHSTADT
ILLKIRCH
STRASBOURG
WILLSTADT
Meilen

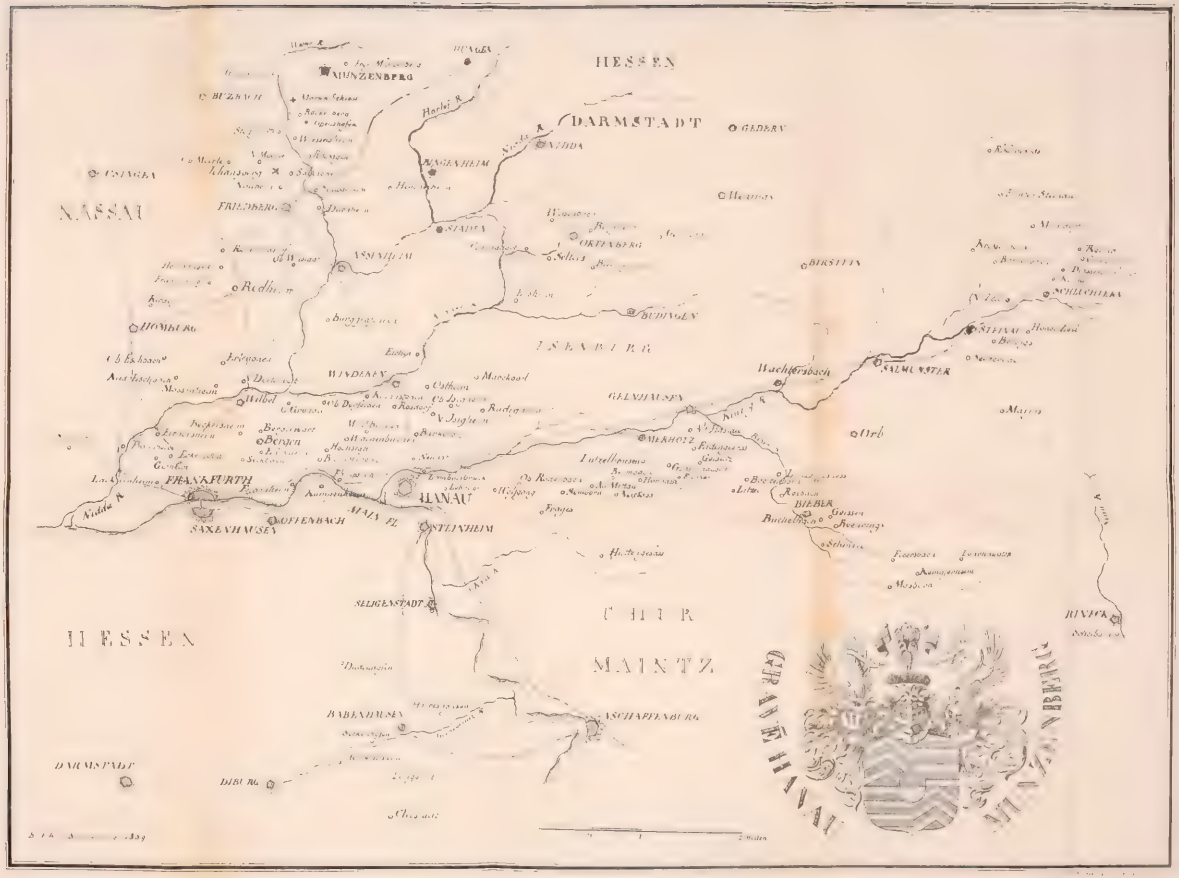
HESSEN
DARMSTADT
NASSAU
MÜNZENBERG
BUTZBACH
GIESSEN
FRIEDBERG
ASSENHEIM
BUDINGEN
ISENBURG
WINDECKEN
GELNHAUSEN
SALMUNSTER
STEINAU
SCHLÜchTERN
BIRSTEIN
OKTENBERG
FRANKFURTH
HANAU
OFFENBACH
SAXENHAUSEN
MAYN FL.
STEINHEIM
SELIGENSTADT
BIEBER
MERHOLZ
GELDERN
HESSEN
CHUR
MAINTZ
ASCHAFFENBURG
BABENHAUSEN
DARMSTADT
DIBURG
RINTCK
Wachtersbach
Nidda R.
Kinzig R.
Mayn R.

Tableau généalogique de tous les Seigneurs et Comtes de Hanau.

Henri I. Seigneur de Hanau, né [illegible] en 1209. †

Henri II. Seigneur de Hanau, né [illegible] en 1235 †. Hedwige Chrétienne de Mansfeld †.

René I. Rudolphe VI. Seigneur de Hanau, né [illegible] † 1280.
Epouse Adélaïde, née de Münzenberg † 1295.

Ulric I. Seigneur de Hanau, né [illegible] † 1306. René.
Epouse Elisabeth, née Comtesse de Rieneck †.

Ulric II. Seigneur de Hanau, né [illegible] † [illegible]6. Conrad, Chanoine à Fulda †.
Epouse Agnès, née Comtesse de Rieneck † 1312.

Ulric III. Seigneur de Hanau, † 1370. René, Chanoine à Brême † 1360. Conrad, Prévôt à Mayence †. Philippe, Chanoine à Spire et Wurzbourg †. Conrad, Prévôt à Mayence †. Cyprien, Moine à Fulda †. Gerlach (Gaspard), Commandeur de l'ordre Teutonique †.
Epouse Jacobine, née Comtesse de Vianden, † 1376.

Ulric IV. Seigneur de Hanau, né [illegible] 1350.
Epouse Elisabeth, née Comtesse de Nassau † 1373.

Ulric V. Seigneur de Hanau, né [illegible] † 1419.
Epouse Elisabeth, née Comtesse de Leiningen † 1450.

René II. Prince, né à Hanau, † 1370 † 26 Juin 1451.
Epouse Catherine, née Comtesse de Nassau-Beilstein, † 1439.

Jean, comte de Sp. [illegible] Ulric V, né [illegible] † 1 Mars 1451.

René III, Comte de Hanau, né 22 Avril 1412 † 20 Avril 1458.
Epouse Marguerite, née Comtesse Palatine du Rhin † 1454.

Philippe I, Comte de Hanau, né 8 Novembre 1417, † 10 Mai 1480.
Epouse Anne, Héritière de Lichtenberg † 16 Juin 1474.

Ligne de MÜNZENBERG.

Philippe I, Le Jeune, Comte de Hanau, né 21 Septembre [illegible] † 20 Août 1500.
Epouse Adrienne, née Comtesse de Nassau † 15 Janvier [illegible].

René IV, Comte de Hanau, né 14 Mars 1470 † Janvier 1512.
Epouse Catherine, née Comtesse de Schwarzenberg, † 27 Novembre 1514.

Philippe II, Comte de Hanau, né 17 Août 1501, † 28 Mars 1529.
Epouse Julie, née Comtesse de Stolberg, † 17 Juin 1580.

Balthazar, né [illegible] 1503, † [illegible] 1504.

René, né 6 Août 1524, † 28 Mars 1525.

Philippe III, Comte de Hanau, né 30 Nov. 1526, † 14 Nov. 1561.
Epouse Hélène, née Comtesse Palatine de Simmern, † 5 Février 1579.

René, né 5 Avril 1528, † 16 Octobre 1554 à Bohême.

Philippe I, Comte de Hanau, né 31 Mai 1463, † 30 Août 1500.
Epouse Anne, née Comtesse d'Isenbourg, † 25 Juillet 1525.

Louis, né 23 Août 1464, † 20 Décembre 1485.

Jean, né [illegible] † 1 Nov. 1503.

Philippe III, Comte de Hanau, né 18 Novembre 1501, † 15 Mai 1538.
Epouse Cécile, née Princesse de Bade, † 16 Juillet 1518.

Louis, né 5 Octobre 1502, † 3 Décembre 1535.

René, né 1491, † 16 Octobre 1535.

Philippe IV, Comte de Hanau, né 26 Septembre 1504, † 15 Février 1590.
Epouse Eléonore, née Comtesse de Fürstenberg, † 25 Juillet 1544.

Philippe V, Comte de Hanau, né 27 Février 1541, † [illegible] 1599.
1) Epouse Louise Marguerite, née Comtesse de Deux Ponts, † 1500.
2) — Catherine, née Comtesse de Wied, † 15 Novembre 1584.
3) — Isabeau de Limbourg, † 1608.

Philippe, né 7 Oct. 1500, † 31 Août 1572.

Louis I, Comte de Hanau, né 21 Novembre 1553, † 4 Février 1580.
Epouse Madeleine, née Comtesse de Waldeck, † 1590.

Guillaume, né 28 Nov. 1557, † 17 [illegible] 1598.

Jean-Philippe, né 6 Nov. 1559, † 12 Avril 1580.

Albert, né 23 Nov. 1506, † 31 Août 1572.

Jean-René I, Comte de Hanau, né 15 Fév. 1533, † 10 Nov. 1625.
1) Epouse Marie Isabeau, née Comtesse de Hohenlohe, † 24 Janvier 1565.
2) — Anne, née Comtesse de Rhin † 1630.

Philippe, né 21 Janv. 1529, † 23 Fév. 1580.

René, né 21 Janv. 1530, † Fév. 1580.

Philippe Louis II, Comte de Hanau, né 18 Nov. 1576, † 9 Août 1612.
Epouse Catherine Belgique, née Princesse d'Orange Nassau, † 1613.

Guillaume, né 20 Août 1578, † 4 Janv. 1596.

Albert, Comte de Hanau-Souverain, né 12 Nov. 1579, † 10 Déc. 1635.
Epouse Frédégonde, née Comtesse d'Ysenburg, † 1637.

Philippe, Ulrich, né 2 Janv. 1621, † 8 Avril 1684.

Amélie Elisabeth, né 20 Janv. 1602, † 8 Août 1651.
Epouse Guillaume I, Landgrave de Hesse Cassel, Souverain régnant, Guillaume III.
Landgrave de Hesse Cassel, régnant en 1730, le Comte de Hanau-Münzenberg a cet Landgrave.

Philippe Maurice, Comte de Hanau, né 29 Août 1605, † 5 Août 1638.
Epouse Marie, née Princesse d'Anhalt Dessau.

Guillaume-Rénier, né 26 Déc. 1607, † 25 Oct. 1636.

Henri Louis, né 7 Mai 1609, † 11 Juil. 1632.

Frédéric Louis, né 17 Juin 1616, † après 1628.

Jacob Jean, né 28 Juil. 1612, † 8 Juin 1630.

Jean Ernest, Comte de Hanau, né 13 Juin 1613, † 12 Janv. 1642.
Non marié.
Dernier descendant mâle de la ligne de Hanau-Münzenberg.

Philippe Louis III, Comte de Hanau, né 26 Nov. 1632, † 16 Avril 1641, non marié.

Frédéric Casimir, Comte de Hanau, né 4 Août 1665, † 30 Mars 1685.
Epouse Sybille Christine, née Princesse de Anhalt Dessau, Veuve de Philippe Maurice, Comte de Hanau-Münzenberg, † 21 Février 1680.

Jean Philippe, né 25 Fév. 1650, † 28 Déc. 1669.
Epouse Suzanne Marguerite, née Princesse d'Anhalt Dessau, † 3 Oct. 1683.

Jean René, né 13 Janv. 1628, † 28 Avril 1666.
Epouse Anne Hasserine, née Princesse de Birkenfeld, † 12 Déc. 1695.

Philippe René, Comte de Hanau, né 7 Août 1664, † 4 Oct. 1712.
1) Epouse Madeleine Christine, née Princesse de Birkenfeld, † 28 Nov. 1704.
2) — Charlotte Wilhelmine, née Princesse de Nassau-Saarbrück, † 5 Nov. 1707.

Jean-René II, Comte de Hanau, né 1 Août 1665, † 28 Mars 1736.
Epouse Dorothée Frédérique, née Princesse de Brandenbourg-Ansbach, † 13 Mars 1730.

Charlotte Christine, Héritière du Comte de Hanau-Lichtenberg, née 2 Mai 1700.
Epouse Louis, Prince Héritier de Hesse Darmstadt, héritière en 1730 du Comte de Hanau-Lichtenberg.

Ligne de LICHTENBERG.

NOTE

SUR UNE AIGLE EN BRONZE,

PRÉSENTÉE AU COMITÉ.

S'il est difficile d'imaginer comment l'aigle en bronze coulé, qui est mise sous les yeux du comité, s'est conservée sans la moindre trace d'usage antérieur à son enfouissement et dans l'état même où elle est sortie du moule; si l'on peut admettre, à raison de la pureté de ses formes et du caractère antique de son dessin, que sa fabrication remonte à l'époque de la présence des Romains dans nos contrées, il est bien plus difficile d'admettre que ce bronze ait été l'aigle, c'est-à-dire, le drapeau d'une légion romaine.

L'aigle d'une légion romaine ne saurait avoir été perdue, ni se retrouver de la même manière que tel autre vestige de l'antiquité.

Il est difficile, sinon impossible, d'admettre cette supposition, quand on se reporte à ce qu'étaient les légions romaines, à leur esprit militaire et à l'importance de leur principal signe de ralliement.

La légion romaine, en effet, a été la plus grande unité de commandement en usage dans les armées anciennes et modernes. Plus que double en force numérique de nos régiments actuels, son moindre effectif, susceptible d'une grande augmentation, était de six mille hommes, répartis en dix cohortes et soixante centuries.

Elle n'avait qu'une aigle, portée par l'*aquilifer*, et qui avait, comme le drapeau de nos régiments, une garde composée d'hommes d'élite.

Chaque cohorte avait un signe, ou guidon, porté par le draconnaire; chaque centurie avait un fanion ou jalon.

Tous ces signes, y compris l'aigle, mais surtout l'aigle, jouaient, à la guerre et dans les évolutions, les mêmes rôles que nos drapeaux et guides, servant de bases d'alignement dans les formations, de points de direction dans les marches et de points de ralliement dans le désordre.

Comme tels, ces signes devaient avant tout remplir les conditions de s'élever au-dessus d'armes plus hautes que les nôtres, telles que le *pilum*, et d'être très-facilement visibles de loin, par conséquent brillants, ou tout au moins polis.

L'aigle qui est mise sous vos yeux ne peut pas avoir rempli ces conditions.

Comme nos drapeaux, pour nos régiments d'aujourd'hui, l'aigle était, pour les légions romaines, le symbole et le gage de l'honneur du corps. Sa perte dans le combat devait être quelque chose de plus qu'un malheur.

Dans ce cas même, elle ne devait, elle ne pouvait pas se perdre, s'abandonner et être enfouie, comme un objet quelconque; sa conservation était plus précieuse que celle de la vie des hommes; elle ne pouvait se perdre que pour devenir un trophée entre les mains d'un ennemi vainqueur et après avoir été défendue avec acharnement.

La trouvaille d'une aigle de légion romaine, faite comme celle d'une monnaie, d'une médaille ou d'un débris de vase, semble donc devoir être rangée non-seulement au nombre des faits inouïs, mais au nombre des faits impossibles.

A ces considérations qu'il serait aussi facile que superflu d'étendre davantage, viennent s'en joindre d'autres, pour rendre inadmissible la supposition que le bronze présenté au comité ait pu être l'aigle d'une légion romaine.

En effet, l'aigle des légions romaines a été assez souvent reproduite sur des monuments du temps, colonnes, bas-reliefs, etc., par des artistes qui devaient les avoir vues, et

elles affectent, sur ces monuments, une forme différente de celle qui est sous vos yeux.

Dans presque toutes ces représentations de l'aigle des légions romaines, l'extrémité supérieure est munie d'une lance pointue, pouvant servir de défense, circonstance conforme à sa destination. La figure même de l'aigle ne paraît qu'au-dessous du fer de lance, à la hampe duquel est attachée une bannière en étoffe, et dans un écusson, rond ou ovale, qui surmonte des couronnes de laurier et d'autres écussons, emblèmes commémoratifs de siéges et de batailles, signes d'honneur, décernés aux légions, équivalant aux noms de batailles écrits sur les drapeaux de nos régiments, et qui rendaient ces aigles encore plus précieuses aux légions.

On ne trouve guère que dans les images de Montfaucon des figures d'aigles légionnaires ressemblant par la forme au bronze qui vous est présenté; mais on ne trouve pas dans son texte sur quelle autorité il s'est appuyé pour produire ces figures. Il donne en même temps les figures des aigles légionnaires telles qu'elles viennent d'être décrites, et, pour celles-ci, il s'appuie sur l'irrécusable autorité des monuments.

D'après les auteurs anciens (Vegèce, etc.), l'importance et l'honneur attachés aux aigles des légions romaines ne devaient pas être moindres que l'importance et l'honneur attachés aujourd'hui à nos drapeaux; le caractère religieux en était beaucoup plus marqué ; et tandis que la conservation du drapeau est aujourd'hui indéfiniment confiée à l'honneur du régiment, qui en reste en possession aussi longtemps qu'il existe, la possession de l'aigle était limitée pour la légion : les aigles légionnaires étaient déposées pour être conservées, pendant la paix, dans le temple de Mars à Rome et confiées seulement aux légions pour la guerre. La remise

s'en faisait solennellement, ainsi qu'en témoignent les monuments sur lesquels elle est représentée.

Le rôle même de l'aquilifère paraît avoir été plus important que celui de notre porte-drapeau, et lorsque le commandant supérieur d'un corps formé de plusieurs légions avait des exhortations à faire et à transmettre, les aquilifères, portant les aigles et accompagnés de leurs gardes, étaient réunis pour les entendre et les rapporter à leurs légions, usage également reproduit sur les monuments, où les aigles elles-mêmes sont figurées comme elles sont décrites plus haut (colonne Trajane, etc.).

Pour admettre, contrairement aux témoignages des écrivains et des monuments du temps, que le bronze que vous avez sous les yeux puisse être une aigle de légion romaine qui se serait perdue et aurait été retrouvée comme un tronçon de glaive ou un fragment d'amphore, il faudrait admettre auparavant comme des faits établis ou du moins vraisemblables, une série de suppositions évidemment hasardées : celle d'une grande action militaire dans laquelle les Romains ayant été vaincus, une légion eût perdu son aigle ; celle d'un ennemi vainqueur ignorant la valeur d'une aigle romaine et laissant sur le champ de bataille le plus beau et le plus précieux trophée de sa victoire ; ou bien celle d'un trait analogue à celui du grognard qui, dans un de nos désastres, voyant que son drapeau ne pouvait plus être sauvé, arracha l'aigle, abandonna la hampe, et répondit à son colonel, lui demandant ce qu'il avait fait du drapeau : « Il est perdu, mais j'ai le coucou dans mon sac ; » celle de l'enfouissement de l'aigle, après avoir été sauvée de la sorte ; celle enfin de sa trouvaille sur un point où l'histoire ne marque pas d'événement de nature à avoir pu causer la perte d'une aigle de légion.

La circonstance qu'une autre aigle, semblable à celle qui

nous occupe, a été trouvée près de la sépulture d'un individu appartenant à une légion romaine, repousse bien plus qu'elle ne confirme la supposition que le bronze ainsi trouvé puisse être une aigle de légion.

Pas plus chez les Romains que chez nous l'usage n'a existé d'enterrer le drapeau avec le chef du corps, et si le légionnaire ou le chef de légion, près ou dans la tombe duquel on aurait trouvé une aigle en bronze, avait péri dans une bataille où sa légion aurait été vaincue et anéantie, il est plus que probable qu'on n'aurait pas plus retrouvé un monument qui n'aurait pas pu lui être élevé, que l'aigle de sa légion. Et encore, si l'on voulait supposer que l'aquilifère d'une légion étant mort dans un quartier romain, on aurait enterré avec lui une aigle de bronze comme attribut de sa qualité, ce ne serait pas davantage une aigle de légion qu'on aurait trouvée dans sa sépulture.

Sauf la différence des armes, la guerre était du temps des Romains ce qu'elle est de nos jours.

Les soldats de l'Empire ont retrouvé à l'arsenal d'Insbruck et dans d'autres les drapeaux perdus par ceux de la République; ils ont trouvé à Vienne les drapeaux perdus par les Turcs; et ce n'est pas sous terre, mais sous le dôme des Invalides que les armées de l'Europe coalisée auraient pu retrouver leurs drapeaux perdus dans tant de batailles.

La France a compté plus de cent cinquante régiments, qui ont parcouru avec une gloire aussi grande une aussi grande partie du monde que les légions romaines, dont le nombre connu ne s'élève pas à trente. On n'a pas encore entendu parler d'une aigle française perdue et retrouvée, dans le sens propre de ces mots, et on voudrait admettre, dans ce sens, la perte et la trouvaille d'une aigle romaine?

Mais, s'il est si peu probable que le bronze qui est sous vos yeux, de même qu'un autre tout semblable qui existe

dans la collection d'un savant antiquaire, puisse être une aigle de légion, et le fait serait encore moins admissible pour deux que pour une, il est moins difficile d'admettre, malgré la trop parfaite conservation de ce bronze, que sa fabrication soit ancienne et puisse remonter à l'époque de la présence des légions romaines dans nos contrées.

En effet, dans les localités occupées par des légions ou des détachements de légions romaines, ou seulement par des troupes romaines n'appartenant pas aux légions, comme aujourd'hui dans nos villes et dans nos villages, d'autres aigles que les aigles des légions devaient exister en grand nombre et servir à désigner les logements des chefs, les magasins, les édifices publics, etc.

Plusieurs d'entre nous se souviennent d'avoir vu l'aigle française, glorieuse imitation et plus glorieuse émule de l'aigle romaine, décorer nos édifices et se multiplier comme symbole de patriotisme et de dévouement jusque dans l'intérieur de nos habitations; ils se souviennent sans doute aussi de nos revers; ils ont vu la proscription de ces nobles emblèmes et savent combien en ont été alors cachés ou enfouis, que de pieux souvenirs ont dû faire retrouver, ou auxquels le hasard pourrait encore faire revoir le jour.

Il est donc plus que probable, il est hors de doute à nos yeux que l'aigle qui vous est présentée, de même que celle dont on vous a envoyé le dessin, si elles sont romaines, ne sont pas autre chose que des objets de cette nature, c'est-à-dire des signaux ayant servi à marquer la demeure d'une autorité ou un établissement militaire.

Gardons-nous donc d'en faire légèrement des aigles de légions romaines; sachons résister à la tentation; ne donnons pas un mauvais exemple aux antiquaires qui nous suivront à quelques siècles de distance et qui, retrouvant sous terre un de ces aigles qui désignent aujourd'hui une mairie

de campagne ou le prétoire d'un commissaire de police, seraient tentés à leur tour d'en faire une aigle de légion romaine, sinon une aigle d'Austerlitz ou d'Iéna.

Si, contre toute attente, cette sage réserve devait être vaincue par des preuves évidentes, le baptême de glorieuse antiquité qui serait alors donné aux bronzes en question deviendrait valable, en cessant de s'appuyer sur des hypothèses trop peu solides pour autoriser un pareil acte de la part d'une société, à laquelle, outre sa mission de conservation, on reconnaît aussi une mission de critique et d'examen, puisqu'on lui soumet des objets dont l'antiquité ou la destination paraissent douteuses.[1]

B^on^ DE SCHAUENBURG.

---

1. Suivant l'autorisation donnée par le Comité, dans sa séance du 7 mars dernier, M. de Ring fait observer :

Que, jamais, il n'a prétendu faire de l'aigle, présentée par lui à l'attention de ses collègues, une aigle de légion. Il a, au contraire, soutenu que, probablement, ce bronze, moins grand qu'une aigle légionnaire, et trouvé à peu de distance du monument élevé sur le Mont-Terrible par la 2e cohorte de la XIVe légion à Labiénus, légat de Jules César, avait pu appartenir à cette cohorte. Probablemment, a-t-il ajouté, elle aura été perdue, ou enterrée, par son aquilifère, à la suite d'un événement qui nous restera toujours inconnu, comme l'a été, dans l'Odenwald, l'aigle bien authentique d'une légion, trouvée sur les terres du comte d'Erbach;

Que jamais les légions romaines n'aient pu perdre leur aigle, c'est ce que l'histoire dément. Je citerai l'aigle que, avant de mourir, un aquilifère, blessé à Trasimène, enterra pour qu'elle ne tombât point au pouvoir de l'ennemi; celle qu'enterra un autre aquilifère pendant la retraite du Teutobourg, dans la Germanie, et que les Germains eux-mêmes, qui la retrouvèrent, rendirent aux Romains lors d'une expédition postérieure; celle encore, que la Ve légion, qui eut pendant un temps l'éléphant pour enseigne, en mémoire de la valeur avec laquelle, pendant les guerres civiles, elle combattit les éléphants de Scipion, mais qui, sur le Rhin, avait repris l'aigle, perdit dans un combat contre les Germains, qui avaient passé le fleuve près de Cologne, 16 ans avant l'ère chrétienne : je pourrai y ajouter l'aigle trouvée dans le comté d'Erbach, et qui, sans doute, fut cachée avec tant de soin à deux pieds et demi sous le sol par celui qui la portait. Ces

exemples suffisent pour nous prouver que plus d'une fois chez les Romains ces signes de ralliement ont pu être perdus.

« Quant à la forme de l'aigle qui fait le sujet de cette note, elle est si exactement la reproduction, sur un moindre module, de celle de la collection du comte d'Erbach, qu'il est impossible que les deux monuments n'aient pas eu la même destination. Les deux trous qui se remarquent à l'un et à l'autre sous le support, au bronze de la hampe, étaient évidemment destinés, tout en retenant le bois, à maintenir la couronne de laurier ou de chêne dorée qui entourait l'aigle elle-même, telle que nous le voyons sur les monuments.

L'auteur du mémoire a contesté, en séance, au secrétaire la présence d'aigles cohortales, et, comme il l'a écrit ci-dessus, l'enseigne d'une cohorte était, dit-il, porté par un draconnaire.

J'observerai, à ce sujet, que, pendant la guerre civile, Marius donna une aigle à la 3e cohorte d'une légion, placée sous ses ordres, ce qui annonce évidemment que les cohortes, à cette époque, possédaient ce signe de ralliement. Le dragon n'apparut dans les armées romaines qu'après la campagne de Trajan contre les Daces, peuple chez lequel ce signe était généralement adopté. Mais s'il en faut croire Ammien-Marcellin, il n'aurait principalement servi dans les armées impériales que pour la cavalerie légère. Ce dragon, qui fit donner le nom de draconnaire à celui qui le portait, était en cuivre creux, de manière que le vent, en s'y engouffrant, lui faisait rendre un son retentissant. Or, du temps de Labiénus, légat de Jules César, et à l'époque par conséquent, où l'aigle de la 2e cohorte de la XIVe légion a pu être perdue, comme je l'ai écrit, ce signe de ralliement n'existait point encore. Nous ne trouvons, sous la République, que le loup, le minotaure, le cheval, le sanglier, et, plus tard, le lion, signe de la légion *Felix* instituée par Auguste, et le bélier qui se remarque sur la colonne Trajane. Les aigles légionnaires étaient plus grandes, les aigles cohortales plus petites.

(*Note de M. de Ring.*)

ANALYSE

DU BRONZE D'UNE AIGLE ROMAINE,

TROUVÉE AU MONT-TERRIBLE (JURA).

Cette aigle pèse 2 kilog. 900 gr., elle a la pose de l'aigle qui est en possession du comte d'Erbach. Elle est recouverte, ainsi que la hampe, d'une couche très-adhérente de patine (vert-de-gris). L'intérieur même de la hampe est fortement oxydé, mais cette couche d'oxyde n'adhère que faiblement ; l'ébranlement causé par quelques coups de lime a suffi pour en faire tomber la majeure partie.

L'analyse qualitative du bronze a été faite en présence de M. le colonel de Morlet. Il aurait fallu pour l'analyse quantitative ou pour un dosage exact, opérer au moins sur 1 à 2 grammes; on s'est contenté de quelques centigrammes.

Ce bronze est vivement attaqué et dissous, en partie, par l'acide nitrique; la liqueur prend une teinte bleu verdâtre et abandonne à la filtration un composé blanc insoluble de *bioxyde d'étain.*

La liqueur filtrée donne avec l'acide sulfurique un précipité blanc assez abondant de *sulfate de plomb.*

En enlevant ce dernier par la filtration, et en traitant une partie de la liqueur filtrée par l'ammoniaque, une autre par l'hydrogène sulfuré, on a obtenu dans le premier cas, une liqueur bleu céleste, troublée par l'*oxyde ferrique,* dans le second, un précipité noir de *sulfure de cuivre.* La dissolution finale ne renfermait plus que *du fer,* dont la présence a été démontrée par les réactifs. L'argent et le zinc, métaux qui se rencontrent assez fréquemment dans les bronzes antiques, n'ont pu être révélés dans le bronze de l'aigle. Peut-

être la quantité d'alliage sur laquelle on a opéré, était-elle trop faible pour qu'on pût y retrouver des métaux qui, de toutes manières, ne devaient s'y rencontrer qu'en très-faible proportion. Il ne faut pas oublier que l'on n'a opéré que sur quelques centigrammes.

En examinant cette aigle avec soin, nous avons cru reconnaître, cachés en partie sous la patine, des points plus brillants que le bronze usé par le frottement. La loupe nous a fait reconnaître que c'est un métal superposé. Ce dernier, traité par l'acide nitrique fumant, n'a point été attaqué; il a conservé son éclat métallique, d'où nous concluons que ce ne peut être que de l'*or*, dont une partie est recouverte par la patine.

En résumé, ce bronze est composé de:

Cuivre,

De plomb,

D'étain, et de

Fer, ce dernier en faible proportion.

L'aigle a été dorée; des traces de dorure existent encore sur certaines parties saillantes.

OPPERMANN.

DESCRIPTION
D'UN CIMETIÈRE ROMAIN,

découvert dans le courant de l'hiver de 1853 à 1854.

En allant de Strasbourg à Brumath, entre l'établissement de Stéphansfeld et à 100 mètres à peu près des dernières maisons de Brumath, à gauche de la route, se trouvait il y a quelques années un terrain inculte, enclavé dans les prés, et servant de pâturage, appelé communément *Ziegellœcher,* nom qui lui fut sans doute donné, à cause du grand nombre de tuiles et de briques dont le terrain était jonché.

La commune y établit dans le courant de l'hiver 1853 à 1854 un atelier de charité, fit déblayer et niveler le terrain pour le transformer en pré; pendant l'exécution de ces travaux et à environ 50 centimètres sous terre, on découvrit une grande quantité d'urnes cinéraires, les unes renfermées dans des pierres de grès, les autres simplement posées dans la terre, mais toutes plus ou moins brisées.

Prévenus à temps par les ouvriers, nous nous rendîmes sur les lieux, mon ami M. Schnœringer et moi, et nous fûmes assez heureux pour recueillir quelques vases qui méritaient d'être conservés.

Parmi les pierres qui renfermaient les urnes et qui étaient la plupart en grès et de forme ronde, s'en trouvait une carrée en albâtre, dont le vase manquait, mais au fond duquel nous trouvâmes un petit lacrymatoire en verre, assez bien conservé; cette pierre fait partie du cabinet de M. Schnœringer, ainsi qu'une patère en terre légèrement jaunâtre, les restes d'un vase cinéraire, rempli encore d'os calcinés, une

vingtaine de médailles romaines, grand et moyen bronze, depuis Agrippa jusqu'à Faustine la Jeune, mais toutes plus ou moins détériorées.

Je fus assez heureux de recueillir pour ma part un magnifique vase en *terra sigillata*, dont je donne la figure et qui est conservé dans mon cabinet. Ce vase ainsi que la patère et les fragments d'un lion en grès rouge, se trouvaient près de la pierre carrée en albâtre et paraissent avoir fait partie de la même sépulture, qui, à en juger d'après les restes, devait avoir appartenu à un personnage de distinction.

La pierre avec son urne cinéraire que je donne à la Société avec prière de la joindre aux autres objets que nous avons pu recueillir jusqu'à présent, est une de celles que nous avons trouvées la mieux conservée.

Il paraîtrait que ce cimetière était jadis entouré d'un mur carré, car on y découvrit encore plusieurs chaperons (*Mauerdeckel*), dont l'un par sa forme devait avoir recouvert le coin du mur; ces pierres, du reste, très-grossièrement taillées, se trouvaient empilées les unes sur les autres, et paraissent avoir été placées ainsi par quelque habitant de Brumath, pour déblayer le terrain, après que ce mur eût été démoli.

MERCK.

RAPPORT
SUR LE CHATEAU DE SAINT-ULRICH.

Messieurs, conformément à votre désir, j'ai visité le château de Saint-Ulrich, un des trois châteaux situés au-dessus de Ribeauvillé.

Son étendue est petite, si on le compare à son voisin le Hoh-Kœnigsbourg; on n'y remarque aucun des moyens stratégiques déployés chez ce dernier, ni les modifications successives apportées à ses défenses par l'art de la guerre, surtout depuis l'emploi de l'artillerie. Par contre, il conserve les traces d'une habitation luxueuse que l'on chercherait en vain dans la plupart de nos châteaux d'Alsace. A l'heure qu'il est, toutes les différentes parties qui le constituent, présentent un amoncellement de ruines qui encombrent les soubassements et confondent tous les accès. Les murs principaux seuls sont debout, quelques-uns assez bien conservés, la plupart effondrés; il est facile de reconnaître à l'aspect de ces ruines les causes générales qui ont concouru à la dévastation de la plupart de nos châteaux d'Alsace; un système de destruction prémédité, l'abandon prolongé et enfin l'incurie ou le vandalisme qui les a exploités comme des carrières pour les usages les plus vulgaires.

Cependant, malgré ces ravages, il est facile d'y reconnaître encore les dispositions principales.

Toute cette construction est élevée en amphithéâtre sur le versant oriental d'un monticule dominant le fond de la vallée et se rattachant à la chaîne de droite, un peu au-dessous et en arrière du château de Giersberg.

En bas et en remontant vers le midi, s'étendent d'abord les murs d'enceinte qui ont dû contenir les dépendances et les communs ; au-dessus à droite, au pied du donjon, est une première porte ruinée, commandant un chemin en rampe vers le château, intercepté par deux autres portes également en ruine.

A cette hauteur se trouve le principal corps d'habitation de style roman, composé de plusieurs compartiments entrecoupés de cours étroites et dominé du côté de la montagne par le donjon dont nous avons parlé.

Au-dessus de ce groupe principal apparaissent sur la crête, des murs, des traces de pignons, des portes, des chemins de ronde, indiquant des constructions importantes, élevées après coup pour de nouveaux besoins, mais entièrement en ruine. Heureusement ces dernières parties, comme les premiers murs d'enceinte dont il a déjà été question, ne présentent rien de bien intéressant sous le rapport de l'art ; et, si ce n'était l'effet pittoresque de leurs dentelures vues de loin, elles laisseraient peu à regretter. Il n'en est pas de même de la partie centrale, du principal corps d'habitation, mais heureusement aussi, tout cet ensemble est-il mieux construit et mieux conservé. On remarque entre autres la salle d'honneur, s'annonçant vers Ribeauvillé par une ordonnance de 7 arcades plein-cintre d'un fort joli dessin et par 2 autres arcades semblables se retournant vers le nord. Chacune de ces arcades, d'une profondeur considérable, est arrêtée sur la face par deux petites baies géminées, surmontées d'une imposte en pierre percée d'une manière variée à chaque arcade, d'un *oculus*, d'un losange, d'un quatrefeuille ou d'une combinaison de ces deux figures. Les deux ébrasements sont garnis de *sedes* en pierre. L'appareil des pierres est bien combiné et les ornements qui enrichissent les moulures, leur donnent un cachet très-

original. Dans la même salle se trouve en entrant, à hauteur d'appui, deux petits *armarium* accouplés, surmontés chacun d'une niche ogivale.

Dans une petite pièce en communication un peu plus élevée, nous avons remarqué au-dessus d'une arcade romane ruinée, une baie de la même époque, d'une forme très-bizarre, dans laquelle il sera peut-être facile de reconnaître le rudiment de la forme trilobée des siècles suivants. Nous signalerons encore les tympans de deux fenêtres romanes dans le petit corps de bâtiment au pied du donjon.

Ce donjon, de forme carrée est sans accès; ses pierres d'appareil à bossages rustiqués se sont bien conservées. On peut voir encore à son sommet des traces de créneaux.

Nous ne croyons pas nécessaire d'entrer pour le moment dans de plus grands détails; nous estimons que cette partie du château présente le plus haut intérêt, tant pour les restes de sa belle architecture romane que pour son bon état de conservation. Nous pensons que les premiers soins à donner doivent consister dans le déblai de toute cette partie centrale. Les matériaux résultant de cette opération devraient être rangés avec soin; peut-être trouvera-t-on enfouis les débris des galeries supérieures de style ogival de transition, que des dessins faits, il y a une vingtaine d'années, nous représentent encore en place à cette époque. Dans tous les cas, toute pierre, portant quelque trace d'architecture, devrait être conservée sur place, et peut-être reposée si son état de conservation et les ressources affectées à ces travaux le permettaient. Les autres pierres, sans caractère particulier, pourraient servir à consolider des parties que les déblais auraient démontré compromises.

Un point important surtout serait de faciliter les abords depuis le pied du monticule sur lequel repose le château. L'accès en est impraticable. Déjà des chemins très-pittores-

ques ont été ménagés avec intelligence par la municipalité et par l'administration forestière, le long des coteaux et des bois qui conduisent de la ville jusqu'aux rochers abruptes qui se dressent sous le premier château comme des menhirs. Il serait indispensable de continuer ces ouvrages si bien commencés. J'ai cru devoir à ce sujet me mettre en rapport avec M. le Maire qui m'a semblé parfaitement disposé et qui m'a assuré de l'excellent concours de l'administration forestière. J'aurais désiré aussi me concerter avec mon collègue de Ribeauvillé; malheureusement, je n'ai pu le rencontrer.

J'ai reçu depuis une lettre gracieuse de M. Rosenstiel qui nous assure son concours dévoué.

Mais je tiens à vous soumettre au préalable une question préjudicielle : le château de Saint-Ulrich appartient à l'État. Serait-il prudent d'entreprendre des travaux de consolidation sans son autorisation? Comme mes propositions tendraient avant tout de déblayer et à reconnaître ensuite l'état des lieux avant de commencer la moindre construction, je pense qu'une fois cette premiere opération faite, avec tout le soin et la prudence que comportent des travaux de cette nature, il serait plus facile alors de présenser un projet de consolidation s'il y avait lieu et de provoquer, au besoin, l'action bienveillante du gouvernement.

Schlestadt, le 3 avril 1858.

RINGEISEN.

NOTE SUR LES VITRAUX D'ALSACE

ET

SUR UN ANCIEN VITRAIL DE L'ÉGLISE ABBATIALE DE WISSEMBOURG.

L'Alsace peut être fière à juste titre des vitraux qu'elle possède et qui lui ont été conservés malgré le mauvais goût qui, comme partout, s'est acharné sur eux; — mauvais goût qui, il faut bien le dire, a détruit plus de nos vieux monuments que les colères ou les passions humaines. Cependant ce qui nous en reste suffit encore largement pour prouver que dans cette grande branche de l'art catholique, notre province peut montrer l'équivalent des plus beaux échantillons connus.

Notre ville seule possède des trésors inappréciables. La cathédrale, que chacun connaît, renferme des morceaux du XIIe et du XIIIe siècle aussi beaux que toute autre métropole. Mais nous avons encore Sainte-Marie-Madeleine, que M. l'abbé Straub vous a si remarquablement analysée et décrite; Saint-Guillaume, qui conserve un monogramme transposé aujourd'hui, mais que l'on pourrait sans doute attribuer au grand Albrecht Dürer, et dont les magnifiques légendes de Sainte-Apolline et de Saint-Antoine peuvent être sans hésitation attribuées à son admirable pinceau.

Les belles mosaïques de Saint-Thomas, presque uniques dans leur genre; Saint-Pierre-le-Vieux et les vitraux de l'ancienne église des dominicains, dont les plus belles parties sont aujourd'hui conservées dans les baies de la cathédrale; et enfin les délicieux panneaux conservés à la biblio-

thèque de la ville, dus en partie aux frères Linck, provenant de la chartreuse de Molsheim : ces peintures sont ce que le XVIIe siècle et la peinture en aprêt ou en émaux translucides ont produit de plus savant et de plus ravissant comme finesse de dessin, d'exécution et de perfection de couleurs. Toutes ces richesses forment pour Strasbourg une splendide collection, qui suffirait à illustrer toute une province. Mais il est dans notre pays peu d'églises anciennes qui ne conservent au moins quelques fragments, témoignages de leur ancienne splendeur.

Citons entre tous, à Haslach, le plus beau, le plus complet style légendaire que le gouvernement lui-même veut réparer et contribuer à conserver; les belles verrières de la fin du XVe siècle de Walbourg, dans la forêt de Haguenau, Westhoffen, Rosenwiller, de la même école que la dernière et la plus belle époque de Haslach, Saverne, Schlestadt, Mutzig. — Et dans le Haut-Rhin : Colmar, dont les panneaux, quoique dépareillés et transposés, témoignent de quel vif éclat l'art du verrier y a brillé jadis; — Thann, Vieux-Thann, Kaisersberg, Lautenbach ; à Rouffach encore quelques beaux restes de légendes et de grissailles; et avant tous Mulhouse, dont les verrières déposées il y a peu de temps, lors de la démolition de l'ancienne église, doivent être replacées dans le nouveau temple, et qui sont, à part leur riche harmonie et leur valeur historique et archéologique, remarquables entre toutes par leur agencement et le symbolisme le plus ingénieux et le plus grandiose.

J'espère bien, sitôt que j'en aurai l'occasion ou le loisir, vous présenter une série de travaux sur ces œuvres d'art si remarquables, et qui mettent l'Alsace au niveau des provinces les plus richement dotées. Je viens en attendant soumettre au Comité un de nos échantillons les plus intéressants pour l'histoire de l'art, parce qu'avec une date certaine, il

peut servir à préciser l'époque de toute une série de nos monuments.

L'église de l'antique abbaye de Wissembourg possède encore, quoique horriblement mutilés et transposés, quelques fragments épars du XIIe siècle, des motifs précieux et très-originaux de mosaïques à entrelas de la fin du XIIe ou de la première moitié du XIIIe siècle, une série de beaux panneaux de style légendaire et de belles et riches grisailles, d'un agencement très-ingénieux, du XIVe et du XVe siècle.

Ce qui m'a surtout frappé, c'est tout un système d'ornementation spéciale que j'avais déjà remarqué à Saint-Pierre-le-Jeune de Strasbourg, mais qui se trouve ici sur une échelle beaucoup plus grande. Cette ornementation, dont de notables morceaux existent encore dans les baies de la haute nef, est composée de verres de couleur sans peinture, recouverts seulement d'un léger mat qui détruit la trop vive transparence des verres et la crudité des tons, et arrive par ce moyen à un ensemble plus harmonieux; ces verres sont assemblés par simples formes géométriques indiquant franchement la mise en plomb, ou formant d'élégants entrelas sur fond blanc; l'agencement général est de la plus grande simplicité, et l'on peut se convaincre que ce parti hardi devait produire dans son ensemble l'effet le plus heureux et le plus monumental. Enfin, Wissembourg conserve encore quelques beaux panneaux du XVe siècle, remarquables surtout par l'extrême finesse qui caractérise cette époque.

Mais c'est surtout la grande rose placée au transept du côté de l'Épître qui me semble digne du plus haut intérêt. L'ossature se compose de huit lobes géminés terminés chacun par un trèfle inscrit dans le lobe même. Toute la baie est ornée de grisailles qui, par l'ampleur du dessin, et même par les détails, appartiennent encore à la belle tradition du

XIIe siècle; mais n'oublions pas que c'est ici un monument de l'école bénédictine, qui a conservé bien longtemps les souvenirs de cette époque; même la couleur qui a servi à peindre les traits est ici encore composée d'oxyde de cuivre, ainsi que l'indique le moine Théophile dans son Traité des divers arts, composé au XIIe siècle, tandis que l'oxyde de fer l'avait déjà presque partout remplacé au XIIIe dans les monuments qui n'appartiennent pas à cette école.

Ce qui donne à cette verrière son importance historique et archéologique, c'est le trèfle inférieur qui représente le donataire lui-même, l'abbé Edelinus, à genoux, avec sa crosse abbatiale, en adoration devant l'Annonciation de Notre-Dame, représentée immédiatement au-dessus de lui; il est donc évident que c'est lui qui a fait exécuter ce travail pendant le temps qu'il gouvernait l'abbaye, à la splendeur de laquelle il a tant contribué et qu'il avait aussi fait entourer de solides fortifications, de 1262 à 1293.

Ainsi que nous l'avons fait remarquer, ce grand vitrail est composé presque en entier de verres blancs, disposés en rinceaux d'un dessin large et simple, indiquant parfaitement les lignes de construction ou la mise en plomb; un étroit filet de couleur alternant jaune ou bleu, vient seulement contourner chaque lobe; les trèfles mêmes sont en verre blanc avec quelques points de couleur dessinant des roses, excepté celui qui nous occupe et son pendant à la partie supérieure dans la verticale, et qui représente notre Seigneur Jésus-Christ étendant les mains.

L'harmonie générale est produite sans verres verts, ce qui est un exemple unique à ma connaissance.

Ce vitrail a subi dans son ensemble différentes restaurations, dont la première, assez intelligente, indique par les traces encore visibles le XIVe siècle. La plus malheureuse et la dernière en date appartient au siècle passé, alors que les

traditions de l'art verrier étaient si négligées, qu'on a pu faire croire que les secrets en étaient perdus ; aussi peut-on dire que celle-ci a été un véritable vandalisme.

C'est donc surtout par suite de cette malheureuse restauration, plus encore que par l'action du temps, que toute cette verrière, comme toutes celles qui ont passé par les mains des barbares de cette époque, est tombée aujourd'hui dans l'état le plus déplorable.

Justement frappé de la dégradation et de la ruine qui menaçait un monument si intéressant, je résolus de demander à M. le maire et à M. le curé la permission de procéder à la réparation du panneau trilobé que j'ai l'honneur de soumettre au Comité. Un calque exact constate l'état dans lequel je l'ai trouvé et prouvera que je n'ai rien exagéré. Il servira aussi à donner une idée des difficultés qu'il y avait à vaincre pour lui redonner sa disposition primitive ; car il s'agissait surtout de maintenir consciencieusement ce qui restait des inscriptions et tout ce qu'il était possible de conserver des verres anciens sauvagement transposés, afin de ne rien compromettre de son antique authenticité.

Quoique fendue, j'ai dû surtout conserver la tête de l'abbé, car elle est empreinte d'un caractère si particulier, d'une individualité si marquée, que je n'hésite pas à croire que c'est bien son portrait qu'on a voulu peindre et que vous avez sous les yeux.

Il est sans doute intéressant à constater que dans les fragments de vitraux conservés à l'abbaye royale de Saint-Denis et exécutés par ordre de Suger, il se trouve un sujet identique à bien peu de chose près à celui qui nous occupe. Il représente, comme à Strasbourg, le grand abbé à genoux et invoquant aussi l'Annonciation de la Sainte-Vierge, dont les figures sont placées au-dessus de lui. N'est-ce pas là une preuve de ce que j'ai indiqué plus haut, c'est-à-dire la constante

tradition qui réliait les écoles bénédictines en fait d'art catholique, sur lequel on sait qu'elles ont jeté un si vif éclat pendant le XIIe et le XIIIe siècle.

Disons en terminant que nous retrouvons ici une marque de la dévotion particulière qu'avaient nos pères à la protection de la Sainte-Vierge. On voit dans la cathédrale un des plus beaux vitraux de la basse-nef placé sous la touchante protection de l'*Ave Maria*, qui y est écrit en magnifiques caractères du XIIIe siècle. Au XIVe siècle un sire d'Eckrich, donnant à Saint-Georges de Schlestadt une rose représentant en 10 lobes les commandements de Dieu, fit peindre dans les écoinçons l'Annonciation de Notre-Dame au-dessus de son écusson et de celui de sa femme. Et partout où se trouve représenté un donataire, c'est presque toujours, comme à Haslach au XIIIe siècle ou à Sainte-Marie-Madeleine en 1481, avec un phylactère disant une pieuse invocation à la mère du divin Rédempteur.

Baptiste PETIT-GÉRARD.

NOTE SUR UNE COLONNE,

découverte dans la forêt de Weitbruch (Bas-Rhin), sur la voie de Brocomagus Saletio (de Brumath à Seltz).

La *carte théodosienne* dite carte de Peutinger, indique, ainsi qu'il suit, l'itinéraire de la voie romaine d'Argentorat à Noviomagus.

Argentorate. . .	Strasbourg. .	»
Brocomagus . .	Brumath . . .	VII.
Saletio	Seltz	XVIII.
Tabernis	Rheinzabern .	XI.
Noviomagus . .	Spire	XII.

Le monument qui fait l'objet de la présente notice se rapporte à la partie de cette voie comprise entre Brocomagus (Brumath) et Saletio (Seltz). Nous remarquerons d'abord que l'identité d'Argentorat, de Brocomagus et de Saletio, avec les villes de Strasbourg, Brumath et Seltz, qui est prouvée par la tradition et par les historiens, l'est aussi par la carte théodosienne, dont les mesures milliaires, calculées en lieues gauloises[1], cadrent parfaitement avec les distances qui séparent ces villes.

Quant aux traces matérielles de la voie romaine, elles manquent presque totalement sur la partie que nous avons examinée entre Strasbourg et Seltz, mais la tradition et les monuments romains trouvés le long du tracé présumé

1. Ammien Marcellin, liv. XV, chap. 11 : « *qui locus exordium est galiarum exinde que non millesis passibus, sed leugis itinera metiuntur.* — *Idem*, liv. XVI, chap. 12 : « *quarta leuga signabatur et decima id est unum viginti millia passuum,* » quatorze lieues équivalent donc à vingt et un milles, ce qui porte la lieue gauloise à 2222 mètres

fournissent des preuves suffisantes pour admettre ce tracé, tel qu'il est indiqué sur le dessin ci-joint.

La voie romaine sort d'Argentorat par la *Porta septentrionalis*[1] qui se trouvait à l'extrémité de la rue du Dôme vers le Broglie et suit la rue de la Nuée-Bleue, le faubourg de Pierres et la route impériale jusqu'à Brumath. Cette route, en s'appliquant exactement sur la voie antique, a dû nécessairement en faire disparaître tous les vestiges; mais sa direction presque rectiligne, et le grand nombre d'antiquités recueillies dans tout son parcours, ne permettent pas de supposer un autre tracé.

Outre les statuettes, médailles, tombes et urnes cinéraires trouvées sur cette ligne, tant à Strasbourg que le long de la route impériale, on remarque les tumuli de la forêt de Brumath, et la nombreuse collection d'antiquités recueillie à Stéphansfeld[2], lieu désigné par Schweighæuser, comme un camp romain placé, près de Brocomagus, dans une position analogue à celle du camp de la Chartreuse près d'Argentorat La voie sort de Brumath, à l'angle de la rue Ostergasse, près du lieu où a été trouvée la colonne élevée par la cité des Triboques sous l'empire de Valérien ; en partant de ce point et en mesurant trois lieues gauloises de 2,222 mètres sur le tracé qui est indiqué par Schweighæuser[3] et dont le souvenir est consacré par une antique tradition, on arrive

1. Silbermann, *Lokalgeschichte*, chap. II, III, IV. — Schweighæuser, Mémoires manuscrits.

2. Le monastère de Stephansfeld, fondé au XIIIe siècle, par les De Werde, landgraves d'Alsace sur les ruines d'un établissement romain, était desservi par les chanoines hospitaliers du Saint-Esprit, sous la règle des Augustins; il est remplacé aujourd'hui par un asile d'aliénés. M. Richard, directeur de cet asile, a mis récemment sous les yeux du comité une collection de beaux dessins représentant les précieux restes d'antiquités recueillis par ses soins dans cette localité.

3. Mémoires manuscrits de M. Schweighæuser.

juste au lieu où gît, dans la forêt de Weitbruch, un tronçon de colonne récemment découvert[1].

Le long de ces trois lieues, le sol recèle, comme dans Brumath même, une grande quantité de médailles, des statuettes et des restes de constructions romaines que les moindres fouilles mettent à découvert.

A la sortie de Brumath, on trouve d'abord, au lieu dit Steiner-Frœhn, des ruines de bains romains et d'aqueducs; puis, au delà du Seltenbachgraben, le canton Pfaffenbrückel fournit de précieux bronzes, des médailles, du verre, etc.; à partir de ce point, la voie longe le chemin dit Spitzholtzweg et passe près d'une hauteur appelée Consulentzberg (montagne des consuls), qui doit peut-être ce nom à un camp occupé par les légions de Julien, lors de la bataille qu'il livra aux rois allemanes pour délivrer Brocomagus[2].

La voie traverse ensuite le Hochgraben près duquel on retrouve encore la trace des lignes de gravier, signalées par Schweighæuser; puis elle pénètre dans la forêt de Weitbruch où ont été trouvés il y a plusieurs années, des bronzes, des médailles romaines et où l'on a découvert tout récemment la colonne dont il s'agit.

Cette colonne n'est malheureusement pas entière et la partie inférieure du fût, qui a été seule retrouvée, ne présente aucune trace de chiffres ou de lettres; elle était couchée sur le sol, recouverte à peine de terre. On remarque sur une de ses faces une partie creusée et usée qui était restée apparente, et dont les bûcherons se servaient pour repasser leurs hâches. La colonne est formée d'un grès des Vosges

1. Le musée de la bibliothèque de Strasbourg, le cabinet d'antiquités de M. le docteur Schmœringer, et celui de M. Merck, renferment un grand nombre d'objets remarquables, recueillis à Brumath et aux environs.

2. Ammien Marcellin, liv. XVI, chap. 2 : « *primam omnium Brocomagum occupavit ei, qui jam adventanti Germanorum, manus pugnam intentans occurrit.* »

renfermant beaucoup de petits cailloux de quartz: sa section est une ellipse dont le grand axe a 69 cent., et le petit 60 c.; le socle a 30 c. de hauteur, il est taillé plus grossièrement que le fût.

Si l'on considère la position de cette colonne à trois lieues gauloises précises de Brumath, dans une direction qui, en se prolongeant presque en droite ligne jusqu'à Seltz, est marquée sur tout son parcours par de nombreux vestiges d'antiquité, il semble que l'on peut difficilement assigner à ce monument une autre destination que celle d'une pierre milliaire; ce ne peut être un fragment d'édifice ruiné, car on ne trouve à l'entour aucun vestige qui s'y rapporte; d'ailleurs la forme elliptique ne se prête pas à cette supposition; c'est donc certainement une colonne isolée. Le chiffre milliaire manque, il est vrai, mais on peut admettre que ce chiffre se trouvait soit sur la partie usée que nous avons signalée, soit sur le tronçon supérieur qui n'a pas été retrouvé.

Ce qui confirme notre opinion, c'est la ressemblance de cette colonne avec les pierres milliaires que l'on voyait encore au siècle dernier, le long de la voie romaine de Chartres (Autricum) à Orléans (Genabum); elles avaient la même forme elliptique, et on n'y voyait ni chiffres ni inscription[1].

D'après ces motifs, nous pouvons regarder avec certitude la colonne de Weitbruch comme étant une pierre milliaire de la voie romaine d'Argentoratum à Noviomagus.

Ce monument retrouvé au lieu même où les Romains l'avaient érigé, est précieux, non-seulement à cause de sa rareté en Alsace, mais surtout parce qu'il fixe d'une manière précise la direction d'une voie dont les traces matérielles ont disparu.

1. Caylus, tome IV, p. 381, pl. 114. Ces colonnes ont 7 pieds de hauteur, leur section est elliptique, le grand axe a 22 pouces et le petit 18 pouces.

De Morlet, *colonel.*

NOTE SUR UNE STATUETTE EN BRONZE,

trouvée sur l'emplacement de l'ancien monastère de Saint-Étienne à Strasbourg.

La statuette qui fait l'objet de cette notice a été découverte à cinq mètres au-dessous du sol, dans les fouilles faites récemment pour la construction du petit séminaire près de l'église de l'ancien monastère de Saint-Étienne.

Cette église, précieux reste du IXe siècle [1], sauvée de la destruction par les soins de Mgr l'évêque de Strasbourg, se trouve à l'emplacement du *castellum* (*heydischen Burg*) [2], où la tradition place la demeure du comte d'Argentoratum (*comes argentoratensis*) [3], dont le pouvoir, indépendant de celui des ducs de Mayence et de Séquanie, s'étendait sur la partie de la basse Alsace comprise entre Seltz (*Saletio*) et Marckolsheim.

Cette statuette a 113 millimètres de hauteur; sa pose est noble et gracieuse, les détails sont finement sculptés; elle est complétement drapée, la tête est couverte d'un diadème; sa main gauche tient une corne d'abondance et la droite s'appuie sur un gouvernail où sont fixés un serpent, signe de la prudence, et un dauphin, emblême de la navigation.

Près de la statuette on a trouvé un globe en bronze de

1. *Alsatia illustrata.* — Charte de l'empereur Lothaire de 845. — Charte de l'évêque Wernher.

2. Kœnigshoffen, p. 338 : « *der heydischen burg di do stant an der Brüsche bey Sant Stephans Brucke zu Strassburg.*

3. La notice des dignités de l'empire s'exprime ainsi : « *sub dispositione viri spectabilis comitis argentorarensis : tractatus argentoratensis.* » Cette formule est la même que celle employée pour les ducs de Mayence et de Séquanie qui dépendaient, ainsi que le comte d'Argentorat, du vicaire des Gaules résidant à Trèves (Cette organisation militaire date de Constantin le Grand.)

0,030 millimètres de diamètre; l'un et l'autre étaient encroûtés d'une épaisse couche de terre, mêlée de quelques particules de charbon.

La patine laisse apercevoir des parties dorées.

Ce bronze représente la *fortuna videns* ou *ridens* des Romains (fortune clairvoyante); ses attributs annoncent la divinité qui gouverne le monde et dispense les richesses, c'est la dominatrice des mers (*te, dominatrix acquoris*, Horace).[1]

On retrouve son image sur les revers des monnaies impériales[2] (allusion à un bon gouvernement); le *Museum romanum*[3], le Recueil de Caylus et celui des antiquités d'Herculanum[4] présentent des statuettes semblables à la nôtre, sauf qu'elles ont presque toutes sur la tête une corbeille d'abondance appelée *modius*, ou un panache semblable à celui d'Isis. Caylus[5] affirme que ces ornements, qui se rattachent au culte de Sérapis, n'ont pas été admis par les Romains avant le règne d'Adrien, qui date de l'an 117 de l'ère chrétienne.

Ainsi, notre statuette serait antérieure à cette époque. Or, on sait que les arts, qui étaient tombés en décadence sous les successeurs d'Auguste, ne reprirent quelque vigueur que sous Trajan, prédécesseur d'Adrien; il semble donc que notre statuette, dont le style annonce une bonne époque de l'art, peut dater du règne de Trajan, c'est-à-dire de la fin du Ier ou du commencement du IIe siècle.[6]

1. Odes d'Horace, liv. Ier, *Ad fortunam Antiatem*.
2. Caylus, t. V, p. 187.
3. *Museum Romanum*, tome I, table 29, p. 73.
4. Recueil des antiquités d'Herculanum, de David et S. Marechal, t. VII.
5. Caylus, tome V.
6. Cette date coïncide avec celle attribuée aux fragments d'inscriptions romaines découverts par Silbermann dans les fondations de la tour de l'enceinte romaine, située près des anciens magasins à blé, aujourd'hui le magasin du théâtre. *Lokalgeschichte*, p. 13, planche IV.

La *fortuna videns* a été décrite par Lactance[1], écrivain chrétien du commencement du IVe siècle, avec les mêmes attributs que ceux que présente notre statuette. C'est la déesse qu'Apulée[2] représente répandant son éclat radieux sur les autres divinités, et mettant les mortels qu'elle protége à l'abri des coups de la mauvaise fortune; celle-ci, appelée *fortuna cœca*, avait d'autres attributs : on la représentait les yeux couverts d'un bandeau, déployant ses ailes et parcourant le monde un poignard à la main; c'est *Nemesis*, c'est elle que Pindare nommait la plus puissante des *Parques*.

Le culte de la fortune n'a pas été adopté par les Gaulois, et c'est, je crois, la première fois qu'une image de cette divinité a été trouvée en Alsace; cette découverte est donc précieuse par sa rareté dans notre province, et aussi parce qu'elle constate un culte purement romain sur ce point du vieil Argentorat, où la tradition, qui se trouve ainsi confirmée, place le *castellum*. D'après ces motifs, nous croyons utile d'entrer dans quelques détails sur un culte dont les monuments n'ont pu être jusqu'à présent étudiés en Alsace.

Le culte de la fortune a été donné aux Romains par les Grecs, qui l'avaient emprunté aux religions mystérieuses des *cabires* de l'île de Samothrace[3]. Ces *cabires* étaient les dieux puissants (*dii potentes* des augures romains), qui animent et gouvernent le monde.

Denis d'Halicarnasse[4], dans ses Antiquités romaines, fait

1. Lactantius, *De falsis religionibus*, liv. XIV, chap. 29 : « *Simulacrum ejus cum cornu-copia et gubernaculo fingunt, tanquam hæc et opes tribuat et humanorum regimen obtineat.* »

2. Apulée, Méth., XI : « *in tutelam jam receptus es fortunæ sed videntis quæ suæ lucis splendore cæteros etiam deos illuminat.* »

3. Creutzer et Guigniaut, Religions de l'antiquité, tome II, Ire partie, p. 285, 286, 506.

4. Creutzer et Guigniaut, tome II, Ire partie, p. 525.

ressortir le sens profondément expressif de ces traditions étrusques et pélasgiques qui furent la base de la religion des anciens Romains, et il les oppose à ce brillant Olympe que les Grecs peuplèrent de divinités d'une majesté toute humaine.

Sous les empereurs, Rome imita la Grèce et abandonna ses anciennes croyances; on vit alors succéder au culte mystérieux de la *fortune-cabire*, une multitude de cultes les plus bizarres; nulle divinité n'eut autant de temples; nulle ne fut adorée sous autant de noms divers, tels que : *fortuna primigenia*, *viriplaca*, *muliebris*, *redux*, *manens*, *obsequens*, *manuosa*, *viscosa*, *barbata*, *calva*, etc.

Pline[1] fait bonne justice de ces folles erreurs : « En tous « lieux, à tout instant, dit-il, c'est la fortune qu'on adore, « elle qu'on accuse..... à elle s'adressent les louanges, les « reproches, les adorations, les blasphèmes..... Déesse « mobile, aveugle, clairvoyante, vagabonde, etc. »

Plutarque[2] attribue à la fortune tous les triomphes des Romains; il nous montre cette divinité parcourant le monde en traînant après elle les royautés détruites; puis s'arrêtant sur le mont Palatin et y déposant ses ailes pour se fixer dans Rome, où Tullus Hostilius (ce mignon de la fortune, comme l'appelle Amyot), lui élève un grand nombre de temples.

Outre ce culte général de la fortune, chaque peuple[3], chaque province, chaque maison, chaque lieu, chaque individu eut sa fortune, son dieu tutélaire, qui se confondait avec les Pénates et les Lares.[4]

Ce sont ces génies tutélaires que les Phéniciens transpor-

1. Pline, liv. II, chap. 5.

2. Œuvres morales de Plutarque, trad. Amyot, De la Fortune des Romains.

3. Servius, Georg., I, 303 : « *naturalem Deam, unius cujusque loci vel rei, vel hominis.* »

4. Creutzer et Guigniaut, tome II, 1re partie, p. 412.

taient sur leurs vaisseaux : c'est le génie du lieu (*genius loci*) ; c'est enfin la *fortune d'or* (*fortuna aurea*), statue que les empereurs plaçaient dans le lieu le plus secret de leur appartement et que, d'après le récit de Capitolin[1], Antonin le Pieux, prêt à mourir, fit remettre à Marc-Aurèle, son successeur.

Notre statuette, à raison de sa faible dimension, semble rentrer dans cette catégorie des dieux domestiques ; elle serait, dans cette hypothèse, l'image de la divinité tutélaire de la citadelle du vieil Argentoratum, tombée il y a quatorze siècles sous les coups des barbares, et dont les ruines recélaient ce témoin irrécusable de leur antique origine.

1. Capitolin, Vie d'Antonin le Pieux, chap. 12 : « *fortunamque auream quæ in cubiculo principum poni solebat, transferri jussit* (*a Marco Antonio*). Le même récit se retrouve dans la vie de Marcus Antonius chap. 7.

De Morlet, *colonel.*

INSCRIPTIONS

qui se trouvent sur les quatre colonnes qui supportent la tribune de l'église paroissiale de Bergholtz Zell.

PREMIÈRE COLONNE.

✝ Anno. Domini. millesimo. sexto. fundata. est. Ecclesia. issta. in. honore. sancti. Benedicti. abbatis.

(*Crux.*)

Nix glacies. et. aqva. tria. nomina. res. tamen. vna. ✝ sic. in. personis. trinvs. Devs. est. tamen. unvs.

DEUXIÈME COLONNE.

Isstam. ecclesiam. consecrauit. pivs. papa. Leo. in. honore. sancti. Benedicti. egregii. abbatis. Insvper. consecravit. tria. altaria. et. qvolibet. altare. dedit centvm. quadraginta. dies. indulgenciarum. Amen.

TROISIÈME COLONNE.

In. ecclesia. issta. inveniantur. centum. anni. cvm. uiginti. annie. et quadraginta. carrene. et. in. dedicacione. ecclesie. qvatuor. festiuitatibus. in. die sancti. Benedicti. qui. hic. est. patronus. Ora. pro. me.

QUATRIÈME COLONNE.

† Hanc. scvlpteram. fecit. Sifrides. de. Wormacia. capellanvs. hvius. ecclesie. circa. annos. Domini. M.CCC.qvadragesimo. VI.

(*Crux.*)

† Triste. cor. ira. frequens. hominis. mens. raro. qviescens. † hec. tria. consvmunt. uita. fine. breve. †

Dans la même église on trouve encore l'inscription suivante :

Celi regina
nos salva
flos sine spina.

Au mur extérieur de cette église, on lit sur une pierre :

Anno Domini millesimo sexto fundata est ecclesia issta in die Marci.

Le clocher de l'église porte le millésime : 1405.

INSCRIPTIONS

qui se trouvent sur le sarcophage des sept moines massacrés par les Huns, dans l'église de Murbach.

Inscription qui se trouve sur le couvercle.

NOSTRORŪ FRATRŪ IACET HIC FUNUS TUMULATUM
VIM ROSEI FINIS PERTULIT ISTE CINIS
HINC BENE MIGRABANT QUOS HŪNI MORTIFICABANT.
HOS DEUS IN CŒLIS LÆTIFICARE VELIS.
CŒLEST^NUS L. B. A. BEROLDINGEN COAD^OR MURB. ET
LUD. PVS 7 FRATRUM MAN^BUS HOC MAUSOLÆUM
POSUIT AN. MDCCV V IDUS SEPT.

Nostrorum fratrum jacet hic funus tumulatum
Vim rosei finis pertulit iste cinis.
Hinc bene migrabant quos Hunni mortificabant.
Hos, Deus, in cœlis lætificare velis.
Cœlestinus liber baro a Beroldingen coadjutor Murbacensis et Ludrensis piis septem fratrum manibus hoc mausolæum posuit anno 1705. quinto idus septembris.

Inscription qui se trouve sur la partie antérieure du monument.

CLAVDIT MVLTOꝝ PSENS LAPIS OSSA VIROꝝ
IN TEPLO VETERI IA PRIDE DIGNA TENERI.
HORVM PLACATV SI SVNT TEGE XPE REATV
NOS VICE DANDO PARI P EOꝝ VOTA IVVARI.

Claudit multorum præsens lapis ossa virorum,
In templo veteri jam pridem digna teneri.
Horum placatus, si sunt, tege, Christe, reatus;
Nos vice dando pari per eorum vota juvari.

Le couvercle est fait d'une pierre jaunâtre, tandis que le sarcophage est de grès vosgien; aussi les caractères de l'inscription du couvercle sont-ils beaucoup plus récents que ceux du sarcophage. Il est à supposer qu'en ouvrant le monument, on y trouve raitnon-seulement les reliques des sept moines, mais encore quelque écriteau.

ZIMBERLIN,
curé à Orschwihr (Haut-Rhin).

STATISTIQUE MONUMENTALE

DES CANTONS

DE KAYSERSBERG ET DE RIBEAUVILLÉ.

(HAUT-RHIN.)

Dans la rédaction de ce Mémoire, l'auteur s'est appliqué à suivre le programme tracé par le comité impérial des travaux historiques et des sociétés savantes pour le *Répertoire archéologique de la France,* dont le ministère prépare la publication. Ce programme, accompagné d'une lettre circulaire de M. le Ministre de l'instruction publique et des cultes, a été adressé à M. le président de la Société pour la conservation des monuments historiques en Alsace, sous la date du 30 mars 1859. Nous en extrayons le passage suivant :

« Il ne peut être question d'énumérer tous les monuments « de l'antiquité qui se rencontreront dans chacune des loca- « lités; il est évident qu'on ne mentionnera que ceux qui « mériteront d'être signalés, soit sous le rapport historique, « soit sous celui de l'art. On ne fera pas l'histoire, même « abrégée, des localités; il suffira de dire à quelle époque « présumée remonte l'endroit nommé; puis après l'indication « du nom antique, viendrait une description des monuments « et objets d'art très-brève, mais cependant assez précise « pour que le lecteur puisse savoir facilement tout ce que « la France renferme ou a renfermé jadis de richesses ar- « chéologiques. La concision de chacun des articles n'ira pas « jusqu'à faire négliger des renseignements importants;

ainsi, toutes les fois que la chose sera possible, l'âge des « monuments sera indiqué; mais on comprend que les rédac- « teurs ne pourront consigner dans leur travail que le « résultat de leurs recherches, sans jamais le grossir de « dissertations. Chacun des articles sera terminé par des « citations bibliographiques, c'est-à-dire, qu'on y donnera l'indication des ouvrages dans lesquels ces monuments « seraient décrits *in extenso*, et surtout figurés. On n'omet- « trait pas, toutes les fois que faire se pourrait, la désignation « des tableaux, des estampes et même des lithographies « offrant des représentations fidèles des monuments existants « ou disparus. »

Les principales sources, où l'auteur a puisé les noms anciens, sont indiquées par les abréviations suivantes :

B. Chronique de Materne Berler (Code hist. et diplom. de la ville de Strasbourg, 1842).

C. Chronique de Closener, *ibid.*

Gr. Grandidier, Histoire de l'Église de Strasbourg (pièces justificatives).

K. Kœnigshoven (Code hist. et diplom. de la ville de Strasbourg, 1842).

M. *Munsterii Cosmographey*, 1550.

Sch. Schœpflin, *Alsatia diplomatica*, *éd.* Mannheim, 1772-75.

Sp. D. Speckel, grande carte de l'Alsace.

Tr. Trouillat, Monuments de l'histoire de l'ancien évêché de Bâle. Porrentruy, 1852-58.

W. U. *Würtembergisches Urkundenbuch. Stuttgart*, 1849-58.

CANTON DE KAYSERSBERG.

Alspach.

1130 Alwisbach, *W. U.* I. 381. — **1149 Alosbach**, Tr. II, 709. — **1184 Alospach**, *ibid.*, II, 711. — **1364 Alaspach**, Sch. II, 244. — **1440 Alenspach**, *ibid.*, II, 363.

Ancien couvent de Bénédictins, fondé au commencement du XIe siècle, habité depuis 1282 jusqu'à la Révolution par des religieuses de l'ordre de Sainte-Claire. Il ne reste plus de l'église de ce monastère que la nef du milieu, avec le collatéral et le transept sud, présentant les caractères de l'architecture du XIe siècle. Des piliers carrés, ornés de colonnettes engagées dans les angles, portent l'édifice qui a dû être voûté dès le principe. Le chœur, aujourd'hui démoli, était ogival, peut-être de la fin du XIIIe ou du commencement du XIVe siècle, à juger par une clef de voûte et par quelques claveaux qui se trouvent parmi les décombres.

Dans la nef centrale, traces de *polychromie ancienne*, notamment une figure de saint Christophe, à l'entrée occidentale; cette peinture, en assez bon état de conservation, remonte au XIIe siècle.

Au nord de l'église, on a encastré dans le mur du jardin quelques *chapiteaux historiés* du plus grand intérêt. Dans l'allée du cloître qui subsiste encore, on voit de nombreuses *dalles tumulaires*, malheureusement en partie mutilées et usées par le frottement.

Voir : Notes manuscrites de Silbermann à la Bibliothèque publique de Strasbourg. — Golbéry, Antiquités de l'Alsace, 1re sect. — Schnéegans, Bulletin du comité de la langue, de l'histoire et des arts de France, tome II, 395.

Dessins inédits. — Trois vues à l'encre de Chine, par Silbermann, à la Bibliothèque publique de Strasbourg; une vue du portail occidental, le dessin de plusieurs chapiteaux, etc., dans la collection de l'auteur de ce mémoire.

Lithographie. — Antiquités de l'Alsace, 1re sect., pl. 7.

Ammerschwihr.

869 Almenswile, Gr. II, p. j. n° 136 — **977 Amelricheswilre**, Sch. I, 130. — **1128 Amalricho villa**, Grand., *Hist. d'Alsace*, p. j., tit. 611. — **1149 Amilrichiswilare**, Tr. II, 710. — **1183 Amricheswilre**, Sch. I, 279. — **1290 Ammerswilre**, *ibid.*, II, 45. — **1302 Amerswilr**, Tr. III, 52. — **1510 Ammershwiler, Ammerschwiler**, B., 74. — **1510 Ammorsweiler**, Sch. II, 473. — **1550. Ammerszwyler**, M. — **1576 Amersw (ihr)**, Sp. — **1613 Ammersehweyer**, Sch. II, 486.

Cette petite ville, dont l'origine remonte au delà du VIIe siècle, a conservé en grande partie ses *fortifications* du XVe et du XVIe siècle. On remarque surtout l'*Oberthor* et la triple enceinte du côté le plus vulnérable de la ville, vers la montagne. Une des plus belles tours de défense, appelée *Schelmenthurm*, porte la date 1535, au-dessous des trois écus du Saint-Empire, de Landsperg et de Ribeaupierre.

L'église, en style ogival, est de deux époques. La *nef*, portée par des colonnes rondes, et le *chœur* au chevet droit remontent aux dernières années du XVe ou au commencement du XVIe siècle. Le *clocher* est du XIVe. On y voit deux cloches anciennes, l'une appelée *Meywihrglœckel* (petite cloche de Meywihr, village détruit), et fondue au commencement du XVe siècle, par maître Jean de Strasbourg; l'autre, de 1471, appartenant autrefois à l'église de Kaysersberg; c'est une de nos plus remarquables cloches de l'Alsace. Dans l'église, la *rampe d'escalier* de la chaire et la *cage de l'escalier* qui mène aux orgues, toutes deux du milieu du XVIe siècle, méritent de fixer l'attention. On y voit également, outre quelques *statues en bois*, de la même époque, plusieurs travaux de serrurerie ancienne, notamment un porte-bénitier en fer forgé (XVIe siècle), et les pentures qui garnissent la porte de la sacristie; la forme de ces dernières accuse le XIIIe siècle.

A l'extérieur de l'église, près du chœur, s'élève un Christ colossal en bois, de 1609, avec inscription pieuse.

Parmi les monuments de l'architecture civile, il faut citer:

L'*ancien hôtel du commerce* (aujourd'hui corps de garde et magasin de bois), dont la façade à pignon est couronnée par un grâcieux campanile gothique, découpé à jour et orné de crochets. On y voit une petite cloche du XVIe siècle. Sous le cadran de l'horloge on lit la date 1538.

L'*hôtel de ville*, belle construction de la Renaissance (1552). On remarque surtout l'escalier tournant et la grande salle. Les archives renferment de nombreux et intéressants documents.

Plusieurs *maisons* du XVIe siècle (maison Hérold, maison Schwindenhammer 1574, etc.).

Deux *fontaines* du XVIe siècle.

Près de la ville et sur le chemin de Kientzheim s'élèvent deux *croix* en pierre, l'une de 1624; l'autre de 1666, appelée *Pestkreuz* (croix de la peste), remarquable par la prière contre les épidémies, dont les sigles sont entaillés sur ses deux faces.

Voir : Katholisches Kirchen- und Schulblatt für das Elsass, t. XVI, 10 et suiv.

Dessins inédits. — Vue de l'Oberthor, du Schelmenthor; dessins de quelques détails des fortifications, de quelques travaux de serrurerie ancienne; *estampages* des inscriptions des deux cloches anciennes, etc., dans la collection de l'auteur de ce mémoire.

Gravure. — Vue générale des trois villes d'Ammerschwihr, de Kientzheim et de Kaysersberg, dans la Topographie de l'Alsace, par Mérian, 1644.

Beblenheim.

1128 Babilenheim, Grand. *Hist. d'Alsace*, p. j., tit. 611. — **1298 Bebelnhen**, Sch. II, 63 — **1325 Bebelnheim**, *ibid.*, II, 135. — **1576 Beblen**, Sp.

On voit dans ce village une fontaine en style gothique du milieu du XVe siècle. Malheureusement les statuettes qui s'abritent sous de jolis pinacles sont fort mutilées.

L'église, qui date à peu près de la même époque, n'offre

plus rien de remarquable sous le rapport architectonique. On voit sur l'autel sculpté en bois (XVIIe siècle) et provenant de l'ancienne abbaye de Pairis, six chandeliers annelés fort simples et d'inégale hauteur, qui remontent au moins au commencement du XVIe siècle. La cloche porte la date de 1598, et le monogramme S. H.

Benxwihr.

1168 Benwilre, Tr. II, 156. — **1329 Beinewilre**, *ibid.*, II, 140. — **1576 Beinwihr**, Sp.

Dans l'étage inférieur du clocher, qui servait autrefois de chœur et qui depuis la reconstruction a perdu sa voûte, on remarque l'ancienne réserve, fermée avec son grillage primitif et couronnée de clochetons d'un travail fort délicat; c'est un beau monument du genre, pouvant remonter au commencement du XVe siècle. Les murs intérieurs de cette partie du clocher laissent encore voir quelques faibles traces de l'ancienne polychromie.

Ingersheim.

Fin du dixième siècle. **Englingeheim**, Grand., *Hist. d'Alsace*, p. j., tit. 437. — **1122 Hungersheim**, Tr. II, 706. — **1300 Ongersheim**, *ibid.*, II, 693. — **1344 Oengersheim**, Tr. III, 562.

Le pignon de l'hôtel de ville est couronné d'un joli campanile gothique, découpé à jour (XVIe siècle).

L'auteur de cet article possède un petit dessin de ce monument.

Kaysersberg.

1285 Keisirsberg, Sch. II, 33. — **1326 Keysersperg**, Tr. III, 366. — **1362-1415 Keisersberg**, G. et K., 75. — **1417 Keiserswerg**, Sch. II, 328. — **1510 Kessersperg**, **Keyssersperg**, B., 47. — **1576 Keisersperg**, Sp.

Les monuments actuellement existants de Kaysersberg, qui passe pour avoir été une station romaine, ne remontent

pas au delà du XIIe siècle. Le plus ancien est l'*église paroissiale*, dont les piliers de la grande nef et le portail occidental datent de la première moitié du XIIe siècle. Le tympan de ce portail, auquel se rattache une légende fort curieuse, représente le couronnement de la mère de Dieu. Un examen attentif m'a fait reconnaître sous le badigeon des inscriptions relatives au sujet, et les noms des archanges qui offrent de l'encens au pied du trône. Le chœur ogival, avec quelques restes de vitraux peints, appartient à la fin du XIVe ou au commencement du XVe, comme les bas-côtés (1422). La nef latérale nord paraît avoir été remaniée un peu plus tard. Nous remarquerons dans l'église :

1° Deux *baptistères* du XVe siècle;

2° Un *saint sépulcre* en pierre. Le Christ et la niche dans laquelle il se trouve sont du XVe siècle. Les trois Maries, d'une exécution parfaite, datent de 1514. Deux figures d'anges, qui se trouvent près de ce groupe, sont plus anciennes. Observons que le Sauveur présente une cavité carrée, entaillée dans la poitrine et fermable avec une petite porte en métal. Cette cavité, que je n'ai rencontrée que dans les saints sépulcres de l'Alsace, n'aurait-elle pas servi autrefois de réserve à l'Eucharistie pendant la semaine sainte? Dans quelques localités elle tient aujourd'hui lieu de tronc.

3° Derrière le maître-autel un grand *retable* du commencement du XVIe siècle, orné de sculptures et de peintures très-remarquables, attribuées par la tradition à Holbein ; un des panneaux est signé par Michel Ergothing, 1677. Les scènes de la Passion, traitées en haut-relief, sont très-animées et d'une richesse de composition qui dénote un artiste de premier ordre. Le retable passe pour avoir appartenu anciennement à la cathédrale de Bâle.

4° Dans le collatéral Nord, un retable plus petit, présentant la Descente de la Croix et les quatorze saints auxiliateurs

de la même époque, à l'exception de deux ou de trois figures qui sont modernes.

Sous le chœur s'ouvre une sorte de crypte basse en style ogival, servant de sacristie. La porte qui y mène est ornée de pentures du XVe siècle. On y voit un bahut très-ancien, dont les ferrements accusent le XIIIe siècle.

Près de l'église on voit:

1° La *chapelle de Saint-Michel*, au-dessus d'un ossuaire de 1463. Dans cette chapelle, dont la voûte peinte représente les quatre évangélistes et les quatre docteurs de l'église latine, on conserve un Christ colossal en bois, avec les figures de Marie et de saint Jean, dans les mêmes proportions (milieu du XVe siècle). Ce crucifix devait être anciennement placé à une grande élévation, peut-être sous l'arc triomphal du chœur de l'église. Dans l'ossuaire on montre comme curiosité le cercueil en bois dans lequel les cadavres étaient portés dans la fosse, lors de quelques maladies épidémiques du XVe siècle.

2° Un *jardin des Oliviers* en pierre; bon travail de sculpture du XVIe siècle. Tout près, on voit sous une sorte de hangar de jolie structure l'ancien *Palmesel*, groupe en bois sculpté, représentant le Sauveur assis sur une ânesse et figurant autrefois dans l'église, le dimanche des Rameaux.

Parmi les monuments de l'architecture civile, il faut noter :

L'*hôtel de ville*, de la Renaissance allemande du XVIIe siècle. Inscription et date de 1604. La distribution intérieure de cette maison, dans laquelle on conserve plusieurs curiosités, mériterait une étude particulière.

Un *puits* remarquable, avec inscription et date de 1618.

Un grand nombre de *maisons* fort intéressantes de la seconde moitié du XVe et surtout du XVIe siècle (maison Schmoderer, etc.).

L'architecture militaire du moyen âge est représentée par de beaux et nombreux restes de fortifications anciennes, notamment par le

Château de Kaysersberg.

1226 Castrum Keisersperg, Sch. I, 354.

Ce manoir, qui remplaça au XIIe ou au XIIIe siècle les fortifications romaines qui ont dû protéger ce point, ne présente plus que quelques courtines et son imposant donjon cylindrique. Des galeries souterraines fort remarquables viennent d'être comblées.

Près de l'entrée ouest de la ville, on voit un crucifix en pierre de 1511.

Entre Kaysersberg et Kientzheim se trouvait l'ancien couvent des capucins de Weinbach, dont un moulin rappelle encore le nom.

Voir : Levrault, Musée historique et pittoresque de l'Alsace, 1re sect.

Dessins inédits. — Dessin du tympan de la porte occidentale, des deux baptistères, d'une porte ancienne, etc., de l'église paroissiale, dans la collection de l'auteur de ce mémoire.

Gravures et lithographies. — Gravure par Weiss dans Schœpflin, *Alsat. illustr.*, 1761. — Gravure par Walther dans Grandidier et Scholl, Vues pittoresques de l'Alsace, 1785. — Lithographie dans Golbéry, Antiquités d'Alsace, pl. 6. — 3 lithographies par Rothmüller, Vues pittoresques de l'Alsace, 1836; Album alsacien, 1838; Musée historique et pittoresque, etc., 1859. — Lithographie par Müller dans Piton, Strasbourg illustré, 1855, etc.

Kientzheim.

728 Chinzicha, Tr. I, 71. — **877 Conesheim**, **Chonsheim**, Grand., *Histoire de l'Église de Strasbourg*, II, p. j., 142. — **885 Choneshaim**, Sch. I, 94. — **1184 Conesheim**, Tr. II, 711. — **1303 Konsheim**, *ibid.*, III, 52. — **1341 Künszhein**, *ibid.*, III, 355. — **1465 Kunsheim**, Sch. II, 400. — **1466 Conszheim**, Alsatia, 1854-1855, p. 284. — **Connssheim**, Sch. II, 401. — **1510 Cunszheim**, B. 73. — **1550 Konszheim**, M. — **1576 Kiensheim**, Sp. — **1613 Küntzenheim**, Sch. II, 485.

Kientzheim, dont le nom paraît pour la première fois dans une charte du VIIIe siècle, possède deux monuments religieux du moyen âge. Le plus important est l'*église basse* de *Sainte-Régule*, aujourd'hui chapelle de pèlerinage. L'étage inférieur du clocher date de l'époque romane, moins la voûte, qui est du XIVe siècle. A gauche, dans le massif du mur, s'ouvre une niche carrée, garnie d'un grillage; c'est l'ancienne réserve. Le campanile au-dessus du pignon occidental renferme une jolie clochette du commencement du XVe siècle, avec les noms des évangélistes.

L'ancien autel fixe se trouve caché sous un autel moderne. La nef, comme la partie supérieure du clocher, est du XVe siècle. On y remarque :

1° Une *chapelle intérieure*, qui paraît dans sa forme actuelle de la fin du XVIe siècle, et renferme les images miraculeuses de la Vierge et de saint Jean, ainsi que le crucifix.

Ces statues paraissent de la première moitié du XVe siècle; trois autres images un peu moins anciennes, parmi lesquelles on distingue saint Roch, couronnent la bizarre corniche de cette chapelle. A l'entrée on voit un intéressant *tronc* en fer forgé de la fin du XVIe siècle.

2° L'*autel* de l'immaculée Conception de Marie; beau travail de sculpture en bois du XVIIIe siècle, sans dorure ni couleurs.

3° Un *Christ au tombeau*, près de lui les trois Maries et deux anges avec bénitier et encensoir; sculpture assez médiocre du XVIe siècle.

4° A la petite porte d'entrée sous le porche, serrure du XVIe siècle.

L'*église paroissiale*, dont la nef est moderne et dont le clocher formant chœur a été plusieurs fois remanié, n'a rien de remarquable que les *pierres tombales* du maréchal Lazare de

Schwendi, mort en 1583, de son fils Jean-Guillaume de Schwendi, baron de Hoh-Landsperg, mort en 1609, et d'une dame de la même famille.

A côté de l'église, on a conservé un ancien ossuaire.

Les murs intérieurs du cimetière de Kientzheim étaient autrefois ornés d'une *danse macabre*, attribuée à Holbein.

Une notable partie des *fortifications anciennes* (XVe, XVIe siècles) ont été conservées. On remarque surtout la porte d'entrée du côté de l'est et le *château* qui est attenant. Tous deux sont du XVIe siècle; le château a subi différentes modifications ultérieures.

Voir : Levrault, Musée hist. et pitt., etc., 1re partie, p. 5 et suiv.

Dessins de plusieurs travaux de serrurerie ancienne dans l'église basse.

Estampages de l'inscription tumulaire du fils de Lazare de Schwendi, et de celle de la cloche ancienne. (Coll. de l'auteur de ce mémoire.)

Lithographies. — 2 vues du château par Rothmüller (Vues pitt. pl. 105; Musée hist. et pitt., pl. 35). — Pierres tombales des Schwendi, dans Piton, Strasbourg illustré, et dans le Musée pitt., etc., pl. 28.

Mittelwihr.

976 Mitenwilre, Sch. I, 127. — **1060 Mittelenwilre**, *Gallia Christ.*, t. V, col. 474 des titres.— **1114 Mitwir**, Gr. *Hist. d'Als.*, p. j. tit. 564. — **1122 Mitteuuilre**, Tr. II, 706. — **1184 Mitelvilre**, Sch. I, 281. — **1344 Mittelwihr**, Tr. III, 562. — **1576 Mitelwihr**, Sp.

Ce village, dont le nom paraît déjà au Xe siècle, possède une église de la seconde moitié du XVe siècle. La nef fort simple est plafonnée; le chœur, qui s'ouvre dans l'étage inférieur du clocher, est voûté. L'amortissement des fenêtres, malheureusement murées, donne de curieux spécimens des formes tourmentées de la dernière époque de l'architecture ogivale. Cette église a une très-belle cloche fondue en 1506 par maître *Jean Lanprecht de Donievre;* elle porte trois inscriptions en belles lettres gothiques et deux médaillons. Le mouton est de 1622. La porte d'entrée a encore son auvent en bois du XVIe siècle.

Riquewihr.

XIIe siècle Richenwilre, Sch. I. 178. — **1366 Richenwire**, *ibid.* II, 250. — **1510 Richenweiler, Richenwil**, B., 46, 47. — **1550 Reichenweier**, M., 556. — **1576 Reichenwihr**, Sp.

Il n'existe plus aucune des trois églises anciennes, touchant au même cimetière et devenues proverbiales. Par contre, Riquewihr est riche en monuments de l'architecture civile et militaire. Il faut compter parmi les plus beaux restes de fortifications du moyen âge dans nos pays, les *deux portes d'entrée* du côté de l'ouest, l'*Oberthor* (porte haute). La porte extérieure, marquée du millésime 1500, est encore protégée par son moucharaby; l'autre est remarquable par l'élévation extraordinaire de la tour qui la surmonte. Citons encore le *Schelmenthurm*, servant autrefois de prison, et quelques parties du mur d'enceinte, bien conservées.

Parmi les monuments de l'architecture civile, nous noterons :

1° Les restes de l'*ancien château* des ducs de Wurtemberg-Montbéliard, du XVIe et du XVIIe siècle.

2° Plusieurs *maisons* de la Renaissance allemande de la même époque, avec dates et inscriptions en vers allemands.

3° Plusieurs *fontaines*. — Près du temple, dont le clocher renferme une cloche de 1722, on voit un puits et une fontaine ornés de quelques beaux travaux de *serrurerie* en fer forgé du XVIIe siècle.

Voir : Levrault, Musée hist. et pitt., 1re sect. p. 41 et suiv.

Dessins. — 2 vues de la Porte-haute, le croquis d'une fontaine; *estampage* de l'inscription de la cloche (coll. de l'auteur de ce mémoire).

Gravures. — Merian, Topogr. de l'Alsace, 1644; *Neuester Staat*, 1712.

Lithographies. — 4 vues par Rothmüller : 1° Maison du XVIe siècle; 2° Intérieur d'une maison du XVIe siècle; 3° Tour intérieure, et 4° Porte de la tour extérieure de la Porte-haute. (Musée hist. et pitt., etc., pl. 23, 24, 25, 26.)

Sigolsheim.

768 Sigolt, Sch. I, 41. — **810 Sigothesheim**. Gr., *Hist. de l'Église de Str.*, t. II, p. j. n° 86. — **814 Sigotelsheim**, *ibid.*, n° 87. — **823 Sigoltessheim**, Sch. I, 71. — **866 Mons Sigoldus**, Gr. *Hist. d'Als.* p. j. tit. 200. — **884. Sigolshem** *ibid.*, tit. 223. — **962 Singolseim**, *ibid.*, tit. 288. **1051 Sigoliesheim**, Sch. I, 166 — **1149 Sigoltishein**, Tr. 710. — **1211 Sigoltisheim**, *W. U.* II, 383. — **Sigeltzhen**, Sch. II, 69. — **1303 Sigoltzhein**, Tr. III, 51. — **1303 Sigeltzheim**, *ibid.* 388. — **1576 Sigelsheim**, Sp. — **1613 Sigeltzheim**, Sch. II, 486. — **Savamont**, **Saint-Vaumont**, noms en patois français employés de temps immémorial dans le val de Kaysersberg.

Village déjà mentionné au VIIe siècle. Il possède une belle *église romane* de l'époque de transition (milieu du XIIe siècle). Des piliers, dont le plan présente une croix grecque avec des colonnettes engagées dans les angles saillants, alternent avec des piliers carrés, ornés de la même manière. Le transept et les arcs-doubleaux de la grande nef sont en ogive, tandis que les arcs formerets de la nef principale sont en plein cintre. Le tiers-point ne paraît pas encore dans les bas-côtés. Le clocher qui s'élève sur l'intersection du chœur avec le transept porte aux étages supérieurs deux corniches ornées de billettes; ses fenêtres ogivales n'ont eu leur forme actuelle qu'au milieu environ du XVe siècle. Il renferme une cloche de 1467. Le portail occidental est d'une très-belle ordonnance et orné de sculptures fort soignées.

Près de l'église, on voit une maison en bois de 1617 avec galerie soutenue par des jolies colonnes torses.

Hors du village, sur la route de Bennwihr, se trouve une *chapelle* du commencement du XVIe siècle, dédiée à sainte Anne. Une belle statue de cette sainte orne la niche en pierre qui s'élève au-dessus de l'autel fixe. On remarque au-dessus de celui-ci le Christ sur l'arbre de la croix entre deux anges qui portent des flambeaux. Tous ces travaux de sculpture datent de la construction de la chapelle.

Voir : M. l'abbé Guerber, Mémoire archéologique sur l'église de Sigolsheim (journal l'Impartial, avril 1845). — Levrault, Musée hist. et pitt. de l'Alsace, 1re section; p. 49 et suiv.

Dessin d'une travée de l'église; *estampage* de la cloche ancienne (coll. de l'auteur de ce mémoire).

Lithographie. — Vue du portail occidental, par Rothmüller (Musée hist. et pitt., etc., pl. 28).

Trois-Épis.

1576 3 Ahrn, Sp. — **Dreien-Ahren**, dénomination ordinaire.

Trois-Épis était un prieuré jusqu'à la Révolution.

L'église de ce pèlerinage de Notre-Dame-des-Douleurs remonte à la première moitié du XVe siècle. La nef, percée de six fenêtres ogivales, dont l'amortissement offre des motifs du style flamboyant développé, est à plafond ainsi que le chœur. Celui-ci a dû être voûté primitivement, comme l'indiquent les contre-forts qui s'appuient contre les angles extérieurs; il est probable qu'il ait perdu ses voûtes lors de l'incendie dont l'église devint la proie en 1635. La sacristie seule a conservé la sienne.

On remarque dans l'église :

1° La *Vierge douloureuse*, avec le divin Sauveur sur les genoux. Les figures de ce groupe en terre cuite ont beaucoup souffert. Autant que l'état actuel de l'image en partie cachée aux regards permet d'en juger, elle est à peu près contemporaine de l'édifice actuel.

2° L'ancienne *custode* pratiquée dans le mur et fermée par un élégant grillage en fer forgé.

L'auteur de ce mémoire possède un dessin inédit de l'extérieur du chœur. — Il a paru une vue lithographiée de l'église, par Rothmüller, dans les Vues pittoresques de l'Alsace, pl. 21.

Château de Wineck.

1251 Castrum Windecke, Sch. I, 405. — **1576 Weineck**, Sp.

Château ruiné au-dessus du village de Katzenthal; donjon carré.

Vue lithographiée du château, par Rothmüller (Vues pitt. de l'Alsace, pl. 24).

Zellenberg.

1120 Cellamberch, Sch. I, 198. — **1128 Cellanberge**, Gr., *Hist. d'Als.* p. j. tit. 611. — **1252 Zellemberg**, Sch. I, 408. — **1287 Cellisberch, Cellinberg**, Urstitius, *Script. rer. germ.*, II, p. 22 et 49. — **1298 Cellenberg**, Sch. II, 69, — **1576 Zellenberg**, Sp.

Il n'existe plus rien du château ni des fortifications de Zellenberg, qui paraît n'avoir été qu'un ermitage au commencement du XIIe siècle. Dans l'église moderne, on voit une belle cloche de 1410. Le mouton est de 1596. Sur la tribune aux orgues se trouve un *bahut* avec serrure ancienne du XVe siècle.

Gravures. — Une vue dans Merian, *Topogr. Alsatiæ*, 1644. Par Walther, dans Grand. (Vues pitt., etc., 1785).

Lithographie, par Rothmüller (Vues pitt., etc., pl. 48).

CANTON DE RIBEAUVILLÉ.

Bergheim.

728 Perchheim, Sch. I, 9, Gr., *Hist. d'Als.*, p. j. tit. 24. — **768 Bercheim**, Sch. I, 41. — **1298 Berghein**, *ibid.*, II, 69. — **1302 Berchein**, Tr. III, 21. **1510 Berckheim**, B., 48. — **1576 Bercken**, Sp. — **1644 Ober-Berckheim**, Merian.

A l'entrée sud-ouest de la ville, on a trouvé, en 1849 une *mosaïque gallo-romaine*, transportée depuis au musée de Colmar. Des fouilles auraient sans doute mis à jour d'autres restes de la villa gallo-romaine.

L'*église paroissiale* date du XVe siècle. A l'ouest s'élève un clocher très-simple et ne présentant aux étages inférieurs d'autres moulures que les corniches qui marquent les retraits; l'étage supérieur est orné d'une galerie à jour. Le tympan de la porte, qui a conservé ses belles pentures primitives présente en bas-relief l'adoration des mages. La nef, soutenue par des colonnes, dont les chapiteaux sont decorés de motifs de l'ordre dorique, a été remaniée à différentes reprises, notamment lors de la restauration de 1718, où elle fut de nouveau plafonnée. Derrière le maître-autel et sur la corniche du chœur, on remarque deux statues en bois sculpté de la fin du XVe siècle, représentant saint Joachim et sainte Anne avec la vierge Marie.

La sacristie actuelle est voûtée; sur la clef de voûte se voit une main divine bénissant.

A l'extérieur de l'église, près de la porte sud, dont le trèfle a été mutilé, le mur présente deux niches. L'une est ornée de quelques figures en relief, en partie brisées (quatre anges sonnant de la trompette, Christ, etc.), et des restes de peintures murales d'un beau caractère; dans l'autre, on

reconnaît, outre quelques figures de saints, une adoration des mages d'un dessin fort gracieux (fin du XVe siècle).

Au-dessus de la porte latérale Nord, on voit une crucifixion peinte sur le mur, avec la date 1639.

A l'entour du chœur se distingue encore une litre peinte, du milieu ou de la fin du XVIIe siècle, à en juger par le caractère de quelques lettres qu'on voit dans un cartouche.

Au sud-ouest de l'église, l'ancien hôpital de 1550 présente quelques beaux motifs de décorations de la Renaissance allemande.

Bergheim est encore entouré de ses fortifications du XVe siècle; on remarque surtout la porte haute vers Ribeauvillé, avec des restes de barbacanes et d'ouvrages avancés.

Dessin et estampage des pentures anciennes de la grande porte de l'église (coll. de l'auteur de ce mémoire).

Gravure dans Mérian, Topogr. de l'Alsace, 1644; *Neuester Staat*, 1712; Grand., Vues pitt., etc., 1785.

Lithographies. — Vue de la ville, par Rothmüller (Vues pitt. de l'Als., pl. 51); de la mosaïque, par le même (Revue d'Alsace, 1850, et Musée hist. et pittoresque de l'Alsace, 1858, pl. 19).

Château de Bilstein.

1303 Bilstein, Tr. III, 53. — **1314 Castrum Bilenstein**, Sch. II, 110 — **1324 Bihlstein**, *ibid.*, II, 132.

Les restes de ce château ruiné paraissent être du XIIIe siècle. On y voit un donjon carré et des murs d'enceinte en partie revêtus de belles pierres à bossage.

Vues lithographiées par Rothmüller (Vues pitt. de l'Alsace, pl. 13; Musée hist. et pitt.; etc., pl. 27).

Dusenbach.

Commencement du XVIe siècle, **Tusenbach**, *Chr. d'Als. manusc. de Pierre Herrmann d'Andlau.* — **1576 3 Kirch**, Sp. — **1710 Drei Kirchen**, Ichtersheim, *Elsæss. Topogr.*

Ruines d'un pèlerinage très-célèbre en l'honneur de Notre-Dame, fondé vers 1221, par un seigneur de Ribeaupierre, à son retour de la croisade de Damiette. Les restes actuels sont en partie de la fin du XVe siècle, en partie des deux siècles derniers. On remarque, outre une chapelle qui présente encore des traces de son ancienne polychromie, une tour carrée, dont la partie supérieure est posée en diagonale sur les assises inférieures. La date 1494 est entaillée sur une des pierres de l'ancien jardin des Oliviers.

Voir : Bernhardt, Notice sur l'ancien pèlerinage de Notre-Dame de Dusenbach, dans la Revue cath. de l'Alsace. 1589. Livr. Juin et suiv.

Gravures. — Gravure par Aubry, de 1667, reproduite dans la Revue cath. de l'Alsace; *Neuester Staat*, 1712; grav. par Walther, dans Grand., Vues pitt., etc., 1785; grav. de 1791.

Lithographies. — Par Villeneuve (Antiq. d'Als., 1re section, pl. 15); — par Rothmüller (Vues pitt. de l'Als., pl. 1; Musée hist. et pitt., etc., pl. 11).

Guémar.

768 Ghosmari, Gr. II, p. j. n° 58 — **777 Guirmari, Germeri**, *W. U.* I, 18. Gr. II, p. j. n° 71 *bis*. — **803 Gemar**, *ibid.*, II, p. j. n° 83. — **885 Kermer**, Gr., *Hist. d'Als.*, p. j., tit. 227 — **953 Gemare**, Sch. I, 113. — **1298 Gemere**, *ibid.*, II, 69. — **1382** — **1415 Gemer**, K. 88.

Guémar, qui existait déjà au VIIIe siècle comme village, a conservé dans les restes de son architecture militaire l'indice de son importance comme ville du moyen âge. Je signalerai à l'attention des archéologues la *tour d'entrée* du côté de l'ouest (*Oberthor*, porte haute); elle a conservé en parfait état le moucharaby qui défendait l'entrée; plusieurs *bastions* avec parements à bossages hémisphériques, simulant des boulets; les restes de l'*ancien château*, dont une porte est marquée du millésime 1528. L'ensemble des fortifications actuelles doit être peu antérieur à cette date.

Dans l'église paroissiale, construite en 1741, on conserve une *statue de saint Maximin*, en grande vénération parmi

les habitants de la contrée. C'est une bonne sculpture en bois du milieu du XVe siècle. Le clocher (de la même époque), sans importance sous le rapport de l'architecture, abrite une belle cloche de 1597. Les sujets représentés par quelques médaillons d'un travail fort délicat, sont en partie religieux, en partie empruntés à la mythologie. Le mouton porte la date de 1620.

Dans la nef, on voit plusieurs torchères en bois sculpté de formes très-gracieuses et d'une exécution soignée; elles datent de la fin du XVIIe siècle.

A l'entrée du jardin de M. le curé, on voit une *pierre tombale* du XVIe siècle, aux armes de *Marx von Eckwersheim;* elle sert de marche.

Gravures dans Mérian, Topogr. de l'Alsace, 1644; — *Neuester Staat,* 1712: — Grand., Vues pitt. de l'Als., 1785.

Saint-Hippolyte.

768 Audaldovilare, Gr. H. p. j. n° 58. — **774 Audoldovilare**, *ibid.*, n° 67. — **854 Audoldivillare**, *ibid.*, n° 125 — **1180 Sancti Ypoliti oppidum**, Sch. I, 271. — **1250, S. Hippoliti opidum**, *ibid.*, I, 403. — **1340 Sant Pult**, *ibid.*, II. 169. — **1351 Sand Bolten**, *ibid.*, 169. — **1382—1415 Sant Pülte**, K., 109. — **1504 Sant Bildt**, *Arch. de la préf. de Strasb.* — **1576 S. Bilt**, Sp.

L'origine de cette petite ville remonte au VIIIe siècle. Parmi ses monuments encore existants il faut citer:

1° L'*église paroissiale*, dont le chœur paraît du XIVe siècle. La nef, portée par des colonnes sans chapiteaux, a été remaniée et n'a plus sa voûte. Dans la tour est suspendue une cloche de 1532, fondue par maître Georges de Strasbourg. On conserve à la sacristie un ornement brodé du milieu du XVIIIe siècle, en assez mauvais état de conservation.

2° Non loin de l'église une *ancienne chapelle* abandon-

née, ornée d'un bas-relief de la fin du XVe ou du commencement du XVIe siècle, avec inscription.

3° Des restes notables des *anciennes fortifications*, du XIVe et du XVe siècle, généralement peu conservés.

Vue lithogr. par Rothmüller (Album alsacien, 1838).

Hunawihr.

1114 Hunniville, Gr., *Hist. d'Als.*, p. j. tit. 564. — **1122 Huneuuilre**, Tr. II, 706. — **1123 Hunegvilre**, Gr., *Hist. d'Als.*, p. j. tit. 592 — **1191 Hunnawilr**, *Ann. de Colmar.* — **1302 Hvnewilr**, Tr. III, 21. — **1337 Hunnenwilre**, Sch. II, 160. — **1576 Hunenwihr**, Sp.

Ce village doit son origine au château qui se trouvait autrefois à la place de l'église actuelle, et qui fut habité par sainte Hunne, parente de sainte Odile (VIIe siècle). L'*église* reconstruite immédiatement après la canonisation de la sainte, est un des rares exemples d'églises fortifiées que présente l'est de la France. Elle est située sur une petite hauteur, à l'extrémité sud du village qu'elle domine, dans une enceinte protégée par six bastions semi-circulaires et par une tour d'entrée, aujourd'hui en partie démolie. Tous ces travaux de fortifications datent de la première moitié du XVIe siècle.

Le clocher de l'église, qui servait à la fois de tour de vigie et de donjon, remonte au moins au XIVe siècle. La voûte du rez-de-chaussée paraît du commencement du XVe siècle.

La nef plafonnée, d'une construction assez irrégulière (elle est double), est selon toute apparence, contemporaine du chœur, terminé en 1524. Celui-ci présente trois clefs de voûte avec armoiries, malheureusement méconnaissables sous le badigeon qui les recouvre depuis peu, et huit armoiries servant de consoles aux nervures de la voûte. La chaire, très-remarquable, est de la même époque. La date 1525

est entaillée dans la porte de la sacristie. La cloche, fondue par Jean-Pierre Edel, est de 1700.

A une petite distance de l'église se trouve la fontaine de sainte Hunne, autrefois sans doute surmontée de la statue de la *sainte lavandière.*

Hunawihr était un pèlerinage très-fréquenté avant la Réforme.

Dessins inédits. — Deux vues de l'église fortifiée; vue de la porte d'entrée des fortifications; de la fontaine de sainte Hunne; dessin de la chaire, etc. — *Estampage* de l'inscription de la cloche (coll. de l'auteur de ce mémoire).

Château de Reichenstein.

1269 Castrum Richenstein, Anne de Colmar; *Urstitius*, p. II. — **1510 Reychenstein, Rychenstein, B., 79, 81.**

Château ruiné, paraissant remonter au XIIe siècle. Donjon pentagonal et quelques dépendances sises sur le roc.

Lithographie par Rothmüller (Vues pitt., pl. 92).

Château de Reichenberg.

Restes peu considérables d'un château situé près de Bergheim et appelé *Alten-Thurm* (vieille tour), dans quelques documents du XVe siècle.

Dessin à l'aquarelle, dans la coll. de M. Heitz.

Lithographies par Rothmüller (Vues pitt. de l'Als., 1836; Musée hist. et pitt., etc., pl. 17).

Ribeauvillé.

768 Ratbaldo Vilare, Sch. I, 41. — **Ratberto Villare**, Gr. II, p. j. n° 58. — **777 Radbertouillare**, *W. U.* I, 18, Gr. II, p. j. 71. — **896 Ratpoldesuuilare**, Sch. I, 97. — **1290 Ropoltzwilr**. *ibid.*, II, 45. — **1293 Rapperschwiler**, *Chr. de Colm.* 50. — **1298** Mention des quatre quartiers actuels, *di nuwe Statt* (ville moyenne), *das obere dorf* (ville haute). *di alte Statt* (ville vieille comprenant aussi dans cette dénomination la ville basse). — **1302 Rapoltzwir**, Sch. II, 78. — **1326 Rapoltzwilr**, Tr. III, 366. — **1344 Rappoltzweyller**, Sch. II, 181. — **1550 Rapoltzwil**, M., 556. — **1576 Rapolzwihr**, Sp. — **1644 Rapoltzweyer**, Merian.

A en juger par un assez grand nombre de monnaies antiques trouvées dans le territoire, il paraît y avoir eu des habitations dans la localité dès l'époque romaine. Néanmoins la ville actuelle ne date que de l'époque franque.

L'architecture religieuse y est représentée par les monuments suivants :

1° *Église paroissiale*, terminée en 1473, d'après la date sculptée sur la dernière clef de voûte de la nef. C'était autrefois le lieu de sépulture des seigneurs de Ribeaupierre, dont les monuments funèbres décoraient le pourtour du chœur. Le tympan de la porte principale, qui est encore garnie de ses anciennes pentures du XVe siècle, présente, en bas-relief, la Vierge assise tenant l'enfant Jésus sur les genoux; au-dessous on voit le Sauveur en croix entre Marie et sainte Catherine d'un côté, le disciple saint Jean et Jean-Baptiste le précurseur de l'autre. Dans une chapelle moderne, du côté nord, se trouve depuis la Révolution la Vierge douloureuse de Dusenbach, sculpture en bois du XVe siècle (figure de la Vierge très-expressive, mains parfaitement modelées). Au-dessus de la porte de la sacristie, on voit un des volets d'un retable d'autel, orné sur les deux faces de peintures sur fond d'or; elles sont de l'école allemande et portent le millésime 1512.

On conserve à la sacristie un ostensoir en style néo-gothique, exécuté en 1803 d'après les dessins de Léon Lichtenberger, vicaire de la paroisse.

Sur un des contre-forts du chœur, restes d'une peinture murale du XVe siècle. (Christ en croix entre Marie et saint Jean.)

Entre les contre-forts et tout autour du chœur, faibles traces d'une litre du XVIIe ou du XVIIIe siècle.

Une belle cloche de la seconde moitié du XIVe siècle vient d'être refondue.

2° *Église des Augustins* (aujourd'hui chapelle des sœurs de la Providence). Cet édifice est contemporain de la fondation du couvent attenant (1297); mais il a été remanié à différentes époques et se trouve aujourd'hui dépouillé de son caractère architectural primitif. Plusieurs seigneurs et dames de Ribeaupierre, dont les armes étaient autrefois peintes sur les parois, y trouvèrent leur lieu de sépulture. Parmi les anciens monuments funéraires, on remarquait celui de Henri II, seigneur de Ribeaupierre, fondateur du couvent. Sur un autel latéral, on vénère une statue en bois de la Vierge douloureuse du XVIe siècle, préservée du feu lors des guerres suédoises; au portail méridional, se voit une autre statue de la Vierge, des premières années du XVe siècle, d'une belle exécution.

3° *Chapelle de l'ancien hospice* (aujourd'hui halle aux blés). Jolie construction des dernières années du XVe et du commencement du XVIe siècle. La voûte du chœur est fort remarquable.

A proximité de la ville :

4° *Prieuré d'Augustins de Saint-Nicolas de Sylo.* Ruines assez considérables d'un monastère situé dans la vallée de ce nom. Il fut occupé au XIIIe siècle par des religieuses de l'ordre de saint Augustin, puis par des ermites du même ordre, mentionnés pour la première fois en 1317.

5° *Prieuré de Bénédictins,* dit *Klein-Morand,* situé près de la ville haute. Il fut fondé en 1431 et sécularisé à l'époque de la Réforme.

Parmi les monuments de l'architecture civile, il faut mentionner :

1° Le *Metzgerthurm* (tour des bouchers), sorte de beffroi, servant autrefois d'entrée et de défense aux diverses cités qui subsistent encore. La partie inférieure est contem-

poraine de la conversion du village en ville. La partie supérieure, ornée d'une galerie à joint et de quatre gargouilles fort curieuses, est du XVIe siècle. On y voit trois cloches anciennes avec des inscriptions et les dates, 1468, 1626 et 1699.

2° *L'ancien hospice* (*armen lvtt husz*), bâti ou du moins doté de nouveau en 1342; reconstruit d'après deux inscriptions, en 1542 et 1739. C'est aujourd'hui une propriété particulière.

3° Un grand nombre de *maisons* du XVe et du XVIe siècle, formant autrefois des fiefs dits de domicile (*sesslehen*) accordés par des seigneurs de Ribeaupierre à des familles nobles, à condition qu'elles demeurassent à jamais dans le chef-lieu de la seigneurie. Plusieurs maisons sont ornées d'inscriptions curieuses.

4° Quelques *fontaines* fort remarquables du XVIe siècle, comme celle de la place du marché portant la date 1536; celle de la place de la Jauge, de l'année 1576; une autre de 1582, etc.

A l'hôtel de ville, édifice moderne, sont déposées les *archives* qui, à part quelques titres, ne remontent pas au delà du XVe siècle. On y conserve des *couverts* en argent avec figurines ciselées, et sept *coupes* en vermeil et autre métal, donnés par les anciens seigneurs de Ribeaupierre, pour servir dans les repas publics du magistrat. La plus ancienne (1638) a la forme d'un globe supporté par Atlas et surmonté d'une sphère armillaire.

L'architecture militaire compte encore des restes assez notables de fortifications du XIVe au XVIe siècle. Une grande partie des murs d'enceinte a été conservée.

Dessins inédits. — Vue du Metzgerthurm; dessin de quelques travaux de serrurerie ancienne; dessins et *estampages* de la peinture ancienne de

la porte occidentale de l'église, de la cloche du XIVe siècle de l'église paroissiale et des trois cloches anciennes du Metzgerthurm, dans la collection de l'auteur de ce mémoire.

Gravures. — Vue de Ribeauvillé, par Mérian (Topogr. d'Alsace, 1644); — *Neuester Staat*, 1712; — par Weiss, dans Schœpflin (*Als. illustr.*, 1761); — par Walther, dans Grand. (Vues pitt. de l'Als., 1785), etc.

Lithographies. — Plusieurs vues, par Rothmüller, dans le Musée hist. et pitt., etc : 1° Vue de Ribeauvillé, pl. 6; 2° Maison de réunion des ménétriers, pl. 7; 3° Tombeau d'un chevalier de Ribeaupierre au cloître des Augustins, pl. 8; 4° Bas-relief et inscription, pl. 12; 5° Porte haute à Ribeauvillé, démolie, pl. 13.

Châteaux de Ribeauvillé.

I. CHATEAU DE RIBEAUPIERRE.

1084 Rapolstein, Hergott, *Généal. Habsb.*, II, 128. — **1298 Altenkastel**, (Vieux château), Sch. II, 69. — **1338 Hohe Rapolstein**, *ibid.*, II, 162. — **1382 - 1415 Roppoltzstein**, K., 100. — **1386 Ribeaupierre**, H. Radius, Bissert, de origine comitum *Rapolst. Docum.*, p. 104. — **1510 Ropelstein**, B., 54.

Ruines d'un château avec formidable donjon cylindrique. La majeure partie des constructions ne semblent pas remonter au delà du XIVe siècle. Les avant-corps paraissent plus récents. Ce manoir cessa, au XVe siècle, d'être habité par les seigneurs de Ribeaupierre, mais on y voit des châtelains jusqu'en 1507.

Dessins. — Une vue du château, par Silbermann, 1768 (Bibl. publique de Strasbourg); plusieurs vues du château, par Imlin, 1817 - 1819; un dessin très-intéressant des trois châteaux, par Pfeffinger, d'après une peinture ancienne (coll. de M. Heitz).

Lithographie par Rothmüller (Musée hist. et pitt., etc., pl. 22).

II. CHATEAU DE SAINT-ULRICH.

1371 Castrum Rappoltzsteine inferius, Niederburg, Acte d'invest., *Als. illustr.* — **1440 Grosz vesti Rappoltzstein**, Sch. II, 363. — Plus tard, **Saint-Ulrich**, à cause d'une chapelle dédiée au saint évêque de ce nom et construite dès 1435. *Ann. manuscr. de Ribeaupierre.*

Ce qui reste de ce château appartient en majeure partie au commencement du XIIIe siècle. Un corps d'habitation est situé au sud-ouest. La partie orientale du château, considérée

ordinairement comme la chapelle de saint Ulrich, me paraît avoir été la grande salle, dont la disposition est parfaitement reconnaissable. On y admire les neuf belles fenêtres géminées en plein cintre; les ouvertures du sommet de l'embrasure affectent alternativement la forme d'un ovale, d'un losange, d'une étoile ou d'un trèfle.

Cette forteresse, dominée par deux donjons carrés, fut appropriée, au XVe siècle, au nouveau système de defense amené par la découverte de la poudre à canon. Elle n'a été abandonnée qu'à la guerre de trente ans.

Voir : Piton, Promenades en Alsace, p. 33 et 34.

Dessins inédits. — Trois vues du château, par Imlin, 1812, 1817, 1818 : une vue par Gimpel (coll. de M. Heitz).

Lithographies. — Vue d'intérieur, par Villemann (Antiquités de l'Alsace, 1re section, pl. 4); par Rothmüller (Musée hist. et pitt., 1re partie, pl. 21). — Vue extérieure du château, par Richebois (Antiquités de l'Als., 1re section, pl. 3); par Rothmüller (Vues pitt. de l'Als., pl. 4; Musée hist. et pitt., etc., 1re partie, pl. 9); etc., etc.

III. GIRSBERG.

1287 Stein, *Ann. des dominicains de Colmar*, dans Urstitius, anno cit. — **1316 Gyrperg**, Sck. II, 118. — **1344 Girsperg**, Tr. III, 569. — **1394 Gyersperg**, *ibid.*, II, 295. — **1410 Girsperg**, *ibid.*, II, 319.

Restes d'un château construit sur une roche presque inaccessible. Donjon carré. Traces d'embrasures de canon pratiquées dans les murs au XVe siècle.

Dessins. — Vue, par Silbermann, 1768 (Bibl. publique de Strasbourg); trois vues par Imlin, 1812, 1817, 1818 (coll. de M. Heitz).

Gravure par Walther, dans Grand. (Vues pitt. de l'Alsace, 1785).

Lithographies. — Par Athalin (Antiq. d'Alsace, 1re section, pl. 2); par F. Voulot (L'Alsace et Bâle artistiques, 1re série, pl. 10); par Rothmüller (Musée hist. et pitt., etc, pl. 10, 20); etc.

RODEREN.

Fin du Xe siècle, **Ruodeneskeim**, Gr., *Hist. d'Als.* p. j. tit. 437. — **1298 Rodern**, Sch. II, 69.

Le nom de ce village paraît dans les documents dès la fin du Xe siècle. Les étages inférieurs du clocher de l'église semblent remonter au milieu du XIIIe siècle.

On conserve actuellement au presbytère les deux battants d'un retable de la fin du XVe siècle; sur les faces extérieures, on remarque une Annonciation et une Adoration des bergers, peintes sur bois : beau travail de l'école allemande rappelant les meilleures œuvres du genre.

Les faces intérieures sont ornées de quatre figures de saints en demi-relief sur fonds d'or, représentant sainte Marguerite, un saint evêque sans autre attribut qu'une église qu'il porte en main, saint Sébastien couvert de son armure et tenant deux flèches, et sainte Dorothée dans le riche costume de l'époque.

L'église possède un ornement brodé et un calice ciselé (style rocaille) du XVIIe siècle; une cloche de 1719, fondue par Charles Auger de Saint-Dié.

L'autel latéral du côté de l'évangile est orné d'un tableau des premières années du siècle actuel. C'est un travail d'un certain mérite et particulièrement intéressant pour l'étude des costumes du temps.

Rorschwihr.

1114 Radaldivllare, Gr., *Hist. d'Als.*, p. j. tit. 566. — **1140 Radavillare**, *Hist. de Moyenmoutier*, p. 287. — **1282 Rorswilre**, Sch. II, 69. — **1344 Rorswilr**, Tr. III, 559. — **1576 Rorswihr**, Sp. — **Raviller**, nom en patois français.

Existait déjà comme village au douzième siècle. L'étage inférieur du clocher, qui paraît être du XIVe siècle a autrefois servi de chœur. On y voit l'ancienne réserve fermée par un grillage; elle est du milieu ou de la fin du XVIe siècle, et présente les formes très-abâtardies de la décadence du

style ogival. — Près du village, au *Kreuzweg* et non loin du *Galgenwäldel*, se trouve une croix en pierre avec un Christ mutilé, de 1499.

Tænnichel.

Sur le sommet de ce pic, et au-dessus du village de Thannenkirch, se trouvent les restes d'une ancienne muraille, construite en pierres sèches de moyenne grandeur et se développant de l'est à l'ouest le long des montagnes voisines sur une longueur de 1030 mètres environ. C'est, selon Schœpflin et Grandidier, un fragment de la gigantesque ligne de défense établie le long des Vosges pour arrêter les invasions des Germains dans la Gaule. Quelques archéologues modernes considèrent ce mur comme une œuvre du moyen âge, élevée peut-être par les seigneurs de Ribeaupierre, moins dans un but stratégique que comme ligne de démarcation.

Lithographie par Rothmüller (Musée histor. et pitt., etc., 1re partie, pl. 15).

Tempelhof (près Bergheim).

1576 Tempelhoff, Sp.

Autrefois siége d'une commanderie de l'ordre des Templiers, puis cour collongère de l'ordre de Saint-Jean, aujourd'hui maison habitée par des agriculteurs. Construction du XVIe siècle, dans laquelle on remarque l'escalier et une belle salle d'honneur, marquée sur l'un des trumeaux de la date 1558.

Lithographie par Rothmüller (Musée histor. et pitt., etc., 1re partie, pl. 18).

L'abbé A. Straub,

Professeur au petit séminaire, inspecteur de la Société française d'archéologie.

VASE ROMAIN DE BRUMATH.

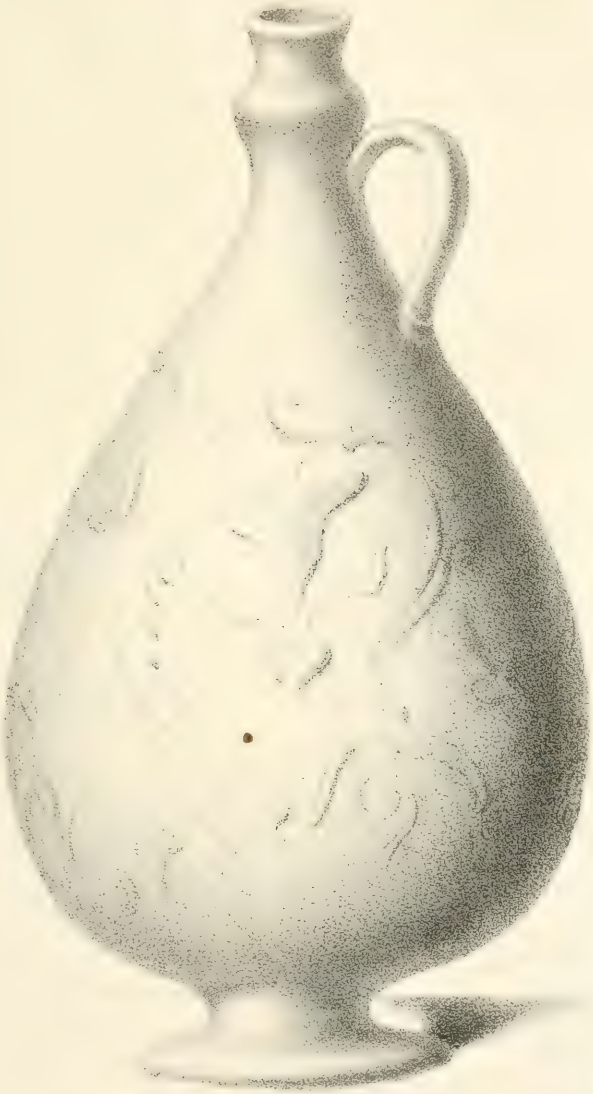

Réduction de moitié.

Lith. de Ve Berner Lerrault & fils, Strasbourg

FRAGMENT DE LA VOIE ROMAINE DE BROCOMAGUS A SALETIO.

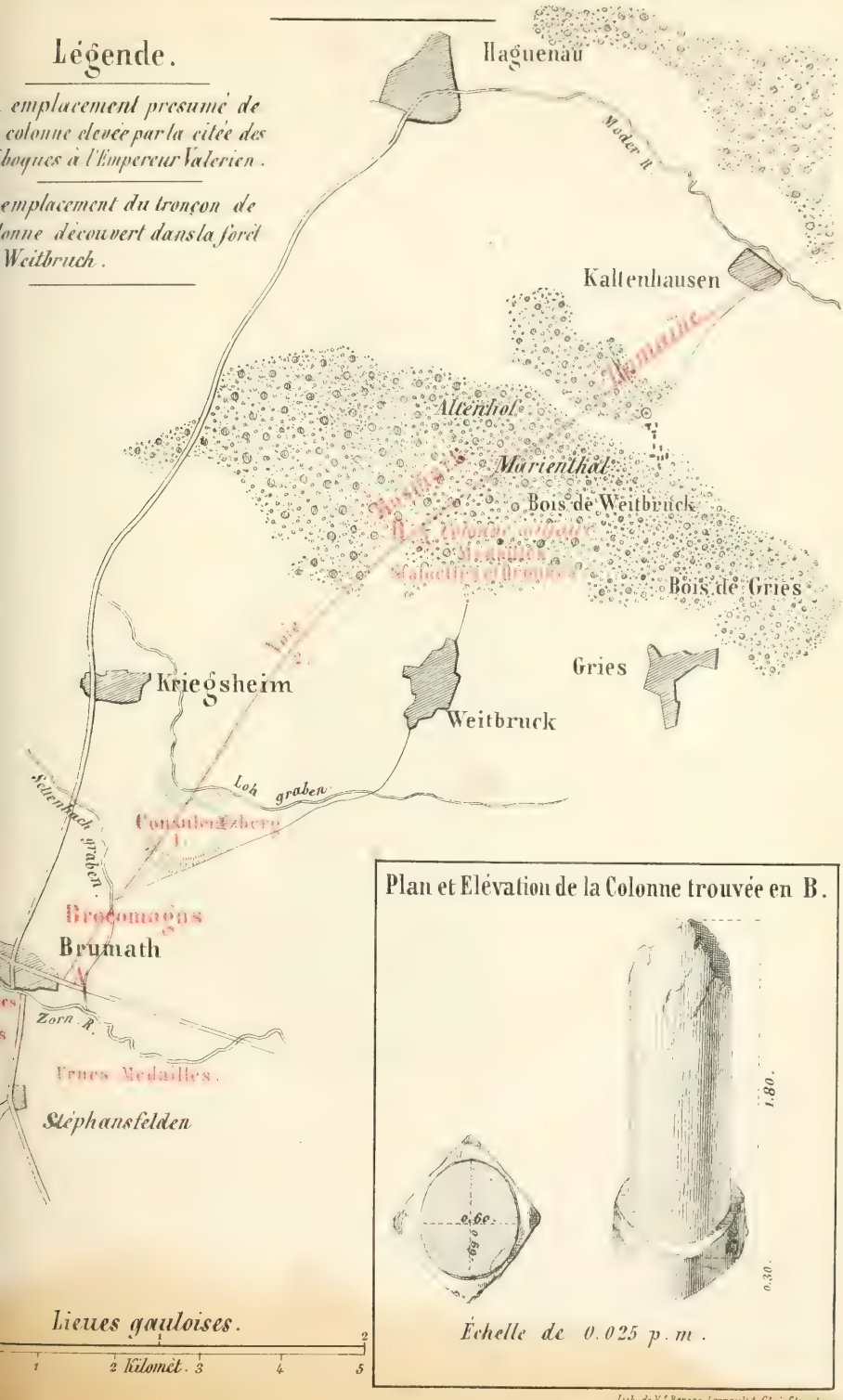

M.R de Ring del.t d'après un dessin communiqué par M. le colonel de Morlet

CASTRUM GALLO-ROMAIN
DU GROSS-LIMMERSBERG.

Les marques d'intérêt que j'ai reçues de notre honorable président et de plusieurs membres de la société m'ont encouragé à poursuivre mes recherches sur les établissements gallo-romains des environs de Saverne.

J'ai donc l'espoir que vous voudrez accueillir avec bienveillance la notice que j'ai l'honneur de vous soumettre aujourd'hui.

J'y joins un plan des anciennes fortifications couronnant le massif de montagnes, qui s'élèvent entre les vallées de la Zorn, de la Bærenbach et du Schacheneck, massif qui peut être regardé comme la clef de la vallée de la Zorn.

Les villages de Garrebourg, de Hildenhausen et le château de Lutzelbourg se sont élevés sur ce plateau et sans doute ont été en grande partie construits avec les débris du camp gallo-romain, sur l'emplacement duquel ils ont été établis.

Une grande partie de ce plateau porte le nom de Gross-Limmersberg, et deux des vallons formés par ses contreforts se désignent sous les noms de Klein- et Gross-Limmersthal. Ce nom, qui a déjà été trouvé dans des circonstances pareilles, est celui sous lequel je désignerai l'ensemble du camp, tandis que les noms de Wasserwald, Kreutzkopf, etc. désigneront les parties du camp qui se trouvent dans ces cantons.

Je ne vous donnerai, Messieurs, qu'une simple description des lieux, tels que je les ai rencontrés lors de ma première exploration, persuadé que tout ce que l'on pourrait dire de l'époque de leur construction et de l'usage auquel ils ont

servi, sera toujours un peu hasardé, avant qu'une étude générale et approfondie de toutes les enceintes qu'on rencontre dans nos Vosges, n'ait fait tomber une partie du voile qui couvre cette époque de notre histoire.

En effet, lorsqu'une fois nous saurons, dans quelle région commence le système de fortifications qu'on rencontre dans nos environs et où il finit, nous aurons peut-être trouvé la frontière d'une des peuplades qui habitaient autrefois notre pays. Les différents systèmes de défense, les divers modes de constructions qu'on y aura employés, les monuments qu'on y aura trouvés comparés entre eux nous permettront sans doute, lorsque l'opération se sera faite sur une grande échelle, d'établir avec quelque certitude, l'époque et le but de leur construction.

Il y a dans nos environs des enceintes dont l'étendue varie beaucoup; ainsi tandis que les unes ne pouvaient contenir qu'une cinquantaine d'hommes à peine, d'autres, comme celle dont nous nous occupons en ce moment, pouvaient offrir un refuge spacieux à plusieurs milliers d'habitants. Aussi est-il probable, que ces enceintes ont été construites, les unes pour servir de refuge lors des invasions des peuples transrhénans, tandis que d'autres n'étaient que de simples postes d'observation, du haut desquels on dominait parfaitement la plaine et d'où l'on pouvait par des signaux donner l'alarme aux peuplades menacées. Ces enceintes ont-elles été construites par les habitants de la plaine d'Alsace qui venaient s'y réfugier lorsque des hordes ennemies menaçaient leurs foyers? Ou bien sont-ce les Médiomatriciens, qui, refoulés par les Triboques au delà des Vosges auraient fait de ces montagnes une vaste citadelle, destinée à mettre une barrière à leur envahissement? Le nom de Gross-Limmersberg qui probablement dérive de Limes (limite) serait favorable à cette dernière supposition.

Aujourd'hui encore la crête de ce plateau forme la limite entre les départements de la Meurthe et du Bas-Rhin.

Je le repète, une étude d'ensemble nous permettra seule d'en juger avec une certaine apparence de certitude. Lorsque ce travail sera terminé et rapporté sur une carte d'ensemble, on pourra s'initier au système employé pour la défense de cette partie de notre pays, ce qui permettra encore de reconnaître quels sont ceux de nos châteaux qui se sont élevés sur les ruines d'une forteresse gallo-romaine.

La nature s'est chargée de construire la première enceinte du camp du Gross-Limmersberg; tout le plateau est entouré d'un mur de rochers escarpés, ne laissant entre eux que de rares intervalles formant des talus à pic.

Nous visiterons d'abord la partie qui couvre le Wasserwald et qui est non-seulement la mieux conservée, mais aussi la mieux fortifiée et la plus caractéristique.

M. le colonel de Morlet qui ne s'est pas laissé rebuter par de longues et pénibles courses, pourra sans doute se charger de faire une étude spéciale de ces lignes fortifiées; il vous en donnera alors une description au point de vue de l'ingénieur militaire.

L'extrémité de la pointe orientale du Wasserwald est défendue par un double mur de rochers, qui dans leur première ligne présentent plusieurs parties saillantes, ayant fort bien pu être occupées par les vedettes avancées. En effet, on peut communiquer de là, avec le camp, dit la *ville sans nom* qui se trouve sur la rive gauche de la Zorn, avec le Kœpfel, avec Saverne, et on y voit même une partie de la plaine d'Alsace et les montagnes de Wissembourg. Du côté de la Bærenbach on voit le Schneeberg, le Schæfferplatz, les Heidenmauern et le hameau de la Hube près de Dabo; de plus on pouvait de ce même point communiquer avec la

partie du camp qui finit au Ditschelberg, au bas duquel se trouve le Kempel.

Sur deux des rochers de la ligne supérieure on voit encore deux pierres cubiques de $0^m,50$ à $0^m,60$ de côté paraissant avoir servi de siége à des sentinelles qui de là auraient surveillé des alentours: vers l'angle nord de cette enceinte, au point *A* on aperçoit une entrée taillée dans le rocher, au haut de laquelle se trouvent des ruines qui font croire que c'était une des portes de l'enceinte. Le sommet du plateau est en cet endroit couronné par un rempart de pierres dont la plate-forme est pavée en gros blocs irréguliers et jointifs (voir coupe transversale n° 0).

A l'endroit où finit ce rempart on remarque beaucoup de grandes pierres de taille, à moitié enfouies en terre; j'en ai fait arracher un certain nombre, mais elles ne portaient aucune trace d'inscriptions ou de sculptures; j'ai trouvé parmi elles plusieurs pierres taillées en dos d'âne, telles qu'on en voit encore beaucoup couvrir les murs de jardins dans nos montagnes (voir fig. 1).

C'est près de cet emplacement que commence le mur double qui fait suite à la première enceinte de rochers et qui, à quelques pas de là, arrive sur la crête qu'il longe alors.

Le mur est construit en pierres sèches non appareillées et présentant cependant une certaine régularité. Sa plus grande épaisseur est de $1^m,80$ et sa plus faible de $0^m,80$, mais généralement elle est de $1^m,00$ à $1^m,30$, avec un écartement de 3 mètres entre les deux murs; la hauteur actuelle varie de $0^m,80$ à $1^m,60$ (voir coupes 1 et 2).

On remarque le long de ces murs deux masses de pierres demi-circulaires qui paraissent avoir été deux tours.

De ce mur double il en descend un autre vers la vallée de la Zorn; il fait un petit retour vers l'ouest et c'est dans l'angle *B* du trapèze qu'il forme, dans une petite enceinte

circulaire dont on peut encore apercevoir les fondations que j'ai trouvé le bas-relief (fig. 2) représentant un Mercure. Sa pose, son relief et son exécution annoncent des intentions artistiques qu'on ne rencontre pas ordinairement dans les autres sculptures trouvées dans nos forêts. Le Mercure est appuyé de la main gauche sur le caducée et tient la bourse de la main droite; un manteau flotte sur ses épaules et sa tête est couverte du pétase ailé. Ce bas-relief a $1^{m},82$ de hauteur et $0^{m},70$ de largeur, son épaisseur est au haut de $0^{m},25$ et au bas elle atteint 40 à 50^{cm}, ce qui permet de maintenir le bas-relief debout.

A côté se trouvaient les fragments d'un autre bas-relief (voir fig. 3) dont les jambes seules ont pu être retrouvées, malgré toutes les recherches que j'ai faites sur le versant de la montagne. En me dirigeant vers la droite j'ai trouvé dans l'angle *C* d'un mur simple, quatre stylobates (voir fig. 1).

Au point où ce mur double descend vers la vallée de la Zorn, il s'en projette un autre, mais simple, se dirigeant vers la vallée de la Bærenbach; ce mur est flanqué d'un grand carré rempli de fortes pierres de taille semblables à celles qui se trouvent sur le sommet du plateau: un peu en avant, au point *D*, se trouve une porte taillée dans le rocher. Cet ouvrage a été fait de telle manière, que la portion non taillée du roc forme clavicule et masque en même temps qu'elle défend, l'entrée du camp. Le rocher formant clavicule, est lui-même couronné par un mur, destiné à en faciliter la défense.

Des tours flanquent le mur double en plusieurs endroits; dans d'autres il s'en détache des murs descendant vers les deux versants de la montagne; seulement il est à remarquer, que ces murs sont toujours simples et que ce n'est que le premier qui est double.

Près du Bannwald le mur double disparaît et le plateau est couvert de décombres; mais il reparaît sur la partie du Bannwald qui forme le Mundelthal et nous montre un système de défense analogue à celui du Wasserwald. La source *S* qui, autrefois alimentait une partie de ce camp est aujourd'hui une de celles qui aprovisionnent l'aqueduc amenant les eaux dans la place forte de Phalsbourg. En longeant ensuite les terres de Hildenhausen, on remarque un ancien pavé près duquel il y a une mare, *E*, où j'ai trouvé le Mercure (n° 4); il est nu et sans distinction de sexe; il tient le caducée de la main gauche et a la bourse dans la main droite, à ses pieds est un bouc au-dessus duquel on voit un coq.

De ce point on jouit d'une vue très-étendue sur la plaine de Lorraine. Un peu plus loin et près du chemin qui conduit au village de Hildenhausen, j'ai trouvé au pied d'un talus, *F*, un troisième bas-relief, très-brut d'exécution (fig. 5) dont la forme rappelle ceux du Donon. — Ses attributs ne sont pas clairement définis, ce qui peut le faire prendre pour un Vulcain ou pour un Mercure.

Les champs de Hildenhausen sont entourés d'un mur moderne, derrière lequel la culture a fait disparaître les vestiges des anciennes constructions qui bien certainement s'étendaient de ce côté. En les suivant nous arrivons à des talus assez élevés et garnis de pierres qui sont de ce côté les derniers ouvrages subsistants. J'y ai trouvé au point *G* la partie inférieure d'un bas-relief. Après avoir cherché en vain les autres fragments de cette pierre, j'appris que M. le colonel Uhrich, qui habitait autrefois Phalsbourg, avait également étudié cette enceinte et en avait enlevé plusieurs monuments dont il a fait don au musée lorrain de Nancy. Je me suis empressé de faire enlever ce fragment que j'ai envoyé au même musée pour pouvoir recomposer le bas relief (voir fig. 6).

M. le colonel Uhrich a encore trouvé dans des endroits que

je ne puis exactement préciser, deux autres bas-reliefs dont je donne le croquis sous les n°s 7 et 8; ils ont été également déposés par lui au musée de Nancy.

La science archéologique doit vivement regretter que M. le colonel Uhrich ait quitté le pays avant d'avoir pu achever le travail qu'il avait commencé, car il aurait pu signaler bien des choses qui aujourd'hui n'existent plus.

En revenant sur nos pas, pour nous diriger vers le poste forestier du Bannwald, nous traversons la partie du camp la moins bien conservée, ce qui n'est pas étonnant, en pensant au voisinage des deux villages de Hildenhausen et de Garrebourg, dont les habitants auront trouvé beaucoup plus aisé de prendre des pierres toutes préparées que d'avoir la peine de les extraire d'une carrière. C'est dans cette partie du camp que se trouvent les tas de pierres les plus élevés; les uns les ont regardés comme les ruines d'habitations; les autres les ont pris pour des *tumuli* : j'en ai fait ouvrir un certain nombre sur plusieurs points et je n'ai rien pu trouver qui confirmât ces hypothèses. — Je crois que ces tas ont été élevés peu à peu en accumulant les pierres des murs et des autres constructions, soit pour faciliter l'exploitation de la forêt, soit pour pouvoir plus tard les enlever plus aisément. J'ai été confirmé dans ces hypothèses par le levé du plan de la *ville sans nom* que j'aurai sous peu l'honneur de vous communiquer.

Arrivé au canton Thiergarten on voit une assez grande mare, *H*, au milieu de laquelle j'ai trouvé un fragment de colonne (voir fig. 9) et deux pierres dont les entailles font voir qu'elles ont dû servir à maintenir les barres d'un grillage placé à la sortie d'un étang. Au bas de cette mare et sur le versant nord, jaillit une source, *J*, en amont de laquelle on a construit deux enceintes rectangulaires, à l'intérieur desquelles on remarque aussi des pierres de taille.

La plus grande de ces enceintes a 33^{m} de long sur 17^{m} de large et les murs ont environ 1^{m} d'épaisseur et 1^{m},20 de hauteur.

Ces deux carrés sont connus sous le nom de Schafferey, provenant, soit de l'usage qu'en faisaient les pâtres en y parquant leurs troupeaux, du temps où le droit de parcours s'exerçait encore, soit de leur forme qui ressemble à un parc à moutons. D'un autre côté, le nom de Thiergarten donné à ce canton de forêt, autorise peut-être la supposition que c'est dans cette partie du camp qu'on parquait autrefois les troupeaux lorsque les habitants de la plaine venaient s'y réfugier. La construction de ces murs est d'ailleurs en tout semblable à celle des autres points et revèle la même origine.

Remontant la pente vers le point *K*, où j'ai trouvé un chapiteau carré orné de moulures (voir fig. 10) nous rencontrons de nouveau notre mur double. Celui-ci se dirige de là vers le Ditschelberg, au bas duquel et au pied du versant opposé, se trouve le cimetière gallo-romain du Kempel, dont M. Hugo, le bibliothécaire de Colmar, a fait enlever et transporter au musée de Colmar plusieurs bas-reliefs vêtus du Sagum gaulois. Un bas-relief du même style et provenant également du Kempel a été donné par M. Greuell au musée de Saverne (voir fig. 11).

M. Schweighäuser en a donné la description (voir tome I, page 19 du Journal de la Société des sciences, agriculture et arts du Bas-Rhin).

On a également trouvé au Kempel un très-curieux bas-relief (fig. 12) que je ne saurais attribuer qu'à une divinité pénate ou à une déesse-mère.

Suivons maintenant le Kritzkopf sur lequel nous retrouvons notre mur double, à l'entrée duquel on voit le seuil d'une porte, *L*.

Sur la gauche du mur on remarque un cimetière, *M*, dont les tombes, de formes prismatiques, ne présentaient aucune

trace de sculpture ou d'inscription. Grâce à la généreuse subvention de la Société archéologique française, des fouilles pourront être exécutées dans cet emplacement. Il ne serait pas impossible qu'on y trouvât quelques médailles ou autres objets qui permettraient de déterminer approximativement la date de la construction ou de l'occupation du camp.

Je me propose de faire un relevé exact des différentes tombes qu'on retrouve dans les cimetières de ces enceintes, et je vous en transmettrai alors une description plus détaillée et plus complète que celle que je pourrais vous donner aujourd'hui.

Au bout de ce cimetière on retrouve encore un petit emplacement pavé : un peu en avant, on remarque une enceinte carrée, *N*, du haut de laquelle on voit parfaitement le rocher de Dabo et le pays environnant.

Les ruines se perdent près de là dans les champs de Garrebourg, et n'offrent plus rien de saillant qu'un seuil de porte, *P*, qui se trouve un peu en arrière de la maison forestière du Kritzkopf (voir fig. 14). Ce seuil a été arraché depuis.

J'ai encore trouvé près de là une pierre de couronnement (voir fig. 13) et quelques tombes éparses au point *R*.

On a récemment détruit un bas-relief qui se voyait encore, il y a quelques années, dans cette partie de la forêt, pour en faire une pierre-borne.

Ce plateau dont la plus grande longueur en ligne droite, est de deux lieues et le pourtour d'environ 6 lieues, a pu servir de refuge à une population tout entière. Elle pouvait même y mettre ses troupeaux à l'abri des hordes pillardes, puisque, chose assez rare, sur les plateaux de nos montagnes, on y rencontre de nombreuses et abondantes sources, et qu'il en découle en outre d'assez forts ruisseaux.

L'étendue de ce refuge était d'ailleurs assez considérable pour que les troupeaux aient pu y trouver pendant quelques

temps une nourriture suffisante. De plus par sa position, il dominait une partie des plaines de Lorraine et d'Alsace et permettait de correspondre par signaux avec le pays de Dabo, dans lequel on rencontre de nombreux vestiges gallo-romains, qu'il serait très-intéressant de comparer avec les restes que nous possédons dans nos environs.

Dans l'enceinte du Gross-Limmersberg, les parties du Bannwald et du Wasserwald sont les mieux fortifiées. Est-ce puisqu'elles font face à la plaine d'Alsace, d'où l'on pouvait avoir à craindre les attaques les plus sérieuses ? ou bien étaient-elles dans le principe moins bien fortifiées et ont-elles été reconstruites par un ingénieur romain ou indigène, mais formé à l'école romaine? — Il me paraît fort difficile de résoudre cette question en ce moment, surtout puisque les monuments que nous y avons rencontrés paraissent appartenir, les uns à cause de la grossièreté de leur exécution à l'époque gauloise, tandis que d'autres ornés de moulures saillantes et d'un travail assez artistique peuvent fort bien être attribués aux Romains ou au moins à leur influence.

En conséquence, je crois devoir insister sur une étude de comparaison entre les différents camps que les siècles passés ont épargnés; mais cette étude ne devrait pas être différée, car chaque jour pour ainsi dire nous en enlève un jalon. En effet, il y a peu d'années encore, des cantons entiers de nos forêts n'étaient pour ainsi dire pas exploités. Mais aujourd'hui, que les forêts sont percées de bonnes routes, la valeur des bois a renchéri. Pour abattre un arbre qui s'élève au milieu d'un mur et dont les racines enlacent un bas-relief ou un tombeau, il pourra bien arriver que le bûcheron qui n'attache aucune importance à ces monuments que tant de siècles ont épargnés, les brise pour hâter sa besogne. J'en connais un exemple récent.

De plus, l'esprit utilitaire du siècle qui cherche à tirer parti de chaque coin de terre, fera bon marché d'un mur occupant au milieu d'un champ quelques mètres carrés de terrain et qui, aux yeux du cultivateur, ne serait que le berceau de toute espèce de plantes parasites. Il démolira donc ce mur, non-seulement pour augmenter la superficie de sa terre, mais encore pour y trouver des pierres toutes préparées, qui lui serviront soit à clore son champ soit à réparer sa demeure.

Certes cette tendance de notre époque n'est point blâmable, mais il faut mettre à profit dans le délai le plus court toutes les ressources que nous offre la science, pour décrire, reproduire et conserver à la postérité les monuments de l'antiquité, tels qu'ils existent encore en ce moment.

Pour moi, Messieurs, en réclamant toute votre indulgence pour un premier travail, je ne puis qu'exprimer le sincère désir de pouvoir contribuer à votre œuvre, en me faisant votre pionnier et en mettant à votre disposition tout ce que je puis avoir de zèle, à défaut de talent.

Qu'il me soit permis, avant de terminer, d'exprimer ma reconnaissance à M. le professeur Jung, pour la bienveillance avec laquelle il a accueilli mes premières recherches et mis à ma disposition sa grande expérience et sa vaste érudition; à M. le colonel de Morlet, pour le concours obligeant et actif qu'il a bien voulu me prêter; à M. Lepage, président de la Société d'archéologie de Lorraine et à M. le colonel Uhrich pour l'empressement qu'ils ont mis à me donner tous les renseignements dont j'ai eu besoin.

Sous peu, Messieurs, je compte vous transmettre la suite de mon travail sur les enceintes gallo-romaines des environs de Saverne.

ALFRED GOLDENBERG.

LES HEIDENMAUERN

DE LA FORÊT DE HABERACKER

(TERRITOIRE DE REINHARDSMUNSTER).

MESSIEURS,

Permettez-moi d'attirer votre bienveillante attention sur le rocher de *Krappenfelsen*, qui termine la crête des montagnes partant du château d'Ochenstein et s'élevant entre les deux vallons de Langenthal et de Birckenthal, qui tous deux sont des embranchements de la vallée de la Bærenbach.

Ce rocher est divisé en trois enceintes par deux murs qui le coupent transversalement et qui ont été signalés par Schweighæuser, p. 104 de son grand ouvrage sur les Antiquités du Bas-Rhin. La première partie (F) n'est point caractérisée et est à peine indiquée par le rocher qui s'affaisse en cet endroit comme pour en permettre l'entrée. Un grand nombre de petites roches sont éparses sur cet emplacement et ont des excavations de formes très-irrégulières, désignées généralement sous le nom de *Schüsselen*. Elles paraissent toutes devoir leur origine aux eaux de pluie qui auront délavé les veines tendres de la pierre.

Mais bientôt ce rocher se rétrécit et ses bords forment un mur naturel et à pic dont le passage est barré par la première Heidenmauer (A).

Ce mur est dirigé du nord-est au sud-ouest et fait un re-

tour d'angle vers le nord-ouest, empêchant ainsi de profiter des faibles fissures que le rocher présente en cet endroit.

Cette muraille de $2^m,50$ d'épaisseur présente du côté extérieur une hauteur de $2^m,50$, tandis qu'à l'intérieur elle est seulement de $1^m,50$, puisque cette seconde partie du plateau est un peu plus élevée (voy. fig. 1).

De grands amas de pierres qu'on remarque à sa base font penser que ce mur a dû être primitivement bien plus élevé.

Il est construit en deux parements de grosses pierres non taillées et posées à sec sans mortier; le remplissage entre les deux parements est fait en pierres de plus petites dimensions.

Un peu avant d'arriver au second mur, on voit à droite une roche de $3^m,50$ de long sur $1^m,20$ d'épaisseur et d'une largeur à peu près égale de $1^m,50$ à $1^m,60$ (voy. fig. 2). Elle est posée sur deux quartiers de rochers plus petits, mais qui me paraissaient être disposés à plat et de 60 centim. environ plus élevés que le sol.

Ce qui distingue surtout cette roche, c'est qu'on y a taillé une excavation exactement hémisphérique du côté tourné vers le mur C; elle a $0^m,90$ de diamètre et environ $0^m.45$ de profondeur, et elle est placée à égale distance des trois bords du rocher.

Cette excavation diffère essentiellement de celles qu'on remarque dans les rochers qui se trouvent à l'entrée du plateau; celles-ci sont irrégulières et peu profondes, tandis que celle-là est parfaitement régulière et sa profondeur est proportionnelle à son diamètre.

De plus, la pierre dans laquelle elle a été taillée, est pour ainsi dire le seul rocher qu'on rencontre après avoir franchi le mur A. Tout semble indiquer qu'il a été posé par la main des hommes sur les deux pierres qui lui servent de fondation.

Le second mur (C) est moins bien conservé que le premier, mais les pierres qui sont couchées contre le parement intérieur et qui proviennent d'un éboulement sont une preuve ostensible que ce mur, de même que le premier, avait été originairement plus élevé; leur construction est du reste identique. A partir de ce mur le plateau va en s'élargissant et prend la forme d'un triangle. De deux côtés il est bordé de rochers à pic, mais sur une portion du troisième, entre les points E et F, ce rempart naturel manque; on y a suppléé en taillant la rampe de la montagne en talus qu'on a protégé par un revêtement en pierres.

C'est au-dessus de ce mur que j'ai trouvé une demi-meule à bras en grès des Vosges, servant à moudre le grain; je l'ai déposée au musée de Saverne (voir fig. O). Il ne me reste plus à signaler à votre attention que quelques pierres taillées en bossage, éparses aux points A B C D. Quoique ce rocher couronne l'une des montagnes de la seconde ligne, une échappée permet de jouir d'une vue restreinte sur une partie de la plaine d'Alsace.

De l'extrémité G de cette enceinte on voit parfaitement le rocher sur lequel s'élevait autrefois le château de Dabo.

Ce rocher qu'on aperçoit de la plupart des enceintes de nos environs et du pays de Dabo, semble avoir été, par sa position dominante, un point central vers lequel convergeaient nos forteresses gallo-romaines. Il me paraît permis de le considérer comme un des postes les plus importants pour la réception et la transmission des signaux en usage à cette époque.

Ce qui m'a frappé dans la construction des murs dont je viens de parler, c'est qu'ils sont les plus épais de tous ceux que j'ai rencontrés dans nos environs. Ils semblent révéler l'esprit d'un peuple encore barbare, ignorant l'art de bien appareiller les pierres et de les relier avec du mortier. Ces

peuples se croyaient sans doute obligés, pour assurer la durabilité d'une construction, de lui donner des dimensions extraordinaires.

D'après cette considération je crois pouvoir classer l'établissement de cette enceinte dans la période purement celtique.

Dans quel but a-t-elle pu être construite?

Elle n'a pas pu servir comme point stratégique, car elle ne défend en cet endroit qu'un seul de ces passages des Vosges qui tous aboutissent vers le camp du *Gross-Limmersberg*, dont l'occupation constituait une défense tellement efficace qu'elle rendait inutile l'établissement de ces petits postes avancés.

Comme poste d'observation cet emplacement eût encore été assez mal choisi, car d'une foule de points de la première ligne des Vosges on domine presque toute la plaine, tandis que de là on n'en voit qu'une très-faible partie.

Le manque d'eau et le peu d'étendue de cette enceinte ne permettent pas de supposer qu'elle était destinée à servir de refuge à une population obligée de fuir ses foyers. On n'y retrouve non plus ni tombes, ni vestiges d'habitations qui sont les signes ordinaires du séjour de l'homme.

Cependant la meule à bras trouvée dans cette enceinte nous indique une occupation au moins momentanée.

Le rocher B, placé dans la partie de l'enceinte enclavée entre les deux murs A et C, semble être resté là, pour nous révéler une partie des mystères qui environnent cette enceinte.

J'ai fait remarquer tout à l'heure qu'il était pour ainsi dire le seul qu'on rencontrât sur le plateau; la cuvette taillée dans une de ses extrémités démontre par sa forme exactement concentrique qu'elle n'est point un jeu de la nature, mais qu'elle a été creusée par la main de l'homme.

Je me crois donc autorisé à considérer cette pierre remarquable comme un vieil autel druidique.

L'absence de bas-reliefs représentant les divinités importées en Gaule par le polythéisme grec et romain, me semble confirmer cette supposition.

Peut-être cette enceinte, où le chêne est encore l'essence dominante avait-elle été consacrée par les druides, qui venaient y célébrer les mystères de leur culte et y juger les querelles et les crimes de nos ancêtres.

Nous signalerons en passant, comme une circonstance remarquable, que dans le voisinage des deux extrémités du camp du *Gross-Limmersberg*, nous retrouvons les vestiges de deux cultes, tous deux persécutés, l'un à son déclin et l'autre à sa naissance.

L'un est le temple celtique que nous venons de décrire et qui fait face au Wasserwald, tandis que du côté opposé, au pied du Kirchberg et près de la ferme de Schacheneck (territoire de Hasselbourg, département de la Meurthe), on voit encore les restes d'une chapelle baptismale construite auprès d'une source abondante et où l'on baptisait sans doute les néophytes de ce culte naissant, qui fut obligé de chercher à l'écart un abri contre les persécuteurs. De cette chapelle il ne reste plus que les fondations et un baptistère romain orné de neuf arcatures dont l'une plus large que les autres, porte un Christ en croix d'une exécution très-brute. Ce baptistère a un diamètre de $1^{m},30$ et une hauteur de $0^{m},75$; la profondeur de son excavation est de $0^{m},50$ et son diamètre de $0^{m},90$. Il y a au fond un petit trou de $0^{m},10$ de diamètre qui paraît avoir été fait depuis pour ménager l'écoulement des eaux de pluie.

Un peu au bas de cette chapelle on voit les vestiges d'une hutte circulaire qui pouvait avoir été la demeure d'un cénobyte. Un tronçon de colonne engagée, qui est couché sur

l'un des murs de clôture des terres avoisinantes, est le seul fragment d'architecture encore subsistant.

Le baptistère est rempli de petites croix en bois déposées par les pèlerins qui y viennent encore aujourd'hui de loin pour se guérir de la gale.

Les seuls renseignements que j'ai pu obtenir sur cette chapelle, je les dois à M. Klein, curé de Dabo, qui a recueilli tout ce qui peut intéresser l'histoire de cet ancien comté.

Il est à regretter que M. le curé de Dabo, qui joint à sa science un talent d'artiste, n'ait pas publié les nombreuses notes qu'il a consciencieusement recueillies et fait reproduire les dessins des monuments qui gisent dans ces forêts explorées par lui depuis une trentaine d'années.

Voici en quels termes M. le curé de Dabo parle de cette chapelle:

« Il est certain que cette construction était une chapelle « baptismale; le baptistère qui s'y trouve, les fondements du « bâtiment, sa situation au-dessus d'une source et son éloi- « gnement de toute église paroissiale tendent à le prouver. « Il est certain que sa construction remonte au sixième ou « septième siècle, puisqu'on y baptisait par immersion, la « circonférence et la profondeur du baptistère semblent le « constater.

« Il est probable que Saint-Fridolin a été le fondateur de « cette chapelle; voici les expressions de Balthérus dans la « vie de Saint-Fridolin : *Venit ad quoddam flumen Mosella* « *nuncupatum ibique quodam monasterio sub honore S^ti* « *Hilarii constructo. . . . Progrediens inter quædam con-* « *cavia montium convallia in monte Vosago nuncupato* « *construxit ecclesiam in ejusdem sancti honore...*» (*sic*).

« Si à ces expressions de Balthérus on ajoute la tradition

« du pays qui veut que cette chapelle ait eu Saint-Hilaire pour « patron, il y a de fortes conjectures pour croire que Saint-« Fridolin a été son fondateur. »

Cette notice sur les Heidenmauern termine mon travail sur les enceintes de la partie du canton de Marmoutier, comprise entre les vallées du Mosselbach et de la Zorn.

Sous peu j'espère, Messieurs, pouvoir vous soumettre mes recherches sur les fortifications gallo-romaines du canton de Saverne.

ALFRED GOLDENBERG.

LES TOMBES CELTIQUES

SITUÉES

PRÈS DE REGUISHEIM (HAUT-RHIN).

A quatre kilomètres environ au nord d'Ensisheim, dont la forêt communale renferme les *tumuli* que j'ai décrits dans un Mémoire spécial, se remarquent près de Reguisheim, village très-ancien du Haut-Rhin, dont le clocher d'architecture romane est d'un effet très-pittoresque, les traces de l'antique voie romaine qui, d'*Augusta*, descendait par Geispitzheim, Rixheim, Battenheim et Oberhergheim, joindre la station d'*Argentovaria*, et de là, passait par Heidolsheim dont j'ai aussi étudié les monuments funéraires, pour joindre *Hellenum*. Cette voie, connue des habitants de Reguisheim sous le nom de *Altstræsle*, se dessine comme une longue traînée au-dessus de toute la plaine ; à l'époque romaine, elle dut, près de ce village, relier un établissement celtique primitif. Les *tumuli*, alors sans doute, étaient encore cachés sous l'ombre protectrice des forêts. Depuis les longs siècles que la culture a fait disparaître ces bois, la plupart de ces monuments funéraires ont été nivelés; l'on ne distingue plus aujourd'hui dans la vaste plaine qui les recelait que trois d'entre eux, dont un même ne se reconnaît qu'à une faible ondulation circulaire du terrain.

Du haut de ces ossuaires, l'on jouit d'une vue immense sur toute la plaine du Rhin, bornée à l'est par la vaste Forêt-Noire, et à l'ouest par les Vosges dont on suit toutes les ramifications depuis les hauteurs qui dominent Schlestadt jusqu'aux premières collines du Jura. Au sud, les montagnes qui suivent le cours du Rhin près de Bâle, celles plus éloi-

gnées de l'Argovie, les sommets intérieurs qui s'élèvent en arrière, et plus au-dessus, les crêtes éternellement blanchies de la Suisse se perdent dans les vapeurs du vaste horizon.

A deux cents mètres environ de la plus grande des trois tombelles, s'étend un vignoble, là où autrefois s'étendait la nécropole. En nivelant l'un de ces monuments pour y planter ses ceps, le propriétaire actuel, Antoine Keller, trouva quelques parties encore intactes d'un squelette, et un pot, rempli, me dit-il, d'une matière noirâtre. Dans une autre pièce de vignes, située à un kilomètre plus loin, un autre cultivateur Xavier Weiss, rencontra aussi les restes de plusieurs squelettes, et entre autres, de celui d'un enfant.

Ces données ne pouvaient laisser de doute sur la nature des monuments que j'avais sous les yeux, et sur le plus grand desquels la veuve de feu Étienne Gæchter, avait aussi, il y a plus de vingt ans, me dit-elle, trouvé sur son sommet des débris d'ossements. Elle avait pu reconnaître l'os frontal, la mâchoire à laquelle tenaient encore trois dents, les vertèbres du cou et des fragments des os des bras et des jambes. Tous les habitants que j'interrogeai, s'accordèrent à me dire que de leur mémoire encore, tous ces *tumuli* avaient été d'un mètre au moins plus élevés qu'ils ne le sont aujourd'hui. J'en augurai que la charrue, en enlevant chaque année la terre du sommet, en avait insensiblement abaissé le sol et que les restes d'ossements trouvés par cette femme, devaient avoir appartenu à la couche supérieure des morts, inhumés là, sans doute comme cela avait eu lieu dans la forêt communale d'Ensisheim et du Hübelwældele, à peu de profondeur sous le gazon primitif. La femme néanmoins n'avait rencontré aucune trace de poteries, aucun débris de bronze, rien qui eût frappé ses regards. Mais la peur l'avait saisie, et jamais depuis ce temps, me dit-elle, ses pas ne foulaient le

revers du monument sans qu'elle se signât pour chasser le mauvais esprit qui sans doute l'habitait.

Je résolus de fouiller le monument, non dans l'espoir d'y rencontrer beaucoup d'objets (car l'humidité du terrain, par la facilité que la culture donnait aux eaux pluviales de s'infiltrer jusqu'au fond de la tombelle, devait avoir tout absorbé), mais dans la prévision de trouver des signes certains d'inhumation qui me prouvassent une communauté d'origine et d'époque entre ces tertres funéraires et ceux que j'avais fouillés dans la forêt communale d'Ensisheim, il y a dix-sept mois.

Le 19 septembre, j'ouvris donc une tranchée de six mètres de large sur douze mètres de long, dirigée du nord au sud. Le sol, composé de terre glaise, était çà et là graveleux, circonstance qui prouvait que pour élever ces tertres, on avait rapporté des terres de différents endroits. Ce ne fut qu'après avoir enlevé toute la masse supérieure du *tumulus* jusqu'à un mètre de profondeur, que je distinguai pour la première fois des traces certaines d'inhumation, sans néanmoins rencontrer d'ossements. Des charbons, des cendres, et surtout une matière noire, mélangée de filons blancs visqueux, qui s'étendait dans toute la longueur qu'avait occupée le cadavre, étaient des signes certains d'autant de sépultures. Je ne rencontrai dans toute cette première fouille qu'un seul tesson de vase noir, exactement semblable par la pâte aux vases du même genre trouvés dans la forêt d'Ensisheim.

Ces mêmes traînées de matière noire et blanche, grasses au toucher, mais devenues graveleuses en séchant, se répétèrent le lendemain et le surlendemain à des profondeurs différentes, comme naguère dans les *tumuli* du Hübelwældele, j'avais à différentes hauteurs, rencontré au milieu des charbons les nombreux vaisseaux cinéraires à forme évasée.

Ici comme là, j'en augurai que les inhumations avaient eu lieu successivement à différentes époques, jusqu'à ce que les derniers corps auxquels la *tombelle* était destinée, ayant trouvé leur place, le tertre avait irrévocablement été fermé. Ce fut au centre même du monument et à trois mètres de profondeur, par conséquent au niveau du sol primitif, que je trouvai l'unique produit céramique digne d'être remarqué. Il était enfoui près de la paroi de l'est de la tranchée et avait dû être posé aux pieds du mort dont je ne rencontrai aucun débris, mais dont la position me fut indiquée de l'ouest à l'est, c'est-à-dire les yeux tournés vers l'orient, par la masse noire, friable et humide qui s'étendait à $1^{m},80$ sur une largeur de $0^{m},25$ environ. Toutes mes recherches pour trouver quelques parcelles d'ossements ou de bronze furent infructueuses, et j'en conclus que si, conformément aux coutumes celtiques et en rapport avec le rang du personnage que semblait me révéler la belle poterie qu'on lui avait donnée, il avait été inhumé revêtu de ses ornements et de ses bijoux, le terrain destructeur dans lequel il avait été enfoui avait dans la longueur des siècles, tout absorbé. Autour du vase le sol était visiblement imprégné de cendres. Il contenait à l'intérieur les débris d'une petite tasse, égale à celle trouvée dans un des *tumuli* de la forêt d'Ensisheim, et conservant encore son vernis métallique. On y avait déposé des ossements calcinés, mais qui avaient ensuite été concassés en parcelles trop minimes pour qu'il me fût permis de constater si c'étaient des restes d'ossements humains ou d'animaux. Leur masse assez peu considérable, était restée intacte. Il est probable que, placé aux pieds du mort, le pot qui contenait cette écuelle, d'une argile du plus beau rouge, mais dont plusieurs tessons ont revêtu une teinte brun-verdâtre, par suite de leur long séjour dans le sol imprégné de charbon, aura pendant de longues années soutenu le poids des

terres qui l'étreignaient, jusqu'à ce que l'humidité l'ayant pénétré et ayant détruit sa solidité, il a fini par se rompre et par s'aplatir sur lui-même, en provoquant la cassure du petit vase qu'il contenait. Les dessins qui entourent le ventre du grand pot ont été profondément entaillés dans la pâte par l'ouvrier à l'aide d'un instrument tranchant ; les dentelures striées rappellent celles de la grande écuelle trouvée dans la tombe ouverte du Hübelwældele, avec cette différence que les stries sont autrement disposées. Elles sont toujours réunies par cinq, formant de grands carrés, partagés en croix. Tout autour du col de l'orifice qui, lui-même, est noir, se montrent de distance en distance de petits trous qui, sans doute, ont dû servir à maintenir par une ligature le couvercle. C'est la première fois que cette particularité m'a été offerte. Ce couvercle, brunâtre et en forme d'écuelle profonde, présente sur les rebords extérieurs une suite de raies noires appliquées au pinceau, et quelques bizarres ornementations jaunes sur ses flancs, circonstance qui, dans toutes mes recherches sur la céramique celtique, est ici venu me frapper pour la première fois.

Il est indubitable que la même fabrique qui a fourni les poteries que j'ai eu l'occasion d'étudier sur les *tumuli* de la forêt d'Ensisheim, a aussi fourni ceux des monuments funéraires de Reguisheim. Les habitants des deux localités appartenaient incontestablement à la même tribu.

Dans un temps assez rapproché, la charrue qui chaque année déplace la terre du haut de ces tertres, aura fait disparaître les derniers vestiges de la population celtique de ces environs. Il était donc important de consigner avant leur totale disparition, la présence de ses tombeaux encore existants.

Max. de Ring,
Secrétaire de la Société.

Église et abbaye de Saint-Étienne.

L'abbaye fut fondée en 717 par Adalbert, duc d'Alsace, frère de sainte Odile. Sa fille, sainte Athale, en fut la première abbesse. L'église actuelle, en pierre de taille, postérieure à cette date et dont il ne reste que le transept avec ses trois absides, les murs des deux petites nefs et la partie inférieure de la façade, est un des plus anciens spécimens de la transition du plein-cintre à l'ogive.

Un beau socle roman (fig. 1) composé d'un grand tore sur sa plinthe et de plusieurs assises à retraites plus saillantes aux plates-bandes qu'aux murs, règne sur les quatre faces de l'église.

Au droit des absides (fig. 2), le tore est brusquement réduit de hauteur et surmonté d'un petit cavet compris dans la même hauteur d'assise.

Ce même socle forme, au droit de la porte principale, un retour vertical, encadrant la porte, et se liant avec plusieurs colonnes et pilastres des embrasures, pourtournant de même le tympan plein-cintre (voir le dessin du portail et le plan). A la naissance du plein-cintre règnent deux cordons de chapiteaux, d'un dessin riche et des plus gracieux, mais brisés en majeure partie. Un seul reste intact, et ses belles formes font vivement regretter la mutilation des autres.

Le tympan plein de la porte était garni d'un bas-relief sculpté dans la pierre; celui-ci est de même enlevé à coups de ciseaux. Cette porte était comme celle de Saint-Thomas, surmontée d'une grande rose, éclairant la nef centrale, et

dont il ne reste, par suite de la démolition de la partie supérieure du clocher, que la moitié aujourd'hui murée.

Lors de la transformation de l'église en théâtre au commencement de ce siècle, les voûtes des trois nefs avec leurs deux rangées de supports, ont été démolies et on n'a conservé que les murs des nefs latérales, chacun percé de deux petites fenêtres plein-cintre. La petite nef du nord a conservé son couronnement ancien, consistant dans le talon roman, les murs ont alors été exhaussés, et on a pratiqué plus tard de chaque côté un rang de fenêtres supérieures, également en plein-cintre, mais plus grandes.

La nef unique, d'une largeur inusitée par suite de ce changement, a été couverte d'un plafond. Les trois absides, en saillie sur le transept, sont placées dans les axes des anciennes nefs.

Le transept est couvert de voûtes d'arêtes : celles du milieu et du sud ont des nervures à boudins (fig. 3), celles du nord n'a que des vives arêtes. Ces boudins vives arêtes reposent dans la travée centrale sur quatre demi-colonnes et dans les deux travées latérales sur huit tronçons de colonnes ou consoles, terminées en quart de sphères et surmontées les unes et les autres de plinthes arcaturées et de talons romans (fig. 3 et 4).

Les moulures des bases pattées des demi-colonnes sont continuées sur les piliers et montants correspondants (fig. 5 et 6). Les deux arcs ogives aux extrémités des nefs latérales ont été conservés au droit des transepts, mais celui de la nef centrale a été démoli jusqu'à l'imposte et remplacé par un arc surbaissé, se logeant sous le plafond moderne.

Ces arcs ogives, ainsi que ceux correspondants des absides, ont des plates-bandes en retraite, se retrécissant vers les naissances où elles se terminent par un ajustement en forme de console renversée, ce qui dispense de contre-pro-

filer les impostes. Un ajustement analogue garnit les retombées des boudins et arêtes sur les impostes (fig. 7).

A l'extérieur, les trois absides sont couronnées d'arcatures plein-cintre et d'un grand talon régnant à la naissance des toits coniques couvertes de tuiles creuses (fig. 8).

Le transept a aussi un couronnement d'arcatures plein-cintre, mais celles du pignon nord semblent indiquer un exhaussement du toit.

L'établissement, après coup, des deux grandes fenêtres postérieures du transept, a nécessité l'enlèvement des pilastres intermédiaires.

En résumé, cet édifice peut être classé au XIe siècle.[1]

Parmi les détails postérieurs à cette époque, on peut citer une fenêtre à quatre lobes, dans un renfoncement à cintre surbaissé dans l'encognure nord-ouest du transept.

Une inscription avec caractères du XVIe siècle à l'intérieur du même transept, cachée aujourd'hui par un autel.

L'interruption du socle sur la face nord indiquant l'existence à cette place d'une porte latérale, murée aujourd'hui.

Sur l'un des deux anciens autels latéraux de l'église de sainte Magdeleine, se trouvait un tableau représentant l'apothéose de sainte Athale, dans lequel un ange tenait en main le modèle de l'église de saint Étienne, avec sa façade plein-cintre de la largeur des trois nefs, et conforme à un ancien dessin de Silbermann reproduit dans l'ouvrage de M. Piton[2]. L'étage supérieur du portail à fenêtres géminées ogivales était de construction plus récente.

1. Il est difficile d'admettre qu'un monument dans lequel les voûtes étaient toutes au tiers-point, et qui présente dans ses parties décoratives, tels que les chapiteaux du portail, tant de motifs du système ogival, remonte jusqu'à cette époque. Nous le reporterions volontiers au milieu ou au commencement de la seconde moitié du XIIe siècle. [illegible] du XIIe

Note de M. l'abbé Strauh.

2. Ce dessin est conservé à la bibliothèque publique de la ville.

Couvent.

Quant aux bâtiments du couvent, ils ont été complétement défigurés par suite de leur transformation en manufacture de tabacs.

Au midi de l'église, on trouve encore le cloître entouré de portiques voûtés, ayant 6 arcades à l'est, autant à l'ouest, et 7 sur chacune des deux autres faces.

Feu M. Fries.

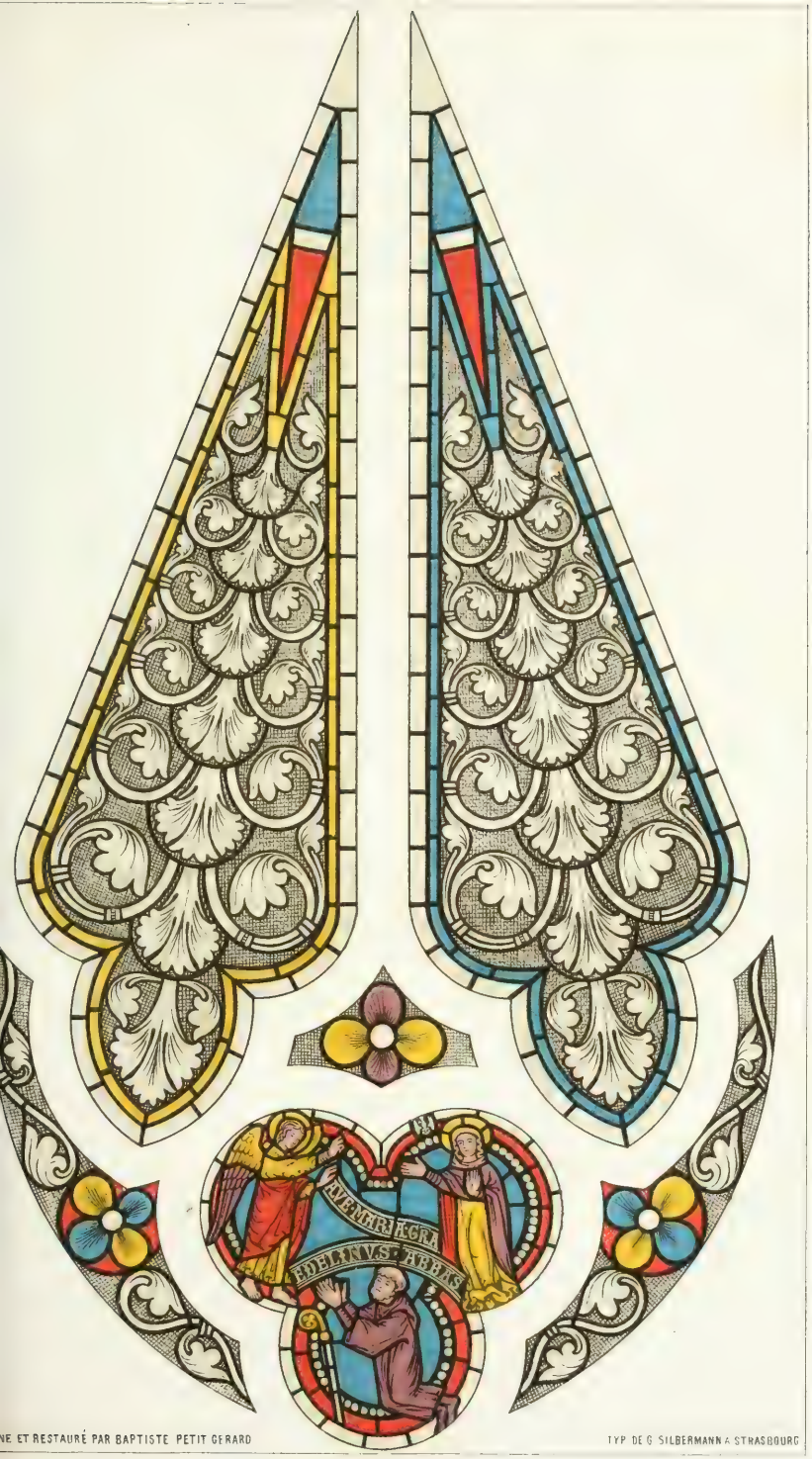

NE ET RESTAURÉ PAR BAPTISTE PETIT GERARD

TYP DE G SILBERMANN A STRASBOURG

VITRAIL DE L'EGLISE ABBATIALE DE WISSEMBOURG

AU 10E DE L'ORIGINAL.

Lith. F. Simon à Strasbourg

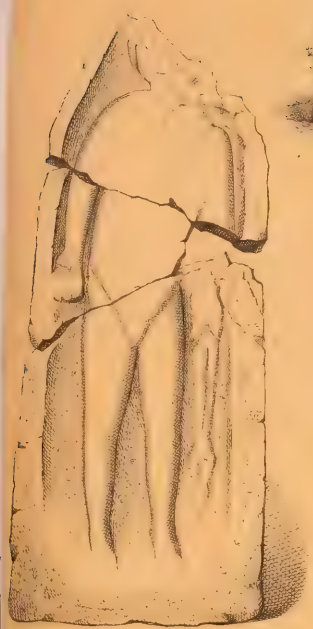

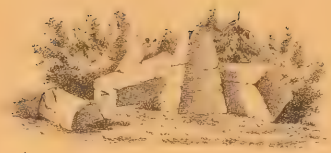

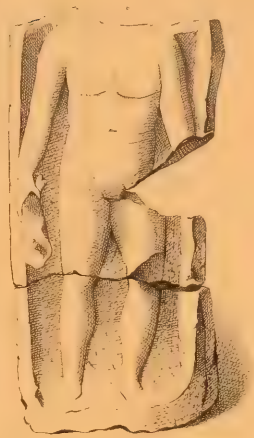

9

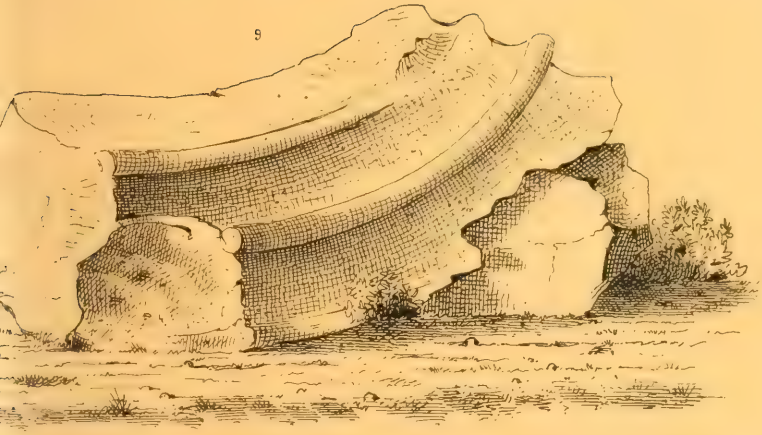

8.

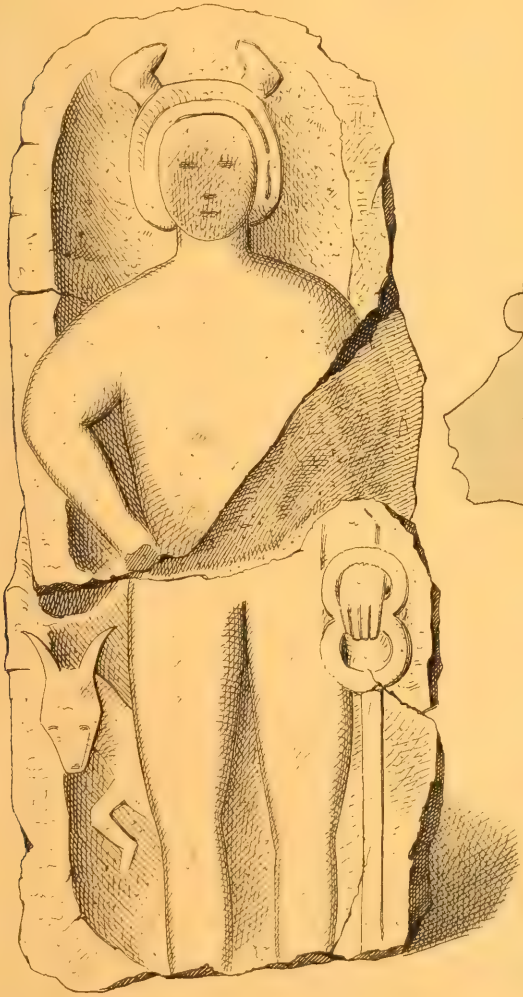

9.

Lith. E. Simon à Strasbourg

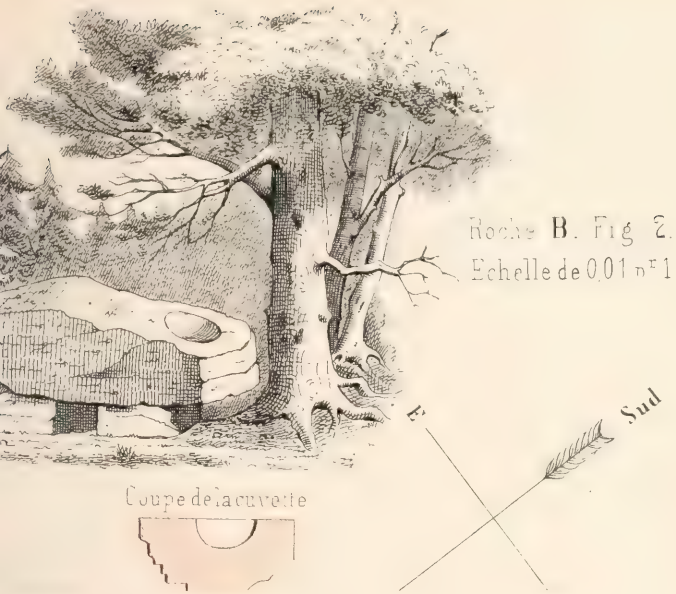
Roche B. Fig 2.
Echelle de 0,01 p^r 1
Coupe de la cuvette
E
Sud

PLAN
DES HEIDENMAUERN
dans la Forêt Domaniale
DU HABERACKER.
Territoire de Reinhardsmunster.

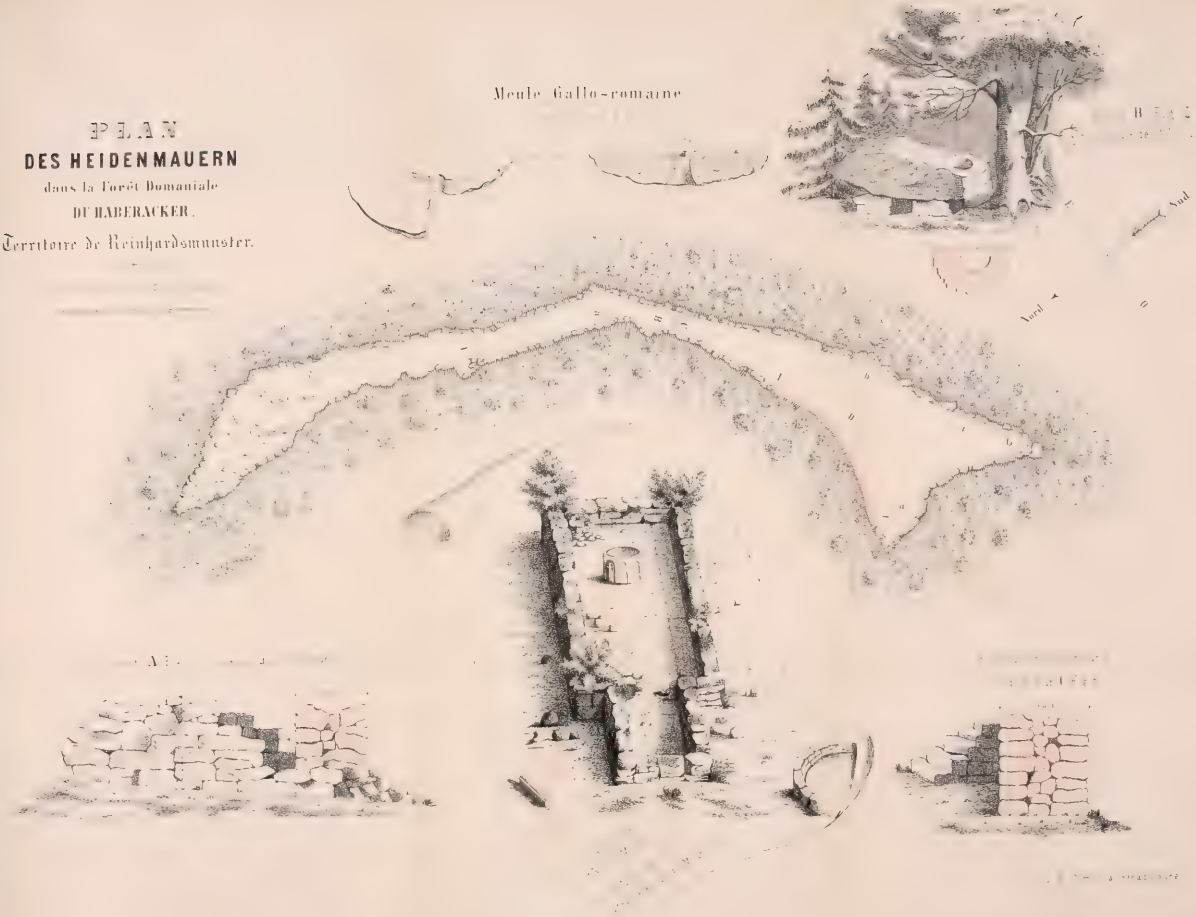

PLAN DU CASTRUM

GALLO-ROMAIN

DU

GROSS-LIMMERSBERG.

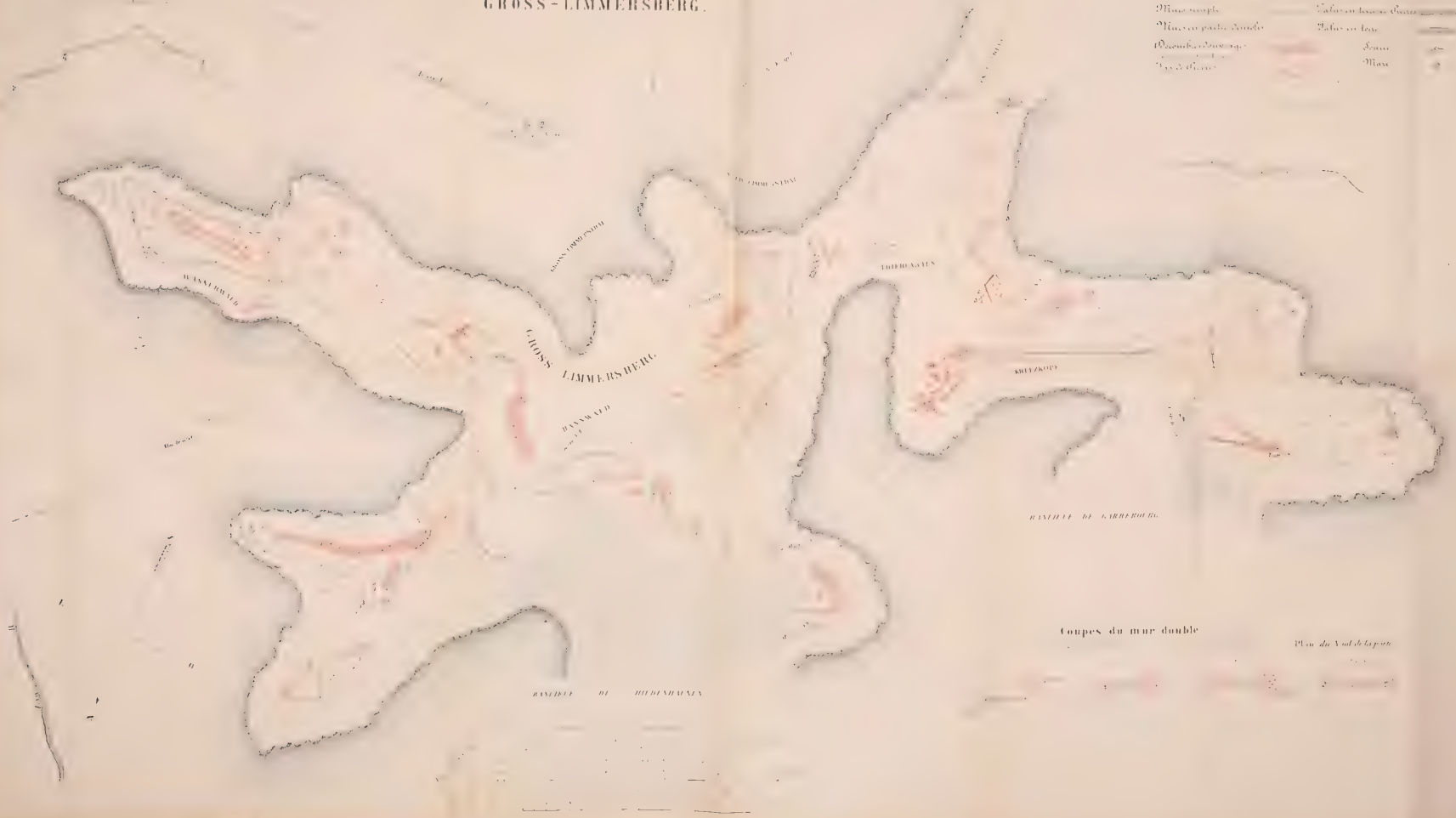

TUMULUS de la plaine de Réguisheim

Mn de R. dt

Moitié de la grandeur réelle

Mr de Th[illegible]

Moulage de la grandeur [illegible]

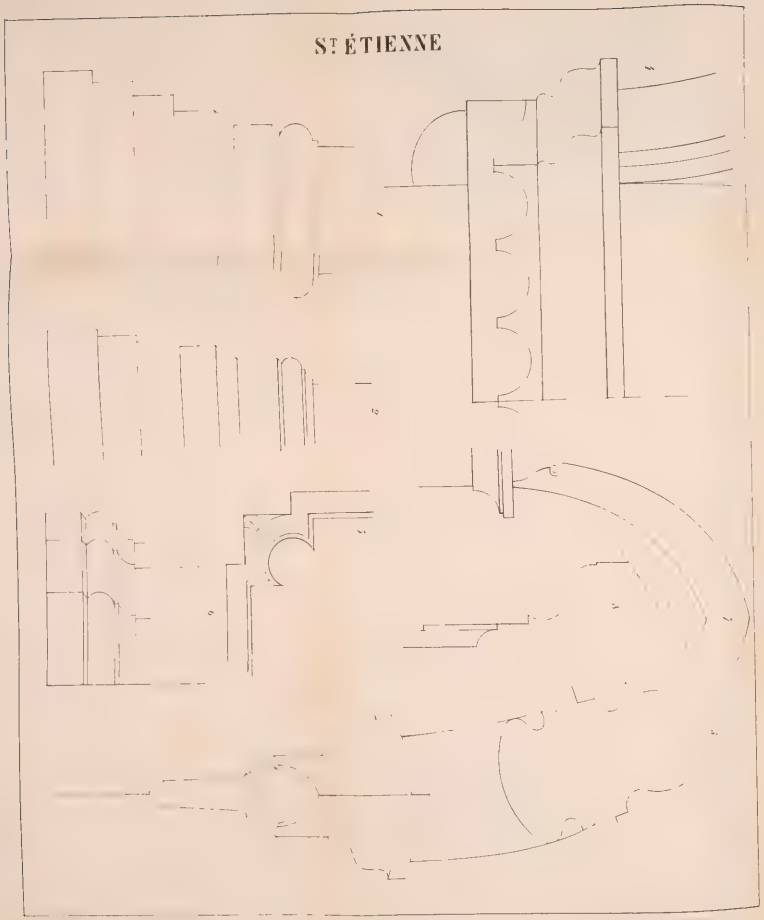
St ÉTIENNE

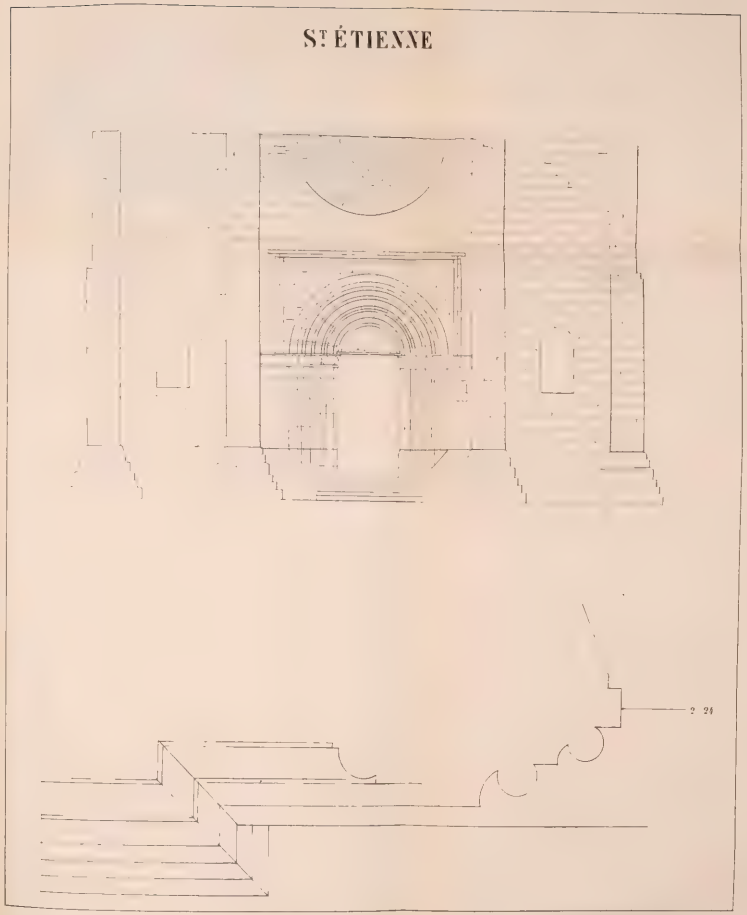
St ÉTIENNE

LES ANTIQUITÉS DU ZIEGENBERG,

AUX ENVIRONS DE NIEDERBRONN.

Au nord-ouest de Niederbronn, à deux ou trois kilomètres de l'établissement thermal et presque à l'entrée de la grande vallée que parcourt la route de Bitche, s'élève la montagne conique du *Ziegenberg* (Seckenberg de la carte de l'état-major), une des quatre ramifications qui, du *Gross-Winterberg* descendent dans la vallée. Le sommet de cette montagne, couvert de chênes presque séculaires, forme un plateau de peu d'étendue, mais assez uni. On y jouit d'un fort beau point de vue du côté de la plaine du Rhin et de la Forêt-Noire; des montagnes plus élevées, au nord et à l'ouest, ferment l'horizon et cachent complétement cette partie du pays.

Mais ce qui donne à ce point un intérêt tout particulier, ce sont les monuments d'un autre âge qui s'y trouvent disséminés; l'antique enceinte surtout qui entoure le plateau d'une façon continue quoique peu régulière. Cette enceinte, assez bien conservée dans quelques-unes de ses parties, est presque entièrement renversée dans d'autres, et ce n'est qu'aux nombreux débris qui jonchent le sol, qu'on en peut reconnaître la direction.

On se rend facilement compte de cette destruction en voyant la végétation vigoureuse des arbres qui ont pris racine dans les interstices des pierres; mais la main des hommes n'y est pas restée étrangère. Dans les coupes, qui, à de longs intervalles sans doute, ont été faites sur cette montagne, les bûcherons, peu soucieux de la conservation d'un mur dans lequel ils ne voyaient qu'un obstacle fort incommode à

l'enlèvement des troncs, se sont empressés de le faire disparaître.

Ce mur n'a aucune analogie, quant au mode de construction, avec celui de Sainte-Odile. Il n'est formé, en grande partie, que de pierres de petites dimensions, recouvertes en quelques endroits de pierres plus larges, en forme de dalles, telles qu'elles se rencontrent naturellement dans les assises du grès vosgien et du grès bigarré. Quelques-unes de ces grosses dalles ont glissé le long du mur, dont aujourd'hui elles cachent, en partie, la base; quelques-unes des petites pierres qui forment le mur, présentent l'aspect de moellons grossièrement taillés.

En descendant ensuite du plateau dans la direction de l'Est, et à la distance d'environ dix mètres de l'enceinte, on rencontre deux pierres levées, placées à l'extérieur du mur dont les débris jonchent le sol à leurs pieds. Ces deux pierres, réunies à leur base, ont une hauteur de trois mètres environ, et en les examinant de plus près, on reconnaît facilement que, dans l'origine, elles n'en devaient former qu'une. En effet, les deux côtés qui se font face présentent les mêmes fissures et les parties saillantes et rentrantes correspondent entre elles sur toute l'étendue des deux surfaces. Des influences atmosphériques, la gelée très-probablement, auront déterminé une disjonction dans le sens vertical, parallèle aux deux faces extérieures. Les contours de ces deux pierres sont du reste presque identiques. Elles ont la forme d'obélisques et on est tenté d'y voir un *men-hir*, tant elles ressemblent à ces monuments si nombreux dans le nord-ouest de la France.

En contournant enfin le plateau du *Ziegenberg* et en prenant la direction de la vallée de *Durstbach*, à la base du sommet du *Gross-Winterberg*, à l'endroit même où commence, par une légère dépression de la crête, la ramifica-

tion du *Ziegenberg*, on se trouve en face d'un gros bloc de grès vosgien, qui présente un intérêt tout particulier. En effet, sur l'une des faces de ce bloc, est sculptée en relief, presque de grandeur naturelle, une figure féminine assise. Cette sculpture, la tête surtout, a été malheureusement très-mutilée. La partie inférieure du corps, seule, est couverte d'une draperie, le buste est nu; on dirait qu'elle tient, des deux mains, déposé sur ses genoux, un objet qui paraît être un bassin. On voit à la partie supérieure de la tête quatre ou cinq entailles carrées, d'un centimètre environ de côté, disposées très-régulièrement au-dessus du front.

Serait-ce, par hasard, une représentation d'Isis, comme on le prétend?

Il serait désirable que cette sculpture, connue dans le pays sous le nom de *Gaïler-Liss*, fût étudiée, avant que la manie de destruction, si commune aujourd'hui, ne l'ait fait entièrement disparaître.

M. F. Engelhardt, directeur des forges de Niederbronn, qui a bien voulu me diriger dans mes courses aux environs de cette ville et à qui je dois la connaissance de ces curieux monuments, m'annonce que tout récemment encore on en a découvert d'autres dans la forêt du *Reckenberg* et du *Gross-Winterberg*.

Je pense pouvoir les visiter avec lui dans le courant de l'été.

15 février 1860.

OPPERMANN.

UNE CHARTE DE 1187

CONCERNANT LE MOULIN A TROIS ROUES A ECKBOLSHEIM

Dans les rapports que j'ai soumis au Conseil général de notre département, j'ai eu plusieurs fois l'occasion de faire remarquer les nombreux documents et actes de toute nature qui se rattachent aux moulins de la plaine d'Alsace et qui forment les annales domestiques de ces indispensables auxiliaires du « salut public. » Je viens tout récemment de mettre la main sur une charte, relative à un moulin d'Eckbolsheim, qui fait remonter l'existence de cet établissement au temps de Fréderic Barberousse. C'est le fonds du chapitre de Saint-Pierre-le-Vieux qui en est dépositaire et à juste titre, car le couvent lui-même est partie obligée dans le contrat, dont je vais donner le texte et la traduction.

C'est la fondation d'un anniversaire, auquel s'engage le chapitre, par reconnaissance envers le Lombard Humbert, père de l'un des chanoines. Ce Lombard a eu la bonne chance de fournir des fonds, à l'aide desquels le chapitre est parvenu à arranger à l'amiable un litige avec les usufruitiers du moulin à trois roues d'Eckbolsheim. A la même occasion, et du même coup, le Lombard rachète une redevance qu'il payait au couvent pour une maison et un moulin à Illkirch.

Je puis, dès ce moment, laisser parler le document lui-même

« In nomine sancte et individue trinitatis. Notum esse vo-« lumus tam futuri quam presentis seculi hominibus quod « Humbertus, natione Longobardus, professione medicus, « dignitate civis Argentinensis, ab omni obligatione scilicet « domus inter sellatores et mechendim in Illekirchen se suosque

« heredes solvit qua conventui sancti Petri ante portam
« Argentinensem obligatus fuit. Hoc autem fecit in quadam
« lite dirimenda quæ versabatur inter conventum predictum
« et Eberhardum quemdam clericum suosque coheredes. Litis
« autem forma talis fuit. Prepositus cum conventu dicebat se
« locatorem esse molendini trium rotarum et ejus appendicium
« scilicet saltus trium mansuum et quarta parte mansi fru-
« giferi et quadam areola in villa Ekkeboldesheim sita. Horum
« autem enumeratorum usufructuarios dixit esse conductores.
« Eberhardus vero et ejus coheredes e contra tertie partis
« molendini videlicet unius rote cum suis appendiciis dixerunt
« se possessores hereditarios esse. Hanc litem Episcopus Hein-
« ricus consulente Berhtoldo cantore diremit in hunc modum
« quod prefatum capitulum XVII libras Argentinensis monete
« Eberhardo suisque coheredibus tradidit. E contra prenotati
« contraversores quicquid juris in predicta parte molendini
« suisque appendiciis videbantur habere unanimiter capitulo
« resignaverunt. Sicque tercia pars molendini et ejus appen-
« dicia que conventus prius quasi nude possederat per con-
« solidationem obtinuit. Predicte vero pecunie prenotatus
« Humbertus dedit octo talenta liberans se suosque ut diximus
« heredes a qualibet obligatione predicti claustri. Conventum
« vero taliter obligando sibi ut vigilias et missam pro defunctis
« semel in anno tribus continuis diebus decantet tribus per-
« sonis adhuc in carne viventibus. Humberto scilicet pecunie
« datori et Berhte uxori sue aput (sic) pontem beati Arbo-
« gasti incluse, et filio ejus Humberto in predicto claustro
« sancti Petri canonico. Cum autem hee tres persone universe
« viam carnis fuerint ingresse, conventus ut spopondit eas
« sepeliat et anniversarii eorum celebrando vigilias et missam
« pro defunctis numquam immemor existat. Hec autem stili
« officio et sigilli inpressione (sic) confirmavimus ne tem-
« poris prolixitate possent a memoria posterorum cadere.

« Acta sunt autem hec anno ab incarnatione domini millesimo « centesimo octogesimo septimo indictione quinta testibus « subnotatis Heinricus episcopus Berchtoldus cantor. Moran- « dus scolasticus. Eberhardus custos majoris ecclesie. Cano- « nici sancti Petri Eberhardus prepositus. Eberhardus decanus. « Hartungus magister scolarum. Heinricus custos. Gernodus. « Humbertus. Hugo. Willehelmus. Eberhardus. Anshelmus « portarius. Willehelmus cellerarius. Burchardus. Gotefridus. »

--

Au nom de la sainte et indivisible Trinité : nous tenons à faire connaître aux hommes des siècles présent et futur que Humbert, Lombard de nation, médecin de profession, ayant la qualité de citoyen strasbourgeois, s'est libéré, lui et ses héritiers, de toute obligation dont il était tenu à l'endroit du couvent de Saint-Pierre devant la porte de Strasbourg, pour une maison entre les selliers à Strasbourg et pour le moulin d'Illkirch.

Et il a fait cela, en terminant un litige pendant entre le susdit couvent[1] et un certain Eberhard, clerc, et ses cohéritiers. Voici quel était le sujet du litige;

Le préposé et le couvent se disaient locateurs du moulin aux trois roues et de ses appartenances, savoir, d'un bois de trois manses, et du quart d'une manse frugifère, et d'un certain terrain surbâti dans le village d'Eckbolsheim, et les usufruitiers des biens énumérés, il les disait simples locataires. A cela Eberhard et ses cohéritiers répliquaient qu'ils étaient possesseurs par droit héréditaire de la troisième partie dudit moulin, savoir d'une roue et de ses dépendances. Ce litige, l'évêque Henri, assisté du chantre Berthold, l'a terminé en cette manière que le susdit chapitre (de Saint-Pierre) eut à livrer 17 livres monnaie de Strasbourg audit Eberhard

1. Ici, Saint-Pierre-le-Vieux est désigné par *conventus*, plus bas par *capitulum*.

et à ses cohéritiers. Par contre, la susdite partie adverse a résigné à l'unanimité entre les mains du chapitre tous les droits qui pouvaient lui compéter sur la susdite portion du moulin et de ses dépendances. Ainsi le tiers du moulin et de ses dépendances que le couvent tenait auparavant à titre de nue propriété, fut aussi consolidé entre ses mains. Or le susnommé Humbert livra huit talents de ladite somme, se libérant ainsi, lui et ses cohéritiers, comme nous l'avons dit, de toute obligation vis-à-vis du susdit cloître; et obligeant au contraire le couvent à célébrer, une fois par an, pendant trois jours consécutifs, les vigiles et une messe pour les morts, pour les trois personnes en ce moment encore revêtues de leur corps charnel, savoir Humbert (lui-même), bailleur de l'argent, et son épouse Berthe, récluse près du pont de Saint-Arbogast, et son fils Humbert, chanoine dans ledit couvent de Saint-Pierre. Mais lorsque ces trois personnes auront toutes suivi la voie de la chair, le couvent, ainsi qu'il en a pris l'engagement, devra les ensevelir, et ne jamais mettre en oubli leur anniversaire, en célébrant les vigiles et la messe des morts. Et nous avons confirmé ces conventions à l'aide de ce document et par l'impression de notre sigille, afin qu'elles ne pussent, dans le courant des années, échapper à la mémoire de la postérité.

Ainsi fait l'an de l'incarnation mil cent quatre-vingt sept, indiction cinquième, et en présence des témoins ci-après désignés: Henri, évêque. Berthold, chantre de la cathédrale. Morand, écolâtre. Eberhard, custode de la cathédrale. Chanoines de Saint-Pierre : Eberhardus, prévôt. Eberhardus, doyen. Hartungus, directeur des écoles. Henri, custode. Gernodus. Humbertus. Hugo. Willehelmus. Eberhardus. Anshelmus, portier. Willehelmus, cellerier. Burchardus. Gotefridus.

Le sigille manque.

Je n'ai pas besoin d'insister sur l'intérêt local que présente ce document; c'est un vrai titre de noblesse pour le moulin relaté dans la charte; il nous fait connaître en même temps, à cette époque reculée, l'admission au nombre des citoyens de Strasbourg, d'un médecin lombard, réfugié peut-être dans notre cité à la suite des convulsions civiles qui agitèrent son pays sous le règne de l'empereur Fréderic I, dont il fut sans doute partisan. J'aurais du moins quelque peine à m'expliquer la présence d'un Guelphe à Strasbourg et encore moins l'inscription de cet ennemi de l'empire dans le livre d'or de notre cité.

L'évêque Henri (I) de Hasenbourg administra le diocèse de Strasbourg de 1181-1190; il était l'ami de l'illustre empereur de la maison de Hohenstauffen, et l'accompagna dans sa croisade; mais trop fortement éprouvé par les fatigues de la campagne, il revint mourir à Strasbourg, presque au même moment où son ami Fréderic I périssait dans les eaux glacées du Cydnus.

La charte dont je vous ai communiqué la teneur est antérieure de trois ans à cet événement tragique.

Parmi les noms des témoins vous avez sans doute remarqué ceux de tous les dignitaires et fonctionnaires du couvent, situé à cette époque près des murs de la ville et n'ayant pas encore l'importance qu'il acquit deux siècles plus tard, lorsque le chapitre de Saint-Michel de Rhinau lui fut incorporé.

L. Spach,

archiviste du département.

BULLE DE MARTIN V

(DU 15 OCTOBRE 1420),

émise dans l'intention de faciliter à Guillaume de Diest, évêque de Strasbourg, la cérémonie de la consécration. [1]

«Martinus, episcopus, servus servorum Dei, Wilhelmo «electo Argentinensi salutem et apostolicam benedictionem.

«Quum nuper ecclesiæ Argentinensis tunc pastoris regi-«mine destitute, de persona tua nobis et fratribus nostris «ob tuorum exigentiam meritorum accepta de eorundem «fratrem consilio auctoritate apostolica duxerimus provi-«dendum preficiendo te illi in Episcopum et pastorem prout «in nostris inde confectis litteris plenius continetur. Nos ad «ea que ad tue comoditatis augmentum cedere valeant fa-«vorabiliter intendentes tuis supplicationibus inclinati tibi ut «a quocumque malueris catholico antistite gratiam et comu-«nionem apostolice sedis habente astitis (sic) et in hoc «tibi assistentibus duobus vel tribus catholicis Episcopis «similem gratiam et comunionem habentibus munus con-«secrationis recipere valeas ac eidem Antistiti ut munus «predictum auctoritate nostra impendere libere tibi possit «plenam et liberam concedimus tenore presentium faculta-«tem, volumus autem quod idem Antistes qui tibi prefatum «munus impendet postquam illud tibi impenderit a te nostro

1. La publication de cette bulle de Martin V a été motivée par la discussion prolongée, à laquelle a donné lieu un envoi de M. Schœll, fils, de Saverne, dans la séance du Comité du juillet 1859. (Voir Bulletin, vol. III, p. 62-64, 67-68, 108-110, enfin p. 148.)

Par ces explications contradictoires, il demeure prouvé que l'évêque Guillaume de Diest avait en effet été *ordonné*, mais non *consacré*. — Ainsi se concilient l'inscription de l'église de Monswiller et la charte de 1420.

« et Romane ecclesie nomine fidelitatis debite solitum recipiat « juramentum juxta formam quam sub bulla nostra mittimus « interclusam ac formam juramenti quod te prestare con- « tigerit nobis de verbo ad verbum per tuas patentes litteras « tuo sigillo signatas per proprium nuntium quato cius (sic) « destinare procuret. Quodque per hoc venerabili fratri nostro « Archiepiscopo Maguntinensi cui prefata ecclesia metropoli- « tico jure subesse dinoscitur nullum in posterum prejudicium « generetur. Datum Rome apud Sanctum Petrum, Idibus « Octobris pontificatus nostri anno tertio.

P. DE PISTORIO. »

Martin, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à notre bien-aimé fils, Guillaume (évêque), élu de Strasbourg, salut et notre bénédiction apostolique.

Puisque naguère nous avons jugé convenable, en vertu de notre autorité apostolique, de pourvoir l'église de Strasbourg, alors privée d'une direction pastorale, en te mettant à la tête d'icelle en qualité d'évêque et de pasteur, ainsi qu'il est dit plus au long dans nos missives écrites à ce sujet; après avoir recueilli l'avis de nos frères sur ta personne qui nous agréait à nous et à nos frères, à raison de l'éminence de tes mérites;

Accueillant avec faveur tout ce qui peut tourner au profit de tes convenances personnelles, et nous rendant à tes prières, nous t'octroyons par les présentes pleine et entière faculté de te faire assister par tel prélat catholique que tu préféreras, jouissant de la grâce et communion du siége apostolique, et que tu puisses recevoir le bénéfice de la consécration par les deux ou trois évêques catholiques qui t'assisteront en cette occasion, pourvu qu'ils jouissent de la même grâce et communion, et octroyons par la teneur des présentes au prélat de ton choix pleine et entière faculté de

te conférer, en vertu de notre autorité, la même consécration;

Voulons aussi que le même prélat qui te conférera ledit bénéfice de la consécration, après te l'avoir conféré, reçoive de ta bouche, en notre nom et au nom de l'Église romaine, le serment habituel de fidélité, selon la formule contenue dans la bulle que nous avons envoyée à cet effet, et qu'il ait soin de nous faire parvenir, le plus tôt possible, par un messager spécial, au moyen de lettres patentes, scellées de ton sigille, la formule littérale du serment que tu auras prêté;

Voulons en outre que par cette faveur il ne résulte aucun préjudice éventuel à notre vénérable frère l'archevêque de Mayence, dont relève ladite église (de Strasbourg), en vertu du droit métropolitain.

Fait à Rome, près Saint-Pierre, aux Ides d'octobre, la troisième année de notre pontificat.

Signé : P. de Pistorio.

L. Spach,

archiviste du département.

RAPPORT SUR LES BAINS ROMAINS

DÉCOUVERTS A MACKWILLER, EN 1859.

Ce village, appuyé sur la pente occidentale d'un coteau de la Lorraine allemande, à 6 kilomètres de Drulingen, chef-lieu du canton, offre aux regards un labyrinthe de mamelons et de maisons, habitées par des cultivateurs et par des tailleurs de pierres.

Les rues, creusées par les pluies, sont sillonnées par des murs qui affleurent le niveau du sol et qui indiquent l'existence antérieure d'une série de bâtiments régulièrement construits. Ces fondements qui ne débordent pas le coteau, se rencontrent partout, dans les maisons, dans les jardins et dans les champs avoisinant le village à une aire de 9 hectares. Mais plusieurs raisons défendent de restreindre leur périphérie dans ces limites.

Près du mamelon, appelé Spielgasse, on remarque sur sa pente un mur formant un arc d'un grand cercle et traversant une partie de la rue.

Un second mamelon est ceint d'une rue nommé Burggasse.

L'église, dominant un troisième mamelon, est incontestablement bâtie sur des débris d'un édifice romain : une partie des pierres portent les traces du ciseau des ouvriers gallo-romains.

Le bassin qui sert d'abreuvoir a été découvert par hasard, il y a 70 ans. Il affecte la forme d'un fer à cheval. Le puits qui y verse son eau limpide, est placé au milieu du segment. Le mur du bassin est construit en pierres calcaires de moyen appareil ; son étendue mesure 32 mètres sur 2 mètres d'élévation. L'enceinte, jadis remplie de décombres couverts de broussailles et de quelques vieux cerisiers sauvages, est dallée.

L'ensemble du village présente de loin et de tous les côtés un coup d'œil pittoresque que les Romains durent rechercher.

En somme, la situation de Mackwiller est si favorable que les Romains durent être facilement engagés à s'y établir ou à fonder une villa splendide et peuplée de citoyens aisés.

On ignore le nom qu'elle portait au temps de sa splendeur et l'époque de sa destruction. Était-ce l'invasion des Allemands au IIIe siècle ou la fureur aveugle des Huns, au Ve, qui avait promené sur ce Tusculum vosgien le fer et le feu ?...

En fouillant dans le sol du *Hemst* jusqu'à l'église on voit qu'un incendie général a tout consumé. Sous les décombres, recouvrant l'enceinte de l'ancien temple voûté et à une hauteur d'un mètre 50 cent., on retrouva des ossements humains mêlés aux débris, aux charbons et à la couche épaisse des cendres. Les énormes moellons de grès du mur qui fait face aux bains sont calcinés par l'action du feu au point que les queues d'aronde qui lient ces blocs en sont carbonisées. Ce feu iconoclaste n'a-t-il pas ravagé les statues du temple et des bains?

Plus tard je communiquerai au comité un plan exact et complet de ce temple et du bassin, accompagné d'un rapport détaillé, où entrera la description de l'aqueduc qui fournissait les eaux aux bains et des égouts qui les déchargeaient.

Du haut du coteau le spectateur jouit d'un magnifique panorama. A l'ouest il a devant lui les belles prairies du vallon recourbé, emaillées de fleurs; à droite les hauteurs boisées de Rimsdorf, des vignobles et la gorge appelée Höll.

Vis-à-vis du village s'étend une chaîne de collines et de coteaux cultivés dont le pied repose sur un tapis de prés, à travers lesquels serpente un ruisseau charmant. A gauche et sur la pente douce du *Blieningerberg*, véritable musée d'antiquités romaines, l'œil plonge dans la vallée vaporeuse de Berg et de Thal entourée de leurs côtes voutées, avec la

Berg-Kirche, élevée sur un cône dominant tous les environs. Au sud-ouest se montre la longue crête d'une montagne boisée, qui étend ses pieds jusqu'au Lupberg contre lequel s'adosse Dürstel (*Durum Castellum?*).

Au fond du tableau se découpent en ligne bleuâtre le Climont, la coupole du Donon, le jardin des fées, le Nollen, le Schneeberg, le Champ du feu et le reste de la chaîne des Vosges jusqu'à l'enceinte antique du Linnersberg, découverte par M. A. Goldenberg. Au sud et à 1 kilom. de Mackwiller le Todtenberg sert de repoussoir à ce tableau ravissant. A l'est et au delà des collines de Hambach, de Diemeringen et de Grünenwald se dessinent sur l'horizon les contours ondulés des Vosges jusqu'au fort de Bitsche. Le Burg et les fortifications antiques du plateau du Scheid accusent par des couleurs d'un vert sévère la vallée étroite et profonde du Spiegel, qui seule dans ces contrées servait de passage à ceux qui, venant de la vallée du Rhin, voulaient pénétrer dans les Gaules. Au nord de Mackwiller le paysage prend un aspect plus riant, mais moins pittoresque. La voie romaine, dite Hochstrasse, se dessine sur la crête des collines jusqu'à perte de vue. Dans le courant de l'été dernier je cherchai à renouer le fil de cette voie qui s'efface dans les champs de Mackwiller, appelés Heust ou Hembst, au sud de ce village et se déroulant en pente douce sur le coteau. Tout le monde supposait que les princes de Nassau-Weilbourg avaient là un château. C'est par cette raison qu'on appelle ces ruines le Heustrschloss. On avait porté sur ce château des jugements singuliers. On parlait beaucoup d'un souterrain par lequel ces princes pouvaient s'échapper en cas d'attaque et se dérober ainsi aux poursuites de l'ennemi. Une tradition populaire, conservée jusqu'à nos jours cachait d'immenses trésors dans ces décombres. Je suis assez heureux de les avoir trouvés.

Le cantonnier communal, ancien militaire et actuellement

garde des bains, m'ayant indiqué plusieurs endroits où le soc de la charrue avait touché à des fragments du pavé, je me rendis sur les lieux. Je trouvai que l'élévation n'était pas naturelle, mais qu'elle touchait à une espèce de talus. Plus loin je découvris une portion de mur de quelques centimètres d'élévation et d'une maçonnerie remarquable. Çà et là, sur une grande étendue, le sol était jonché de débris de briques striées et de tuiles à rebords.

C'est la raison qui me détermina à commencer mes recherches aux abords du mur et la vue d'un morceau de marbre blanc parfaitement poli me décida à fouiller en divers endroits. Ce que j'y vis présentait tous les caractères de l'antiquité romaine. Bientôt je découvris une construction bien cimentée, puis une quantité considérable de fragments de tuileaux, des éclats de porphyre et des plaques de marbre poli de couleurs diverses et de différentes dimensions.

Le terrain composé d'argile sablonneux étant de bonne qualité et les murs nuisant à la culture, les paysans dans leur ignorance, s'empressèrent de les détruire partout où ils existaient encore, d'emporter les plus belles briques pour les convertir aux usages du ménage, de ramasser les plus grands débris de briques, de marbre et de tuiles et d'en combler les trous des chemins. Plusieurs maisons du village ont été élevées avec des débris de murs. Personne ne s'occupa plus du Hemsterschloss, sinon les enfants qui s'amusaient à recueillir le marbre et les morceaux de plomb dont ils se servaient en guise de crayons. Les plus gros blocs de métal qu'on exhuma par hasard furent vendus à des brocanteurs.

C'est par leurs mains que passa aussi une statuette en bronze qu'on avait trouvée en 1842 lors de la restauration de l'église.

On m'a rapporté qu'un prince de Nassau, seigneur du village, avait fait exécuter, quelques lustres avant la grande

révolution, des fouilles sur le Hemst pour en retirer des trésors ; que n'en ayant pas trouvé, il fit enlever beaucoup de belles pierres qu'il employa à la construction de son château à Neu-Saarwerden, annexe de Saar-Union, puis des cuves et des dalles en marbre pour en orner son château. Les marbres ont disparu lors de l'abandon du château aujourd'hui en ruines. Des personnes très-âgées se rappellent encore les parois des salons, revêtues de marbre et de belles peintures ainsi que des parquets en mosaïque. Je me hâtai d'informer M. le colonel de Morlet de mes découvertes et de lui remettre quelques échantillons de cette imposante trouvaille.

La société archéologique a bien voulu répondre à l'empressement de mes vœux et accorder aux sollicitations actives de M. de Morlet une allocation de 100 fr. pour des fouilles par lui proposées.

Après la rentrée des moissons et muni du consentement des propriétaires, je fis creuser d'abord pour trouver les angles de l'édifice.

Le mur ouest fut découvert, puis le côté sud. Mais lorsqu'on eut déblayé de chaque côté une vingtaine de mètres d'étendue, on dut s'arrêter parce que les sous-constructions se prolongeaient dans un champ voisin, sur lequel je n'avais pas obtenu la permission de fouiller. Aujourd'hui les propriétaires sont plus conciliants.

Ces deux murailles, garnies de distance en distance par des contre-forts, sont d'une construction solide et admirablement conservées à l'intérieur et à l'extérieur. Elles sont bâties en assises de moellons de grès, d'un grain très-fin et tirés d'une carrière voisine, appelée Morst, abandonnée depuis des siècles. L'épaisseur des murs est de $0^{m},75$, la longueur des moellons de 20 cent. sur 10 de haut ; ils alternent avec des assises de pierres calcaires, presque polies et reliées entre elles avec

une symétrique élégance. Le tout est intact, et le ciment si frais qu'on croirait voir un ouvrage de notre siècle.

La largeur des petits contre-forts est de 70 cent., la profondeur de 90. Les couches de ciment de tuiles pilées dont ces murs sont revêtus intérieurement et extérieurement ont une épaisseur de 5 à 8 cent. et un poli parfait. Tous les murs remplissent la première condition de solidité; ils sont d'aplomb. Leurs socles peints en rouge (*rubrica*) de diverses nuances, varient en vivacité et en fraîcheur.

Pendant qu'une partie des ouvriers dégageait une pièce percée d'une porte et qu'on eut exhumé un piédestal en grès, fait au tour, mutilé à sa base, d'ordre toscan, je fis continuer les fouilles du côté Est; elles nous conduisirent d'abord à un mur bâti en briques striées, retenues par des crochets en fer, puis à un mur formant un arc de cercle, construit en moellons de moyen appareil proprement taillé. Hauteur de chaque assise : 9 cent., longueur : 35 à 65 cent.

N'ayant trouvé que le sol naturel à une profondeur de 2 mètres, mon principal soin fut de déblayer les parties attenantes qui comprenaient des solia et me firent connaître par là que j'étais sur l'emplacement d'un bain.

Le plus petit de ces compartiments (B^1) affecte la forme d'un parallélipipède rectangle dont on aurait coupé une partie. Le plan transversal de cette coupure servit de siége; le plan vertical est la paroi faisant face au gras de la jambe. L'ouverture mesure en longueur $1^m,30$ sur 49 cent. de large. Le siége est long de 60 c., son dossier de 73 cent. Les parois et le siége sont recouverts d'un mastic épais de 12 cent. et poli. Les angles sont fermés par des quarts de cylindre habilement travaillés. Le tout est enduit d'une couleur cendrée. Au fond les deux parois sont percées et donnaient issue à l'eau, servant aux bains de pied.

Le relief que j'ai exécuté en terre plastique caractérise

nettement la structure des autres solia, qui ne diffèrent du petit que par leur forme et leur profondeur; l'un à l'Est du *tepidarium*, les quatre autres entre les arcs de l'hypocauste au Nord et du *frigidarium* au Sud, et entre le mur en briques, construit presque tangentiellement aux arcs des bains. Je dis presque, car il en est distant de 30 cent. Je penche à croire que ce mur en briques devait soutenir le poids des terres. Son épaisseur est de 30 cent. Largeur des 4 solia : 62 cent. Les murs des solia sont revêtus de briques striées fixées aux murs moyennant des crochets en fer.

Dans la partie plane du mur nord du *frigidarium* se trouve un canal carré de 13 cent. La corde de l'arc a $4^{m},15$, la hauteur du segment 65 cent., la profondeur jusqu'au sol primitif 2 mètres.

Au sud de cette pièce on en voit une autre longue de $2^{m},80$ sur $2^{m},25$ de large. Je la nommerai *cella unguentaria*. Elle prend ouverture de la façade sud. La *cathedra* est attenante à une pièce couverte d'une demi-voûte appuyée contre un mur. Cette voûte, dont il ne reste qu'une portion, est construite en briques de moyen appareil posées à plat dans un ciment très-épais et extrêmement dur. Elle avait $4^{m},52$ en longueur. Voûte, parois polies et peintes, couleur cendrée.

Le mur Ouest de cette voûte, profonde de 2 mètres, est percé d'une porte par laquelle on entre dans un compartiment qui est à déblayer. Au Nord de cette pièce se trouve le *tepidarium*, où on entre par une porte et qui avait un parquet construit en ciment. Largeur de la porte : 65 cent., longueur du compartiment : $8^{m},20$. Était-ce la *natatio?*

Vers le Nord se présente une pièce formant rectangle, qui servait probablement de réservoir d'eau chaude.

A cette pièce touche l'hypocauste. Profondeur : 1 mètre,

largeur : $7^{m},25$, longueur 5 mètres y compris la hauteur du segment, qui a les mêmes dimensions que celui du *frigidarium*. La partie sud du parquet est enfoncée, une autre recouverte de décombres. Le parquet est formé d'un mastic compacte, composé d'un ciment très-dur auquel on a donné un parfait poli. Onze séries de piliers de briques rondes et carrées s'élèvent sur ce parquet. Ces piliers en partie renversés ou détruits ont 20 cent. d'épaisseur. Épaisseur des briques : 6 cent. Les plus hauts piliers avaient 60 cent. Ils sont espacés entre eux de 35, 40 et 55 cent. et éloignés du mur à un décimètre de distance. L'élévation de l'hypocauste ne saurait être précisée. Je lui suppose une hauteur de 75 cent. Les parois sont parfaitement polies et enduites d'un vernis gris, ressemblant à de l'émail dur comme du marbre. En haut, au milieu de l'arc, on avait ménagé une ouverture large de 23 cent. pour laisser échapper la fumée et la chaleur. Le feu s'allumait dans le foyer, à l'angle nord-ouest de l'hypocauste. Ce foyer a une enceinte de forme trapézoïdale, trois piliers en briques carrées et un en briques rondes. On n'a trouvé que des fragments des tubes calorifères. Ils sont en argile et percés de trous de forme rectangulaire. Épaisseur de la paroi : 2 cent., hauteur : 28, largeur : 10 et 12. La coupe horizontale est un rectangle arrondi aux arêtes. La pose des tubes échappe à l'examen ainsi que la construction du sol supérieur, tout étant ruiné jusqu'aux dalles. Longueur : 54 cent., épaisseur : 6. Les fragments sont baignés dans un ciment épais.

Passons à l'angle sud-ouest de cet édifice. Voici un compartiment plus spacieux que l'hypocauste et ayant le même caractère; ce qui m'a fait supposer qu'il pourrait bien former un arc de cercle. En effet une partie de cet arc vient d'être mis à nu. Construction du parquet, arrangement des piliers, tout comme dans l'hypocauste. Il appert par l'absence de

beaucoup de piliers, dont on remarque encore la base cimentée sur le parquet, qu'ils furent anéantis dans les fouilles exécutées par le prince de Nassau. La série longeant le mur ouest, est presque intacte. Le parquet, composé d'un mastic de chaux et de pierres de grès pilées, à une épaisseur de 15 cent., repose sur des pierres calcaires dressées verticalement et laissant le vide entre elles.

Le foyer est sur le côté nord et séparé du mur en pierres taillées, par un mur en briques carrées couchées à plat. Épaisseur de ce mur : 25 cent. Le côté opposé est d'une maçonnerie pareille contre laquelle s'appuient 3 piliers en carreaux de terre cuite. Hauteur des piliers : 70 cent. Deux piliers en briques appuyés contre un mur en pierre de taille s'élèvent des deux côtés de la cheminée, large de 14 cent. Longueur du foyer $1^{m},40$ sur 55 de large à partir d'une plus grande brique pentagonale. On y a trouvé des cendres et des charbons en assez grande quantité.

Dans l'angle nord-ouest de cette pièce, qui était peut-être le *calidarium*, se trouve un pilier construit en briques carrées, larges de 35 cent. Un pareil pilier occupait l'angle sud. A en juger par les vestiges de ciment, la seconde série de piliers du côté méridional avait des carreaux de même dimension. Tous les murs sont polis et enduits d'une couche épaisse de couleur grise. Dans les décombres on a trouvé des fragments de plâtre peints en bleu de ciel. Il m'est impossible, jusqu'à présent, de me faire une idée exacte de la distribution et de la destination des compartiments que l'on remarque dans la partie déblayée du nord-ouest. Peut-être avaient-ils servi aux gardes des vêtements et aux divers employés. La plus grande a pu être l'*apodyterium*.

Un peu plus vers l'ouest nous rencontrons une seconde série de compartiments. L'intérieur en est sillonné par des murs, qui se coupent à angles droits et qui relèvent des habitations.

Des débris de frise en marbre et en pierres calcaires, des éclats de porphyre, des plaques d'ardoise, des baguettes en marbre blanc et noir, des ornements sculptés en marbre blanc, des fragments de verre épais et minces dénotent une construction pleine d'élégance et de goût; j'ai surtout remarqué un fragment de stuc.

La façade mesure 23 mètres. Les murs sont garnis de distance en distance par de solides contre-forts, formés de plusieurs assises de moellons plus grands.

L'un de ces contre-forts consiste en un monolithe nettement travaillé et porte dans son plan supérieur la trace de la louve.

Entre le 2e et le 3e contre-fort gît une grande pierre de taille, de forme trapézoïdale portant la trace de la louve et d'une excavation circulaire à grand diamètre, mais peu profonde. Le compartiment extrême au sud est percé d'une porte large d'un mètre. Longueur de la pièce : $3^m,65$ sur $3^m,10$ de large. Le parquet est couvert d'un mastic, composé de chaux et de briques pilées. Un trottoir en pierres de taille fait le tour de l'intérieur, où l'on a trouvé une quantité considérable de fragments de marbre, des débris de poterie qui attestent la beauté de leur forme primitive et le talent des ouvriers.

Dans le coin extérieur à l'ouest gisait un tas de sable jaune très-pur, qui semble avoir été tiré des environs de Harskirchen.

Dans le compartiment attenant, on exhuma trois clochettes en métal; la plus grande abritant les petites. Elles paraissent avoir subi l'action du feu. L'anse de la grande était corrodée au point qu'elle se détacha après un léger contact. Puis le déblai mit à nu plusieurs morceaux de bronze artistement façonnés, du verre bleuâtre, des fragments de frises, du

marbre blanc poli, beaucoup de clous en fer, des ossements humains et une clef.

La toute petite pièce rectangulaire dans l'angle de la façade mesure en longueur 1^{m},65 sur 1^{m},20 de large. Son fond est une maçonnerie aussi dure que la pierre calcaire. Je ne préciserai pas la destination de cette *cella*. Les décombres qu'on en retirait, couvraient une grande quantité de longs clous en fer, des plaques de porphyre, des fragments de frises en marbre et un fragment d'un grand vase en grès. Au nord-est de ces trois compartiments on voit un massif de maçonnerie qui se prolonge jusqu'à la façade. Elle est construite en moellons posés verticalement et liés avec un ciment très-épais et très-dur. Près de là gisaient des fragments d'amphores, d'une terre assez fine. Sur une anse on lit l'inscription suivante : = CCAECM. C'est la seule trouvée jusqu'à ce jour. Point de médailles ou de tuiles légionnaires.

Un fragment d'une pierre en grès, long de 31 cent. sur 11 cent. de hauteur et 15 de largeur est le seul qui dénote un travail architectural. Voici le profil de la coupe verticale de cette pierre.

La conservation des bains de Mackwiller étant désormais assurée, je me félicite de trouver dans les fouilles à opérer dans le courant de l'année prochaine, des richesses monumentales qui intéresseront les amis de l'antiquité romaine.

Diemeringen, le 21 décembre 1859.

RINGEL.

Rapport de M. le professeur Jung sur les découvertes de ruines romaines à Mackwiller par M. le pasteur Ringel.

(Séance du 6 février 1860.)

M. Ringel a été autrefois attaché à M. le professeur Schweighæuser comme dessinateur pour les antiquités de cette province. Initié par ces travaux aux études archéologiques, il a constamment voué son attention aux objets qui se rapportaient soit aux temps de la domination romaine, soit au moyen âge. Placé depuis peu d'années dans un centre riche en traditions historiques et peu exploré, il a été en mesure de recueillir des informations utiles à ses recherches. L'été dernier un cantonnier intelligent l'a rendu attentif à des murs enfouis près du village de Mackwiller; M. Ringel s'est immédiatement occupé de fouilles sur le terrain indiqué. Encouragé par la société des antiquaires de France, il a poursuivi les premières découvertes. Le comité historique d'Alsace a eu communication de ces intéressantes trouvailles par une notice sommaire, appuyée d'un plan dessiné et d'un plan en relief, qui indiquaient la situation et les détails du monument romain.

Ces ruines se trouvent à fleur du sol; la tradition rapporte qu'un château des princes de Nassau, seigneurs territoriaux, avait existé dans cet endroit; ce qui est plus exact, ce sont les souvenirs de fouilles entreprises par un de ces princes et l'enlèvement d'un grand nombre de matériaux employés à des constructions dans sa résidence de Neu-Saarwerden. Ce fait explique l'état dans lequel se trouvent aujourd'hui les ruines de Mackwiller.

On savait déjà que le village de Mackwiller, dans le canton de Drulingen, renfermait dans sa banlieue des tombeaux

gallo-romains. Nous devons peut-être y chercher le *Machonevillare*, *Macune-villare*, le *villare Machone*, que nous rencontrons dans les chartes de l'abbaye de Wissembourg des années 712 à 715, publiées par Zeuss, N°s 201, 234, 237, 265, et par M. Pardessus, *Diplomata*, t. II, 1849, p. 435, 444, 445. Pour établir cette identité, qui nous ramènerait presqu'à l'époque de la chute de l'empire romain, il n'y aurait qu'une difficulté à résoudre : quelques-unes de ces chartes placent le village sur la rivière Isca, Hisca, ou Isch, qui en est éloignée et qui se jette dans la Sarre à Wolfskirchen.

Mackwiller est situé sur une hauteur, au pied de laquelle coule le Höllbach ou le Rimersbach, venant de Rimersdorf, que les chartes citées appellent *Villa Rimoni*. Le village lui-même est privé d'eau et M. Ringel n'indique qu'un seul puits pour toute la population, qui monte à près de 800 âmes. A quelque distance du village, la rivière traverse la route départementale de Diemeringen et se réunit à l'Eichel, l'*Aquila* des temps carlovingiens.

Au sud du village, sur la pente de la hauteur, se trouvent les ruines : ce sont des restes de murs qui atteignent presque la surface du sol. M. Ringel est parvenu d'abord à découvrir un mur, long d'environ 30 mètres, et qui fermait les bâtiments du côté de l'orient. Il y a rencontré ce qu'on appelle dans la construction des bains romains des *Sellæ*, ou *Solia* (siéges pour les baigneurs), et le caractère du bâtiment s'est ainsi révélé aux premiers coups de pioche. Le peu de mots que la notice contient sur ces *Sellæ* manque de précision ; on ne peut s'expliquer leur position, tournée en dehors des salles qui pouvaient servir de bain ; peut-être en reprenant de ce côté ses recherches, M. Ringel découvrira-t-il plus tard le but de cette partie des ruines.

Si les restes des bâtiments se trouvent si près de la sur-

face, l'archéologue remarquera par contre avec regret qu'il n'a devant lui que les sous-constructions indiquant la distribution des diverses parties de l'édifice, mais sans trace précise de leur destination. En deux endroits nous trouvons des hypocaustes : c'est-à-dire le dessous des salles, avec les petites colonnes formées de briques rondes et carrées qui supportaient le dallage du *Laconicum* ou *Sudatorium*. M. Ringel a même trouvé la place des fours qui servaient à chauffer ces hypocaustes; mais les dalles qui les couvraient ont disparu, ainsi que les traces des tuyaux qui, en montant le long des murs, chauffaient ces salles servant d'étuves.

Il est également impossible de dire quelle était le *Tepidarium* (la salle pour les bains chauds), ou le *Frigidarium* (bains froids) et de déterminer les autres localités.

L'entrée que M. Ringel nous indique sur le plan, diffère des vestibules des grands bains romains. Elle renferme, non l'autel, mais une colonne, qui a peut-être été le soubassement de la statue du dieu ou de la déesse présidant à cet établissement. C'est ainsi que nous pourrions nous expliquer pourquoi la moitié de cet *atrium* est fermée par le grand mur d'enceinte. Lorsqu'on aura mis à jour les communications des canaux qui distribuaient les eaux chaudes et froides, on acquerra une notion précise sur ces distributions intérieures: jusque-là nous en sommes réduits à des conjectures. Dans les bains romains, les salles destinées aux deux sexes étaient soigneusement séparées. Celui de Mackwiller ne contient aucune trace de cette double distinction, à moins que la partie de sous-construction du côté occidental, séparée du corps principal, n'ait fait partie des bains mêmes.

Les demi-cercles dans les salles marquées par *D* et *G*, peuvent avoir servi de base à des *Orchestræ* ou siéges dans des salles de bains: mais quel était le but de cet arrangement dans la salle *D*, dont nous n'avons que l'hypocauste ?

Les architectes romains prescrivaient, il est vrai, de grandes salles pour les *Apodyteria* ou les *Spoliatoria*, salles où les baigneurs se déshabillaient; cependant le local que M. Ringel voudrait affecter à cette destination, nous paraît trop vaste pour un établissement aussi restreint que celui de Mackwiller.

Il sera utile de comparer ce monument à d'autres qui, plus ou moins rapprochés de Mackwiller, pourront diriger M. le pasteur Ringel dans les fouilles qui restent encore à faire. Schœpflin a décrit les ruines de salles de bains à Bouxwiller et à Lichtenberg; les plus vastes sont celles de Badenweiler (grand-duché de Bade), établissement complet, qui a pu être étudié dans ses nombreux détails, lors de la découverte en 1784.

On demandera peut-être quel a été le motif pour établir cette construction, qui semble trop vaste pour la villa d'un particulier, et trop restreinte pour une destination publique.

Existait-il à Mackwiller une source minérale? Il y a dans cette banlieue des sources salines, et l'exposé d'un décret récent concernant les eaux minérales, cite Mackwiller; mais aujourd'hui ces sources se trouvent dans la vallée et il était impossible de les amener au haut de la commune. M. Ringel nous indique une source à une distance assez considérable: il fera les recherches nécessaires pour trouver la direction d'un aqueduc, qui aurait pu amener les eaux vers les ruines; mais avant de se prononcer, il faut attendre le résultat de ces recherches. En prenant en considération le manque absolu d'eau à cette élévation du sol, il est difficile de s'expliquer le motif qui aurait engagé les anciens habitants à établir sur ce point des bains aussi considérables. S'il n'existait point de *Solia* et quelques autres détails qui ont décidé M. Ringel à voir dans ces ruines un bain romain, on serait peut-être plus près de la vérité en admettant ici une

grande villa, bâtie par un seigneur romain. Les hypocaustes se trouvent également dans d'autres bâtiments de ce genre : ils étaient un besoin urgent dans ces contrées, un peu froides.

Dans tous les cas il faudra attendre des fouilles ultérieures, et savoir gré à M. Ringel des efforts qu'il a faits et au chef du département des soins qu'il a voués à cette découverte et à la conservation du monument de Mackwiller.

L'édifice appartient à une époque où ces contrées étaient très-cultivées, comme toutes les parties des Vosges vers lesquelles les invasions d'outre-Rhin avait refoulé la population des plaines. C'étaient les demeures du peuple puissant des Médiomatriciens, dont le nom se trouve si souvent mêlé aux luttes entre les populations romaines et germaniques.

Ces habitations compactes expliquent encore la découverte récente de M. le pasteur de Diemeringen : c'est-à-dire les tuileries étendues dans les environs de Mackwiller. Il y a là encore une analogie avec Badenweiler, qui avait également des fabriques de tuiles, à l'usage des habitations adjacentes; les traces en sont conservées dans les localités dont les noms sont terminés en *villa*, et qui entourent ces bains grandioses.

NOTES

SUR LA VALLÉE ANTÉRIEURE DE L'ILL,

LE CAMP ROMAIN DU BRITZGYBERG

ET LE PETIT CHATEAU DE KÜPPELÉ.

(Département du Haut-Rhin, arrondissement de Mulhouse.)

La vallée antérieure de l'Ill est cette partie du Sundgau comprise entre la ville d'Altkirch, comme limite méridionale, et les dernières ramifications du Jura qui se confondent avec la grande plaine du Rhin au-dessous de Mulhouse, comme point extrême au nord. Elle est traversée par la route de Paris à Mulhouse, par le canal du Rhône au Rhin et par le chemin de fer de l'Est.

Bien qu'elle soit privée de ces ruines grandioses d'architecture civile ou religieuse, dont d'autres parties de notre province sont si richement pourvues, et qu'elle présente plutôt des sites gracieux que romantiques, la vallée antérieure de l'Ill ne laisse pas que d'offrir de l'intérêt à ceux qui aiment à remonter le cours des temps et à faire revivre dans leur esprit, à l'aide de quelques monuments épars, un état de choses qui n'existe plus en réalité.

Je n'apprendrai rien de nouveau aux honorables membres de notre Société, en leur disant que les Romains ont connu la vallée antérieure de l'Ill et qu'ils y ont eu quelques établissements. La simple inspection d'une carte de l'Alsace romaine nous montre cette vallée renfermée dans le réseau de routes romaines, limitée, au Sud et au Sud-Est, par la ligne de Mandeure à *Cambete*, qui se dirige de là vers *Ar-*

gentovaria, etc.; bornée à l'Ouest et au Nord par une autre voie qui se détache de celle de Mandeure, coupe la route des Leuciens, à *Urunca*, et va joindre, près de cette dernière localité, l'embranchement de la route de *Larga* qui traverse la vallée antérieure de l'Ill. La topographie de la Gaule établira la direction de plusieurs tronçons de ces différentes routes, tels qu'ils existent encore aujourd'hui sous les dénominations de *Römerwege*, *Herrenwege*, *alte Wege*.

La vallée antérieure de l'Ill présente, en outre, plusieurs églises anciennes, telles que celle de Saint-Morand, autrefois de Saint-Christophe, près d'Altkirch, et celle de Burnkirch, dédiée à saint Martin, au sud d'Illfurth.

D'Altkirch à Brunstatt, sur les deux côtés de l'Ill, dont nous ne quitterons pas les bords, nous en écartant au plus d'une lieue, soit à l'Est, soit à l'Ouest, nous avons pu relever vingt-deux châteaux ou maisons seigneuriales, construites tant au moyen âge qu'au 17e et au 18e siècle. Quelques-uns de ces châteaux ont disparu complétement, d'autres ne présentent plus que des ruines; ceux qui existent encore de nos jours, n'offrent aucun caractère particulier, digne de fixer l'attention de l'archéologue.

Parmi les familles nobles qui ont fourni des dynasties aux différentes localités de la vallée, nous signalerons: les comtes de Montbéliard, ceux de Ferrette, les Hagenbach, les barons de Reinach, les nobles de Flachslanden, les Zu Rhein, les Rathsamhausen zum Stein, les Waldner et les Besenwald.

Plusieurs abbayes, celles de Remiremont, de Massevaux, de Murbach, de Hohenbourg, et la prévôté d'Œlenberg, possédaient également des domaines dans cette contrée, y avaient établi des cours colongères ou exerçaient d'autres droits seigneuriaux.

La tradition populaire place à Heidwiller « une grande

ville fondée par les païens (Heiden) et détruite par les Huns,» et une autre «ville très-importante,» au sud de Brunstatt.

La vallée antérieure de l'Ill fut, à différentes époques, ravagée par les hordes guerrières des Armagnacs, par les Suisses, les Suédois et, en dernier lieu, par les Français, sous la conduite de Turenne. Les plus grands ravages y furent exercés par les Armagnacs et les Suédois; ce furent eux qui démantelèrent les châteaux, détruisirent les églises, brûlèrent et saccagèrent les villages. Plusieurs de ces derniers ne se relevèrent plus de leurs cendres; les seuls monuments qui nous en restent sont d'anciens titres, des églises ou des croix qui en indiquent encore les emplacements, enfin les dénominations de certains cantons ruraux.

Voici le relevé de ces villages détruits :

1 et 2. *Crispingen* et *Rolingen*, qui forment aujourd'hui la commune de Walheim. (Trouillat, I, p. 79, où ces villages sont cités comme localités inconnues; conf. II, p. 132; Christophorus, Revue d'Alsace, 1858, p. 506 et 509, et une note de la mairie de Walheim.)

3. *Burnkilch* ou *Burnkirch*. (Trouillat, I, p. 79.) Il n'en reste plus que l'église qui s'élève sur le cimetière d'Illfurt.

4. *Kippingen*. (Revue d'Alsace, p. 506.) Il existe encore dans la banlieue de Brünighofen un puits nommé *Kippingerbrunnen*.

5. *Turnhausen*, près de Spechbach-le-haut, anciennement *Dorrenhusin*, cité dans un titre de 1139. (Trouillat, I, p. 273.)

6. *Uswiller*, près de Reiningen; la cour colongère de ce village dépendait de celle de Bernwiller, soumise elle-même à la prévôté d'Œlenberg. (Horrer, Dictionnaire de l'Alsace, p. 159; Revue d'Alsace, p. 510.)

7. *Gildheim*, près de Hochstatt. (Revue d'Alsace, p. 511, et une note de la mairie de Hochstatt.)

8. *Dürrgebwiller*, près de Didenheim. (Revue d'Alsace, p. 570.) Un canton rural de ce dernier village se nomme *Gebwillerboden* (Note de la mairie); dans la banlieue de Hochstatt, adjacente à celle de Didenheim, se trouvent les *Gebwillermatten* et le *Gebwillerallmend*. (Note de la mairie.)

9. *Burnen*, au sud de Brunstatt. (Trouillat, I, p. 80, où cette localité figure comme inconnue. (Revue d'Alsace, p. 504.) Le *Burnenbrunnen* et le *Burnenkreuz*, croix miraculeuse où se font encore de nombreux pèlerinages, indiquant l'emplacement de ce village détruit.

Dans la crainte, Messieurs, d'abuser de votre temps et de votre indulgence, je passe sous silence quelques autres particularités historiques ou topographiques qui se rattachent à la vallée antérieure de l'Ill. Je me propose de les consigner dans un essai spécial sur cette partie du Sundgau, assez peu connue dans le reste de l'Alsace, et qui pourtant, sous plus d'un rapport, mérite d'être examinée avec soin.

Permettez-moi, Messieurs, d'appeler votre attention, encore pendant quelques instants, sur deux points de cette contrée auxquels des découvertes récentes ont donné quelque importance. Je veux parler du *Britzgyberg* avec son camp retranché romain et du petit château de *Küppelé*, situés l'un et l'autre entre les communes d'Illfurt et de Zillisheim. M. Briscard, percepteur à Illfurt, en a fait lever les plans qu'il a envoyés, il y a quelques années, à la préfecture du Haut-Rhin.

L'origine d'*Illfurt* et de *Zillisheim* est fort ancienne. Le premier de ces villages, nommé autrefois *Illenvuort*, figure déjà en 837 dans une charte donnée par Louis le Débonnaire en faveur de l'abbaye de Hohenbourg (Schœpflin, trad. p. Ravenèz, *Als. illustr.* III, p. 483); le second, appelé anciennement *Zullineshaim*, dépendait, en 792, de l'abbaye de Murbach. (Schœpflin, *ibid.* III, p. 512.)

Illfurt est la première station du chemin de fer qui relie Mulhouse à Paris et à laquelle nous arrivons déjà 20 ou 25 minutes après avoir quitté le débarcadère de notre cité industrielle. Nous traversons le village et, arrivés à la hauteur de la maison d'école, nous suivons, à main gauche, un sentier qui conduit d'abord à travers les vignes, puis s'enfonce dans un bois, au sortir duquel nous nous trouvons sur un des points les plus élevés de cette chaîne de coteaux qui, vers le levant, ferment la vallée antérieure de l'Ill. C'est le mont *Saint-Prix*, signalé, sous ce nom, sur la carte de Cassini, et nommé par les habitants du Sundgau *Sant Britzgy* ou *Britzgyberg.*[1]

A quelques pas au-dessous du plateau, et encore dans la forêt, on remarque les fragments d'une croix en pierre qui s'élevait autrefois près des ruines d'une petite chapelle, dédiée à *Saint-Prix*; elle a été remplacée, depuis peu, par un poteau en bois, surmonté d'une vitrine qui renferme une image de la sainte Vierge.

Saint-Prix est l'abréviation altérée du nom de *Saint-Préjecte* (*S. Præjectus*)[2], évêque de Clermont, qui vécut au 7e siècle et souffrit le martyre avec le jeune acolyte Élidius et avec Saint-Amarin, le 27 janvier 674[3]. Il existe également, près d'Oltingen (canton de Ferrette), une chapelle dédiée à saint Préjecte ou Britzgy; elle est confiée à la garde d'un ermite et a donné son nom à la magnifique forêt de *Britzgywald.*

Il se rattache au *Britzgyberg* plusieurs légendes populaires qui remontent à une haute antiquité; mais ce qui le rend

1. Cette dernière dénomination lui est aussi donnée sur les plans du cadastre, ainsi que sur la carte de l'Etat-major.

2. Voy. la légende dans *Hunkler*, *Leben der Heiligen des Elsasses*, Colmar 1839, p. 8—12, et surtout dans Dom *L. P. Pitra*, histoire de saint Leger Paris 1846, p. 282, 349

3. Dom *Pitra*, l. c. p. 319, et p. 282

important pour l'archéologue, ce sont les traces non équivoques et nettement accusées d'un camp retranché romain.

La partie du Britzgyberg à laquelle on arrive, après avoir quitté le sentier de la forêt, présente un plateau de forme rectangulaire, bordé au sud et à l'ouest par la forêt ; au nord par les restes d'une élévation continue ou rempart, formé de terre rapportée, et d'une hauteur moyenne de 1 mètre à 1 $^{1}/_{2}$ ^{m}; le côté de l'est est ouvert et touche à des champs cultivés. Le rempart, dont il n'existe plus, comme nous venons de le faire remarquer, que quelques restes au nord du plateau, entourait également, il y a une vingtaine d'années, les trois autres côtés du rectangle et dominait un fossé qui disparaît de plus en plus, soit que le vent ou la pluie y transportent la terre végétale, soit que le soc de la charrue en rase les bords.

A l'exception des ruines de la chapelle de Saint-Prix, il n'existe aucune trace de pierres taillées, ni dans l'intérieur de l'enceinte ni sur les côtés. Il n'y avait donc pas, sur cette partie du Britzgyberg, un fort ou *castellum* mais un simple camp retranché, assez vaste pour servir de relai ou de refuge en temps de guerre ou bien de point d'observation. Du sommet le plus élevé de la montagne, un peu plus vers le sud, à l'endroit où les ingénieurs de l'État major avaient dressé le signal d'Illfurt, correspondant, d'un côté, avec celui d'Altkirch et, de l'autre, avec la pyramide placée sur la route impériale, entre Sausheim et la forêt de la Hart, — de ce point culminant, le regard domine le cours de l'Ill et de la Largue, les collines environnantes, vers l'ouest, et une grande partie de la route ; à l'est il embrasse les nombreuses ondulations qui se projettent du Jura supérieur vers la plaine, et sur le versant méridional de cette chaîne de montagnes, on découvre, dans le lointain, la ville et le château de Ferrette.

Dans un canton du Britzgyberg, appelé *Burgfeld*, plus

rapproché du Küppelé que du camp retranché qui nous occupe, on a déterré, il y a quelques années, une urne romaine et plusieurs pièces de monnaies romaines qui furent vendues à vil prix à un brocanteur ; de plus, en remuant la terre d'une vigne, située à mi-côte du Britzgyberg, le propriétaire a trouvé deux bracelets en bronze, d'un travail élégant qui depuis sont heureusement tombés entre les mains d'un zélé collectionneur.

Nous dirigeons maintenant nos pas vers le nord, en laissant à notre gauche la petite forêt communale d'Illfurt, difficile à traverser à cause des nombreuses broussailles qui s'opposent à notre passage. Dix à douze minutes suffisent pour nous placer en face d'un monticule auquel la forme arrondie de son sommet a fait donner le nom de *Küppelé-berg* ou simplement *Küppelé*[1], qui répond à celui de *Kœpflé* ou *Kœpfel*, connu dans d'autres contrées de l'Alsace. Il est plus rapproché de Zillisheim que d'Illfurt et situé vis-à-vis du village de Frœningen qui s'élève sur une colline de l'autre côté de l'Ill. Nous dirons, en passant, qu'un tronçon de route romaine se détache à Schweighausen de la route des Leuciens, traverse Frœningen et vient joindre à Illfurt la voie de *Larga;* et nous ajouterons que la tradition populaire rapporte qu'une galerie souterraine, passant au-dessous du lit de l'Ill, reliait entre eux le château de Frœningen et celui du Küppelé dont nous allons parler.

Pendant de longues années, et jusqu'au mois de janvier 1857, le sommet du monticule ne présentait qu'un amas de décombres recouverts d'une couche végétale où poussaient quelques arbres rabougris et de nombreuses

1. La carte de l'État-major a *Kappellen*. Cassini y place un « Vendangeoir. » M. Mone, *Celtische Forschungen*, signale un *Kabelsberg*, près d'Illingen, il faut dériver *Kabel* comme forme germanisée de *Caf* *kaff* ou *Kaff* sommet.

broussailles qui en rendaient l'accès difficile. Mais, de génération en génération, le peuple avait conservé le souvenir de l'existence d'un château qui s'était jadis élevé en ces lieux, et les données historiques lui faisant défaut, il y suppléa par quelques légendes pleines de grâce et de poésie. Permettez-moi, Messieurs, de vous raconter celle qui se rattache à la destruction du château; je l'extrais d'un rapport adressé par M. Briscard à M. le sous-préfet d'Altkirch, à la date du 17 août :

« D'après la tradition ce château aurait été détruit lors « d'une invasion ; tous les habitants y auraient été mas- « sacrés à l'exception de trois demoiselles qu'au dire des « anciens du pays, l'on voit encore circuler de nuit, habillées « en blanc, notamment lorsqu'elles se rendent des ruines du « château à la rivière de l'Ill pour y puiser de l'eau et qui, « lorsqu'elles ont besoin de sortir le jour, ont soin de se « métamorphoser en renards. De plus, et toujours selon la « tradition, il devrait se trouver dans des caves, que l'on « suppose exister, une grande quantité de vin que l'on n'a « pu enlever lors du pillage et de la destruction du château. »

Les vagues souvenirs historiques, quelques autres renseignements plus précis, ainsi que les légendes populaires qui sont venues se grouper autour du *Küppelé*, enfin la singulière conformation du monticule lui-même : toutes ces circonstances réunies ont attiré l'attention de M. Briscard sur ce point intéressant de la vallée antérieure de l'Ill. Aidé du concours des frères Hirth, de Richwiller, entrepreneurs des travaux de terrassement pour la construction du chemin de fer de Mulhouse à Paris, qui ont mis à sa disposition les outils nécessaires, M. Briscard a su intéresser aux fouilles projetées du *Küppelé* un certain nombre d'habitants d'Illfurt. Grâce à leurs prestations volontaires et au travail de plusieurs ouvriers intelligents qu'il a rémunérés à ses frais, M. Briscard

est parvenu à établir d'une manière incontestable l'existence d'un petit fort ou château qui couronnait le monticule du *Kappelé* et qui était entouré d'un fossé assez profond dont nous aurons encore à nous occuper. Dès le troisième jour des travaux de déblai, M. Briscard a eu la satisfaction de découvrir le mur intérieur d'une chambre rectangulaire, longue de 12 mètres, sur 5^{m},50 cent. de large, et d'une hauteur moyenne de 3 mètres[1]. Cette chambre fait face au sud-ouest; on y remarque encore « deux petites ouvertures « ayant la forme de meurtrières et prenant jour, l'une au nord « et l'autre à l'ouest. »

Les murs, construits en calcaire jurassique extrait des carrières d'Illfurt, présentent, à différentes hauteurs, et sur les quatre côtés, trente et un trous de 6 centimètres de diamètre à l'ouverture, et se rétrécissant en forme d'entonnoir; ils s'enfoncent dans le mur, parallèlement au sol, à 1 mètre ou 1^{m},50.

Lors du déblai de cette pièce qui, selon M. Briscard, « a, « sans aucun doute, été surmontée d'un ou de plusieurs (?) « étages, » on a trouvé, recouverts d'une terre noire et grasse, un grand nombre d'ossements de gibier, entre autres une hure de sanglier avec ses défenses et une corne de cerf. Quelques restes de charbons et la couleur noire de la terre qui recouvrait ces objets, témoignent suffisamment de l'action du feu et portent à supposer qu'après la destruction du château cette partie des ruines a servi de rendez-vous aux chasseurs des environs qui y ont fait leurs repas champêtres.

« A cette chambre, dit M. Briscard dans son rapport, se « trouve adossé, du côté de l'est, un couloir d'une largeur « de deux mètres, encore rempli de décombres, lequel pro-

1. Ces dimensions diffèrent de celles indiquées dans le rapport de M. Briscard : je les ai soumises, il y a quinze jours, à une contre-épreuve qui m'a conduit à les maintenir telles que je les donne.

« bablement donnait accès dans des pièces basses. En faisant « fouiller au pied du château, du côté de ce couloir et dans « un large fossé d'une profondeur d'environ 12 mètres, j'ai « trouvé un mur en grosse maçonnerie qui semble s'être « affaissé avec le temps et dont une partie a, dit-on, été « détruite il y a environ quarante-cinq à cinquante ans, « lorque l'on y a extrait de grosses pierres pour l'établisse- « ment du canal du Rhône au Rhin qui passe près de la « montagne sur laquelle est situé ce vieux château, dont « l'origine, que j'avais pensé pouvoir faire remonter au XIIe « siècle, semble devoir être plus reculée encore, suivant « l'avis de personnes beaucoup plus compétentes que moi en « pareille matière et qui, pour asseoir leur opinion, se « fondent principalement sur les objets antiques qui y ont été « trouvés. »

Quant à ces objets, ce sont, outre les ossements de gibier que nous avons déjà signalés, trois éperons en acier; deux fragments de fer à cheval; une grande boucle en fer; une clef; six fragments de ferrements de porte; quatre fragments de boucles et anneaux en cuivre; une grande lame de couteau; enfin un fer de flèche.

Faute de fonds ultérieurs, les fouilles du *Küppelé* ont dû être suspendues depuis le printemps 1857; je le dis avec regret, car tant que l'on n'aura pas pu dégager complétement le côté occidental du château qui est encore tout recouvert de terre végétale et de décombres, il sera impossible de donner une idée exacte de la forme et de l'ordonnance des différentes parties de ces constructions, bien que leurs limites soient parfaitement indiquées par les versants mêmes de la butte et par le fossé qui l'environne.

« Une chose remarquable c'est que le chemin qui condui- « sait au château existe encore aujourd'hui à l'état de chemin

« de définitement[1], et qu'il vient aboutir à une plate-forme « assez vaste qui se trouve située à l'est où certainement on « avait dû établir des dépendances. Ce qui me porte à cette « supposition, c'est que la plate-forme n'est séparée du « château que par un large fossé; que le sol se compose en « grande partie de pierres et de chaux provenant de dé- « molitions et que sur cet emplacement, qui est classé comme « sol forestier depuis plus de trente ans, aucun des repique- « ments qui y ont été opérés à diverses époques n'a pu y « prospérer, malgré les soins de l'administration. »

Ces renseignements, que j'emprunte encore au rapport de M. Briscard, sont d'une grande importance, car si je ne m'abuse, ils nous conduisent à chercher sur cette plate-forme même l'emplacement de l'ancien fort ou château d'Illfurt que Schœpflin signale de la manière suivante : « Sur une « colline voisine on aperçoit à travers les broussailles et le « bois taillis les ruines d'un très-vieux château que les habi- « tants voisins appellent simplement *das alte Schloss.*[2] » L'historien Tschudi, lorsqu'il parle de l'expédition des Bâlois en 1355, le désigne sous le nom de *Vesti Ylfurt.*[3]

Ce qui me confirme dans mon opinion, c'est que, un peu plus haut, vers le nord-est, entre la plate-forme dont il vient d'être question et le *Küppelé*, il existe un enfoncement nommé *Burglache*, qui se présente comme un îlot au milieu des champs cultivés et n'est couvert que de roseaux et d'autres plantes palustres. J'ai appris depuis que la tradition locale y place un ancien étang. Les eaux de cet étang pouvaient servir à alimenter et le fossé situé au-dessous de la plate-forme

1. Il est nommé sur le cadastre et par les habitants d'Illfurt *der Alteweg*. Note de l'auteur de cet essai.

2. *Als. illustr.*, IV, p. 93.

3. *Chronic. helvet.*, I, fol. 442.

sur laquelle s'élevait le château d'Illfurt, et le fossé qui entoure le *Küppelé*, point que l'on pourrait, si je ne me trompe, considérer comme ayant été, par rapport au château, une espèce d'ouvrage avancé.

Mulhouse, avril 1860.

AUG. STŒBER.

STATISTIQUE MONUMENTALE

DU

CANTON DE SOULTZ (HAUT-RHIN).

Dans la rédaction de ce mémoire, l'auteur s'est appliqué à suivre le programme tracé par le comité impérial des travaux historiques et des sociétés savantes pour le répertoire archéologique de la France (programme qui a été si nettement formulé par M. l'abbé Straub et dont le ministère prépare la publication. Les principales sources, où l'auteur a puisé les noms anciens, sont indiquées par les abréviations suivantes :

B Chronique de Materne Berler (Code historique et diplomatique de la ville de Strasbourg 1842. Le texte allemand date de 1510).

C. Chronique des dominicains de Colmar.

Chr. Eb. Chronique d'Ebersheim, publiée en 1717, par Dom Martenne (se trouve dans la bibliothèque de Schlestadt).

Gr. Grandidier, Histoire de l'Église de Strasbourg.

Sch. Schœpflin. *Alsatia diplomatica*, traduit par Ravenèz. Mulhouse 1851.

Tr. Trouillat. Monuments de l'histoire de l'ancien évêché de Bâle. Porrentruy, 1825-58.

Meyl. Méglin[1]. Notice sur Soultz. Strasbourg, 1817.

Par. Parchemins. Vieux titres, cartulaires, etc.

1 Méglin prétend que la chronique d'Ebersheimmunster (*Chronicum eberenense*) se trouve dans la bibliothèque de Schlestadt, dans le Code diplomatique, Notice sur Berler, p. [illegible]. Elle était pendant quelque temps entre les mains de feu M. Berger.

Alschwiller.

(Village détruit en 1375 par les Armagnacs.)

1135. Alsviller, Alswilre, Sch. — **1267. Almswilr,** Tr. t. II, p. 174. — **1269. Alswilr,** Tr. t. II, p. 193. — **1271. Alrswilr,** Tr. II, p. 213. — **1284. Alswilr,** Tr. t. II, p. 402. — **1291. Arswilre,** Tr. t. II, p. 498. — **1510. Alleschwiler,** yetzunder **Sanct Jorgen,** B. 20.

On rencontre énormément de fondations au canton de Soultz, dit Orschvillerburg (Alschwillerburg), à un kilomètre sud de la ville où jadis s'élevait ce village. Près de cet emplacement se dessine la butte de Saint-George, que Schœpflin a pris pour un *tumulus* et qui, d'après les fouilles qu'on y a faites, ne renferme que les ruines d'un *burg*.[1] A côté de cette motte se voyait la chapelle de Saint-George et la statue équestre de ce saint. (1292 *capellanus in Alswilr sancti Georgii*). Tr. t. II, p. 524.

Voir : Knoll. *Les fouilles du tumulus de Soultz*, Revue d'Alsace, 1858, p. 157, et Berler, p. 20.

De Ring. *Butte de Saint-George, près de Soultz (Haut-Rhin)*, dans le t. II du Bulletin de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace, p. 141-144.

Alrichswiller.

(Autre village détruit à une époque inconnue.)

818. Alrichswiller, Sch., t. IV, p. 209. — **Alresuvilre** dicitur, Sch., t. II, p. 313. Diplôme de Louis-le-Débonnaire, p. 220.[2]

Je suppose que ce hameau dépendait d'Alschwiller et qu'il était situé près du petit ruisseau appelé le *Hechtengraben*.

L'église d'Alschwiller, d'après Berler, était une des plus

1. Il est question en l'an 1347, d'une vigne située *infra castrum et ecclesiam in Alswihr*, Tr. t. III, p. 842. — Faut-il chercher ce *castrum* sur les hauteurs? Alors les ruines renfermées dans la butte de Saint-George seraient dues à une autre construction, et auraient peut-être appartenu à un *burg* inférieur. — M. de Ring est persuadé qu'elles n'appartiennent pas à l'époque romaine.

2. Trouillat, t. Ier, p. 105, et Grandidier, *Histoire de l'Eglise de Strasbourg*, considèrent cette pièce comme fausse.

anciennes de notre contrée. Jadis il y avait certaines églises centrales desquelles dépendaient plusieurs communes et qui remontaient à une haute antiquité; ces temples furent généralement élevés pour christianiser les lieux profanes. On peut citer dans cette catégorie l'église d'Alschwiller qui desservait Soultz, Wisenheim, Hartmanswiller, Berrwiller et Ahrichswiller; celle de Feldkirch, de laquelle dépendaient Bollwiller, Redersheim, Ungersheim, Pulversheim; et cette ancienne église détruite du Bollenberg où se réunissaient les fidèles d'Orschwihr, de Gundolsheim, de Bergholtz et de Westhalten (Pierre était recteur de l'église d'Alschwiller en 1340. Tr., t. III, p. 307).

Berrwiller.

1280 Bernwilr, Sch. t. IV, p. 241. — **1295 Bereswile**, Tr. t. II, p. 599.

L'église est de 1766; elle n'offre rien d'intéressant; les gens de ce village ont édifié beaucoup de leurs maisons avec les pierres provenant du Schimmelrain.

A un kilomètre au sud de Berrwiller se voient les ruines de l'ancien château du Weckenthal qu'Anastase de Waldner avait restauré à grands frais en 1522 et qui fut incendié en 1652 par René de Rosen. Ce n'est plus de nos jours qu'une ferme, appartenant à la famille d'Anthès de Soultz, qui possède une magnifique vue ancienne de ce château.

Le hameau de Bertschwiller (anciennement Beroltzwiller, 1473) fait partie de cette commune.

Bollwiller.

728 Baltowilre, Tr. t. I, p. 72. — **1135 Bollunwilre**, Sch. t. V, p. 612. — **1281 Bollewilr**, Tr. t. II, p. 338 et 462. — **1291 Bolwire**, Tr. t. II, p. 498. **1295 Bollewilre**, Sch. t. IV, p. 613, et **Bollweilr**, Sch. t. IV, p. 243. — **1480 Bollwilr**, Sch. t. IV, p. 244. — **1599 Pollweyller**, Inscription sur la porte d'entrée du château.

Ce village n'avait pas d'église jusqu'en 1848; l'église paroissiale et le cimetière se trouvaient à Feldkirch. Le cha-

teau, reconstruit à neuf en 1599 (on lit sur la porte d'entrée : *Rudolfus, Freyherr von Pollweyller und im Weyllerthal*, 1599), a été converti en fabrique. En 1819, MM. Baumann découvrirent dans leur pépinière, en faisant des travaux d'amélioration, un grand nombre de tombeaux. Les cercueils renfermaient chacun plusieurs squelettes et des armes, des dagues qui furent envoyées au pasteur Graff de Mulhouse. Ces tombes étaient construites avec des pierres plates, juxtaposées et cimentées, et formaient des rangs plus ou moins régulièrement alignés. Ils dataient probablement de cette époque (XIIe au XIIIe) où chacun voulait se ménager après sa mort un coffre de pierre pour garantir son corps de la pourriture. Peut-être appartinrent-ils même à l'époque mérovingienne.

Au sud du village, qui fut brûlé par les Suédois, il y avait une chapelle dédiée à sainte Catherine, au lieu dit *Catharinenmatten* vers Staffelfelden, et une localité que Cassini, sur sa carte nomme *Mullenhusencapell*, et que je n'ai pu retrouver. J'ignore aussi où était située l'ancienne petite ville fortifiée de Bollwiller.

Feldkirch.

780 Felakircha, Fela Kirchium. Charte de Murbach. Sch. t. III, p. 504. — **987 Veltkirche.** — **1276 Veltkilch**, Tr. t. II, p. 270. **1417 Feldkürch**, Sch. t. V, p. 720.

L'église date de 1725; elle a la forme d'une croix latine, le clocher est surmonté d'une flèche très-hardie; la chapelle de droite, dite des *Rosen*, possède un caveau où les nobles de cette famille reposent; une plaque en marbre blanc rappelle le souvenir de Conrad de Rosen qui a contribué à élever ce temple. La paroisse de Feldkirch est une des plus anciennes de la contrée; là fut l'unique église (à l'exception de celle d'Alschwiller, démolie en 1375) entre Murbach et Ensisheim;

les gens de Bollwiller, d'Ungersheim et de Redersheim y allaient à l'office.

Il s'y trouve une maison, appelée le *Châtelet*, qui était habitée quelquefois par le seigneur de Bollwiller; elle date de 1604.

Le Freundstein.

Le bourg du *Frundestein* (1355, Berler, p. 36), détruit de fond en comble lors de la guerre des paysans en 1525, fut le berceau des Waldner, c'est-à-dire de la famille la plus ancienne de l'Alsace (sauf les Habsbourg). Quoique les ruines qui s'y voient encore soient situées sur le territoire du canton de Saint-Amarin, leur histoire ne se rattache pas moins intimement à celle de la ville de Soultz.

1297. Le **Frundestein** est declare ganerbiat. Sch. t. IV, p. 212.

Voir : Les ruines du Freundstein, par M. Braun de Dornach (photographiées). Le château du Freundstein et la famille des Waldner, par Knoll *Revue d'Alsace*, année 1857, 402.

Hartmanswiller

1187 Hadmanswilre, Tr. t. I, p. 408. — **1288 Hartmanneswilr**, Tr. t. II, p. 462. — **1288 Arthemanswilr**, Tr. t. II, p. 455. — **1331 Hartmanswilere**, T. t. II, p. 209, 210. — **Harmarschwylere**, Berler, p. 7 (manuscrit p. 340), du temps de *Thüring von Halwyler, vogt zu Ruflach.*

L'église, qui était fortifiée avec le cimetière, date de 1495. On y voit un tableau représentant la sainte Vierge dû au pinceau d'un des meilleurs artistes de l'Italie; une belle comtesse de Waldner avait posé à cet effet. Les Waldner, qui étaient propriétaires de ce hameau, y possédaient un petit château qui existe encore et qui date de l'année 1562. On y remarque une cave voûtée dont les murs, épais de 3 mètres, sont à l'épreuve de la bombe et formulaient une véritable casemate dans laquelle pouvaient se retirer les habitants en cas de sinistre, et en descendant des étages supé-

rieurs par un escalier secret qui est engagé et caché dans le mur. Un lion massif en bronze doré occupait jadis le faîte de cet édifice; au temps de la révolution on voulut le descendre et l'on fit si bien qu'il s'enfonça tellement dans la vase des fossés du château qu'il fut depuis impossible de le retrouver. L'ancien château est déjà cité en 1308. *Castrum suum in Hartmanswilr*, Tr. t. III, p. 134.

Les croisées du clocher et de l'église accusent le système ogival en décadence (XVe siècle); une cloche datant de cette époque s'y trouve.

Dans la forêt de cette commune existe une pierre très-curieuse en porphyre; elle a 1 mètre de diamètre, sur 0^m,80 cent. d'épaisseur et porte une excavation demi-sphérique à sa face supérieure; peut-être servait-elle aux sacrifices druidiques.

Herckheim,

(Village détruit à une époque inconnue.)

Était situé très-probablement au nord-ouest d'Iseuheim, le long de la Lauch, vers Guebwiller. Les fondations et substructions qu'on y a rencontrées donnent une certaine valeur à notre supposition.

Voir : Sch. t. IV, p. 169. — Berler, p. 28. *Dieterich, Vogt von Herchheim* (1355). *Item XII schilling und VIII basler pfennig Werung, welche Dieterich, Vogt von Herchheim, geben und ausrichten dem closter zu Unterlinden.*

La Host, bourg de la Hœst.

Cette localité fut détruite à une époque fort reculée; elle était située vers Redersheim sur une hauteur. La tradition seule nous en a conservé le souvenir. Peut-être était-ce là Hœsten dont parle une charte de Trouillat, t. II, p. 510 (année 1284); en tout cas les fondations ici abondent; on y a aussi trouvé beaucoup de médailles romaines portant l'effigie de l'empereur Gordien II.

Isenheim.

1135 Ysenheim, Sch. t. IV, p. 167, et t. V, p. 683. — **1149 Isenhein**, Tr. t. II, p. 710. — **1259 Isenheim**, Sch. t. IV, p. 167, 242, etc. — **1233 Isenhen**, Tr. t. I, p. 528. — **1296 Isenhein**, Tr. t. II, p. 610. — **1303 Isenhem**, Sch. t. IV, p. 170.

L'église date de 1826; la tour carrée, à plein cintre, à base massive en pierres de taille, remonte au XIIe siècle. Une cuve baptismale, portant le millésime de 1142, s'y trouve; cette piscine certes servait aux baptêmes par immersion, en usage lors des premiers siècles du christianisme; cette cuve a un mètre de dimension. On sait que jadis l'enfant était placé nu et debout dans la cuve baptismale, dont l'eau pouvait dans les fonts ordinaires monter jusqu'au ventre, il y avait baptême par immersion; la forte dimension de cette cuve confirme entièrement cette opinion. Cette tour qui va être démolie est de cette construction grossière qui est le propre de beaucoup de ces édifices qui n'ont de commun avec les belles tours romaines de Murbach ou de Guebwiller que le plein cintre et la forme carrée (telles sont les tours de Reguisheim, de Rumersheim, etc.).

Isenheim possédait un *Dinghof* (*curiam dictam*), un petit château, actuellement la fabrique Gast, et une commanderie d'Antonites de Vienne. Les bâtiments de cette confrérie existent encore, mais ils sont occupés par les pères jésuites, qui, à la place de l'ancienne église, ont élevé un superbe petit temple du style gothique le plus pur et qui fait l'admiration de tous les connaisseurs. Près de la porte d'entrée on aperçoit un monument sculpté représentant saint Antoine et une énorme pierre tumulaire qui figure un sire de Hausen. L'ancien maître-autel de l'église de cette commanderie, que l'on voit maintenant au musée Schœngauer à Colmar, est un chef-d'œuvre de peinture et de sculpture; il représente la vie du grand saint Antoine.

Jungholtz, annexe de Soultz.

1238 Juncholz, Tr. t. I, p. 527. — **1262** *Idem*, Sch. t. IV, p. 84. — **1263 Juncoz**, Sch. t. IV, p. 209. — **1270 Jvncholz**, Tr. t. II, p. 196. — **1291 Junkholz**, Tr. t. II, p. 509.

Cette localité, fortifiée avec Habsheim sous Fréderic IV, est revenue depuis à son premier état de village. A sa gauche se voient les ruines de son ancien château féodal qui date du commencement du XIVe siècle, et qui fut habité après l'extinction des nobles de Jungholtz par les Schauenburg. Un vaste cimetière israélite entoure les ruines de ce château.

Merxheim.

1135 Merchenheim, Sch. t. IV, p. 228. — **1186 Merckenheim**, Tr. t. I, p. 403. — **1207 Merkensheim**, Tr. t. I, p. 433. — **1295 Merkelsheim**, Sch. t. IV, p. 170. — **1303 Merkenheim**, Tr. t. I, p. 433. — **1303 Merchenshein**, Tr. t. III, p. 51. — **1510 Merckeszheim**, B. 20.

La tradition raconte qu'à une époque fort reculée un meunier se nommant Marx, Merx, s'établit à l'endroit où s'éleva plus tard ce village, et en fut le fondateur; de là vient, dit-on, le nom de Marxheim, plus tard de Merxheim. L'église porte le millésime de 1772; le clocher, plus ancien, date de la seconde époque ogivale (XVIe siècle); Merxheim, possédait une chapellenie. Ses archives, comme celles de la plupart de nos villages, ne remontent pas au delà de l'année 1600. Le sieur Schmitt, secrétaire de la mairie, possède un sachet rempli de grains de froment noircis et comme grillés par la flamme, que l'on conserve religieusement dans sa famille depuis plusieurs siècles; ces débris doivent avoir été sauvés lors de l'incendie générale de ce village, à l'époque de l'invasion des Armagnacs (1375).

Au nord de Merxheim et vers Gundolsheim existait jadis un autre village nommé Bleyenheim; le canton rural porte encore ce nom. Cette localité n'est mentionnée dans aucun

écrit, la tradition seule nous en a conservé le souvenir, et ce qui lui donne un certain poids historique, c'est la présence de vastes fondations, de tombes et d'urnes funéraires qui y ont été signalées et qui font présumer qu'anciennement il y avait là un établissement fixe, d'une réunion d'hommes plus ou moins nombreuse.

Une pierre, en forme de meule appelée le *Trottstein*, se trouve enfouie à moitié sur l'extrême limite sud-est de la forêt de Merxheim; on n'est pas d'accord sur son origine; mais ce qui est frappant, c'est que cette pierre soit restée là isolée, aux bords d'une forêt; un certain préjugé, quelque légende, l'a probablement protégée et a empêché qu'elle ne fût utilisée; car, et cela est triste à dire, un certain vandalisme inspire nos cultivateurs, et des colonnes qui jadis formaient le péristyle de quelque villa romaine, servent actuellement de rouleaux aux paysans de Berrwiller; il est donc étonnant, dis-je, que le Trottstein n'ait pas eu une destinée pareille.

Ostein.

Village détruit à l'époque des Armagnacs, 1375, mais qui n'a entièrement disparu que depuis l'année 1800.)

811 Hostaim, Sch. t. III. p. 493. — **1049 Hosthaim**, Sch. t. IV. p. 170. — **1135 Hostheim**, Sch. t. IV. p. 227. — **1284 Hœsten**, Tr. t. II. p. 402. — **1360 Osthein**, Berler, p. 38.

Le petit château d'Ostein qui datait du XIe siècle n'existe plus. Le monticule qui se trouve sur l'emplacement du village détruit et que Schœpflin a pris pour un tumulus, recèle probablement les ruines de ce petit castel, à côté duquel il y avait une chapelle. Beaucoup de tombes mérovingiennes ont été trouvées en ces lieux, et les coffres en pierre servent actuellement d'abreuvoir au bétail d'Isenheim. Les fondations indiquent que le village détruit s'étendait du côté de Merxheim. Une pierre tumulaire, rappelant Rudolf d'Ostein, dé-

cédé en 1594, a été transportée dans l'église d'Isenheim par l'auteur de ce mémoire et ce pour rappeler aux générations futures le nom de cette localité détruite.

Voir : Revue d'Alsace, année 1859, page 360. Du village détruit d'Ostein, par Ch. Knoll.

Redersheim.

774 Rathereshеim, Charte de Murbach, Sch. t. III, p. 460. — **818 Reteresheim**, *vocatur*, Sch. t. II, p. 313. — **1135 Rethersheim**, Sch. t. IV, p. 278. — **1271 Retirsheim**, Tr. t. II, p. 215. — **1291 Ratreschen**, Tr. t. II, p. 518. — **1291 Retersheim**, Tr. t. II, p. 510. — **1303 Retershein**, Tr. t. III, p. 51.

La tour est carrée et provient de la seconde époque romaine; l'église date de 1490; elle était fortifiée ainsi que le cimetière et servait de lieu de refuge, lors des temps calamiteux.

Ce village fut entièrement brûlé par les Suédois en 1630.

Schimmelrain, le coteau du Cheval blanc.

Sur ce monticule, qui fait face au soleil levant, s'élevait, il y a quatorze ou quinze siècles, une immense villa gallo-romaine. Les fondations des colonnes cylindriques, des tuiles et des briques romaines et le torse d'un aigle en marbre blanc ne laissent aucun doute à cet égard. Les fouilles commencées seront probablement continuées incessamment et promettent un beau résultat.

Près de cet établissement passait, d'après M. de Golbéry, une voie romaine[1]. Elle venait d'Offemont, passait à Champagney, à Soultz et à Rouffach et menait dans le Bas-Rhin.

« Je ne fais nul doute, dit-il, que cette voie ne fût celle « qui venait de l'intérieur des Gaules et qui longeait les Vosges « jusque dans le Bas-Rhin. De Champagney jusqu'à Soultz

1. Mémoire sur les voies romaines, couronné par l'Institut en 1824, par M. de Golbéry.

« je n'en connais aucun fragment. L'ancienne route de poste « passait dans Soultz et ce qui me confirme dans l'opinion « que la voie romaine est précisément cette vieille route de « poste, c'est la nécessité de cette direction, » et il aurait pu ajouter, mais à cette époque il l'ignorait, la présence de l'établissement du Schimmelrain qui fut détruit probablement lors de l'invasion des barbares.

Voir : Revue d'Alsace, année 1857, p. 553 et 554. Origine de Soultz, par Knoll.

Soultz. Sultz. Ober-Sultz. Le Sultz du Haut-Mundat.

667 Sulz, Sulza, Chr. Eb. t. III, p. 1125. — **700 Sulze**, Gr. t. I, p. XLIV. — **1079 Sulza, in Sulza**, Chr. Eb. p. 1144. — **1118 In villa Sulzo**, Meg. p. 7. — **1210 Sulze**, Tr. t. I, p. 456. — **1251 Apud munitionem Sulze**, Sch. t. IV, p. 207. — **1254 In oppido Sulze**, Megl. p. 16. — **1289 Svlz**, Tr. t. II, p. 470. — **1281 Castellum Sultze**, Sch. t. IV, p. 208. — **1254 Von der Statt Sultz und dem Schlosz**, B. p. 20. — **1295 In Sultze suprà Rubeacum**, Meg. p. 19. — **1311 In Sulzee capella de Sulziè**, Tr. XIII, p. 170. — **1303 Sulzie**, Tr. t. III, p. 39. — **1380 Sultz im Mundat Ober-Elsass gelegen.** Par. — **1680 Soultz**, *Période française*, titres divers.

Le nom de cette localité dérive des sources salées qui s'y trouvent et a peu varié. Il en est question dès l'année 667, époque à laquelle Adalric, duc d'Alsace, accorda à l'abbaye d'Eberst-munster la cour seigneuriale de Soultz (*curtis dominica*), dont on voit encore quelques traces au lieu dit *Capell-hof*. Là s'élevaient jadis une belle église, consacrée aux Trois rois, et un couvent occupé par des moines cisterciens relevant de l'abbaye du Luis croissant.[1]

En 1079, le district de Soultz fut incorporé au haut-mundat et resta la propriété de l'évêque de Strasbourg, jusqu'en 1789. L'église paroissiale, placée sous le vocable de Saint-Maurice, fut commencée vers l'an 1278 et achevée en 1489

1. C'est en l'année 1253 que l'abbaye du Luis croissant fut autorisée à fonder une chapelle à Soultz dans la cour dominicale. Tr. t. I, p. 596. Cette chapelle devint plus tard l'église des Trois rois.

à la période finale de l'ogive. La riche efflorescence, les formes sveltes des parties avoisinant le chœur, comme le dit M. Bavelaër, dont nous empruntons ces lignes, accusent le XIVe siècle, la noble simplicité de l'époque ogivale primitive; mais les choses n'allaient pas vite en ces temps de lutte, les terribles irruptions des routiers arrêtèrent les constructions qui furent reprises au XVe siècle; à cette époque appartiennent deux chapelles et une fort remarquable sacristie. Enfin, et c'est par là que le monument fut clos, on ajouta en 1489 une travée dans toute la largeur, avec le porche du portail principal qui, par un travail alambique et sans importance, contraste péniblement avec ce que promettaient les premières parties de l'édifice.

Le clocher, placé sur la partie centrale de la croisée d'une façon très-hardie, est terminé en flèche octogonale. Il renferme une cloche, qui date de l'année 1454.

Saint-Maurice est représenté armé de toutes pièces en chevalier du XIVe siècle, sur le tympan de la porte latérale du sud, qui représente aussi l'adoration des mages. Près de cette même porte on voit une règle en fer solidement fixé dans le mur et qui servait d'étalon pour la vérification de l'aune, en cas de litige. A la gauche de la grande porte, on distingue, attachée par une chaînette, le *Klapperstein* (la pierre des médisants), que les femmes médisantes devaient porter à travers la ville, suspendue au cou (raconte la tradition) par un fort lien en paille (*mit einem Strohband*).

Constatons en dernier lieu, et ce avec beaucoup de regrets, que le monument qui représentait dans cette église Hermann de Waldner (XIVe siècle) a disparu lors de la révolution de 1789; heureusement Schœpflin l'a reproduit dans son ouvrage.

Une belle commanderie de l'ordre de Malte existait en cette ville, elle remontait à l'année 1200; il n'en reste plus

qu'une chapelle convertie en grange et où cependant l'on constate plusieurs pierres tumulaires, et surtout les deux inscriptions suivantes :

La première concerne le baron Jean de Svinzbell, tué en duel le 22 décembre 1692 par René de Rosen. La seconde est relative au commandeur Conrad de Schvalbach, mort le 17 mars 1568. Comme c'est là la plus importante nous la reproduisons textuellement :

Anno Domini 1568, den 17. Merz, ist in gott verschieden der ehrwürdige adel. und gestrenger herr, Conrad von Schvalbach, ritter sand Johanns ordens, deutscher Landen-Commenthur zu Francfurt, Sultz und Colmar, des und allen Christglaubigen Seelen, der almechtige gott durch Verdienst und Mitleiden eine christliche Aufersteung gebe. Amen.

Le couvent des capucins construit en dehors de la ville en 1632, a depuis été converti en hospice civil; à côté existait jadis la Léproserie.

Quant à l'architecture militaire au moyen âge, elle est représentée par de nombreux restes de fortifications, par des tours et des murailles. De l'antique castel du Buchneck, la citadelle de Sultz, dont parle le dominicain de Colmar, il ne reste plus qu'une jolie demeure appartenant à un industriel.

Une quinzaine de maisons portant toutes le millésime du XVIe siècle (de 1515-1590), offrent cette particularité, que l'escalier spiral se trouve encadré dans une tourelle qui rappelle le donjon des anciens châteaux.

Nous devons dire du reste, et ce en thèse générale, que dans notre circonscription (et nous entendons parler des cantons de Soultz, Guebwiller, Cernay, Ensisheim et Rouffach) la plupart des maisons particulières ont été construites pendant le XVIe siècle. Après la guerre des paysans, nous

n'avons jamais pu constater une date plus ancienne; par contre, la plupart des églises des villages portent celle du quinzième. Toutes ces constructions sont faites en grès vosgien, tantôt rouge, tantôt jaune, les murailles des villes renferment beaucoup de briques et de gros cailloux roulés.

Il existait jadis à Soultz, dans une rue collatérale qui conduit vers la porte de Bollwiller, un bâtiment d'une structure très-ancienne et gothique, désigné sous le nom de *Heidentempel.* Je n'ai rien pu trouver concernant l'origine de cet édifice, près duquel se voit le *Merzenbrunnen*, dont le nom est celtique, car d'après Mone, *merzen* veut dire hauteur, et cette source effectivement provient des hauteurs d'Alschwiller (Mone, *Celtische Forschungen*, p. 115).

Dans la forêt immense qui appartient à cette ville, et qui s'étend jusqu'au Ballon, on rencontre une pierre énorme appelée le *Hexenstein*, le *Breitenstein.* Cette montagne, qui dépasse de 1414 mètres le niveau de la mer, et qui appartient depuis un temps immémorial à la commune de Soultz, était, sans aucun doute, et ce d'après les études de Mone et de M. Stœber, consacrée au culte du Dieu-Soleil, au culte de Bélus, de Baal, comme son nom l'indique évidemment. (Voyez les études de M. Stœber et de Mone sur l'origine du mot Ballon, *Belchen.*)

Voir: Berler. Von der Statt Sultz und dem Schlosz, p. 20.
Origine de la ville de Soultz, par Knoll, revue d'Alsace, 1857, p. 545.
La commanderie de Soultz, par le même, 1858, p. 290.
Le Freundstein et la famille des Waldner, par le même, 1857, p. 401.
Les fouilles du tumulus de Soultz, par le même, 1858, p. 157.

L'auteur de ce mémoire possède une vue ancienne de Soultz, une autre très-incomplète existe à Thierbach; on est à se demander le motif pour lequel Mérian, dans sa *Topographia Alsatiæ*, n'a pas donné le dessin de cette petite ville épiscopale.

Le Prieuré de Notre-Dame de Thierbach.

1135 Thierenbach, *Extractum ex antiquo missali abbatiæ cluniacensis*, fol. CCV. — **1138 Dirembach**, et **1140 Direnbach**, Chronique par Beyer (texte allemand), 1850. — **1284 Thyerenbach**, Tr. t. II, p. 402. — **1292 Thurenbach**, Tr. t. II, p. 519. — **1293 Tyerenbach**, Tr. t. II, p. 402. — **1294 Thierosbach**, Tr. t. II, p. 563.

Fondé en 1135 par le comte Ulric d'Éguisheim et les habitants de Soultz. Ce prieuré, relevant de l'abbaye de Cluny, fut détruit lors de la guerre de trente ans, puis réédifié. L'Église actuelle date de 1700 et n'offre rien de remarquable qu'une collection innombrable d'*ex-voto* qui rappellent tous les désastres auxquels est sujette la nature humaine. Il est bon de signaler ici un curieux tableau de l'année 1680 qui représente une vue ancienne de Soultz et de Thierbach; au-dessus de cette toile sont suspendues deux menottes en fer couvertes de rouille et de vétusté, et dont la tradition nous a conservé l'histoire. Ce pèlerinage est un des plus fréquentés de l'Alsace. A la gauche de l'autel de la Vierge se trouve le vœu solennel (*votum solemne civium urbis Sulzæ*) que les habitants de Soultz firent en 1138.

Voir : Notice de l'auteur de ce mémoire sur le pèlerinage de Thierbach. Bulletin de la Société pour la conservation des monuments historiques de l'Alsace, t. III, p. 53-55; et *Kurzer Bericht über das Wallfahrtort zu Thierbach*, par l'abbé Beyer, 1850.

Ungersheim.

794 Ongreshaim, Charte de Murbach, Sch. t. III, p. 460. — **823 Ongresshein**, Tr. t. I, p. 105. — **1123 Ungressheim**, Tr. t. I, p. 242. — **1200 Hongeresheim**, Sch. t. IV, p. 220. — **1254 Ongersheim**, Tr. t. I, p. 612. — **1256 Ongersheim**, Sch. t. V, p. 721. — **1296 Oengersheim**, Tr. t. II, p. 621. **1303 Ongershein**, T. t. III, p. 49.

La nouvelle église d'Ungersheim a été achevée en 1749; l'ancienne existait sur le même emplacement; mais elle se dirigeait du nord au sud. La tour carrée date du XIe siècle et servait de forteresse; les embrasures appropriées à l'arc le

dénotent évidemment ; l'étage supérieur est d'une époque plus récente et a été sur-ajouté. Les annales de Colmar rapportent qu'en 1220 on avait fortifié la tour attenante à une chapelle, et que lors de cette fortification la chapelle avait été démolie (Merklen, t. I, p. 93).

Le petit château féodal de ce village s'élevait sur les prés qui conservent encore le nom de *Schlossmatten*, sur la gauche du Brücklebach, à 500 mètres nord du pont qui se trouve sur la route d'Ungersheim à Rœdersheim. A la droite de ce pont, en venant de Soultz, on remarque une éminence diffuse appelée *Bittingheimer-hürst*; la tradition rapporte que là existait le *Bittingheimer Schloss*.

Vuenheim.

1284 Wůnahe, Tr. t. II, p. 390. — **1294 Vůna**, Tr. t. II, p. 577 et p. 470. — **1293 Wůnach** (*in banno* ville de), Tr. t. II, p. 545. — **1295 Wuenach**, Tr. t. II, p. 581. — **1323 Wůnach**, Tr. t. III, p. 315. — **1400 Wonheim**, Mégl. p. 22. — **1477 Vonheim**, Sch. t. IV, p. 209. — **1400 Wunnenheim**, Parch.

Robert, comte palatin et évêque de Strasbourg, a ordonné l'établissement d'un ermitage du tiers-ordre et de Saint-François à Wunnenheim par des lettres datées de Rouffach, vers la fin de l'année 1400. L'église de ce village a été construite en 1788 et n'offre rien de saillant. Dans la banlieue de ce hameau, qui jadis dépendait de Soultz, se trouve englobé le beau château d'Ollwiller, la villa de plaisance des Waldner.

1249 Olwilre, Sch. t. IV, p. 213. — **1254 Ollewilre**, Sch. t. IV, p. 209. — **1260 Olwilr**, Tr. t. II, p. 99. — **1271 Ollewilr**, Tr. t. II, p. 215. — **1291 Ollinwilr**, Tr. t. II, p. 509. — **1355 Ollewilere**, *die burg ollewilere*, Berler, p. 29 et p. 36.

L'ancienne forteresse d'Ollwiller fut rasée en 1752 par Dagobert de Waldner, et à sa place fut élevé le magnifique

château actuel. Dans une des vastes salles de cette villa princière se trouve figuré le drame lugubre qui s'accomplit à une époque inconnue au manoir du Freundstein : un Waldner, ne voulant pas céder sa fille à un sire de Gerolseck, se précipita avec elle dans l'abîme que surplombe ce château du côté de Goldbach, au moment où le prétendant amoureux forçait la poterne.

Plusieurs anciennes vues de cette demeure sont entre les mains de son propriétaire actuel, M. Gros, fabricant à Wesserling.

Ch. Knoll,
médecin-vétérinaire.

LE CHATEAU DE HOHENACK.

(COMMUNE DE LABAROCHE, HAUT-RHIN.)

Le château de Hohenack ou du Hohenack (Hohen-Acker?), nommé aussi *Honac* dans les anciens titres, a pour base un tertre que l'on croirait presque factice, tant ce mamelon se détache du plateau au milieu duquel il se dresse. C'est une situation toute exceptionnelle pour un château de la féodalité, car d'ordinaire ces derniers se montrent sur les escarpements de la montagne, au-dessus des vallées, sur des points qui, vus de la plaine, paraissent presque inaccessibles et d'où le regard plonge sur un vaste territoire ou sur des gorges profondes. Le château de Hohenack, au contraire, ne domine point la plaine ou ne la domine pas immédiatement; à peine est-il visible, quoiqu'il s'élève sur le premier plan des montagnes entre les vallées de Kaysersberg et de Munster. Il laisse même entre la plaine et lui, non-seulement tous les contre-forts de la montagne, mais un large espace sur le plateau qui lui sert en quelque sorte de glacis. On dirait un *tumule* sommé d'une couronne murale.

Une tour isolée dans une enceinte qui de loin paraît circulaire, voilà tout le château de Hohenack. La tour est carrée, en grandes pierres à bossage très-frustes, si frustes ou si travaillées par les intempéries des saisons, qu'on serait tenté de reconnaître dans les reliefs de quelques-uns de ces bossages des restes de sculptures. Son mur a au moins sept pieds d'épaisseur, aucuns disent neufs pieds. Schœpflin va plus loin et mesure dix-huit pieds, mais peut-être entendait-il parler de l'épaisseur de l'enceinte bastionnée du sud, car au sud le mur d'enceinte s'appuie à une sorte d'avant-

tour, et ces deux constructions réunies ont bien dix-huit pieds d'épaisseur. Ce bastion du sud est d'apparence moins ancienne que la tour carrée, ou du moins il témoigne de beaucoup plus de remaniements. Quant à l'enceinte, elle couronne assez régulièrement le tertre, et à ce point de vue elle peut être appelée circulaire, mais ses courtines très-courtes sont ménagées de façon à fournir aux armes de jet le moyen de prendre les assaillants d'écharpe, ce qui donne à l'ensemble la forme d'une couronne étoilée. Un puits, comblé aujourd'hui, passe pour avoir eu au moins 80 toises de profondeur.

Beaucoup de pierres de l'enceinte portent des entailles, qu'il ne faut pas confondre avec les entailles pour tenons en fer ou bois des murs italiotes et gallo-romains; car les entailles qu'on voit sur les pierres du Hohenack ne sont pas faites pour joindre les pierres, mais pour aider à les soulever et à les appareiller. On rencontre assez souvent cette sorte d'entaille de mise en œuvre ou d'appareil sur les monuments du moyen âge, et communément elles témoignent d'une restauration ou réparation. Au Hohenack, les pierres à bossage qui paraissent les plus anciennement posées n'en portent pas de trace, et c'est surtout sur les constructions accessoires que ces petites entailles sans pattes de queue d'aronde se laissent voir. Toutefois, on en voit aussi quelques-unes sur le plein des pierres de la tour carrée, mais elles doivent y caractériser des retouches.

C'est pour n'avoir pas pris garde à cette différence que quelques personnes ont voulu établir une analogie entre les murs du Hohenack et ceux de l'enceinte païenne de la montagne Sainte-Odile.

Speckle rapporte que près du château de Hohenack on voyait un long prolongement de murs qu'il attribue aux Romains, et M. de Golbéry fait remarquer à cette occasion

que, si ce mur existait, il servait peut-être de limite à des peuples restés oubliés de l'histoire. Pour ces deux hypothèses il faudrait avant tout constater l'existence du long mur cité par Speckle, et l'on cherche ce mur vainement aujourd'hui. Peut-être existait-il et peut-être les amas de rochers qu'on rencontre sur quelques points de la montagne, étaient-ils reliés par des assises de pierres sèches semblables plus ou moins aux murs du Tænnichel ou à ceux de la montagne Sainte-Odile. Il est fort possible que ce plateau du Hohenack, tout moucheté aujourd'hui des chaumes épars du village de la Baroche, ait servi de refuge aux jours sinistres des invasions d'outre-Rhin, et ait été muni d'une enceinte formée de quartiers de roche et de pierres superposées : mais les échantillons manquent pour juger de l'étendue ou du développement de cette enceinte. Il est vrai que lorsqu'on remonte la colline depuis l'église de la Baroche pour aller dans la direction du château de Hohenack, on aperçoit à sa gauche une ligne de roches peu saillantes au-dessus du sol et qu'on pourrait prendre de loin pour un mur, mais il suffit de s'en approcher pour s'assurer que c'est là un jeu de la nature. D'ailleurs cette ligne ne se prolonge pas au delà du ravin et ne se lie à aucun reste d'assises de pierres.

Ce qu'il y a de plus probable, c'est qu'avant le château du moyen âge féodal il y avait sur son emplacement un fort romain, un *burgus*, en communication avec celui qui commandait la voie du *mons Brisiacus* à *Tullum*, *Nazium* et *Scarpone*, la *Petrosa via* (La Poutroye), près du Bonhomme, et qui prit par la suite le nom du château de Judenburg ou Gutenburg. L'éparpillement sur plus d'une lieue, des maisons de la Baroche, comme en général celui des maisons des autres villages de langue romane groupés dans cette partie des montagnes, semble indiquer que dès l'époque celtique ou gallo-romaine, le plateau où est situé le Hohenack

était habité et colonisé. Le *Burgus* qui aurait été élevé sur ce point aurait donc eu sa raison d'être. Il se liait dès lors peut-être au même système de défense qui fut l'origine du château de Wineck près de Katzenthal, petite ruine qui a beaucoup de rapports de contruction et de dispositions avec le château de Hohenack et que nous voyons plus tard, dans le moyen âge, faire partie de la même inféodation à la maison de Ferrette par Henri de Stahleck, landvogt d'Alsace et évêque de Strasbourg.

Cette origine romaine du Hohenack peut aussi s'étayer de quelques-unes des pierres des assises inférieures de la tour carrée, pierres beaucoup plus massives et de taille plus régulière que les autres. Le réduit romain, nécessairement ruiné au plus tard dans le cinquième siècle, fut relevé, selon toute apparence, par les comtes d'Éguisheim, premiers possesseurs de cette partie de l'Alsace au commencement de l'ère féodale. Les documents historiques font mention du château de Hohenack comme existant déjà en 1079, c'est-à-dire à l'époque de la plus grande puissance de la maison d'Éguisheim. Il est vrai que les annales de Colmar attribuent la construction de ce château à Sigfrid de Gundolsheim, prévôt impérial de Colmar en 1279, mais il est évident qu'il s'agit là plutôt de la reconstruction que de la construction du Hohenack, car dès 1251 Henri de Stahleck inféoda, comme nous venons de le mentionner, ce *burg*, déjà ancien de son temps selon toute probabilité, à Ulric Ier, comte de Ferrette (Voyez Schœpflin).

Comme le fait remarquer M. de Golbéry, Henri de Stahleck devait le droit d'investiture de Hohenack et de Wineck à Henri, roi des Romains, fils de l'empereur Fréderic II, qui avait acquis par droit de confiscation les terres de Louis de Ferrette dit le *parricide*. Ulric de Ferrette était le fils du *parricide* et son investiture du Hohenack par le landvogt-

évêque pouvait n'être qu'une restitution. Les comtes de Ferrette ne paraissent pas d'ailleurs avoir possédé Hohenack à titre de domaine dont ils se seraient réservé la jouissance, car dès cette époque il existait une famille équestre du nom de Hohenack, dont l'un des membres, Theoderick, châtelain de Hohenack et de Gutenburg, fut enseveli avec sa fille Gertrude dans l'abbaye de Pairis, comme le témoigne une pierre tumulaire de cette église. Cette famille de Hohenack était sans doute une famille de ministériaux des comtes de Ferrette et, avant eux, des comtes d'Éguisheim.

Les annales de Colmar font connaître aussi qu'en 1279, c'est-à-dire l'année même de la construction ou reconstruction du château par Sigfrid de Gundolsheim, le sire de Rappolstein enleva par fraude Hohenack à ses parents (*cognatis suis*), et en fit remise ou cession à la ville de Colmar. Ce fait paraît se rapporter aux premières entreprises d'Anselme II de Ribeaupierre ou Rappolstein, pour étendre ses possessions au détriment de ses frères et de ses voisins. Dès lors on voit les Ribeaupierre posséder Hohenack à titre de domaine utile, tandis que le domaine direct ou d'investiture, d'origine impériale sous les Hohenstaufen, oblat ensuite pour l'évêché de Bâle, était effectif ou de tradition pour les Ferrette. Suivant Luck, l'enlèvement de Hohenack par le sire de Rappolstein (probablement par Anselme II) aurait eu lieu peu après la destruction du château, ce qui expliquerait la facilité de la surprise ; mais le château surpris par Anselme de Rappolstein paraît avoir été repris la même année par Sigfrid de Gundolsheim à la tête des troupes colmariennes et après un siége qui dut occasionner des dégâts aux murs et aux bâtiments d'habitation. Ce fut alors que le prévôt impérial de Colmar restaura le château par ordre ou au nom de Rodolphe de Habsbourg, et la cession du sire de Rappolstein à la ville de Colmar n'aurait donc été qu'une capitulation.

Au reste ce n'est pas la seule fois que les annales de Colmar imputent à un Rappolstein d'avoir pris par fraude le château de Hohenack, car dix-neuf ans après, en 1288, à la suite d'un violent orage qui renversa tous les arbres de la forêt voisine et fit apparemment quelque brèche aux murailles, elles nous montrent Herrman de Rappolstein s'emparant par ruse de ce château : (*Obsedit castrum Hohinnac et per promissiones obtinuit fraudulenter*). Cette seconde ou troisième prise du Hohenack dans le dernier tiers du XIIIe siècle, fut aussi un épisode de la guerre soutenue par Anselme de Ribeaupierre contre les forces impériales; mais en 1294, par suite du partage entre les membres de sa famille, Hohenack échut à Henri II, frère puiné d'Anselme.

Ce dernier avait, en 1317, restitué le château aux fils d'Anselme, et cette cession avait été ratifiée par le dernier comte de Ferrette, ainsi que par son héritier le duc Albert d'Autriche, tous deux comme sous-collateurs du fief oblat de l'évêché de Bâle. A l'extinction de la lignée d'Anselme le château étant revenu à la branche de Henri de Rappolstein, cette dernière paraît l'avoir inféodé ou sous-inféodé à une famille qui prit le nom de Hohenack. Du moins trouve-t-on un Henri de Hohenack admis en 1352 en participation d'un fief de Ribeaupierre (Voyez Schœpflin, Familles nobles éteintes).

En 1371, la possession de Hohenack fut disputée de nouveau. Ulric VII de Rappolstein avait laissé une fille, Hertzlaude, qui, mariée d'abord à un comte de Habsbourg, avait épousé en secondes noces Henri de Saar-Werden et en troisièmes noces Jean de Lupfen. Son fils du second lit, Conrad de Saar-Werden, ayant été investi du fief de Hohenack par l'archiduc Rodolphe, Brunon de Rappolstein contesta cette investiture et il en résulta une prise d'armes qui ne fut pas sans incidents sanglants. Pour trancher la difficulté, la mai-

son d'Autriche n'avait rien su trouver de mieux que de conférer le fief au fils du troisième lit d'Hertzlande, Jean de Lupfen, mais cela ne fit qu'ajouter un compétiteur de plus. Hohenack resta néanmoins, par suite d'une transaction, à Jean de Lupfen, qui posséda le château sa vie durant ; mais à sa mort, en 1437, le domaine fit retour à la maison de Ribeaupierre.

Cette dernière l'a conservé sans nouvelles contestations jusqu'à la guerre de Trente ans. Elle y entretenait, non-seulement un *vogt* ou bailli de la vallée d'Orbey, mais une petite garnison. Ce fut précisément cette garnison qui servit de prétexte en 1634 ou 1635 pour l'en déposséder. M. de Mannicamp, qui commandait à Colmar un détachement de l'armée du maréchal de la Force, crut utile au service du roi de France de ne point laisser au Hohenack les soldats d'un seigneur alsacien du parti de l'empereur. La ruse de guerre dont il se servit pour s'emparer sans coup férir du château, paraît avoir causé quelque scandale même en un temps où ces sortes de ruses étaient assez d'usage. On peut en lire les détails dans Schœpflin et dans le recueil des légendes et chroniques d'Alsace publié à Mulhouse en 1849. Mais peut-être la maison de Ribeaupierre essaya-t-elle, en accréditant ces rumeurs, d'excuser la trop facile reddition du château.

Quoi qu'il en soit, le château lui fut rendu après la conclusion de la paix de Munster, mais sous condition de n'y plus tenir garnison. Enfin en 1655, Louis XIV, irrité des efforts des villes impériales et de quelques dynastes d'Alsace pour échapper aux conséquences de la cession du pays à la France, et prévoyant la reprise des hostilités sur le Rhin, ordonna de démanteler le vieux fort des Éguisheim et des Rappolstein.

Là s'arrête son rôle militaire et politique, mais son histoire archéologique est, il faut l'espérer, loin de finir encore. Des fouilles entreprises sur une trop petite échelle, il y a quel-

ques années, ont fait découvrir avec quelques armes et ustensiles de l'époque féodale, une monnaie de Valentinien et une lame à double tranchant qui paraît avoir été un glaive légionnaire.

Malheureusement les restes du château de Hohenack sont de plus en plus menacés, moins encore par le temps, cet ennemi né des nobles ruines, que par les envahissements de la spéculation. Après avoir décapité aux environs du château ce pic du grand Hohenack, où une poétique légende fait dormir le géant qui creusa la vallée de Munster, les tailleurs de pierres sont venus s'attaquer à la base même du vieux *burg*. Une vaste carrière est établie à l'ouest sur les flancs du mamelon que couronnent ces ruines. Elle se creuse toujours davantage sous elles; et cette sape poussée sans merci ni trève, ne pourra manquer d'amener dans un avenir trop prochain, l'écroulement de l'enceinte et de la grande tour carrée. Il serait à désirer que le comité de la société de conservation des monuments historiques de l'Alsace pût appeler l'attention de M. le préfet du Haut-Rhin sur les dangers de cette exploitation. L'administration municipale de la Baroche ne saurait vouloir la destruction d'une de nos plus intéressantes ruines castrales, mais elle aurait peut-être besoin d'être stimulée par l'autorité supérieure. Il n'y aurait pas de temps à perdre, car la cognée et la pioche ne se lassent pas de fouiller sous les rochers qui servent d'assises au château. Un de ces jours on apprendra que le dernier mur de Hohenack a disparu, et les archéologues n'auront plus qu'à se lamenter, comme c'est d'ailleurs leur usage antique et solennel, sur l'impitoyable vandalisme des âges.

Obernai, 12 octobre 1859.

L. Levrault

LES TOMBES CELTIQUES

DE LA FORÊT COMMUNALE DE HATTEN (BAS-RHIN).

« Auch ihr Gebein ist Staub. »
MATTHISSON.

De tous les groupes de *tumuli* celtiques de la Basse-Alsace, répandus dans les forêts, il n'en est pas dont le nombre soit plus important que ceux qui se remarquent dans les deux forêts de Seltz et de Hatten. M. le conservateur des forêts de Colmar, qui, pendant de longues années, a eu ces deux districts sous son administration, a compté, près de la dernière localité, dans un rayon de trois à quatre kilomètres, au moins soixante-dix à quatre-vingts de ces tertres funéraires. Il en a ouvert un en 1851, dans le canton de Büsch de la forêt communale de Hatten. Le résultat de cette fouille m'a paru d'un si grand intérêt, que j'ai cru devoir demander à M. Zæpfel la permission de communiquer à la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace les dessins et la description des objets qui y ont été trouvés.

M. Zæpfel, avec son empressement ordinaire, a bien voulu mettre à ma disposition ces antiquités et les notes qu'il a prises. C'est d'après ces notes et d'après l'inspection des objets mêmes que je vais avoir l'honneur de vous entretenir des fouilles de la tombelle.

Le monument funéraire, dans lequel eurent lieu les recherches de M. Zæpfel, mesurait quatre mètres de haut sur huit mètres de diamètre moyen. Vous voyez, Messieurs, qu'ici encore mes observations précédentes sont justifiées, et que c'est toujours dans les *tumuli* de petite dimension qu'on trouve le plus d'objets intéressants, parce que ces

tombelles ont généralement été destinées à un petit nombre de personnages, et que ces personnages ont joué un rôle dans leurs tribus.

Le sol de la forêt, dans le canton de Büsch, est un composé de sable siliceux, assez blanc et sans argile. Néanmoins le tertre gazonné était mélangé d'une argile jaune; ce qui semble prouver qu'après le dépôt funèbre sur le terrain consacré et purifié par le feu, c'est d'un lieu plus éloigné qu'avait été amenée la terre, qui devait recouvrir et cacher la mystérieuse dépouille.

L'explorateur opéra par une tranchée en croix, d'un mètre cinquante centimètres de largeur, dirigée de l'Est à l'Ouest et du Nord au Sud. Ce fut au centre environ de la jonction des deux branches, qu'à deux mètres de profondeur et à deux mètres, par conséquent, au-dessus du niveau du sol environnant, se montrèrent à ses regards les divers objets qui témoignent d'une sépulture importante.

Les traces de cadavres n'ont pu être observées. Le terrain de la forêt est, en effet, d'une nature destructible, et si quelques restes de la matière organique s'y sont trouvés, ils ont facilement pu échapper à l'œil de l'observateur, surtout quand les objets d'antiquités qui venaient frapper ses regards, absorbaient toute son attention. Il est certain qu'une inhumation a dû exister là même où les objets recueillis accusent une sépulture très-somptueuse.

Au centre de la tombelle, et sans doute au sein du cercle sacré (car évidemment nous avons sous les yeux une tombe celtique, où fut déposé un chef guerrier), avaient été placés, près de sa dépouille mortelle, les divers vases contenant, avec le dernier repas et la dernière boisson, les bijoux que le mort avait portés au jour de sa gloire. Au-dessus de ces vases avaient été brisés les deux chars qui avaient servi au défunt, et dont nul reste n'est plus apparu que les quatre bandes

de fer qui protégeaient les jantes des roues, et à l'une desquelles étaient encore inhérents plusieurs des clous qui l'avaient maintenue. Cette apparition de chars dans les *tumuli* celtiques de l'Alsace nous est ici offerte pour la première fois. M. de Bonstetten a eu occasion d'en citer des exemples dans les fouilles d'Anet et de Tiefenau, en Suisse[1]; M. Castan, dans les fouilles du massif d'Alaise, dans le département du Doubs[2]; M. Jahn, dans des *tumuli* ouverts à Græchwyl, entre Berne et Aarberg, qu'il regarde comme appartenant à l'époque étrusque[3]. Selon le rapport de M. Zæpfel, deux de ces bandes étaient d'un diamètre sensiblement moins grand que les deux premières; ce qui semblerait indiquer que les deux véhicules appartenaient aux genres appelés *esseda* et *covini*, dont les premiers étaient élevés plus haut que les autres sur leurs essieux. On sait que ces chariots, à timon, et le plus généralement attelés de deux chevaux, n'étaient montés que sur deux roues.

C'était au-dessous de ces débris que, dans un coffre de bois dont les fragments en poudre vinrent encore se montrer (comme se montrèrent ceux que je recueillis dans la forêt de Brumath, dans celle d'Ensisheim, et dans le petit bois de la cense de Saint-George), avait été placée une bassine de bronze, à laquelle étaient encore adaptés des lambeaux d'une toile de lin, saturée d'oxyde. Cette toile avait dû l'entourer, sans doute, avant qu'elle ne fût placée dans le coffre. La bassine était remplie de cendres pures d'un foyer, sans le moindre vestige ni fragment d'ossements. On y avait déposé deux aiguières, également en bronze, dont l'une,

1. Notices sur les tombelles d'Anet, 1849, in-4°. — Notice sur des armes et des chariots de guerre découverts à Tiefenau près Berne. Lausanne 1852, in-4°.

2. Les tombes celtiques du massif d'Alaise, 1er cahier; p. 8.

3. *Mittheilungen der antiquarischen Gesellschaft in Zürich* : « *Die Ausgrabungen zu Grächwyl im Kanton Bern* », t. VII, p. 109-118.

malheureusement, était réduite en poussière, à l'exception d'une partie de l'anse[1] et du col. L'autre est tout à fait intacte, sauf une fissure près du bec. Ses dimensions, d'un cinquième moins fortes que celles de la précédente, sont de $0^m,24$ de haut, et de $0^m,15$ de diamètre à la panse[2]. Sa forme est très-élégante. L'attache supérieure de l'anse représente une tête de lionne ou de panthère, et l'attache du bas une espèce de fleuron de très-bon style.[3]

Près du vase et de ces aiguières était un cercle d'or fin, enroulé, du poids de 32 grammes et 5 decigrammes, mesurant en circonférence $0^m,72$, 0,016 de largeur et $0,^m0003$ d'épaisseur. Cette espèce de bandeau (car je ne saurais lui prêter une autre destination) est uni et ne présente aucun ornement. Il était placé près d'un fer de lance très-oxydé, et près d'une défense de sanglier, ornement de parure très-commun parmi les populations celtiques, qui portaient ces dents soit réunies en colliers, soit parfois seules, comme talisman.

La bassine, d'une minime épaisseur (comme, en général, tous les bronzes celtiques, beaucoup moins épais que les bronzes romains), mesure $0^m,25$ de haut, $0^m,55$ dans son plus grand diamètre, et $0^m,40$ à son orifice. Le fond est ajusté à la partie évasée par une pièce de rapport fixée par des clous rivés en bronze. Les deux anses, du même métal, sont d'une forme très-élégante[4]. Malheureusement le vase n'a pu être extrait tout entier du sol, malgré les précautions les plus minutieuses. Ce qui subsiste encore de ces débris permet cependant d'en reconstituer la forme[5], qui correspond exactement à celle du vase de la même espèce, trouvé, il y

1. Pl. I, fig. 5.
2. Pl. I, fig. 1.
3. Pl. I, fig. 2.
4. Pl. I, fig. 3.
5. Pl. II, fig. 1.

a environ vingt-six ans, de l'autre côté du Rhin, au pied d'un squelette, dans un *tumulus* d'Ihringen[1]. Ici, comme là, se montraient, indépendamment des deux anses de bronze précitées, deux autres anses à anneaux en fer, très-oxydés[2].

Le diamètre extérieur de ces anneaux est de $0^m,07$ et demi, et la longueur du fer qui les retient, de $0^m,33$. A l'arc du ferrement, correspondant à la forme du vase, se montre encore l'oxyde du bronze qui lui a communiqué sa verte couleur.

Du reste, nulle trace de poterie; mais on trouva trois boulons de bronze, identiquement semblables, présentant à leur partie inférieure un tenon en fer, sur lequel se remarquent des rainures qui permettent de le prendre pour une vis[3]. Un quatrième boulon, exactement pareil, fut rencontré le surlendemain à peu de distance dans une autre partie du *tumulus*, où a dû exister le foyer d'où provenaient les cendres renfermées dans le bassin, et où il sera tombé pendant les cérémonies de l'inhumation. A quel meuble ces boulons ont-ils pu appartenir? c'est ce que rien n'a pu indiquer. Peut-être ont-ils servi de pieds au coffre qui contenait ces débris.

Les fouilles faites dans le reste des deux tranchées, n'ayant amené aucun autre résultat, la personne que M. Zæpfel avait chargée de présider aux travaux pendant son absence, momentanément nécessitée, fit déblayer tout le triangle du *tumulus* formé par elle au Sud-Ouest. Les recherches furent longtemps infructueuses; mais arrivé à environ $1^m,50$ du niveau du sol de la forêt, l'on parvint sur les traces de ce foyer, composé de tuiles plates à rebords, de 60 centimètres de longueur sur 30 de large, posées bout à bout dans le sens de leur longueur, le rebord en dessous. Le feu avait été si

1. *Voy.* Schreiber, *Die Keltengräber am Oberrhein,* dans le *Taschenbuch für Geschichte und Alterthum in Süddeutschland*, année 1839, p. 173-174.
2. Pl. I, fig. 4.
3. Pl. I, fig. 6.

violent que ces tuiles étaient presque calcinées et que le sable argileux sur lequel elles reposaient était comme vitrifié.

Autour de ce foyer se découvrirent, avec le boulon de bronze cité plus haut, un fer de lance qui, dans son état primitif, avait dû mesurer $0^{m},25$ de long[1], et plusieurs débris de colliers[2], de virioles[3], de fragments très-minimes de fibules, et un anneau contenant, symétriquement posées à l'intérieur, tout autour de son cercle, quinze dents humaines[4]. Quelques-uns de ces fragments de colliers creux en bronze étaient solidifiés à l'intérieur par un bois d'if assez bien conservé. Un autre était en fer que le bronze recouvrait. Les premiers avaient la forme bien connue des torques de ce genre qui, sur les prairies d'Ohnenheim[5], avaient reçu à l'intérieur une matière bitumineuse coulée, tandis qu'ici le bois était recouvert de cuivre.

Comme dans toutes les fouilles que j'ai entreprises, j'ai trouvé, autour du foyer sacré, des urnes, des bijoux, des tasses ou autres objets qui ont dû y être déposés dans un but religieux que je ne saurais deviner, je ne puis douter que ces torques, ces virioles, cette lance, et surtout cet anneau renfermant ces dents, qui provenaient peut-être d'une victime humaine, n'aient été placés ici dans un but analogue. Il faut en conclure que c'est de ce foyer que les cendres, renfermées dans la bassine où étaient les deux aiguières, avaient été tirées, et que, à côté, a dû nécessairement reposer le corps du personnage auquel avait appartenu la bandelette, la lance et le boutoir de sanglier; évidemment le sol siliceux de la forêt en avait fait disparaître tous les restes, au point que les parties de la matière organique qui pouvaient

1. Pl. II, fig. 6.
2. Pl. II, fig. 2 - 3
3. Pl. II, fig. 4.
4. Pl. II, fig. 5
5. Bulletin de la Société pour la cons. des mon. hist. d'Als., t. II, p. 125

encore exister, n'ont plus été aperçues. C'est ainsi que, près du Kaiserstuhl, le vase d'Ihringen était posé aux pieds du squelette du guerrier, au côté gauche duquel gisait le fer de la lance qu'il avait maniée[1]. Qu'il y ait eu incinération, comme l'a pensé M. Zæpfel, c'est une opinion que je ne saurais partager, vu l'absence d'ossements calcinés au milieu des cendres pures que renfermait la bassine, et dont la nature, comme provenant du foyer sacré, après qu'on en eut distrait les charbons, ne saurait être incertaine.

Moins incertaine encore, d'après ces données, est pour moi la nature du monument, qui, incontestablement, comme tous les *tumuli* de notre province, depuis le Sud jusqu'au Nord, date de l'époque celtique, soit antérieure, soit contemporaine aux premiers établissements romains. Les deux routes romaines qui, de la cité de *Brocomagus* se dirigeaient, l'une par Weitbruch et Schirhoffen, sur *Saletio*, ou Seltz, l'autre sur la gauche de Hatten, vers Altstadt près de Wissembourg, reliaient incontestablement les établissements celtiques, antérieurs à la prise de possession du pays par les Romains, et dont les forêts de Seltz et de Hatten sont les vastes nécropoles. L'importance des découvertes de M. Zæpfel dans l'un des *tumuli* de cette dernière forêt, peut faire juger de l'intérêt qui se rattacherait à des fouilles entreprises sur une plus vaste échelle.

1. *Der Kessel stand zu den Füssen eines Gerippes, welches von Osten nach Westen lag, und links neben sich noch Bruchstücke einer eisernen Lanze und in der Lendengegend eine Schnalle von gleichem Metalle hatte. Dieser Kessel hat zwei massive Handhaben von Bronze mit niedlichen Kettchen von gleichem Metall, und zwei grosse Tragringe von Eisen.* Schreiber, ouvrage cité, p. 173.

M. DE RING,

secrétaire de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace.

L'ABBAYE DE MÜNSTER.

Parmi les abbayes alsaciennes, celle de Münster, au val Saint-Grégoire, occupe une place distinguée. En énonçant ce lieu commun, je ne fais allusion ni à son origine mérovingienne, ni à sa position dans l'une des vallées les plus pittoresques de nos Vosges, mais à la connexité de son histoire avec celle de la ville de Münster, avec l'une des dix cités de la préfecture ou landvogtey de Haguenau.

L'abbaye et la ville de Wissembourg étaient dans une situation analogue; seulement l'histoire de celle-ci présente plus d'incidents, plus de détails dramatiques, plus de caractères remarquables que les annales de l'abbaye du val de Saint-Grégoire; quant au reste, similitude complète : des anachorètes qui viennent avant l'ère carlovingienne fonder, dans la solitude des Vosges, un refuge pour les âmes avides à la fois de calme moral et de travaux utiles; — un village qui s'établit au pied du sanctuaire, et qui grandit à vue d'œil, abrité par lui, soutenu et encouragé par lui; — une bourgade, enfin une cité qui remplace le hameau primitif, et qui, semblable à un enfant gâté réclamant sa légitime, demande à l'abbaye maternelle des garanties d'existence indépendante; une longue lutte entre le pouvoir abbatial et le pouvoir municipal; l'un fort de son passé, l'autre devançant l'avenir et trouvant dans l'alliance avec d'autres villes, un secours formidable; puis des traités, des transactions, une vie côte à côte aussi tolérable que possible, et après un temps d'arrêt, à une certaine hauteur, pour l'une et pour l'autre, pour l'abbaye et la cité impériale, le déclin. Telle

est, en peu de mots, la carrière que parcourent Wissembourg et Münster.

J'ai fait, dans une autre occasion, le récit des destinées de Wissembourg[1]; je voudrais aujourd'hui faire passer sous vos yeux celles de la seconde. Je n'aurais point osé faire cette tentative, en face d'un auditoire dont la plupart des membres connaissent mieux que moi l'histoire de leur pays natal, si une circonstance particulière ne m'avait donné quelque espérance d'apporter un faible contingent de plus à leur savoir.

Il y a quelques semaines à peine, Mgr l'évêque de Strasbourg m'a permis de parcourir une série de documents, provenant des archives de l'ancienne abbaye de Münster, et qui se trouvent entre ses mains. Là, j'ai pu m'assurer, *de visu*, que les chartes carlovingiennes, les actes de donation de Louis le Débonnaire, de Lothaire, de Zwentibold, les priviléges impériaux en partie édités par Schœpflin, existaient encore; que plusieurs traités, témoins de la longue lutte à laquelle j'ai fait tout à l'heure allusion, se trouvaient, inédits en partie, dans cette collection précieuse, et j'ai pensé que l'indication, l'analyse seule de ces titres aurait déjà quelque intérêt pour vous, et vaudrait à mon imparfaite esquisse, un indulgent accueil. Dans les archives du Bas-Rhin, le fonds de la préfecture de Haguenau, que j'ai eu la satisfaction de classer et d'inventorier pour la première fois, il y a quelques années, renferme aussi quelques lettres échangées entre la cité de Münster et l'autorité préfectorale. Ce n'est point, j'ai hâte de le répéter, une série ayant une importance majeure; mais, telle quelle, sa présence seule parmi les actes de notre passé, mérite une mention sommaire; et, au point où en sont les études historiques sur l'Alsace, il faut bien se

1. *Voy.* L'abbaye de Wissembourg. — Bulletin de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace, t. I, p. 149 à 231.

contenter de glaner sur un champ, où d'autres ont déjà enlevé les moissons.

La ville et l'abbaye de Münster se présentent donc naturellement dans le même cadre, et tout en accordant plus d'attention à l'établissement religieux, il est indispensable de faire entrer un peu la cité dans le même récit. Schœpflin, à raison du plan qu'il s'était tracé, donne même la préférence à la cité de la décapole, et l'abbaye ne trouve qu'incidemment place dans son ouvrage.

Grandidier et dom Calmet y ont en partie suppléé. Je n'ai point la prétention ridicule de faire autrement ou mieux que ces illustres devanciers; je n'apporte que quelques pierres de jointure ou d'ornementation à un édifice déjà construit.

Il demeure aussi bien entendu que pour ne pas empiéter sur le peu de moments que vous aurez à nous donner, je relègue parmi les pièces justificatives les documents qui se prêtent mieux à l'étude du cabinet qu'à l'ensemble de cette narration.

Le point de départ de l'abbaye de Münster est celui de son histoire qui nous inspire le plus de sympathie. Dans la première moitié du VIIe siècle, il s'est passé à quatre lieues de la localité où nous siégeons, un fait pareil à celui que nous voyons se reproduire maintenant dans les savanes ou les forêts vierges du nouveau monde. D'épais fourrés de sapins et de chênes couvraient, sous les rois francs, les hauteurs et les revers des Vosges; l'ours et le buffle sauvage s'y promenaient en maîtres souverains, et c'est à ces bêtes sauvages, que les disciples du pape saint Grégoire, qui vinrent construire les premières huttes au confluent des deux bras supérieurs de la Fecht, durent disputer le terrain imprégné de vapeurs humides et malsaines. Les torrents de la montagne roulaient alors leurs eaux tourbeuses à travers une vaste solitude : la hache des anachorètes-pionniers fit

pénétrer la lumière et le soleil dans l'obscurité des bois; quelques prairies, péniblement conquises sur les torrents endigués, donnèrent pâture à un peu de bétail; des rudiments de jardinage entourèrent les cellules des ermites dispersés dans la forêt, et inquiétés pendant la nuit par les loups qui remontaient de la plaine, en quête d'une proie facile. Au bout d'une trentaine d'années, vers 660, ces moines disséminés dans les deux vallées supérieures, furent réunis sous l'abbé Godwin, au confluent des deux torrents, et le monastère où s'observait la règle de saint Benoît, prit tantôt le nom de « *Confluens* », tantôt celui de Saint-Grégoire, qu'il communiqua rapidement à toute la vallée.

Des donations princières vinrent en aide à ces pieux et intrépides laboureurs. Dagobert II ou III avait doté l'abbaye bénédictine de Wissembourg; Childéric II, roi d'Austrasie, fut le premier bienfaiteur de Münster au val Saint-Grégoire et de son abbé Valédius; il lui donna en 673[1] des domaines à Munzenheim et Onenheim, probablement à la suite d'une donation antérieure, dont le couvent conservait la tradition, mais sans document authentique à l'appui.

Cent ans s'écoulent, sans qu'un autre titre révèle les accroissements probables du domaine abbatial. En 760, le nommé Sigefrid donne à son fils Altramnus des biens situés à Tiffenheim (*sic*), Berkeim, Sasheim, Alteim, Niderkeim, Rapenchwyr, Sigolsheim, Fetzenheim, Tanguimesheim, Herinckheim et une note manuscrite, du XVIIe siècle, jointe à cette charte carlovingienne apocryphe, porte que la donation s'adressait par feinte à cet Altramnus, qui voulait peut-être se retirer dans le monastère ou qui s'y trouvait déjà, et que le but de ce subterfuge était évidemment celui d'empêcher le

1. *Voy.* Schœpflin, Alsace diplomatique, t. I, p. 4. La charte originale a péri; la copie est carlovingienne; elle existe dans la collection de Mgr l'évêque.

roi ou le gouvernement laïque de réunir les revenus de ces terres à son domaine.

Si je cite ce document[1], ce n'est pas que j'attache une haute importance à sa valeur historique réelle, mais parce qu'il constate comme un témoin fort ancien, les traditions conservées au monastère même sur l'origine des diverses propriétés de la congrégation bénédictine du val Saint-Grégoire.

Soixante-trois ans s'écoulent; nous sommes dans la première moitié du règne de Louis le Débonnaire. Depuis l'époque de la fondation du couvent, six évêques de Strasbourg avaient été choisis au sein de ces moines[2], c'est-à-dire que depuis 693 à 720 et de 734 à 815, notre siége épiscopal avait été exclusivement occupé par des religieux de Münster. C'est une analogie de plus avec l'abbaye de Wissembourg, dont les prélats furent plus d'une fois appelés à échanger ou à confondre leur dignité avec celle d'évêque de Spire.

Le fils de Charlemagne confirme et augmente les libéralités de son père à l'endroit du cloître du val Saint-Grégoire, qui portait encore à cette époque le nom de *monasterium Confluens*. Il commence par donner une partie des forêts domaniales de Columbarium (Colmar), et définit scrupuleusement les limites du territoire octroyé, « depuis l'endroit « où le ruisseau dit Breidenbach (Breitenbach) se jette dans « la Fachinia (Fecht) jusqu'à l'endroit où la Fecht prend sa « source; puis le long d'un sentier ou chemin appelé Isneida, « jusqu'à la montagne dite *Schwartzenberg*, ensuite, en « prenant par le milieu de la même montagne jusqu'à la « grande pierre (borne) située au pied de la montagne, et « de là jusqu'à la Fecht. »[3]

1. Archives de Mgr l'évêque.

2. Ansoalde, 693 à 710. — Juste II, 710 à 712. — Maximin II, 712 à 780. — Heddon, 734 à 776. — Remy, 776 à 783. — Rachion, 783 à 815.

3. Charte de Louis le Débonnaire, année 823. — *Voy.* Schœpflin, Als. dipl., t. I, p. 69. L'original se trouve dans la collection de Mgr l'évêque.

Trois ans plus tard, le même empereur, de concert avec son fils Lothaire, émet une charte à Ingelheim (Ingilinheim, dans le texte), en 826, le 6 des kalendes de novembre, la 13e année de Louis, la 5e du règne de Lothaire. Rappelant dans cet acte les libéralités de Charlemagne et des rois ses prédécesseurs, il confirme la juridiction franche de notre abbaye, le droit de ne payer ni impôts, ni amendes, et d'élire librement ses abbés[1]; priviléges considérables qui devaient mettre la congrégation à l'abri de toute exaction inique et de toute influence étrangère à son administration particulière et à ses intérêts spirituels.

Trois ans après la mort de l'empereur Louis, son fils Lothaire, fidèle sur ce point aux traditions de son père et de son aïeul, augmente les revenus du « *monasterium Confluens* », alors gouverné par l'abbé Bertholdus, en lui accordant l'immunité d'impôts pour la saline de Marsal en Lorraine.[2]

En 856, Lothaire II confirme les immunités accordées par son père et ses aïeux au monastère de Saint-Grégoire (*in pago helisacensi*): « Aucun juge public, est-il dit dans la « charte, n'aura le droit d'entrer sur les terres dudit mo- « nastère, ni dans ses églises pour y rendre justice ou pour « exiger des impôts, ou pour distraire les hommes du cou- « vent de leur juridiction naturelle[3]. » La liberté d'élection est de nouveau garantie.

Enfin, sur la limite extrême de l'époque carlovingienne, l'un de ces souverains qui avaient découpé à leur usage des royaumes dans les lambeaux du manteau de Charlemagne, Zwentibold (appelé Zwentibulchus dans la charte de 896), roi de Lorraine, arrière-petit-fils de Charles le Gros, donne

1. Charte de la collection de Mgr l'évêque avec deux sceaux d'une belle conservation à l'effigie des deux empereurs.

2. *Voy.* Schœpflin, Als. dipl., t. I, p. 80. — Charte de 843, 14 des Kal. de mai.

3. Charte, avec un sceau bien conservé, dans les archives de Mgr l'evêque; année 856, ides de février.

à Strasbourg une charte-privilége en faveur de notre monastère et de l'abbé Engilfrid[1]. Mais ici déjà, la scène des donations est agrandie. Sous les empereurs et rois carlovingiens, prédécesseurs de Zwentibold, et bienfaiteurs comme lui de l'abbaye de Münster, la bourgade de Wiler ou Wihr n'a point été nommée; ici, elle apparaît pour la première fois, sous le nom de *Bonifacii villare*, peut-être en souvenir du comte ou duc Boniface, qui gouvernait une partie de la province d'Alsace au moment où Chilpéric II d'Austrasie assurait à notre monastère ses premières propriétés[2]. A côté de Wiler, nous voyons figurer dans la charte de Zwentibold les localités de Thurinheim (Türckheim), Hononheim (Ohnenheim), Melis ecclesia (Mühlbach), Palgovia (Balgau près Neufbrisach), et la Hart, le tout situé dans le pagus d'Alsace, puis Ratpoldevillare (Ribeauvillé), des localités dans le Brisgau, dans le Zorngau et la saline de Marsal.

Quatre ans après la date de cette libéralité, Zwentibold, dont le souvenir historique n'est d'ailleurs guère recommandable, périt dans une bataille livrée sur les bords de la Meuse aux généraux de son frère, Louis de Germanie[3]. La charte, copiée par Schœpflin, et heureusement conservée dans les archives de l'évêque, forme, je dois le croire, un des documents les plus remarquables de ce règne éphémère.

Trois siècles se passent sans qu'une date ou un monument nous révèle les destinées de l'abbaye et de la ville. Mais l'importance de cette dernière se manifeste alors tout à coup. L'empereur Fréderic II, le petit-fils de Fréderic Barberousse,

1. *Voy.* Schœpflin, Als. dipl., t. I, p. 97. Elle se trouve aussi dans la collection de Mgr l'évêque. — Charte, émise en 896, le 2 du mois de février à Argentaria.

2. *Voy.* Als. dipl., t. I, p. 3. — Peut-être ce nom s'applique-t-il à Boniface, frère de Faldrad, abbé de Saint-Denis. — *Voy.* Schœpflin-Ravenèz, t. III, p. 460, et t. IV, p. 279.

3. *Voy.* L'art de vérifier les dates, t. XIII, 2e partie, p. 383.

accorde en 1235 au couvent de Münster sa protection spéciale; il le déclare *Immédiat*, en retour d'une cession qui dénote jusqu'à quel point les bourgeois avaient grandi à côté de l'abbé.

L'empereur possédait un tiers du droit d'advocatie et de la levée des impôts dans le val de Saint-Grégoire, c'est-à-dire qu'un tiers de la vallée seulement relevait d'une manière immédiate de l'Empire. Le couvent, propriétaire des deux autres tiers, consentit à les céder au souverain temporel, en réservant toutefois ses métairies franches[1], et provisoirement encore la moitié des deux tiers des levées d'impôt.

Ce n'était là que la moitié d'une grande opération politique, dont la portée devait être incalculable pour l'abbaye. A peine la cession faite, Fréderic II renonça en faveur de la ville, à ce droit de juridiction et de levée d'impôt; il déclara de plus que la cité de Münster était désormais au rang des villes libres impériales. L'affranchissement était complet : de vassale, la ville devenait l'égale de l'abbaye; les cloches qui jusqu'ici n'appelaient que les fidèles au service divin, allaient aussi servir à un usage profane, et convoquer le petit sénat local à la discussion des intérêts mondains; les clefs de la ville ne devaient plus désormais être suspendues exclusivement dans le cabinet de l'abbé; les murs, les fossés et les tours allaient subir une espèce de *condominium*, source de nombreux et inévitables conflits; et la noblesse guerroyante des environs, enhardie par la libéralité impériale, allait par des actes significatifs prouver à l'abbé de Saint-Grégoire qu'elle ne redoutait plus sa puissance temporelle.

Ainsi en 1261, pendant les troubles de l'Interrègne qui suivit l'affaiblissement et la dépossession des Hohenstauffen,

1. *Voy.* la charte émise par Fréderic II, en décembre 1235 à Haguenau, dans Schœpflin, Als. dipl., t. I, p. 272. — L'original de la charte est conservé dans la collection de Mgr l'évêque.

un seigneur de Geroldseck prit possession de la montagne de Schwartzenbourg qui domine pour ainsi dire le couvent et lui ferme le passage vers la plaine. Le seigneur de Geroldseck y construisit un château fort (*novum opus*), malgré les protestations de l'abbé Gerhard, consignées dans une charte authentique[1]. Par menace et par ruse, le seigneur de Geroldseck paraît avoir obtenu une trêve de trois semaines dans la lutte que l'abbaye n'avait point craint d'entamer avec lui. A l'ombre de cette trêve tutélaire, il avait continué les travaux de fortification. Alors l'abbé, à la tête de son clergé, s'était rendu au haut de la montagne pour renouveler sa solennelle protestation contre cet abus de la force matérielle. Il est évident que le château ne demeura point inachevé. Les ruines pittoresques de Schwartzenbourg qui font aujourd'hui le plus bel ornement d'un parc moderne, révèlent dans les gracieux détails de leur construction le luxe de cette demeure féodale, construite au milieu d'une époque de désolation.

Peu de temps après la déclaration d'immédiateté accordée à la ville de Münster, l'abbaye s'était dépouillée d'une autre partie de ses revenus sans qu'on puisse donner à ce renoncement un autre motif que celui du déclin de son influence et de son pouvoir. Depuis des temps immémoriaux, elle avait exercé le droit de patronage sur l'église paroissiale de Colmar; en 1237, en vertu d'une lettre de Henri, évêque de Bâle, Saint-Martin de Colmar fut érigée en collégiale indépendante. L'abbé de Münster se réservait seulement le droit de donner l'investiture au prélat choisi par les chanoines, et de nommer le doyen qui serait en même temps curé de Colmar. Une fois par an, l'abbé de Münster devait à l'avenir se rendre à Colmar avec une suite de douze chevaux, et être traité avec son cortége par les chanoines de Saint-Martin

1 *Voy.* Schœpflin, Als. dipl., t. I, p. 431. La charte est du 21 avril 1261.

qui, à leur tour, jouissaient de la réciprocité dans l'abbaye du val Saint-Grégoire[1]. C'était une réparation bénévole qui s'opérait, mais dans laquelle l'abbaye ne sauvait que des droits honorifiques, tandis que les avantages réels de l'arrangement étaient pour la riche église de la plaine.

Pendant les guerres de l'interrègne, le monastère s'était évidemment appauvri. Une bulle d'Alexandre IV, qui permit l'union ou l'incorporation de l'église de Saint-Léger (paroisse de Münster) avec celle de l'abbaye, relate comme motif de cette fusion, les troubles qui ont amoindri les revenus de la communauté.[2]

A la même époque désastreuse se rapporte un acte que l'on ne peut pas davantage envisager comme un événement favorable à l'abbaye. Richard de Cornouailles avait été nommé roi des Romains par une partie des électeurs de l'empire et il promenait sa nouvelle dignité le long du Rhin. En passant à Schlestadt, en novembre 1262, il attribua à l'église de Bâle, des droits sur le mont Brisac et *sur le val Saint-Grégoire*. La rédaction de cette charte avait été provoquée par Henri de Neubourg, prévôt de l'église de Saint-Marc de Bâle, sur la foi d'anciennes traditions. Elle valut,

1. Charte des archives de Mgr l'évêque.

2. Bulle du 13 mars 1261. — Archives de Mgr l'évêque. Voir de plus : 1° Une notification du prévôt de la collégiale de Colmar à l'abbé de Munster, portant « que lui, prévôt, a reçu la mission d'unir l'église inférieure de « Munster à l'abbaye, après la mort ou la cession du curé actuel. » Année 1261, veille des Ides de mai. Charte de la collection de Mgr l'évêque ;

2° Une transaction entre Udeger (sic), prévôt de la collégiale de Colmar, et le curé de Münster, au sujet des dîmes novales, année 1261. Archives de Mgr l'évêque ;

3° Procès-verbal de l'union de l'église de Saint-Léger avec l'abbaye ; acte émis par Rudiger (sic), prévôt de la collégiale de Colmar, et contenant le *vidimus* de la bulle d'Alexandre IV, de plus le *vidimus* de la lettre de Henri, évêque de Bâle. Année 1265, 12 des kal. de décembre. — Archives de Mgr l'évêque

onze ans plus tard (1273), à la vallée de Münster une incursion hostile de l'empereur Rodolphe de Habsbourg, qui était en guerre avec l'évêque de Bâle.[1]

Avec le XIVe siècle, nous touchons à une ère qui nous semble meilleure. Des lettres de protection d'Élisabeth, reine des Romains, épouse d'Albert d'Autriche, ouvrent en 1306[2] la série des chartes protectrices, émanées du pouvoir impérial, et cherchant à réparer les maux qui avaient affligé l'abbaye à partir de la déclaration de Fréderic II. Si la lutte avec les villes de Münster et de Türckheim ne cesse guères, du moins elle ne tourne pas constamment au désavantage de l'abbé, qui parvient, grâce à de puissantes intercessions, à maintenir une partie de ses anciens privilèges, même après que sous Charles IV la ville eut obtenu des privilèges identiques à ceux de Colmar, et eut été admise à faire partie de la décapole.[3]

Dès 1315, après de vives discussions avec Türckheim pour les droits collongers, on en vint à un arrangement, portant que personne à l'avenir n'aurait le droit de pêcher dans la rivière de Türckheim appartenant à l'abbé, sans sa permission spéciale.[4]

En 1339, l'abbé Marquard émet pour les collonges de l'abbaye un long règlement, mais l'histoire de la localité ne nous dit point si cet acte a été respecté[5]. Le grand objet des litiges entre les deux puissances locales, c'était la perception

1. *Voy.* la charte de Richard, dans Schœpflin, Als. dipl., t. I, p. 442.

2. La charte d'Élisabeth est émise à Brisach, le 6 des ides d'octobre 1306. — *Voy.* Schœpflin, Als. dipl., t. II, p. 82. — La charte est dans la collection de Mgr l'évêque.

3. Actes émanés de Charles IV en 1347 et 1354. — *Voy.* Schœpflin-Ravenèz, Als. illustrée, t. V, p. 283.

4. Charte émise le jour de sainte Marguerite, 20 juillet 1315. — Arch. de Mgr l'évêque.

5. Archives de Mgr l'évêque. — Par un traité de la même époque, il est convenu que l'abbé et la ville se prêtent un serment mutuel.

des impôts et leur répartition. Sous ce rapport, la charte impériale de Fréderic II laissait tant de latitude à l'interprétation, qu'il n'y a pas lieu de s'étonner que chaque parti ait cherché à s'attribuer ou le plus d'exceptions, ou le plus d'avantages possibles. A toutes les époques de l'histoire, les questions de budget ont été comptées au nombre des plus controversées. Les officiaux de l'abbaye, c'est-à-dire le maréchal, le prévôt, le receveur, le camérier, le péager, les forestiers, les appariteurs, etc., etc., étaient-ils, oui ou non, sujets aux charges publiques de la ville? Une convention de 1363, rédigée sous l'influence arbitraire de Berwart, ancien bailli (vogt) de Riquewihr, les déclara exempts des impôts envers l'empire, mais tenus de contribuer aux charges d'utilité publique et de défense commune du val Saint-Grégoire[1]. Un second traité, entre la ville et l'abbaye, conclu en 1411[2] sous la médiation de Walther de Thann, sous-landvogt ou vice-préfet de Haguenau, règle de nouveau des questions de finance et de juridiction assez complexes.[3]

1. *Voy.* Schœpflin-Ravenèz, t. V, p. 282 et la charte de 1363, qui existe sous forme de *vidimus* de 1415, délivré par Henri de Gertrungen, vogt de Kaysersberg, dans les archives de Mgr l'évêque.

2. Document des archives de Mgr l'évêque. Voir pièces justificatives, n° 1.

3. Sont réglés dans ce traité, en premier lieu : le paiement des intérêts d'un emprunt contracté pour faire un don de 1500 florins à l'empereur Robert-le-Palatin. L'abbé de Münster se refusait de laisser à la charge de ses baillis le solde d'une partie de ces intérêts. Par le jugement arbitral de Walther de Thann, les baillis qui étaient en fonctions au moment ou l'emprunt fut contracté, devaient rester libérés de cette contribution; ceux au contraire, qui étaient entrés en fonctions postérieurement, allaient être tenus de payer leur part et portion « *nach margzal* ».

En second lieu : les dépenses faites par Münster, comme ville de la Décapole et alliée de Strasbourg; les baillis abbatiaux devaient contribuer à ces frais.

Troisièmement : les frais de voyage et de nourriture du préfet de Haguenau ; les baillis de l'abbé y contribueront.

Quatrièmement : l'acquittement d'un don fait à l'Électeur palatin et à son épouse; les baillis abbatiaux en fonction au moment ou le don a été

Les questions de juridiction litigieuse sont traitées dans une convention de 1416, conclue entre les deux pouvoirs locaux par les soins de Bernard, comte d'Eberstein[1]. Un demi-siècle plus tard, des discussions analogues se reproduisent et sont terminées par un traité qui règle la composition des tribunaux locaux et le recours à l'obervogt ou préfet de Kaysersperg, qui fonctionnait, comme juge délégué de la préfecture de Haguenau, pour les trois villes de Münster, Türckheim, Kaysersperg. Dans le même acte, la querelle sur la clef des portes de la ville, clef que le sénat local voulait confisquer à son profit exclusif, est terminée à l'amiable et à l'avantage de l'abbé; on y réglemente la nomination des sergents de ville et la perception de certains impôts; l'administration de l'hôpital et de la maison de refuge, etc., etc.[2]

A l'époque des guerres de Bourgogne, nous trouvons pour l'histoire de notre vallée et de notre abbaye un document, témoignage éloquent de la misère du temps et instructif pour la connaissance de l'administration intérieure des petites villes qui étaient en rapport journalier d'intérêt avec l'abbé. C'est une déclaration émise par Nicolas Ruffelin, prévôt de Türckheim, et par Jean Wickram, inspecteur des poids et mesures de l'abbaye (*hengisen*). La charte dit que Jean-Rodolphe, abbé de Münster, avait par grâce spéciale accordé à la ville la perception d'un péage ou d'un tribut

fait, ne sont pas tenus d'y contribuer; il n'en est pas de même de ceux qui sont entrés en fonctions depuis lors.

Cinquièmement : la restitution à faire, par l'abbé, de certains revenus appartenant à l'hôpital et au refuge des pauvres gens de Münster.

Enfin l'acte de 1411 traite aussi les affaires de jurisdiction, les rapports de l'abbé avec l'évêque de Bâle; il confirme les priviléges des habitants de Münster et du val de Saint-Grégoire.

1. *Voy.* Archives de Mgr l'évêque.

2. Traité de 1461. — Archives de Mgr l'évêque et pièces justificatives, n° 2

pour deux ans; que le prévôt et l'inspecteur en étaient exempts à raison de leurs charges; que néanmoins, en considération des misères de la ville de Türckheim, ils s'étaient soumis volontairement à ce paiement, sans préjudice des droits de l'abbaye.[1]

Autour de cette commune se trouvaient des biens considérables que l'abbaye pendant longtemps conférait à titre de fiefs à la famille de Berckheim. Ces lettres d'investiture forment, dans les archives de Mgr l'évêque, une série de lettres où sont consignés les droits et les devoirs des vassaux. Dans cet heureux pays de vignobles, le vin forme toujours une partie considérable des revenus, et nous apprenons par une charte de 1491, que J. J. de Berckheim, investi par l'abbé Christophe de ces biens féodaux, avait la faculté de prendre au pressoir de l'abbaye, dans la maison de Türckheim un foudre de bon vin rouge, faculté dont le bénéficiaire n'aura probablement pas manqué de profiter.

Ce qui prédomine dans ces réglementations des droits mutuels entre le pouvoir clérical-seigneurial et les habitants de la vallée, ce sont les questions de cours d'eau et de pêche, de chasse, de marchés publics. Une sentence de Pierre Hunlin, prévôt de l'abbé, en 1499[2], détermina les redevances des collongers sur les vannes et les digues; un traité entre l'abbaye et la ville, de 1502[3], règle la police du marché *Unter der Lauben* à Münster; et au sortir de la courte, mais terrible échauffourée de la guerre des paysans, (1523)[4], un autre traité entre les mêmes pouvoirs, fixe les dommages-intérêts à payer par la ville, sauf recours pour

1. Charte de 1474, avec sigille de la ville de Turckheim. Archives de Mgr l'évêque et pièces justificatives, n° 3

2. Archives de Mgr l'évêque

3. *Idem.*

4. *Idem.*

règlement définitif à l'autorité du landvogt de Haguenau ; les droits de chasse et de pêche de l'abbé, la situation des officiaux de l'abbé qui pendant la durée des troubles avaient prêté serment à la ville ; la position des membres du chapitre qui pendant la même époque avaient été admis comme bourgeois; de plus, cet acte de médiation portait le rétablissement des armoiries de feu l'abbé Christophe de Montjustin, abattues ou endommagées pendant les troubles. En dernier lieu, le magistrat de la ville, comme organe de ses concitoyens, promet de nouveau fidélité et obédience à l'abbé. Cette convention avait été dictée par Jacques, baron de Morimont et de Béfort, sous-préfet (unter-landvogt) de Haguenau.[1] L'intervention arbitrale de plus en plus fréquente de la landvogtey indiquait que l'abbaye ne répugnait nullement à recourir au chef de la décapole, dont la ville de Münster faisait partie, qu'elle trouvait même un point d'appui tutélaire dans le représentant de l'autorité impériale en Alsace, au milieu de l'ébranlement de toutes les positions à la suite de la Réforme.

Le mouvement qui agitait alors l'Europe centrale tout entière, avait fini par gagner le vallon écarté de Saint-Grégoire ; les vagues de la marée montante avaient atteint le seuil du monastère, au sein duquel l'évêché de Strasbourg avait, pendant l'époque mérovingienne et carlovingienne plus d'une fois choisi ses prélats. En 1526, Burkard Nagel, l'abbé de Münster avait donné sa démission et s'était retiré à Mulhouse pour s'y marier ; quelques années plus tard, la ville de Münster (en 1543) et le village de Mühlbach (en 1559) se déclarèrent en faveur des novateurs, et lorsqu'en 1563, l'archiduc d'Autriche, préfet de Haguenau, eut défendu l'exercice de la religion protestante à Münster, des conflits violents se produisirent pendant six années consé-

1. Archives de Mgr l'evêque.

cutives (du 22 février 1563 jusqu'en décembre 1569). Il y eut dans le temple même, des scènes regrettables et des empiétements réciproques ; l'abbé Henri de Jestetten et le ministre protestant Paul Leckstein luttèrent pour obtenir tantôt une influence exclusive, tantôt une tolérance temporaire ; mais le magistrat de la cité impériale s'était nettement déclaré pour la Réforme, avait démoli le pont qui conduisait au monastère par-dessus les fossés de la ville, et placé des gardes aux portes pour prévenir toute surprise. On resta ainsi, des deux côtés, l'arme au bras, jusqu'en 1575.

Cette année fut décisive : c'est l'année du traité de conciliation, conclu entre les deux partis sous la médiation bienveillante de *Lazare de Schwendi*, seigneur de Hohlandsperg et préfet ou bailli impérial de Kaysersperg.

J'ai dit dans une autre occasion, l'influence de ce noble seigneur[1] sur les affaires générales de l'Allemagne, ses actions d'éclat dans les campagnes de Charles-Quint, ses négociations auprès du parti protestant pendant et après les guerres de religion, son commandement et ses luttes en Transylvanie et en Hongrie, la place de confiance qu'il occupait dans les conseils de l'empereur Maximilien II. A l'époque dont nous parlons, Lazare de Schwendi touchait au seuil de la vieillesse ; il vivait, non point au château de Hohlandsperg, mais dans la ville de Kaysersperg qu'il tenait depuis 1573 à titre de gage de l'archiduc Ferdinand d'Autriche, préfet de Haguenau. La plume du diplomate remplaçait déjà dans sa main l'épée du commandement. Fidèle au rôle de médiateur qu'il avait rempli pendant toute sa vie avec une rare habileté et avec une persistance digne de résultats plus durables, il réunit, dans la circonstance présente, les représentants de la ville et de l'abbaye de Münster dans le château de Kientzheim. A

1. *Voy.* Deux voyages d'Élisabeth d'Autriche, épouse de Charles IX, roi de France ; correspondance inédite du XVIe siècle. — Colmar, 1855, p. 8-9.

côté de lui, qui fonctionnait comme commissaire impérial, siégeaient à titre de juges-arbitres: Philippe de Gottesheim, Rochus Botzheim, l'un et l'autre stettmeister de Haguenau, et André Scholl, syndic-greffier de la même ville.

Devant ce tribunal, qui devait offrir aux deux partis toutes les garanties d'impartialité, comparurent du 15 au 19 mars 1575 Adam Holtzapfel, administrateur de l'abbaye de Münster, agissant en son nom et en celui de son prédécesseur, l'abbé Henri de Jestetten; puis, Jean Sytterich, official de l'évêché de Bâle; Michel Textor, conseiller de l'archiduc Ferdinand d'Autriche et procureur de la chambre de régence à Ensisheim; George Streitt, receveur-général de la préfecture de Haguenau; enfin les délégués de la ville de Münster.

Les commissaires procédèrent à une enquête contradictoire, prêtant l'oreille aux griefs réciproques des deux partis, les discutant article par article; ils aboutirent fort heureusement à une conciliation complète des intérêts hostiles qui étaient en présence.

Ce traité du 19 mars 1575 reproduit ou résume, de fait, toutes les conventions précédemment conclues entre l'abbaye et la ville de Münster, mais il termine aussi une série de discussions qui n'avaient point occupé les arbitres précédents. Il touche en un mot, et dès le début, à la question confessionnelle.[1]

Les abbés Petermann d'Apponex et Joachim Breuning, prédécesseurs de Henri de Jestetten, ne s'étaient point refusés au paiement de la compétence des pasteurs luthériens de Münster et de Mühlbach, et du traitement du maître d'école, tandis que l'abbé Henri avait opposé une fin de non recevoir à toute réclamation de cette nature.

1. L'un des originaux se trouve dans la collection de Mgr l'evêque; il forme un cahier de 30 pages in-folio sur parchemin avec les sigilles des commissaires et des parties, c'est-à-dire, de Lazare de Schwendi, de la ville de Haguenau, de celle de Münster et de l'administrateur de l'abbaye

Maintenant, dans cette conférence de Kientzheim, il fut convenu « que l'administrateur de l'abbaye paierait à l'avenir quarante florins par an au prédicant de Münster; qu'il lui livrerait deux foudres de vin, une certaine quantité de céréales, un boisseau de sel, un boisseau de pois et de fèves; que le prédicant aurait l'usufruit de la cure, d'un pré, d'une terre à chanvre, et d'un jardin à choux (Krautgarten). Des dispositions analogues furent prises pour le pasteur de Mühlbach et pour le maître d'école; on établit enfin le décompte pour l'arriéré. L'abbé conserva le droit de patronage et on stipula que les prédicants s'abstiendraient à l'avenir de toute injure contre la religion catholique et contre le prélat de Münster; ceux des bourgeois de Münster qui demeuraient fidèles au culte antique, auraient la liberté de fréquenter l'église abbatiale; la dîme traditionnelle devait être régulièrement payée à l'abbaye.

Après l'arrangement de ces questions d'intérêt très-mondaines, mêlées aux questions de culte et de croyance, on s'était occupé de la juridiction abbatiale, du droit banal, de la haute justice, du droit forestier, de la pêche et de la chasse, des portes et clefs de la ville, des questions dîmières et de corvée, de la tenue du conseil municipal et du droit de l'abbé d'y faire siéger des personnes de confiance. Tout ce qui de loin ou de près touchait aux contributions volontaires ou involontaires, traditionnelles ou d'origine plus récente, toutes les redevances spéciales, les amendes, toutes les fournitures à faire en nature à la cuisine abbatiale, avait trouvé place dans ce petit code d'assurance mutuelle. Les agents de l'autorité, les sergents de ville, les collecteurs d'impôts, les gardes champêtres, les greffiers de la ville, occupent dans ces nombreux articles une place plus ou moins grande, selon l'importance de leurs attributions. La plupart des anciennes conventions étaient maintenues ou

légèrement modifiées, preuve patente que dans ce grand naufrage de toutes les institutions, Lazare de Schwendi tenait, au nom de l'empire, à sauver du passé tout ce qui était acceptable, et que la ville, à raison des avantages réguliers qu'elle obtenait ou qu'elle consolidait, ne se montrait ni récalcitrante, ni opposée aux concessions.

Les deux partis promettaient, en dernière analyse, de renoncer à toute innovation, de tenir fidèlement tous les points du traité, et de vivre désormais côte à côte, en bonne paix et harmonie ; cet engagement était pris en son propre nom, par Adam Holtzapfel, successeur de Henri de Jestetten et par cinq délégués, au nom de la ville de Münster. Ces citoyens, dont les noms méritent d'être conservés, étaient Michel Bœrniger, le bourguemestre de Münster, Fréderic Zeuninger et Zacharie Nitschelm, conseillers; Nicolas Rolland de Metzeral, et Jérémie Schintz, greffier de la ville de Münster.

Ainsi se terminait au bout de trois siècles et demi, ce litige incessant entre la ville et le cloître, litige qui fait le fonds de l'histoire de l'abbaye et du val de Münster, et qui, prenant son origine dans les questions municipales et d'impôt, avait au XVIe siècle dégénéré en lutte religieuse, compliquée par les vieilles questions d'argent et de juridiction.

Le traité[1], négocié par Lazare de Schwendi, eut force de loi pendant une cinquantaine d'années. Nous touchons à une autre commotion plus violente que celle du XVIe siècle. Comment la guerre de trente ans, qui remua de fond en comble notre pays, se serait-elle arrêtée devant cette paisible vallée de Münster, et pourquoi aurait-elle respecté un pacte particulier, elle, qui renversait les traités séculaires et le droit public de l'Europe. Les deux parties belligérantes affligèrent également de leurs cruelles exactions tantôt la ville, tantôt

1. *Voy.* n° 5 des pièces justificatives.

l'abbaye, tantôt l'une et l'autre à la fois. En 1630, le magistrat de Münster se plaint à la préfecture de Haguenau, et la prie d'intercéder en sa faveur près le commissaire de guerre impérial, le colonel d'Ossa, pour obtenir une réduction dans l'impôt mensuel dont elle est frappée, et qui montait à la somme, alors exorbitante, de 1348 florins.[1]

Lorsque les Suédois envahirent l'abbaye de Münster, le prélat Grégoire Blatter avait déjà cherché un asile à la cour impériale; et une administration, composée en partie de magistrats délégués de Colmar, en partie de conseillers locaux, maintint, autant que ces temps d'anarchie le permettaient, un simulacre d'ordre dans ces contrées désolées.

Après la guerre de trente ans, la ville de Münster reconnaît le comte d'Harcourt en qualité de grand-bailli de la préfecture de Haguenau; elle passe donc, dès ce moment (1653) sous la suzeraineté française.[2]

Pendant les campagnes de Turenne en Alsace, la ville et l'abbaye de Münster subirent de nouveaux outrages de la part des armées brandebourgeoises et lorraines (1674); mais, à partir de là jusqu'à la révolution de 1789, qui ferma ou qui enfonça les portes de toutes les abbayes, aucun incident nouveau ne vint troubler la paix de la vallée de Saint-Grégoire.

A plusieurs reprises, dans le cours des siècles, l'abbaye de Münster avait été incendiée et reconstruite. Le dernier aggrandissement datait de 1686; à cette époque, on avait renversé une partie des murs de la ville pour donner plus d'étendue aux bâtiments du monastère, qui a passé depuis lors à une toute autre destination. Le silence du cloître ab-

1. *Voy.* Fonds de la préfecture de Haguenau, série C, art. 4. (Archives départementales du Bas-Rhin.)

2. *Voy.* Fonds de la préfecture de Haguenau, même série, même article que dessus. — N° 15, acte du 13 juillet 1653.

batial est remplacé par les mille bruits et par les merveilles de l'industrie moderne; les murs et les fossés de la cité impériale ont disparu ainsi que les magistrats qui rendaient justice dans cette enceinte, ou qui discutaient leurs droits et leurs prétentions séculaires avec les délégués de la préfecture d'Alsace et avec les envoyés impériaux. Tout est renouvelé, le sol, les édifices, les hommes et les institutions; seules, les montagnes qui dominent la cité moderne et ses jardins, ses villas et sa fourmilière de travailleurs, seules les montagnes sont restées assises sur leur base, et forment avec leurs gracieux contours un digne cadre à ce magnifique tableau.[1]

1. *Voy.* pour l'ensemble de l'histoire de l'abbaye et de la cité de Münster : Grandidier, Histoire de l'Église de Strasbourg, t. I, p. 190-198 ; Schœpflin-Ravenèz, Alsace illustrée, t. V, p. 278-289. Je renvoie surtout à Schœpflin pour tout ce qui concerne la constitution de la cité impériale. Je me suis appliqué à faire un récit basé sur des titres en grande partie inédits.

L. Spach,

archiviste du département

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

I.

Ich Walther von than vnder Lantfogt in Eilsasz tun Kunt aller menglichem mit disem briefe vmbe soliche Zweyunge und missehelle so gewesen ist zwuschent Erwurdigen geistlichen hren hren Wernher Apt des Closters zu Munster in Sant Gregoriental gelegen von sin vnd sines Closters wegen uff eine site vnd dem Meister Rate vnd den burgergemeinlichen derselben Stat vnd den luten desselben tales zu Munster andersite von solicher stucke vnd artickel wegen als hie nachgeschriben stat Derselben Zweyunge vnd missehelle habe ich sy mit ir beider site wissen vnd willen fruntlichen mit einander gerihtet vnd wertragen in dise wise als hie nachgeschriben stat Das ist zu wiszende Des ersten von der funfzehen hundert gulden wegen die dem durchluhtigisten hochgeborne fursten vnd hren hren Ruprechte römischem Kunige seliger gedehtnisze geschencket wurdent vnd umbe einen Jerlichen zins uf eine abelosunge ufbraht vnd entlehet worden sint vnd der stat von Munster vorderunge wasz das mins hren des Aptes Amptlute in dieselben zinse och solten geben vnd dienen wan sy doby geseszen werent vnd dartzu mit vrteil geraten hettent Dowider aber min hre der Apt sprach daz sine Amplute nützit schuldig werent darin zu dienende nachzugebende vnd es were ein uszgetragene Sache vnd zuge sich des uf einen spruchbrief der zu ziten von solichen und andern sachen uszgesprochen vnd versigelt were Des habe ich sy entscheiden in soliche wise Also wer zu den Ziten Amptman gewesen ist do daz gelt ufbraht vnd entlehent wart daz die nützit darin schuldig sint zu gebende Aber alle die die uf die zite nit Amptlute warent vnd sythar Amptlute worden sint die sollent ir anzal nach margzal darin geben und dienen Es sie in das höbergelt der funfzehen hundert guldin zu der abelosunge vnd zinse die dovon gefallen sint vnd furbaszer vallent Ouch also van soliches Costens wegen den die stat zu Munster gehabet hant, oder furbaszer habende werdent des bundes halp so die Riches stette in Eilsasz mit minem gnedige hren hertzog ludwige vnd mit der stat zu Strasburg habent, Do habe ich sy och umbe entscheiden daz mines heren des Aptes Amptlute ire Anzal nach margzal ouch darin geben sollent So dan umbe soliche zerunge so min gnediger herre der hertzoge vnd ich als ein lantvogt zu Munster getan

hant. Do entscheide ich sy, das alle Amptlute, die by solicher zerunge gewesen sint, vnd der geraten vnd genossen hant, daz die ire anzal och darin geben sollent. Item also dan umbe hundert vnd Ahte guldin vnd umbe viere stiere so die Tallute von Munster minem gnedigen herren dem hertzogen vnd minre frowen seligen von Engelland geschencket habent. Do entscheide ich sy des, daz alle die die uf die zite do die schenckunge beschach nit Amptlute warent ire anzahl nach margzal darin geben sollent, Weliche aber Amptlute uf die zite warent die sollent nutzit schuldig sien darin zu gebende. Ouch also die stat von Munster minem herren dem Apte zugesprochen hant umbe eteliche gulte vnd zinse die er vnd die sinen ingenommen sollen haben, die dem spittal vnd den armen siechen zugehörent, do aber min hre der Apt sprichet daz er nutzit do vonenwisse Do entscheide ich sy oech in dise wise gehörent min em hren dem Apte soliche zinse vnd gulte nit zu, waz dann er oder die sinen des yngenomen hant daz sol er widerkeren, vnd sollent er und der Rat der stat zu Munster dozu orden vnd schicken daz soliche gulte vnd zinse furbaszer inbraht vnd ane geleit werdent, dem Spittal vnd den armen luten des tales zu Nutze vnd notdurft zum besten als sy danne beduncket Ouch also dane der stat von Munster vorderunge waz daz sy von minem hren dem Apte vnd sinen Closterhren mit geistlichem gerihte ettelich massen besweret wurdent des doch nit sien solte. Do aber min hre der Apt sprichet, daz er nit dovon enwisse vnd och vngerne anders dete dann er billichen tun solte, des entscheiden ich sy ouch waz zinse vnd gulte die lute der stat vnd des tales minen hren dem Apte oder sines Closters hren schuldig vnd gihtig sint do sol in der vnderfogt zu Munster botten umbe geben vnd do von rihten als daz von alter harkomen ist Daran aber sy gespan habent, oder gewinnent die nit fur den vndervogt gehorten, des sollen sy beidersite fur den obervogt komen vnd der sol gemeine lute von der stat vnd von dem tale dozu nemen die die sache nit ane gant zu gewinne noch zu verluste vngeuerlichen vnd sie des beidersite entscheiden Wo aber der obervogt des nit dete vnd die sache verzuge so mag min hre der Apt vnd sins Closters hren ir reht furbaszer suchen Were och daz ein Bischoff von Basel minen hren den Apt umbe disen Artickel bekumberte vnd in darumbe rehtfertigen wolte waz sich danne findet daz min hre der Apt von rehteswegen dem Bischove gehorsam sien sol daran sol in diser artickel furbasz nit binden Dargegen sol och der stat vnd den luten des tales zu Munster alle ire rehte vnd friheite behalte sien Item umbe die Ambahtlute so min hre der Appet zu setzende hat die mag vnd sol er furbasser nemen vnd setzen usser der gemeinde vnd an den enden

als daz von Alterharkomen ist doch nit von den Richensten vnd och nit von den Armesten ungeuerlichen vnd uber alles daz in diesem briefe geschriben stat so sol doch der Uszspruchbrief, den Berwart ein vogt von Richenwilre zu ziten getan vnd versigelt hat mit allen punten und artickeln in allen sinen Kreften bliben vnd sien vnd sol yme diser brief vnd waz haran geschriben stat keinen schaden bringen in deheinen weg one alle geuerde Diser entscheidunge vnd sachen aller zu eime Vrkunde so habe ich der obgenant Walther von tan der Vnderlantfogt umbe bete willen der obgenant beider partien min Insigel getan hencken an disen brief der geben ist des Samstages vor dem Suntag halpvaste des Jares do man zalte nach Cristus geburte vierzehenhundert vnd in dem Eilften Jahre. vnd sint diser briefe zwen glich der ye die partie einen hat.

II.

Wir Johann Wildegrave zu Thune zu Kerburge Ringrave zum Stein underlantfaugt zu Eilsas tun kunt mengelich mit disem briefe und bekennent also spenne und zweyunge gewesen sint zwischent dem erwurdigen herrn Johanns Rudolff Apt zu Munster in sante gregorientale uff ein und den ersammen Meister und Rate doselbst andersit daran wir den parthien ein gutlichen tag fur uns alher gen hagenaw gesetzt hant und also die parthien für uns erschynnen sint, wir sü umbe alle ire spenne und gebreche geineinander verhort hant so habent wir mit beiden parthien sovil gerett das sü soliche ire spenne und gebreche gantz zu uns gestalt hant wie wir sü darumbe setzen und entscheiden, das su es doby bliben und dem von beiden teilen one intrag nachgon wollen. haruff so habent wir su entscheiden setzen und entscheiden su ouch inn und mit crafft dis brieffs in massen hernoch geschriben folget. Vorabe und des ersten also der apt meynet die von munster haben das geriht by innen verandert und besetzt one sine wissen und willen desglichen haben su das ungelt entpfolhen zu verbuwen ouch one sin wissen und willen. So haben sie zwene gewerffer in irer stat gesetzt one sine wissen und willen, das alles sü nit zu thunde haben sonder er mit Ine das zu thunde und su allein one Innen des nit zu verhandeln haben Do entscheiden wir sü umbe die obgemelten drige puncten das die von Munster das geriht so sü das besetzen ouch das ungelt zu verbuwen entpfehlen oder gewerffer setzen wollen das sü das in Irem Rate in bysin eins apts von Munster und mit inme furnemen und handeln sollent in aller massen und wie das von alter her gewesen und

harkumen ist. Item also etliche des Aptz amptlute uss dem Rate zu Münster gewesen sint ein zit Entscheiden wir sü das dieselben Amptlute wider in gelossen werden und den Rat besitzen helffen und thun sollen wie das von alter herkumen und gewesen ist. Item von der messe der saltze und nosse sester wegen so die von Munster one eins aptz wissen und willen zu besetzen understanden hant Entscheiden wir sü das Ein apt meister und Rat sammenthafft soliche messe besetzen und versehen sullent nach billichen dingen als das von alter harkummen ist. Item von der nahteynongen der Brotbecke und wurte wegen Entscheiden wir sü das die in drii geteilt ein Apt einen teil ein underfaugt den andern teil und meister und Rate zu Münster den dritten theil nemen sollent wie das von alter her gewesen ist. Item von der Badstuben wegen so die von Munster eime gegonnent hant zu machen und der apt meynet des nit sin solte divile do ein ubertrag fur ziten zu Basel darumbe bescheen ist Das danne die parthien solichen ubertrag ansehen und wie der Innhalt dem nochgon sollen, obe aber kein ubertrag dovon were so sol es domit ouch nach harkummen gehalten werden. Item von der zweyer weibele wegen die ein Apt zu setzen hat entscheiden wir sü das durch einen jeglichen Apt der zu ziten ist oder sin wurt solich weibelampt besetzt werden sollen von frummen luten die do stathafft sient. Das man der gewerffe so su sammeln von In sicher sie ouch das sü der gerihte warten Meister und Rate in zymlichen Ziten und billichen dingen gehorsam sien und sich eins Apts gescheffte daran nit verhindern lossen ungeverlich als das von alter herkummen ist. Item von des spittals wegen der sol furrer durch ein apt meister und Rate sammenthaft versehen und in Eren gehalten werden. Item von dem obe einicher Priester in dem Closter zu Munster ihtz an einichen burger zu sprechen hette entscheiden wir sü was zinse und gülte die Lute der statt und des tales munster dem Apt oder sinen closterherren schuldig und gihtig sint Do soll ine der unterfaugt zu Munster botten umb geben und dovon rihten also von alter harkummen ist woran aber sü gespann hant oder gewynnent die nit fur den underfaugt gehorent des sollen su beidersits für einen oberfaugt kummen und der sol gemeine lute von der statt und tale dozu nemen die die sachen nit angont zu gewynne oder zu verluste ungeverlich und sü des beidersits entscheiden wo aber ein oberfaugt das nit dete so mag ein Apt oder sine Closterherren das furrerhalten wie das dann zu ziten durch ein lantfaugt genant Walther von than ouch ubertragen und verschriben ist. Item von der Schencke wegen so meister und Rate da dunt, sollen su also ussruffen das ein apt meister und Rate die tugent also das von alter her ouch also gewesen ist

Item von eins Aptz amplute wegen die do fry sin soellent Enscheiden wir su das die selben Ampthute den zehenden pfennig also von alterher geben sollent und dozu furter des poncten halb sich geineinander halten sollent, wie faugt Berwarts Spruche zu ziten Zuschent ine begriffen innhalt und eigentlich usswiset. Item von der matten wegen so des Cappittels ist genant der Brül zu Wiger gelegen und viertzehen tage fur Andern matten verbannen sin soll Entscheiden wir su bringent die von Munster by das die matten die viertzehen tage nie verbannen gewesen sint In ziten so die herren des egenannten Closters die matten nit gebruchet sunder andern hingeluhen haben, so sollen su furrer doby bliben und die matten also ander matten unverbannen sin. Bringent sü aber soliches nit by so sullent die matten verbannen sin. Item von der slussel wegen so ein Apt zu sinem thore an der stat Munster haben sol, Entscheiden wir sü das der Apt furrer also bitz her die selben slussel in siner gewarsam haben ouch das thor und slussel nach aller notdurfft sorgen und versehen sol das der statt dovon kein broste (sic) oder schade ufferstande ungeverlich. Item von der Ratstuben und Stubenknehts wegen zu Munster Entscheiden wir sü das Ein Apt ouch meister und Rate zu Munster furrer die stube gemeinlich miteinander bruchen ouch die mit knehten und andern notdurfftigen Dingen besetzen versehen und sammenthafft bestellen soellen so sü aller nehste zymlichst und billigst vermoegent. Item also die von Munster aller hande Ansprache und forderunge von etlicher Irer burger wegen an den su meynent der vorgenanten apt uberfaren und su wider billichs beswert haben soll Entscheiden wir sü das der Apt sich nü furrer in allen dingen so gebürlich zymlich und glympflich gegen statt und tal Münster und den iren erzoigen und bewisen sol das Innen der oder dergliche clage nit mee not sin werde obe aber solichs nit geschee das danne den von Munster deshalb Ir Reht zu einer jeglichen zit gegen Inne behalten sin sol umbe ein jegliche sache wie die an Ir selbst gestalt oder geschaffen ist, und doch nit witer danne solichs fur uns oder eine Jeglichen underlantfaugt der dan zu ziten sin wurt mit Reht sich benugen lossen sollent one witer hersuchen. Es sol ouch diser unser gutlicher ubertrag unschedelich sin beiden parthien an allen andern Iren ubertregen vormols zwuschent In begriffen und betedingt und haruff so sollent die obgenanten parthien der obgemelte spenne ouch aller Sachen daruss und dovon rurende gentzlich und gar gesunet gerath und ubertragen sin fur sich und alle die Iren und die von beider parthien wegen har Inne verdoht oder gewant sint und Ir deheinteil kein ansprache oder forderunge dovon mee an den andern haben thun nach schaffen geton werden In deheinenweg har Inne

usgescheiden argeliste und geverde. Und des zu urkunde habent wir der obgenante Johann Wildegrave unser Ingesigel an diesen brieff thun hencken der zwene gliche sint und jeder parthien einer ubergeben ist uff Dornstag nach Sante Paulus bekerungetag In dem Jare also man schreib von Cristii unsers herren geburte Tusent vierhundert sehtzig und sehzs Jare.

(1466. — Jeudi après conversion de saint Paul, 30 janvier, avec sigille brisé, en sachet.)

III.

Wir Claus Rofelin Schultheis und hanns Wickram hengisen des gnædigen herrn herrn hanns Rudolffs Apptes zu Munster im Sanct Gregorien thale unnsers gnedigen herrn in der statt zu Thüringheim Bekennent uns offenntlich mit disem brieffe als der genannt unnser gnediger herre Einen Zoll gegonnt hat Den Ersamen wisen Schultheiss Meister und Rate und der gemeinde gemeinlich der Statt Thuringheim von sanct Martinstag nach datum diss Briefs nechskompt uber zwei Jor das do sin wurt untz Sanct Martinstag im sechs und subentzigsten Jore nechst nach dem dann das Ein gunstbrieff von unnserm gnedigen herrn von Münster und sinem gotzhuss obgenannt clerlich uswiset und Innhalt Und wann wir nü von unnserm gnedigen herrn von Munster und sinem Gotzhuss obgenannt di friheit habent das wir solichs Zolles fry sint und unverbunten zu geben, da habent wir angesehen Kumber und nott der obgemelten statt Sonder der obgenannten Schultheissen Meister und Rate und der gemeinde zu Thüringheim flissige und ernstliche bette und von unserm eigenen willen verwilligst ouch solichen Zoll vorbestimpte zit uss zu gebende Doch unnserm gnedigen herrn von Munster Sinem Gotzhuss und unnsern nachkommen an allen iren friheiten brieven bullen privilegien Confirmationen und harkommen nu und hienach unvergriffen und unschedlich. Und des zu warem steten urkund so hant wir obgenannten beyde Amptmann mit Ernst so vil herbetten der obgenannten Ersamen wisen Schultheissen Meister und Rate zu Thuringheim das In derselben ir stette secret Insigel hant geton hencken an disen Brief unns des obgemelten Puncten und fryen Ingangs so vorgeschriben stot, vestenklich zu besagend. Der geben ist uff dourstag vor dem sonntag Occuli in der vasten nach Cristi unsers lieben herrn gepurt viertzehenhundert sübentzig und vier Johre.

(Avec sigille de la ville de Turckheim.)

IV.

Kundt vnnd zu wissen sey mencklichen die disen brieff sehen lesen oder horen lesen Als Irrung vnndt spenn gewesen zwuschen dem Erwurdigen Herren Burckhartten Abt zu Münster In sanct Gregoriental vnnd sinem cappittel an einem, So dan den Ersamen vnnd wisen Meyster vnnd rath auch gantzer gemeind egemelter stat vnnd Im tal zu Münster andertheilis belangend ettlich beschwerden harin zu melden en not, so gemelter Her von Münster diser auffrurischen leuff halben vor mir Wernher Wölfflin beider rechten Doctor als kayserlichen Commissarien an stat vnnd Inn nammen des Wolgeborn Hern Hanns Jakoben Freyherren zu Morszperg vnnd Beffort, Römischer kayserlicher Majestat Landtvogts In vnter Elsas furtragen lassen, Doruff ich dan nachdem beide theil genugsamlich verhoret worden, sie Inn der gute nachuolgender Wysze mit Irem gutenn Wyssen Willen vnnd gehell, gutlich vertragen hab, vnnd also Namlich nachdem gemelter Her von Munster sich beclagt ettlichs costens den sin Erwurd sins abwichens halb gelidten, ouch den schaden so Ime an eszner spisz In sinem gotzhus zugefugt vnnd dan die von Munster sich ouch hören lassen an menglichen costen egemelts closters halb zu Munster empfangen haben, Ist abgeredt, Wo min Her von Munster siner anuorderung den costen vnnd schaden betreffen, nit gutlich abstan will, das sie zu beiden theilen solicher anuorderung zu rechtlicher vnnd gutlicher Verhore, für myn gnedigen Herren den Landuogt vnnd kayr Mt Rate der Lantuogty Hagnauw kommen sollent, vnnd was also rechtlich gesprochen oder gutlich vermittelet Wurdt, da by sol es on Weiter Weygerung verliben, Zum andern den Wildband Voglen vnnd Visch Wasser betreffen ist abgeredt das die von Munster sampt Irenn zugewanten Inn stat vnnd tal solcher sachen abston, vnnd min Hern von Munster an sinem Wildband Voglen vnnd Visch Wassern ungehinderet vnnd ungesumet laszenn, Es soll ouch ein oberkeyt dorab vnnd doran sin das solichem also nachkommen vnnd gelebet werd, vnnd weliche der gebott so bitzhar alwegen am palmtag von minem Herren von Munster des Wildband Vischen vnnd Voglens halb vffgelegt, vellig vnnd vngehorsam befunden, sollent von Innen als Vbertretter gestrafft Werden Wie von alterhar, Zum dritten ist abgeredt das alle die Ambtleut so ein Abbtt von Munster zu setzen vnnd entsetzen hatt Irer gelubd vnnd eyd mit denen sie sich In abwesen mins Herren von Münsters zu eim Rath der stat Münster verpflicht, ledig gelaszen werden sollent, vnnd min Her von Munster macht haben, wie von alter har der gebruch gewesen, dieselben oder andere tawgliche personen

an Ire statt zu setzen vngehündert eins rats oder menglichs Zum vierdten ist betedingt diwyl die capittel Herren zu Munster vff ire ansuchen zu burger angenommen, auch den burgerlichen eid geschworn, das dieselben zu welchen Zeuten sie ein Burger Meister zu Münster ansuchen vnnd Ime den eyd domit sie der stat zugethan, vffsagen, das sie solichs eidts entschlagen vnnd furterhin als frey cappittel Herren wie von alter har der gebruch geweszu gehalten werden sollent. Zum funfftenn, nachdem ein Rath sampt gantzer gemeind In stat vnnd tal, vff nechst verschinen Wihenachten kayserlicher Maiestat Lantvogt ynn Vnder Elsasz auch minem Herren von Munster gewonlichen burger eid geschworen, Ist abgeredt, das sie zu keiner weitern Huldigung getrungen werden sollent, sonder by verbindung vorgethanen eydts myn Herren von Munster by allen sinen vnnd sins gotzhuszs privilegien gerechtigkeiten oberheiten herlicheiten alten gewonheiten vnnd harkommen ouch Dingkhoff vnnd desselben rechten wuten zinsen gulten vnnd frondiensten ouch zehenden vnnd allen genellen wie von altem har blyben lassen Sin Erwurd doby irs Vermogens hanthaben schutzen vnnd schirmenn, doch mit dem geding so die Zyt kommet, das die von Münster, In statt vnnd tal wie von alter har der gebruch gewesen schweren, das sie zu allenn molen einem Abtt mit sampt kayserlicher Maiestat schweren vnnd sich des nit wideren sollent one alle geuerde. Zum letsten als ettlich deren von Munster angehörige wylandt seliger gedechtnusz Abtt Cristoffs von Monschatin schilt ettlicher maszen beschedigt, vnnd zerschlagen, Ist abgeredt, das ein Rath zu Münster den oder die selbigen doran halten sollent, das solicher schilt wider restauriert vnnd gemacht werde wienor Vnnd domit dester mer einigkeit fryd vnnd guter Wyl zwuschen beiden theilen entston möge hatt sich min Herr von Munster vernemmen lassen das sin Erwurd den Erbern von Münster Inn statt vnnd dal gnedigen fruntlichen vnnd guten Wyllen bewysen vnnd erzeigen wolle, auch in allem Irem anligen darzu sie recht habent sins Vermogens beholffen vnnd beraten sin, Wie dann sin Wurd achte bizthar von Ime vnnd sinen Vorfarn nit anders beschehen, Dagegen erbieten sich Meister vnnd rath auch der auszschutz von Wegen ir selbs vnnd gantzer gemeind In stat vnnd thal minem Herren von Munster als Irem Herren alle gehorsamkeyt dienst vnnd gutenn Wyllen zu bewisen, vnnd alles zu thun das sie von recht oder gewonheit sinenn Erwurden zu thun schuldig, Hiemit sollent bede theil Irer Irrung vnnd spenn so für mich kommen vnnd in diesem vertrag gemelt sint gentzlich vereynet gericht vnnd vertragen sin. Des zu Warem Vrkhund sind zwen glichlutend Vertragsbrieff mit mins gnadigen Herren des lantuogts vorgenant vnnd

beider parthien anhangenden Insiglen bewardt uffgericht vnnd yedem theil einer gegeben vff den vierzehenden tag des monats Iuly als man zalt nach Christi geburt Dusent fünffhundert zwentzig vnnd fünff Jar.

V.

Zu wissen Als sich etlich zeitharo, zwischen dem Ehrwürdigen und Edeln Herrn Adamen Holtzapfelln vnnd seinen Vorfarn, Heinrichen von Jestetten, Abbt vnnd Conuent desz Gottszhausz zu Münster In S. Gregorienthal, an einem, Sodann denn Ersamen vnnd weisen Meister vnnd Rath derselben Statt vnnd Thalsz Münster, Anndersztheils Vilerhannd Irrungen vnd Spenn erhalten Dahär dann der Allerdurchleuchtigist, Groszmächtigist vnnd Vnüberwindtlichist Fürst vnnd Herr, Herr Maximilianus der ander disz Namens, Römischer Khaiser, vnnser Allergnedigister Herr, Vf Meister vnnd Rath der Statt Münster allervnnderthönigist ansuchen Ein Commission vf denn Wolgebornnen Herren, Herrn Lazarum von Schwenndi, Freyherrn zu Hohen Lanndtsperg, Tryburg vnnd Burckheim Irer Kay. Mt Rath, Sodann vf einen Ersamen Rath der Statt Hagenaw, Allergnedigist vszgeen lassen, vnnd Ire gnaden vnnd Sy zu Commissarien, soliche Spenn guetlichen oder rechtlichen hintzulegenn vnnd zu eröttern verordnet, Das demnach Ire gnaden vnnd ein Ersamer Rath gedachter Statt Hagenaw zu guettlicher Hinlegung angeregter Spenn, beide Theil vf Zinstags den fünffzehenden Martij, disz noch laufenden fünff vnnd Sybenzigisten Jars, allhär geen Khienszheimb für Ire gnaden vnnd eines Ehrsamen Raths erstgedachter Statt Hagenaw abgeordnete, die Ehrnuösten Hochgelerten Herrn, Philipsen vonn Gotteszheim vnnd Rochium Botzheim, beede alte Stettmeister Vnnd Andream Schollen der Rechten Doctorn, Stattschreibern vnnd Syndicum daselbst, vertagt, Vnnd alsz Sy zu beiderseits gehorsamblich erschiennen, Vnnd Namblichen von wegen des Gottszhauss Münster, der obgemelt Ehrwürdig Herr Adam Holtzapfell, Administrator erstgedachts Gottszhausz, Sambt denn auch Ehrwürdigen, Ehrnuösten vnnd Hochgelerten Johann Sytterich der Rechten Licentiaten, Offitial desz Bischofflichen Hofs zu Basell. Sodann Herrn Michael Textorn, beider Rechten Doctorn, Fh. Dht. Ertzhörtzog Ferdinanden zu Oesterreich Rath vnnd Cammer Procurator der Regierung zu Enssiszheim, Auch Herr Georg Streitten Hochgedachter Fh. Dht. Rath vnnd Zinszmeister der Lanndtuogtey Hagenaw, Alsz beystennder vnnd zugeordnete. So dann eines Ersamen Raths der Statt Münster abgesannte, vnnd alsz dieselben nach eröfnetem

Tag, vnnd gemachtem eingang, zu beiderseits Ire gravamina vnnd streittige Puncten Inn schrifften ubergeben vnnd fürgebracht Auch hinc inde fernner mündtlich der Nothurfft nach, verhört wordenn Seind dieselbige nach lang gepflegter fleissiger vnnderhanndlung nachfolgender gestalt durch Ire gnaden, vnnd erstgedachte eines Ersamen Raths der Statt Hagenaw abgeordnete, alsz Kayserlichen Commissarij In der guete, wie folgt, verglichen worden.

Vnd als Burgermeister vnd Rath der Statt Münster Inn Iren gravaminibus vnnd beschwerdarticul Erstlichen fürbracht. Wiewol ein Abbt zu Münster in St. Gregorienthal, Ye vnnd allweegen beiden Pfarrherrn zu Münster vnnd Mulbach, Auch dem Schulmeister Ir gebürende Competentz endtricht, vnnd dasselb nit allein zu Zeiten, alsz noch die alte Chatolische Religion zu Münster In Vbung gewesen, Sonnder auch seydthär alsz Meister vnnd Rath, sambt gemeiner Burgerschafft, Alsz ein Statt des Heyligen Reichs, vermög des Heylsamen vffgerichten vnnd bestettigten Religionfridens, die Augspurgische Confession vf vnnd angenomen. Wie dann die hieuor gewesene zwenn Prelaten, Abbt Pettermann von Appenex, vnnd Joachim Breuning, ohne alle verwaigerung guttwillig gethonn, dasz doch dessen vnangesehen, der gewesen Abbt Heinrich von Jestetten, Nachdem Er newlichen zur Abbtey khomen, sich dessen alsobaldt verwaigert, vnnd Iren Pfarrherrn vnnd Schuolmeistern, dieweil sy nit seiner Religion, Ire vorige Competentz nit endtrichten wöllen, vnnd derohalben begertt, denn yetzigen Administratorem dahien zu weisen, das Er beiden Pfarrherrn in der Statt vnnd Mülbach, auch dem Schuolmeister Ire Competentz wie vonn alters här, vnwaigerlich raiche, Härgegen aber der Herr Administrator, sambt seinen Herrn beystendern vermainten, dasz Sy das nit schuldig, Dieweil solches durch die beide hierobuermelte vorgeende Ebbt, ohn Zuthun bewilligung vnnd vorwissen der damals Fh. Dht. Auch Fürstlichen Gnaden zu Basell beschehen Ist Letstlichen solicher stritt dises Punctens halben der vnnderhaltung nachfolgender gestalt verglichen Namblichen Souil erstlichen die vnnderhaltung eines Pfarrherrs in der Statt Munster belanngt, das der yetzig Herr Administrator, auch ein yeder nachfolgender Prelat vorthin (Innhalt vnnd vermög obangeregter desz heyligen Reichs Religionfridens Disposition nach.) vnwaigerlich einem yeden Predicannten in der Statt Munster Jarlichen raichen soll Viertzig gulden an geltt, zehen Vierthell waitzen, zehen Vierthell Rockhen, funff Vierthell gersten, funff Vierthell Habern, zwei Fuoder wein, Ein Matten, ein Hannffland, Ein sester Saltz, Ein krautgartten, Ein sester Erbsen, Ein sester bonen, vnnd dann dasz gewonlich Pfarrhausz

Einem Schuelmeister aber fünff gulden an Gelt, Acht Ohmen weins, vnnd Acht Vierthell Kornns.

Souil aber die Competentz, So ein Prelat desz Gottszhausz einem Caplon zu Mülbach geraicht, alsz zehen gulden ann geltt, zehen Vierthell früchten, Ein halb fuoder wein belanngt, Ist beredt Das Burgermeister vnnd Rath der Statt Münster solich geltt, frücht vnnd wein, fallen sollen lassen.

Vnnd demnach Ein Ersamer Rath der Statt Münster Vonwegen nit raichung solicher des Pfarrherrs Caplons zu Mülbach vnnd des Schuolmeisters Competentz, so sich vf die fünfftzehenhundert gulden angeloffen, Härgegen dem Gottszhaus denn zehenden sechs Jar lanng eingetzogen, da sich dann ann dem Vberschutz soliches eingenomenen Zehenndenn Ein vnnd Achtzig Pfundt, Sechtzehen schilling, Sechs Pfening mehr befunden, Soll der yetzig Herr Administrator solichen Vberschutz der Ein und Achtzig Pfundt, Sechtzehen schilling, Sechs Pfening auch fallen lassen, vnnd also obbemelter Spann zugleich auch vfgehebt vnnd verglychen sein.

Darneben ist auch Auzstruckenlichen Abgeredt worden. Das einem Prelaten desz Gottszhaus Münster hierdurch sein Jus patronatus vnnd Collatur, Wie sich disz ortts die fäll zutragen möchten, Nichts benomenn, Sonnder hiemit per Expressum Reseruiert vnd vorbehalten soll sein.

Es soll auch Meister vnnd Rath der Statt Münster Yedertzeit denn Angenomenen Predicanten einem Prelaten desz Gottszhaus Presentieren oder Namhafft machen. Dessgleichen auch dieselbige dahin halten das sy sich des Holhipens vnnd Schmähens Inn Predigen oder Annderszwa wider Inne denn Herrn Administratorn, Oder anndere der alten Religion anhenngige, gentzlich abschaffen, auch Ire Burger souil deren Yederzeit in dasz Gottszhaus zu Kürchen gen wöllen, nit abhalten, Sonnder sy Inn demselben frey lassen.

Es sollen auch Burgermeister vnnd Rath der Statt Münster einem Yeden Prelaten desz Gottszhaus Münster yedertzeit behilflich vnnd Räthlich sein, das Ire burger denn grosen und Khleinen Zehenden, Auch grundtzinsz vnnd andere gefäll desz Gottszhaus, so Sy zu geben schuldig, Trewlich vnnd fleissig raichen vnnd bezalen, Vnnd darin alle geuahr vnnd verwaigerung vermeiden.

Vnnd soliche hierobuermelte des Predicannten vnnd Schuelmeisters bewilligte Competentz vnnd vnnderhaltung Soll ein yeder Prelat vsz des Gottszhaus gefällen vnnd Einkhomen Vngewaigerlich alle vierthell Jar pro rato Burgermeister vnnd Rath Lüffern.

Als sich auch Burgermeister vnd Rath zum anndern beschwerdt, dasz der negst gewesen Prelat, Herr Heinrich vonn Jestetten sich vermaintlich

vnderstanden. Sy vnnd derselben Burger in Statt vnnd Thal mit Altkürchischen Geistlichen Processen zu molestieren vnnd dahin zu Citiern, Vnangesehen das desz Heyligen Reichs Religionfriden die Geistliche Jurisdiction wider die so der Augspurgischen Confession seindt, gentzlich Suspendiere. Härgegen aber der Herr Administrator wegen des Gottszhaus fürbringen lassen, dasz allweeg zwo Oberkheiten, Ein Welttliche vnnd Geistliche, vnnderschiedlichen gewesen vnnd ein yede Ire sonndere fäll zu berechtigen habe vnnd der angezogen Religionsfriden, Mit Suspendierung der Jurisdition vf disen fall nit zu uersteen. Auch mehr gedachter Herr Administrator soliche angestelte Geistliche Procesz abtzuschaffen, vnnd sich sonnsten vorthien dern so uil Imer müglich zu endthalten, anerbotten. Ist solicher Clagpunct seinem erbietten nach dahin gemittlet. Dasz soliche angestelte Altkürchische Procesz alle vnuerzugenlich abgeschafft, vfgehebt vnnd Cassiert, vnnd In khünfftigen fällen dem Religionsfriden, Reichs Constitutionen vnnd ordnungen, Irem alten Härkhomenn vnnd vfgerichten verträge gemäsz, beiderseits gehanndlet vnnd Procediert werden soll.

Zum dritten Alsz auch die gesanndte eines Ersamen Raths der Statt Münster fürbracht, Wie sy vnnd Ire vorfarn von Römischen Khaysern vnnd Khünigen dermassen Priuilegiert, dasz khein Burger Im Statt vnnd Thal zu Münster Annderszwo nit, dann allein vor desz Heiligen Reichs Richter daselbsten zu Recht steen sollen, deszgleichen auch durch weylanndt denn Wolgebornen Herren Herrn Johann Wildt vnnd Reingrafen, vnnder Landuogt In Elsasz, In Anno 1466 zwischen der Abbtey vnnd der Statt Münster ein zierlicher vertrag vffgericht, vnnd härnacher in Anno 1549 durch Herrn Heinrichen von Flekhenstein auch gewesnen vnnder Landuogt, durch einen Rechtlichen auszspruch zu Recht erkhannt, dasz ein Abbt zu Münster khein Burger vmb schüldt vnnd anndere Burgerliche sachen Niergendt annderszwo, dann zu Münster vor Vogt Meister vnnd Rath beclagen noch fürnemenn soll. Dem aber zugegen der gewesen Prelat, Heinrich von Jestetten die Armen Thallent vmb Liederlicher geringer vrsach willen mit Vszländischen frömbden Gerichten Molestiert, denn einen zu Altkurch, denn anndern vor der Landtnuogtey Hagenaw, vnnd denn dritten zue Rotwyl furgenomen, vnnd soull an Inne soliche Alte vertrage gentzlichenn zuuernichtigen vnnderstanden, Ist solicher deren vonn Münster Clagpunct dahin abgehandlet vnnd verglichen Dieweil beide theil sich vf denn hierobangezogenen Reingranischen vertrag Auch Fleckhensteinischen vszspruch Referieren, denselben auch fur Confurmiert vnnd bekhannt angenomen, das es demnach nachmals bey angeregtem Reingra-

uischem vertrag vnnd Fleckhensteinischen vszspruch dises strits halben allerdings verbleiben soll, vnnd Lautendt soliche wortt Im Reingräuischen Vertrag wie folgt. Item von dem Ob ainicher Priester in dem Closter zu Münster Yehts an ainichen Burger zu sprechen hette, Endtscheiden wir sy was Zinsz vnnd gültt die Leut der Statt vnnd desz Thals Münster, dem Abbt oder seinen Closterherren schuldig vnd gichtig seind, da soll Innen der vnnderuogt zu Münster bott umbegeben vnnd daruon Richten alsz vonn Alter Härkhomen. Waran sy aber gespann handt Oder gewinend die nit für denn vnnderuogt gehörent, desz sollen sy beiderseits für ein Oberuogt khomen, vnnd der soll gemein Leutt vonn der Statt vnnd Thal darzu nemen, die die sachen nit angehent, zu gewynn oder zu uerlust vngeuarlichen, vnnd sy desz beiderseits endtscheiden Wölicher Yetzuermelter vertrag anfacht. Wir Johann Wildtgraue zu Thune, zu Kerburg, Reingraf zum Stein, Vnnder Lanndtuogt zu Elsasz etc. vnnd desz datum steeth vf donnderstag nach S. Pauls Tag desz bekherers, desz Jares alsz man schreibt von Christi vnnsers Herrn geburtt 1466 Jar. So lautendt die wortt im Fleckhensteinischen vszspruch wie folgt. Vber denn vierten Bürgermeister vnnd Rhat zu Münster Clagpuncten Erclären vnnd sprechen Herr Lanndtuogt vnnd Räth, das ein Yeder Abbt zu Münster vnnd die seinen Inn allen Burgerlichen sachen, die sy, Auch die Burger vnnd Thalgenossen, hin vnnd wider gegen einannder haben, oder künfftigclich vberkhomen mögen, Zuforderst dieselben für desz Reichs vnnderuogt zu Münster guettlich gelanngen lassen vnd derohalben guettlichen endtscheidts gewartten sollen. Wa Sy aber in der guette deren nit verglychen werden mögen, So sollen in denn geringen vnnd Burgerlichen sachen Alsz so vonweegen Lidlohns, Schulden, Zerungen, vnnützer wortt vnnd annderer dergleichen ding halben Fordrungen fürfallen, dieselben vor Burgermeister vnnd Rath, oder desz Reichs Gericht daselbsten, An wolichem ortt dergleichen sachen gerechtuertiget, Entschaidts erwarttet werden. So aber wichtige unnd denn Personen anhanngende Geistliche sachen zwischen Innen sich zutragen würde, Oder so es Abbt vnnd Conuent, Auch Burgermeister vnnd Rath vnnd gantze gemeind gemeinlichen belanngen thette, Derhalb soll ein yeder theyl denn hieuorvfgerichtenn Verträgen geleben, oder sich ordenlichs Rechtens beuegen lassen, wölicher yezuermelter Fleckhensteinischer vszspruch anfacht wie folgt.

Wir Heinrich von Fleckhenstein, Freyherr zu Tagstul, vnnder Lanndtuogt in Elsas Thun Khund mönigclichen hiemit etc. desse datum steth Freitags nach Lucie et Othiliä, denn zwanitzigisten Tag Decembris Im 1549ten Jar.

Was dann gebott vnnd verbott betrifft, Auch das sich der hieuor gewe-

sen Prelat vonn Jestetten sich angemaszt dasz zwing vnnd Bann der Statt Munster Im zugehörig, das Er auch gebott vnnd verbott Vber wun, waid vnnd wasser habe, Vnd aber dargegen die vonn Munster fürgewendt, das ein Prälat weder gebott noch verbott, noch hohe Oberkheit Inn Statt oder Thal hette, Sonder dasz dieselben dem Heyligen Reich zugehörtte, vermög Khaiser Friderichen schürmbrieff de Anno 1235, daruon sy Copey fürgelegt, vnnd Statt vnnd Thal solich Recht vnnd gerechtigkheit vonn dem Heyligen Reich Ingehabt vnnd noch Auch daruon demselben Järlich Einhundert vnnd Acht vnnd zwanitzig gulden Lüffert, Laut Burgermeister vnnd Raths der Statt Münster vierten beschwerd Articul. Wie weit nuhn eines Prelaten Recht vnnd gerechtigkheit mit verbott vnnd gebott sich erstreckhe, dasz würt Im nachfolgenden des Administrators Gravaminibus vnnd beschwerden vonn stuckh zu stuckh verglichen.

Dann von wegen Burgermeisters vnnd Raths zu Münster fünfften gravamen, der Wäldt halben, dasz der vorig Prelat Herr Heinrich vonn Jestetten sich gebotts vnnd verbotts über der Statt vnnd des Thals aigne Wäldt angemaszt, Auch in demselben aigens Gewaltts Holtz gehawen, der Herr Administrator aber hargegen sich vf denn Marquartischen vertrag Referiert, Ist dersellbige Clagpunct dermassen verglychen vnnd vertragen worden, Dieweil die Lezste zeit vnnd lannge Jar här mit denn wälden, so vermog angeregten Marquartischen vertrags dem Gottszhausz allein zugehört, verendrung sich zugetragen, Also dasz vsz bewilligung der alten Prelaten, Statt vnnd Thalfleckchen Ire sonndere wäldt besitzen vnnd Niessen, vnnd dem Gottszhausz allein vier wäldt, Als Gipisch, Geiszpach, Feseneckh und Schweinspach frey vnnd vollkhomenlich mit allen gerechtigkheiten, gebotten vnnd verbotten, verblyben seindt, darin Niemandt weder durr, noch griensz holz hauwen oder vfmachen soll, dasz es demnach bey solichem verblyben, Vnd Statt vnnd Thalfleckchen Ire sonnder wäldt Nuzen vnnd niessen sollen, Doch dergestalt da khünfftiger Zeit ein Prelat die Statt vmb Bawholtz vsz Iren Wälden zu seiner nothurfft ansprechen würde, dasz Ime soliches von Innen vnuersagt soll sein.

Denn Sechsten Burgermeister vnnd Raths vonn Münster Strittige Puncten, desz Abts Stattportten belanngend, dasz der hienorig Abbt Heinrich, solche Port nit allem bey Tag, Sonnder auch bei Nacht, gar offen vnnd vnbeschlossen gelassen, vnnd doch nichts destoweniger die forder Port Inn die Statt zugehalten vnnd der Burgerschafft denn Durchgang gantz vnnd gar abgestrickht. Haben die beide Partheyen sich dahin bewilligt, dasz es solicher Portten halben Inn allweeg bey dem hierobuermelten Rengrauischen vnnd Erpachischen vertrag verbleyben solle. Doch soll dem

Herrn Administrator der vsz vnnd eingang durch die Hinder Portten vngespert sein Doch dasz Er die Inn allweeg nach Ime wider zuthue, Wöliche wortt der Portten halben also Lautendt Von der Schlüssel wegen, So ein Abbt zu seinem Thor vonn der Statt Münster haben soll. Endtscheiden wir Sy, dasz der Abbt fürther als biszhär dieselben Schlüssell nach aller Nothurfft versehen vnnd versorgenn soll. Das der Statt daruon breste oder khein schade vfferstannde. Vngeuahrlichen So facht der Erpachisch vertrag an. Zu wissen Als verschienner Jarn zwischen dem Ehrwürdigen Herrn Petterman Abbt, vnnd dann desz Datum donnderstag denn zwen und zwanitzigisten octobris Im 1556ten Jar. wöliche wortt ermelts vertrags also Lautendt, Souil dann die vberlüferung der Schlüssell vnnd öffnung der Portten belanngt, Sollen Burgermeister vnnd Rath zu Münster Laut desz erganngnen Spruchs schuldig sein, dem Abbt die angeregte Schlüssell zu lüfern, die soll der Abbt zu öfnung derselben Portten gebrauchen vnnd Inhandts haben wie von alt herkhomen, doch soll der Abbt schuldig sein, so Er die Hindern Portten durch die Stattmaur zur nothurfft zu gebrauchen vfthun lassen würde, dasz darbey yedeszmals die fordern Portt gegen d Statt auch vfgethonn werde, vnnd Offen bleiben, Auch also kheine ohne die anndere offnen lassen, damit die Burger der Statt Münster daselbst Irenn vszganng vnnd eingann, wie vonn altem Härkhomen auch haben mögen. Vnnd dieweil diser Zeit die bruckh derselben Portt gar abkhomen, vnnd nit zur Nothurfft gebraucht werden khan, Soll der Abbt dieselben Pruckhen yetz von Newem machen lassen, vnnd da sich in mittler weil befinden würde, das Burgermeister und Rath zu Münster ein soliches zu thun schuldig sey, Alszdann dieselben bruckhen in baw vnnd besserung erhalten.

Von wegen Burgermeister vnd Raths zu Münster Sybenden Gravamen dasz Allmuosen so ein yeder Prelat des Gottszhausz Münster, denn Jenigen so mit der Kranckheit desz vssatz beladen, vf genannte Tag vnnd zeit Im gravamen Angezogen, raichen vnnd geben soll, Namblich yede wuch am Möntag, Mitwuchs vnnd Freytags yedeszmal Anderthalb masz wein vnnd zwen Laibbrott, Dieweil aber ermelter Herr Administrator sich erbotten, solich Allmuosen, wie von alter härkhomen, zu raichen, Ist er bey solichem seinem erbieten gelassen worden.

Denn Achten vnnd Letzsten, Burgermeister vnnd Rath zu Münster gravamen, etliche der Pfarrkhürchen zu St. Leodogarien, deszgleichen Auch Sannct Anthonien Rait, noch Auszstenndiger Zinsz vnnd anndersz betrefendt, dieweil gedachte Burgermeister vnnd Rath soliche Zinsz, so Imen das Gottszhaus schuldig gewesen, fallen lassen, Ist es darbey verblyben. Doch sollen vorthin dieselbige Zinsz Namblichen gedacher Pfarr zu St. Leo-

dogarien, die funff gulden vff Martini, deszgleichen auch St. Anthonien rait vf Thome Apli vier schilling Pfening Rappenmüntz Järlichen von dem Gottszhausz vnwaigerlich geraicht werden. Vnnd gedachte Burgermeister vnnd Rath härgegen auch dem Gottszhaus seine gefall folgen lassen, vnnd sollen sonnsten alle Anndere Schulden vnnd Ansprachen diser Hanndlung fürgeloffen, gegen einannder vffgehaben und verglichen sein.

Vnd als auch, wie hieoben gemelt, mehr gedachter Herr Adam Holtzapfell Administrator desz Gottszhaus Münster seine gravamina geschrifftlichen eingebracht, Seind dieselbige gleichergestallt denn abgesanndten eines Ersamen Raths der Stadt Münster fürgehalten, vnnd durch der Herrn Khaiserlichen Commissarien fleissig vnnderhanndlung, wie folgt, verglychen vnnd vertragen worden.

Demnach Souil Erstlich belanngt, Dasz dem Closter vnnd Gottszhaus Münster der grosz vnnd khlein zehenndenn vnnd wasz demselben Anhengig, daselbsten vnnd im Thal zustenndig sey etc. Dieweil die Abgesanndte der Statt Münster des groszen, deszgleichen auch desz Khleinen zehenden, von dem gemuesz, vom Rinderuich, denn Kälber auch Hanfzehenden gestenndig seindt, Aber des anndern vnnd Khleinen Vichs, Item Hew, Ruoben, Ops vnnd Nuszzehenden, Niemals was gereicht sein, bestendigclich fürgeben Der Herr Administrator aber auch vonn solichen stuckhen den Khleinen Zehennden die vonn Münster zu raichen schuldig sein, vermaint etc. Ist desz Khleinen zehenden halben die sach dahin verglychen, das es bey der gasanndten vonn Münster fürgeben, vnnd altem gebrauch, des Khleinen zehennden allerdings verbleiben soll.

Was dann die Rathssatzung belanngt, die soll, wie vonn alter här gebruchig, mit Zuthun eines Lanndtuogts zu Hagenaw, oder Reichsuogt zu Khaisersperg, vnnd dann des Herrn Prelaten vnnd Abbts, Neben dennen vom Rath fürgenomen werden.

Wie dann auch die beide Theil einander nit abredig gewesen, dasz ein Prelat seinen Ambtman in dem Rath vnnd bey dem Vngelt sitzen hab. Doch mit diser bescheidenheit, dasz Er bey der waal der Vngeltt Pfleger gleich anndern Statt Räthen abtrette.

So seind auch eines Ersamen Raths abgesanndte bekhanntlich, dasz ein Prelat zu Münster einen Schultheissen zu setzen, vnnd noch drey Personen Im Rath sitzen habe.

Item denn Bannwein belanngend, dasz ein Prälat, dreymal Im Jahr Banwein ohne Vngelt zu nerschenckhen hab. Laut des Sechsten desz Herrn Administrators Articul, Seind die Abgesannte der Statt Munster mit Im abred gewesen. Doch dergestallt, dasz der Hilff Pfening der Statt bleibe

Vnnd dem württ vier masz wein für denn Vszschenckh Lohn geraicht werde.

Denn Sibennden des Herrn Administrators Articul der fron halben, das Namblichen Yedermann zu Statt vnnd Thal einem Prälaten mitt der Hauwen drey Tag, mit der Ext einen, vnnd die so Rosz mit dem Pfluog einen, mit der Segessen zween, mit dem Pferd einen, Ohne des Gottszhausz freye Leut zu diennen schuldig etc. Hinwider aber die abgesanndte vonn Münster fürgeben, dasz Namblichen ein yeder burger zu Statt, so Pferd helt, schuldig sey dem Gottszhausz Järlichen einen Tag mit dem wagen oder Karch, Nachdem Er Pferdt hatt, zu fronen, Härgegen aber das Gottszhaus Pflichtig, Innen den Frönnern vnnd Iren Pferden, Fuetter vnnd mahl, sambt einer Legell mit wein vnnd ein Laibbrott zu geben, Deszgleichen auch die Burger, so kheine Pferd halten, järlich ein frontag mit der Hawen thuen, dennen man auch essen vnnd drinckhen geben muosz. Gleichergestaltt, das die zu Mezeral, Järlich mit der Ext zween tag, die zu Sonndernahen, Mülbach vnnd Breitenbach vnnd anndere Khleine Dörffer Im Thal, Auch zwen tag mit der Segessen, Namblichen ein tag im Hewet, den anndern Im Omat, doch allein vf des Gottszhaus guetter, Item die Dörfer Sultzhorach, Stoszweyher vnnd Ampferszbach in desz Gottszhausz Hoff geen Schweinspach zu fronen pflegen etc. Ist solicher Punct also verglichen. Dieweil der Herr Prelat vf solichen deren vonn Münster bericht weitern gegenbericht nitt thun khönnden, dasz es bey deren vonn Münster hieoben Specificierten fürgeben bleyben, vnnd hinfüro also gehalten werden soll. Härgegen soll der Herr Prelat auch denn gebiettweckhen oder Brott denen von der Statt vnnd Im grossen Thal, wie vonn alter Härkhomen, nit verwaigern.

So seind auch beide Theil desz Achten vnnd Neunten Articulsz ainig vnnd verglychen, das Namblichen Inn desz Prelaten aignen wassern vonn Schwenndeszmatten bisz geen Kilchbühell ann der bruckhen Niemandts ohne erlaubnus eines Abbts, vischen soll. Dasz auch des Gottszhausz Banwasser zu Breitenbach anfahe, vnnd bisz zu dem dickhen Bürenbaum gehe.

Wie dann auch des Herrn Administrators zehender Articul, das dem Gottszhaus Jærlichen vonn der Statt vnnd Thal dreyssig Marckh Sylbers vnnd zwey Pfund Pfening für das gewerff zu erlegen vnnd zu raichen, dermassen verglychen ist Dieweil soliche Suma vor der Zeit der Statt verkaufft worden, Laut eines sonndern dernhalben hierüber aufgerichten Kaufbrieffs, das es demnach nachmaln bey solichem Kauff verbleyben soll. Doch dem Gottszhausz der widerkhauf vnnd Losung vorbehalten sein.

Deszgleichen auch der Ailfft Articul, das Niemandts in dem Thal ohne vorwissen eines Abbts, Wældt zu freyen macht soll haben, forthin allein vf des Gottszhaus vier aigne wældt, denn Gippich, Geiszpach, Feseneckh vnnd Schweinspach Limitiert ist.

Ebenermassen dann auch der dreytzehendt Articul, dasz Meister vnnd Rath für sich selbsten khein Vngeltt vnnd Zoll vffzurichten haben vermœg des hierobangezognen Fleckheinsteinischem Vszspruchs Allerdings Richtig ist

So seind auch die partheyen zu beiderseits Inn dem Ainig vnnd verglychen dasz vermœg vfgerichter vertræg drei Vngeltter, darunder einer vsz desz Abbts Ræthen zu setzen seye, Laut des Herrn Administrators Viertzehenden Articulsz.

Sonil dem fünfftzehenden Articul, Mit dem Schlüssell zu der Vngeltt vnnd dann Zol Laden belanngt, Ist dermassen verglychen, dasz es hinfüro, wie vonn alter hær mit solichen Schlüsseln gehalten werden soll.

So ist der Sechtzehend desz Herrn Administrators Articul, dasz ein Abbt auch einen Schlüssel soll haben zu der Statt Laden, darinen die Freyheiten, Brief vnnd Sygbligen Richtig, doch das er darmit Inn allweeg nach auszweisung der Statt Münster Ainungsbuch gehalten werde.

Es seind auch die partheyen Inn dem Ainig dasz ettwann ein Prelatt Inn dasz Vngeltt ein grif gethonn vnd denselben behalten, Vnd dasz Im ein Zeithær für solichen griff zu Anzeig seiner gerechtigkheit vier gulden gegeben worden, wœliche Ime auch vorthin gelüffert sollen werden, vnnd also des Achtzehennden Articuls auch verglichen.

Wie dann auch die partheyen einandergestenndig, dasz die Brott vnnd Fleischschauwer Inn beysein vnnd mit Zuthun eines Abbts geordnet werden sollen, Laut desz Herrn Administrators Neuntzehendenn Articulsz.

So seind auch Burgermeister vnnd Rath der Statt Munster bekhantlich, dasz einem Prælaten von der Huottainigung der halbe Theyl, Auch sonnsten die Schlussell zu der Statt Thoren zuuersorgen, Auch die Thor zu besetzen helfen gebure vnnd vonn Alterhær zustannde, Laut des Syben vnnd zwanitzigisten Articuls.

Es seind auch Burgermeister vnnd Rath gestenndig, dasz die Almendt Inn der Statt Zwing vnnd Bann, Ohne vorwissen vnnd Inn abwesenn eines Abbts nit auszgetheilt sollen werden.

So haben auch die Abgesanndte eines Ersamen Raths bewilligt dasz dem Gottszhausz vonn dem erlœssten gelt ausz denn Allmenden so verkhaufft sollen werden, der drit theyl daran gebure, Laut Neunnnd zwanitzigisten Articulsz.

Der zwen vnnd dreissigist Articul, die Teuch in Statt vnnd Thal belanngend, Ist dahin verglychen, dasz die Teuch so vonn alterszhær dem Gottszhausz zinset, Auch fürohin zinssen sollen.

Der drey vnnd dreissigist Articul, die Theller und Schüsslen belanngend, so die Treher in Statt vnnd Thal vf Weihennacht dem Gottszhausz raichen sollen, Haben Innen die gesanndten der Statt Münster, da Treher vorhannden, Innen dasz gefallen lassen.

So ist auch Laut desz fünff vnnd dreyszigisten Articuls abgeredt worden, dasz Niemannd macht Inn desz Gottszhausz fœrstlicher Oberkheit Hasengruoben zudelben.

Wie dann auch Abgeredt, dasz ein yeder frœmbder, so zu Münster Gewürtz fail hatt, dem Gottszhausz in die Hoffkuchen zwez Pfundt Würtz zu geben schuldig sein soll. Laut des Sechs vnnd dreissigisten Articulsz.

Souil den Siben vnd dreissigisten Articul belanngt, das Namblich beide waibell der Abbtey einem Abbt sollen gehorsam sein, zu gebietten vnd zu gohn, ohn geltt, ist in disem puncten abgeredt, dasz es, vermœg desz offt angezognen Reingræuischen vertrags gehalten soll werdenn, wœlicher vonn wort zu wortt Inn disem Puncten Lautet wie folgt. Item von der zweyen Waibell wegen die ein Abbt zu setzen hatt, Entschaiden wir Sy, dasz durch einen yedtlichen Abbt, der zu der Zeitt ist, oder sein würdt, Solich waibellambt besetzt werden sollen, vonn fromen Leutten die so statthafft seind, dasz mann der gewerff, so sy samblen vonn Innen sicher sey, Auch dasz Sy der Gerichtwartten, Meister vnnd Rath In zimblichen Zeitten vnnd billichen Dingen gehorsamb seyen, vnnd sich eines Abbts geschefft, darann nit verhindern lassen, vngeuahrlich. Alsz das vonn alter Hærkhomenn ist.

So haben auch die Abgesanndte der Statt Münster Innen gefallen lassen, dasz bey dennen vonn Ginspach vnnd Grispach dasz Erst gericht für der Abbtey Schultheissen gehœrig, der Sy dann für das Annder Gericht hinauszweiset, Laut desz Acht vnnd dreyssigisten Articuls.

Also ist auch der Neun vnnd dreyssigist Articull vnstrittig, das die Waibell, wie anndere Ambtleutt dem Prelat zu schwœren schuldig sollen sein.

Denn viertzigisten Articul belanngendt, dasz Vnnderuogt schuldig dem Herrn Abbt vnnd den Capitelherrn mit dem waibell vmb gichtige schulden Ausztzuweisen Mit geltt oder Pfanndt etc. Soll es Inn disem Puncten vermœg desz hierob offt allegierten Reingræuischen Vertrags vnnd Fleckhensteinischen Vszspruchs, wie der hieoben Im dritten, deren vonn Münster gravamen, vonn wortt zu wortt Ingefuert gehalten werden.

So haben die gesanndten der Statt Münster auch bewilligt vnnd eingannngen dasz ein Prelat bey allen Rechnungen, von desz Gottszhausz weegen, vmb des gemeinen Nutzenswillen, sitzen soll. Laut des Ein vnnd Viertzigsten Articuls.

Wie dann auch die gesanndte deren vonn Münster nit abredig seindt das vber allesz, so in des Stiffts Dinckhoff gehœrtt, Niemandt dann ein Abbt vnnd Capittell zu richten, Auch vonn solichen erkhanntnussen nit Appelliert werden soll.

Dessgleichen auch das die Rathstub zu Münster mit eines Prelaten willen gehalten vnnd versehen werden soll. Laut des zwenn vnnd viertzigisten vnnd drey vnnd viertzigisten Articuls.

Der Sechs vnnd Viertzigist articul, dasz eines Abts waibell yedem Dorff ein Waibell, mit willen desz Abbts gesetzt, die auch bey Iren aiden Ruogen sollen, was sy finden, das denn wyldtbann vnnd wasser beruert vnnd beschediget, Ist dieser Articull also verglichen vnnd Abgeredt, Dieweil es nie breuchlich, dasz eines Abbts waibell Inn yedem Dorff ein waibell soll setzen, Sonnder soliches Yederzeit durch einen Vnnderuogt geschehen. So soll es demnach nachmals darbey verbleiben. Aber sonnsten sollen die Waibell Inn Dœrffern bey Iren aiden Ruogen, was sy finden, dasz denn Wildtbann vnnd wasser beruert vnndt beschediget.

Also soll es auch, Laut des Acht vnnd Viertzigisten vnnd Neun vnnd viertzigisten Articuls gehalten werden, dasz Namblichen niemand vf der Stuben Brauttlauff haben, Kochen oder Zudanntz machen soll, dann mit desz Prelaten vnnd des Raths zu Münster willen, deszgleichen auch zu Statt vnnd Thal die Pfeiffer mit desz Abbts vnnd Raths willen bestellt vnnd gehalten werden.

Was dann belanngt denn fünfftzigisten Articul, dasz alle desz Abbts Ambleut vonn allen Diensten vnnd Steuren frey sitzen sollen, Ist abgeredt worden, dasz es diszortts allerdings nach vszweisung vnnd vermœg desz Vogt Berwarts Spruch, vnnd desz hierobuermelten Reingrœuischen vertrags gehalten soll werden, Wœlicher Berwarts Spruch anfahet, Ich Berwart der alte Vogt zu Reichenweyler, Ein burger zu Schletstatt, vnnd dann desz Datum ann unser frauwenn Abendt, der Jungern, Nach Gottesz geburtt 1353 Jar, vnnd desse wortt Lautend wie hœrnach folgt. So sprich Ich derselbe Berwartt vsz Inn Obmans weise vonn desz vorgenanten stuckhs vnnd Articulsz wegen, Alsz vorgenannten Abbts Ambtleutte sollend freylich frey seyn aller Diennste, vnnd darumb auch die miszhelli darrueret das dasz also zu uermœrkhende vnnd zu uerstan sey, Was die Gemeinde, beide vonn der Statt vnnd dem Thalsz zu Münster zu gewerff, zu Steur, zu bott oder vonn gebotten, oder Raisen zuziehende, Oder [illegible] zoge abtzukhauffende, oder schennckhung Iren Herrn zuthunde, Oder

gemeine fuerunge die sy Iren Herrn, Rœmischen Khaisern oder Künigen thun soltend, oder thun muessendt. Inn diesenselben stuckhen dasz die vorgenannten Ambtleutt dessen frey sollent sein, darttzu nit diennen sollendt. Vnnd wer es auch dasz der Lanndtuogt der denn zu Zeitten ist, die Stett besanndte, oder vonn seiner gehaise weegen besanndt würdent. Inn wœliche Statt dasz were, dasz das Reich angiennge, dazu sonndt die Ambtleutt aber nit diennen Vnnd wasz vonn dennselben stuckhen da vorgenanntenn weegen vferschmide mit Ketten, oder mit gohndt, da sond dieselben Ambtleutt auch nit zu diennen, aber wer dasz ein Statt desz Reichs die anndern Stett besanndten oder aber die vonn Münster die Stett besandtet, durch Ire Nothurfft, Es wer geen Münster oder anderszwa, darzu sondt die Ambtleutt nach Martzal diennen vnnd denn Costen helfen tragen. Wie auch die Statt vnnd die Gemeinde Inn dem vorgenanten Thal schaden oder Costen hettendt, Inn ainichen weeg, Bündtnussen wegen die sy Innen muottwilligclichen machtend zu sterckherung vnnd durch desz willens, dasz sy Leib vnnd guott desto basz gefrigen mœchtend, datzu sond auch die Ambtleut helffen tragen Yegelicher nach Marzal vngeuarlichen, Wer es auch dasz Sy die Statt besserente Mit baw der da Nothurftig were, durch dasz sy Ir Leib vnnd gutt gemeingclich fristenden. Wasz das Costet, darzu sonnd auch die Ambtleutt nach Martzal helffen tragen vnd geben, Alsz yegelichem angebüret, Kaufen sy auch gemeine Almende das Ir Vich alles nuzete, darzu sond auch die Ambtleut nach der Martzal helffen tragen vnnd geben, Ohngeuerde, Was auch Kriege die vorgenante Statt vnnd Thal zu Münster hetend vnd aigentlich erhubendt von In selber, oder von Irer burger wegen in wœlchem weg sy coste oder schade daruon vferhube, darzu sond auch die Ambtleut mit der Gemeinde auch tragen vnnd geltten, Yederman nach der Marzal, ohne geuerde, Vnnd was auch vonn disen vorgenannten stuckhen darzu die Ambtleut sollen helffen tragen vnd geben, sich erhuebe vnnd vferstuende, Mit Ritende oder gohnde, oder Inn wœlche weisz es darzu khæme, da sond die Ambtleutt auch Lieb vnnd Leid mit der Gemeind leiden, vnnd nach der Martzal dartzu geben vnnd helfen tragen, geuerde, Was auch vonn der vorgenannten stuckhen weegen der Gemeind zu Hilff oder zu steur khæme, Inn wœlichen weeg dasz gefuegte, dasz solle denn Ambtleuten auch zu hilff khomen, vnnd Ihr Recht dartzu behalten sein, ohn geuerde. So Lautet der vsztzug dises punctenns Inn dem Reingræuischen vertrag, Wie folgt, Item von eines Abbts Ambtleute weegen, die da frey sein sollend, Endtscheiden wir Sy, das dieselben Ambtleut denn zehennden Pfening, Also vonn alterhær, geben sollend, vnnd dartzu fürther desz punctens halb sich gegeneinann-

der halten sollend. Wie Vogt Berwartts Spruch zu Zeiten zwischen Innen begrifen, Inhaltt vnd aigentlich vszweiset.

Denn Ein und Fünfftzigisten desz Herrn Administrators Articul, das alle die so an Iren Clagen verlieren, die vor einem Abbt vnnd Rath zu Recht stannd. Neun Pfening dem Abbt zur besserung schuldig sollen sein, dieweil disz orts der Herr Prelat khein satten bericht thun Könnden, Ist solicher Punct vffgehaben.

Der Zwen vnd Fünfftzigist vnd drey vnnd fünfftzigist Articul, das Namblichen alle Schuomacher vonn Ginspach vnnd Grieszbach vnnd härein bis an die fürst dem Gottszhausz alle Jar, deszgleichen auch alle Schneider, sowol alle Weber, hierobuermelte Frondienst mit Irer arbeit thun sollen, Ist also verglychen, dasz Namblichen dieselbenn Schneider vnnd Schuster, Inn Statt vnnd Thal (gegen gebürendem zimblichem essen, Trinckhen vnnd gebiett brott.) vf desz Herrn Abbts begern mit Iren Hanndtwerckhen verrichten, Aber dargegen desz anndern Frondiensts Lödig sein sollen, vnnd sollen die vonn der Statt, die frönner vnnd Hanndtwerckhs Leut vonn Iren Tagwan vnnd frondiensten, vermög desz Sehzigisten Articulsz nit abhalten.

So solle auch souil denn Vier vnnd Fünfftzigisten Articul belanngt, der Abbt von dem Banwein khein Vngeltt zu geben schuldig sein. Ausserhalb des Hilf Pfenings vnnd der vier massen, so er dem württ gibt. Wie dan hieoben auch bemeltt.

Deszgleichen soll auch Vermög des Fünff vnnd fünfftzigisten Articuls ein yeder ordenlicher Pfarrherr zu St. Leodogarien, wie vonn Alter här, bey der Kürchen Rechnung sein.

Und dan ein yeder Stattschreiber schwören Nach vszweisung des Fleckhensteinischen Vszspruchs, wie vonn alter, Also Lautend, zum anndern uf des Herrn Abbts zweyten, vnnd der Statt Münster Achten Clagpuncten, Sprechen vnnd Erclären Herr Lanndtuogt vnnd Räth, dasz ein Stattschreiber, so ye zu Zeitten, durch Burgermeister vnnd Rath zu Münster vfgenomen würdt, denn Eid, Laut eines begriffs, so beiden Partheyen gleichlauttendts Inhaltts mitgetheilt worden, zu erstatten, Auch vermög desselben Aidts schuldig sein soll Das Vngeltt vnnd andere dem Herrn Abbt, Statt vnnd Thals Münster zustenndige gemeine gefäll, Ohne desz Herrn Abbts besonndere belohnung vfzuschreiben, vnnd wie vonn alter har, zu uerzeichnen, Aber in anndern des Herrn Abbts vnnd Gottszhausz besondern geschefften, nit weiter gewärttig oder verbunden sein, dann souer Inne ein Abbts guettlich dahin vermag vnnd ein willen darumb macht. Dasz auch darneben ein Stattschreiber zu Munster Inn allen vnnd yeden habenden vnnd furfallenden Spennen, sachen vnnd geschäff-

ten, Meister vnnd Rath zu Münster, als seinen ordenlichen Obern, vonn dennen Er besoldet würdt, wie sich gebürtt, eines Abbts vnnd angeregter seiner Pflicht vnuerhindert, vnuerweiszlich zu dienen frey steen soll, vnnd also der Sechsz vnnd fünfftzigist desz Herrn Administrators auch verglychen sein.

Also ist auch abgeredt dasz dem Gottszhausz vonn den freuelln, So es vonn alter här gehabt, seinen gebürendenn drytten Theyl gehörn vnnd gefolgt soll werden, Wie dann vonn alter här khomen ist, vnnd also der Syben vnnd fünfftzigist Articul auch verglychen.

Es soll Meister vnnd Rath des Gottszhausz dienner gefengclich nit eintziehen, ausserhalb in Malefizsachen, Oder da ettwann einer vmb vnfuor vnnd freuell willen Eingezogen würdt, Soll ein Rath dennselben dem Abbt vf sein beger zur straff wider zustellenn, doch die freuell vorbehalten, vnnd also hiemit der Acht vnnd fünfftzigist Articull auch vertragen sein.

Souil die Stattgräben belanngt Laut des Neun vnnd fünfftzigisten Articulsz, Ist abgeredt, dasz der Abbt die seinen, so Er Yezund Inn Possesz vnnd besitz hat, Vnnd die Statt die Iren Nutzen vnd erhalten soll.

Der Vier und Sechtzigist Articul, die Ornaten Inn der Kürchen zu S. Leodogarien belanngend. Demnach dieselben Kürch vfgebrochen vnnd die Ornaten zum theyl endtwört, Sollen durch Burgermeister vnnd Rath der Statt Münster souil deren noch vorhannden, vfgezeichnet, Vnnd dem Herrn Prelaten Souil sy deren in Irer Kürchen nit bedörfftig, gegen einen Reuesz zugestellt werden.

Den Fünff vnnd Sechtzigisten Articul, Die Sayler an denn glockhen belangend, Ist derselbige Punct Nachfolgendergestaltt verglychen. Dieweil ein Gemeind die grosz glockh Im Münster auch braucht, So soll der Herr Prelat, Auch Statt vnnd Thal, ye einer umb denn anndern die Sayler darzu geben vnnd zu erhalten schuldig sein.

Was dann den Neun vnd Sechtzigisten Articul, die geclagte Einhundert vnd Neun vnnd Achtzig Pfund Pfening Kürchenfäll vonn dem negsten Sterbet de Anno 64 Ist die sach dahin guettlich gemittlet, Nachdem die gesannten eines Ersamen Raths fürgeben, dasz solich Kürchengfäll zu Vnnderhaltung der Kürchen zu S. Leodogarien, Item in dasz Allmuosen vnd guttleuthausz vonn altem här bewenndt worden seyen, Vnnd dasz solich Kürchenfäll Järlichen Inn beysein eines Abbts verrechnet werden Sich auch erbotten, die Rechnung deszhalb fürtzulegen, Ist verglychen, dasz es vorthin darbey bleiben, vnnd des Herrn Prelaten forderung deszfals gefallen sein soll.

Denn Ein vnnd Sibentzigisten Articul betreffendt Dasz Meister vnnd Rath zu Münster, Auch S. Bartholomei vnnd anndern Pfrunden vnnderfanngenn vnnd derhalb Rechnung vnnd erstattung zu thun begert worden. Härgegen aber die gesanndten der Statt Münster fürgewenndt, dasz soliche Pfrunden zu vnnderhaltung der Pfarr zu Mülbach bewenndt worden, Auch sich dasz mit denn Rechnungen beytzubringen erbotten. So ist demnach die sach dahin gemittlet worden, dasz es darbey verbleybenn, dasz Burgermeister vnnd Rath der Statt Münster hinfüro die Kürchen zu Mülbach daruon bessern vnnd erhalten sollen.

Mit dem Wildtbann vnd Forst, dasz derselb dem Gottszhausz zugehörig, Laut desz zwen vnnd Sybenzigisten Articuls, Seind die gesanndten der Statt Münster nit in abred gewesen.

Es ist auch Abgeredt dasz hinfüro weder Prelat Noch Meister vnnd Rath zu Münster für sich selbst vnnd ohne desz anndern zuthun Ainiche Newrung fürnemen vnnd machen sollen, vermög Irer Aidt vnnd also des 73ten Articuls auch verglychen sein.

Souil dann den Inn dem Vier vnnd Sybentzigisten Articull geclagtenn Zinszhabern antrifft, da soll es bey altem Härkhomen verbleyben, vnnd für dasz Ime ein doppellvierer geraicht werden.

Was dann die Vbrige des Herrn Administrators vberraichte Clagpuncten oder Articul betreffen thutt, Alsz Namblichen da Im zwölfften Articul gesetzt würdt, dasz ein Prelat einen Kürchenwart zu ordnen vnnd zu setzenn. Item bey dem Sybentzehenden, dasz ein Abbt zu zeitt der Vngeltt Rechnung einen grif in die Vngeltt Laden gethonn, ferer bey dem Ein und zwaintzigisten, dasz ein Ersamer Rath der Statt Münster einen Prelaten vmb Rathholz ansprechen muessen. Item bey dem zwen und zwaintzigsten, das ein Prelat nach seiner bestettigung, von Dorff zu Dorff Inn Statt vnnd Thal vmbgeritten, vnnd Ime die Gemeinden schwören Auch Bawholtz zu hauwen bitten muessen. Weitter bei dem drey vnnd zwanitzigisten, dasz ein yeder Meister in Statt Thal einem Prelaten, ein Theil dasz Geltt, so Sy vsz dem Holz in Iren aignen Waldenn geloszt, geliefert. Item bey dem Vier und zwanitzigisten, dasz Meister vnnd Rath zu Münster verschienner Zeitt ohne vorwissen vnnd bewilligung eines Prelaten, geltt vf die Almend vfgenomen. Item bey dem funff vnnd zwanitzigisten Articul, das ein Rath in A.° Sybenzig vnnd zwey, an allerheyligen Tag Ein vnnd dreissig stuckh holz in des Gottszhausz waldt, der Geiszbach genannt, gehauwen. Item dasz er laut desz Sechsz vnnd zwanitzigisten Articulsz vf bemelten Allerheyligen Tag denn Wassergraben zerrissen. Item bey dem dreyssigisten, dasz kheinem Burger In der Statt Münster, ohne eins Prelaten vorwissen, einen Schopff an seinem Hausz zu machen ge-

büre. Item bey dem vier und dreyssigisten, dasz alle die Burger so Rebsteckhen Im Münster Thal machen, vonn yedem fuoder zweyhundertt steckhen in dasz Closter zu geben schuldig. Mehr bey dem Syben vnnd viertzigisten Articul, die Hoffhaltung belanngend. Item bey dem Ein vnnd Sechzigisten Articul, das Ein Pfund Pfennig Rappen für dasz Meyenbad; Item bey dem zwen vnnd Sechtzigisten, das die Brieff, so an Herrn Meister vnnd Rath steen, Ohne vorwissen eines Prelaten nit eroffnett werden sollen. Item bey dem drey vnnd Sechtzigisten, dasz ein Rath zue Münster Im dorff Mülbach einen Jarmarkht angericht vnnd zu Nachtheyl des Closters gerechtigkheit ein Stanndgeltt vnnd zoll genomenn, vnnd dann Letzstlichen, bey dem Acht vnnd Sechtzigisten Articul, die geclagte Syben schilling zehen Pfening, so die Statt dem Gottszhausz ru raichen schuldig sein soll. Da seind soliche Articul alle vnnd yede sambt Iren anhenngen, vsz erheblichen, Rechtmessigen vrsachen, vnnd nach gehabter gnugsamer erkhundigung vnnd Information allerdings durch die Commissarien mit beydertheyl guttem willen vfgehebt, Cassiert vnnd abgethonn. Wie dann der Herr Administrator sich derselben sambt vnnd sonnders freywilligclich verzigen vnd begeben hatt.

Vnnd dann auch ettliche anndere vbrige Articull, So anndere Partheyen belanngen, Vnnd hiehär Inn disen vertrag nit gehören, alsz der Vier und Viertzigist Articul, belanngen denn Herrn zu Fronhoffen, wasz er Järlichen dem Gottszhausz, Wann Er Jagt, zu geben schuldig ist, vnnd anndere mehr, so Burgermeister vnnd Rath vonn Münster nit beruerren oder angohndt, So gleicher gestallt vszgesetzt worden.

Vnnd sollen also beide theil Irer gehabten Spenn vnnd Irrungen hiemit verglichen sein, Auch hinfüro diser Spenn halben, fridlich, Ruewig vnnd Nachbarlich bei einander wonen vnnd Leben, Wölches alles Sy beiderseits mit guttem wissen vnnd willen Also angenomen, Der hierobgenannt Administrator für sich vnnd seine Nachkhomen desz Closters Münster, Vnnd dann die Ersamen vnnd Weisen, Michael Böringer, Burgermeister, Fridrich Zenninger, Zacharias Nitschelm, beide desz Raths, Clausz Rollannd, Meister zu Mezeral, vnnd Hieremias Schütz, Stattschreiber, Alsz abgesanndte von weegen eines Ersamen Raths zu Münster Inn S. Gregorienthal, bey Peen gemeiner geschriebnen Rechten, waar, steet vnnd vest zu halten Mit Hannd gegebener Trew beyderseits Herrn Khaiserlichen Commissarien zugesagt, gelobt vnnd versprochen, Darwider nit zu thun, noch schaffen oder gestatten gethonn zu werden, Inn Gannz khein weisz oder weeg, Allesz getrewlich vnnd vngeuahrlich. Dessen zu Vrkhund seind diser Verläg zwenn gleichs Inhaltts vfgericht, Vnd mit Wolgedachts Herrn Latzari von Schwenndi, Freyherrn zu Hohen Lanndsperg,

Tryburg vnnd Burckheim, Angebornen Insigel, So dann Herrn Meister vnnd Rath desz heyligen Reichs Cammer vnnd Statt Hagenaw Sygell, Alsz der Khayserlichen Commissarien, Vnnd dann zu noch mehrer becrefftigung mit hierobuermelten Herrn Administrators vnnd Gottszhausz Münster, Dergleichen Burgermeister vnnd Rath erstgedachter Statt Münster Inn S. Gregorien Thal, Sigilen endts dieser geschrifft besigelt vnnd geben Sambstags den Neuntzehenden Martij Nach Christi vnnsers Erlössers vnnd Seligmachers geburtt Ein Taussendt fünffhundert Sybenzig vnnd fünff Jar.

VI.

ABBÉS DE MÜNSTER.

1. Colduin. 661.
2. Valede. 669.
3. S. Ansoald. 676. † 680.
4. S. Juste. 680. † 681.
5. S. Maxime. † 686.
6. Walagion. 693.
7. Wolfchise. 712.
8. Adelrich. 734.
9. Otton (ou Heddon), comte de Habsbourg. † 773.
10. S. Remi † 783.
11. Restwin. 783.
12. Urolphe. 784.
13. S. Rathon (Rachion). 803. † 812.
14. Godefroid. 815.
15. Berthold I. 829.
16. Winidolphe. 836.
17. Buchton. 851.
18. Rathold 875.
19. Crimon, 879.
20. Engelfride I. 895.
21. Héric. 900.
22. Diethère. 919.
23. Adelberon. 937.
24. Hezemann. 959.
25. Wichard (ou Guichard). 983.
26. Adelhard. 1004.
27. Ymmon. 1020.
28. Chonon. 1039.
29. Abon. 1084.
30. Reginher. † 1087.
31. Samuel. † 1090.
32. Rupert. † 1098.
33. Adelbert I. 1111.
34. Eggelhard. † 1120.
35. Conrad. † 1122.
36. Adelbert II. † 1125.
37. Cogehard. † 1129.
38. Conrad II. † 1135.
39. Egilolphe I. † 1154.
40. Orthlieb. † 1158.
41. Egilolphe II. † 1169.
42. Thuringe, résigna l'abbaye en 1178.
43. Henri. 1183. † 1194.
44. Bernard. 1203.
45. Berthold II. 1220.
46. Fréderic. 1252.
47. Gerhard. 1260.
48. Stenungus. 1278.
49. Jean. 1308.
50. Marquard. 1326.
51. Richard. 1345.
52. Charles. 1348.
53. Otton. 1366.
54. Engelfride II. 1396.
55. Guillaume Steinung. † 1403.
56. Wernher de Rockurt. 1404. † 1422.
57. André Zypolt, gouverna pendant 24 ans. † 1446.
58. Thomas de Ramstein. † 1447.
59. Jean-Rodolphe de Laubgass. † 1485.
60. Christophe de Mont-Justin. † 1514.
61. Burcard Nagel de Alten-Schœnenstein, abjura le catholicisme en 1536.
62. Conrad de Ruost. 1536. † 1544.
63. Petermann de Aponex, Savoyard, † 1554.
64. Joachim Breuning. 1556.
65. Henri de Jestetten. 1568, abdiqua en 1573.
» Henri Holtzapfel, administrateur de l'abbaye en 1575.
66. Jean-Henri Brimsin. † 1630.
67. Grégoire Blaater. † 1649.
68. Henri de Stuben. † 1653.
69. Alphonse Kleinhans. 1653.

NOTE.

Une inexactitude, que nous devons rectifier, se trouve page 36, alinéa 3 du présent volume :

La princesse Wilhelmine de Hesse, fille de Louis IX, landgrave de Hesse-Darmstadt, fut la première épouse de Paul Ier de Russie, mais non la mère des empereurs Alexandre Ier et Nicolas Ier. Ces deux souverains sont issus du second mariage de Paul Ier avec la princesse Marie de Würtemberg.

TABLE DES MÉMOIRES, NOTICES ET RAPPORTS.

PAGES

Le comté de Hanau-Lichtenberg 1

I. Les Lichtenberg d'Alsace 3

II. Les Hanau-Münzenberg et les Hanau-Lichtenberg . . 16

III. Hesse-Darmstadt à Bouxwiller (1736 à 1790) . . . 31

IV. Le fonds de Hanau-Lichtenberg dans les archives du Bas-Rhin 39

Pièces justificatives 49

Les tombes celtiques des bois de Niedernai. 59

Rapport de M. Morin, membre du comité, sur l'atlas photographique de M. Braun, à Dornach 63

Note sur une aigle en bronze, présentée au comité. 65

Analyse du bronze d'une aigle romaine trouvée au Mont-Terrible (Jura) 73

Description d'un cimetière romain, découvert dans le courant de l'hiver de 1853 à 1854 75

Rapport sur le château de Saint-Ulrich 77

Note sur les vitraux d'Alsace et sur un ancien vitrail de l'église abbatiale de Wissembourg. 81

Note sur une colonne découverte dans la forêt de Weitbruch (Bas-Rhin), sur la voie de *Brocomagus* à *Saletio* (de Brumath à Seltz) 87

Note sur une statuette en bronze, trouvée sur l'emplacement de l'ancien monastère de Saint-Étienne à Strasbourg 91

Inscriptions qui se trouvent sur les quatre colonnes qui supportent la tribune de l'église paroissiale de Bergholtz-Zell. 96

Inscriptions qui se trouvent sur le sarcophage des sept moines massacrés par les Huns, dans l'église de Murbach. 97

Statistique monumentale des cantons de Kaysersberg et de Ribeauvillé (Haut-Rhin) 99

Canton de Kaysersberg 101

Canton de Ribeauvillé. 114

Castrum gallo-romain du Gross-Limmersberg 127

PAGES

Les Heidenmauern de la forêt de Haberacker (territoire de Rheinhardsmünster). 138

Les tombes celtiques situées près de Réguisheim (Haut-Rhin) . 145

Église et abbaye de Saint-Étienne 150

Les antiquités du Ziegenberg, aux environs de Niederbronn . . 155

Une charte de 1187 concernant le moulin à trois roues à Eckbolsheim 158

Bulle de Martin V (du 15 oct. 1420), émise dans l'intention de faciliter à Guillaume de Diest, évêque de Strasbourg, la cérémonie de la consécration 163

Rapport sur les bains romains découverts à Mackwiller, en 1859. 166

Rapport de M. le professeur Jung sur les découvertes de ruines romaines à Mackwiller par M. le pasteur Ringel. 177

Notes sur la vallée antérieure de l'Ill, le camp romain du Britzgyberg et le petit château de Küppelé (département du Haut-Rhin, arrondissement de Mulhouse) 182

Statistique monumentale du canton de Soultz (Haut-Rhin). . . 194

Le château de Hohenack (commune de Labaroche, Haut-Rhin). 211

Les tombes celtiques de la forêt communale de Hatten (Bas-Rhin) 219

L'abbaye de Münster 226

Pièces justificatives 247

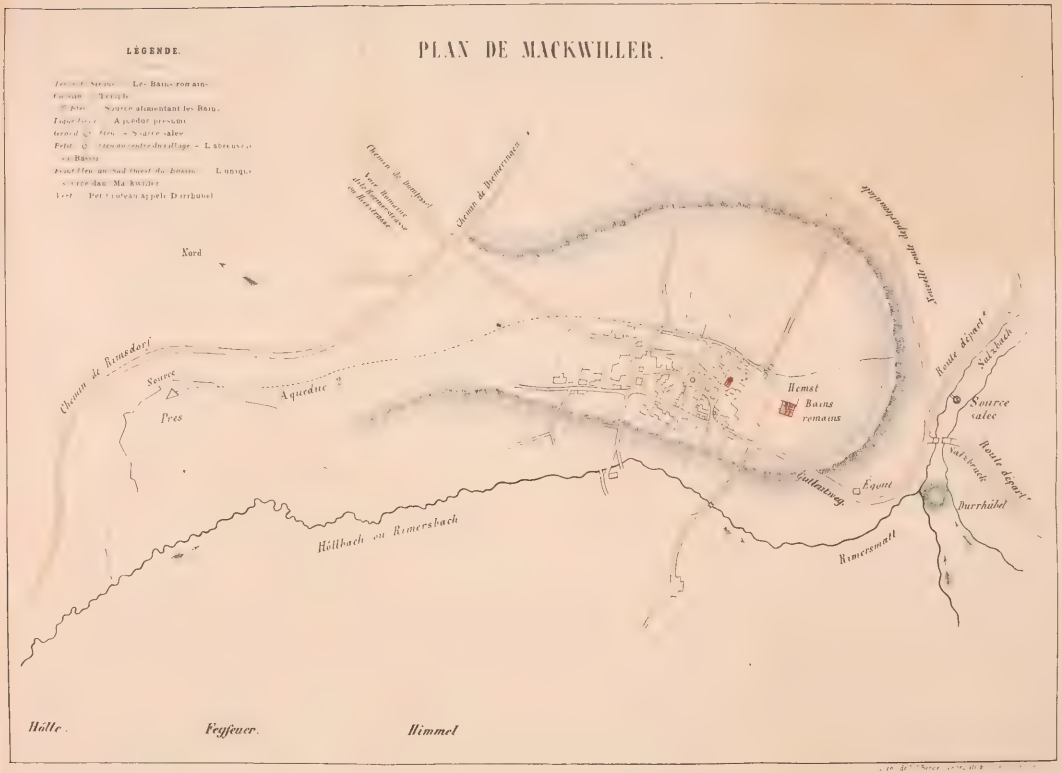
PLAN DE MACKWILLER.
LÉGENDE.
Les Bains romains
Source alimentant les Bains.
Aqueduc présumé
Source salée
Lieu de sépultures des village – L'abreuvoir
Bassin
Lieu unique
Mackwiller
Petit village appelé Durrhubel
Nord
Chemin de Bernadorf
Source
Pres
Aqueduc ?
Chemin de Bernerrnacz
Vers Rimersweiler et Bernerrnacz
Chemin de Rimersmatt
Route départ.
Salzbach
Source salée
Route départ.
Salzbach
Durrhübel
Rimersmatt
Égout
Sullatzweg
Hemst
Bains romains
Höllbach ou Rimersbach
Hölle.
Fegfeuer.
Himmel

andeur réelle . (3).

ronze .

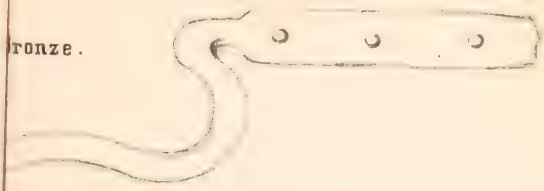

lle. Fer. (4).

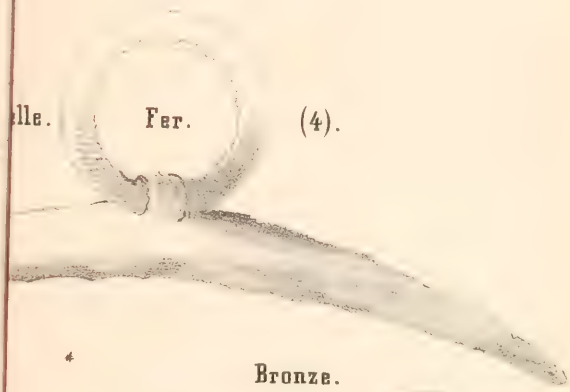

Bronze.

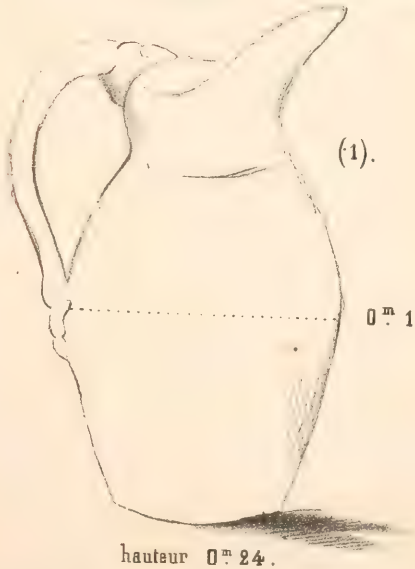

(1).

réelle.

0m 15.

hauteur 0m 24.

Lith. de Ve Berger-Levrault & Fils, Strasbourg.

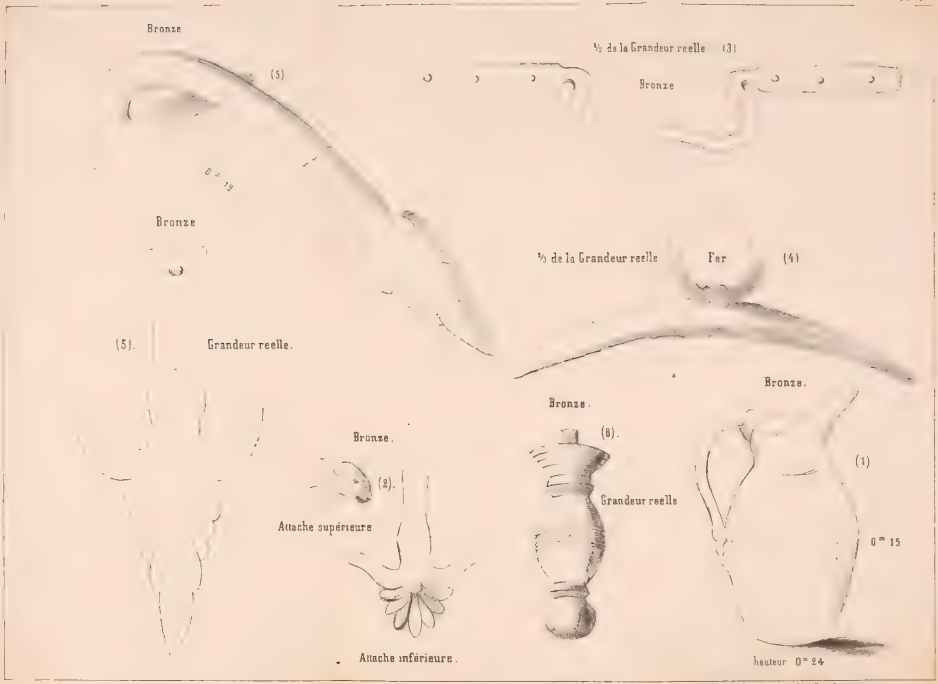

Lith. de Ve Berger-Levrault et Fils, Strasbourg

Bronze.

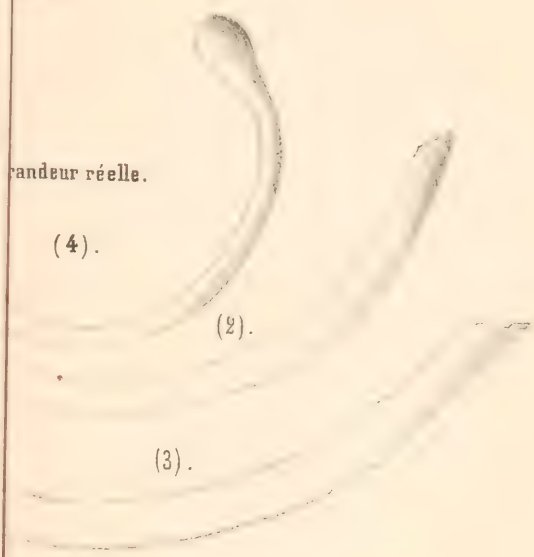

Bronze. (1).

0 m. 55.

Lith. de Ve Berger-Levrault & Fils, Strasbourg.

Bronze

Grandeur reelle

(5).

Bronze

Grandeur reelle.

(4)

(2)

(3)

Bronze. (1).

½ de la Grandeur réelle Fer (6)

(7)

0m 55.

PLAN

DES BAINS G

A MA

Nord

LÉGENDE.

A Vestibule avec le piédestal.
B Scha
B' Cathedra
C Tepidarium.
D Hypocauste.
G Frigidarium
F Mur en briques.
G' Canal carré.
H Cella unguentaria.
I Voûte
K Natatio
E Aqueduc
M Foyer avec le præfurnium.
N Caldarium
O Foyer
P Apodyterium
Q Habitations
R Monolythe
S Grande pierre
T Cella
U Mur à pierres verticales
V Mur avec contreforts en demi cercles.
X Habitation du portier

LONGUEUR DU PLAN 39m,80
LARGEUR — 33m,50

5 10 15 Mètres

GRAPHIQUE

OMAINS DÉCOUVERTS

ER, EN 1859.

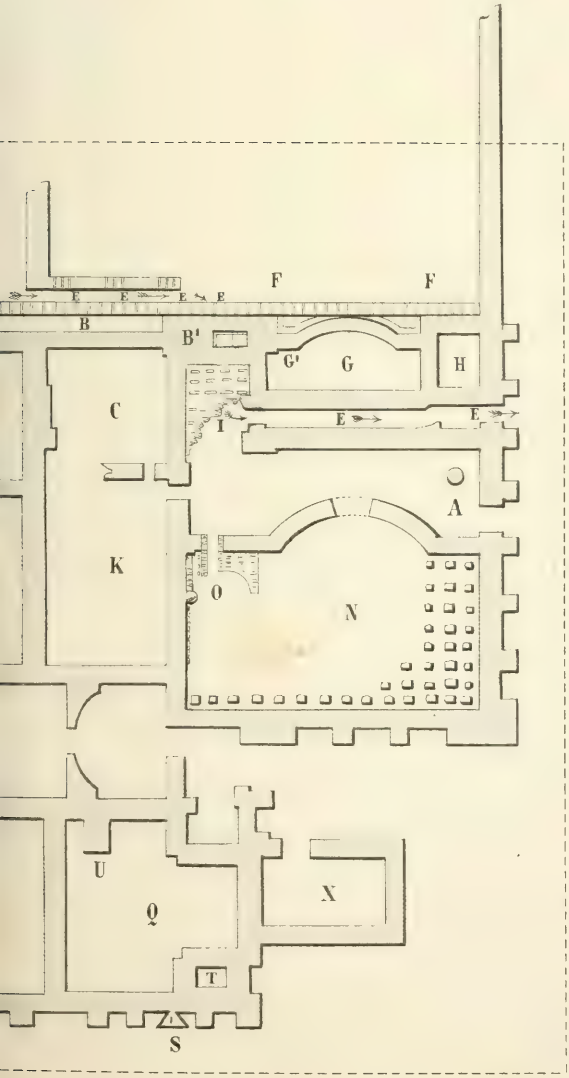

Ringel p.

Imp. de Ve Berger-Levrault & Fils Strasbourg

GETTY RESEARCH INSTITUTE
3 3125 01050 2074